

Rapport d'activité

Conseil d'Etat

—

2018



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Table des matières

1	Introduction	5
2	L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel	5
3	Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental	6
3.1	Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation	6
3.2	Fribourg renforce le centre cantonal	6
3.3	Fribourg fait sa révolution 4.0	7
3.4	Favoriser l'emploi	7
3.4.1	Stimuler la compétitivité et l'innovation	7
3.4.2	Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations	7
3.4.3	Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme	8
3.4.4	Devenir leader de l'agroalimentaire	9
3.4.5	Dynamiser le secteur du tourisme	9
3.4.6	Montrer l'exemple	10
3.4.7	Projets législatifs de l'ambition n° 1 « Favoriser l'emploi »	10
3.5	Moderniser le canton	10
3.5.1	Développer les régions et les structures territoriales	10
3.5.2	Aménager efficacement le territoire	11
3.5.3	Adapter les infrastructures	11
3.5.4	Favoriser la mobilité durable	12
3.5.5	Promouvoir l'esprit de service public et la transparence	12
3.5.6	Numériser les activités de l'Etat de Fribourg	12
3.5.7	Projets législatifs de l'ambition n° 2 « Moderniser le canton »	13
3.6	Améliorer la qualité de vie	13
3.6.1	Promouvoir et préserver la santé	13
3.6.2	Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton	13
3.6.3	Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents	14
3.6.4	Préserver les ressources naturelles	14
3.6.5	Garantir la sécurité	18
3.6.6	Réorganiser le pouvoir judiciaire	18
3.6.7	Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »	18
4	Vie du Conseil d'Etat	19
4.1	Séances	19
4.2	Rencontres de travail	19

4.3	Visites et réceptions	19
4.4	Centenaires	20
5	Relations extérieures	21
<hr/>		
5.1	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	21
5.2	Fondation ch	22
5.3	Conférences des directeurs cantonaux	22
5.4	Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	24
5.5	Rencontres gouvernementales bilatérales	24
5.6	Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales	24
5.7	Consultations fédérales	24
6	Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2018	25
<hr/>		
6.1	Concernant le compte des investissements	25
6.2	Concernant le compte de résultats	25
6.3	Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2018 (avec indication des incidences financières et en personnel)	26
7	Etat du personnel	32
8	Instruments parlementaires	33
<hr/>		

1 Introduction

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législature.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2018 tient compte, à l'exemple des rapports établis depuis l'année 2007, de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil et comporte deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, le bilan de réalisation des projets phares, ainsi que des ambitions du programme gouvernemental de la législature, l'autre présentant, sur la base d'un canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat et un tiré-à-part sur les Relations extérieures (au total 10 documents). Les changements dans le mode d'édition réalisés depuis l'année 2013 se sont avérés concluants. Les efforts de raccourcir le compte-rendu, donnant ainsi suite à une demande de la Commission des finances et de gestion se sont poursuivis. La version complète du rapport du Conseil d'Etat n'est plus imprimée mais peut être obtenue sur demande. L'ensemble des documents seront disponibles sur le site Internet du Conseil d'Etat et des Directions.

2 L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

En octobre 2018, le Fonds monétaire international (FMI) a revu ses prévisions pour l'**économie mondiale** à la baisse par rapport au mois d'avril. Les projections pour la croissance mondiale en 2018 et 2019 perdent 0,2 points par rapport aux dernières évaluations, passant de 3,9 % à 3,7 %. La croissance économique mondiale demeure robuste mais on constate un coup de frein dans le commerce, l'activité manufacturière et l'investissement. Bien que les États-Unis continuent leur traversée avec le vent en poupe, les autres pays enregistrent des ralentissements, dus notamment aux politiques commerciales américaines. Les droits de douane imposés par les États-Unis pourraient avoir de lourdes conséquences sur la croissance chinoise et indienne. Au cours de l'été, certains pays émergents ont fait face à des importantes turbulences en matière de taux de change et de fuites de capitaux, lesquelles perduraient jusqu'à la fin de l'année. Du côté européen, une première source d'insécurité découle du positionnement incertain du gouvernement italien. Suivent, les relations encore incertaines entre l'Union européenne et le Royaume-Uni à partir de fin mars 2019, date d'entrée en vigueur du Brexit.

Pour un petit pays comme la **Suisse**, dont la croissance économique est étroitement liée aux exportations, le risque majeur demeure dans le durcissement des tensions commerciales. Cependant, la Suisse continuera jusqu'en début 2019 à profiter des effets favorables d'une croissance mondiale robuste. En raison de l'atonie de la demande intérieure, le Groupe d'experts de la Confédération a revu en décembre 2018 ses prévisions de croissance du PIB en 2018 à la baisse, passant de 2,9 % à 2,6 %, et celles de 2019 de 2,0 % à 1,5 %. Les carnets de commandes en revanche sont bien remplis. Le taux d'utilisation des capacités de production a retrouvé un niveau qu'il n'avait plus atteint depuis 2011. Témoin du dynamisme du marché de l'emploi, le taux de chômage est en baisse. Le franc suisse s'est à nouveau apprécié depuis le printemps 2018 par rapport à l'euro, mais demeure à peu près stable depuis le début de l'automne. Les perspectives d'endettement de l'Italie et d'autres pays de l'UE, ainsi que l'instabilité boursière internationale sont des facteurs de pressions potentielles à la hausse du franc suisse.

Lorsque l'on regarde la situation actuelle dans l'ensemble de l'industrie **du canton de Fribourg**, les répondants de l'enquête conjoncturelle du KOF se montrent plutôt pessimistes. Tous les indicateurs ont viré au rouge! Fort heureusement, du côté des perspectives, on est un peu plus optimiste pour l'avenir avec une amélioration de certains

indicateurs. Les entrées de commandes sont passées du jaune au vert et suivent donc la tendance nationale. Quant aux perspectives en matière de marche des affaires, elles ont viré du rouge au jaune. L'ensemble des indicateurs généraux hors test conjoncturel reste stable. Le taux de chômage dans le canton de Fribourg se maintient particulièrement bas et s'affiche pour 2018 en moyenne à 2,7 %, proche de la valeur Suisse qui, quant à elle, se trouve à 2,6 %. Malgré les inquiétudes, les autorisations de construire demeurent dans le vert et les exportations continuent sur une volée favorable. Les prévisions du PIB fribourgeois pour 2018 et 2019 par l'Institut Créa tablent une croissance de respectivement 2,4 % et 1,9 %. Ce qui reflète en partie le trend de l'économie Suisse: une bonne année 2018 et un ralentissement qui semble démarrer dès l'hiver 2019.

Source: Service de la statistique (SStat)

3 Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental

Trois projets phares pour l'avenir du canton

3.1 Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation

La révision de la loi sur la promotion économique (LPEc) est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018. La loi révisée permet d'améliorer sensiblement les soutiens aux entreprises, notamment les PME, en vue de favoriser leurs efforts d'innovation. Les soutiens financiers à la création d'entreprise (prêts d'amorçage et capital risque) ont désormais une base légale qui assure leur pérennité. Le Grand Conseil a par ailleurs accepté en décembre 2018 le décret financier qui dote ces instruments pour les prochaines années. En parallèle, le projet de loi sur la promotion foncière active (LPFA) a fait l'objet d'une procédure de consultation en 2018. Les travaux de rédaction ont intégré les remarques des différentes instances consultées et la version finale sera soumise au Grand Conseil en 2019. L'appel à projets Agri & Co Challenge, dont les lauréats ont été désignés en novembre 2018 dans le cadre du Prix à l'innovation du canton de Fribourg, a par ailleurs démontré un potentiel d'innovation important dans le secteur agro-alimentaire.

3.2 Fribourg renforce le centre cantonal

L'année 2018 a été marquée par le début des travaux de l'assemblée constitutive du Grand Fribourg, sous la présidence du Préfet de la Sarine. Réunissant les représentants et représentantes des neuf communes du périmètre déterminé par le Conseil d'Etat en juin 2017 (Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne), cette assemblée doit présenter dans un délai de trois ans un projet de convention de fusion. Le Conseil d'Etat, par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, se tient régulièrement informé de l'avancée de ces travaux, et a notamment rencontré le Comité de pilotage de l'assemblée constitutive à l'automne 2018.

L'inscription de ce projet comme projet-phare de la législature marque son importance primordiale aux yeux du Conseil d'Etat, qui s'est engagé à favoriser le succès de ce processus. 2019 sera une année charnière, avec notamment la mise en consultation publique des premiers résultats des travaux de l'assemblée constitutive. Par ailleurs, la réalisation d'infrastructures d'importance cantonale dans le périmètre pourrait soutenir ces travaux, et contribuer au développement du canton dans son ensemble. Certains projets auront un impact sur le processus en cours. On peut citer le projet de route de liaison entre Marly et Matran pour lequel le Conseil d'Etat a adjugé le mandat d'ingénieur. L'examen préalable aura lieu en 2019. Quant au projet de couverture autoroutière et de développement urbain dans le secteur Chamblieux-Bertigny, il est entré dans une phase plus concrète. Les coûts des études ont été estimés et une clé de répartition a été discutée avec les partenaires. L'année 2018 a été marquée par le démarrage de l'élaboration du cahier des charges pour les premières études-test sur le périmètre.

3.3 Fribourg fait sa révolution 4.0

Le canton de Fribourg est partie prenante d'une révolution sociétale qui s'impose dans un monde où les technologies de l'information transforment en profondeur nos modes de vie et de travail. Dans ce contexte et afin de renforcer la compétitivité du canton, le Conseil d'Etat a choisi de développer l'« Administration 4.0 » dont l'objectif est, grâce à la digitalisation, de simplifier les démarches administratives, d'offrir une disponibilité et une accessibilité plus grandes ainsi qu'une meilleure efficacité pour l'ensemble des services fournis à la population.

Conscient de l'ampleur de ce projet d'avenir, le Conseil d'Etat a notablement augmenté la part consacrée à l'enveloppe informatique, soit une progression de 15 millions de francs par rapport à 2017 sur un budget total de 43,7 millions de francs. Il a également mis en place les fondements qui permettront de piloter efficacement la concrétisation de l'« Administration 4.0 ». Deux nouveaux organes soutiennent désormais la Commission informatique : il s'agit du Bureau de la Commission informatique ainsi que la Commission des Secrétaires généraux pour l'informatique. Le Conseil d'Etat a en outre élaboré un plan directeur relatif à la digitalisation et aux systèmes d'information pour la durée de la législature 2017-2021. Dans le domaine de la cyberadministration, la construction du guichet virtuel unique s'est poursuivie. Après la phase de construction de l'architecture, les premières prestations ont été mises à disposition du public.

Les ambitions du programme gouvernemental 2017 – 2021

3.4 Favoriser l'emploi

3.4.1 Stimuler la compétitivité et l'innovation

En 2018, le plan d'affectation cantonal (PAC) de blueFACTORY, qui définit les contours du quartier d'innovation, est entré en force. La société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA peut donc développer ses projets de nouvelles constructions. Un bâtiment de bureaux à destination d'entreprises locataires est en projet. Le bâtiment SLL, qui abritera le projet smart living lab (SLL, projet conjoint de l'EPFL, UNIFR et HEIA-FR), est aussi dans une phase d'étude. Le financement de ce bâtiment a par ailleurs été accepté par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Les plateformes technologiques thématiques établies sur le site blueFACTORY se développent et contribuent à des projets de promotion économique ciblés sur ces thématiques. Le projet Biofactory Competence Center (BCC) est en bonne croissance et nécessite de nouveaux investissements pour assurer cette croissance. Le projet Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH) fait toujours l'objet d'une attention particulière.

Les autres sites d'innovation privés du canton (MIC-Marly Innovation Center, Le Vivier à Villaz-St-Pierre) profitent de cette dynamique et se développent également de manière réjouissante et de manière complémentaire.

3.4.2 Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations

La mise en vigueur de la nouvelle loi sur la promotion économique (LPEc) en octobre 2018 est certainement un élément favorable qui offre de nouvelles perspectives pour renforcer l'attractivité du canton comme lieu d'implantation.

Les instruments de soutien à la création d'entreprises sont maintenant pérennisés dans la nouvelle LPEc et profitent d'un cadre financier clair pour les prochaines années. La mise en place d'un mécanisme de cautionnement devrait également permettre de renforcer le soutien au développement économique des PME fribourgeoises.

L'implantation de nouvelles entreprises exogènes à haute valeur ajoutée reste toutefois en-deçà des attentes. Si les implantations de nouvelles entreprises restent plus ou moins dans les tendances des dernières années en nombre d'entreprises et en nouveaux emplois, la promotion économique a peiné à attirer de nouvelles grandes entreprises dans le canton. L'attractivité du canton est de fait soumise à une très forte concurrence des cantons voisins.

3.4.3 Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme

Poursuite de l'intégration des MITIC

Le nouveau concept cantonal pour l'intégration des Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC) adopté en 2017 donne le cadre de l'action, renforce le pilotage du système et met les MITIC au service des apprentissages. Sa mise en œuvre s'est poursuivie en 2018, notamment par la fusion de l'ancienne structure HAE (projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles) et du Centre Fritic en un Centre de compétences Fritic, par la préparation de l'enseignement de l'informatique dans le cadre du plan d'étude Lehrplan 21 dès la rentrée scolaire 2019, par l'introduction de l'informatique comme branche obligatoire dans le gymnase dès la rentrée scolaire 2019, par les travaux conduits au sein de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) qui ont abouti en novembre 2018 en un plan d'action en faveur de l'éducation numérique dans l'espace latin de la formation, par un projet pilote AVEC (« apportez votre équipement personnel de communication », ou BYOD, « bring your own device ») au secondaire II de formation générale et professionnelle, ainsi que par les projets inscrits dans le plan « Formation professionnelle 2030 ».

Mise en place d'un processus qualité

Les services de l'enseignement mettent progressivement en place un processus qualité adapté aux besoins et aux moyens de l'école ; une communication détaillée en a été faite le 3 octobre 2018. Des classes relais aux degrés primaires ont été ouvertes à la rentrée 2018. Les travaux préalables à la mise en œuvre du Lehrplan 21 à l'école obligatoire de langue allemande à la rentrée 2019 ont continué en 2018.

Promotion de l'apprentissage des langues

La promotion de l'apprentissage des langues à l'école s'est concrétisée en 2018 notamment par l'extension de la plateforme des échanges scolaires pour le cycle 3 (cycle d'orientation), la diffusion de lignes directrices pour l'encouragement à l'apprentissage des langues (enseignement par immersion), l'extension de l'offre bilingue à toutes les filières du secondaire II de formation générale. Une formation bilingue a été introduite à la rentrée 2018 à l'école de commerce du Collège de Gambach. Après l'offre de formation bilingue pour les gestionnaires de commerce de détails CFC, une seconde filière bilingue est proposée également à l'Ecole professionnelle commerciale (EPC) en commerce. Les enseignantes et enseignants concernés suivent tous une formation spécifique à l'enseignement bilingue.

Amélioration du positionnement des Hautes Ecoles

Les Hautes Ecoles continuent à œuvrer pour renforcer leur positionnement, déployer leurs activités de recherche, offrir une formation de qualité et répondant aux défis actuels. Ainsi, la HEP-PH FR a inauguré le Centre de Recherche sur l'Enseignement/Apprentissage par les TEchnologies numériques (C·R·E/A·TE) dont l'objectif est de réunir de multiples acteurs pour préparer la numérisation de l'éducation, ceci par des projets de recherche et des projets-pilotes. La mise en place de la réglementation de la LHEPF se poursuit avec la mise en consultation de la réglementation d'exécution et l'adoption par la Commission HEP-PH FR de la Directive définissant la recherche et des Directives pour l'obtention de la mention bilingue. L'UniFR a renouvelé entièrement son système de gestion informatique (Campus Management) qui a pu être mis en production pour l'essentiel. Afin de renforcer son profil, l'UniFR met un accent particulier sur l'interdisciplinarité en développant des liens entre les sciences humaines et les sciences naturels (humanités environnementales, droit et véhicules autonomes, Institut Human-IST etc.). L'Institut de plurilinguisme de l'UniFR et de la HEP-PH FR a fêté son 10^e anniversaire. Il dirige, depuis 2011, le Centre scientifique de compétence sur le plurilinguisme de la Confédération et contribue ainsi à la recherche sur le plurilinguisme.

Au sein des Hautes écoles spécialisées (Haute école de gestion, Haute école d'ingénierie et d'architecture, Haute école de santé et Haute école de travail social), conformément à la LHES-SO//FR, l'excellence de la formation dépend notamment de la qualité et de la quantité de la mission de Recherche appliquée et Développement effectuée dans chacune d'elles, et dont les résultats sont intégrés à l'enseignement. Les quatre HES fribourgeoises ont mis en place l'évaluation des enseignements par les étudiants et étudiantes, tandis qu'elles participent au processus d'évaluation des filières mis en place par la HES-SO et contribuent aux travaux de révision et de mise à jour des

plans d'études cadre. Elles répondent également aux attentes et exigences de l'agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) qui a audité et certifié la HES-SO en 2018.

Si trois des quatre HES fribourgeoises offrent déjà des formations bilingues, la Haute école de travail social offrira quant à elle la possibilité à ses étudiants et étudiantes de réaliser des modules en allemand, cela en collaboration avec la Berner Fachhochschule (BFH) et la HES-SO//Valais-Wallis. Pour assurer une meilleure répartition entre étudiants et étudiantes germanophones et francophones et afin que chaque étudiant et étudiante inscrit dans le cursus bilingue puisse suivre des cours dans la langue partenaire, il est nécessaire de veiller à l'engagement de personnel la maîtrisant.

3.4.4 Devenir leader de l'agroalimentaire

Le développement de la stratégie agro-alimentaire se structure en trois volets. L'un concerne la formation, le conseil, l'innovation et la recherche et s'implémente principalement sur le site de Posieux. En 2018, les travaux pour les différents projets d'investissements de Grangeneuve se sont poursuivis avec le dépôt de la demande de permis de construire pour la nouvelle ferme école fin décembre. Les autres projets (halle de technologie agroalimentaire, halle polyvalente et réaffectation de la Grange Neuve) sont impactés par l'éventuelle mise à disposition de locaux pour la production de cultures fromagères – production qui sera repris de Agroscope par une société anonyme de la branche fromagère. Le projet de réalisation d'un bâtiment pour recevoir sur le site de Agroscope Posieux plus de 200 collaborateurs et collaboratrices de Liebefeld se poursuit. En sus, le projet de restructuration avec l'intention du Conseil fédéral de créer un campus fort à Posieux constitue une grande opportunité pour Fribourg et offre des perspectives prometteuses pour le canton, avec un potentiel de 650 collaborateurs et collaboratrices à terme.

Un deuxième concerne le soutien au tourisme, qui inclut notamment le soutien aux produits du terroir et aux traditions alimentaires du canton avec des mesures notamment de promotion et de formation.

Le troisième volet est économique : le développement, dans le cadre de la Région Capitale Suisse, du Cluster Food & Nutrition, va dans ce sens. Le Cluster a notamment participé activement au développement en 2018 du projet Agri & Co Challenge, qui a vu plus de 150 entreprises innovantes du secteur agro-alimentaire s'intéresser à développer des collaborations économiques avec notre canton. Une étude a par ailleurs été confiée par la PromFR à un consultant externe pour mener à bien une analyse du potentiel de notre canton en termes de développement économique lié au secteur agro-alimentaire. Le Conseil d'Etat étudie des options afin de structurer une démarche plus systématique dans ce domaine.

3.4.5 Dynamiser le secteur du tourisme

La dynamisation du secteur touristique se traduit par la concrétisation de la Vision 2030 du tourisme fribourgeois, stratégie de développement du tourisme fribourgeois, dont les actions du plan quinquennal 2016-2020 se concentrent sur les trois axes « Relancer le développement des infrastructures », « Simplifier les instances touristiques » et « Valoriser les singularités fribourgeoises ».

Parmi les actions les plus visibles réalisées en 2018, il est à relever :

- > la mise en œuvre du volet sensibilisation de la Vision 2030, avec notamment deux événements du Réseau PROtourism comprenant près de 1600 membres : le jubilé du 10^e anniversaire des rencontres PROtourism à Estavayer-le-Lac et la 11^e rencontre PROtourism à Grangeneuve sur le thème du tourisme fribourgeois de demain avec 145 participants et participantes ;
- > le projet stratégique EasyCheckIn, développé par l'Observatoire fribourgeois du Tourisme, ayant pour objectif de simplifier les échanges et les tâches administratives entre les diverses instances de récolte des données (OFS, Police cantonale, Observatoire du tourisme, Centre d'encaissement de la taxe de séjour) ;
- > l'élargissement sur sept districts de l'étude d'impact économique, financée par la Nouvelle Politique Régionale, permettant de détailler la contribution totale du tourisme fribourgeois au PIB du canton ;
- > la conduite du COPIL « Préalpes Vision 2030 » devant déterminer les critères d'aides du Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET) en faveur des sociétés de remontées mécaniques.

Les quatre premières phases du projet « DMO X - Lean Destination Management » visant une mise en réseau des compétences et une simplification des structures touristiques du canton s'achèvent au 31 décembre 2018, soit la formalisation de la démarche, l'analyse des organisations touristiques et l'optimisation des structures et proposition de design organisationnel ; le projet se poursuit en vue de l'implémentation d'une nouvelle organisation du tourisme fribourgeois.

3.4.6 Montrer l'exemple

Pour réussir durablement la transformation digitale de l'administration, l'humain doit être placé au centre de la réflexion. L'Etat se doit d'accompagner ses collaborateurs et ses collaboratrices au travers de ce processus de transformation, et ceci grâce notamment à une politique du personnel et à une formation continue adaptées.

En ce qui concerne le projet de Politique du personnel, il a pris son essor durant l'année 2018. Un premier rapport a été adopté par le Conseil d'Etat en février. La démarche d'élaboration RH est participative et basée sur la co-construction. Concrètement, cela signifie que les partenaires sociaux participent depuis le mois de juin au groupe de travail chargé de récolter les réflexions et les idées des collaborateurs et des collaboratrices.

Afin de prévenir le harcèlement au sein de l'administration cantonale, l'Etat-employeur a organisé en 2018 une formation obligatoire pour les chef-fe-s d'unité administrative. Elle a permis d'informer quant à la non-tolérance de l'employeur de toutes formes de harcèlement, de sensibiliser à ces problématiques et d'indiquer les possibilités de démarches en cas de conflits, de harcèlement psychologique ou de harcèlement sexuel. La formation intitulée « L'égalité femmes-hommes dans les pratiques managériales » a également été initiée au sein des Directions : son but est de sensibiliser les chef-fe-s de service et les entités de gestion aux questions d'égalité dans le processus de recrutement.

Au chapitre de la révision partielle de la loi entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018, le contrôle du casier judiciaire avant l'engagement de tout-e employé-e de l'Etat ayant une activité avec des mineurs ainsi que le droit de grève sont des nouveautés importantes à signaler.

3.4.7 Projets législatifs de l'ambition n° 1 « Favoriser l'emploi »

Objet	Etat fin 2018
Loi sur la mise en œuvre du projet fiscal 2017 (nouvelle)	Loi du 13.12.2018
Loi sur la politique foncière active (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur les marchés publics (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Loi sur la promotion économique (révision partielle)	Loi du 24.05.2018
Loi sur le tourisme (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur le personnel de l'Etat (révision totale ou partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur la pédagogie spécialisée (révision totale)	Loi du 11.10.2017
Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (révision totale)	Loi du 11.12.2018
Loi sur la formation des adultes (révision partielle)	Etudes préalables en cours

3.5 Moderniser le canton

3.5.1 Développer les régions et les structures territoriales

Le Conseil d'Etat a transmis en mars 2018 le rapport faisant suite au postulat « Etat des travaux au niveau de l'adaptation des structures territoriales aux exigences actuelles ». Ce rapport a été l'occasion d'insister sur la nécessité de revoir les tâches confiées aux régions et aux préfets, et de mettre en suspens la question du découpage territorial. Un avant-projet de révision de la LAgg est en cours de finalisation, et devrait être mis en consultation publique au premier semestre 2019. Outre des mesures concernant l'organisation des agglomérations, ce projet comprend un soutien financier pour la planification et pour la réalisation de mesures d'infrastructure destiné à toutes les communes faisant partie du périmètre d'un projet d'agglomération. Les travaux de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes se poursuivent, notamment dans le domaine des personnes âgées. Un premier paquet de mesures devrait être finalisé en 2019. Un toilettage des tâches des préfets a été mené par un groupe de projet composé de toutes les Directions de l'Etat, la Chancellerie d'Etat, la Conférence des préfets, l'Association des communes

fribourgeoises et les groupes parlementaires. Les propositions de modifications légales découlant de ce toilettage seront transmises au Grand Conseil à l'automne 2019. En parallèle, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a donné un mandat à deux professeurs de l'Université de Neuchâtel pour examiner la question de la gouvernance des régions, afin d'examiner l'opportunité d'une réforme de fond dans ce domaine. Une première étude présentant différents modèles d'organisation régionale est attendue en avril 2019.

3.5.2 Aménager efficacement le territoire

Révision du plan directeur cantonal

La majeure partie de 2018 a été consacrée à la finalisation du plan directeur cantonal. La consultation publique, débutée en novembre 2017, s'est terminée en février 2018. Une consultation complémentaire, sur les principaux changements à apporter au projet avant son adoption, a été menée et une délégation du Conseil d'Etat a reçu 43 communes concernées par des divergences majeures. Le rapport de consultation et le plan directeur cantonal ont ensuite pu être finalisés avant d'être présentés, en septembre 2018, au Grand Conseil pour information.

Le Conseil d'Etat a adopté le plan directeur cantonal le 2 octobre 2018 et l'a transmis à la Confédération, qui devrait l'approuver, afin de respecter le délai fixé dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et de lever le moratoire sur les zones à bâtir, avant le 1^{er} mai 2019.

Une phase de test du système de gestion régionale des zones d'activités a été déployée dans le district de la Gruyère. L'ensemble du processus a ainsi déjà pu être optimisé et la documentation explicative qui accompagne l'outil de gestion consolidée. Une deuxième phase de test a débuté dans le district bilingue du Lac fin 2018. Le déploiement du système à l'ensemble du canton et des régions interviendra suite à l'approbation du plan directeur.

Chamblioux–Bertigny

Le projet de couverture d'autoroute et de développement urbain Chamblioux–Bertigny permettra de réunir les communes du centre cantonal, de relier des secteurs urbanisés de l'agglomération et d'en créer de nouveaux idéalement situés. Il contribue également au développement, par-delà les frontières communales, d'une ville durable, mixte et dense, dans l'esprit de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et répondant aux défis futurs en termes de qualité de vie et d'éthique environnementale.

Le projet est entré dans une phase plus concrète avec la nomination d'une cheffe de projet général et la rédaction du projet de message au Grand Conseil pour la demande de crédit d'études. De nombreuses démarches ont été menées pour informer, sensibiliser ou impliquer un cercle plus large d'institutions intéressées au projet.

3.5.3 Adapter les infrastructures

Infrastructures ferroviaires

Le projet de modernisation de la gare de Givisiez s'est poursuivi. De nouvelles installations de sécurité, qui permettent notamment l'accès aux nouveaux ateliers TPF situés à proximité, ont été mises en service durant l'été. Les travaux de modernisation des gares de Montbovon et Châtel-Saint-Denis sont en cours et ceux de la gare de Courtepin ont débuté.

Deux grands chantiers menés par les CFF ont eu des impacts importants pour les habitantes et habitants du canton de Fribourg. Le premier a permis de mettre aux normes de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) les gares du secteur entre Puidoux et Lausanne et d'effectuer le renouvellement d'une grande partie des voies. Il a nécessité une interruption totale du trafic de 2 mois. Le deuxième chantier a permis de renouveler une grande partie des voies et de construire les voies de dépassement prévues à Lussy et a entraîné la fermeture d'une voie de circulation durant 2 mois entre Chénens et Romont.

Infrastructures bus

Le Service de la mobilité a mandaté une étude, basée sur une analyse utilité-coûts, afin de déterminer les arrêts de bus situés sur les routes cantonales à mettre en conformité avec la LHand. Sur cette base le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil en décembre 2018 une demande de crédit.

Infrastructures routières

En septembre 2016, 7 projets de routes de contournement avaient fait l'objet d'un crédit d'engagement pour les études de projet et les acquisitions de terrain. Ces projets ont été priorisés dans le temps par le Comité de pilotage « Priorisation des 7 routes de contournement ». Sur cette base, et en tenant compte des conditions de réalisation, le Conseil d'Etat a décidé le 10 décembre 2018 de lancer les études d'avant-projet et, si nécessaire, les acquisitions de terrain des contournements de Romont, Kerzers et Prez-vers-Noréaz.

3.5.4 Favoriser la mobilité durable

L'offre en transports publics a été considérablement étoffée ces dernières années, grâce à la mise en place progressive du RER Fribourg|Freiburg et au développement de l'offre de bus. Aménager des interfaces permettant aux pendulaires de laisser à proximité des gares leur véhicule motorisé ou leur vélo pour emprunter les transports publics est aussi un moyen d'inciter au report modal et d'encourager une mobilité combinée.

L'ensemble des 66 gares ferroviaires à l'horizon 2035 et les arrêts de bus de Farvagny-le-Grand, Le Mouret village, Plaffeien Dorf et Tafers Dorf, situés dans des zones non desservies par le train, ont été étudiées pour estimer la clientèle potentielle pour des parcs-relais ainsi que les dimensionnements nécessaires en places de stationnement. Le nombre nécessaire de places de parc supplémentaires pour voitures est estimé à 918 places en surface et 539 places en ouvrage. En se basant sur un objectif à atteindre d'une place pour 10 voyageurs, il faut également 1534 places de vélo supplémentaires. Des projets-pilotes seront lancés en collaboration avec les TPF.

Le Service de la mobilité a finalisé le dossier du plan sectoriel vélo, validé en décembre 2018 par le Conseil d'Etat. En matière de cyclotourisme, les itinéraires du tour du lac de Morat et des collines de la Broye ont été nouvellement balisés par le Service de la mobilité (nouveaux itinéraires locaux SuisseMobile).

3.5.5 Promouvoir l'esprit de service public et la transparence

Plusieurs projets destinés à encourager la participation des jeunes aux votations et élections ont été réalisés en 2018, notamment par le Conseil des jeunes, ou via le soutien au projet Cinécivic, qui récompense des films et des affiches réalisés par des jeunes de 10 à 25 ans. La Chancellerie a en outre poursuivi la campagne #Hopjevote, qui vise en particulier les jeunes. Le vote électronique a été proposé aux citoyens et citoyennes fribourgeois résidant à l'étranger ainsi que dans la commune de Treyvaux, lors de chaque scrutin cantonal et fédéral. La collaboration avec cette commune pilote permet de convenir des mesures permettant la mise à disposition de ce canal de vote dans les meilleures conditions. Simultanément, les travaux préparatoires permettant d'adapter la loi sur l'exercice des droits politiques se poursuivent. La révision prévue doit permettre d'une part au vote électronique de devenir le troisième canal de vote et d'autre part de mettre en œuvre de l'initiative sur la transparence du financement de la politique adoptée par le peuple fribourgeois en mars 2018.

3.5.6 Numériser les activités de l'Etat de Fribourg

Les projets réalisés et en cours sont déjà nombreux : le nouveau site fr.ch, le guichet virtuel de cyberadministration, le dossier électronique du patient, le portail cartographique, l'application FRIAC qui permet de gérer les procédures de permis de construire, le référentiel cantonal, le portail frschool ou encore le projet d'harmonisation des systèmes d'information des écoles (HAE) sont autant d'exemples de cette transformation digitale.

Dans le cadre de la cyberadministration, une nouvelle version du guichet virtuel a été mise en production qui comprend des améliorations technologiques, mais aussi l'introduction de l'anglais en plus du français et de l'allemand. Une partie des services a déjà été mis en œuvre sur 2018 à savoir : le bureau d'identification qui permet de s'assurer que la personne virtuelle correspond bien à la personne physique ; l'ePayment qui offre la possibilité de faire des paiements en ligne par cartes de crédit et Twint ; et le contrôle d'authenticité des documents qui permet de contrôler de manière simple qu'un document n'ait pas été falsifié après son émission par le service de l'Etat concerné. Au niveau des prestations, les fiches de salaires électroniques ont été introduites par phases pour atteindre les 19 000 employés de l'Etat. Une prestation pour la communication des informations concernant les Vins de l'Etat, les attestations de l'Office des poursuites et du registre du commerce sont désormais disponibles pour l'ensemble de la population. Le permis de pêche de courte durée est également prêt pour la prochaine période de pêche. Toutes ces

prestations ont permis de mettre en place une bonne partie des fondements de la plateforme technologique nécessaire à la cyberadministration pour les prochaines années.

3.5.7 Projets législatifs de l'ambition n° 2 « Moderniser le canton »

Objet	Etat fin 2018
Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (révision partielle)	Loi du 21.06.2018
Loi sur les finances communales (nouvelle)	Loi du 22.03.2018
Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (révision partielle)	Avant-projet en consultation
Loi sur la péréquation financière intercommunale (révision partielle)	Loi du 21.03.2018
Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les agglomérations (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les préfets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur la mobilité (nouvelle – issue de la révision totale de la loi sur les routes et de la loi sur les transports)	Etudes préalables en cours
Loi sur la gestion des déchets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur les forces hydrauliques (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur le domaine public (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (révision partielle de différentes lois – 1 ^{er} paquet)	Etudes préalables en cours

3.6 Améliorer la qualité de vie

3.6.1 Promouvoir et préserver la santé

Perspectives 2030, nouvelle stratégie de promotion de la santé et de prévention, se déploie à travers des plans d'action dans plusieurs grands domaines : alcool, tabac, alimentation et mouvement, santé mentale. Le Plan cantonal alcool et le Programme cantonal de santé mentale ont été adoptés durant l'année. Quant au programme « Je mange bien, je bouge bien », il a étendu son public-cible aux seniors. Afin de réaliser ses nombreux objectifs de promotion et de prévention, l'Etat continue à attribuer des mandats de prestations à des organismes spécialisés.

Du côté des prestations de soins, l'hôpital fribourgeois (HFR) poursuit sa mission en offrant des soins de qualité et de proximité. Il a pris des mesures afin de réduire sensiblement la durée moyenne de séjour. Deux audits financiers ainsi qu'un troisième sur la gouvernance de l'établissement ont mis en lumière de nombreux problèmes de gestion. Le Conseil d'Etat a posé une série d'exigences, qui sont en train d'être remplies. Il a en outre présenté au Grand Conseil un projet de loi qui permettra de réduire l'effectif du Conseil d'administration et de le professionnaliser.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) étend son système de consultations-liaison, tout en enregistrant une hausse des journées d'hospitalisation. L'aménagement du centre germanophone de Villars-sur-Glâne se poursuit.

Le dossier électronique du patient (DEP) est en marche : après le vote par le Grand Conseil d'un crédit de 5,15 millions de francs pour le projet Cybersanté, le canton de Fribourg a adhéré à la communauté de référence *cara*, qui réunit tous les cantons romands sauf Neuchâtel. Le DEP doit être introduit en 2020 dans les hôpitaux et en 2022 dans les EMS.

3.6.2 Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton

La mise en œuvre de la politique de la personne âgée *Senior +* se poursuit, avec en particulier l'accompagnement des districts dans la mise en place de leur réseau médico-social et des communes pour évaluer les besoins de leurs seniors. Les communes fribourgeoises seront ainsi amenées à prendre des mesures dans les domaines de l'habitat, de l'accompagnement social et de la vie communautaire.

En ce qui concerne les migrants et migrantes, le 2^e Programme d'intégration cantonal (PIC 2) a été lancé. Il comprend une quarantaine de mesures relevant de l'information et du conseil, de la formation et de la communication. Le PIC 2 met notamment l'accent sur l'intensification de la collaboration avec les communes, sur l'implication de la population autochtone, sur l'employabilité des personnes migrantes et sur l'aide aux migrants et migrantes les plus

vulnérables. En outre, le programme d'accompagnement « Envole-moi » conçu pour l'intégration des jeunes requérants d'asile et réfugiés permet à ceux-ci de développer leurs compétences sociales et professionnelles.

Le dialogue avec les communautés religieuses nouvellement établies dans le canton s'est poursuivi en 2018. Une rencontre annuelle avec les communautés musulmanes a notamment permis d'aborder à nouveau la question des locaux, les risques de radicalisation. La mise en œuvre du postulat « Surveillance des mosquées et des imams », partiellement accepté par le Grand Conseil en octobre 2017, devrait poser les bases d'une réflexion plus générale sur la législation actuelle en matière de relations entre les Eglises et l'Etat.

La campagne de notoriété « Fribourg, le bonheur en plus » est menée depuis 2013 par *Fribourgissima Image Fribourg*. En 2018, l'association a géré, en collaboration avec l'Etat et la Fédération fribourgeoise d'élevage du cheval, le projet de présence fribourgeoise au Marché-Concours national de chevaux de Saignelégier. Invité d'honneur, le canton de Fribourg a su transmettre son « bonheur en plus » aux 55 000 visiteurs du week-end (10-12 août). Collaborant à nouveau avec le Festival des Lumières de Morat, l'association a aussi eu l'occasion d'être présente au Paléo Festival de Nyon. En plus de la mise sur pied de projets, l'association a continué sa stratégie de communication digitale, conduite sur le site internet (www.fribourg.ch) et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, Google+, YouTube).

3.6.3 Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents

Culture & Ecole, le programme de médiation culturelle pour les élèves de la scolarité obligatoire vise à soutenir l'accès et la sensibilisation à la culture pour les 42 000 élèves de la scolarité obligatoire du canton, et cherche à développer la programmation culturelle pour le jeune public. Le programme, qui veut offrir à chaque élève la possibilité de participer à un tarif réduit à une offre culturelle professionnelle par année scolaire, s'est renforcé en 2018. Un partenariat « transports » a été mis en place avec les TPF pour garantir aux classes un accès équitable aux lieux culturels, d'où qu'elles proviennent. En novembre, des visites animées et ateliers créatifs ont été proposés à 6300 élèves dans les musées et à blueFACTORY lors du Festival Culture & Ecole BCF. Par ailleurs, le patrimoine a fait l'objet d'une action particulière pour le grand public, par l'ouverture d'enceintes et de fortifications médiévales du printemps à l'automne. La Carte 20 ans 100 francs a été introduite dans le canton et permet à son jeune détenteur d'accéder librement à tous les lieux culturels partenaires. En collaboration avec l'Agglo et la Loterie romande, la Carte Culture adressée aux personnes en situation de précarité, a été promue auprès des communes fribourgeoises.

La promotion du sport et le soutien des talents ont fait l'objet d'une analyse approfondie, dont le Grand Conseil recevra le résultat en début d'année 2019. Le canton s'est aussi impliqué dans la candidature des JO de Sion 2026, qui a été stoppée par le vote populaire valaisan du 10 juin 2018, et dans le domaine des infrastructures, en particulier par le développement des infrastructures du centre cantonal de sports et loisirs du Lac Noir, le suivi de différents projets de piscines et le soutien financier à la nouvelle patinoire St-Léonard.

3.6.4 Préserver les ressources naturelles

Climat

Le Plan climat de l'Etat de Fribourg, composé de quatre modules (adaptation aux changements climatiques, atténuation des effets dus aux changements climatiques, projets pilotes, contexte politique et légal), a été développé en 2018. Un premier calendrier a été établi et des objectifs fixés pour chacun des modules pour les années 2018 à 2021.

Deux groupes de travail ont été mis en place, le premier pour le module adaptation, le second pour l'atténuation. Ils ont identifié les principaux risques et opportunités liés aux changements climatiques pour le canton. En tout, dix secteurs ont été traités dans le domaine de l'adaptation (agriculture, forêt, biodiversité, santé, gestion de l'eau, énergie, tourisme, infrastructures et bâtiments, aménagement du territoire, dangers naturels). Ces travaux préliminaires permettent au canton de mieux identifier les risques et prévoir les mesures nécessaires dans ces deux modules.

Protection des eaux

En matière d'évacuation et d'épuration des eaux, les études de régionalisation sont entrées en phase finale pour la Haute Glâne, la Haute Sarine et la Basse Broye-Vully (pôle Avenches).

Le SEn a établi la planification définissant les STEP du canton devant prendre des mesures pour éliminer les micropolluants d'ici à 2035. Il collabore à la préparation des avant-projets pour le traitement des micropolluants dans les STEP de Fribourg, Morat, Ecublens, Lucens et Payerne (VD). Il a également réalisé le recensement des habitants raccordés aux STEP du canton nécessaire pour le prélèvement de la taxe destinée au financement des mesures à réaliser pour le traitement des micropolluants.

Fin 2018, 109 communes disposent de règlements et de taxes conformes à la loi fédérale sur la protection des eaux. Ceci représente 77 % des communes fribourgeoises.

Pour répondre au développement important de leur bassin d'apport ou à l'insuffisance de certains de leurs équipements, plusieurs STEP doivent envisager à court ou moyen terme des solutions afin de garantir une capacité de traitement suffisante. Le Service a dans ce but collaboré à plusieurs réalisations et études.

La DIAF et la DAEC poursuivent leur collaboration quant à la problématique liée aux engrais de ferme et à la protection des eaux. L'IAG, en collaboration avec le SEn, met en ligne des news sur son site internet pour conseiller les agriculteurs dans leur gestion des engrais de ferme, notamment pour prévenir les risques de pollution à cause de conditions défavorables à l'épandage.

En automne 2017, le Conseil fédéral a entériné le Plan d'action national pour la réduction des risques liés aux produits phytosanitaires et à l'utilisation durable des produits. Un groupe de travail interservices (IAG, SAgri, SEn) a été créé afin d'acquérir les compétences techniques nécessaires à la mise en œuvre de mesures pour garantir la qualité des ressources naturelles et soutenir les projets permettant de réduire les risques pour les eaux.

Un groupe de travail pluridisciplinaire a été nommé en septembre 2017 par le Conseil d'Etat suite au mandat 2016-GC-78 afin de réévaluer la carte d'admissibilité des sondes géothermiques et les conditions liées à leur autorisation. Ce groupe a proposé de nouveaux critères d'admissibilité pour les sondes, qui ont été validés par les Offices fédéraux compétents avant d'être adoptés par le Conseil d'Etat le 18 décembre 2018.

Lacs et cours d'eau

A cause de la sécheresse, le SEn a suspendu dès le 17 juillet 2018 toutes les autorisations de pompage dans les eaux de surface, à l'exception de la Sarine, du canal de la Broye, du Grand Canal et des lacs de la Gruyère, de Morat, de Neuchâtel et de Schiffenen. Afin de répondre aux besoins d'irrigation des terres agricoles et à d'autres utilisations, il a établi des plans de pompage. L'interdiction de prélèvement dans les eaux de surface a été levée le 19 décembre 2018. L'ensemble de ces démarches ont été coordonnées avec les cantons de Berne et de Vaud.

La directive cantonale pour la délimitation de l'espace réservé aux eaux (ERE) et des limites de construction a été validée via l'adoption du plan directeur cantonal. Une collaboration étroite entre le SAgri et le SEn a été mise en place, notamment pour l'utilisation agricole de l'ERE, la communication avec les agriculteurs et pour la gestion des cours d'eau enterrés.

En 2018, le Bainoz a été mis à ciel ouvert entre Chavannes-le-Chêne et Murist. Le SEn a encouragé et soutenu divers projets pilotes tels que la revitalisation de la Biorde (Attalens, Bossonnens, Granges et Jongny), de la Broye (Surpierre, secteur Villeneuve), du Heitiwilbach (Düdingen), de la Petite Glâne (Missy, Vallon, Saint-Aubin et Vully-lès-lacs), de la Sarine (Fribourg), de la Singine (Wünnewil-Flamatt, Neuenegg) et de la Sionge (Vaulruz et Sâles).

Pour la première fois, une concession de port, en l'occurrence celui d'Estavayer, a été mise en concurrence dans le canton de Fribourg. Cette situation a permis à l'Etat, mais aussi aux deux concurrents, de réfléchir aux objectifs à atteindre dans ce domaine et à développer des projets à même d'offrir des prestations d'une qualité accrue en faveur des utilisateurs du port mais aussi du grand public. La procédure d'octroi de la concession est en cours.

Les cantons de Fribourg et de Vaud ont finalisé l'étude d'assainissement du débit résiduel au barrage de Rossinière. Le SEN a suivi les travaux de mise en œuvre des mesures d'assainissement de la Jogne en aval du barrage de Montsalvens et a assisté l'exploitant au sujet des demandes de remboursement.

Protection de l'air

Le Service de l'environnement (SEn) est chargé de veiller au respect des limitations des émissions fixées dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair). Les installations stationnaires concernées doivent faire l'objet de contrôles qui sont réalisés en partie par des laboratoires privés.

Le SEN a publié une notice pratique sur la gestion des rémanents de coupe, en collaboration avec le SNP, le SFF, le SAgrri et l'IAG.

Une station permanente de mesure est exploitée au bord du parc de Pérolles, à Fribourg. En 2018, une station mobile a été installée au quartier de Chamblieux à Fribourg, à proximité immédiate de l'A12, de la route du Jura et de la route de Chantemerle. Une autre station mobile a enregistré la charge polluante à la rue de Vevey, à Bulle.

Protection contre le bruit

Le délai d'assainissement des routes qui était fixé au 31 mars 2018 est dépassé. L'obligation qu'ont les communes et cantons d'assainir leurs routes qui provoquent des dépassements des valeurs légales demeure. Les propriétaires de routes continuent à assainir le bruit sur leur réseau. La 3^e convention-programme (subventions fédérales pour l'assainissement du bruit routier) qui devait s'achever en 2018 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

Protection du sol

Le SEN s'occupe de la coordination générale des activités de protection du sol dans le canton (sols agricoles, forestiers et urbains, protection quantitative du sol), en collaboration avec le SAgrri, l'IAG, le SFF et le SeCA. Il assure la gestion du concept cantonal de protection des sols et de la mise en œuvre de l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol) en zone à bâtir.

En 2018, des prélèvements et analyses de sols ont été effectués sur les sites FRIBO urbain. Il s'agissait du début du 4^e cycle de prélèvements. Une étude visant à déterminer les secteurs présentant potentiellement des dépassements de valeurs de référence de l'OSol a débuté dans la région de Bulle, Estavayer, Düdingen et Morat.

Sites pollués

Le Fonds cantonal pour les sites pollués a été alimenté à raison d'environ 1,45 million de francs via les taxes perçues sur les déchets stockés définitivement en décharges contrôlées. Les dépenses pour le versement de subventions cantonales ou pour la prise en charge de coûts de défaillance sont quant à elles de l'ordre de 700 000 francs. Les montants provisionnés dans le Fonds au 31 décembre 2018 s'élèvent à quelque 6,7 millions de francs. La gestion du Fonds a fait l'objet d'un contrôle financier qui relève la bonne tenue des comptes.

Décharge de la Pila

Les mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge qui permettent de diminuer sensiblement les flux de polluants vers la Sarine sont en phase d'exploitation. L'ancienne décharge et la Sarine en aval font l'objet d'une surveillance régulière, tout comme l'installation de traitement des eaux.

Concernant l'assainissement général du site, d'importantes investigations complémentaires ont été lancées en 2016 et se sont poursuivies jusqu'en 2018 afin de pouvoir évaluer les variantes d'assainissement envisageables et leurs effets sur le cours d'eau. Les rapports définitifs relatifs à ces investigations complémentaires ont été finalisés par le Consortium en mai 2018 et ont été évalués par les autorités. Suite à cela, une demande d'audition OTAS a été déposée auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) afin d'obtenir leur détermination sur la variante optimale.

Biotopes

En 2018, six communes supplémentaires ont réalisé l'inventaire préalable des biotopes d'importance locale prévu par la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage (LPNat). 1173 ha de prairies et pâturages maigres, surfaces à litière ou zones tampons sont au bénéfice de contrats avec des agriculteurs. La gestion administrative de ces contrats se fait désormais via le système d'information agricole Gelan. Le passage à ce nouvel outil de gestion permet une meilleure efficacité dans le traitement des données et une bonne coordination avec les programmes agricoles.

A la fin de l'année 2018, le Conseil d'Etat a approuvé les inventaires des biotopes d'importance cantonale. 63 bas-marais, quatre zones alluviales, 74 prairies et pâturages secs et 157 sites de reproduction de batraciens ont ainsi été désignés comme d'importance cantonale et les buts généraux de protection pour ces biotopes ont été définis.

Conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), qui charge les cantons de réaliser des compensations écologiques sous forme de bosquets, haies, rives boisées et tout autre type de végétation, de nouveaux biotopes ont été créés à Grandsivaz, Belfaux, Grolley, Corpataux-Magnedens, Prez-vers-Noréaz, Val-de-Charmey, Rechthalten, Bösingén.

Société à 4000 watts

L'objectif global posé par le Conseil d'Etat est d'économiser, à l'horizon 2030, 1000 GWh/an de chaleur et 550 GWh/an d'électricité et atteindre ainsi la « société à 4000 Watts ». Pour ce faire, une stratégie énergétique a été élaborée, misant en particulier sur le développement des énergies renouvelables indigènes et la réduction des besoins énergétiques.

Différents projets et mesures ont été menés afin d'avancer dans ce sens et atteindre les objectifs fixés, dont notamment :

- > la rénovation du parc immobilier fribourgeois : après le lancement du Programme Bâtiments en 2017, une large campagne d'information et de communication pour la promotion des mesures d'encouragement, axée dans un premier temps sur l'enveloppe du bâtiment et dans un deuxième temps sur celui du chauffage est faite. En outre, des réflexions sont menées afin d'organiser un pôle de compétences dans le domaine de la rénovation, notamment pour les propriétaires désireux d'entreprendre des travaux pour améliorer les qualités techniques de leurs bâtiments en matière de consommation d'énergie ;
- > des changements dans la loi sur l'énergie LEn ont été prévus afin de répondre aux dernières exigences de la Confédération en la matière, au Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014) et à plusieurs motions parlementaires. Les textes sont en consultation jusqu'au 31 janvier 2019 ;
- > énergie-FR organise des formations et des activités pour renforcer la formation des professionnels et la sensibilisation des particuliers. Un mémento a également été publié à l'intention des communes fribourgeoises, lesquelles ont pratiquement toutes suivi une formation sur le contrôle des chantiers. Un concept d'information pour les propriétaires de bâtiments est également proposé, en collaboration avec les communes. Des cours ont été prévus, entre autres pour les experts CECB® et une formation Passerelle accélérée vers le CFC « Techniques du bâtiment 2018 » a été mise sur pied d'août 2018 à juillet 2020 ;
- > le programme d'économie d'énergie auprès des gros consommateurs d'énergie du canton est suivi, avec en projet de l'étendre aux PME ;
- > le nouveau Plan sectoriel de l'énergie (PSE) qui accompagne le Plan directeur cantonal : la partie « énergie » du plan directeur cantonal intègre les réseaux d'énergie, l'énergie hydraulique, la géothermie, l'énergie éolienne, le solaire, le bois et autres biomasses. Ces différents domaines, qui représentent ensemble un très fort potentiel de développement, doivent encore être analysés, en tenant compte des travaux déjà réalisés jusqu'à ce jour. Un certain nombre d'études ont été menées pour l'ensemble des domaines précités mais il demeure encore la nécessité de poursuivre dans cette voie, par exemple pour ce qui concerne la géothermie profonde.

Pour sa part, l'Etat a concrétisé son rôle d'exemplarité dans le domaine de l'énergie notamment par le respect des exigences du label Minergie-P lors de travaux de construction ou de rénovation de bâtiments, l'assainissement d'installations utilisant des énergies fossiles par des énergies renouvelables et l'acquisition de courant labellisé

Naturemade Star pour sa propre consommation. Il a démarré un programme d'équipement des toitures de ses propres bâtiments avec des installations solaires photovoltaïques. Il s'est aussi assuré du bon respect de ce principe auprès des communes ayant également pour tâche la réalisation d'une planification énergétique dans le cadre des planifications directrices communales, et l'assainissement de l'éclairage public.

3.6.5 Garantir la sécurité

Plusieurs grands projets ont été menés de front en 2018 afin d'accroître la sécurité de la population fribourgeoise dans tous les domaines. Un concept de gestion des menaces a été élaboré, afin de permettre à la Police cantonale, en collaboration avec un réseau de partenaires interdisciplinaires, d'identifier, analyser et désamorcer les situations de risque de passage à l'acte violent. Dans le domaine de la lutte contre le feu et les éléments naturels, la révision totale des dispositions légales amènera une réorganisation des sapeurs-pompiers sur le territoire cantonal en fonction d'une cartographie des risques, amenant davantage d'efficacité et d'efficience tout en maintenant le système actuel de milice. La révision de la loi sur la protection de la population a également été lancée en 2018, avec là aussi pour objectif une réorganisation territoriale visant une plus grande efficacité et une meilleure coordination entre tous les acteurs de la sécurité. Tous ces projets feront l'objet d'une consultation durant l'année 2019.

3.6.6 Réorganiser le pouvoir judiciaire

Le Conseil d'Etat a institué en mai une organisation de projet, composée d'un comité de pilotage et d'un comité de projet, destinée à procéder à une analyse approfondie du Pouvoir judiciaire (PJ). L'objectif est de rationaliser l'organisation et le fonctionnement du PJ et d'en maximiser l'efficacité. Un mandataire externe a également été désigné, dont l'analyse se focalise, dans un premier temps, sur une sélection d'instances : le Tribunal cantonal, le Ministère public, les tribunaux d'arrondissement et la cellule judiciaire itinérante. Les résultats de cette analyse sont attendus courant 2019.

3.6.7 Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »

Objet	Etat fin 2018
Loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la formation post-grade des médecins (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la personne en situation de handicap (nouvelle)	Loi du 12.10.2017
Loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (nouvelle)	Loi du 16.11.2017
Loi sur les pensions alimentaires (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur les prestations complémentaires pour familles économiquement modestes (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la protection des biens culturels (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (révision partielle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (révision partielle)	Loi du 12.09.2018
Loi sur l'aide sociale (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la protection de la population (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur le droit de cité fribourgeois (révision totale)	Loi du 14.12.2017

4 Vie du Conseil d'Etat

4.1 Séances

Présidé en 2018 par Georges Godel (vice-présidence : Jean-Pierre Siggen), le Conseil d'Etat a tenu 42 séances (52 en 2017), dont une par voie de circulation et trois consacrées à l'examen du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2019.

L'année 2018 a vu le départ de Mme Marie Garnier (Les Verts) qui a démissionné de sa fonction pour le 30 avril et l'arrivée de M. Didier Castella (PLR) qui lui a succédé le 22 mai, jour de son assermentation par le Grand Conseil.

Une séance gouvernementale s'est tenue en la Maison de Watteville, à l'invitation du président de la Confédération, le Fribourgeois Alain Berset. Le Conseil d'Etat a également siégé hors les murs, dans le district de la Sarine, et a rencontré à cette occasion le comité de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg.

Le Conseil d'Etat a adopté 1089 arrêtés (1380 arrêtés en 2017), 59 nouveaux règlements et ordonnances et 22 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2017 : 52 et 37). Il a transmis 16 projets de loi (2017 : 15), 25 projets de décret (2017 : 20) et 22 rapports (2017 : 21) au Grand Conseil.

4.2 Rencontres de travail

La traditionnelle séance de travail avec le Conseil communal de la Ville de Fribourg a notamment permis de faire le point sur l'avancement des travaux du réaménagement du quartier du Bourg, le terrain de la Poya, la création d'une zone touristique et la problématique du parking.

La séance avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises a été l'occasion d'une discussion axée sur le projet fiscal 17, le plan directeur cantonal, la digitalisation. Le point de situation sur l'arrêt du TF 2C_206/2016 du 7 décembre 2017 relatif à la participation des parents aux frais scolaires a été examiné.

La séance avec la Conférence des préfets, cette année dans le district de la Veveyse, a été l'occasion de traiter de nombreux thèmes actuels communs, telles la réforme des tâches des préfets et des régions et la vision d'avenir des Préfectures, la délégation, aux préfets, des compétences en matière de ressources humaines et les projets d'agglomérations.

Comme chaque année, le Gouvernement a invité les cadres supérieurs de l'administration cantonale à une séance d'information et d'échanges, qui s'est tenue à Marly, au cours de laquelle a été abordé le thème de la digitalisation à l'Etat de Fribourg.

C'est dans le district de la Glâne que le Conseil d'Etat a organisé sa visite annuelle à des entreprises fribourgeoises, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton.

Lors de sa rencontre avec la direction de la RTSR, il a abordé les défis actuels de la RTS ainsi que l'état de la situation occasionné avec l'initiative « No Billag ». Sa rencontre avec une délégation de la Banque cantonale de Fribourg a porté sur la gouvernance et la marche des affaires.

4.3 Visites et réceptions

Comme à son habitude, le Gouvernement a présenté, en début d'année, ses vœux de l'An aux représentants et représentantes des pouvoirs législatif et judiciaire, ainsi qu'à ceux et celles des Eglises. Le Conseil d'Etat a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses qui émaillent chaque année son activité. Il a répondu à de nombreuses invitations émanant d'institutions fribourgeoises et suisses. Il a été reçu par le Gouvernement du canton des Grisons et a reçu, pour sa part, celui d'Obwald.

Le Gouvernement a pris part aux manifestations organisées dans le cadre de la 32^e édition du Festival International de Films de Fribourg et de la 44^e édition des Rencontres de folklore internationales de Fribourg. Il a participé aux inaugurations officielles de la Cantonale (Foire de Fribourg), du Comptoir Gruérien et de la Foire de la Glâne ainsi

qu'à la journée officielle de la 19^e édition du Salon suisse des Goûts et Terroirs. Il a organisé des opérations de relations publiques en marge des matchs à domicile du HC Fribourg-Gottéron lors du Championnat 2017-2018 de la LNA de hockey sur glace, ainsi que lors de l'Avenches Opéra en Fête et de la 6^e Bénichon du Pays de Fribourg à Estavayer-le-Lac

Il a aussi participé au 101^e Printemps de la Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg, au 71^e Festival del film Locarno ainsi qu'à l'Assemblée générale et au 7^e Forum de la Région capitale suisse.

Dans le cadre du Bicentenaire de Nova Friburgo, le Gouvernement était représenté au voyage commémoratif et a reçu, à l'occasion de la Fête nationale du 1^{er} août, Renato Bravo, préfet de Nova Friburgo. Une délégation gouvernementale a également participé au déplacement en Inde de la Musique de Landwehr.

Le Conseil d'Etat a rencontré, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement et l'ancien vice-chancelier d'Etat et leurs conjoints. Il a également eu l'occasion de partager un moment convivial, dans le cadre d'un match aux cartes, avec l'Evêché du diocèse.

Il a reçu le Commandant de la Garde Suisse Pontificale. Dans le cadre de visites de courtoisie, il a rencontré l'Ambassadrice de France en Suisse, accompagnée du Consul général de France à Genève, ainsi que le Chef de la Délégation de l'Union européenne pour la Suisse et la Principauté du Liechtenstein et l'Ambassadeur de Géorgie en Suisse. Le Président du Gouvernement, accompagné de la Chancelière d'Etat, a aussi reçu l'ambassadeur de Mongolie en Suisse et celui de l'Inde en Suisse.

Le Conseil d'Etat a également rencontré le Pape François lors de sa venue à Genève. Martin Vetterli, président de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne ainsi que le Conseil d'administration et les Directions de Liebherr International AG et Liebherr Machines Bulle SA ont été aussi reçus par le Gouvernement.

Les membres du Conseil d'Etat ont pris officiellement congé de Markus Hayoz, chef du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg de 1988 à 2018.

Une sérénade de la Musique de la Landwehr a marqué officiellement l'entrée en fonction de Didier Castella, nouveau membre du Conseil d'Etat élu ensuite de la démission de Marie Garnier.

A l'occasion de son excursion organisée dans le canton du président de la Confédération, des rencontres avec le Conseil fédéral, auxquelles a été associée la population, ont été organisées à Charmey et à Fribourg. En outre, toujours dans le cadre de cette présidence fribourgeoise, le Conseil d'Etat a également été associé à la visite d'Etat du Président de la République Fédérale d'Allemagne ainsi qu'à l'excursion culturelle du corps diplomatique accrédité en Suisse.

Il a aussi été convié à une rencontre avec le Groupe démocrate-chrétien des Chambres fédérales, en excursion dans le canton du président de l'Assemblée fédérale (Dominique de Buman). Ce dernier a également reçu le Gouvernement fribourgeois au Palais fédéral.

Il a eu l'honneur d'accueillir les Clubs de basket BCF Elfic Fribourg et Fribourg Olympic Basket à l'occasion de leurs triplés réussis lors de la saison 2017-2018.

Fribourg a été l'hôte d'honneur de la 115^e édition du Marché-Concours national de chevaux de Saignelégier. Cette présence, organisée en collaboration avec l'Association « Fribourgissima Image Fribourg Freiburg » (promotion de l'image du canton de Fribourg) et les milieux chevalins fribourgeois, a permis au Conseil d'Etat de présenter notre canton à travers sa population, sa jeunesse, sa diversité culturelle, ses paysages et ses lieux, son savoir-faire ainsi que ses produits. Le monde du cheval, en particulier le travail des syndicats fribourgeois d'élevage du Franche-Montagne, a surtout été mis en valeur, en liant traditions, dynamisme et modernité. Durant ce Marché-Concours, la présentation de Fribourg et sa forte présence, que ce soit au cortège, au spectacle, au quadrille, aux courses et concours, à l'allée marchande ou encore à la soirée de gala, ont marqué les esprits.

4.4 Centenaires

Le Conseil d'Etat a rendu hommage à 22 Fribourgeois et Fribourgeoises à l'occasion de leur entrée effective dans leur 100^e année.

5 Relations extérieures

La responsabilité politique de la coordination des relations extérieures relève ad personam d'un membre du Conseil d'Etat, soit du directeur de l'économie et de l'emploi. Concrètement, il représente le Conseil d'Etat à l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et à la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO). La Chancellerie d'Etat siège depuis janvier 2016 au comité et au Conseil de la Fondation ch. Les lignes de force de l'intervention du Conseil d'Etat dans le domaine des relations extérieures peuvent être résumées ainsi :

- > Fribourg joue un rôle primordial de canton-pont entre la Suisse occidentale et le reste de la Suisse ;
- > Fribourg participe activement à la CdC et aux conférences nationales pour contribuer à un fédéralisme vivant et équitable ;
- > Fribourg se positionne comme un canton fort dans une Suisse occidentale forte ;
- > Fribourg contribue fortement à l'existence et à la vitalité de la Région capitale suisse, quatrième métropole en Suisse, et s'engage dans des projets concrets, en collaboration avec les autres cantons-partenaires ;
- > Fribourg continue à approfondir ses liens bilatéraux avec les cantons voisins, mais aussi avec d'autres régions intéressées ;
- > Fribourg s'applique à mettre davantage en exergue ses compétences et valeurs au niveau national et international.

5.1 Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

En 2018, la Conférence des gouvernements cantonaux a tenu quatre assemblées plénières. Plusieurs dossiers ont marqué les travaux de la CdC en politique intérieure, dont : le projet pour modifier l'imposition des entreprises (RFFA) ; la révision du système de péréquation financière intercantonale ; le désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons ; la cyberadministration.

Les cantons ont suivi de très près le traitement par les Chambres de la réforme fiscale. Ils ont salué le compromis qui prévoit un financement additionnel de l'AVS, car seul un projet équilibré en matière de compensations sociales est en mesure de convaincre la population. La réforme de la péréquation financière a suscité des discussions nourries au sein des cantons. Au final, seule une minorité s'est opposée au compromis trouvé avec le Conseil fédéral, afin d'atténuer – en vain – l'impact de la réforme sur les finances des cantons à faible potentiel de ressources. Les réflexions portant sur une prochaine étape du désenchevêtrement des tâches ont été lancées et continueront en 2019. Différentes visions s'affrontent, notamment sur la nécessité de procéder au préalable à un bilan des grands flux financiers hors-RPT. Enfin, la CdC et les conférences des directeurs cantonaux concernés ont débuté la phase II de l'« Agenda Intégration Suisse » en partenariat avec la Confédération. Les cantons adhèrent aux objectifs d'efficacité proposés et sont prêts à mettre en œuvre le processus d'intégration des personnes réfugiées reconnues et des personnes admises provisoirement.

D'autres dossiers d'envergure de politique intérieure ont fait l'objet d'une attention particulière en 2018, à l'instar de l'Agenda 2030 pour le développement durable et des initiatives populaires « pour l'autodétermination » et « stopper le mitage du territoire ».

En politique européenne, la CdC a suivi de près les premières expériences faites par les cantons suite à l'entrée en vigueur de l'art. 121a. cst. et l'obligation de communiquer les postes vacants. Les résultats sont pour l'heure très mitigés. Les cantons ont également examiné avec une grande attention les négociations menées par le Conseil fédéral et les partenaires sociaux autour de l'accord cadre institutionnel avec l'Union européenne. Une inquiétude certaine s'est fait sentir quant à l'avenir de la voie bilatérale et ses conséquences en particulier pour l'économie. D'autres aspects sont observés de près, comme l'impact de cet accord sur les aides d'Etat. La procédure de consultation inédite lancée dans la foulée par le Conseil fédéral n'a pas fait l'unanimité. Plusieurs cantons ont dit attendre davantage de leadership de la part du gouvernement fédéral sur ce dossier clé.

5.2 Fondation ch

La Fondation ch a été créée par les 26 cantons qui sont tous représentés au sein du Conseil de fondation. La Fondation ch joue un rôle de coordination entre ses membres, promeut le fédéralisme et veille au maintien de la diversité des langues et des cultures en Suisse. Elle gère également le secrétariat de la CdC ainsi que la Maison des cantons à Berne, qui héberge les secrétariats de plusieurs conférences intercantionales. La Chancelière d'Etat représente le canton au Conseil de fondation. Elle siège également au comité directeur qui se réunit deux fois par année.

Le développement de l'entité Fondation ch a largement occupé son comité en 2018. Le secrétariat a été réorganisé et un nouveau responsable nommé. L'acte de fondation a été adapté en conséquence. Parallèlement, le programme de travail 2018-2020 voit apparaître de nouveaux projets, dont la mise sur pied d'un séminaire de réflexion sur le fédéralisme et le lancement d'une stratégie de réflexion, à usage des cantons, sur la concentration du monde des médias et ses conséquences pour la fédéralisme et la démocratie suisse en général. Différentes mesures concrètes sont également à l'étude afin de concrétiser la promotion de la politique fédérale par les jeunes. Enfin, la Fondation ch a adopté un document de stratégie pour redéfinir sa communication.

5.3 Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantonale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. La Directrice de la santé et des affaires sociales tient la vice-présidence de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Le Conseil d'Etat est également fortement engagé au sein des conférences régionales, particulièrement de la Suisse occidentale. Le Directeur des finances assume la présidence de la Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF) et de la Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ). Chaque Direction informe dans son rapport respectif sur les activités intercantionales en cours dans ses domaines de compétence.

Actuellement, douze conventions intercantionales, essentiellement d'envergure nationale, sont en cours d'élaboration et de négociation au sein des conférences des directeurs ou en cours de ratification auprès des parlements cantonaux.

Conventions intercantionales en cours d'élaboration, de négociation ou de ratification (état au 31 décembre 2018)

	Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernés	Etat au 31.12.18
1	Accord intercantonal universitaire (révision totale)	Inconnue	Tous les cantons	DICS	CDIP	Consultation du 1.8.2017 au 31.1.2018
2	Modification du Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin)	01.04.2018	FR, GE, NE, JU, VD, VS, TI	DSJ	CLDJP	Adhésion de FR : 14.10.2015
3	9 ^e Convention relative à la Loterie Romande (C-LoRo) du 18 novembre 2005	01.01.2021	Cantons romands	DSJ/DFIN	-	En cours de négociation
4	Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries CILP	01.01.2021	Cantons romands	DSJ/DFIN	-	En cours de négociation

	Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernés	Etat au 31.12.18
5	Fusion intercantonale Morat (FR) – Clavaleyres (BE) – Concordat sur la modification territoriale	01.01.2021	FR, BE	DIAF	-	Consultation du 30.10.2018 au 30.11.2018. Loi d'adhésion et message en cours de préparation
6	Convention intercantonale sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation des charges (CFFP)	01.01.2020	Tous les cantons	DSAS	CDS	Loi d'adhésion et message en cours de préparation
7	Révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics	Inconnue	Tous les cantons	DAEC	DTAP	Réponse par le CE à la consultation sur la révision : 23.12.2014
8	Convention intercantonale CARA sur le dossier électronique du patient	2021	FR-VD-GE-VS-JU	DSAS	--	En cours d'élaboration
9	Convention intercantonale sur la collaboration des forces sanitaires en cas d'évènement extraordinaire	01.01.2020	Tous les cantons romands	DSAS	CLASS	En cours d'élaboration
10	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) - Modification	01.01.2020	Tous	DSAS	CDAS	Loi d'adhésion et message en cours de préparation
11	Convention sur le service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier des cantons de Fribourg, de Vaud et de la République et canton de Genève (Convention SIERA)	01.01.2019	GE, VD, FR	DAEC	-	Loi du 8.11.18 sur l'adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier SIERA
12	Convention intercantonale sur la haute école spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO)	-	BE, FR, GE, JU, NE, VS, VD	DEE	-	Texte final accepté par les Comités stratégiques le 26.05.11. Elle entre en vigueur après son adoption par l'ensemble des cantons partenaires à la date fixée par le Comité gouvernemental.

5.4 Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Le comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est réuni à quatre occasions en 2018. La présidence a été assumée par le canton du Valais.

Au travers de prises de position à l'attention de membres du Parlement fédéral ou du Conseil fédéral, les membres de la CGSO ont œuvré pour faire valoir leurs intérêts et influencer les débats et les décisions dans des dossiers d'importance particulière pour la région.

Ainsi la CGSO s'est prononcée en 2018 sur les dossiers suivants : il a soutenu le Projet fiscal 17 et ses évolutions, en concertation avec la Conférence latine des directeurs des finances ; il s'est engagé en faveur de la loi sur les jeux d'argent, et contre la réglementation sur la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral. La conférence s'est encore mobilisée contre la motion Baumann déposée aux Chambres, demandant d'étendre le champ d'application des CCT nationales sur le droit cantonal, ainsi que pour une meilleure représentation des communautés linguistiques dans les commandes passées par l'OFCL.

La CGSO s'inquiète de l'évolution de la presse, en particulier en Suisse occidentale. Le thème s'est imposé parmi ses priorités. Son comité a notamment participé à la procédure de consultation sur la LME (loi sur les médias électroniques). Il a adopté une prise de position publique contre l'initiative « no Billag » ; il s'est mobilisé contre le déplacement du siège de la radio SRF de Berne à Zurich ; il a reçu une délégation de la direction de l'ATS, ainsi que la direction de la SSR in corpore, qu'il a en outre décidé de rencontrer une fois par année.

Enfin, le dossier européen a beaucoup occupé le comité de la CGSO, qui s'inquiète du dossier des aides d'Etat, fondamental pour les cantons.

5.5 Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale au niveau bilatéral a été marquée par quatre rencontres de travail avec les Gouvernements des cantons de Berne (6 mars), du Jura (26-27 juin), du Valais (28-29 août) et de Neuchâtel (30 novembre).

Ces rencontres s'inscrivent dans la volonté du Conseil d'Etat du canton de Fribourg de rencontrer au moins une fois par législature ses collègues de chaque canton de la Suisse occidentale. De nombreux sujets ont été traités dans le cadre de la séance de travail, comme le projet fiscal 17, le développement de l'Agroscope, la fusion de Clavaleyres avec Morat ou encore les défis liés à l'installation d'aires de transit pour les gens du voyage, le plan climat 2020, la cyberadministration, la péréquation financière, le développement des infrastructures ferroviaires (PRODES), la politique de la santé. Les gouvernements ont pu partager leurs expériences et leurs points de vue respectifs dans ces domaines et établir des stratégies pour unir leurs forces sur un certain nombre de dossiers clés.

5.6 Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales

Les quatre rencontres organisées au cours de l'année 2018 entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales ont permis d'examiner avec attention des dossiers prioritaires pour le canton sur la scène fédérale, notamment la réforme de l'imposition des entreprises, la péréquation financière, le dossier Agroscope, la loi sur les prestations complémentaires, le vote électronique, la loi sur les marchés publics, le projet de JO à Sion en 2026, les aides financières à l'accueil extrafamilial, la loi sur le CO2 ou encore la révision de la loi sur les télécommunications.

5.7 Consultations fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à plus de 115 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des gouvernements cantonaux ou de conférences nationales des directeurs cantonaux. Une liste complète des consultations auxquelles le canton a participé en 2018 figure dans le tiré à part sur les relations extérieures du canton et sur le site internet de l'Etat à l'adresse :

<https://www.fr.ch/re/institutions-et-droits-politiques/gouvernement-et-administration/archives-2018>.

6 Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2018

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2018, le Grand Conseil s'est déterminé sur 18 projets de lois et 23 projets de décrets. Quelque 49 % des dispositions discutées et admises, soit 13 lois et 7 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

6.1 Concernant le compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 12 décrets concernant des crédits d'engagement et un crédit cadre, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 178 813 160 francs. Les quatre principaux objets concernent : le crédit d'engagement pour l'agrandissement et la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire (60 000 000 francs), pour l'acquisition et le réaménagement de l'immeuble « ex-Swisscom » à la route des Arsenaux 41 (33 000 000 francs), pour l'assainissement et la transformation de l'Hôtel cantonal à Fribourg (19 020 000 francs) ainsi qu'un crédit d'engagement destiné à cofinancer avec le canton de Vaud la construction de l'extension et l'adaptation du Gymnase intercantonal de la Broye (14 500 000 francs). A cela s'ajoute le décret en lien avec la mise en œuvre de la réforme fiscale qui prévoit des contributions financières transitoires de 67 200 000 francs en faveur des communes et des paroisses pour la période 2020-2026, le décret concernant l'aide financière de 25 000 000 francs pour la construction du smart living building (SLB), ainsi que le décret relatif à la participation de l'Etat de 20 000 000 francs à la transformation et à l'agrandissement de la Patinoire Saint-Léonard.

6.2 Concernant le compte de résultats

Les répercussions des cinq lois et d'un décret ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs :

- > un accroissement des dépenses nettes de personnel de près de 16,4 millions de francs en relation avec l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat dans le cadre du budget 2019 (un peu plus de 157 postes supplémentaires) ;
- > la loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale a pour conséquence des pertes nettes annuelles estimées à 40,8 millions de francs pour la période 2020-2030 et à 119,6 millions de francs à partir de 2031. L'impact du décret relatif aux contributions financières transitoires de l'Etat en faveur des communes est compris dans ces estimations. ;
- > la loi sur la promotion économique impliquera l'affectation progressive de montants à la provision pour les cautionnements de la Promotion économique afin qu'elle atteigne jusqu'à 20 millions de francs ;
- > la loi sur les finances communales nécessitera la création d'une nouvelle application informatique dont le coût est estimé à un montant supérieur à 0,6 million de francs ;
- > diverses autres dispositions légales nouvelles sont à l'origine de charges additionnelles de quelque 0,1 million de francs, mais également d'une perte de recettes pour environ 0,2 million de francs.

En 2018, les trois modifications apportées par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat ont accentué les répercussions financières prévues. Le Grand Conseil a en effet décidé d'accorder une compensation additionnelle annuelle pour 2020 et 2021 de 7 860 000 francs aux communes constituant des « cas de rigueur », en lien avec la mise en œuvre de la réforme fiscale. Dans ce sens, le Grand Conseil a décidé d'augmenter la contribution financière de base de l'Etat à 75 220 000 francs en faveur des communes pour la période 2020-2026 dans le décret relatif aux contributions financières transitoires de l'Etat en faveur des communes et des paroisses. L'incidence financière de ce projet est de 82 920 000 francs, à savoir 15 720 000 francs supplémentaires par rapport à l'incidence financière initialement prévue. Le Grand Conseil a également accordé 145 000 francs supplémentaires pour le réaménagement de la route cantonale « En Bataille » à Broc (étude pour la prolongation de la bande cyclable), ce qui porte le montant à 5 795 000 francs. Concernant l'assainissement et la transformation de l'Hôtel cantonal, le Grand Conseil s'est écarté du projet du Conseil d'Etat. En effet, un montant supplémentaire de maximum 100 000 francs a été ajouté pour améliorer l'équipement, l'accessibilité et la fonctionnalité de la salle du Grand Conseil. Ainsi, les dépenses pour l'Etat s'élèvent désormais à 19 120 000 francs.

6.3 Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2018 (avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>Incidences des projets du Conseil d'Etat</u> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
				<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg	2017-DICS-46	DICS	06.02.18			Dépenses : + 60 000 000 fr.
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017	2018-DFIN-1	DFIN	06.02.18		Aucune incidence financière.	
L modifiant la loi sur l'agriculture	2017-DIAF-39	DIAF	07.02.18		La mise en œuvre des mesures sera financée dans les limites du budget du Service de l'agriculture. D'autre part, certaines mesures d'incitations (participation de l'Etat aux coûts de collaboration avec « beelong ») seront financées à travers les budgets du développement durable.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le réaménagement de la route cantonale « En Bataille », à Broc	2017-DAEC-159	DAEC	08.02.18			Dépenses : + 5 650 000 fr. GC : + 5 795 000 fr. (augmentation du crédit de 145 000 fr. pour l'étude de la prolongation de la bande cyclable.)
D relatif aux naturalisations	2017-DIAF-48	DIAF	20.03.18		Aucune incidence financière.	

Incidences des projets du Conseil d'Etat*GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil*

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur la péréquation financière intercommunale	2017-DIAF-50	DIAF	21.03.18		Les modifications légales prévues n'auront pas d'impact sur le montant et le financement de l'instrument des besoins. Par contre, le coût de la mise à jour de l'application informatique relative aux finances communales est estimé à 50 000 fr. Aucune incidence en personnel.	
L sur les finances communales (LFCo)	2014-DIAF-30	DIAF	22.03.18		Il sera nécessaire de créer une nouvelle application informatique intégrant les données financières des communes dont le coût est estimé à un montant supérieur à 600 000 fr. D'autre part, une diminution des émoluments administratifs relatifs aux autorisations de financement du SCom est attendue. Les ressources en personnel de l'Etat seront sollicitées pour la formation nécessaire aux autorités et au personnel des collectivités publiques locales.	
L sur l'accueil de la commune municipale bernoise de Clavaleyres par le canton de Fribourg et sa fusion avec la commune de Morat (LFCla)	2017-DIAF-52	DIAF	23.03.18		La loi n'aura aucune incidence financière ou en personnel. Demeure toutefois réservée l'allocation éventuelle d'une aide financière d'environ 10 000 fr. pour la fusion de la commune municipale de Clavaleyres avec la commune de Morat.	
D relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2017	2017-DFIN-77	DFIN	23.05.18		Aucune incidence financière.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
L	modifiant la loi sur la promotion économique	2017-DEE-83	DEE	24.05.18		La création de l'instrument de cautionnement cantonal entraîne l'affectation progressive de montants à la provision pour les cautionnements de la Promotion économique, permettant à cette provision d'atteindre jusqu'à 20 000 000 fr. Aucune incidence en personnel.	
D	relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la construction du smart living building (SLB)	2017-DEE-36	DEE	19.06.18			Aide financière de l'Etat d'un montant de 25 000 000 fr.
D	relatif aux naturalisations	2018-DIAF-3	DIAF	19.06.18		Aucune incidence financière.	
D	relatif à la participation de l'Etat de Fribourg à la transformation et à l'agrandissement de la patinoire Saint-Léonard de Fribourg	2015-DICS-26	DICS	21.06.18			Dépenses : + 20 000 000 fr.
L	modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (aménagement régional et obligation de construire)	2018-DAEC-56	DAEC	21.06.18		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux de réfection et de réaménagement du tronçon de la route cantonale entre Riederberg et Bösinggen	2018-DAEC-54	DAEC	25.06.18			Dépenses : + 10 050 000 fr.
D	relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la contribution de l'Etat de Fribourg au réaménagement de la jonction autoroutière de Matran	2018-DAEC-61	DAEC	25.06.18			Dépenses : + 6 700 000 fr.
D	relatif à l'octroi d'un crédit cadre en vue de la mise en place du dossier électronique du patient dans le canton de Fribourg au sens de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient	2018-DSAS-19	DSAS	12.09.18			Dépenses : + 5 153 044 fr.
L	modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles	2014-DIAF-67	DIAF	12.09.18		Les coûts supplémentaires liés au projet sont limités. Ils pourront être répartis sur plusieurs années et resteront marginaux. Aucune incidence en personnel.	

Incidences des projets du Conseil d'Etat

GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition des bâtiments Boschung, à Granges-Paccot	2018-DAEC-83	DAEC	13.09.18		Dépenses : + 11 500 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné à cofinancer, avec le canton de Vaud pour une part égale, la construction de l'extension et l'adaptation du Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne	2018-DICS-20	DICS	14.09.18		Dépenses : + 14 500 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la rénovation de l'ancien laboratoire cantonal pour la Faculté des sciences et de médecine de l'Université de Fribourg	2018-DICS-27	DICS	14.09.18		Dépenses : + 4 710 740 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg	2018-DAEC-119	DAEC	09.10.18		Dépenses : + 19 020 000 fr. GC : + 19 120 000 fr. (crédit d'étude additionnel d'un montant maximum de 100 000 fr. pour améliorer l'équipement, l'accessibilité et la fonctionnalité de la salle du Grand Conseil.)
D portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie)	2018-DIAF-7	DIAF	09.10.18		Aucune incidence financière.
D relatif aux naturalisations	2018-DIAF-10	DIAF	09.10.18		Aucune incidence financière.
L portant dénonciation de l'accord (respectivement concordat) intercantonal de la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'éluclidation des délits de violence (concordat ViCLAS)	2018-DSJ-93	DSJ	09.10.18		La sortie du canton de Fribourg implique une économie de 34 152 fr., correspondant à la participation de Fribourg selon la clé de répartition, et une perte de recettes de 191 250 fr., correspondant au montant perçu de la part des autres cantons pour les tâches de service extérieur fourni par le canton de Fribourg.
L modifiant la loi sur l'exercice du commerce (ouverture des commerces le samedi)	2018-DSJ-116	DSJ	09.10.18		Aucune incidence financière ou en personnel.

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2019	2017-DFIN-97	DFIN	07.11.18	+ 157.39 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires).	Nouveaux postes et postes supplémentaires : Charge brute : + 18 745 760 fr. Charge nette : + 16 370 080 fr.	
L modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et la loi sur l'impôt sur les successions et les donations	2018-DFIN-18	DFIN	07.11.18		La révision n'aura pas ou peu d'incidences financières.	
L fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2019	2018-DFIN-48	DFIN	07.11.18		Aucune incidence financière, les coefficients étant maintenus à un taux de 100% pour 2019.	
L modifiant la loi sur la gestion des déchets (lutte contre les déchets sauvages)	2018-DAEC-62	DAEC	08.11.18		Les éventuelles incidences financières et en personnel devraient pouvoir être prises en charge par les budgets ordinaires.	
L portant adhésion à la Convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (Convention SIERA)	2018-DAEC-140	DAEC	08.11.18		Tous les frais encourus par l'Etat de Fribourg pour les services rendus au SIERA seront entièrement refacturés à ce dernier selon les contrats de prestations signés. Les véhicules et engins de l'Etat de Fribourg seront transférés au SIERA. Ce transfert s'opère pour partie par un apport en nature – à titre de capitalisation initiale du SIERA, et pour partie en échange d'une redevance annuelle minimale de 10% de la valeur vénale du solde pendant 10 ans.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales et d'autres biens	2018-DIAF-18	DIAF	09.11.18			Dépenses : + 3 428 000 fr.
L modifiant la loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles	2018-DSAS-69	DSAS	09.11.18		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L modifiant l'organisation des établissements hospitaliers publics	2018-DSAS-71	DSAS	09.11.18		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS)	2017-DICS-6	DICS	11.12.18		Aucune incidence financière ou en personnel.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le financement du soutien aux entreprises en création pour la période 2019-2022	2018-DEE-32	DEE	12.12.18			Dépenses : + 5 101 376 fr.
D	relatif aux contributions financières transitoires de l'Etat en faveur des communes et des paroisses	2018-DFIN-67	DFIN	13.12.18			Dépenses : + 67 200 000 fr. (Contribution financière de base de l'Etat pour la période 2020-2026 de 59 500 000 fr. pour les communes et 7 700 000 fr. pour les paroisses.) GC : + 82 920 000 fr. (Contribution financière de base de l'Etat pour la période 2020-2026 de 75 220 000 fr. pour les communes et 7 700 000 fr. pour les paroisses.)
L	sur la mise en œuvre de la réforme fiscale	2017-DFIN-79	DFIN	13.12.18	Au-delà d'un besoin de formation complémentaire lié à la mise en œuvre de la déduction des frais de R&D et de la patent box, le projet n'a pas d'incidence en personnel.	Le projet induit une baisse des recettes fiscales, une diminution des montants reçus au titre de la péréquation financière fédérale, l'octroi de compensations aux communes et aux paroisses, une augmentation des subventions pour les réductions de primes d'assurance-maladie et une augmentation des allocations familiales. Au total et après déduction des compensations accordées par la Confédération, les pertes nettes annuelles pour l'Etat ont été estimées dans le message à 40 800 000 fr. pour la période 2020-2030 et à 119 600 000 fr à partir de 2031. GC : pour 2020 et 2021, compensation additionnelle annuelle de 7 860 000 fr. accordée aux communes constituant des « cas de rigueur ».	Une adaptation des systèmes informatiques sera vraisemblablement nécessaire. Les coûts de cette adaptation n'ont pas encore pu être estimés.

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
L	modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité	2018-DSAS-78	DSAS	13.12.18		Dans la mesure où le projet préconise de maintenir la solution de financement actuelle, il n'engendre pas directement de nouvelles conséquences financières.	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition et du réaménagement de l'immeuble « ex-Swisscom », route des Arsenaux 41, à Fribourg	2018-DAEC-67	DAEC	14.12.18			Dépenses : + 33 000 000 fr.
D	relatif aux naturalisations	2018-DIAF-20	DIAF	14.12.18		Aucune incidence financière.	

7 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2018 EPT	Comptes 2017 EPT	Ecart EPT
Pouvoirs et Directions	8505,26	8403,65	101,61
Pouvoir législatif	7,00	6,80	0,20
Pouvoir judiciaire	327,12	321,86	5,26
Pouvoir exécutif	6,91	7,00	-0,09
Chancellerie d'Etat	46,55	44,48	2,07
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	4783,60	4732,02	51,58
Direction de la sécurité et de la justice	967,31	954,65	12,66
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	450,04	448,89	1,15
Direction de l'économie et de l'emploi	898,00	879,88	18,12
Direction de la santé et des affaires sociales	161,44	157,51	3,93
Direction des finances	448,16	447,78	0,38
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	409,13	402,78	6,35
Secteurs	8505,26	8403,65	101,61
Administration centrale	2936,95	2900,59	36,36
Secteur de l'enseignement	5230,01	5165,05	64,96
Secteur hospitalier	17,41	17,45	-0,04
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	320,89	320,56	0,33

8 Instruments parlementaires

Les informations détaillées et l'état de traitement de chaque instrument parlementaire peuvent être consultés sur le site du Grand Conseil (<http://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/>).

Motions, postulats, mandats et motions populaires

	Transmis au Conseil d'Etat durant l'année 2018	En cours de traitement au Conseil d'Etat	Suite directe ou rapport transmis par le Conseil d'Etat	En cours de traitement au Grand Conseil	Accepté par le Grand Conseil	Refusé par le Grand Conseil	Retiré par les auteur-e-s
Motions	29 (20*)	14	0	4	8	2	1
Postulats	14 (15*)	10	2	0	2	0	0
Mandats	9 (6*)	5	0	1	0	1	2
Motions populaires	0 (0*)	0	0	0	0	0	0

Questions

Le Conseil d'Etat a reçu 81 (1180*) questions des député-e-s.

* : chiffres 2017

Rapport d'activité

Direction de l'instruction publique,
de la culture et du sport

—

2018



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général	10
1.1	Activités	10
1.1.1	En général	10
1.1.2	Evénements particuliers	10
1.1.3	Mise en œuvre de la loi scolaire du 9 septembre 2014	10
1.1.4	Concept cantonal pour l'intégration des MITIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication) dans l'enseignement	11
1.1.5	Promotion de l'enseignement des langues et des échanges linguistiques	11
1.1.6	Besoins de la DICS en enseignants et enseignantes dans les années à venir	11
1.1.7	Autres événements particuliers en bref	11
1.2	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	12
1.2.1	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	12
1.2.2	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	12
1.2.3	Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)	12
1.2.4	Gestion centralisée des paiements relatifs aux écolages extracantonaux	12
1.3	Affaires contentieuses	13
1.4	Transports scolaires	13
1.5	Législation	13
1.5.1	Lois et décrets	13
1.5.2	Ordonnances et règlements	13
2	Service des ressources (SRess)	14
2.1	Activités	14
2.1.1	Ressources humaines	14
2.1.2	Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire	15
3	Services de l'enseignement obligatoire	15
3.1	Généralités	15
3.1.1	Thèmes communs aux deux parties linguistiques	15
3.1.2	Partie francophone	17
3.1.3	Partie alémanique	18
3.1.4	Enseignement spécialisé	19
3.1.5	Effectifs élèves (état au 1 ^{er} novembre)	20
3.1.6	Ouverture fermeture de classes	20

3.1.7	Effectif élèves physiques et classes par district pour le cycle 1 et 2 (état au 1 ^{er} novembre, avec les classes de soutien)	21
3.1.8	Effectif élèves physiques et classes par Cycle d'orientation (état au 1 ^{er} novembre)	22
3.2	Pédagogie spécialisée	22
3.2.1	Généralités	22
3.2.2	Données statistiques de l'enseignement spécialisé	23
3.2.3	Les services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité (SLPP)	24
3.3	Echanges scolaires	25
3.3.1	Généralités	25
3.3.2	Douzième année linguistique (DAL)	25
3.3.3	Echanges élèves / classes (EC)	25
3.3.4	Echanges individuels de vacances (EIV)	26
3.3.5	Movetia	26
3.3.6	Région capitale suisse (RCS)	26
4	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	27
4.1	Activités	27
4.1.1	Effectifs	27
4.1.2	Enseignement	27
4.1.3	Conférence et commissions	28
4.1.4	Services auxiliaires	29
4.1.5	Formation continue des enseignants et enseignantes	29
4.1.6	Collaboration intercantonale	29
4.1.7	Infrastructures	29
4.1.8	Législation	29
4.2	Collège Saint-Michel	30
4.2.1	L'école en bref	30
4.2.2	Elèves	30
4.2.3	Marche générale de l'école	30
4.3	Collège Sainte-Croix	31
4.3.1	L'école en bref	31
4.3.2	Elèves	31
4.3.3	Marche générale de l'école	31
4.4	Collège de Gambach	32
4.4.1	L'école en bref	32
4.4.2	Elèves	32
4.4.3	Marche générale de l'école	33

4.5	Collège du Sud	33
4.5.1	L'école en bref	33
4.5.2	Elèves	34
4.5.3	Marche générale de l'école	34
4.6	Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF)	35
4.6.1	L'école en bref	35
4.6.2	Elèves	35
4.6.3	Marche générale de l'école	35
4.6.4	Activités culturelles, éducatives et sportives (détails dans les bulletins de l'école)	35
4.6.5	Echanges scolaires	36
4.7	GYB (Gymnase intercantonal de la Broye)	36
4.7.1	L'école en bref	36
4.7.2	Elèves	36
4.7.3	Marche générale de l'école	37
4.8	Centre de compétences Fritic	37
4.8.1	Fusion et mise en œuvre de la nouvelle organisation	37
4.8.2	Activités	37
5	Service des affaires universitaires (SAfU)	38
5.1	Activités	38
5.1.1	Domaine suisse des hautes écoles	38
5.1.2	Domaine universitaire	39
5.1.3	Formation des enseignants et enseignantes	39
5.2	Evénements particuliers	39
5.2.1	Domaine universitaire	39
5.2.2	Formation des enseignants et des enseignantes	40
6	Université (Uni)	40
6.1	Activités	40
6.1.1	Etudiants et étudiantes	40
6.1.2	Organes centraux	41
6.1.3	Corps professoral	41
6.1.4	Recherche	42
6.1.5	Enseignement	42
6.2	Evénements particuliers	42

7	Haute Ecole pédagogique (HEP PH FR)	43
7.1	Activités	43
7.1.1	Formation initiale	43
7.1.2	Recherche et prestations à des tiers	43
7.1.3	Formation continue	44
8	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)	45
8.1	Activités	45
8.1.1	Préparation au choix professionnel	45
8.1.2	Information scolaire et professionnelle	45
8.1.3	Centres d'orientation professionnelle	45
8.1.4	Consultations individuelles	45
8.1.5	Consultations pour demandeurs d'emploi	46
8.1.6	Choix scolaire et professionnel des jeunes	46
8.1.7	Stage d'information professionnelle	46
8.1.8	Orientation au secondaire II (auprès des étudiants et étudiantes du collège et de l'ECG)	46
8.1.9	Aide aux jeunes en difficulté	46
8.2	Formation des adultes	47
8.2.1	Commission de la formation des adultes	47
8.2.2	Université populaire	47
8.2.3	Association Lire et Ecrire	47
8.2.4	Validation des acquis	47
9	Service des subsides de formation (SSF)	47
9.1	Activités	47
9.1.1	Commission des subsides de formation	47
9.1.2	Bourses cantonales	47
9.1.3	Prêts d'études	48
9.1.4	Subventions fédérales	48
10	Service du sport (SSpo)	49
10.1	Activités	49
10.1.1	Commission cantonale du sport et de l'éducation physique	49
10.1.2	Education physique	49
10.1.3	Jeunesse+Sport	50
10.1.4	Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)	51
10.1.5	Inventaire cantonal des installations sportives	51
10.1.6	Evénements particuliers	51

11 Service de la culture (SeCu)	51
11.1 Commissions	51
11.1.1 Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture	51
11.1.2 Commission des affaires culturelles	51
11.2 Subventions en faveur de la culture	52
11.2.1 Eléments statistiques	52
11.2.2 Aides pluriannuelles à la création	52
11.2.3 Aides ponctuelles à la création	52
11.2.4 Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation	53
11.2.5 Subventions ordinaires	53
11.2.6 Contributions financières de la Loterie romande	53
11.2.7 Soutien aux musiques actuelles	54
11.2.8 Prix culturel de l'Etat	54
11.2.9 Bourse de mobilité à la création artistique	54
11.2.10 Fonds Pierre et Renée Glasson	54
11.2.11 Coopération	54
11.2.12 Résidences d'artistes à l'étranger	54
11.2.13 Culture et école	54
11.2.14 Patrimoine culturel immatériel	55
11.3 Evénements particuliers	55
11.4 Surveillance et coordination des institutions culturelles	55
11.5 Bibliothèque cantonale et universitaire	55
11.5.1 Commission	55
11.5.2 Direction et services généraux	55
11.5.3 Secteur Collections fribourgeoises et activités culturelles	57
11.5.4 Secteur Manuscrits, incunables et archives	58
11.5.5 Secteur Technologies du web et infrastructure informatique	58
11.5.6 Secteur Systèmes d'information	59
11.5.7 Secteur Acquisitions	59
11.5.8 Secteur Catalogage	59
11.5.9 Secteur public	60
11.5.10 Secteur Logistique	60
11.5.11 Bibliothèques décentralisées sises à l'Université	61
11.6 Conservatoire	61
11.6.1 Commission	61
11.6.2 Activités	61

11.7	Musée d'art et d'histoire	63
11.7.1	Commission	63
11.7.2	Personnel	63
11.7.3	Activités	63
11.7.4	Organisation interne	65
11.7.5	Evénements particuliers	65
11.8	Musée d'histoire naturelle	65
11.8.1	Commission	65
11.8.2	Effectif	65
11.8.3	Bâtiment et équipement	66
11.8.4	Fréquentation	66
11.8.5	Impact médiatique	66
11.8.6	Transmission du savoir	66
11.8.7	Gestion des collections et recherche	67
11.8.8	Centre de compétence et de consultation	68
11.9	Château de Gruyères	68
11.9.1	Conseil de fondation	68
11.9.2	Activités	68
11.10	Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre	69
11.10.1	Conseil de fondation	69
11.10.2	Activités	69
11.11	Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle	70
11.11.1	Conseil de fondation	70
11.11.2	Exposition et animations	70
11.12	Musée romain de Vallon	70
11.12.1	Conseil de Fondation	70
11.12.2	Expositions et animations	70
12	Service archéologique (SAEF)	71
12.1	Interventions archéologiques	71
12.1.1	Archéologie du territoire	71
12.1.2	Interventions de terrain	72
12.1.3	Analyses archéologiques	72
12.1.4	Collaborations	72
12.2	Support technique	73
12.2.1	Laboratoire de conservation-restauration (LCR)	73
12.2.2	Collections, inventaires, système d'information et archivage	74
12.2.3	Production graphique	74

12.3	Publications et médiation	74
12.3.1	Monographie, périodique et articles	74
12.3.2	Médiation, manifestations et expositions	75
12.3.3	Conférences, séminaires et présentations	76
13	Service des biens culturels (SBC)	77
<hr/>		
13.1	Activités	77
13.1.1	Recensement des biens culturels	77
13.1.2	Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)	77
13.1.3	Examen des demandes de permis de construire	77
13.1.4	Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions	78
13.1.5	Expertises et conseils	78
13.1.6	Documentation sur le patrimoine	78
13.1.7	Publications et actions de sensibilisation	78
13.1.8	Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise	79
13.1.9	Monuments d'art et d'histoire de la Suisse	79
13.1.10	Commissions	79
13.2	Evénements particuliers	79
14	Etat du personnel	80
<hr/>		

1 Direction et Secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Jean-Pierre Siggen

Secrétaire général : Michel Perriard

1.1 Activités

1.1.1 En général

La Direction fixe les objectifs des unités dépendantes ou rattachées à la DICS, selon les mandats définis dans la législation afférente. Par l'intermédiaire de ses services, elle pilote la mise en œuvre des mesures, le contrôle de leurs résultats et l'adoption de mesures correctrices. Le Directeur ICS rencontre régulièrement chacune et chacun de ses chef-fe-s d'unité administrative afin de donner les orientations et veiller au suivi des dossiers. Le Secrétariat général accomplit des tâches d'état-major pour le Directeur ICS et apporte sa contribution aux travaux des unités administratives de la Direction, sous forme d'accompagnement des processus, de conseils juridiques ou organisationnels, de documents écrits, d'avant-projets de lois et règlements, de soutien en matière financière, de traductions, d'organisation ou participation à des projets et à des séances et de conférences données sur divers thèmes.

En 2018, le Secrétariat général a également été très impliqué dans la réorganisation du financement de certaines activités de la scolarité obligatoire, à la suite de l'Arrêt du Tribunal fédéral (TF) 2C_206/2016 du 7 décembre 2017 relatif à la participation des parents aux frais scolaires qui a rappelé le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit est garanti (art 19 Cst.) en précisant que la gratuité s'étend à tous les moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire ; cette nouvelle interprétation a eu pour conséquence directe que plusieurs dispositions de la législation scolaire fribourgeoise sont devenues inapplicables car anticonstitutionnelles. Les règlements scolaires communaux ainsi que les statuts des associations de communes pour les cycles d'orientation (CO) étaient également concernés, puisqu'ils prévoyaient une participation des parents aux fournitures scolaires et à certaines activités scolaires. Or, ces règlements et statuts étaient précisément tous en révision, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi scolaire du 9 septembre 2014. Devenus anticonstitutionnels la DICS ne pouvait plus les valider. Des mesures ont dû être prises sans délai pour notre canton. Les explications détaillées et la solution proposée par le Conseil d'Etat sont données dans le message du 15 janvier 2019 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de loi modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS) et la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS). Parmi les autres grands projets ayant occupé le Secrétariat général figurent l'avant-projet de règlement de la loi sur la pédagogie spécialisée, le projet de loi sur l'enseignement secondaire supérieur (révision), ainsi que l'analyse d'un renforcement des collaborations possibles entre le Service archéologique (SAEF) et celui des biens culturels (SBC). Enfin, parmi les collaborations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation à la commission informatique de l'Etat et ses commissions spécialisées (en particulier, enseignement, cyberadministration et priorisation générale), à la commission des subventions, aux groupes de travail sur le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, ainsi que sur le développement durable.

1.1.2 Evénements particuliers

Plusieurs événements impliquant le Secrétariat général et la Direction méritent d'être tout particulièrement relevés pour cette année.

1.1.3 Mise en œuvre de la loi scolaire du 9 septembre 2014

La loi sur la scolarité obligatoire du 9 septembre 2014 (loi scolaire, LS) est entrée en vigueur au 1^{er} août 2015, à l'exception de la reprise par le canton, au 1^{er} janvier 2016, de frais jusqu'alors pris en charge par les communes, de l'article 18 al. 1 LS, qui est entré en vigueur au 1^{er} août 2016, et finalement de la reprise par les communes des frais des transports scolaires, qui a eu lieu au 1^{er} août. Dès cette date, toutes les dispositions de la LS s'appliquent.

Les travaux de mise en œuvre impliquent fortement les services de l'enseignement obligatoire, y compris l'inspectorat et les directions d'établissement, ainsi que le Secrétariat général et le Service des ressources. Le maintien et le développement de la qualité de l'école fribourgeoise sont au centre des préoccupations.

A cette mise en œuvre sont venus s'ajouter les travaux rendus nécessaires par l'Arrêt du TF 2C_206/2016 du 7 décembre 2017 relatif à la participation des parents aux frais scolaires (cf. plus haut), ainsi que par diverses interventions parlementaires.

1.1.4 Concept cantonal pour l'intégration des MITIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication) dans l'enseignement

Le 18 septembre 2001, le Grand Conseil votait le décret relatif à une conception générale de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, à tous les degrés de la scolarité. Cette décision permettait au Conseil d'Etat de mettre en œuvre le concept fri-tic et de créer un centre fri-tic. En 2014, la DICS a lancé les travaux de réactualisation du concept. Il en est résulté un nouveau concept cantonal pour l'intégration des MITIC dans l'enseignement, concept que le Conseil d'Etat a adopté le 9 mai 2017, dans le contexte de son programme gouvernemental 2017-2021. Au 1^{er} janvier, le Centre fri-tic et le Bureau HAE (Harmonisation des systèmes d'information de l'administration des écoles) ont été fusionnés en un Centre de compétences Fritic.

La numérisation dans le domaine de l'enseignement constitue un dossier prioritaire, nécessitant une coordination entre les services de la Direction, entre les Directions concernées par l'enseignement, ainsi qu'entre les cantons.

1.1.5 Promotion de l'enseignement des langues et des échanges linguistiques

La plate-forme électronique à disposition du corps enseignant, afin de faciliter l'organisation des échanges de classes, a été étendue à l'ensemble du cycle 3 (cycle d'orientation). Des lignes directrices pour l'encouragement à l'apprentissage des langues (enseignement par immersion) ont été diffusées. Depuis la rentrée 2018, toutes les filières des écoles du S2 proposent une offre bilingue.

1.1.6 Besoins de la DICS en enseignants et enseignantes dans les années à venir

Dans certains degrés d'enseignement et pour certaines branches, il est graduellement devenu plus difficile de trouver du personnel enseignant remplaçant. Par ailleurs, il faut s'attendre ces prochaines années à des départs de personnel enseignant né dans la période du « baby boom ». De plus, l'annonce des propositions concrètes en vue de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat ajoute des perspectives de départ, en 2019 et en 2020, de personnes en âge de prendre une retraite anticipée. Ces éléments ont conduit la DICS, depuis plusieurs années, à prendre des mesures afin d'éviter que ne s'installe une pénurie de personnel enseignant. Ainsi, des mesures organisationnelles ont été prises pour diminuer le nombre d'enseignants et enseignantes à remplacer. Le personnel enseignant à temps partiel est quant à lui encouragé, selon les situations, à augmenter son taux d'activité. Du côté de la formation du personnel enseignant, la Haute Ecole pédagogique a été en mesure d'augmenter ses effectifs de dix étudiant-e-s dès la rentrée 2018 et il lui a été demandé d'analyser les conditions rendant possible une augmentation plus importante. Des mesures seront décidées en 2019.

1.1.7 Autres événements particuliers en bref

Dans le domaine des projets et programmes en développement, il convient également de signaler les travaux en lien avec le climat scolaire à l'école obligatoire et la qualité de l'école, le master en médecine humaine à l'Université, la réglementation de la Haute Ecole pédagogique (HEP), l'accès à la culture et au patrimoine (notamment, l'ouverture au public des enceintes et châteaux durant l'été 2018), les investissements dans les infrastructures scolaires et culturelles, ainsi que ceux liés à la promotion du sport et du mouvement, notamment le programme Sport-Art-Formation et le subventionnement des infrastructures sportives.

D'autres événements figurent dans les chapitres des services directement concernés.

1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

La Direction ICS participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de l’instruction publique, de la culture et du sport. Alors que les collaborations ne concernant qu’un degré d’enseignement ou un service (en particulier Gymnase intercantonal de la Broye, Accord intercantonal universitaire, Conférence suisse des hautes écoles, Conférence universitaire de Suisse occidentale) sont évoquées ci-après dans les chapitres des services concernés, les trois conférences ci-dessous sont plus globales et font l’objet d’une présentation détaillée dans ce chapitre.

1.2.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l’instruction publique (CDIP)

Au cours de l’année 2018, la CDIP s’est réunie à trois reprises en séance plénière ordinaire. Son rapport d’activité est disponible sur le site Internet de la Conférence à l’adresse www.cdip.ch

Le Directeur ICS est membre de l’Assemblée plénière et, depuis le 1^{er} janvier 2016, du Comité de la CDIP. Le Secrétaire général de la DICS prépare les dossiers du Directeur ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même vice-président de la Conférence des secrétaires généraux et président de la Commission des secrétaires généraux. Avec son homologue zurichoise, il représente les cantons au « Koordinationsausschuss Digitalisierung in der Bildung » (Comité de coordination Confédération – cantons pour la numérisation dans le domaine scolaire).

1.2.2 Conférence intercantonale de l’instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Au cours de cette année, la CIIP s’est réunie à quatre reprises. Son rapport d’activité est disponible sur le site Internet de la Conférence à l’adresse www.ciip.ch.

Le Directeur ICS est membre de l’assemblée plénière de la CIIP, dont il est le Vice-Président depuis le 13 septembre. Le Secrétaire général de la DICS prépare les dossiers du Directeur ICS pour ses différentes séances. Il est membre de la Conférence des secrétaires généraux, et par ailleurs, préside la Commission de gestion de la CIIP.

1.2.3 Conférence de l’instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)

Dès 2011, la NWEDK, comme d’ailleurs les autres régions alémaniques de la CDIP, avaient délégué une grande partie de leurs tâches à la D-EDK, en ce qui concerne l’harmonisation des plans d’étude, la coordination des moyens d’enseignement et le développement de tests de référence et d’instruments d’évaluation. Avec l’adoption du Lehrplan 21 en 2014, puis la coordination des mesures de mise en œuvre, la D-EDK a rempli son mandat ; elle a été dissoute au 31 décembre.

En 2018, la NWEDK a traité des sujets spécifiques à la région, en particulier ceux relatifs au RSA (Regionales Schulabkommen).

Le Directeur ICS est membre de l’assemblée plénière de la NWEDK et, jusqu’au 31 décembre, de la D-EDK. Le Secrétaire général de la DICS était membre de la Conférence des secrétaires généraux de la D-EDK, alors que c’est le chef du Service de l’enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) qui siège toujours à la Conférence des secrétaires de départements de la NWEDK.

1.2.4 Gestion centralisée des paiements relatifs aux écolages extracantonaux

Dans le cadre de la Convention scolaire régionale concernant l’accueil réciproque d’élèves et le versement de contributions (CSR 2009) passée entre les cantons d’Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, du Jura, de Lucerne, de Soleure, du Valais et de Zurich, le canton a déboursé, cette année, 2 651 700 francs (2 355 814) pour 149 (136) élèves, étudiant-e-s scolarisés dans d’autres cantons.

Parallèlement, le canton a encaissé 1 872 325 francs (1 596 389) pour l’accueil de 139 (126) élèves et étudiant-e-s extracantonaux dans les degrés des écoles enfantines, primaires, du cycle d’orientation et du secondaire supérieur de formation générale. Les recettes ont été réparties entre l’Etat et les communes accueillant des élèves extracantonaux, conformément au message au Grand Conseil concernant la CSR 2009.

Par ailleurs dans le cadre des autres accords de financement et de libre circulation, durant l'année académique 2017/18, 652 (533) ressortissants et ressortissantes fribourgeois ont suivi une formation dans une école spécialisée pour un coût de 7 349 476 (6 220 399) francs et 1006 (972) ressortissants et ressortissantes fribourgeois ont suivi une formation dans une haute école spécialisée (hors haute école de la Suisse occidentale) hors canton pour des coûts de 15 653 757 (15 045 228) francs.

1516 (1578) élèves suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 151 (170) en école des métiers pour un total de quelque 12 438 467 (13 232 015) francs.

1.3 Affaires contentieuses

La Direction est l'autorité de recours de première instance dans les domaines scolaire, culturel, sportif et de personnel (par exemple, recours déposés contre des décisions de l'inspection et des directions d'établissement, ou de jurys d'examen, ou de décisions dans le domaine de la culture et de la protection du patrimoine, ou dans celui du sport, ou encore de personnel dépendant de la DICS). 61 (66) recours ont été déposés auprès de la Direction en 2018.

Le Secrétariat général instruit ces recours. Il accompagne également les services, la Haute Ecole pédagogique, l'Université et la Commission des subsides de formation pour les procédures judiciaires les concernant et conseille ces entités dans les affaires comportant une dimension juridique.

1.4 Transports scolaires

En application de l'art. 102 de la loi sur la scolarité obligatoire du 9 septembre 2014, le financement des transports scolaires restait soumis au droit antérieur encore trois ans suivant l'entrée en vigueur de la LS, soit jusqu'au 31 juillet. Il en résulte que l'ensemble des frais relevant des transports scolaires tombant sous la gratuité de la scolarité obligatoire sont dès le 1^{er} août à la charge des communes.

Dès lors, à la différence des années précédentes, les chiffres qui apparaissent ci-après ne s'appliquent qu'aux frais de transport scolaire en lien avec l'année scolaire 2017/18 (l'année scolaire 2018/19 étant entièrement à la charge des communes). Ils englobent par contre pour l'année entière les frais de déplacement des maîtres de classe itinérants et des médiateurs. L'ensemble de ces coûts s'élève à 390 409 (751 179) francs pour les degrés 1-2H, 4 975 655 francs (7 588 059) pour les degrés 3-8H et 888 286 (997 256) francs pour le cycle d'orientation (9-11H).

1.5 Législation

1.5.1 Lois et décrets

Décret du 6 février relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'agrandissement et de la restructuration de Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg.

Décret du 21 juin relatif à la participation de l'Etat de Fribourg à la transformation et à l'agrandissement de la patinoire Saint-Léonard de Fribourg.

Décret du 14 septembre relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné à cofinancer, avec le canton de Vaud pour une part égale, la construction de l'extension et l'adaptation du Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne.

Décret du 14 septembre relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la rénovation de l'ancien laboratoire cantonal pour la Faculté des sciences et de médecine de l'Université de Fribourg.

Loi du 11 décembre sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS)

1.5.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 9 janvier limitant le nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II pour l'année académique 2018/19.

Ordonnance du 16 janvier limitant le nombre de places d'études au niveau bachelor en sciences du sport et de la motricité à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2018/19.

Ordonnance du 19 mars concernant la capacité d'accueil et le test d'aptitudes pour les voies d'études de médecine humaine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2018/19.

Ordonnance du 17 avril modifiant le règlement relatif au personnel enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (droit aux vacances).

Ordonnance du 17 avril sur la médecine scolaire.

Ordonnance du 29 mai relative à la participation de l'Etat au financement de nouvelles institutions culturelles fondées par des tiers.

Ordonnance du 18 juin modifiant l'ordonnance limitant le nombre d'admissions à la Haute Ecole pédagogique Fribourg pour l'année académique 2018/19.

Ordonnance du 25 septembre limitant le nombre de places d'études en Master of Medicine (MMed) à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2019/20.

Ordonnance du 8 octobre abrogeant l'arrêté relatif au cours intensif de secrétariat du Collège de Gambach.

Ordonnance du 30 octobre limitant le nombre de places d'études au niveau bachelor en sciences du sport et de la motricité à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2019/20.

Ordonnance du 18 décembre modifiant le règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (enseignement par demi-classe)

2 Service des ressources (SRes)

Cheffe de service : Christine Vionnet Caverzasio

2.1 Activités

2.1.1 Ressources humaines

2.1.1.1 Effectifs du corps enseignant par degré

	Nombre de personnes		Equivalent plein temps	
	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18
Ecole primaire 1H-2H	605	587	381	375
Ecole primaire 3H-8H	2271	2230	1445	1426
Cycle d'orientation 9H-11H	1353	1295	923	896
Ecoles du secondaire II	610	606	442	436
Total	4839	4718	3191	3134

2.1.1.2 Effectifs par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		femmes
	H	F	H	F	
Ecole primaire 1H-2H	7	440	2	156	99 %
Ecole primaire 3H-8H	212	1454	68	537	88 %
Cycle d'orientation 9H-11H	387	591	142	233	61 %
Ecoles du secondaire II	240	193	83	94	47 %
Total	846	2678	295	1020	76 %

2.1.1.3 Situation de l'emploi

A la suite de démissions, de retraites, d'ouvertures de classes, de changements de postes ou de taux d'activité, 287 (254) postes d'enseignement - 206 (203) dans la partie francophone et 81 (51) dans la partie alémanique - étaient à repourvoir dans les écoles primaires dont environ le 20 % à plein temps. Les difficultés de recrutement persistent. Il a fallu parfois procéder à plusieurs mises au concours pour un même poste. Il est toujours difficile de trouver du personnel formé pour les remplacements ou pour donner des appuis.

Au cycle d'orientation, 104 (113) postes ont été mis au concours - 77 (88) dans la partie francophone et 27 (25) dans la partie alémanique - pour environ 40 EPT pour la partie francophone, respectivement 15 EPT pour la partie alémanique. Quelques difficultés de recrutement ont été relevées, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères. Les écoles ont fait appel à des étudiants-e-s achevant leur formation pédagogique, lesquels ont été engagés pour une durée limitée.

Au degré secondaire supérieur, 29 (33) postes ont été mis au concours pour un total de 17,08 EPT (19). On ne relève pas de difficulté de recrutement dans ce degré d'enseignement. Les personnes engagées sont soit au bénéfice des titres requis, soit en passe d'obtenir leur diplôme d'aptitude à l'enseignement.

2.1.2 Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire

Le logiciel DComm développé par le SITel afin d'automatiser la répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire a fonctionné à satisfaction. Les communes peuvent avoir accès aux données par l'intermédiaire de la plate-forme de communication de l'Etat de Fribourg (Platcom).

3 Services de l'enseignement obligatoire

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) : Hugo Stern

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) : Andreas Maag

Chef du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) : Herbert Wicht jusqu'au 30 avril, Stéphane Noël, dès le 1^{er} mai

3.1 Généralités

3.1.1 Thèmes communs aux deux parties linguistiques

Suite à l'introduction de la nouvelle loi scolaire en 2015 et de son règlement en 2016, plusieurs directives ou instructions ont été édictées durant l'année 2018 :

- > Directives de la DICS du 28 mars relatives à l'utilisation d'internet et des technologies numériques ;
- > Directives de la DICS relatives au mode de collaboration entre les écoles du cycle d'orientation francophone et le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes ;
- > Directives de la DICS du 12 juillet relatives à l'article 34 RLS – Cours facultatifs de l'école du cycle d'orientation ;
- > Directives de la DICS du 1^{er} octobre relatives à l'article 98 RLS – Elèves en rupture scolaire et sans projet professionnel (PPP) ;
- > Les cours de langues et de culture d'origine dans le canton de Fribourg. Guide pour l'organisation et la collaboration, à l'intention des enseignants et enseignantes, des directions d'établissement, des organismes responsables et des communes selon LS art. 12 et art. 95 RLS.

Dans le cadre de l'introduction du concept cantonal pour l'intégration des MITIC dans l'enseignement, la DICS a développé un nouvel outil pédagogique pour les élèves de l'école obligatoire: le portail internet Frischool. Depuis fin septembre les élèves des cycles 1 à 3 peuvent utiliser les offres suivantes, à l'école ou à la maison :

- > Edumedia – Banque de données avec des sources d'information interactives pour l'apprentissage des sciences ;
- > Compléments digitaux aux moyens d'enseignement officiels ;
- > Exercices complémentaires (vocabulaire, documents à télécharger, mots particuliers, etc.). Des corrigés sont également disponibles pour certaines disciplines ;
- > Recommandations de lecture.

L'offre de base sera élargie au fur et à mesure. Le portail est sécurisé et sans publicité. Son utilisation est assujettie à une convention d'utilisation.

- > Le programme Culture & Ecole souhaite développer et encourager l'accès à la culture pour les élèves de la scolarité obligatoire. Chaque offre culturelle du programme est accompagnée d'un dossier pédagogique, un outil pour l'enseignant et enseignante qui y trouve une présentation du projet et de l'opérateur culturel, des informations pratiques, les liens avec les plans d'étude ainsi qu'une série de pistes d'activités à réaliser avec les élèves avant, pendant ou après l'offre culturelle. Les Services de l'enseignement obligatoire accompagnent les acteurs culturels dans la construction des dossiers pédagogiques. Ils collaborent à leur réalisation ou mettent à disposition un groupe d'enseignants et enseignantes ainsi que des médiateurs et des médiatrices culturels pouvant réaliser les dossiers pédagogiques. En 2018, environ 70 dossiers pédagogiques ont été mis à disposition des classes, 25 pour le cycle 1, 30 pour le cycle 2 et 15 pour le cycle 3.
- > Concept cantonal de l'enseignement des langues : le Grand Conseil a approuvé le concept en automne 2010, libérant ainsi l'ouverture des travaux de mise en œuvre. Les points principaux de la mise en œuvre pour l'année scolaire 2018/19 portent sur l'introduction d'un nouveau moyen d'enseignement d'allemand (en tant que langue étrangère) en 8H pour la partie francophone du canton. S'ajoute à cela le renforcement des projets d'immersion dans 18 écoles du CO tant dans la partie francophone que la partie germanophone et également de plusieurs projets à l'école primaire, dans les cercles scolaires de Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Morat, Schmitte et Ueberstorf. A Morat, les projets se font en collaboration entre les deux sections linguistiques. Le projet favorisant les échanges linguistiques durant la scolarité obligatoire subventionné par l'Office fédéral de la culture (OFC) est en dernière année de réalisation. Il permet de développer le bilinguisme et les différents aspects culturels dans notre canton et améliore les conditions cadre afin de promouvoir les échanges linguistiques. Il soutient et renforce le projet « Partenariats de classes », obligatoires pour les classes de 10H.
Les moyens (ou manuels) d'enseignement du français (mille feuilles et clin d'œil) et de l'anglais (new world) dans la partie alémanique sont généralisés. Ces mesures s'inscrivent dans la lignée du projet Passepartout qui touche à sa fin impliquant six cantons (FR, BE, BL, BS, SO, VS).
Un guide pour la collaboration et l'organisation des cours de langues et de culture d'origine (LCO) rédigé par les deux services de l'enseignement obligatoire est mis à disposition des enseignant-e-s, des établissements, des organismes responsables LCO et des communes.
- > Le programme Sports-Arts-Formation (SAF), mis en place dans le but de mieux concilier scolarité et carrière sportive ou artistique, permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu'aux artistes d'obtenir des allègements ou des aménagements scolaires ainsi que des mesures particulières. Pour en bénéficier, des critères et une procédure de demande ont été ancrés dans la loi sur le sport et précisés dans son règlement (RSport). Pour l'année scolaire 2018/19, le Service du sport a reçu 461 (527) demandes et en a accepté 377 (386) dont 239 (222) en statut SAF, 126 (148) en espoirs et 12 (16) hors canton. 9 (13) élèves proviennent d'un autre canton. De ce nombre total, 29 (39) concernent des artistes, soit les domaines de la danse et de la musique. 184 (183) élèves bénéficient du programme au secondaire I et 149 (154) au secondaire II.
- > Les trois éléments du dispositif de soutien aux établissements dans la prise en charge des élèves présentant des difficultés comportementales - à savoir les mesures internes, l'unité mobile et les classes relais - sont placés depuis 2016 sous la responsabilité du directeur des mesures SED (Soutien aux établissements scolaires dans la prise en charge des difficultés comportementales). Ce dispositif a été à nouveau fortement sollicité par les directions d'établissement qui doivent régulièrement faire face à des situations d'élèves qui dérapent. Durant

l'année scolaire 2017/18, 62 élèves ont bénéficié de mesures internes ponctuelles au sein des établissements scolaires, ce qui correspond à un total de 2750 unités de prises en charge. L'Unité Mobile a, quant à elle, pris en charge 143 situations (158 en 2016/17), dont 50 concernaient le cycle 1 (1H–4H), 67 le cycle 2 (5H–8H) et 26 le cycle 3 (9H–11H). Ces situations concernaient pour 3/4 des élèves francophones et pour 1/4 des élèves alémaniques. On observe une diminution d'environ 10 % par rapport à l'année scolaire précédente. 34 % des prestations de l'Unité Mobile sont dédiées au domaine du soutien et du conseil, 38 % du temps est consacré à la prise en charge socio-éducative. Le pourcentage restant est investi dans l'intervention de crise (4 %), la coordination/gestion de situations (14 %) et la prévention/gestion de projets (10 %). Les deux classes relais de Fribourg et celle de Bulle ont accueilli 29 (27) élèves. 15 élèves ont réintégré l'école à la fin de leur scolarisation en classes relais. Pour 14 élèves une autre solution a été trouvée ; 6 d'entre eux ont effectué un stage de longue durée en entreprise, 4 ont été placés dans des structures extra-cantoniales et 4 élèves ont poursuivi leur scolarisation en classes relais au début de la présente année scolaire.

- > La fin de l'année scolaire 2017/18 a également été marquée par le feu vert donné par le Conseil d'Etat pour la création de classes relais pour les cycles 1 et 2. Ces 2 classes accueillent des élèves scolarisés de la 1H à la 8H, francophones et alémaniques, depuis le mois de novembre.
- > Diverses actions prioritaires ont été entreprises dans le cadre de la santé à l'école, avec notamment le réseau des écoles en santé et durable ainsi que la coordination des actions de promotion de la santé et de prévention dans les établissements scolaires. Le « bureau inter-directions santé (DICS – DSAS) » organise la mise en œuvre du concept de santé à l'école dont le Conseil d'Etat a prolongé la validité jusqu'à la fin de la période législative en cours.
- > Le programme d'administration des écoles primaires, Primeo, a été pourvu de nouvelles fonctionnalités, améliorant ainsi la gestion d'école et l'accès aux informations : le dossier de passage du cycle 2 au cycle 3 est maintenant totalement numérisé. PRIMEO a été intégré aux référentiels de données de l'éducation. Les données des personnes dans PRIMEO sont maintenant automatiquement synchronisées avec, par exemple, les registres des habitants Fri-Pers, augmentant ainsi la qualité des données de l'application. Tout au long de l'année, d'autres évolutions mineures ont été apportées.
- > Les travaux concernant la mise en place d'un système de gestion administratif des écoles du secondaire I ont commencé. Les écoles de la partie alémanique passeront au nouveau système dès la rentrée 2019/20 et les écoles francophones lors de la rentrée 2021/22. Ces travaux permettent de garantir le suivi des dossiers des élèves sur l'ensemble de l'école obligatoire (cycles 1, 2 et 3).
- > Les deux Services de l'enseignement obligatoire peuvent compter avec une Conférence des inspecteurs et des inspectrices des écoles (CIns), une Conférence des directeurs et des directrices du cycle d'orientation (CDCO), une Conférence des responsables d'établissements (CRE) et des Conférences d'arrondissement (CA). Ces conférences assument, dans chaque région linguistique et à l'intérieur d'une même région linguistique, des tâches importantes de coordination et apportent leur expertise dans bon nombre de dossiers.

3.1.2 Partie francophone

Les thèmes traités durant l'année 2018, en complément des dossiers et sujets évoqués ci-dessus, ont concerné en priorité les points suivants :

- > Formation des cadres, (inspectorat, direction de CO, responsable d'établissement primaire, adjoint et adjointe de direction) : c'est le consortium romand de la formation en direction d'institutions de formation (FORDIF), constitué de quatre Hautes Ecoles mandatées par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), qui assume désormais les différentes volées de cette formation de cadres. Pour le SEnOF, 10 personnes ont reçu en janvier, à l'Université de Genève, le certificat (CAS) en gestion d'institutions de formation. En 2018, 12 cadres ont été formés, ils recevront leur CAS en janvier 2020. La période de formation a commencé le 11 janvier et se terminera le 3 mai 2019.
- > Plan d'études romand (PER) : l'introduction de nouveaux moyens émanant de la CIIP se poursuit pour répondre aux exigences de ce nouveau document de référence de la scolarité obligatoire.
- > Evaluation du travail de l'élève : les nouvelles directives relatives aux pratiques en évaluation à l'école obligatoire sont en cours de réalisation.

- > Médiation scolaire : une nouvelle volée de formation 2017–2019 a été mise sur pied pour répondre aux besoins des établissements. Cette volée est constituée de 4 candidats et candidates des cycles 1 et 2, 10 pour le cycle 3 (secondaire I), 3 pour le secondaire II académique, 5 pour le secondaire II professionnel.
- > Rencontres avec les associations professionnelles : les responsables du SEnOF ont rencontré à plusieurs reprises les comités de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF), de l'Association des maîtres du cycle d'orientation francophone (AMCOFF), du groupe enseignement du Syndicat des services publics (SSP), de l'Association des responsables d'établissement du canton de Fribourg partie francophone (ARECAFF) et de l'Association des Directions et des adjoint-e-s des CO francophones (AADCO) afin d'échanger sur les préoccupations de leurs membres.
- > Maintien & développement de la qualité : la rédaction du concept a été finalisée au début 2018. Les directions des établissements scolaires ont été informées puis la SPFF et l'ARECAFF. Une conférence de presse est organisée en octobre simultanément à une première communication réalisée par chaque direction d'établissement pour l'ensemble de ses enseignants et enseignantes. Une communication est ensuite faite aux enseignants et enseignantes spécialisé-e-s des services d'intégration et présentée aux cadres du SESAM et du service d'intégration.

3.1.3 Partie alémanique

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) a particulièrement mis l'accent sur les thèmes suivants :

- > Il a défini ses travaux de mise en œuvre de la loi et du règlement sur la scolarité obligatoire pour la période 2017–2021 dans un programme pluriannuel. Cela comprend l'élaboration de directives et de procédures dans de nombreux domaines en collaboration avec les autres services de la DICS.
- > L'année scolaire 2019/20 coïncidera avec l'entrée en vigueur du Lehrplan21 (LP 21) et ce, avec une nouvelle grille horaire 1H-11H pour toutes les écoles germanophones du canton. Afin que la mise en œuvre puisse se faire à tous les niveaux (enseignement et disciplines, établissements scolaires et inspectorat), le DOA a défini les compétences nécessaires pour les enseignants et enseignantes, les directions des écoles ainsi que les inspecteurs et les inspectrices, au cours d'un processus de coopération intensif. Pour permettre aux enseignants et enseignantes de mieux appréhender les nouvelles exigences du LP 21, un questionnaire en ligne « L'enseignement orienté compétences » a été développé. Tous les enseignants et enseignantes, y compris de l'enseignement spécialisé, ont participé anonymement à l'enquête mise sur pied par l'Université de Fribourg en automne 2017. Les besoins en formation ainsi dégagés ont pu être regroupés en quatre thèmes : « Evaluation et expérience vécue », « Différenciation et apprentissages », « Feed-back formatif et soutien adapté », « les principes généraux du LP 21 ». Le DOA a adapté l'offre interne de formation continue en conséquence. Durant l'année scolaire 2018/19 toutes les écoles traitent du thème « principes généraux du LP 21 », notamment grâce à la formation continue développée on-line par la Haute Ecole pédagogique de Zürich sous forme d'un E-Book. Une étroite collaboration est déjà à l'œuvre avec des groupes d'experts et d'expertes et la Haute Ecole pédagogique de Fribourg, pour les prochaines offres.
- > Formation continue des enseignants et enseignantes de 7H-9H par des mentors dans le domaine « Médias et Informatique (M&I) » :
Selon le Lehrplan 21, tous les élèves devront acquérir des compétences en informatique, médias et utilisation dès l'année scolaire 2019/20. Les compétences d'utilisation et l'éducation aux médias sont transmises de manière transversale durant les 3 cycles et dans toutes les disciplines. Les compétences en informatique sont enseignées de la 7H à la 9H à raison d'une leçon par semaine. Afin de s'assurer que toutes les enseignants et enseignantes possèdent les compétences requises pour cette discipline, des mentors épaulent les équipes enseignantes dès la rentrée scolaire 2018/19. La formation des autres membres du corps enseignant et enseignante des niveaux 1H à 11H se fera dans un deuxième temps.
- > Fin du projet « Passepartout – enseignement des langues étrangères à l'école publique » :
Le projet Passepartout qui implique six cantons (BL, BS, SO, BE, FR et VS) est terminé. Le projet, qui a démarré en 2006 (www.passepartout-sprachen.ch) afin de mettre en œuvre la stratégie des langues de la CDIP, a officiellement pris fin en juillet. Depuis 2011/12, l'enseignement des langues étrangères se fait sur la base du

plan d'études Passepartout : en primaire avec les manuels Mille Feuilles 3, 4, 5 et 6 et au cycle d'orientation avec les manuels Clin d'œil 7, 8 et 9 pour l'enseignement du français. L'enseignement de l'anglais se fait à l'aide des moyens d'enseignement New Word 1 et 2 à l'école primaire et 3, 4, 5 et 6 au cycle d'orientation. En été, les premiers élèves ayant étudié les langues avec le programme Passepartout ont intégré le secondaire II avec succès.

Les travaux encore en cours – le développement d'aides à la différenciation - seront repris par la Conférence des directeurs de l'instruction publique de la région Nord-Ouest de la Suisse (NW-EDK).

- > Suite à l'introduction de la nouvelle grille horaire du LP21, ainsi que l'application de l'article 51 du RLS, une formation continue est proposée aux enseignants et enseignantes en ACT-ACM et en économie familiale comme option de compensation pour les heures d'enseignement qui auraient été diminuées. Les enseignants et enseignantes concernés ont la possibilité de suivre une formation continue pour l'enseignement de l'allemand langue seconde auprès de la HEP-PH FR. Cette formation continue se termine début 2019.
- > Formation de base et continue des autorités scolaires : (inspecteur scolaire, direction d'établissement 1H-11H ainsi que les adjoints et adjointes) :
Les directions d'établissements et leurs adjoints et adjointes doivent être en possession d'un CAS en direction d'établissement pour exercer leur fonction. En 2018, un directeur de CO, un adjoint de directeur de CO ainsi qu'un responsable d'établissement scolaire primaire ont obtenu la certification CAS de la HEP de Berne. Parallèlement à la fin de la période transitoire pour l'introduction de la LS et du RLS, la formation continue des inspecteurs et inspectrices relative à la réorganisation des structures de pilotage a été menée à sa fin. Des séminaires de formation sur le thème de l'introduction du LP 21 et du pilotage des changements dans l'enseignement ont été régulièrement offerts.
- > Rencontres avec le syndicat des enseignants et enseignantes germanophones du canton de Fribourg (Lehrerinnen und Lehrer Deutschfreiburg (LDF)) et l'Association des directions d'écoles germanophones du canton de Fribourg (Vereinigung Schulleitungen Deutschfreiburg (VSDF)) : Les cadres du DOA ont rencontré à de nombreuses reprises les membres du comité de la LDF et du VSDF, pour discuter des sujets importants touchant à la scolarité obligatoire.

3.1.4 Enseignement spécialisé

Le SESAM a mis la priorité sur les thèmes suivants :

- > Communication sur l'entrée en vigueur au 1^{er} août de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS), en mentionnant les changements qu'elle apporte ;
- > Fin des travaux de rédaction du règlement d'application de la loi sur la pédagogie spécialisée (RPS) et sa mise en consultation ;
- > Suite des travaux préparatoires pour la mise en œuvre progressive des mesures prévues par le concept cantonal de pédagogie spécialisée et la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) ;
- > Poursuite des travaux de la cellule d'évaluation dans le cadre de l'analyse de toutes les demandes de mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR) ; clarification des définitions et des critères concernant les mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR) ;
- > Réflexions continues sur l'utilisation efficiente des ressources attribuées à la pédagogie spécialisée, pour les mesures intégratives et séparatives ;
- > Avec le DOA et le SEnOF, début des travaux pour la mise en place de l'organisation du pilotage de la pédagogie spécialisée, notamment en vue de la cantonalisation des services d'intégration au 1^{er} août 2019 ;
- > Collaboration avec les partenaires de l'école, tant au niveau cantonal que dans le cadre des différentes Conférences intercantionales ; tout au long de l'année, le SESAM a participé à des rencontres régulières avec les services concernés de la DSAS, en particulier avec le Service de la prévoyance sociale (SPS) et le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ;
- > En collaboration avec le DOA, participation aux travaux préparatoires en vue de l'introduction du Lehrplan 21 dans la partie alémanique du canton incluant les domaines de la pédagogie spécialisée.

3.1.5 Effectifs élèves (état au 1^{er} novembre)

Par effectif légal, on entend l'effectif pris en compte pour les ouvertures et fermetures de classe selon l'article 44, al. 3 et 48, al. 5 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire.

Année Harmos	Partie alémanique				Partie francophone			
	2018/19 physique	2018/19 légal	2017/18 physique	2017/18 légal	2018/19 physique	2018/19 légal	2017/18 physique	2017/18 légal
1H	774	790	788	810	2692	2720	2591	2615
2H	805	837	768	798	2619	2661	2627	2687
Total 1H–2H	1579	1627	1556	1608	5311	5381	5218	5302
3H	735	755	829	849	2670	2754	2741	2833
4H	815	841	784	804	2771	2887	2846	2970
5H	794	808	797	823	2834	2994	2672	2790
6H	795	825	760	772	2712	2852	2873	2987
7H	769	781	748	768	2846	2972	2712	2828
8H	740	758	726	742	2730	2858	2706	2790
Classes soutien	34	34	41	41	99	99	100	100
Total 3H–8H	4682	4802	4685	4799	16 662	17 416	16 650	17 298
9H	714	714	787	787	2767	2863	2653	2735
10H	791	791	798	798	2695	2773	2687	2769
11H	864	864	828	828	2973	3045	2847	2903
Classes soutien	137	137	139	139	271	271	255	255
Total 9H–11H	2506	2506	2552	2552	8706	8952	8442	8662
Total général	8767	8935	8793	8959	30 679	31 749	30 310	31 262

3.1.6 Ouverture fermeture de classes

Nombre de classes	Partie alémanique		Partie francophone	
	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18
1H–2H	87,50	85,00	285,00	286,00
3H–8H	244,10	241,80	866,50	871,50
Classe soutien 3H-8H	4,00	4,00	13,00	13,00
3H–8H avec classes soutien	248,10	245,80	879,50	884,50
9H–11H	132,00	132,00	396,50	386,50
Classes mixtes* (G-PG ou EB-G)	-	-	10,25	6,50
Classe soutien 9H-11H	17,00	17,00	30,50	29,00
9H–11H avec classes soutien	149,00	149,00	427,00	415,50

* Classes mixtes : situations où un enseignement commun pour des disciplines générales a été organisé sans distinction de types de classe.

Elèves par classe	Partie alémanique		Partie francophone	
	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18
Année Harmos				
1H-2H	18,05	18,52	18,64	18,24
3H-8H**	19,04	19,31	19,11	18,99
9H-11H***	17,95	18,14	21,27	21,18

** Moyenne sans les classes de soutien. Une classe de soutien, au sens de l'article 86 al. 3 du RLS, doit comprendre au minimum 6 élèves et au maximum 11 élèves.

*** Moyenne sans les classes de soutien et sans la dimension « classes mixtes ».

3.1.7 Effectif élèves physiques et classes par district pour le cycle 1 et 2 (état au 1^{er} novembre, avec les classes de soutien)

Partie du canton	Année Harmos	District	2018/19		2017/18	
			Elèves	Classes	Elèves	Classes
Alémanique	1H-2H	See	463	26,0	475	26,0
		Sense	861	47,5	855	46,0
		Gruyère	11	1,0	11	1,0
		Saane	244	13,0	215	12,0
		Total 1H 2H		1579	87,5	1556
	3H-8H	See	1337	70,0	1472	76,5
		Sense	2605	136,4	2591	133,7
		Gruyère	38	3,0	46	3,0
		Saane	702	38,7	576	32,6
		Total 3H-8H		4682	248,1	4685
Total alémanique			6227	336,6	6241	326,9
Francophone	1H-2H	Lac	276	14,0	276	16,0
		Broye	743	42,0	767	42,0
		Glâne	584	34,0	567	31,0
		Gruyère	1183	61,0	1163	61,0
		Sarine	2125	111,0	2051	113,0
		Veveyse	400	23,0	394	23,0
		Total 1H-2H		5311	285,0	5218
	3H-8H	Lac	936	50,0	937	49,0
		Broye	2409	121,0	2338	120,0
		Glâne	1829	96,0	1817	95,0
		Gruyère	3726	190,0	3642	191,0
		Sarine	6350	346,5	6442	350,5
		Veveyse	1412	76,0	1474	79,0
Total 3H-8H		16 662	879,5	16 550	884,5	
Total francophone			21 973	1164,5	21 868	1170,5

3.1.8 Effectif élèves physiques et classes par Cycle d'orientation (état au 1^{er} novembre)

Partie du canton	Cycle d'orientation	2018/19		2017/18	
		Elèves	Classes*	Elèves	Classes*
Alémanique	Deutsche OS Freiburg	334	20	335	20,0
	OS Düringen	350	20	358	20,0
	OS Sense Oberland	328	19	335	20,0
	OS Tafers	362	21	390	22,0
	OS Wünnewil	316	20	290	18,0
	OS Gurmels	180	11	171	10,0
	OS Kerzers	254	17	280	18,0
	OS Region Murten	382	21	393	21,0
	Total alémanique		2506	149	2552
Francophone	CO du Belluard	734	37	697	36,0
	CO de la Gruyère, Bulle	598	31	954	45,0
	CO de la Broye, Domdidier	489	25	444	24,0
	CO de la Broye, Estavayer	735	36	740	36,0
	CO du Gibloux	410	22	400	20,0
	CO de la Glâne	968	46	932	45,0
	CO de Jolimont	842	40	829	39,0
	CO de la Gruyère, La Tour-de-Trême	707	34	931	43,0
	CO de Marly	538	28	550	28,0
	CO de Morat	217	10	183	10,5
	CO de Pérolles	523	27	496	26,0
	CO de Riaz	584	28	-	-
	CO de Sarine Ouest	605	29	581	30,0
	CO de la Veveyse	756	34	705	33,0
Total francophone		8706	427	8442	415,5

*Avec les classes de soutien sans la dimension « classes mixtes ».

3.2 Pédagogie spécialisée

3.2.1 Généralités

La nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) est entrée en vigueur au 1^{er} août. L'avant-projet de règlement d'application est en consultation depuis le 7 décembre.

Dans le cadre de sa mission, le Service a notamment effectué les tâches d'analyse, d'octroi et de contrôle des mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée en étroite collaboration avec les partenaires de l'école. Un temps important a été consacré aux visites des institutions de pédagogie spécialisée et au suivi des mesures intégratives de pédagogie spécialisée à l'école ordinaire. Des contacts intenses et réguliers ont également été entretenus, tout au long de l'année, avec les services communaux de logopédie, psychologie et de psychomotricité, ainsi qu'avec le Service éducatif itinérant (SEI) chargé des mesures d'éducation précoce spécialisée.

3.2.2 Données statistiques de l'enseignement spécialisé

3.2.2.1 Personnel occupé dans les écoles spécialisées fribourgeoises

	EPT selon BU 2018	EPT selon BU 2019	Evolution EPT
Direction et administration	22,38	22,63	0,25
Conciergerie, technique et intendance	37,09	37,29	0,20
Pers. enseignant, y c. resp. pédagogiques	204,21	202,69	-1,52
Pers. enseignant services d'intégration SI, y c. resp. pédagogiques	79,35	85,42	6,07
Pers. enseignant service éducatif itinérant SEI, y c. resp. pédagogiques	21,55	22,55	1,00
Logopédistes	37,57	38,02	0,45
Psychologues	12,37	12,51	0,14
Psychomotriciens/nes	10,83	11,28	0,45
Educateurs/trices	52,75	51,19	-1,56
Total	478,10	483,58	5,48
Stagiaires et apprenti-e-s	87,91	89,21	1,30
Total	566,01	572,79	6,78

3.2.2.2 Evolution des élèves et des classes dans les écoles spécialisées fribourgeoises (au moment de la rentrée scolaire)

	2017/18			2018/19*			2017/18			2018/19*		
	FR	DE	Evolution	FR	DE	Evolution	Total	FR	DE	Evolution	Total	
Nombre d'élèves	742	139	-5	737	130	-7	881	867	-14			
Nombre de classes	106	19	-2	104	18	-1	125	122	-3			
Moyenne par classe	7,00	7,32		7,09	7,22		7,05	7,11				

*méthode de calcul différente par rapport aux années précédentes (ne sont plus pris en compte dans le calcul les élèves des classes de développement ainsi que les élèves des centres thérapeutiques de jour, les chiffres 2017/18 ont été adaptés pour permettre la comparaison)

3.2.2.3 Evolution des élèves « hors canton » : enfants fribourgeois placés dans des institutions non fribourgeoises (au moment de la rentrée scolaire)

	2017/18			2018/19			Evolution
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	
Nombre d'élèves	7	18	25	6	19	25	0

3.2.2.4 Evolution des élèves « hors canton » : enfants non fribourgeois scolarisés dans les écoles spécialisées du canton de Fribourg (au moment de la rentrée scolaire)

	2017/18			2018/19			Evolution
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	
Nombre d'élèves	24	1	25	21	3	24	-1

3.2.2.5 Intégration d'élèves en classe régulière (au moment de la rentrée scolaire)

	2017/18		2018/19		Evolution	
	FR	DE	FR	DE	FR	DE
Déficience intellectuelle et/ou handicaps divers	462	129	494	127	32	-2
Déficiences de la vue	17	13	18	14	1	1
Déficiences de l'ouïe	21	18	23	22	2	4
Total FR/DE	456	160	535	163	35	3
Totaux	660		698		38	

Les élèves avec une déficience intellectuelle sont encadrés par les services d'intégration de Romont (francophones) et du Schulheim Les Buissonnets (alémaniques).

Les élèves ayant des handicaps divers bénéficient d'appuis intégratifs mis en place par le SESAM. Sont concernés des élèves souffrant d'autisme, de difficultés d'apprentissage multiples et de handicaps physiques.

Les élèves francophones avec une déficience visuelle sont suivis par du personnel enseignant spécialisé du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne. Dans la partie alémanique, ces élèves sont pris en charge par la « Stiftung für blinde und sehbehinderte Kinder und Jugendliche » de Zollikofen.

L'Institut St-Joseph assure le soutien pédagogique des élèves francophones avec une déficience de l'ouïe. Dans la partie alémanique, ces élèves sont suivis par le personnel du « Pädagogisches Zentrum für Hören und Sprache » de Münchenbuchsee.

3.2.2.6 Service éducatif itinérant

Le Service éducatif itinérant déploie ses activités auprès des enfants en âge préscolaire. Il s'occupe annuellement de près de 500 enfants.

3.2.3 Les services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité (SLPP)

3.2.3.1 Personnel occupé dans les SLPP

	EPT 2017	EPT 2018	Evolution EPT
Logopédistes	66,352	67,464	1,112
Psychologues	35,534	37,235	1,701
Psychomotriciens/nes	15,600	16,000	0,400
Total	117,486	120,699	3,213

3.2.3.2 Répartition des élèves pris en charge par les SLPP par degré scolaire

	Logopédie						Psychologie						Psychomotricité					
	2016/17			2017/18			2016/17			2017/18			2016/17			2017/18		
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total
Enfantine	651	388	1039	619	322	941	243	134	377	247	130	377	179	48	227	192	55	247
Primaire	2033	824	2857	2056	853	2909	1747	556	2303	1598	553	2151	616	111	727	572	102	674
Cl. DEV	59	18	77	75	25	100	76	49	125	93	49	142	1	2	3	5	0	5
CO	197	30	227	233	37	270	431	96	527	493	100	593	7	0	7	7	3	10
Ec.privée	3	0	3	7	1	8	1	1	2	2	1	3	2	1	3	0	1	1
Total	2943	1260	4203	2990	1238	4228	2498	836	3334	2433	833	3266	805	162	967	805	162	967

La collecte des données destinées à l'élaboration des statistiques de cette année auprès des SLPP a été effectuée au moyen d'un outil réalisé par le SESAM en collaboration avec les SLPP.

3.3 Echanges scolaires

3.3.1 Généralités

La coordinatrice des échanges linguistiques a participé à différentes manifestations organisées par les services d'orientation scolaire et professionnelle dans le canton et en Suisse afin de promouvoir et transmettre des informations concernant les différents programmes d'échanges. Pour sa part, l'agence nationale Movetia (www.movetia.ch) est responsable de deux programmes de subvention : les échanges proposés aux classes de l'école primaire jusqu'au degré secondaire II et les échanges durant les vacances pour les jeunes de 11 à 15 ans.

3.3.2 Douzième année linguistique (DAL)

Le nombre de participants et de participantes placés (en Suisse) pour la 12^e année linguistique s'élève pour 2017/18 à 192 élèves. Une quinzaine d'élèves ont interrompu ce programme en cours d'année. Le rapport entre alémaniques (48) et francophones (144) est stable. Ce programme propose 3 variantes: 68 élèves ont été placés en variante 1 (pendulaires), 12 élèves sont placés en variante 2 (échange réciproque), tandis que 96 se trouvent en variante 3 (échange unilatéral dans une famille d'accueil). Le manque de familles d'accueil pour le placement des élèves reste toujours d'actualité.

(Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD, partiel alémanique suisse = DCH)

	Nombre d'élèves - 2017/18	Nombre d'élèves - 2018/19
FRF -> Tessin	0	
FRD -> Tessin	0	
FRF -> Suisse allemande	86	74
FRF -> FRD	43	50
FRD -> FRF	18	16
Romandie > DCH	5	6
DCH -> Romandie	24	25
Total filles	112	106
Total garçons	64	65
Total	176	171

3.3.3 Echanges élèves / classes (EC)

Durant l'année scolaire 2017/18, 130 classes fribourgeoises francophones de 10H ont effectué un partenariat de classes. 40 classes alémaniques du canton et 90 classes d'autres cantons ont répondu à ces demandes.

Les échanges d'élèves et de classes avec les différents types d'échanges annoncés à la coordination ont atteint pour l'année scolaire 2017/18 pour tout le canton de Fribourg, tous degrés confondus, le nombre de 4927 élèves. Il est important de relever que de nombreux échanges de classes ont lieu sans passer par la coordination car il ne s'agit que d'activités virtuelles (sans rencontre).

Pour le canton de Fribourg : (Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD)

Nombre d'élèves 2017/18	FRF	FRD
Enfantine (0 classes & 0 Klassen)	0	0
Primaire (5 classes & 5 Klassen)	109	97
Secondaire I (14 classes & 4 Klassen)	287	68
Secondaire 1 (10 ^h) (128 classes)	2990	920
Secondaire II (5 classes & 4 Klassen)	110	97
Accueil classes d'ailleurs unilat. (non frib.) (ACA) (5 classes-0 Klassen)	48	0
Echanges linguistiques individuels S2 (ELI)	17	0
12 ^e année linguistique individuel (DAL)	134	40
12 ^e année linguistique type plus exigeant (FR-DAL)	1	1
Echanges individuels de vacances (FEA-EIV-SIV)	7	1
Total 2017/18	3703	1224

3.3.4 Echanges individuels de vacances (EIV)

Depuis l'année dernière, ce programme a été repris intégralement par Movetia avec une nouvelle plate-forme à disposition de tous les cantons. Il s'agit d'un échange d'une ou deux semaines. Les jeunes passent du temps ensemble à tour de rôle au sein des deux familles. 144 participants et participantes ont été jumelés pour un échange durant les vacances en 2018.

Pour le canton de Fribourg : (Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD)

Appariés	Nombre d'élèves 2017/18
Suisse (26 cantons)	144
FRF -> Tessin	0
FRF -> Suisse allemande	7
FRD -> Romandie	1
Total canton FR	8

3.3.5 Movetia

Les responsables cantonaux des échanges linguistiques (RCE) entretiennent avec Movetia une étroite collaboration notamment pour la diffusion de la documentation en matière d'échanges et de mobilité, sur le plan national et international. La Suisse a le statut de pays partenaire dans le programme Erasmus+. Les institutions suisses peuvent de ce fait continuer à participer aux activités de coopération et de mobilité avec les pays membres de ce programme.

3.3.6 Région capitale suisse (RCS)

Les échanges « Sprachbad-Immersion » effectués les années passées dans la *Région Capitale Suisse* ont été reconduits. Le soutien logistique est toujours assuré par le *Forum du Bilinguisme* à Bienne et le financement par le canton et par Movetia. Avec ce projet, la *Région Capitale Suisse* complète des activités qui se déroulent déjà sur le plan cantonal ou communal et encourage ainsi d'une manière ciblée des échanges qui vont au-delà des frontières communales et cantonales avec les cantons de Berne, Valais, Fribourg, Soleure et Neuchâtel.

4 Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

Chef de service : François Piccand

4.1 Activités

4.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2018/19, l'effectif des élèves des écoles cantonales du Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré (S2) se présentait ainsi :

	Garçons		Filles		Total	
	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19
FR	1 846	1 968	2 918	3 036	4 764 (81,1 %)	5 004 (81,6 %)
DE	430	429	679	696	1 109 (18,9 %)	1 125 (18,4 %)
Total	2 276 (38,8 %)	2 397 (39,1 %)	3 597 (61,2 %)	3 732 (60,9 %)	5 873 (100 %)	6 129 (100 %)

Il y a 256 élèves en plus en 2018/19 qu'en 2017/18.

4.1.2 Enseignement

4.1.2.1 Maturité gymnasiale

La filière de la maturité gymnasiale est offerte dans les quatre collèges cantonaux et au Gymnase intercantonal de la Broye (GYB).

La CDIP a décidé lors de son Assemblée générale du 27 octobre 2017 d'introduire l'informatique comme branche scientifique obligatoire dans les gymnases. En parallèle, le nouveau plan d'études cadre d'informatique a été adopté. Un groupe de travail cantonal élabore actuellement le plan cantonal en vue de l'introduction de cette matière à partir de l'année scolaire 2019/20. L'enseignement de la branche informatique prévoit quatre leçons, deux en première année et deux en deuxième année.

La mise en œuvre des quatre recommandations de la CDIP relatives à la garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale se poursuit. Deux groupes de travail préparent la mise en œuvre des compétences de base en mathématique et en langue première. Un autre groupe travaille sur la mise sur pied d'une plateforme d'échanges entre les collèges et l'Université de Fribourg.

4.1.2.2 Ecole de culture générale (ECG)

La formation menant au certificat ECG est offerte par l'Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF), le Collège du Sud et le GYB. Elle dure trois ans et est disponible dans deux domaines : santé ou socio-éducatif. L'obtention du certificat ECG ouvre ensuite la possibilité de poursuivre sur une maturité spécialisée reconnue au niveau national. Celle-ci donne accès soit à la Haute Ecole spécialisée des domaines de la santé ou du travail social soit à la Haute Ecole pédagogique.

L'Assemblée plénière de la CDIP a décidé le 25 octobre d'adopter le nouveau règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les ECG ainsi que le nouveau plan d'études cadre pour ces écoles. Pour le canton de Fribourg, l'opportunité a été saisie de mener une réflexion plus profonde sur la formation dans les ECG cantonales. A cet effet, un groupe de travail, formé de représentants et représentantes des directions des ECG et du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré, a été mis sur pied.

4.1.2.3 Ecole de commerce à plein temps

La voie des études commerciales est proposée aux Collèges de Gambach et du Sud ainsi qu'au GYB. Un projet pilote « Apportez votre équipement personnel de communication » (BYOD ou « Bring Your Own Device » en anglais) a débuté à la rentrée 2018 au Collège de Gambach. Les personnes en formation emmènent leur ordinateur portable privé à l'école, où il peut être utilisé de manière ciblée pour l'enseignement. Les futurs employé-e-s de commerce sont ainsi directement en contact avec leur principal outil de travail.

4.1.2.4 Passerelle maturité professionnelle / maturité spécialisée – hautes écoles universitaires

La formation passerelle de la maturité professionnelle aux hautes écoles universitaires est proposée en français et en allemand par le Collège Saint-Michel. Cette formation dure un an et a pour but de conférer aux titulaires d'un certificat fédéral de maturité professionnelle l'aptitude générale aux études supérieures. Depuis 2017, cette formation est également ouverte aux titulaires d'une maturité spécialisée.

4.1.2.5 Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion comptent au total 1130 élèves (y compris les élèves fribourgeois du GYB) qui suivent un programme bilingue. La session 2018 a vu la remise de 260 certificats de maturité gymnasiale (dont 89 avec mention bilingue « plus »), 14 certificats ECG et 1 certificat de maturité spécialisée portant la mention bilingue.

Depuis le 27 février, les maturités gymnasiales bilingues selon le nouveau concept de formation introduit lors de la rentrée scolaire 2014/15 sont reconnues par le SEFRI et la CDIP. La formation bilingue suscite toujours un vif intérêt : 38,61 % des élèves de première année gymnasiale suivent une des voies d'enseignement bilingue en 2018/19. Globalement, 28,9 % des gymnasiens et des gymnasiennes suivent une formation bilingue durant cette année scolaire.

Depuis le 24 octobre 2017, les certificats de maturité spécialisée bilingues des domaines santé, travail social et pédagogie sont reconnus par la CDIP.

Une formation bilingue a été introduite à la rentrée 2018 à l'école de commerce du Collège de Gambach.

4.1.3 Conférence et commissions

4.1.3.1 Conférence des recteurs et directeurs des écoles du S2

Cette conférence réunit les recteurs et rectrice des collèges ainsi que les directeurs de l'ECGF et du GYB.

4.1.3.2 Commissions d'école

Chaque commission d'école s'est réunie en principe deux fois durant l'année pour traiter en particulier des budgets, des capacités d'accueil et des équipements des locaux.

4.1.3.3 Informatique

La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement, à laquelle participe le chef de service S2, est notamment chargée d'analyser les projets de budget informatique.

Le S2 est partie prenante du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dont le décret a été adopté le 20 mars 2012 par le Grand Conseil. Le chef de service S2 représente la DICS dans l'organe de direction de projet.

4.1.3.4 Examens

La Commission cantonale des examens, compétente pour tous les certificats délivrés dans les écoles du S2, soit le certificat de maturité gymnasiale et l'examen complémentaire (Passerelle), le CFC d'employé-e de commerce et la maturité professionnelle orientation « Economie et service » ainsi que le certificat ECG et la maturité spécialisée, a mis en place les éléments nécessaires pour la session 2018. Le président du jury du GYB a collaboré à ces travaux.

4.1.3.5 Echanges d'élèves

La collaboration avec le Bureau de coordination des échanges linguistiques permet l'information réciproque et l'adaptation éventuelle des conditions proposées aux élèves et à leurs parents ainsi qu'aux écoles.

4.1.4 Services auxiliaires

4.1.4.1 Service de consultation psychologique

Le service de consultation psychologique a poursuivi son activité selon les structures mises en place. Dans certains cas, les traitements de jeunes nécessitant un suivi de longue durée ont été pris en charge par des psychothérapeutes privés.

4.1.4.2 Service de médiation

Les services de médiation intégrés dans les écoles sont utilisés de manière intensive. La formation des médiateurs et médiatrices est assurée en collaboration avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue française et le Service de la formation professionnelle.

4.1.5 Formation continue des enseignants et enseignantes

De nombreuses inscriptions ont été enregistrées pour des cours de formation ou des séminaires organisés par le Centre suisse de l'enseignement secondaire II ZEM CES, l'Université de Fribourg et d'autres institutions du tertiaire ainsi qu'à l'interne de chaque école. Le secteur de la formation continue de la Haute Ecole pédagogique a organisé plusieurs cours à la carte.

4.1.6 Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le chef de service S2 participe régulièrement aux rencontres intercantionales des services analogues des cantons romands et du Tessin (CIIP). Il est également membre du comité de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) instituée par la CDIP. Ces collaborations touchent plus particulièrement le suivi qualité de la formation dans les écoles, l'évolution des études gymnasiales, la politique des langues, la transition numérique ainsi que l'évolution de l'école de culture générale et de l'école de commerce à plein temps.

4.1.7 Infrastructures

Lors de la votation cantonale du 4 mars, le peuple fribourgeois a accepté (80,05 % de oui) le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix. Ces travaux sont motivés par trois objectifs principaux : renforcer la sécurité (voies d'évacuations notamment), assainir les bâtiments et permettre d'absorber les augmentations futures des effectifs. Ils débuteront en 2019 et se termineront en 2022.

Le 14 septembre, le Grand Conseil fribourgeois a accepté, à l'unanimité, d'octroyer un crédit d'engagement destiné à cofinancer, avec le canton de Vaud pour une part égale, la construction de l'extension et l'adaptation du GYB, à Payerne. Le 27 novembre, le législatif vaudois a pris la même décision. L'extension du GYB est rendue nécessaire par la poussée démographique que connaît la Broye. Les travaux se dérouleront entre la fin de l'année 2019 et la rentrée scolaire 2021.

4.1.8 Législation

La loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) révisée a été adoptée le 11 décembre par le Grand Conseil. Elle comporte quatre axes principaux : la mise à jour des finalités et des objectifs de l'enseignement secondaire supérieur, l'actualisation des filières de formation, le renforcement des structures de pilotage et la clarification des droits et des obligations de l'ensemble des partenaires de l'école. Elle entrera en vigueur à la rentrée 2019. Son règlement d'exécution (RESS) est en cours de rédaction. Il sera discuté avec les partenaires du secondaire supérieur lors de tables rondes organisées durant la première partie de l'année 2019. Il devrait entrer en vigueur une année plus tard.

Sur la base des directives du 28 mars de la DICS, des requérants et requérantes d'asile et des réfugié-e-s ont, sous certaines conditions, accès à la formation dans les écoles du secondaire supérieur.

4.2 Collège Saint-Michel

4.2.1 L'école en bref

Etudes :	maturité gymnasiale, passerelle ; établissement bilingue
Elèves :	1246 au total
Corps professoral :	135 enseignants et enseignantes (97,36 EPT)
Recteur :	M. Matthias Wider
Adresse :	Rue Saint-Pierre Canisius 10, Fribourg

4.2.2 Elèves

4.2.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19
Gymnase francophone	572	619	26	26
Gymnase alémanique	272	275	13	13
Classes bilingues	212	219	10	10
Classes Passerelle francophone	83	107	3	5
Classes Passerelle alémanique	26	26	2	1
Total	1165	1246	54	55

4.2.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale : 159 candidats et candidates sur 176 ont réussi ;
- > Maturité gymnasiale bilingue : 55 (dont 23 bilingue « plus ») candidats et candidates sur 56 ont réussi ;
- > « Passerelle » : 53 candidats et candidates sur 102 ont réussi (taux d'échec : 48,1 %).

4.2.3 Marche générale de l'école

4.2.3.1 Corps professoral

Onze professeurs ont été engagés à temps partiels. Cinq professeurs ont pris leur retraite et quatre ont quitté l'école pour d'autres raisons.

4.2.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives (détails dans les bulletins de l'école)

- > Diverses pièces de théâtre, concerts, films ; conférences ; diverses visites et excursions (p.ex. Dachau) ;
- > Les théâtres des collèges avec « Die Ereignisse, die zu meinem Tode führten » von Lukas Linder d'une part (mise en scène de Robb Correll) et « Place de l'Horloge » de Gérard Levoyer (mise en scène de A. Dumas) d'autre part ;
- > Journée de la culture et des anciens ;
- > Settimana della Svizzera italiana ;
- > Intercollèges : basket, ski, volley, unihockey, football ;
- > Le chœur Saint-Michel a donné plusieurs concerts publics et participé à plusieurs festivals (« Les Canisius », Murten Classics). Voyage en Palestine et participation au festival « Singing for Jerusalem and Ramallah Orchestra Tour » ; Concert de Noël avec la Fanfare Ancienne Cécilia de Chermignon ;
- > Pour le bicentenaire de Nova Friburgo, la fanfare du collège St-Michel donne le spectacle musical « Terre ! » et part au Brésil avec la délégation fribourgeoise.
- > Le chœur et la fanfare du Collège Saint-Michel ont participé au cortège de Saint-Nicolas.

4.2.3.3 Echanges scolaires

En 2018/19, 17 étudiant-e-s sont en échange linguistique dans un autre pays ou une autre région. Le collège accueille 14 étudiant-e-s étrangers.

Les échanges avec divers gymnases de Suisse (Burggraben à Saint-Gall, Rämibühl à Zurich) se poursuivent ainsi que les échanges avec des écoles de l'étranger (Ecole suisse à Santiago du Chili, Spinoza-Lyzeum Amsterdam).

Par ailleurs, des élèves de 2^e année ont passé deux semaines dans un gymnase de Suisse alémanique (Stadelhofen, Burggraben) et ont accueilli pour deux semaines leurs camarades alémaniques.

4.2.3.4 Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de l'option complémentaire Histoire-Sciences politiques ont participé aux journées SUNESCO.

L'ensemble des classes de 1^{re}, 2^e et 3^e année ont suivi une semaine thématique, durant laquelle les élèves ont eu l'occasion de traiter un thème spécifique de manière approfondie et interdisciplinaire. Tandems individuels et tandems de classes.

Le collège compte 10 classes bilingues : une en 1^{re}, trois en 2^e, 3^e et 4^e année. En première année, il offre une branche de sensibilisation (géographie ou économie et droit).

4.3 Collège Sainte-Croix

4.3.1 L'école en bref

Etudes :	maturité gymnasiale ; établissement bilingue
Elèves :	775 au total
Corps professoral :	116 enseignants et enseignantes (67,48 EPT)
Rectrice :	Mme Christiane Castella Schwarzen
Adresse :	Rue Antoine-de-Saint-Exupéry 4, 1700 Fribourg

4.3.2 Elèves

4.3.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19
Gymnase francophone	425	427	19	18
Gymnase alémanique	198	187	9	9
Classes bilingues	153	161	7	7
Total	776	775	35	34

4.3.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale : 138 candidats et candidates sur 151 ont réussi, 1 candidate a demandé une session extraordinaire ;
- > Maturité gymnasiale bilingue : 45 (dont 25 bilingue « plus ») candidats et candidates sur 45 ont réussi.

4.3.3 Marche générale de l'école

4.3.3.1 Corps professoral

Trois professeur-e-s ont été engagés ; sept enseignants et enseignantes ont quitté l'école pour raison d'âge ou autre.

4.3.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école et sur son site Internet : www.cscfr.ch, consulter *archives*)

- > Participation à divers événements : journée du bilinguisme, « + identité : Settimana della Svizzera italiana », finale Suisse du Championnat international Mathématiques & Logiques, Festival Européen Latin-Grec ;
- > Nova Friburgo : lectures diverses et présence pendant une semaine de l'artiste-peintre Raimundo Peres ;
- > Représentations théâtrales, opéra, concerts, cinéma, rencontres littéraires, films (FIFF) ;

- > Visites (entreprises, expositions, rencontres) et/ou déplacements de plusieurs jours pour des projets divers, notamment lors des journées thématiques de 3^e année ;
- > Education politique : conférences et débats politiques ; participation à EYP (« European Youth Parliament ») ;
- > Journée scientifique avec l'EPFL ;
- > Participation au SUNESCO, au projet YES (« Young Enterprise Switzerland ») ;
- > Trois journées thématiques et sportives (2 fois) ; divers projets, excursions, voyages d'étude et visites ;
- > Théâtre des Collèges Sainte-Croix et Saint-Michel : « Place de l'horloge » de Gérard Levoyer ;
- > Théâtre allemand « Die Ereignisse die zu meinem Tode führten » von Lukas Linder (troupe des Collèges Sainte-Croix, Saint-Michel et de Gambach) ;
- > Vernissage des travaux en arts visuels, thème : « ma/ta ville », « Nova Friburgo » ;
- > Visites d'expositions ; participation aux Collégiades (sport) ;
- > Votation populaire projet d'assainissement et d'agrandissement du Collège : OUI à 80 % ; exposition y relative ;
- > Divers concerts du Chœur (Le Messie de Mozart) et du Jazzband (participation à la fête des 30 ans de Radio Fribourg).

4.3.3.3 Echanges scolaires

- > 5 élèves-hôtes : Panama, Finlande, USA, Japon, Danemark, Chili ;
- > 15 élèves en séjour linguistique de longue durée ;
- > Echanges de courte durée (3 à 5 semaines) avec divers gymnases de Suisse (Locarno), d'Allemagne (Bamberg, Freiburg-im-Breisgau), du Brésil (Nova Friburgo).

4.3.3.4 Programmes, études, bilinguisme

- > Sept classes bilingues. Dès la première année : une filière « bilingue plus » ou une branche de sensibilisation suivie dans l'autre langue, à choix. Dès la 2^e année, deux filières bilingues distinctes, « bilingue plus » et « bilingue standard ». Trois élèves francophones en section alémanique. Plusieurs autres suivent soit l'option spécifique, soit l'option complémentaire dans la langue partenaire ;
- > Tandems individuels et tandems de classes (enseignement par immersion).

4.4 Collège de Gambach

4.4.1 L'école en bref

Etudes :	maturité gymnasiale, école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle orientation Economie et services (système 3+1) ; établissement bilingue
Elèves :	983 au total
Corps professoral :	121 enseignants et enseignantes, (79,11 EPT)
Recteur :	M. Pierre Marti
Adresse :	Avenue Weck-Reynold 9, Fribourg

4.4.2 Elèves

4.4.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19
Gymnase francophone	375	430	17	18
Gymnase alémanique	144	144	8	7
Gymnase bilingue	161	178	8	9
Ecole de commerce francophone	175	160	6	6
Ecole de commerce alémanique	74	71	3	3
Total	929	983	42	43

4.4.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale : 109 candidats et candidates sur 113 ont réussi ;
- > Maturité gymnasiale bilingue : les 44 (dont 23 bilingue « plus ») candidats et candidates ont réussi ;
- > Maturité professionnelle (Economie et service) : 49 candidats et candidates sur 52 ont réussi.

4.4.3 Marche générale de l'école

4.4.3.1 Corps professoral

Treize professeur-e-s ont été nouvellement engagés à temps partiel. On compte sept départs de professeur-e-s dont trois retraites.

4.4.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école, les newsletters et sur le site Internet : www.cgafr.ch/)

- > Divers spectacles, films (FIFF), théâtres, conférences, concerts, visites et déplacements (expositions, visites d'entreprises, rencontres, en particulier lors des journées thématiques) ; voyages linguistiques et de découvertes dans le cadre des options spécifiques (OS) ;
- > Participation aux stages WINS de l'Université de Fribourg ;
- > Participation au SUNESCO ; à la Journée cantonale du bilinguisme ; au projet YES (« Young Enterprise Switzerland ») ;
- > Production de plusieurs émissions de radio par RadioGambach ;
- > Créations théâtrales et musicales par les élèves. Marché de Noël ;
- > Trois journées consécutives mêlant activités polysportives, ski et ateliers thématiques ; diverses compétitions et tournois, Collégiades.

4.4.3.3 Echanges scolaires

- > Vingt élèves en séjour linguistique à l'étranger ou en Suisse alémanique et accueil de dix élèves étrangers-hôtes ;
- > Un échange d'élèves d'une semaine a eu lieu avec Liceum Ogolnoksztalce à Nowy Targ en Pologne ;
- > Des échanges de classes ont lieu avec la Kanti Baden et la Wirtschaftsmittelschule Luzern ;

4.4.3.4 Programmes, études, bilinguisme

- > La croissance de la section bilingue se poursuit avec actuellement 9 classes bilingues. Dès la première année : une filière « bilingue plus » ou une branche de sensibilisation dans la langue partenaire. Dès la 2^e année, deux filières bilingues distinctes, « bilingue plus » et « bilingue standard » ;
- > Le bilinguisme par immersion a été introduit à l'école de commerce ;
- > Tandems individuels et tandems de classes (enseignement par immersion).

4.5 Collège du Sud

4.5.1 L'école en bref

Etudes :	maturité gymnasiale, école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle orientation Economie et services (système 3+1), école de culture générale, maturités spécialisées (domaines pédagogie, santé et social)
Elèves :	1441 au total
Corps professoral :	148 enseignants et enseignantes (104,47 EPT)
Recteur :	M. François Genoud
Adresse :	Rue de Dardens 79, Bulle

4.5.2 Elèves

4.5.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19
Gymnase	783	813	35	36
Ecole de commerce	129	137	6	6
Certificat ECG	335	393	16	18
MSPE ¹⁾	26	48	1	2
MSSA ²⁾	38	35	0	0
MSTS ³⁾	14	15	0	0
Total	1325	1441	58	62

¹⁾ Maturité spécialisée domaine pédagogie, élèves sous la responsabilité du Collège du Sud, cours à l'école.

²⁾ Maturité spécialisée domaine santé, élèves sous la responsabilité du Collège du Sud, cours à la HEdS-FR.

³⁾ Maturité spécialisée domaine social, élèves sous la responsabilité du Collège du Sud, stages en institution.

4.5.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale : 108 candidats et candidates sur 113 ont réussi ;
- > Maturité gymnasiale bilingue : les 49 candidats et candidates ont réussi ;
- > Maturité professionnelle (Economie et service) : les 24 candidats et candidates ont réussi ;
- > Certificat de culture générale : 76 candidats et candidates sur 78 ont réussi ;
- > Maturités spécialisées : 74 candidats et candidates sur 78 ont réussi.

4.5.3 Marche générale de l'école

4.5.3.1 Corps professoral

Quinze professeur-e-s ont été nouvellement engagés à temps partiel. Neuf enseignants et enseignantes ont quitté l'établissement : on relève deux départs à la retraite et sept réorientations de carrière.

4.5.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

Les activités et les manifestations de l'école sont décrites dans les *Annales 2017-2018* du Collège du Sud ainsi que sur le site Internet : www.collegedusud.ch.

4.5.3.3 Echanges scolaires

En 2017/18, 19 élèves ont fait un séjour linguistique ; 13 élèves ont effectué un séjour d'une année (Allemagne, USA, Japon, Suisse alémanique) et 6 un séjour de 6 mois, notamment à la Kantonsschule (KS) Rychenberg Winterthur, école partenaire du Collège du Sud. D'autres échanges avec des écoles de Suisse alémanique (KS Wil, Gymnasium Köniz-Lerbermatt, Gymnasium Oberwil) ou d'Allemagne (St Ursula Schule Hannover, Stiftung Tirschenreuth-Bayern) fonctionnent de manière ponctuelle, à la demande des élèves.

Durant l'année 2017/18, le Collège du Sud a accueilli 12 étudiants et étudiantes auditeurs pour un séjour annuel ou semestriel et 5 pour un séjour court (1 à 3 mois). Les élèves qui séjournent un an sont envoyés par AFS, YFU ou le Rotary, alors que les élèves auditeurs pour un semestre viennent de la Suisse alémanique (Winterthur, Münchenstein), de Hanovre ou de Tirschenreuth.

4.5.3.4 Programmes, études, bilinguisme

A la rentrée 2018, la filière « Gymnase » comptait 218 élèves en section bilingue (26,81 %). Les cours donnés en allemand sont les suivants : introduction à l'économie et au droit, biologie, physique, histoire et mathématiques.

4.6 Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF)

4.6.1 L'école en bref

Etudes :	école de culture générale (domaines santé et socio-éducatif), maturités spécialisées (domaines pédagogie, santé et social) ; établissement bilingue
Elèves :	1073 au total
Corps professoral :	101 enseignants et enseignantes (75,50 EPT)
Directeur :	M. Claude Vauthey
Adresse :	Avenue du Moléson 17, Fribourg

4.6.2 Elèves

4.6.2.1 Effectifs

		Elèves		Classes	
		2017/18	2018/19	2017/18	2018/19
Certificat ECG francophone		666 (32)	669 (31)	29	29
Certificat ECG alémanique		139 (8)	140 (13)	7	7
Maturité spécialisée fr	MSPE ¹⁾	73	54 (2)	3	2
	MSSA ²⁾	76 (1)	99	0	0
	MSTS ³⁾	52	50 (1)	0	0
Maturité spécialisée dt	FMPA ¹⁾	38 (1)	26 (1)	2	1
	FMGE ²⁾	12 (3)	18 (2)	0	0
	FMSA ³⁾	11	17	0	0
Total		1067	1073	41	39

Le chiffre entre parenthèses indique le nombre d'élèves bilingues.

¹⁾ Maturité spécialisée domaine pédagogie, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à l'école.

²⁾ Maturité spécialisée domaine santé, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à la HEdS-FR.

³⁾ Maturité spécialisée domaine social, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, stages en institution.

4.6.2.2 Certificats délivrés

- > Certificat de culture générale : 247 candidats et candidates sur 250 ont réussi, y compris les 11 bilingues ;
- > Maturité spécialisée pédagogique : 40 candidats et candidates sur 109 ont réussi au 29 juin alors que 38 candidats et candidates étaient en attente d'une attestation d'un niveau suffisant dans la langue partenaire ;
- > Maturité spécialisée social : 53 candidats et candidates sur 61 ont réussi ;
- > Maturité spécialisée santé : 77 candidats et candidates sur 86 ont réussi, dont 2 bilingues.

4.6.3 Marche générale de l'école

4.6.3.1 Corps professoral

3 professeur-e-s ont été nouvellement engagés dont 1 pour au moins 12 heures hebdomadaires ainsi qu'une assistante en langue, un apprenti et une agente culturelle ; 3 professeur-e-s, une assistante en langue et une apprentie ont quitté l'école en fin d'année.

4.6.4 Activités culturelles, éducatives et sportives (détails dans les bulletins de l'école)

- > Divers films, conférences, concerts et pièces de théâtre ;
- > Visites et déplacements (musées, expositions, excursions écologiques, ...) ;
- > Activités de l'aumônerie, visites de homes et institutions médicosociales dans le cadre de l'action de l'Avent, retraite au Simplon ;
- > Tournoi de volley, matchs entre professeur-e-s et élèves, Collégiades, camp d'hiver et journées sportives.

4.6.5 Echanges scolaires

L'opération « Tandem » a concerné 25 participants et participantes répartis en 4 groupes.

Trois classes de 3^e, une classe de 2^e et quatre classes de 1^{re} année (francophone et alémanique) ont eu des échanges internes et des leçons communes bilingues.

Un échange linguistique (échanges de films et de lettres puis rencontres) a eu lieu avec la Kantonsschule Schaffhausen pour une classe de 1^{re} année. Deux classes de 3^e ont bénéficié d'une sortie à Bâle.

Une trentaine d'élèves sont partis en échanges externes de 3 semaines à une année dans différents pays d'Europe et d'Amérique. L'école a accueilli deux étudiantes d'échange provenant de Münchenstein, ainsi que des élèves de la FMS Olten, de l'école Theresianum Ingenbohl et de la Rudolf Steiner Schule Solothurn.

Un voyage linguistique de 5 jours en Ecosse a été organisé pour 27 élèves germanophones de 3^e année de l'option « English Conversation ».

L'école a accueilli sa troisième assistante de langues.

4.7 GYB (Gymnase intercantonal de la Broye)

4.7.1 L'école en bref

La particularité du GYB est de recevoir des élèves de la Broye domiciliés tant dans le canton de Fribourg que dans le canton de Vaud.

Etudes : maturité gymnasiale, école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle orientation Economie et services (système 3+1), école de culture générale, maturités spécialisées (domaines pédagogie, santé et social)

Elèves : 1203 au total (dont 6 élèves en séjour linguistique)

Corps professoral : 114 enseignants et enseignantes (92,2 EPT)

Directeur : M. Thierry Maire

Adresse : Rue du Gymnase 1, Payerne

4.7.2 Elèves

4.7.2.1 Effectifs

	2017/18		2018/19		Classes	
	FR	VD	FR	VD	2017/18	2018/19
Gymnase	394	308	380	306	32	30
ECG (*)	185	238	196	217	18	19
Maturité prof. orientation Economie et services	2	15	7	18	1	1
Maturité spécialisée	30	21	28	45	3	3
Total	611	582	611	586	54	53

(*) ECG = Ecole de culture générale (domaines santé et socio-pédagogique) et école de commerce.

Les femmes représentent 64 % de l'effectif. L'augmentation constante des effectifs a pu être infléchiée cette année en modifiant l'aire de recrutement, à la demande des communes de Torny et Mont-Vully compte tenu des nouveaux horaires des transports publics.

4.7.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale : 161 candidats et candidates sur 171 ont réussi ; 46 certificats de maturité avec mention bilingue ont été délivrés, dont 12 dans la modalité « bilingue plus » ;
- > Certificat de culture générale : 90 candidats et candidates sur 97 ont réussi ; 6 certificats de culture générale bilingues ont été délivrés ;
- > Maturité professionnelle (Economie et service) : les 18 candidats et candidates ont réussi ;
- > Maturités spécialisées : 41 candidats et candidates sur 50 ont réussi.

4.7.3 Marche générale de l'école

4.7.3.1 Organes intercantonaux

Le Conseil du GYB exerce la haute surveillance sur l'établissement et assure sa bonne marche. En 2018, le Conseil est présidé par la Conseillère d'Etat en charge du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud.

La Commission interparlementaire est composée de 7 député-e-s vaudois et 7 député-e-s fribourgeois. En 2018, elle est présidée par une députée vaudoise.

La Commission consultative est composée de représentants et représentantes des autorités locales, des parents d'élèves, des élèves et des enseignants et enseignantes.

4.7.3.2 Corps professoral

Le nombre de postes d'enseignants et enseignantes est demeuré stable à la rentrée d'août en regard de la situation de l'année scolaire précédente.

4.7.3.3 Activités et événements

Le programme culturel et les événements de l'année scolaire sont présentés sur le site Internet du GYB (www.gyb.ch).

4.8 Centre de compétences Fritic

4.8.1 Fusion et mise en œuvre de la nouvelle organisation

Le « Centre fri-tic », en charge de l'introduction du numérique dans les écoles du canton, et le « Bureau HAE », chargé de la mise en œuvre du programme d'harmonisation des systèmes d'information administratifs des écoles fribourgeoises (HAE), ont fusionné afin d'unir leurs forces et de mutualiser leurs compétences. Le personnel des deux équipes a été repris par la nouvelle entité, qui a emménagé à la Route des Arsenaux 9 à Fribourg.

Le catalogue des prestations a été repensé et priorisé en vue de l'aligner sur les changements et les nouvelles contraintes de la société numérique, en fonction des ressources humaines et financières disponibles. Le cœur métier du nouveau centre de compétence reste la mise en œuvre du concept cantonal d'intégration des MITIC, présenté aux médias en 2017. Le processus de réorganisation des prestations s'étendra jusqu'à l'été 2019.

4.8.2 Activités

A travers le projet Frischool, le Centre de compétences Fritic offre dorénavant une prestation de portail pédagogique aux élèves des écoles fribourgeoises. Ce projet permet aux élèves d'accéder à une encyclopédie en ligne adaptée à leur âge (Universalis Junior), à des animations scientifiques (Edumedia), à des compléments numériques des moyens d'enseignement officiels (exercices interactifs web pour les livres Der Grüne Max, Junior, More...) et, pour certaines disciplines, des exercices complémentaires (vocabulaire, fiches à télécharger ...) avec des autocorrectifs.

Pour accompagner les écoles dans leurs choix d'équipements numériques, les documents de recommandation ont été mis à jour. La collaboration et la communication entre les écoles et le monde politique a été renforcée, notamment à travers l'Association des communes fribourgeoises.

Le Centre de compétences Fritic assure la gestion du réseau des personnes ressources MITIC (PR), qui a été densifié.

Il a poursuivi sa participation à la campagne de prévention sur les dangers liés à l'utilisation d'internet, en collaboration avec la Police cantonale, l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données et les services de l'enseignement. Il a participé à la rédaction des nouvelles directives sur l'utilisation d'internet à l'école.

Le monde éducatif poursuit sa stratégie d'harmonisation des systèmes d'information. Le Service des ressources et la HEP-PH FR utilisent maintenant la plateforme IS-Academia pour gérer les affectations des enseignants et enseignantes dans les écoles du primaire et l'ensemble des prestations de formation de la HEP-PH FR. Les premiers référentiels de données du canton ont été mis en fonction, permettant ainsi une amélioration substantielle de la qualité des informations sur les élèves et le personnel enseignant dans le cadre strict du respect de la protection des données. Les projets d'harmonisation ont débuté pour les écoles de la formation professionnelle et pour celles du secondaire I alémanique. Un projet stratégique de gestion des identités numériques des élèves et du personnel enseignant a été initié afin de préparer les changements majeurs qui se profilent dans le paysage technologique des écoles de demain.

Les activités récurrentes se poursuivent. Notamment, l'assistance de 50 écoles pour passer sur la plateforme Friweb, le développement continu de la plateforme Fribox (qui atteint 5600 utilisateurs et utilisatrices et se positionne comme l'outil « cloud » standard et respectueux de la protection des données), la gestion et l'assistance pour la messagerie officielle educanet2, la gestion du réseau informatique cantonal parrainé par Swisscom, les publications régulières de nouveaux sites et de nouvelles ressources sur Friportail, la gestion des contrats-cadre logiciels pour les écoles, le développement de l'offre de gestion de paquets de logiciels éducatifs sur des tablettes (iPad) qui passe à 700 machines gérées, l'organisation de la formation MITIC des étudiants et étudiantes de l'Institut de pédagogie spécialisée de l'Université de Fribourg, la promotion de la robotique éducative et l'organisation de concours de robotique.

5 Service des affaires universitaires (SAfU)

Cheffe de service : Barbara Vauthey Widmer

5.1 Activités

5.1.1 Domaine suisse des hautes écoles

La DICS assure la représentation des hautes écoles fribourgeoises, y compris de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (HES-SO//FR), dans les organes communs du domaine suisse des hautes écoles. La Conférence suisse des hautes écoles (CSHE), organe politique supérieur des hautes écoles, présidée par le Conseiller fédéral en charge de l'économie, de la formation et de la recherche, siège en deux compositions : conférence plénière (Confédération et tous les cantons) et Conseil des hautes écoles (Confédération et 14 cantons). Le Directeur ICS est membre des deux compositions ainsi que du Comité permanent pour la médecine universitaire de la CSHE. La CSHE s'est réunie une fois (plus un vote par voie de correspondance) en conférence plénière et trois fois en Conseil des hautes écoles. Elle a traité en particulier du projet d'ordonnance pour la coordination de de l'enseignement dans hautes écoles suisses, de la stratégie nationale « open access », de la problématique d'interruption des études, de l'ordonnance CSHE sur les coûts de référence, de la demande du canton des Grisons relative au droit aux contributions de la Hochschule für Technik und Wirtschaft Coire, de la planification stratégique et des décisions à prévoir en vue du message FRI 2021-2024 ainsi que des constructions des hautes écoles. La conférence spécialisée des hautes écoles, dont la cheffe de Service est membre, s'est réunie quatre fois pour préparer les dossiers de la CSHE. La cheffe de Service représente la Conférence des hautes écoles à la Commission fédérale des professions médicales (MEBEKO) – section formation universitaire et est membre de la Commission pour le financement des hautes écoles de la CDIP. Cette dernière a traité en particulier de la révision totale de l'accord intercantonal universitaire et du calcul des tarifs de l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (HES).

Un échange régulier d'informations a lieu entre le SAfU et la direction de la HES-SO//FR. Deux fois par année, les Directeurs EE et ICS, ainsi que la Directrice SAS et la cheffe de service rencontrent le Comité de direction de la HES-SO//FR pour une discussion sur les enjeux prioritaires de cette dernière.

5.1.2 Domaine universitaire

Le Conseil de la fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme, présidé par le Directeur ICS, s'est réuni deux fois pour adopter les comptes et le budget de l'Institut de plurilinguisme et prendre connaissance des projets de l'Institut et du Centre national de recherche. En novembre, l'Institut a fêté ses 10 ans d'existence en présence de nombreux invités. Le Directeur ICS est membre du Comité de pilotage du Smart Living Lab (Copil SLL) et la cheffe de Service représente l'Etat au Conseil d'administration de Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH) SA. Elle représente la DICS au Comité de pilotage financier des projets soutenus par l'Etat à blueFactory et au Comité de pilotage pour la mise en place du Master en médecine humaine.

En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997 (AIU), le canton de Fribourg a encaissé 64 144 067 francs pour les étudiants et étudiantes confédérés immatriculés à l'Université de Fribourg et a payé 26 822 200 francs pour les ressortissants et ressortissantes fribourgeois étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 37 321 867 francs (40 082 827). La DICS a approuvé trois nouveaux règlements et quatre modifications de règlement.

5.1.3 Formation des enseignants et enseignantes

La commission de la Haute Ecole pédagogique Fribourg HEP|PH FR s'est réunie à cinq reprises. Elle a validé les comptes 2017 et le budget 2019, a approuvé les directives pour l'obtention du diplôme bilingue et la directive définissant la recherche à la HEP|PH FR. La commission a mené, de concours avec la DICS, le processus de sélection de la nouvelle rectrice. Une délégation de la commission a rencontré le Directeur ICS pour discuter des défis qui attendent la HEP|PH FR.

Le Conseil de la formation à l'enseignement au secondaire (CFE) de la faculté des lettres de l'Université a tenu deux séances en 2018 où il a entre autres préavisé la reconduction de la limitation d'admissions pour la formation à l'enseignement au secondaire II et le plan d'études du diplôme d'aptitude à l'enseignement au secondaire I (DAES I). La Direction a approuvé le plan d'études du DAES I. Le SAfU participe aux séances de la conférence des chef-fe-s de service de l'enseignement de la Direction ICS.

5.2 Evénements particuliers

5.2.1 Domaine universitaire

Le Grand Conseil a adopté le 17 septembre le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la rénovation de l'ancien laboratoire cantonal pour la Faculté des sciences et de médecine de l'Université de Fribourg. Les travaux commenceront en 2019.

Suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 de nouveaux statuts de l'Université, deux nouvelles dénominations de facultés sont devenues effectives au 1^{er} janvier : faculté des lettres et des sciences humaines et faculté des sciences et de médecine. L'augmentation de taxe d'inscription pour les doctorants et doctorantes a fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral de la part des collaborateurs et collaboratrices scientifiques de la faculté de droit. Le Tribunal fédéral l'a rejeté.

Le 19 avril, le bâtiment modulaire temporaire pour la faculté des sciences et de médecine (3^e année de médecine) a été inauguré. Le 28 septembre l'hôpital fribourgeois (HFR) a lancé officiellement, à l'aide d'une présentation virtuelle, le début des travaux du bâtiment transitoire pour le Master en médecine sur son site. Les études de détail pour le bâtiment de la faculté de droit en prolongement du site de Miséricorde sont toujours à l'arrêt, ceci en attente d'une solution pour le déplacement de la Fondation le Tremplin. Des discussions ont eu lieu avec l'Haute École d'ingénierie et d'architecture Fribourg (HEIA-FR) pour une planification commune de l'approvisionnement en froid dans les bâtiments sur le plateau de Pérolles, ainsi que pour le développement coordonné du site.

5.2.2 Formation des enseignants et des enseignantes

Suite au départ de la rectrice de la HEP|PH FR, une procédure de recrutement a été menée. Le 10 décembre, le Conseil d'Etat a approuvé l'engagement, sur proposition de la commission HEP|PH FR et de la DICS, d'une nouvelle rectrice qui prendra ses fonctions le 1^{er} février 2019. Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 21 mai 2015 sur la HEP|PH FR (LHEPF), les travaux législatifs de réglementation d'application se poursuivent. Le règlement sur la gestion financière et les principes comptables de la Haute Ecole pédagogique Fribourg et le règlement sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg (RHEPF) ont été mis en consultation en automne. Le règlement concernant le personnel de la Haute Ecole pédagogique Fribourg a été mis en pré-consultation auprès du personnel de la HEP|PH FR au printemps et est en cours de modification. Constatant des tensions sur le marché du travail du personnel enseignant, le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter de dix étudiants et étudiantes la limitation d'admission à l'automne 2018. Un projet d'augmentation plus conséquente des effectifs est étudié.

La Direction a mandaté un intervenant externe afin d'analyser des modèles institutionnels pour la formation des enseignants et enseignantes à Fribourg. Cette analyse porte sur la formation à l'enseignement du degré primaire qui est dispensée à la HEP|PH FR et sur la formation de l'enseignement aux degrés secondaires I et II qui est dispensée à l'Institut de formation à l'enseignement au secondaire (IFE) de l'université de Fribourg grâce à deux unités: le Centre d'enseignement et de recherche pour la formation à l'enseignement au secondaire (CERF) et le Zentrum für Lehrerinnen- und Lehrerbildung Freiburg (ZELF). Les résultats de l'analyse sont attendus pour le premier semestre 2019.

6 Université (Uni)

Dans l'année sous revue, l'équipe rectorale est composée des personnes suivantes : Astrid Epiney (rectrice), Astrid Kaptijn, Markus Gmür, Rolf Ingold et Thomas Schmidt

6.1 Activités

6.1.1 Etudiants et étudiantes

	Automne 2016		Automne 2017		Automne 2018	
Total	10 440	100,00 %	10 415	100,00 %	10 157	100,00 %
a) Étudiants et étudiantes selon la provenance						
Fribourgeois	2563	24,55 %	2591	24,88 %	2516	24,77 %
Confédérés	6163	59,03 %	6173	59,27 %	6048	59,55 %
Étrangers	1714	16,42 %	1651	15,85 %	1593	15,68 %
b) Étudiants et étudiantes selon les facultés						
Théologie	372	3,56 %	363	3,49 %	386	3,80 %
Droit	1644	15,75 %	1692	16,25 %	1648	16,23 %
Sciences économiques et sociales	1738	16,65 %	1631	15,66 %	1487	14,64 %
Lettres et sciences humaines	4672	44,75 %	4719	45,31 %	4602	45,31 %
Sciences et médecine :						
a) sciences	1640	15,71 %	1650	15,84 %	1674	16,48 %
b) médecine	374	3,58 %	360	3,46 %	360	3,54 %

L'analyse de l'évolution du nombre d'étudiants et étudiantes appelle les remarques suivantes :

- a) L'effectif total des étudiants et étudiantes a diminué de 2,48 %, ce qui correspond à 258 personnes.
- b) Selon la provenance, le nombre d'étudiants et étudiantes fribourgeois-e-s ou domicilié-e-s dans le canton a diminué de 2,89 %, celui des étudiants et étudiantes provenant des autres cantons suisses de 2,02 % et celui des étrangers et des étrangères de 3,51 %.
- c) En ce qui concerne l'effectif dans les facultés, on constate une croissance de 6,34 % en théologie et de 1,45 % en sciences et médecine, une baisse de 8,83 % en sciences économiques et sociales, de 2,60 % en droit et de 2,48 % en faculté des lettres et sciences humaines.
- d) Le nombre total des nouveaux étudiants et étudiantes inscrits a diminué de 4,39 % par rapport à 2017. Cette diminution concerne autant les confédéré-e-s (2,30 %), les étudiants et étudiantes domiciliés à l'étranger avant le début des études (4,70 %) que les étudiants et étudiantes fribourgeois (9,91 %).
- e) Les chiffres par facultés sont : 48 nouveaux inscrits en théologie (6,67 %), 307 en droit (-12,03 %), 243 en sciences économiques et sociales (-11,96 %), 776 en lettres et sciences humaines (-2,63 %) et 498 en sciences et médecine (1,43 %).
- f) Les étudiantes constituent 60,60 % du total des effectifs estudiantins et 64,32 % des débutants et débutantes. A l'automne 2018, parmi les étudiants et étudiantes débutant-e-s, plus de 50 % étaient des femmes dans les facultés des lettres et sciences humaines (75,52 %), de droit (66,12 %), des sciences économiques et sociales (56,38 %) et des sciences et médecine (54,82 %). La part des étudiantes débutantes était de 10,42 % en faculté de théologie. Parmi les débutants et débutantes en médecine au sein de la faculté des sciences et médecine, les femmes sont également majoritaires avec 61,05 %.
- g) Parmi les personnes qui ont suivi les cours de formation continue, le nombre de celles inscrites dans un programme qui offre 60 crédits ECTS et plus est passé de 168 en 2017 à 212 en 2018.

6.1.2 Organes centraux

Le Sénat de l'Université a tenu quatre séances ordinaires et une séance de réflexion. Sa séance de réflexion a été notamment consacrée à la gouvernance de l'Université, à la révision partielle planifiée des Statuts de l'Université, à la planification stratégique 2020-2030 ainsi qu'au plan d'activité du Sénat pour l'année 2019. Le Conseil de l'Université, organe consultatif du Conseil d'Etat, a tenu trois séances plénières et deux séances de groupes de travail. Le Conseil de la fondation Pro Universitate Friburgensi s'est réuni deux fois.

6.1.3 Corps professoral

Suite à la révision totale des Statuts de l'Université du 4 novembre 2016 qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier, les professeur-e-s associé-e-s sont devenus professeur-e-s ordinaires. 16 postes de professeur-e-s ordinaires et d'assistants et d'assistantes ont été pourvus dans les facultés suivantes : 1 en théologie, 2 en droit, 1 en sciences économiques et sociales, 3 en lettres et 9 en sciences. Il s'agit de 6 femmes et de 10 hommes. En ce qui concerne l'effectif global des professeur-e-s, l'âge moyen est de 51 ans et 4 mois.

6.1.4 Recherche

Durant l'année sous revue, de nombreuses actions ont été menées pour renforcer la recherche. Ainsi, l'acquisition de fonds tiers est devenue un critère essentiel pour garantir une recherche de qualité et pour préserver la réputation de l'Université et, à travers elle, son attractivité pour les étudiants et étudiantes, notamment au niveau des programmes de master et de doctorat. Depuis plusieurs années, les fonds tiers attribués sur une base compétitive par le Fonds national de recherche scientifique (FNS), le programme de recherche Européen (H2020) ou les bourses du Conseil européen de la recherche (ERC) sont en constante progression. Grâce au soutien professionnel et efficace du Service Promotion Recherche, l'Université s'est vu octroyée en 2018 trois nouvelles bourses prestigieuses de type ERC Starting Grant. Par ailleurs, l'Adolphe Merkle Institute (AMI), qui s'est distingué une nouvelle fois par des publications de premier ordre et par divers prix s'est vu confirmé, par le FNS, une nouvelle tranche de financement (2019-2022) pour le Pôle national de recherche en Bio-Inspired Materials. Enfin, au niveau interne, le Rectorat s'est beaucoup investi pour s'adapter aux nouvelles exigences induites par les développements à venir dans les domaines de l'Open Science, de la digitalisation et de l'innovation.

6.1.5 Enseignement

Différentes nouvelles offres d'études ont été mises en œuvre, parmi lesquelles le Bachelor et le Master of Arts en études interreligieuses (Faculté de Théologie), le Specialized Master of Science in Nature, Society and Politics et le Specialized Master of Science in Dynamics in Glaciology and Geomorphology (Faculté des Sciences et de Médecine, en anglais). Par ailleurs, l'ouverture de nouvelles offres d'études pour la prochaine année académique a été décidée, notamment un Joint Degree in Osteuropastudien (Bachelor et Master, en collaboration avec l'Université de Berne), un Kombiniertes Lehrdiplom Sekundarstufe I und Maturitätsschulen (en allemand), un Master et un Doctorat en Islam et Société (Lettres, Théologie et Droit), et le Master en médecine (180 ECTS).

Le Conseil d'Etat a reconduit les ordonnances concernant l'admission des candidats étrangers et candidates étrangères aux études de médecine pour les années académiques 2019/20 ; la capacité d'accueil et le test d'aptitudes pour les voies d'études en médecine humaine pour l'année académique 2018/19 ; la limitation du nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II pour l'année académique 2018/19.

6.2 Evénements particuliers

En plus des nombreuses activités et conférences scientifiques, l'Université a pu réaliser quelques étapes-clés dans la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance. Ainsi, avec effet au 1^{er} janvier, les nouvelles catégories de professeur-e-s, prévues par les nouveaux Statuts de l'Université, ont été introduites. De plus, le Rectorat et les facultés ont conclu pour la première fois des contrats de prestations. Par ailleurs, sur proposition de l'assemblée plénière, le Sénat a réélu la Prof. Astrid Epiney comme Rectrice pour la période de fonction 2019 – 2024. Par la suite, il a élu les nouvelles vice-rectrices et les nouveaux vice-recteurs. Finalement, le Rectorat et le Sénat ont initié le processus pour le développement de la planification stratégique 2020 – 2030.

Les activités de l'Université sont présentées de manière synthétique dans le rapport annuel qui peut être consulté sur la page Internet à l'adresse www.unifr.ch/rectorat/fr/documents. La publication du rapport 2018 est prévue en mai 2019.

7 Haute Ecole pédagogique (HEP | PH FR)

Rectrice : Pascale Marro jusqu'au 30 septembre

Co-rectrice ad interim : Elisabeth Mauron-Hemmer, à partir du 1^{er} octobre

Co-recteur ad interim : Lukas Lehmann, à partir du 1^{er} octobre

7.1 Activités

7.1.1 Formation initiale

La rentrée de l'année académique 2018 a été marquée par une augmentation des effectifs étudiants conformément à l'Ordonnance du Conseil d'Etat. A ce jour, la formation initiale de la HEP|PH FR compte 542 étudiants et étudiantes répartis entre les filières :

- > Formation préscolaire et primaire : 449 étudiants et étudiantes (345 pour la filière francophone, 104 pour la filière alémanique et 67 pour la filière « diplôme bilingue »). 64 étudiants et étudiantes proviennent d'autres cantons suisses et 25 de l'étranger (essentiellement du Luxembourg) ;
- > Formation DAES I (diplôme d'aptitude à l'enseignement au degré secondaire I) dans le cadre de la convention particulière conclue avec l'Université de Fribourg : 93 étudiants et étudiantes ont suivi des cours réguliers au semestre de printemps 2017/18. Depuis la rentrée de l'année académique 2018/19, 84 étudiants et étudiantes se sont inscrits à des cours réguliers dans le cadre de leur cursus (43 en économie familiale, 22 en arts visuels et 19 en activités créatrices).

Le 19 décembre s'est tenue à l'Aula magna de l'Université de Fribourg la remise des diplômes et certificats de fin de formation. 112 diplômes d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire accompagnés du titre académique de Bachelor of Arts in Pre-primary and Primary Education y ont été décernés : 79 francophones, 19 alémaniques et 14 « diplômes bilingues ».

Plusieurs dispositifs de formation ont été revus. L'accent a été mis sur un renforcement des liens avec la formation pratique. Des réflexions ont également été menées sur l'organisation des examens finals, notamment sur une clarification des rôles des personnes impliquées (étudiant-e, formatrice et formateur de terrain, mentor-e).

Différentes mesures ont été prises pour renforcer l'intégration des technologies numériques dans la formation. Le groupe L-Tech a été constitué afin de stimuler cette intégration en proposant des séances d'échanges de pratiques durant l'année académique ainsi qu'un blog. Du côté des infrastructures, une salle flexible a été aménagée et une nouvelle plateforme d'e-learning (Moodle) a été mise en place.

Un « Guide de formation » complet sous forme électronique a vu le jour, répondant ainsi au mieux aux besoins des étudiants et étudiantes et des autres actrices et acteurs du domaine de la formation.

Enfin, l'année a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du nouveau système de gestion académique permettant un suivi meilleur des étudiants et étudiantes (IS-Academia).

7.1.2 Recherche et prestations à des tiers

Dans le domaine de la recherche, d'importants efforts ont été déployés pour valoriser les résultats et renforcer l'impact sur la formation et l'enseignement. De plus, cinq professeur-e-s de la HEP|PH FR ont défendu avec succès leur travail de thèse, portant ainsi à dix-sept le nombre de thèses obtenues ces dix dernières années et contribuant à renforcer de manière significative la qualification du corps enseignant.

Pour la première fois, un rapport de la recherche, portant sur 2016 et 2017, a été édité et largement distribué dans les milieux scientifiques et politiques. Du côté des manifestations scientifiques, il faut relever en particulier le colloque bilingue « Erving Goffman et la négociation des inégalités scolaires » ainsi que la mise sur pied d'un cycle de séminaires en collaboration avec différents partenaires, tels que l'Institut de plurilinguisme, l'Université de Fribourg et le Centre de compétences romand de didactique disciplinaire (2Cr2D).

En mars, le MATHelier a ouvert ses portes. Au carrefour de la recherche, de la formation et de l'enseignement, cet espace dédié aux mathématiques permettra l'accueil de classes du primaire au secondaire II.

Le Centre de Recherche sur l'Enseignement/Apprentissage par les TEchnologies numériques (CRE/ATE) a été inauguré en septembre. Celui-ci a pour ambition de participer au développement de l'institution scolaire en facilitant l'implémentation des technologies numériques et en soutenant la recherche dans ce domaine.

Enfin, l'Institut de plurilinguisme a fêté ses dix ans d'existence par une manifestation officielle et un colloque scientifique sur le « Monolinguisme ». A travers ses travaux de recherche, l'Institut de plurilinguisme de l'Université de Fribourg et de la HEP|PH FR aborde des questions d'actualité liées au plurilinguisme, contribuant ainsi aux débats publics qui animent la Suisse.

Du côté du service « Documentation et multimédia », les efforts ont essentiellement porté sur les domaines suivants :

- > Les collections du Dokumentationszentrum ont été réaménagées en vue de l'introduction du LP 21.
- > Sur mandat de la DICS, un nouveau service de livraison a été mis sur pied pour les cycles d'orientation francophones. Plus de 650 mallettes de lecture en français L1, en allemand L2 et en anglais L3 sont désormais disponibles sur réservation.
- > Les ressources pédagogiques en ligne, jusque-là essentiellement des vidéos, ont été complétées par de la musique enfantine ainsi que par des documents audio en lien avec des mallettes de lecture.
- > Du côté de la production de ressources, il faut relever les vingt-huit mallettes d'archéologie fribourgeoise produites en partenariat avec le Service archéologique et la DICS ainsi qu'un site pédagogique sur le Carnaval.

7.1.3 Formation continue

L'offre de formation continue s'oriente en fonction des différents plans d'études : le Plan d'études romand (PER) pour l'enseignement obligatoire de langue française (déjà en application) et le LP21 pour l'enseignement obligatoire de langue allemande. L'introduction du LP21 étant prévue pour 2019/20, la HEP|PH FR intervient dans divers groupes stratégiques et de pilotage pour soutenir une introduction cohérente et de haute qualité.

Diverses formations sont assurées par la formation continue, notamment Point-virgule / Intensivkurs. Les formations en lien avec la gestion de classe sont également proposées par le service. Elles se font principalement à l'interne des établissements scolaires afin de faire naître une culture commune. Le cycle de cours-conférences sur les élèves à besoins éducatifs particuliers est également une mission de la formation continue en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enseignement spécialisé.

Au total, 8092 inscriptions réparties sur 571 offres de formation ont été enregistrées en 2018. 140 cours n'ont pas eu lieu, faute d'inscriptions. S'y ajoutent les participations aux formations continues internes et obligatoires (non enregistrées dans le système). Ci-après, le tableau récapitulatif présente les formations dispensées par rapport aux formations proposées. L'augmentation d'un tiers du nombre d'inscriptions comparé à 2017 est essentiellement due à l'introduction du LP21.

Enquête statistique 2018 : *début du cours en 2018*

Cours programmés	273 formations dispensées sur 396, 4362 participants et participantes
Cours internes à l'établissement scolaire	67 formations acceptées sur 67, 809 participants et participantes (chiffres partiellement disponibles)
Introduction à la profession	223 participants et participantes (108 en première année et 115 en deuxième année), obligatoire la première année d'enseignement
Cours obligatoires	63 formations dispensées, 2262 participants et participantes (essentiellement en lien avec l'introduction du LP21)
Formations complémentaires	CAS Médiation scolaire, 23 participants et participantes CAS Praktika leiten - Unterricht entwickeln – ein Team führen (PUT), 28 participants et participantes Formation des formateurs et formatrices de terrain, 35 unités de formation, 410 participants et participantes et 24 personnes ont reçu leur attestation de fin de formation.

8 Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)

Chef de service : Thomas Di Falco

8.1 Activités

8.1.1 Préparation au choix professionnel

La préparation au choix professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en orientation, soit par le personnel enseignant formé à cet effet. Un classeur de préparation au choix professionnel intitulé « Une vie, des directions » est distribué à tous les élèves de 10H (2^e année des écoles du cycle d'orientation). Il n'existe actuellement qu'en français.

8.1.2 Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation est présentée sous forme de dossiers et de fiches ainsi que par l'intermédiaire des sites cantonaux et nationaux. 10 634 (9713) dossiers ou documents ont été prêtés. Dans le domaine de l'information, une collaboration étroite avec le Centre suisse de services Formation professionnelle / Orientation professionnelle, universitaire et de carrière a été établie. Le canton participe à hauteur de 139 379 francs au fonctionnement de ce centre de prestations. Le Service assure la mise à jour des informations qui sont introduites sur le site www.orientation.ch ou dans la documentation qui est mise à disposition de tous les centres d'orientation. Cette collaboration intercantonale permet une optimisation des coûts.

A la suite d'une enquête réalisée chaque été auprès des entreprises, le SOPFA publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées sur le site www.orientation.ch en 2018 est de 2080 (2014). Toute place d'apprentissage peut être annoncée ou retirée tout au long de l'année. Ce nombre n'est pas exhaustif ni entièrement représentatif du marché, de nombreuses places d'apprentissage étant attribuées sans passer par le site. Afin d'assurer une mise à jour optimale des places d'apprentissage, le SOPFA effectue plusieurs enquêtes complémentaires auprès des entreprises formatrices.

La brochure « Après le cycle d'orientation : quelles voies de formation? » est publiée à l'intention des élèves des cycles d'orientation et de leurs parents.

Depuis la rentrée scolaire 2018, sont publiées sur les réseaux sociaux du SOPFA toutes les manifestations (portes ouvertes, séances d'information) de ses partenaires que sont les associations professionnelles, afin que les jeunes du CO puissent avoir toutes les informations nécessaires à leur choix professionnel. Une brochure est également éditée et envoyée aux parents des jeunes du CO. Le but est de les inciter à se déplacer et à prendre contact avec les professionnels du domaine qui les intéresse.

8.1.3 Centres d'orientation professionnelle

Les centres d'orientation professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre. Sur l'ensemble du canton, 23 771 visiteurs (24 431) ont été recensés, dont 11 846 (11 998) ont bénéficié d'un entretien direct d'information.

8.1.4 Consultations individuelles

Les chiffres suivants comprennent l'ensemble des consultations d'orientation sollicitées par des jeunes et par des adultes :

- > Le nombre de personnes conseillées se situe à 6468 (6298) ;
- > Le nombre d'entretiens est de 11 192 (11 093) ;
- > La clientèle de 20 ans et plus représente 27 % du total des consultations, soit 1770 personnes (1700).

8.1.5 Consultations pour demandeurs d'emploi

81 (59) demandeurs d'emploi enregistrés ont bénéficié d'un entretien d'orientation, notamment dans le cadre de la convention de collaboration entre le SOPFA et le Service public de l'emploi.

8.1.6 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2018, 3567 élèves ont quitté le cycle d'orientation ; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes :

Solutions choisies en %	2018			2017
	H.	F.	Total	Total
apprentissage en entreprise ou en école	51,7	26,8	39,6	40,8
écoles du degré secondaire supérieur	29,4	50,4	39,6	37,9
autres écoles	2,8	2,8	2,8	2,5
travail rémunéré	0,2	0,2	0,2	0,1
douzième année linguistique	3,4	4,8	4,0	4,6
solutions d'attente ou inconnues	3,6	9,6	6,6	7,8
cours préparatoire ou cours d'intégration	8,9	5,4	7,2	6,3

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 39,6 % (40,8), représentant 1413 personnes (1483). Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a diminué de 1,2 %. De nombreux jeunes commencent un apprentissage une année ou deux ans plus tard.

L'analyse du marché des places d'apprentissage démontre un nombre de places suffisant dans certains secteurs comme – entre autres – la construction ou l'hôtellerie. Dans les professions liées au domaine tertiaire et au secteur santé-social, le nombre de places disponibles reste plus faible que le nombre de candidatures. Les jeunes disposant d'un bon potentiel scolaire trouvent généralement une place de formation, par contre les élèves scolairement faibles et ceux issus de la migration rencontrent plus de difficultés.

8.1.7 Stage d'information professionnelle

Depuis 2016, le site www.fristages.ch fait la promotion des stages d'information professionnelle. Ce site aide les jeunes et les entreprises du canton à établir un premier contact. Tant les entreprises que les associations professionnelles peuvent proposer des places de stage aux jeunes. Les élèves du cycle d'orientation peuvent ensuite directement faire leur choix dans les offres de stages disponibles.

Cet outil est également utile aux conseillers en orientation professionnelle de chaque école afin de soutenir les jeunes dans leurs recherches de stages. www.fristages.ch a l'ambition de permettre à un maximum de jeunes de trouver une place de stage, mais également de permettre aux entreprises d'assurer la relève et de découvrir de nouveaux talents. A fin 2018, 246 places de stage étaient disponibles.

8.1.8 Orientation au secondaire II (auprès des étudiants et étudiantes du collège et de l'ECG)

Les étudiants et étudiantes du collège et des écoles de culture générale profitent de passages en classe des conseillers et conseillères en orientation tout au long de l'année scolaire pour réfléchir à leur future voie de formation.

Le SOPFA organise chaque année un forum d'information professionnelle nommé Job Info. Cette manifestation rassemble l'ensemble des étudiants et étudiantes de 3^e année du canton, sur deux jours. En 2018, 173 conférenciers et conférencières ont effectué des présentations de leur domaine professionnel à plus de 1250 étudiants et étudiantes.

8.1.9 Aide aux jeunes en difficulté

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer professionnellement. Un programme de soutien aux jeunes en difficulté a été mis en place sous la forme d'un Case Management. Il consiste à intervenir plus intensivement auprès des élèves confrontés à des problèmes d'insertion à la fin de la scolarité obligatoire.

Un suivi des jeunes n'ayant pas trouvé de place d'apprentissage a également été effectué jusqu'à mi-août. Une action spéciale intitulée « Last Minute » a permis de mettre sur pied une permanence d'accueil durant tout l'été. 217 jeunes (193) ont fait appel à ce service.

8.2 Formation des adultes

8.2.1 Commission de la formation des adultes

La Commission de la formation des adultes a tenu trois séances ; elle a examiné les requêtes de subventions avant de formuler un préavis pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Un montant de 25 000 francs a été utilisé pour les subventions renouvelables ou extraordinaires.

8.2.2 Université populaire

Un contrat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'Université populaire du canton de Fribourg définit d'une part les prestations attendues de l'Université populaire et d'autre part les moyens financiers mis à disposition par l'Etat. Le montant total de la subvention s'élève à 151 073 francs.

8.2.3 Association Lire et Ecrire

Dans le cadre d'un contrat de prestations avec l'Association Lire et Ecrire, une subvention de 15 000 francs a été versée à cette institution pour le développement de ses activités en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

8.2.4 Validation des acquis

Le Service joue le rôle de portail d'information et de conseil pour la validation des acquis. En collaboration avec le Service de la formation professionnelle, une procédure de qualification selon la validation des acquis a été mise sur pied pour les professions d'assistant socio-éducatif et assistante socio-éducative et d'assistant et assistante en soins et santé communautaire. En tout, 45 candidats et candidates à la validation des acquis ont effectué un bilan de compétences correspondant à la première étape de la validation des acquis.

9 Service des subsides de formation (SSF)

Chef de Service : Pierre Pillonel

9.1 Activités

9.1.1 Commission des subsides de formation

La Commission s'est réunie une fois en séance plénière et sept fois en séances de sous-commission. Elle a examiné 25 réclamations et 2 cas spéciaux. Quatre recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal contre des décisions de la Commission. Cette dernière a approuvé les directives internes du Service en tenant compte des expériences faites durant l'année de formation 2017/18.

9.1.2 Bourses cantonales

Les chiffres de l'année 2017/18, en hausse par rapport à l'année 2016/17, se situent légèrement au-dessous de la moyenne de ces dernières années qui est de 3363 demandes :

Année de formation	Demandes	Bénéficiaires	Demandes refusées	
			Total	Taux de refus
2011/12	3372	1806	1566	46,44 %
2012/13	3462	1813	1649	47,63 %
2013/14	3289	1764	1525	46,36 %

Année de formation	Demandes	Bénéficiaires	Demandes refusées	
2014/15	3333	1709	1624	48,72 %
2015/16	3383	1746	1637	48,39 %
2016/17	3342	1821	1491	44,61 %
2017/18	3401	1721	1680	49,39 %

Les montants ci-dessous sont ceux versés dans l'année civile 2018. Ils se répartissent dans les neuf catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante :

Catégories	Nombre	Subsides en francs
Secteurs du secondaire II :		
Ecoles de maturité gymnasiale	281	1 128 040
Autres formations générales	361	1 591 808
Ecoles professionnelles (à plein temps)	137	688 073
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	619	3 298 432
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	83	289 915
Secteurs du tertiaire :		
Formations professionnelles supérieures	42	283 760
Hautes écoles spécialisées	237	1 610 175
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	342	2 530 529
Formation continue		
Total	2102	1 420 732

9.1.3 Prêts d'études

Durant l'année civile, 68 (69) demandes ont été examinées, dont 62 (64) ont été admises. 499 651 (501 108) francs ont été utilisés. Le budget prévu s'élevait à 500 000 (500 000) francs. S'agissant des remboursements de prêts, 438 920 (409 070) francs ont été comptabilisés en 2018, alors que 450 000 (450 000) francs étaient inscrits au budget.

9.1.4 Subventions fédérales

Le crédit mis à disposition par la Confédération est réparti entre les cantons en fonction de leur population. Le montant en faveur du canton s'élèvera à environ 910 000 francs.

10 Service du sport (SSpo)

Chef de service : Benoît Gisler

10.1 Activités

10.1.1 Commission cantonale du sport et de l'éducation physique

En 2018, la Commission s'est réunie à cinq reprises en séance plénière et a :

- > examiné et donné son avis sur les projets d'ordonnances fédérales et cantonales en lien avec le sport ;
- > proposé au Conseil d'Etat l'attribution du prix sportif de l'Etat ;
- > décidé d'attribuer deux prix d'encouragement à Demetra Solari, née en 1998, de Fribourg (escrime) et Jonas Soldini, né en 2000, de Corpataux (course d'orientation) ;
- > terminé l'analyse du concept cantonal du sport pour en dégager les axes prioritaires et faire des propositions concrètes au Conseil d'Etat ;
- > traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

10.1.2 Education physique

L'éducation physique et le sport sont enseignés à tous les degrés de la scolarité obligatoire, ainsi qu'au degré du secondaire II. Durant l'année 2018, les principaux champs d'activités ont été les suivants : renforcement de la qualité de l'enseignement par des soutiens pédagogiques en éducation physique et sportive (EPS) pour les enseignants et enseignantes des établissements primaires. Des interventions ont eu lieu dans les districts de la Broye, de la Gruyère, en Sarine campagne et dans le district de la Glâne. Les maîtres d'éducation physique (MEP's) du secondaire I ont finalisé des propositions d'évaluation pour les compétences définies dans le plan annuel fribourgeois (PAF) en tenant compte des normes de références : savoir/savoir-faire et savoir-être. Les MEP's du secondaire II ont travaillé avec des plans annuels en respectant les données du plan cadre du cycle 3.

10.1.2.1 Formation continue du corps enseignant

Formation continue obligatoire

En 2018, il y a eu une formation continue obligatoire pour les enseignants et enseignantes francophones des cycles 1 et 2 organisée par le SSpo pour introduire les « Burner Games » qui sont des jeux modernes. Les enseignants et enseignantes alémaniques des cycles 1 et 2 se sont familiarisés avec Lehrplan 21. Des formateurs et des formatrices de la HEP|PH FR et du SSpo se sont réunis pour définir les futurs cours de formation continue. Aucune formation continue n'a eu lieu pour les 22 membres du GT DOA et SEnOF du cycle 3.

Formation continue facultative

Une grande majorité des cours proposés ainsi que le nombre croissant de cours à la demande démontrent l'intérêt que porte le corps enseignant à l'éducation physique. Dans le domaine de la sécurité aquatique et des premiers secours (brevet de sauvetage, BLS/AED et premiers secours), 31 cours ont eu lieu avec un total de 511 participants et participantes. Dans les autres domaines, 30 cours ont pu être organisés avec 653 participants et participantes. Au total donc, 1164 personnes ont pu profiter des cours de formation continue facultative dans différentes disciplines sportives.

10.1.2.2 Sécurité dans l'enseignement du sport à l'école

La question de la sécurité dans l'enseignement du sport a fait l'objet d'un approfondissement lors des cours facultatifs de formation continue obligatoire des enseignants et enseignantes francophones et germanophones du cycle 1, 2 et 3.

10.1.2.3 Sport scolaire facultatif

L'offre de sport scolaire facultatif annoncée au SSpo et destinée à tous les niveaux d'enseignement a permis à plus de 5200 élèves de pratiquer au moins une heure supplémentaire de sport par semaine.

10.1.2.4 Tournois scolaires

Durant l'année 2018, les élèves du degré primaire ont pu se mesurer dans les disciplines suivantes : ski et snowboard, course d'orientation, basketball et football.

Durant cette même année, de nombreux élèves du cycle 3 ont participé à différents tournois cantonaux : football (9H à 11H), course d'orientation (9H à 11H), unihockey (9H), badminton (10H et 11H), hockey sur glace (10H et 11H), handball (10H), volleyball (10H et 11H) ainsi que basketball (11H). De plus 26 équipes des différents cycles d'orientation du canton de Fribourg ont participé à la Journée Suisse de Sport Scolaire qui a eu lieu à Lausanne le 30 mai.

Un grand nombre de jeunes du secondaire II participent au GiantXTour, aux collégiades cantonales et aux divers championnats intercollèges romands ou championnats suisses.

10.1.2.5 Promotion des jeunes talents

Conseils, aménagements scolaires, aides financières (LoRo-Sport et/ou Fonds cantonal du sport), coordination avec les autorités scolaires et les associations sportives, développement du programme SAF, telles ont été les activités en lien avec la promotion des espoirs fribourgeois.

Grâce au dynamisme et à la professionnalisation de certaines fédérations sportives, de nouveaux projets sont venus s'ajouter à ceux déjà existants. En 2018, grâce à des aides toujours plus ciblées, 377 jeunes sportives et sportifs et artistes de talent ont pu bénéficier d'aménagements scolaires leur permettant de mener en parallèle leur cursus scolaire et leur carrière sportive ou artistique.

10.1.3 Jeunesse+Sport

Le programme « J+S Sport des enfants » en faveur des enfants de 5 à 10 ans se poursuit sur sa lancée. 28 (28) jours de formation et 4 (4) jours de perfectionnement ont eu lieu cette année. Le succès des annonces de cours pour les enfants est toujours grandissant et cela démontre bien l'intérêt du programme.

10.1.3.1 Activité et perfectionnement des experts et des expertes

229 (227) experts et expertes ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs et monitrices J+S. 39 (29) experts et expertes ont participé au cours central cantonal de ski et snowboard à Zermatt.

10.1.3.2 Formation et perfectionnement des moniteurs et des monitrices

594 (503) moniteurs et monitrices ont été formés dans 21 (22) cours cantonaux de formation de moniteurs. 1355 (1451) moniteurs et monitrices ont complété leur formation dans 42 (44) cours cantonaux de perfectionnement. 2 modules de perfectionnement (1) et un cours de moniteurs J+S (1) ont été annulés pour manque d'inscriptions.

10.1.3.3 Camps organisés par J+S Fribourg

Le camp d'escalade sportive a réuni 19 (18) jeunes au Chalet du soldat, au pied des Gastlosen. Les deux camps de natation/polysport à Tenero ont vu la participation de 136 (142) jeunes. Après une annulation en 2017, le camp de canoë a rencontré un joli succès avec 27 participants et participantes. Le camp journalier de natation s'adressant à des enfants de 8 à 12 ans a eu lieu à Fribourg et a rencontré un grand succès avec 30 (30) participants et participantes, camp complet. La troisième édition du camp polysportif du Campus Schwarzsee/Lac Noir a accueilli 60 participants et participantes (40) âgés de 8 à 13 ans, camp complet.

10.1.3.4 Cours et camps J+S (10 à 20 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours et camps ont participé 39 390 (42 426) jeunes dans plus de 51 (47) disciplines sportives. Pour ces activités, les moniteurs et monitrices, coachs J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 2 991 688 (3 130 190) francs. Dans ce cadre, il est à noter que 121 camps scolaires ont été annoncés à J+S en 2018, donnant un montant de subventions J+S de 288 913 francs.

10.1.3.5 Cours J+S Kids (5 à 10 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours ont participé 5021 (4805) enfants en suivant le concept J+S sport des enfants qui demande une polysportivité importante. Pour ces activités, les moniteurs et les monitrices, coachs J+S ainsi que leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 284 929 (280 164) francs.

10.1.4 Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)

La Commission cantonale LoRo-Sport a continué son travail afin de valoriser les activités sportives des associations et clubs fribourgeois ainsi que le soutien aux infrastructures sportives. Un effort particulier a été consenti par la commission dans le domaine des constructions sportives.

Pour l'année 2018, le montant de la part cantonale au bénéfice de LoRo-Sport a été de 2 742 259 francs (2 733 392).

Le détail de la répartition des montants est disponible sur le site du SSpo dans les documents à télécharger (www.fr.ch/sspo/sport-et-loisirs/activites-de-loisirs/loro-sport-affectations) ou directement sur le site de la Loterie Romande dans son rapport annuel (www.loro.ch/fr/chiffres-cles).

Il est à noter que les associations, fédérations, clubs ou institutions, membres de l'AFS, ont bénéficié d'une contribution financière pour leur activité sportive ordinaire selon le nouveau mode de calcul défini en 2017.

10.1.5 Inventaire cantonal des installations sportives

Un nouvel inventaire des installations sportives situées dans le canton de Fribourg est désormais disponible via le site du Service (www.geo.fr.ch/Sport/?lang=fr). Il est régulièrement mis à jour grâce aux informations communiquées par les communes ou les associations sportives.

10.1.6 Evénements particuliers

Le Prix sportif 2018 de l'Etat a été remis - dans le cadre de la Nuit du mérite - à Mme Carmen Stritt-Burk de Fribourg pour son engagement important dans le domaine du plongeon fribourgeois et toutes les activités qu'elle a déployées dans ce contexte. Les deux prix d'encouragement mentionnés sous le point 10.1.1 y ont aussi été remis.

De nombreux projets de constructions sportives (piscines, patinoires, salles de sport et centres sportifs) sont en cours d'élaboration dans notre canton et le Service collabore activement avec les différents partenaires afin de garantir une bonne répartition de ces infrastructures.

Depuis le 1^{er} janvier, le SSpo a repris la gestion du Campus Schwarzsee/Lac Noir, suite au transfert depuis la DSJ à la DICS. Afin d'assumer cette tâche et coordonner les activités du centre sport et loisirs avec le centre national de formation du service civil (principal locataire), 1,5 EPT lui ont été attribué directement sur place.

11 Service de la culture (SeCu)

Chef de service : Philippe Trinchan

11.1 Commissions

11.1.1 Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture

La Commission procède à l'examen des fonds rassemblés au sein du Fonds cantonal de la culture et examine les propositions d'affectation qui lui sont soumises. Elle s'est réunie une fois.

11.1.2 Commission des affaires culturelles

La Commission s'est réunie à cinq reprises. Elle a donné son préavis sur les 164 (194) demandes de subventions relevant de sa compétence. Elle a préavisé favorablement l'octroi, pour la saison 2018/19, de quatre aides ponctuelles à la création destinées à soutenir les productions de compagnies théâtrales fribourgeoises confirmées. Elle a aussi

proposé au Conseil d'Etat le lauréat du Prix culturel de l'Etat 2018. Enfin, la commission a été informée, a discuté ou donné son préavis formel sur divers thèmes de politique d'encouragement de la culture du Conseil d'Etat, touchant en particulier au soutien au domaine des arts visuels et numériques, à l'adoption de l'Ordonnance relative à la participation de l'Etat au financement de nouvelles institutions culturelles fondées par des tiers, à l'allocation au titre de cette ordonnance de 600 000 francs à la Coopérative Maison des Artistes ainsi qu'aux améliorations envisagées pour le dispositif Sport-Art-Formation en faveur des jeunes artistes.

11.2 Subventions en faveur de la culture

Pour encourager les diverses disciplines artistiques (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts visuels, danse) et autres formes d'animation culturelle, ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 4 050 000 francs.

11.2.1 Eléments statistiques

85 % (88) des subventions ont été attribuées à des projets de création et 15 % (12) à des projets d'animation culturelle, dans les disciplines artistiques suivantes :

Disciplines artistiques	2018	2017
Théâtre	45,6 %	46,9 %
Projets interdisciplinaires	7,8 %	8,5 %
Musique	30,1 %	23,4 %
Danse	5,2 %	8,2 %
Arts visuels	6,6 %	9,4 %
Littérature / édition	4,1 %	3,4 %
Cinéma / vidéo	0,6 %	0,2 %

11.2.2 Aides pluriannuelles à la création

Les associations culturelles suivantes ont bénéficié d'une aide pluriannuelle à la création (période 2018–2020) pour un montant total de 1 905 000 francs : Théâtre des Osses / Centre dramatique fribourgeois (Givisiez), Compagnie de danse DA MOTUS! (Givisiez), Orchestre de chambre fribourgeois (OCF), Ensemble Orlando Fribourg, Opéra de Fribourg, Centre d'art contemporain Fri-Art, Belluard Bollwerk International et Opéra Louise.

11.2.3 Aides ponctuelles à la création

La DICS a octroyé des aides ponctuelles à la création pour un montant de 1 389 000 francs aux créateurs et créatrices ainsi qu'aux organismes suivants :

11.2.3.1 Musique, chant, rock, jazz

Orchestre des Jeunes de Fribourg, Chœur St-Michel, Fanfare l'Union, Fonds Romand et Tessinois de Composition, Chœur Saint-André d'Onnens, Association des Amis des Concerts de la Semaine Sainte, Chœur de chambre de l'Université de Fribourg, La Chanson du Pays de Gruyère, Romy Jaquet Marro, Cécilienne d'Ecuvillens-Posieux, Générations Disney, Festival international de musiques sacrées, Amis des Concerts de la Semaine Sainte, Florian Favre, Luca Musy, Ensemble Vocal Emocio, Chœur Symphonique de Fribourg, L'Annonciade, Chœur de l'Université et des Jeunesses Musicales, Chœur Arsis, Glânissimo, Max Jendly Big Band, Choeur de May, Ensemble Diachronie, Chœur Chanteclair, Festival du Lied, Chœur-Mixte La Cécilienne de La Tour-de-Trême, L'Accroche-Chœur, L'Opéra à Bretelles, L'Opéra des champs ;

11.2.3.2 Littérature, édition

Editions Au fil du temps, Editions Cabédita, Editions de l'Aire, Editions Faim de siècle, Editions Favre SA, RM Verlag, Editions Fleurs Bleues, Kultur Natur Deutschfreiburg, Editions La Sarine, Editions l'Age d'Homme, Editions Montsalvens, Editions Tsar, Hier und Jetzt Verlag, Editions Slatkine, Pro Fribourg, L'Épître, Quart Verlag ;

11.2.3.3 Danse

Antipode Danse Tanz, Association MotoPerpetuo, Sangeet Swiss, Mélanie Gobet, Fondation Equilibre et Nuithonie ;

11.2.3.4 Théâtre

Compagnie de L'éfrangeté, Association Cirqu'en Prez, Compagnie Imagina, Le Magnifique Théâtre, Compagnie Marjolaine Minot, Fondation Equilibre et Nuithonie, Les Diptik, Production d'Avril, Szène 17, Talman Ensemble, Théâtre de l'Ecrou ;

11.2.3.5 Cinéma, vidéo

Association Films Plans-Fixes, Vanessa Safavi ;

11.2.3.6 Arts visuels, photographie

Romano Riedo, Nicolas Geiser, Amis du Musée gruérien, Camille von Deschwanden, Association des Amis de Bernard Schorderet, Musée d'art et d'histoire, Verlag Scheidegger & Spiess, Till Schaap Edition, Virginie Rebetez, Régine Gapany, Vanessa Schindler.

11.2.4 Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation

La DICS a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant total de 547 000 francs aux manifestations et organisations suivantes :

Association des Amies et Amis de Jacques Thévoz, Académie d'orgue de Fribourg, Association ADMA, Art Forum Glâne, 20 Heures de Musiques, Tsànta Patouè, Association Crapouille, Association culturelle de Châtel-St-Denis, La Lisière, La Tuffière, Les Capucins, Festival des lumières de Morat, Association des amis de l'orgue du collège St-Michel, Association des concerts de la Cathédrale St-Nicolas, Association des Concerts de la Commune du Gibloux, Esquisse d'Orient, Association FOCUS, Association Jeune Musique, Les Eclats, Ludimania'K, Rencontres Guitares Bulle, Cantorama, Théâtre La Malice, Association Wallriss, BédéMANIA, Choeur Suisse des Jeunes, Cirq'ô Jeunes, Eclatsconcerts Fribourg, Fanfare du Collège Saint-Michel, Festival Altitudes, Firstclassics GmbH, Glucose Festival, Convulsif, Harmonie Nationale des Jeunes, Jeunesses Musicales Suisse, Kult-Szene Hauta, Kultur im PODIUM, La Nuit des Musées de Fribourg, L'Arbanel, Dirty Sound Magnet, Nationale Jugendbrassband der Schweiz, Prix Interrégional des jeunes auteurs, Cortez, Rencontres théâtrales de Bulle, Roadmovie, CO2, Salon du livre romand, Société des concerts de la ville de Bulle, Gerbestock Kerzers, Swing in the Wind, VISARTE-Fribourg.

11.2.5 Subventions ordinaires

La DICS a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 173 000 francs à 29 sociétés et groupements culturels d'importance cantonale pour contribuer au financement de leurs activités courantes.

11.2.6 Contributions financières de la Loterie romande

Avec l'approbation du Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la Loterie romande a notamment soutenu, pour un montant de 3 807 000 francs, les animations et les lieux culturels suivants : Bad Bonn (Düdingen), Belluard Bollwerk International (Fribourg), Centre culturel Ebullition (Bulle), Estivale Openair (Estavayer-le-Lac), Festival Les Georges (Fribourg), Festival international de Films de Fribourg, Festival de Musiques sacrées (Fribourg), Fri-Art (Fribourg), Fondation du Théâtre des Osses (Givisiez), Francomanias (Bulle), Fribourg Piano Association, Fri-Son (Fribourg), La Spirale (Fribourg), Le Bilboquet (Fribourg), Les Concerts de l'Avent (Villars-sur-Glâne), Murten Classics, Musica Virtuosa-Festival du Lied (Fribourg), Nouveau Monde (Fribourg), Opéra de Fribourg, Orchestre de Chambre Fribourgeois, Rencontres de folklore internationales de Fribourg, Société des Concerts de Fribourg, Vitrocentre (Romont).

La commission a également soutenu, pour un montant total de 1 147 000 francs, les saisons culturelles et équipements des infrastructures suivantes : Bicubic (Romont), Théâtre Equilibre (Fribourg) et Espace Nuithonie (Villars-sur-Glâne), CO2 (La Tour-de-Trême), Podium (Düdingen), Univers@lle (Châtel-St-Denis), La Tuffière (Corpataux-Magnedens). Elle a octroyé des dons aux investissements suivants : 20 000 francs pour l'Espace Jean Tinguely et Niki de St-Phalle, 30 000 francs pour la Fondation Pro Vallon, 10 000 francs pour le Fondation du

musée de Charmey, 15 000 francs pour l'Association des amis du Musée Gutenberg, 200 000 francs pour la Commune de Villars-sur-Glâne (salle Mummenschanz), 50 000 francs pour Il Kiosko (espace culturel itinérant), 400 000 francs pour la Maison des artistes.

Enfin, la commission a procédé à l'examen des dossiers de renouvellement pour la période 2019-2020 des contributions pluriannuelles attribuées à divers acteurs culturels fribourgeois.

11.2.7 Soutien aux musiques actuelles

15 journées de résidence de création ont été attribuées au Nouveau Monde (pour l'accueil de Florian Favre Neology et Ogmasun), à Fri-Son (Muddy Monk et Hubeskyla), à la Spirale (Stephan Aeby Trio) et à Gustav Academy (The Final Show à Fri-Son). Leopardo, groupe de rock, a reçu une aide du dispositif mutualisé des cantons romands « FCMA Musique+ » pour développer sa production discographique.

11.2.8 Prix culturel de l'Etat

Le Prix culturel de l'Etat de Fribourg est attribué tous les deux ans. Cette année, le Conseil d'Etat l'a décerné, sur proposition de la Commission des affaires culturelles, au Tonverein Bad Bonn, salle de concert à Dürdingen. D'un montant de 15 000 francs, le Prix a été remis lors d'une manifestation publique qui s'est déroulée au Bad Bonn le 3 octobre.

11.2.9 Bourse de mobilité à la création artistique

Deux bourses de mobilité à la création artistique ont été attribuées aux artistes visuelles Vanessa Safavi, pour son projet intitulé « Seeking Missing Friend », et Mélanie Rouiller, pour « Heidi Mosbacher, Au-delà d'un destin ».

11.2.10 Fonds Pierre et Renée Glasson

Une bourse de 10 000 francs du Fonds Pierre et Renée Glasson a été octroyée à Laura Crausaz, trompettiste domiciliée à Alterswil, pour suivre un Master à la Musik-Akademie de Bâle.

11.2.11 Coopération

Le Service a participé activement aux travaux des conférences suisse et romande des affaires culturelles, de la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles) et de Label+ Théâtre romand. Il a soutenu les activités de la Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum), de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA), du Réseau Danse Suisse (RESO) et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS).

La Convention de coopération culturelle entre l'Etat de Fribourg et la Région Grand Est a permis cette année l'accueil de l'ensemble Violons Barbares (Strasbourg) par La Spirale (Fribourg), du NEST-CND transfrontalier de Thionville-Grand Est et du Ballet de l'Opéra National du Rhin par la Fondation Equilibre et Nuithonie. Un soutien à la diffusion en Région Grand Est a été attribué au Théâtre de l'Ecrou (Fribourg) pour la présentation de Wild West Women dans des théâtres à Frouard, Metz et Sedan. Le Service a soutenu les activités et le fonctionnement de la Casa Suiça à Nova Friburgo (Brésil), conformément à l'engagement pris par le Conseil d'Etat en 2010.

Le chef du Service représente l'Etat de Fribourg au sein des conseils de fondation de La Manufacture - Haute Ecole des arts de la scène, et de la Haute Ecole de Musique (HEMU) Vaud-Valais-Fribourg. Il est membre du bureau des conseils de fondation de Cinéforum, de La Manufacture et de Label+Théâtre romand.

11.2.12 Résidences d'artistes à l'étranger

Camilo De Martino, artiste visuel, a séjourné durant le 1^{er} semestre de l'année à la résidence artistique « im Wedding » de Berlin.

11.2.13 Culture et école

Dans le cadre du programme « Culture & Ecole », le Service a soutenu financièrement des activités culturelles et de médiation pour 19 700 participants et participantes provenant de tous les niveaux de l'école obligatoire, durant l'année scolaire 2017/18. L'Etat de Fribourg et les Transports publics fribourgeois se sont associés afin de favoriser

l'accès à la culture en transports publics pour les écoliers du canton. La deuxième édition du Festival Culture & Ecole BCF a eu lieu du 12 au 17 novembre. 6830 élèves et enseignants et enseignantes ont participé à 30 activités différentes (visites animées et ateliers créatifs) dans 13 musées du canton et sur le site de blueFACTORY. Une sélection de 3 films d'animation a complété la programmation dédiée aux arts visuels et au patrimoine.

11.2.14 Patrimoine culturel immatériel

L'inventaire cantonal des traditions vivantes, dont le Conseil d'Etat a confié la conduite scientifique au Musée gruérien, est en cours d'actualisation. Deux nouvelles fiches descriptives (les bricelets singinois et l'offrande des figurines de St-Silvester) ont été publiées. Dans le cadre du projet #tradifri, les résultats de treize mandats photographiques et d'une campagne sur les réseaux sociaux ont été présentés au public lors de six expositions (BCU Fribourg, Musée de Morat, Musée Gruérien, Basse-Ville de Fribourg, Musée Singinois, Musée de Charmey).

11.3 Evénements particuliers

Se référant aux orientations de politique culturelle présentées dans le rapport au postulat 2015-GC-19 Mauron/Collomb – Subventions cantonales en faveur de la culture, le Service de la culture a mis en œuvre la feuille de route de mesures d'amélioration. En 2018 en particulier, il a mis en place des directives d'aide aux résidences de création, d'aide à l'édition littéraire et patrimoniale, la carte 20 ans 100 francs (en collaboration avec plusieurs cantons romands) et donné plusieurs impulsions dans l'audiovisuel, la photographie et les arts visuels.

Durant toute l'année, de nombreux événements ont marqué le bicentenaire de la décision de fonder une colonie suisse à Nova Friburgo, au Brésil. Des échanges artistiques et scolaires, expositions, concerts et spectacles ont enrichi l'agenda culturel fribourgeois, dans le but de sensibiliser la population à cette histoire migratoire. Une délégation fribourgeoise s'est rendue à Nova Friburgo en mai et le canton a accueilli une délégation brésilienne à l'occasion du 1^{er} août à Estavayer-le-Lac.

11.4 Surveillance et coordination des institutions culturelles

Le chef du Service a organisé une trentaine de séances de coordination bilatérales avec les responsables des institutions culturelles. Il a supervisé l'établissement du budget et des comptes de chacune d'elles et a participé aux séances de leurs commissions respectives (bureau et commission plénière). Il a aussi participé aux réunions d'une dizaine de conseils de fondation chargés de conduire des institutions culturelles, fribourgeoises ou romandes, fondées par des tiers, et assure le secrétariat du Club culture du Grand Conseil. Il est membre du Comité de pilotage préparant l'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire, projet d'investissement largement accepté en juin en votation populaire. La localisation du futur centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) pour l'ensemble des institutions patrimoniales à Domdidier a dû être révisée, repoussant à 2019 la présentation d'un nouveau projet.

11.5 Bibliothèque cantonale et universitaire

Directeur : Martin Good

11.5.1 Commission

La commission s'est réunie à deux reprises. Elle a pris connaissance des comptes 2017 et préavisé favorablement le budget 2019 de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU). La commission a pris acte du vote très favorable du Grand Conseil sur le crédit de 60 millions de francs pour l'agrandissement et la restructuration des locaux actuels de la BCU ainsi que du soutien de l'Association des amis. Elle s'est réjouie du résultat de la votation populaire qui s'est déroulée en juin et a traité du calendrier du projet qui sera adapté en raison du retard pris dans la recherche d'un centre de stockage, condition préalable à la rénovation de la BCU. Les membres ont été informés de l'avancement du système de gestion Swiss Library Service Platform (SLSP) et de la volonté des cantons romands (hormis Vaud) de transformer le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) en centre de compétences d'ici 2021.

11.5.2 Direction et services généraux

La BCU dispose d'un effectif de 55,86 EPT (55,56), réparti sur 70 personnes, le Conseil d'Etat ayant accordé 0,3 EPT supplémentaire pour la gestion des ressources électroniques. De plus, elle gère environ 40 personnes engagées par des contrats de durée déterminée (mandats spéciaux financés par des tiers, personnes payées à l'heure,

civilistes, stagiaires, apprentis).

Principaux dossiers traités :

- > projet d'extension et de restructuration de la BCU ;
- > votation populaire du 10 juin « Agrandissement et restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg » ;
- > projet de création d'un centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) ;
- > représentation fribourgeoise au Comité de pilotage du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) ;
- > représentation fribourgeoise à la Conférence des bibliothèques universitaires suisses (CBU) ;
- > participation au comité de pilotage et au conseil consultatif (présidence) de Swiss Library Service Platform (SLSP) ;
- > représentation fribourgeoise à la Conférence suisse des bibliothèques cantonales (CSBC) ;
- > représentation au comité de l'Association des Bibliothèques Fribourgeoises (ABF-VFB) ;
- > représentation au Comité directeur du Certificate of Advanced Studies (CAS) en gestion de documentation et de bibliothèque.

11.5.2.1 Bâtiments, équipement, conciergerie, sécurité des personnes et des biens

Sous la conduite du Service des bâtiments, plusieurs projets ont été réalisés en plus de l'entretien courant, notamment la mise en fonction dans les magasins de stockage de capteurs de température et d'humidité relevables à distance ainsi que l'utilisation de déshumidificateurs mobiles. Les dalles des anciens magasins qui se déforment et qui ont été renforcées par 273 étais afin de garantir la sécurité sont sous la surveillance périodique d'un ingénieur civil.

Concernant le magasin du rez-de-chaussée de la BCU-Beauregard contaminé, les aspects de responsabilité civile sont à l'étude avec les entreprises concernées ; le prêt des livres demandés par les usagers est à nouveau possible, après élimination des moisissures.

11.5.2.2 Formation professionnelle

La BCU a encadré 3 apprenti-e-s en information et documentation (2 ont terminé leur formation en été), 2 stagiaires pré-HES (2 ont terminé leur stage de 12 mois en été) et 1 nouvelle apprentie. 2 nouvelles stagiaires ont été engagées.

11.5.2.3 Coordination avec l'Université

Le Groupe de coordination a traité les dossiers suivants : le projet d'extension de la BCU et celui de Miséricorde, l'avenir de RERO et du serveur institutionnel RERODOC, la signature de contrats de licence pluriannuels avec les grands groupes éditoriaux de ressources électroniques, la participation de Fribourg au projet national Swiss Library Service Platform (SLSP). Sous l'égide de la vice-rectrice, le groupe de travail ad hoc a organisé une journée de l'Open Access (OA) à l'Université et soumis au Rectorat, qui en a accepté le principe, la création d'un fonds d'aide à la publication en open access dans le cadre de l'objectif stratégique du Fond National Suisse de la recherche scientifique (FNS) (100 % de publications open access en 2020).

11.5.2.4 Coordination des bibliothèques associées

La coordination (18 bibliothèques) a intégré une nouvelle bibliothèque scolaire (Bulle) et procédé à la fusion des bibliothèques des Hautes Ecoles de travail social et de santé. Elle a rencontré et informé les responsables des bibliothèques sur les futures possibilités de participation à un réseau (SLSP, RERO21).

11.5.2.5 Coordination avec l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF-VFB)

L'ABF-VFB a pris en charge la création, la diffusion et l'analyse du « Sondage auprès des bibliothèques fribourgeoises » suite au mandat SNBF (Services numériques pour les bibliothèques fribourgeoises) visant à établir une position cantonale dans le cadre du projet RERO21. Soumises à consultation, les nouvelles normes pour les bibliothèques de lecture publique (SAB/CLP : Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique) ont été examinées ; une prise de position a été rédigée.

Relevons encore : l'organisation de 5 formations continues, information des membres sur la possibilité de faire certifier l'expérience professionnelle en bibliothèque par l'art. 32 (CFC AID – Certificat fédéral de capacité Agent-e en information documentaire – en 18 mois), la campagne de sensibilisation en faveur des bibliothèques (présentations dans les préfectures), l'organisation du deuxième « Samedi des Bibliothèques » (adhésion de 30 bibliothèques fribourgeoises, près de 2700 participants et participantes), l'organisation de la 4^e édition de « Lecture Académie ». Enfin, l'ABF-VFB a redistribué presque 140 000 francs de don de la Loterie romande à 36 bibliothèques de lecture publique.

11.5.2.6 Projet d'extension, de restructuration et de rénovation du bâtiment

Le projet de la BCU-Centrale a été approuvé par le Grand Conseil le 6 février tout comme le crédit d'investissement de 60 millions de francs lors de la votation populaire du 10 juin. Dès lors, la mise à l'enquête du projet a été publiée. Pour la phase transitoire durant les travaux, le permis de construire a été obtenu pour les transformations de la BCU-Beauregard (services au public y compris pour les livres anciens et précieux) ; pour le back-office, l'occupation d'un bâtiment en Ville de Fribourg a été étudiée.

Le projet de Centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) à Domdidier, approuvé par le Conseil d'Etat le 9 janvier, a été abandonné suite à l'intérêt manifesté par une entreprise de la région pour son rachat. La recherche d'un nouveau terrain est en cours depuis le mois d'octobre.

11.5.2.7 Numérisation des journaux fribourgeois

Principaux axes de travail : numérisation de « La Gruyère » (1933–1943), du « Murtenbieter » (1931–2010) et de « Le Messager » (1916–2004).

11.5.3 Secteur Collections fribourgeoises et activités culturelles

11.5.3.1 Acquisitions

3170 imprimés fribourgeois sont entrés dans les collections de la BCU, soit par dépôt légal, achat ou don. La BCU a collecté 1474 périodiques fribourgeois en dépôt légal, dont 6 nouveaux titres. Les collections iconographiques se sont enrichies de 1120 affiches et de 550 photos. Dans le domaine son et vidéo, la BCU a acquis 163 documents audio, 53 DVD vidéo et a effectué 337 enregistrements patrimoniaux.

Divers dons, entre autres la donation de la Congrégation des Sœurs de Saint-Pierre-Canisius, acquisition du fonds photographique Arnold Kessler, de plusieurs albums et tirages de Beda Hefti et d'un fonds de partitions de la Chanson fribourgeoise de Lausanne. Appel à la collecte de partitions dans le cadre de la Journée mondiale du patrimoine audiovisuel (27 octobre).

11.5.3.2 Traitement, catalogage, numérisation

Le catalogue des imprimés anciens s'est enrichi de 144 volumes. Pour la Bibliographie fribourgeoise, 2869 nouvelles notices ont été créées. Outre le traitement de 100 affiches, 3810 images couleur du fonds Jacques Thévoz ont été numérisées. 230 documents audio ou vidéo ont été archivés, 145 sites web ont été annoncés dans le cadre du projet « Archives Web Suisse ».

L'équipe de l'atelier de reliure et de conservation – outre ses tâches habituelles de reliure, réparation et restauration, fabrication de boîtes, montage d'expositions – a assuré le service de reprographie et de gestion des microfilms.

11.5.3.3 Consultation

730 documents iconographiques ont été commandés par des services de l'Etat, des médias, des éditeurs, des communes, des entreprises, des fondations culturelles et des particuliers.

11.5.3.4 Activités culturelles

Expositions présentées : « Hugo Corpataux : Action ! » (16.03–26.05) dans le cadre du FIFF ; « Elle(s) » (15.06–01.09) ; « Malleus Maleficarum » (14.06–03.11) et « fri-posters » (30.11–09.02.2019).

Expositions extra-muros : « Malleus Maleficarum » à la Photobastei Zurich (23.11-15.12).

Publications : « Chronique fribourgeoise 2017 » (BCU / Société d'histoire du canton de Fribourg) ; « Malleus Maleficarum » (BCU, Meta/Books) ; « BCU Info » No 77 et No 78. Collaboration à « Elle(s) – Sie » dans la collection « Regards retrouvés » (Editions La Sarine Fribourg).

Les nombreux débats, lectures, conférences, visites guidées et animations ainsi que le programme cinématographique sont référencés dans la revue « BCU Info ».

Outre la participation annuelle au Samedi des bibliothèques (10 mars) et à la Nuit des Musées (26 mai), accueil du Salon du livre romand (3-4 mars), organisation d'une table ronde à Morat dans le cadre du cycle « Réalités fribourgeoises : notre histoire et patrimoine » (03 mai), organisation du deuxième KARAOFRIB au Mythic Club de Fribourg (07 juin), participation au deuxième « Writing Day » (27 septembre) et organisation de la Journée mondiale du patrimoine audiovisuel, en collaboration avec Musica friburgensis et l'Université de Fribourg (27 octobre).

11.5.4 Secteur Manuscrits, incunables et archives

11.5.4.1 Acquisitions remarquables

Archives des Chantres de la confrérie du Saint-Sacrement, Fribourg, 1 classeur ; « Message du Pape François à l'occasion du festival Crossfire à Fribourg, le 30 juin ». Dactyl., 1 p., avec la signature autographe du pape François (*1936) ; documents provenant des archives de Marie-Claire Gérard-Zai (1945–2018) ; complément au fonds Gérard A. Jaeger (*1952) ; un lot de menus provenant d'Hubert de Weck (1873–1926) (achat) ; 17 cartes postales adressées à l'abbé Joseph Bovet (1879–1951) (achat) ; un lot de partitions de l'abbé Pierre Kaelin (1913–1995) ; Marcel HAYOZ, « Die Trachten im Kt. Freiburg » Ms. autogr., 1952 ; papiers de Marie-Thérèse Daniëls (1906–1999) ; archives de la Congrégation des sœurs de Saint-Canisius ; archives du Guignol à roulettes.

11.5.4.2 Traitement

Inventorisation : Fonds Pierre Kaelin (partie musicale, suite et fin) et livres manuscrits L 2233–2240.

11.5.4.3 Principales collaborations et autres activités

Édition de Ghislain de Diesbach, « La Vie des autres. Mémoires d'un biographe », Fribourg, 2018.

Exposition : « Dante à Fribourg. La contribution des Pères J. Berthier OP et P. Mandonnet OP à l'étude de l'œuvre de Dante ». Conférence de Ruedi Imbach à l'occasion du vernissage d'une nouvelle édition de la traduction de la « Divine Comédie », publiée en 1924 par le P. Berthier (5 avril).

La fréquentation de la salle de lecture des collections spéciales s'établit comme suit : 2 672 (2 533) documents ont été consultés dont 644 (1097) manuscrits. 592 (669) visites ont été enregistrées.

11.5.5 Secteur Technologies du web et infrastructure informatique

Principales activités :

- > mise en place d'un système pour la consultation des archives électroniques. La mise à disposition pour les usagers et les usagères de la BCU est prévue pour 2019 ;
- > rédaction d'un rapport concernant l'infrastructure informatique dans le cadre du projet d'extension de la BCU. Travaux préliminaires pour la réalisation d'une variante ;
- > développement de web services REST (Representational State Transfer) pour remplacer les anciennes applications web de la BCU ;
- > mise en place d'un concept pour l'intégration des applications web BCU dans le site web de l'Etat de Fribourg ;
- > remplacement de l'outil interne de gestion d'adresses par une solution standard utilisant SharePoint ;
- > réalisation de deux applications web pour les expositions « Hugo Corpataux : Action ! » et « fri-posters ».

11.5.6 Secteur Systèmes d'information

Le projet principal qui a occupé le secteur était SLSP (Swiss Library Service Platform). Plus spécifiquement :

- > participation à la phase d'implémentation du projet SLSP ; la BCU fait partie de neuf « bibliothèques pionnières » et est fortement impliquée dans le projet de migration et dans des groupes de travail ;
- > suivi de l'évolution de RERO et de son projet RERO21 (développement d'un centre de compétences et de services pour les bibliothèques suisses) ; participation à la rédaction d'un rapport résumant les résultats d'un sondage sur le projet RERO21 auprès des bibliothèques scolaires et de lecture publique du canton ;
- > participation à la réalisation de la stratégie nationale « Open Access », en collaboration avec swissuniversities et le Consortium des bibliothèques universitaires suisses ; participation à l'organisation d'une journée « Open Access » à l'Université de Fribourg ;
- > accompagnement de différents projets de la BCU, comme l'intégration dans Explore Fribourg des notices fribourgeoises se trouvant dans le « Catalogue collectif suisse des affiches ».

11.5.7 Secteur Acquisitions

11.5.7.1 Statistiques

	2018	2017
Documents		
Achats sur le budget de la BCU-Centrale	13 447	14 342
Achats sur le budget de l'Université	17 691	15 994
Achats sur crédits spéciaux	699	987
Dons, dépôt légal, échanges, dépôts	10 340	8 414
Périodiques : nouveaux abonnements	16	52
Périodiques : numéros spéciaux	520	537
Total	42 713	40 326
Périodiques		
Etat de la collection (titres)	4 188	4 838
Périodiques imprimés (fascicules bulletins)	19 114	18 941
Périodiques électroniques (titres)	20 807	18 083
Périodiques électroniques gratuits référencés (titres)	61 551	58 241
Bases de données	400	400

11.5.7.2 Acquisition de ressources électroniques

La BCU a poursuivi sa participation au Consortium des bibliothèques universitaires suisses. Ce dernier vise un approvisionnement coordonné à des conditions financières favorables. L'essentiel des ressources électroniques documentaires disponibles en ligne sur le campus et dans le bâtiment de la BCU fait l'objet d'un abonnement via le Consortium.

11.5.8 Secteur Catalogage

Catalogage formel

La BCU a traité 34 544 (121 309) documents, se répartissant ainsi : nouveau catalogage 30 185 (108 746) ; recatalogage 251 (1069) ; divers 4108 (11 494). L'apport des bibliothèques associées a été de 19 621 documents (17 126). Au total, cela représente 54 165 (138 435) documents. Pour mémoire, quelque 64 000 notices « Googlos » (Google-Lausanne) ont été importées en 2017 dans le catalogue fribourgeois par rattachage, suite à l'opération de scannage de quelque 100 000 livres anciens de la BCU Lausanne par l'entreprise Google. C'est ce qui explique la différence entre les chiffres 2018 et 2017.

Catalogage matières

20 070 (20 167) documents indexés par la BCU ; 10 393 (11 367) par une autre bibliothèque ; 14 590 (14 881) non-indexables ; 2463 (2434) notices d'autorité et de concordance, soit un total de 47 516 (48 849).

Apport des bibliothécaires administrés par l'Université

11 % (13 %) pour le catalogage formel et 50 % (48 %) pour le catalogage matières. Dans le cadre de la collaboration avec RERO, 53 % (76 %) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par les autres partenaires pour le catalogage formel, 34 % (36 %) pour le catalogage matières respectivement, si l'on ne tient pas compte des ouvrages non-indexables, ni des notices d'autorité et de concordance.

La BCU recense dans son catalogue 2 052 623 (2 073 763) notices bibliographiques, ce qui correspond à 2 904 740 volumes (2 905 322).

Recatalogage

92 (927) volumes à la Centrale et 159 (142) volumes à l'Université. De 1985 à 2018, 997 030 volumes ont été recatalogués, dont 251 cette année (1069).

11.5.9 Secteur public

11.5.9.1 Prêt de documents et autres services

174 524 (184 369) documents ont été prêtés par la BCU-Centrale, dont 59 154 (61 253) proviennent de sa médiathèque. 2374 (3141) documents ont été prêtés pour une consultation sur place. Par le biais du prêt entre bibliothèques, la BCU a commandé 7476 (7814) documents et photocopies en Suisse ou à l'étranger. En contrepartie, elle a fourni à ces bibliothèques 8423 (9367) documents et photocopies de son propre fonds.

La BCU a imprimé 2307 (2642) pages de journaux fribourgeois commandées par les usagers.

272 955 (257 878) entrées dans les locaux de la Bibliothèque ont été enregistrées.

11.5.9.2 Accès aux ressources électroniques

Plus de 460 000 (450 000) articles contenus dans les périodiques abonnés via le Consortium ont été consultés dans les 40 (40) bouquets de journaux. Plus de 420 000 (410 000) recherches ont été effectuées dans les 400 (400) bases de données (e-books scientifiques inclus) qui ont fait l'objet d'un abonnement par la BCU.

13 201 (10 459) e-books et livres audio ont été prêtés via les plateformes de FReBOOKS. 22 (22) bibliothèques de lecture publique et mixtes du canton de Fribourg participent au projet FReBOOKS de la BCU.

11.5.9.3 Formation des usagers

La BCU-Centrale a organisé 59 (45) visites guidées et formations à l'utilisation de la bibliothèque et à la recherche documentaire pour un total de 556 (472) personnes. Plus de 1035 (940) étudiants et étudiantes ont profité du programme intégré à la formation universitaire.

11.5.10 Secteur Logistique

Suite à l'inventaire général des collections en vue des futurs déménagements, des propositions de réorganisation des magasins y compris des mesures de simplification (cotes à fermer, déstockage, etc.) ont été mises en œuvre.

L'équipement des documents a porté sur 65 943 (75 405) volumes cotés et 21 868 (21 663) volumes magnétisés ; 28 800 (145 700) volumes ont été équipés avec une puce RFID, soit 1 420 500 volumes entre 2011 et 2018. 4512 paquets (4832) ont été envoyés. 187 616 (83 713) livres ont été dépoussiérés en prévision des futurs déménagements.

11.5.11 Bibliothèques décentralisées sises à l'Université

Constellation (le groupe des responsables de bibliothèques à l'Université) a rédigé et soumis au Rectorat deux rapports fondamentaux visant à créer un service des bibliothèques au sein de l'Université et à exploiter d'indispensables synergies en réunissant dans les mêmes locaux la plupart des bibliothèques en sciences humaines au moment du déménagement de la bibliothèque de droit dans le nouveau bâtiment. La présence des bibliothèques sur le nouveau site web de l'Université s'est concrétisée. Le projet d'introduction de RFID (radio frequency identification) s'est poursuivi par l'équipement de deux bibliothèques.

11.6 Conservatoire

Directeur : Giancarlo Gerosa

11.6.1 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2017 et préavisé favorablement le budget 2019. Elle a traité notamment de la réorganisation territoriale du Conservatoire, de la rentrée scolaire 2018/19, du processus de réflexion « COF 2025 » relatif au futur du Conservatoire.

11.6.2 Activités

11.6.2.1 Description par branche d'enseignement

Données selon la statistique d'octobre.

Art dramatique

Nombre d'élèves : 56 ; répartition par degré : atelier théâtral, introduction enfants, adolescents et adultes 50 ; certificat préprofessionnel 6 ; nombre de professeurs : 11 ; lieu d'enseignement : Fribourg.

Bois

Nombre de cours : 772 ; flûte à bec : 140, flûte traversière : 262, clarinette : 167, saxophone : 144, hautbois : 41, basson : 18 ; répartition par degré : inférieur 451, moyen : 181, secondaire : 93, certificat amateur : 46 ; filière préprofessionnelle : 1 ; nombre de professeurs : flûte à bec : 8, flûte traversière : 9, clarinette : 6, saxophone : 7, hautbois : 2, basson : 1 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 26 succursales réparties dans les sept districts.

Chant

Nombre de cours : 166 ; répartition par degré : inférieur 88, moyen 47, secondaire 18, certificat amateur 13 ; nombre de professeurs : 8 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et Morat.

Cordes

Nombre de cours : 430 ; violon : 298, violoncelle : 110, alto : 11, contrebasse : 11 ; répartition par degré : inférieur 252, moyen 97, secondaire 56, certificat amateur 21 ; filière préprofessionnelle : 4 ; nombre de professeurs : violon 13, violoncelle 4, alto 3, contrebasse 1 ; lieux d'enseignement : violon (Fribourg, Bulle et 7 communes réparties dans chaque district) ; alto (Fribourg et Bulle) ; violoncelle (Bulle, Fribourg, Morat, Wünnewil) ; contrebasse (Fribourg).

Cuivres

Nombre de cours : 588 ; trompette : 408, euphonium : 63, alto : 42, tuba : 5, cor : 26, trombone : 44 ; répartition par degré : inférieur 335, moyen 141, secondaire 94, certificat amateur 18 ; nombre de professeurs : trompette 15, tuba 3, cor 2, trombone 1 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 40 succursales réparties dans les sept districts.

Danse

Nombre d'élèves : 54 ; répartition par degré : certificat amateur 36 ; filière préprofessionnelle 19 ; nombre de professeurs : 6 (et 6 maîtres de stage) ; lieu d'enseignement : Fribourg.

Guitare

Nombre de cours : 407 ; répartition par degré : inférieur 268, moyen 90, secondaire 37, certificat amateur 11 ; filière préprofessionnelle : 1 ; nombre de professeurs : 12 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 16 succursales réparties dans les sept districts.

Jazz

Nombre de cours : 373 ; piano : 107, guitare : 96, batterie : 105, studio électronique (informatique musicale et synthétiseur) : 9, chant : 28, guitare basse et contrebasse : 14, saxophone : 14 ; répartition par degré : inférieur 243, moyen 87, secondaire 28, certificat amateur 11 ; filière préprofessionnelle : 4 ; nombre de professeurs : 18 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.

Piano

Nombre de cours : 1172 ; répartition par degré : inférieur 733, moyen 274, secondaire 109, certificat amateur 53 ; filière préprofessionnelle 3 ; nombre de professeurs : 46 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 30 succursales réparties dans les sept districts.

Autres branches

- > Accordéon : nombre de cours : 51 ; répartition par degré : inférieur 31, moyen 13, secondaire 4 ; certificat amateur : 2 ; filière préprofessionnelle : 1 ; nombre de professeurs : 2 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Culture musicale : nombre d'élèves : classique 72, jazz 28 ; nombre de professeurs : 5 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Direction chorale : degré certificat amateur, nombre d'élèves : 20 ; nombre de professeurs : 1 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Direction d'ensembles à vent : degré certificat amateur, nombre d'élèves 14 ; nombre de professeurs : 3 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Direction d'ensembles à vent : formation préprofessionnelle, nombre d'élèves 10 ; nombre de professeurs : 2 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Eveil à la musique : nombre d'élèves : 122 ; répartition par discipline : éveil musical 41, initiation et pré-solfège 25, méthode Orff 56 ; nombre de professeurs : 3 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Improvisation au clavier : nombre de cours 22 ; répartition par degré : inférieur 11, moyen 8, secondaire 2, certificat amateur 1 ; nombre de professeurs : 1 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Orgue : nombre de cours 15 ; répartition par degré : inférieur 9, moyen 5, secondaire 1 ; nombre de professeurs : 3 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Percussion classique : nombre de cours 68 ; répartition par degré : inférieur 41, moyen 12, secondaire 10 ; certificat amateur : 5 ; nombre de professeurs : 2 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.

11.6.2.2 Examens

Durant l'année scolaire 2017/18, 1100 examens ont eu lieu dans les 3 domaines (musique, art dramatique et danse).

- > Musique : 1000 examens dont 41 examens finaux (34 certificats amateur et 7 certificats préprofessionnel) ;
- > Art dramatique : 60 examens dont 8 examens finaux (3 certificats amateur et 5 certificats préprofessionnel) ;
- > Danse : 40 examens dont 4 examens finaux (1 certificat amateur et 3 certificats préprofessionnel).

Lauréats (certificat amateur, CA, et préprofessionnel, PP)

Art dramatique (5 PP, 3 CA) ; batterie jazz (1 PP) ; chant (1 PP, 7 CA) ; clarinette (3 CA) ; danse (2 PP, 1 CA) ; direction chorale (2 CA) ; direction ensembles à vent (1 PP, 2 CA) ; flûte à bec (1 PP, 1 CA) ; piano (1 PP, 8 CA) ; piano jazz (1 PP, 1 CA) ; saxophone (1 CA) ; trompette (2 CA).

11.6.2.3 Personnel enseignant

Durant l'année scolaire 2017/18, 188 professeur-e-s ont assuré en moyenne 2780 heures d'enseignement hebdomadaire (111,63 EPT). Le Conservatoire accueille aussi les étudiants et étudiantes des collèges (St-Michel, Ste-Croix, Gambach et Collège du Sud) dans le cadre de l'option spécifique musique, ainsi que les étudiants et étudiantes de la Haute Ecole de Musique de Lausanne (HEMU), site de Fribourg, pour la formation pratique en deuxième instrument (Bachelor instrumental ou vocal) et d'instrument principal (Bachelor « Musique à l'école »). Le Conservatoire collabore avec l'Université de Fribourg (Institut de musicologie) et offre aux étudiants et étudiantes universitaires la possibilité d'accéder aux cours de culture musicale. Il propose également la formation en direction chorale aux étudiants et étudiantes se destinant au Bachelor of Arts en enseignement pour le degré secondaire I ou au DEEM (diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité).

11.6.2.4 Activités culturelles et vie pédagogique

Près de 350 activités (auditions, concerts, spectacles, portes ouvertes, présentation d'instruments dans les écoles) ont permis au public d'apprécier le travail réalisé ou d'en découvrir l'activité. L'année a été particulièrement riche en rencontres pédagogiques, cours de maître et cours de formation continue. Près de 40 activités, dans les domaines musique, danse et théâtre, ont permis aux élèves ou aux professeur-e-s de parfaire leur formation. La fête musicale « Vienne 1820 » a réuni professeur-e-s et élèves durant trois journées en mars pour une série de concerts et spectacles offerts au public.

11.6.2.5 Information et communication

Le bulletin du Conservatoire, tiré à 5000 exemplaires, est distribué deux fois par an. En décembre les communes fribourgeoises reçoivent un document d'information qui traite de l'organisation et du fonctionnement du Conservatoire. Le site Internet du Conservatoire a été consulté par près de 50 000 visiteurs.

11.7 Musée d'art et d'histoire

Directrice : Verena Villiger Steinauer

11.7.1 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises, a examiné les comptes 2017 et préavisé favorablement le budget 2019.

11.7.2 Personnel

L'effectif du personnel du Musée d'art et d'histoire MAHF est resté stable en 2018, à savoir 15 EPT. Des civilistes, des assistants et assistantes scientifiques et une apprentie ont complété l'effectif pour la gestion de la collection et la préparation d'expositions. Des étudiants et étudiantes universitaires ont suivi des stages muséologiques ou de restauration.

11.7.3 Activités

11.7.3.1 Expositions temporaires et permanente

Le monde des anges (10.11.2017-25.02) ; Roma ! Gravures de la collection Clemens Krause (13.04-19.08) ; Marc Monteleone - Peintures (18.05-08.07) ; Au café - Une soif de société (09.11-18.03.2019).

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, les expositions précitées, l'exposition permanente et les animations ont reçu en tout 15 750 (14 226) visiteurs dont 91 (121) classes représentant 1117 (1898) élèves ; la Nuit des Musées a été visitée par 1000 (1600) personnes.

11.7.3.2 Visites guidées

Le nombre total de visites guidées de l'exposition permanente et des expositions temporaires est de 85 (62).

11.7.3.3 Conférences et concerts

Le nombre total de conférences a été de 26 (35), avec les « Découverte du mardi » : présentation mensuelle, en début de soirée, d'une œuvre des collections du MAHF ainsi que « Petite histoire du meuble au pays de Fribourg » : cours public avec la Société d'histoire du canton de Fribourg (cinq soirées, huit conférences et deux débats, données par des spécialistes), 7 (13) concerts ont été donnés par différentes formations à la salle du Lapidaire.

11.7.3.4 Nouvelles réserves

Le travail d'inventaire, de photographie, de désinfection et de rangement à la réserve centrale de la collection du MAHF aux Daillettes a pris sa vitesse de croisière.

11.7.3.5 Activités scientifiques et publications

Les publications suivantes ont été éditées par le MAHF, sous la direction ou avec la contribution de ses collaborateurs et collaboratrices : Cahier d'artistes : Marc Monteleone ; D'Art et d'Histoire - Tribulations d'un musée XVIII^e - XXI^e siècle ; Au café - Une soif de société ; six nouvelles « Fiches du MAHF » (courtes monographies d'œuvres) ont paru ; 3 articles sur la collection ont été rédigés par les collaborateurs et les collaboratrices du MAHF pour différentes revues.

11.7.3.6 Site Internet

Le site Internet du MAHF et de l'Espace Jean Tinguely - Niki de Saint Phalle a été consulté par 80 808 visiteurs (56 434) (moyenne de 221 par jour). Il permet, entre autres, de consulter un nombre croissant d'œuvres de la collection, actuellement au nombre de 5666 (4904).

11.7.3.7 Dons et acquisitions

Liste complète sur www.fr.ch/mahf/culture-et-tourisme/musees/nouvelles-acquisitions.

Dons

- > Peinture : Madeleine Meyer de Weck : Inconnu, Portrait d'une femme issue de la famille Meyer, dernier quart du XVIII^e. Marc Monteleone : Le silence de la montagne, 2017, huile sur toile.
- > Sculpture : Hanny Brun : Atelier inconnu, peut-être de l'Italie septentrionale, statue de sainte, vers 1500, bois polychromé et doré.
- > Arts graphiques : Madeleine Meyer de Weck : Gottfried Locher, vue avec deux vaches, vers 1770-1780, mine de plomb, encre et aquarelle sur papier, sous verre. Johann Friedrich Dietler / du Maisnil, portrait en médaillon d'Adèle d'Affry, aussi appelée Marcello, après 1836, aquarelle et gouache sur papier, sous verre.
- > Objets historiques : Sophie Maillard par l'intermédiaire de Marc Sugnaux : Louis Pfyffer, morbier, première moitié du XIX^e siècle, sapin peint faux bois, métal, verre.

Dépôts

- > Peinture : Cercle de l'Union : Ernest Hiram Brülhart, sans titre, vue de Fribourg et du pont du Milieu, prise en aval, 1^{er} tiers du XX^e siècle, huile sur toile.
- > Instrument de musique : Université de Fribourg, domaine de musicologie : Aloys Mooser, pianoforte, vers 1795, sapin, cerisier, noyer, buis, bois teinté, ivoire, ébène, métal, papier peint.

Remis

- > Peinture : Service de la culture, Fonds d'acquisition de l'Etat : Gisèle Poncet, sans titre, 2015, huile sur toile. Pouvoir judiciaire, Tribunal cantonal de l'Etat de Fribourg : Pablo Picasso (faux), portrait de Dora Maar au col rose, 1937, tempera huilée sur toile.
- > Sculpture : Pouvoir judiciaire, Tribunal cantonal de l'Etat de Fribourg : Alberto Giacometti (faux), sans titre, homme masqué sur socle, milieu du XX^e siècle bronze.

- > Photographie : Service de la culture, Fonds d'acquisition de l'Etat : Romano Riedo, A Horse with no name, 2018, tirage jet d'encre pigmentaire sur papier FineArt Matt, d'après le négatif analogique. Romano Riedo, At the spur of the moment, 2017, impression de jet d'encre sur papier. Nicolas Repond, sans titre, 2017, impression de jet d'encre Ultrachrome K3 sur papier Fine Art Baryta.

Acquisitions

- > Peinture : Marc Monteleone, Dans la vallée du Gottéron, 2016, huile sur toile. Augustin Genoud, sans titre, vue du pont du Milieu, 1940, huile sur panneau en bois.
- > Arts graphiques : Pierre Spori, L'égérie des blousons noirs, vers 1965, encre sur papier. Niki de Saint Phalle, Attention Dragueurs !, 1990-1991, sérigraphie sur papier, numérotée 10/125. Joseph-Emmanuel Curty, sans titre, vue avec cours d'eau et figure, fin du XVIII^e siècle, crayon sur papier, sous verre. Joseph de Landerset, sans titre, Paysage vraisemblablement composé, XVIII^e siècle 4^e quart, gouache sur papier :
- > Arts appliqués : Atelier chinois, rafraîchissoir aux armes d'Affry, vers 1770, porcelaine peinte. Vitrail de cabinet aux armes de Simon Peter Meyer, 1655, verre de couleur, grisaille, plomb. Louis Struby, enseigne de l'Auberge d'Hauterive, 1856, fer forgé et tôle découpée, partiellement peints, dorure à la feuille d'or et d'argent.

11.7.3.8 Médiation culturelle

En 2018, la médiation culturelle a effectué 84 (63) visites-ateliers, dont 27 (19) au MAHF et 57 (44) à l'Espace Jean Tinguely - Niki de Saint Phalle, pour un total d'environ 1460 (920) personnes. Les 84 (63) ateliers ont été suivis notamment par 54 (19) classes de l'école obligatoire du canton et 8 (4) groupes d'adultes. Elle a également donné 3 ateliers-animations tout public, lors de la Nuit des Musées et de la journée des 20 ans de l'Espace Tinguely.

11.7.3.9 Atelier de conservation-restauration

L'atelier de conservation-restauration a assuré le suivi de la surveillance climatique des différentes réserves, ainsi que des locaux d'expositions permanentes et temporaires. Il a établi les constats d'état, procédé aux contrôles d'entrée et de sortie lors du montage/démontage des six expositions temporaires ayant eu lieu au MAHF et à l'Espace. Dans ce cadre ainsi qu'en vue de prêts, il a procédé à des travaux d'entretien, de conservation et de restauration sur une trentaine d'œuvres de la collection. L'atelier a assuré le convoyage d'une œuvre prêtée durant la période. L'atelier a également assuré la coordination des mandats de restauration donnés à des tiers (devis, suivi et contrôle), ainsi que les travaux d'entretien régulier des machines de l'Espace. Pour la réserve centralisée des Daillettes, l'atelier a géré le planning de la chambre à azote ainsi que le contrôle parasitaire (IPM) au moyen de pièges à insectes. L'atelier a participé à la Nuit des Musées et accueilli deux stagiaires de l'école de restauration de Berne.

11.7.4 Organisation interne

Le Conseil de direction a siégé 11 fois, la Conférence du personnel deux fois.

11.7.5 Evénements particuliers

Le MAHF a participé le 26 mai à la Nuit des Musées, et les 1^{ers} et 2 septembre aux Journées du patrimoine (entrée libre).

11.8 Musée d'histoire naturelle

Directeur : Peter Wandeler

11.8.1 Commission

En 2018, la Commission s'est réunie deux fois. Elle a pris connaissance des comptes 2017 et examiné le projet de budget 2019. Elle a traité en particulier du futur déménagement des collections du Musée d'histoire naturelle (MHN) dans le dépôt cantonal de stockage interinstitutionnel (SIC) ainsi que de la future délocalisation du MHN.

11.8.2 Effectif

L'effectif du personnel du MHN est resté stable en 2018, à savoir 9,7 EPT, un poste de stagiaire et un poste d'apprenti. Du personnel auxiliaire, des stagiaires et des civilistes ont complété les ressources disponibles.

11.8.3 Bâtiment et équipement

Les expositions permanentes du MHN ont une moyenne d'âge de plus de 19 ans et l'espace qui leur est dévolu au chemin du Musée 6 est saturé. Un concours d'architecture pour délocaliser le Musée sur le site des Arsenaux a été lancé en 2018. Une étude de positionnement a aussi été conduite auprès d'une cinquantaine d'acteurs individuels ou collectifs représentant les principales parties prenantes du Musée.

11.8.4 Fréquentation

En 2018, le MHN a accueilli 65 005 visiteurs (67 643), dont 8229 (9082) élèves et 280 (463) personnes issues de l'immigration sous la conduite d'associations favorisant leur intégration dans le pays. Moyenne journalière de 179 (186) visiteurs ; moyenne annuelle sur les 5 dernières années de 66 545 (64 928) visiteurs.

11.8.5 Impact médiatique

Les activités du MHN ont fait l'objet de 134 (242) articles de presse, ainsi que de 10 émissions de radio et 2 reportages TV. Le Musée est aussi régulièrement sollicité à titre d'expert par les médias. Le site Internet du MHN a migré sur le portail officiel de l'Etat de Fribourg à la fin de l'année. En 2018, il a été consulté par 110 073 visiteurs (118 067) - moyenne de 302 par jour (324).

11.8.6 Transmission du savoir

11.8.6.1 Expositions temporaires et permanentes

« AQUA – Michel.Roggo.photographie » (10.06.2017–28.01) ; « Rhinostar » (14.10.2017–26.08) ; « Poussins – T'es qui toi ? » (10.03–15.04) ; « Espèces introduites ici et ailleurs » (09.06–10.02.2019) ; « Inspiration Natur-e » (13.10–10.03.2019). Ces deux dernières sont le fruit de collaborations avec l'Université de Fribourg, respectivement avec le Département de biologie et l'Institut Adolphe Merkle.

Pour la deuxième année consécutive, une exposition du MHN a figuré parmi les nominés pour le Prix Expo décerné par l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT). En 2018, il s'agissait de l'exposition « Espèces introduites ici et ailleurs ».

Présentée au Zoologisches Museum der Universität Zürich jusqu'au 10 juin, « Loup – De retour parmi nous » a poursuivi sa tournée en faisant étape au Natur-Museum Luzern (30.06–28.04.2019).

11.8.6.2 Médiation culturelle

La médiation culturelle renforce l'accès et la sensibilisation des différents publics aux collections et expositions du MHN. Au total, 11 175 (9305) personnes ont profité des 319 (344) offres proposées, soit 17,2 % (13,7 %) du nombre total de visiteurs.

Pour le public adulte et familial, 30 (45) visites guidées et 60 (32) événements (vernissages, actions de médiation dans le musée, conférences, films, spectacles, concerts, soirées thématiques, excursions et ateliers) ont été organisés en lien avec les expositions ou les collections. Dans le cadre d'un projet de communication scientifique du Fonds national suisse de la recherche scientifique (AGORA, project # 178336), l'accent a été mis sur l'exposition « Espèces introduites ici et ailleurs » qui a été complétée par 2 chasses au trésor, l'une dans le Jardin botanique et l'autre à travers la ville de Fribourg, et par 9 interventions théâtrales dans l'espace public mettant en scène cinq acteurs déguisés en espèces exotiques. Ces différentes activités ont été suivies par 7144 (4285) personnes, dont environ 800 pour les chasses au trésor et 1525 (1607) lors de la Nuit des Musées.

Le Musée propose aussi divers types d'animations (excursions, activités créatrices, ateliers, etc.) aux enfants en dehors du cadre scolaire afin de les sensibiliser aux thématiques des sciences naturelles. Au total, 75 (109) animations ont réuni 1429 (2365) enfants, dont 873 (857) lors de la Nuit des Musées. Fréquentation totale de la Nuit des Musées : 2398 (2464) visiteurs.

Aux écoles, la médiation culturelle offre diverses prestations, en particulier des ateliers et des dossiers dans le cadre du programme « Culture & Ecole » : en 2018, production de 3 (4) nouveaux ateliers et de 3 (4) nouveaux dossiers, mise à jour de 3 anciens ateliers. Au total, le MHN a proposé 13 (12) ateliers différents qui ont été suivis par 124 (157) classes, soit 2254 (2643) élèves. L'offre proposée par le MHN dans le cadre du Festival Culture & Ecole BCF a été suivie par 19 classes, soit 348 élèves.

11.8.7 Gestion des collections et recherche

11.8.7.1 Collections

Les collections du MHN s'enrichissent par des acquisitions ainsi que par des dons. En 2018, 356 (377) personnes ont fait don au MHN de 428 (677) animaux ou objets divers.

Tout au long de l'année, les inventaires des collections scientifiques du MHN se sont poursuivis.

	Nombre total de pièces (estimation)	Nombre de pièces cataloguées en 2018	Nombre de pièces cataloguées en 2017
Sciences de la Terre	33 230	230	316
Zoologie	106 250	127	334
Botanique	101 525	1075	350
Mycologie	2 600	0	0
Total	243 605	1432	1000

- > Sciences de la Terre – La collection historique du fondateur du Musée, le Chanoine Charles-Aloyse Fontaine (1754-1834), a été reconstituée en 2018. Une recherche systématique dans les collections du MHN a permis de découvrir plus de 600 minéraux provenant de sa collection. Principales acquisitions : 111 fossiles de poissons du Dévonien inférieur du Spitzberg et d'Allemagne, 28 échantillons avec des invertébrés du Jurassique moyen d'Anwil (BL), un legs de 35 minéraux de Madagascar ainsi que plusieurs foraminifères et neuf minéraux de la Collection Fontaine remis par le Département des Géosciences de l'Université de Fribourg.
- > Zoologie – Les travaux de réorganisation et d'inventaire des collections entomologiques se sont poursuivis. Trois nouvelles pièces pour les collections zoologiques sont aussi à mentionner : un choucador pourpré, une gélinotte des bois et un guépier d'Europe.
- > Botanique – Le travail de digitalisation des collections comportant des spécimens types a commencé. La très précieuse collection d'Henri-François Bon du Tonkin (Vietnam) a été entièrement numérisée (1075 spécimens). Plus de soixante spécimens types ont été recensés durant ce travail, dont deux holotypes uniques d'impatiences décrits par l'illustre botaniste Joseph Dalton Hooker, directeur des Jardins botaniques royaux de Kew.

11.8.7.2 Projets scientifiques et publications

Le MHN a conduit 9 (10) projets scientifiques : 1 (1) sur les oiseaux (martinets noirs), 1 (1) sur les petits mammifères de Suisse, 1 sur les insectes (coléoptères du bois du canton) et 6 (7) sur la botanique (entre autres sur la flore des Préalpes, les arbres menacés et les plantes aquatiques). Il continue d'apporter un soutien pratique et technique au projet de réintroduction du balbuzard pêcheur en Suisse.

Les projets botaniques et les résultats obtenus ont été présentés dans 6 (7) congrès nationaux et internationaux (Suisse, Grèce, Pologne, Malte).

Le MHN a publié 10 (5) contributions relatives à ses divers projets : 2 livres (*The Red List of Zelkova*, ISBN : 978-2-9701096-2-4 ; *Wingnuts (Pterocarya) & walnut family*, ISBN : 978-2-9701096-1-7), 6 articles dans des revues scientifiques internationales soumises à l'évaluation par les pairs (peer reviewed : *Plant Species Biology*, *Journal of Forestry Research*, *The IUCN Red List of Threatened Species*) et 2 (7) articles dans des revues scientifiques destinées au grand public.

11.8.8 Centre de compétence et de consultation

11.8.8.1 Protection de la nature

Le MHN est propriétaire de plusieurs bio- et géotopes. Il veille à leur conservation et siège au sein de plusieurs groupes de travail et commissions (Commissions des marais de Düdingen et de Rechthalten/St. Ursen).

11.8.8.2 Station de soins

La station de soins Rita Roux est gérée par le Service des forêts et de la faune (SFF). Les animaux sauvages blessés ont été accueillis et pris en charge par le MHN. En 2018, 303 (421) animaux blessés ont été apportés ; 74 (183) ont été soignés et relâchés ; 225 (234) sont morts ou ont été endormis. A la fin de l'année, 4 (4) animaux étaient encore en soins.

11.9 Château de Gruyères

Directeur : Filipe Dos Santos

11.9.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni deux fois. Il a adopté les comptes, le budget et a particulièrement traité la question du règlement du personnel, de la stratégie de mise en valeur et de communication ainsi que les travaux de restauration des remparts. La commission culturelle et la commission financière se sont chacune réunies deux fois.

11.9.2 Activités

11.9.2.1 Expositions et événements culturels

Le Château de Gruyères a présenté quatre expositions temporaires : *Daniela Droz. L'envers du visible* (10.03–03.06), *Anne Golaz. Corbeau* (07.04–10.06), *Corps célestes* (30.06–21.10) et *Ho Ho Ho ! De saint Nicolas à Santa Claus* (24.11–13.01.2019).

Trois grands événements culturels ont marqué l'année : la *Fête médiévale de la Saint-Jean. Chevaliers et Maîtres d'Armes* (23–24 juin) ; la *3^e Journée des Châteaux suisses* (7 octobre), en collaboration avec l'association Les Châteaux suisses ; *La Nuit des Musées en Gruyère. Mystères aux Musées* (11 novembre) en collaboration avec l'Association des Musées en Gruyère, Glâne, Pays-d'Enhaut et Gessenay.

Trois concerts et deux spectacles se sont tenus au château : le Quatuor Orchis (28 avril) ; le Quintette Eole (2 juin) ; *Au Théâtre ce Soir* par la Compagnie Un Air de Rien (18 août) ; *La Croisade du Comte de Gruyère* en collaboration avec la Fondation Edouard et Maurice Sandoz (24–25 août) et le récital de Raphaël Sudan (6 octobre).

11.9.2.2 Accueil du public

Le château a accueilli au total 163 833 (159 393) visiteurs. Les guides ont assuré 336 (379) visites et les médiateurs ont organisé 364 (310) animations, auxquelles 7400 (7152) élèves ont, entre autres, participé. Le château a également accueilli plusieurs manifestations au cours de l'année, dont l'accueil officiel de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella (26 mai) et le Festival Culture & Ecole BCF (12–16 novembre).

11.9.2.3 Conservation du bâtiment et des collections

La préparation du récolement des collections s'est poursuivie pendant toute l'année et une base de données a été créée afin de réunir l'ensemble des informations. Les travaux préliminaires en vue du déménagement des réserves ont également été effectués.

Les nouveaux systèmes d'éclairage ont été installés dans des salles du château. Des études sur le réaménagement de salles et sur la restauration des remparts ont été conduites en collaboration avec le Service des Bâtiments.

11.9.2.4 Collaborations et recherche

Le Château de Gruyères a poursuivi sa coopération avec l'Association des Musées en Gruyère pour l'organisation de la Nuit des Musées en Gruyère, Glâne, Pays-d'Enhaut et Gessenay. Avec la nouvelle Association des Musées du Canton de Fribourg, il a participé aux réunions du comité et a contribué aux réflexions du groupe de travail « Médiation ».

Membre du comité de l'association Les Châteaux suisses, le château a poursuivi le développement de partenariats, avec Suisse Tourisme, RailAway et CarPostal et a participé à l'organisation de la 3^e Journée des Châteaux suisses. Responsable du département « Echange des savoirs, diffusion des connaissances et qualité », le château a organisé des cours de formation continue pour le personnel des boutiques des châteaux membres de l'association.

Le château a revu l'ensemble des textes de présentation de ses salles pour offrir un nouveau parcours de visite trilingue (français, allemand, anglais) destiné aux adultes. Deux nouveaux parcours de visite bilingues (français, allemand) ont également été créés pour le jeune public : un pour les moins de 6 ans (*Le Bestiaire du Château de Gruyères*) et un pour les plus de six ans (*Parcours Chalamala*).

L'élaboration des projets de réaménagement de deux salles (Salle d'Art fantastique et Salle baroque) s'est poursuivie et les recherches de financement des travaux ont abouti.

11.10 Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre

Directeur : Stefan Trümpler

11.10.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni deux fois. Il a adopté les comptes, le budget et le rapport du Comité scientifique. Le Vitrocentre a précisé sa coopération avec le Vitromusée Romont, pour former le pôle de compétence suisse pour les arts du verre. Dans ce cadre, le Vitrocentre a révisé ses statuts et il a adopté une convention avec le Vitromusée.

11.10.2 Activités

Avec la présentation sur la plateforme en ligne www.vitrosearch.ch de 416 vitraux historiques fribourgeois, le Vitrocentre poursuit son engagement pour partager ses recherches sur ce patrimoine, le mettre en valeur et contribuer à sa conservation. Le libre accès ouvre cette démarche à un large public et facilite la mise en contexte, par exemple avec les collections en ligne du MAHF. Le Vitrocentre a aussi préparé un projet sur le Groupe romand de Saint-Luc, avec un volet portant sur les créations verrières des artistes dans le canton de Fribourg. Sur le plan suisse, il a continué ses recherches dans le cadre du « Corpus Vitrearum » sur les vitraux dans le canton de Thurgovie.

Le Fonds national suisse a accepté le projet de recherche et d'édition basé sur le livre de voyage et de recettes d'un peintre verrier du XVIII^e siècle, Ulrich Daniel Metzger, le projet est en cours.

En coopération avec le Vitromusée, qui gère désormais ses collections d'étude, le Vitrocentre a quasiment terminé les travaux de conditionnement et de numérisation de ses fonds graphiques. Des recherches sur ces œuvres sont aussi effectuées, notamment sur le fonds de l'ancien atelier fribourgeois Kirsch et Fleckner : 130 nouvelles œuvres de cet atelier ont été publiées sur [vitrosearch](http://vitrosearch.ch).

Le Vitrocentre a poursuivi son activité d'expertise et de conseil pour tous les domaines des arts du verre, souvent en réponse à des sollicitations de la part des Services des biens culturels de cantons ou de la Confédération. Il a été mandaté pour un contrôle de l'état du vitrail de la Rose de la fin du XII^e siècle de la cathédrale de Lausanne. En Allemagne, le Vitrocentre est consultant pour la conservation des vitraux de la cathédrale de Naumburg.

Le Vitrocentre a participé à la formation au niveau universitaire, des Hautes Ecoles et professionnelle, en collaboration avec l'Association professionnelle suisse du vitrail.

11.11 Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle

Conservatrice : Caroline Schuster Cordone, directrice adjointe du MAHF

11.11.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé une fois. A cette occasion, il a approuvé les comptes 2017 et le budget 2019 ; en outre, il a arrêté le programme des expositions et des animations et réfléchi au développement futur de l'Espace.

11.11.2 Exposition et animations

L'exposition « Mon ange gardien est un oiseau : Le bien et le mal chez Niki de Saint Phalle / Mein Schutzengel ist ein Vogel : Gut und Böse im Werk von Niki de Saint Phalle » a été montrée jusqu'au 14 janvier ; du 23 février au 2 septembre, s'est tenue l'exposition « Chelsea Hotel, New York 1965 ». Le 28 septembre s'est ouverte l'exposition « Atomik Bazar » de François Burland (elle dure jusqu'au 17 février 2019). La Nuit des Musées du 26 mai s'est déroulée avec des visites de la collection, un atelier créatif et de la musique. L'Espace a été visité par 20 470 (18 139) personnes dont 142 (142) classes représentant 2667 (2996) élèves ; il a participé à la Nuit des Musées avec 1635 (2060) visiteurs. 50 (65) visites commentées et 57 (44) animations pédagogiques y ont été organisées. La journée des 20 ans de l'Espace s'est tenue le 6 octobre et a attiré 800 personnes.

11.12 Musée romain de Vallon

Direction : Carmen Buchillier, archéologue cantonale jusqu'au 31 mars; dès le 1^{er} avril, Reto Blumer, archéologue cantonal ad intérim

Conservatrice : Clara Agustoni ; Trésorier : Benoît Grumser

11.12.1 Conseil de Fondation

En 2018, le Conseil de Fondation s'est réuni deux fois. Il a adopté les comptes 2017, approuvé le budget 2019 et pris connaissance de la remise en état du Chemin des Mosaïques, ainsi que des travaux exceptionnels à prévoir pour l'entretien du bâtiment. A ce propos, il a accepté le remplacement des balustrades autour des mosaïques et mandaté une entreprise spécialisée pour établir les causes de l'humidité observée dans les murs du hall d'entrée et de la cafétéria. Il a également été informé du suivi des mesures de conservation des mosaïques mises en œuvre par le Service archéologique de l'Etat de Fribourg et a créé trois commissions (finances, bâtiment et avenir du Musée) chargées de mener des réflexions de fond et de proposer des nouvelles stratégies.

11.12.2 Expositions et animations

Après l'exposition temporaire « C'est du propre ! Hygiène et cosmétique à l'époque romaine », le Musée a inauguré à la fin mars « Des chiffres ou des lettres. Compter, calculer, mesurer à l'époque romaine », une exposition qui, partant des chiffres romains, initie le visiteur aux mesures de temps, de longueur, de poids et de volume, au système monétaire, au calcul avec les doigts et l'abaque. Une brochure en français et en allemand est disponible en libre accès (<http://doc.rero.ch/record/323000?ln=fr>).

L'offre de médiation culturelle pour les groupes scolaires s'est enrichie de deux nouvelles activités : « Les chiffres romains », en relation avec l'exposition temporaire, et « Masques de théâtre ». Le Musée a participé au Festival Culture & Ecole BCF avec trois ateliers à choix, en accueillant 18 classes du 12 au 16 novembre. Le traditionnel atelier « Décorations de Noël » a été proposé trois fois en décembre.

Le Musée a participé à de nombreux événements culturels nationaux, régionaux et locaux (Römertag à Vindonissa/Brugg, Nuit Antique à Genève, Journées européennes du Patrimoine, festivités pour le 180^e anniversaire du Musée romain d'Avenches, Fenêtres de l'Avent à Vallon, etc.). Le Musée a accueilli de nombreux groupes, notamment le Groupement des associations des Céciliennes de Fribourg et de la Broye vaudoise, la Fédération Fribourgeoise des Retraités de la Broye, le personnel du Service de l'Aide sociale de la Ville de Fribourg, le personnel du Musée d'Histoire naturelle de Fribourg ainsi que l'habituel concours de latin organisé par le Forum des Langues Anciennes, de nombreuses classes d'écoles et des doctorants de l'Université Ludwig-Maximilians-Universität de München. Il a également collaboré à plusieurs travaux de maturité. Le Musée a poursuivi le projet de parcours cyclotouristique reliant Avenches et Vallon, notamment en collaboration avec les organes touristiques régionaux et cantonaux et le rafraîchissement du design du site web. Il a participé à diverses émissions radiophoniques et télévisées.

Fréquentation : le Musée a accueilli 5163 (5456) visiteurs et animé 70 (73) visites guidées en français, allemand et italien, ainsi que 82 (64) animations pédagogiques.

12 Service archéologique (SAEF)

Cheffe de Service : Carmen Buchillier jusqu'au 31 mars

Chef de service *ad interim* : Reto Blumer dès le 1^{er} avril

Un projet d'analyse d'opportunité d'un rapprochement du SAEF et du Service des biens culturels (SBC) a été engagé ; un rapport d'analyse sera délivré au Directeur ICS début 2019.

12.1 Interventions archéologiques

12.1.1 Archéologie du territoire

Dans le cadre de la procédure de permis de construire, 935 préavis (979 en 2017) ont été formulés à l'attention du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), d'autres services de l'Etat ou de communes ; 85 (103) préavis concernent des demandes anticipées. Ont aussi fait l'objet d'un préavis 49 (36) dossiers de plans d'aménagement local ainsi que 17 (16) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail. Le SAEF a généré une partie des préavis à l'aide des modèles préparés dans FRIAC pour contribuer à la phase test de cet outil.

Le secteur a diligenté plus de 460 interventions de terrain et on recense actuellement dans le canton 2868 périmètres archéologiques dont 26 périmètres de protection.

Les travaux rédactionnels du futur Plan directeur cantonal et ceux concernant la révision des sites à l'inventaire fédéral se sont poursuivis.

Le suivi des activités des 25 détectoristes au bénéfice d'une autorisation de prospecter avec un détecteur à métaux a été assuré ; les 3 séances d'informations et d'échanges ont permis la transmission de 411 objets archéologiques provenant de 68 sites.

12.1.2 Interventions de terrain

En application de la stratégie préventive, les 465 interventions réalisées en 2018 dans de très nombreuses communes du canton se répartissent comme suit :

Fouilles de sauvetage	Analyses de bâtiments	Suivis de chantiers	Sondages d'évaluation	Opérations subaquatiques	Prospections	Autres
12 (dont 1 en laboratoire)	22	283 (dont 85 chantiers linéaires)	23	3	110 (dont 2 aériennes et 70 détecteurs)	12

Des suivis de travaux et visions locales ont été effectués dans de très nombreuses communes du canton. Ces suivis de travaux ont permis la découverte de 57 nouveaux sites archéologiques (actuellement 3007 sites cantonaux au total).

S'agissant des sites lacustres du canton, des interventions subaquatiques ont été effectuées à Meyriez/Manoir (cartographie) et à Greng/Grengspitz (monitoring) qui fait partie du site sériel « Palafittes autour des Alpes » listé au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les découvertes de terrain réalisées font l'objet de notices dans la rubrique « Chronique archéologique » de l'*Annuaire d'Archéologie Suisse 101*, 2018 et sont publiées en ligne par l'intermédiaire d'une application spécifique (<http://geo.fr.ch/ChronArc/>) et par le biais du portail cartographique de l'Etat de Fribourg (<https://map.geo.fr.ch/>, thème Patrimoine).

12.1.3 Analyses archéologiques

Outre les rapports d'intervention usuels, des analyses de mobilier et de structures, des compilations de catalogues d'étude, des rédactions de textes descriptifs et de synthèse se sont poursuivies en 2018 sur de nombreux projets d'étude en vue de la valorisation des interventions récentes et plus anciennes, généralement en collaboration étroite avec le secteur Support technique et en coordination avec la Valorisation et médiation. Les produits de ces travaux sont régulièrement publiés sous forme de nombreux articles, de monographies ou de présentations (voir 12.3). En outre, plusieurs monographies sont déjà planifiées pour paraître courant 2019.

Travaux universitaires dans le cadre de projets d'étude :

- > L. Bassin, thèse de doctorat « Le Second Mésolithique du Plateau suisse au nord du Jura (6600-5000 av. J.-C.) : Traditions, innovations et mutations dans les industries lithiques des derniers chasseurs-cueilleurs et des premiers agriculteurs-éleveurs », soutenance à l'Université de Neuchâtel le 13 décembre.
- > A. Guidez, thèse de doctorat « Les derniers chasseurs-cueilleurs de l'Arc circum-alpin occidental et de ses marges. Nouvelles données apportées par l'étude archéologique de l'abri sous roche de la Souche à Arconciel (Canton de Fribourg, Suisse) », soutenance à l'Université de Strasbourg le 29 juin.

Plusieurs autres travaux universitaires se sont poursuivis en 2018.

12.1.4 Collaborations

L'Archéologue cantonal agit comme Directeur du Musée romain de Vallon tandis que l'Administrateur SAEF agit comme Administrateur du musée et comme Trésorier de la Fondation « Pro Vallon » ; tous deux siègent au Conseil de la Fondation « Pro Vallon » ainsi qu'au Bureau de la fondation.

L'Archéologue cantonal a siégé dans les organes suivants : Conférence suisse des archéologues cantonaux, Groupe de coordination suisse UNESCO Palafittes autour des Alpes, Groupe Patrimoine, Commission des biens culturels, Commission du Musée d'art et d'histoire de Fribourg, Comité directeur de la Fondation Village lacustre de Gletterens, Comité de l'Association Pro Vistiliaco, Comité de l'Association Pro Aventico.

En 2018, le SAEF a collaboré avec les institutions et organisations suivantes : Universités de Fribourg, Lausanne, Neuchâtel, Genève, Berne et Soleure ; Musée d'art et d'histoire (MAHF), Musée d'histoire naturelle (MHNF), Musée d'Estavayer-le-Lac, Musée de Bibracte (F) ; Haute Ecole Arc Conservation-Restoration ; Centre de documentation de la Haute Ecole pédagogique, Service de l'enseignement obligatoire en langue française (SEnOF) ; Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), Service des ponts et chaussées (SPC), Service de l'énergie (SdE), Service

de l'agriculture (SAGri), Service des biens culturels (SBC), Service de la culture (SeCu), Service du cadastre et de la géomatique (SCG) et son centre de compétence SIT (Système d'information du territoire) ; Ecole technique de la construction (EIF) ; Ville de Fribourg : coordination de l'Edilité et Commission du Patrimoine ; Village lacustre de Gletterens, association ArcheoFribourg/Freiburg, Amis du Musée Romain de Vallon ; Association pour l'époque romaine en Suisse (ARS), Société suisse de Numismatique (SSN) ; Inventaire des trouvailles monétaires en Suisse (ITMS) ; Journées européennes du patrimoine, Nuit des Musées.

12.2 Support technique

12.2.1 Laboratoire de conservation-restauration (LCR)

Mission de conservation préventive : arrivage d'environ 4500 éléments mobiliers archéologiques (constat d'état, inventaire minimal dans le système d'information et répartition vers les laboratoires selon matérialité), suivi climatique des collections dans les dépôts (relevé mensuel des enregistreurs de données ainsi que réalisation de graphiques de température et d'humidité, rédaction d'une synthèse d'observations et d'interprétations en cours), entretien des installations de dés-/humidification des dépôts organique, verre et métal.

Constats d'état : sur prêts de longue durée (restauroutes de la Broye et de la Gruyère, Université de Fribourg, bâtiment Miséricorde), sur collection de l'association Pro-Ethnographica (château de Bulle) avec rapport rendu.

Laboratoire des métaux : traitement des objets ferreux avec déchloration et restauration complète pour étude et publication (Arconciel/Es Nés et Courtepin/Fin Dessus), traitements de déchloration pour stabiliser des objets d'anciennes fouilles (Vallon/Sur Dompierre, Bulle/La Condémine, Domdidier/Notre-Dame de Compassion et Lussy/La Fin de l'Illaz), début du reconditionnement des collections métalliques (Riaz/Tronche Bélon) dans des caisses standardisées (en collaboration avec une stagiaire de la Haute Ecole Arc de Neuchâtel), traitements et dégagements réalisés pour environ 70 interventions archéologiques, conservation et restauration de l'importante série de monnaies découvertes entre 2014 et 2017 par les détectoristes autorisés ainsi que de toutes les médailles trouvées dans des églises, préparation des boîtes hermétiques pour le prélèvement des métaux, participation aux Journées d'étude « Métal & matériaux périssables » de Strasbourg avec conférence et article concernant la restauration des objets composite fer-bois (en collaboration avec le service archéologique de Berne).

Laboratoire du verre : nettoyage d'éléments provenant d'une dizaine d'interventions.

Laboratoire du matériel organique : réhabilitation et modernisation de l'installation de lyophilisation, reprise des traitements des objets gorgés d'eau (bains de prétraitement au polyéthylène glycol et 7 lyophilisations), travaux de conservation préventive, de restauration et de documentation, prise en charge et nettoyage de squelettes (Fribourg-Bourg/Place Sainte Catherine), constat d'état de la collection organique dans les dépôts, poursuite du projet de reconditionnement (réaménagement et réorganisation de la chambre froide).

Laboratoire de la céramique : nettoyage, marquage et conservation du mobilier céramique de 70 interventions, restauration de céramiques protohistoriques (Rossens/In Riaux), remontage de 1510 céramiques d'époque moderne (Bulle/Poterne).

Peintures murales : inventaire et prise en charge des peintures murales de Vallon/Sur Dompierre.

Les ensembles mobiliers traités en 2018 par les différents laboratoires se répartissent comme suit :

Céramique	Organique	Métal	Verre	Lithique
1100	795	728	58	41

Mosaïques de Vallon/Sur Dompierre : conservation préventive et curative des mosaïques, divers relevés réalisés et documentation de suivi d'état.

Echantillons prélevés sur le terrain : le tamisage a été réalisé à mesure des arrivées (pas d'accumulation).

12.2.2 Collections, inventaires, système d'information et archivage

Gestion des informations, des documents, des collections et exploitation des données : ces tâches peuvent désormais être effectuées directement dans le système d'information archéologique fribourgeois SIAF, véritable boîte à outils pour la gestion du patrimoine archéologique.

Poursuite de l'optimisation du système d'information : développement et mise en production des entités ; traitement de laboratoire, de Mobilier pour étude et de Chronique archéologique ; migration des données de l'ancienne base d'inventaire Frinarc (env. 230 000 enregistrements) ; préparations de migrations d'autres inventaires d'étude ; processus d'importation des inventaires minimaux des interventions (dans le cadre du processus d'arrivage) mis en œuvre et optimisé.

Collections : suite à un changement de personnel, la gestion des collections archéologiques a intégré l'organisation du Laboratoire de conservation-restauration (en complémentarité avec la conservation préventive) et assure le suivi des dépôts internes et externes, les prêts d'objets de longue durée, la réalisation des contrats de prêts et des formulaires de sortie pour les études et les analyses ; suite de l'optimisation des dépôts (processus de suivi de stockage à l'aide des codes QR) pour le mobilier céramique (libération de 500 emplacements de cartons pour assurer de futures entrées).

L'archivage centralisé de la documentation de terrain ainsi que le scannage des diapositives se sont poursuivis.

Géodonnées : améliorations apportées aux projets de géoinformation archéologique ; création de la nouvelle géodonnée « Suivi de chantiers » en collaboration avec le Centre de compétence SIT (enregistrement et exploitation multiutilisateur de milliers d'observations archéologiques effectuées lors des suivis de chantier) ; géodonnées liées à la nouvelle plateforme de consultation des chroniques archéologiques.

12.2.3 Production graphique

Photogrammétrie numérique : 142 modélisations réalisées pour 30 sites (supports pour la vectorisation de plans ou de profils, pour les mises au net de mobilier à l'échelle et pour le travail de restauration du mobilier céramique).

Photographie : harmonisation, calibration et contrôle qualité des photos destinées aux publications ; réalisation d'environ 2500 clichés (mobilier archéologique pour études et publications, vues dans le terrain, vues aériennes à l'aide des drones, documentation d'expositions ou d'événements, etc.) ; réalisation d'environ 1500 prises de vues systématiques de monnaies pour documentation.

Production graphique : élaboration, mise au net et valorisation des documents de terrain et d'étude (plans d'ensemble, plans et coupes détaillées de structures archéologiques, documents de synthèse, reconstitutions graphiques) ; nombreux dessins de mobilier pour publication scientifique ; productions graphiques tant pour les interventions récentes que pour des fouilles plus anciennes en cours d'élaboration ; innombrables illustrations, tableaux et posters en relation avec les projets d'étude ou pour médiations spécialisées ou publiques ; préparation des illustrations et documents manuscrits pour l'étude de Vallon/Sur Dompierre ; conception, en collaboration avec le comité de rédaction, de la nouvelle mouture des Cahiers d'archéologie fribourgeoises volume 20 (nouvelles couverture moderne, mise en page et structure de l'information) ; projet en cours de renouvellement de la mise en page pour les monographies numériques ; réalisation en cours des visuels et panneaux de l'exposition 2019 au Musée romain de Vallon ; conception et réalisation d'un dossier didactique (physique et en ligne) pour le Village lacustre de Gletterens.

12.3 Publications et médiation

12.3.1 Monographie, périodique et articles

Les manuscrits pour la publication de Vallon/Sur Dompierre ont été achevés, mais une relecture externe indique qu'une restructuration du contenu avant mise en page est toutefois indispensable. L'étude de Marsens/En Barras se poursuit. Un nouveau modèle pour les monographies numériques est en cours de conception.

Monographie parue : L. Duvanel – H. Vigneau – M. Guélat – M. Mauvilly, La nécropole de l'âge du Bronze de Châbles/Les Biolleyres 1 (Fribourg, Suisse), (Archéologie fribourgeoise 26), Fribourg 2018 (accessible sur Rero Docs).

La structure de la publication annuelle Cahiers d'archéologie fribourgeoise (CAF/FHA) a été revue pour le volume 20 livré pour impression fin décembre, avec les contenus allant du plus général et populaire au plus scientifique. Les chroniques archéologiques traditionnellement publiées dans les CAF sont abandonnées sous forme imprimée et placées dorénavant dans une application cartographique en ligne (geo.fr.ch/ChronArc) permettant au public de trouver et télécharger les chroniques archéologiques précédemment publiées, ainsi que les nouvelles chroniques à mesure de leur production.

Contributions rédigées pour les Cahiers d'archéologie fribourgeoise 20 (2018) : L. Kramer – R. Blumer – M. Mauvilly, Deux habitats de l'âge du Bronze à quelques mètres de Font ; M. Mauvilly, Nouvelles recherches archéologiques sur le Mont Vully ; J. Monnier, Découvertes en tranchées : l'époque romaine vue de profil ; E. Sauter – H. Vigneau, Le Palon, un ruisseau à la source de nombreuses découvertes ; C. Kündig, Das Schloss Murten : von Klebedächern, Fake-Scharten und falschen Fugen ; J. Monnier – E. Mouquin, collab. A.-F. Auberson – C. Martin Pruvot – F. Saby, La villa romaine de Courtepin/Fin Dessus et sa cave ; F. McCullough, collab. A. Rast-Eicher – S. Nhoem, La nécropole du Haut Moyen Âge de Courtepin/Fin Dessus ; F. Lagger – M.-J. Scholl, Conservation-restauration de plaques-boucles damasquinées. L'exemple du mobilier de Courtepin ; J. Bujard, collab. A.-F. Auberson, La Fille-Dieu à Romont, dossier archéologique d'un monastère de moniales cisterciennes.

Autres articles parus : R. Blumer, Détecteurs de patrimoine archéologique métallique : la fin de la chasse aux trésors, AS 41, 4 (2018) ; B. Bär – M. Mauvilly, Noch sind nicht alle Rätsel gelöst, Freiburger Volkskalender 2019, 49-55 ; G. Bourgarel, « L'atelier de potiers de Bulle-rue de la Poterne (1765–1895). Etat de la recherche », in : U. Niffeler (Red.), Die Schweiz von 1350 bis 1850 im Spiegel archäologischer Quellen, Basel 2018, 337-359 ; C. Kündig, « Freiburg : Rue Neuveville 46, ein spezieller Typ von Gerbereigebäude », in : U. Niffeler (Red.), Die Schweiz von 1350 bis 1850 im Spiegel archäologischer Quellen, Basel 2018, 49-52 ; C. Kündig, « Murten : Ein Dachstuhltyp zu Wohnbauten ab dem frühen 16. Jh. », in : U. Niffeler (Red.), Die Schweiz von 1350 bis 1850 im Spiegel archäologischer Quellen, Basel 2018, 53-56 ; C. Kündig, « Bossonnens FR : Von der mittelalterlichen Burg bis zur Artillerieplattform », in : Urs Niffeler (Red.), Die Schweiz von 1350 bis 1850 im Spiegel archäologischer Quellen, Basel 2018, 57-61 ; M. Mauvilly, Arconciel/La Souche (Canton de Fribourg, Suisse) : un site exceptionnel du Second Mésoolithique ? Cupillard (C.), Griselin (S.), Séara (F.) dir., Au cœur des sites mésoolithiques : entre processus taphonomiques et données archéologiques, Actes de la table-ronde de Besançon (Doubs, France) « Hommages au professeur André Thévenin » 29-30 octobre 2013, Besançon, Presses ; M. Mauvilly – F. Langenegger, D'un lac à l'autre, architecture comparée de deux villages lacustres du milieu du IV^e millénaire avant J.-C. dans la région des Trois-Lacs (Suisse), Actes des secondes rencontres Nord-Sud de Préhistoire récente – 2015, Habitations et habitat du Néolithique à l'âge du Bronze en France et ses marges, Dijon 19-21 novembre 2015, Archives d'Ecologie préhistorique Toulouse 2018, 261-267 ; R. Tettamanti, « Le pavillon de chasse de Guillaume de La Baume : une source d'inspiration pour le Canton de Fribourg », in U. Niffeler (Red.), Die Schweiz von 1350 bis 1850 im Spiegel archäologischer Quellen, Basel 2018, 237-238.

12.3.2 Médiation, manifestations et expositions

Médiatisation : adaptation du contenu web du SAEF à la nouvelle mouture du web de l'Etat de Fribourg.

Médiation culturelle : les nouvelles mallettes pédagogiques, réalisées en collaboration avec la Haute Ecole Pédagogique (HEP) et le Service de l'Enseignement obligatoire (SEnOF/DOA), ont été mis à disposition du corps enseignant ; un nouveau concept de visites semi-autonomes du SAEF pour les classes est en cours de développement ; réalisation d'un parcours pédagogique numérique pour le Village lacustre de Gletterens.

Evénements et visites guidées : journées portes ouvertes des fouilles de Fribourg /Place Sainte-Catherine avec environ 3000 personnes (20-21 juin) ; tournage à Fribourg /Tour du Blé pour RSR/RSI (3 juillet) ; visite guidée des fortifications de Fribourg pour le Conseil Général de la ville de Fribourg (18 août) ; visites guidées du Werkhof pour les Journées européennes du patrimoine JEP (1^{er} septembre) ; stand archéologie lors du Keramikpanorama Murten (2 septembre) ; visite guidée de Pont-en-Ogoz pour les amis du Musée gruérien (8 septembre) ; visite guidée du Bourg pour un groupe d'élève CO du canton de Berne dans le cadre d'un travail sur les Zaehringen (18 septembre) ; visite guidée du château de Gruyères pour l'équipe de terrain du service archéologique de Berne (20 septembre).

Journées européennes du patrimoine 2018 : en collaboration avec le Service des biens culturels (SBC), l'événement JEP 2018 a permis à plusieurs classes de valoriser les travaux réalisés sur des sites ou monuments locaux dans le cadre du projet Mon Patrimoine/Ton Patrimoine/Notre Patrimoine mis sur pied pour l'Année du patrimoine culturel. Quelques classes et groupes, dont le personnel du Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI), ont en outre fait la visite du SAEF.

12.3.3 Conférences, séminaires et présentations

- > « Séquence-Echange » : 9 présentations internes au cours de l'année, sur divers sujets, pour échanges professionnels au sein du personnel SAEF. Sept activités ArcheoFribourg/Freiburg, (rétrospectives 2017, Méolithique, peinture murale, exposition au Musée romain de Vallon, château d'Illens, poterie romaine, intervention subaquatique). Colloque UNIBE « La Suisse de 1350 à 1850 à travers les sources archéologiques » (25-26 janvier) : 3 conférences et 6 posters réalisés (G. Bourgarel, C. Kündig). Assemblée générale du Groupe suisse pour l'étude des trouvailles monétaires (GSETM), Fribourg, 2 mars : présentation des collections fribourgeoises du MAHF et du SAEF (A.-F. Auberson). Assemblée annuelle du Groupe de travail des préhistoriens suisses (GPS) « Bronze final dans le canton de Fribourg : nouvelles données », 23 mars, (B. Bär, M. Mauvilly, H. Vigneau et L. Kramer). Table ronde du Groupe de réflexion sur les 2^e et 1^{er} siècles avant notre ère (GR II-I), « Prospections du SAEF au Mont Vully et résultats numismatiques », Lausanne, 10 avril (J.-M. Egger, M. Mauvilly, J. Genechesi et A.-F. Auberson). « Et si on parlait archéologie ? », présentation générale et sensibilisation à l'archéologie à l'Ecole technique de la construction (EIF), Fribourg, 25 avril (E. Sauter, H. Vigneau). Journées vaudoises d'archéologie, Lausanne, 27 avril (J. Monnier, E. Mouquin). Colloque de la Société française pour l'étude de la céramique en Gaule (SFECAG), Reims, 10-13 mai (E. Mouquin). Groupe de travail « trouvailles églises », Berne, 18 mai et 19 octobre (A.-F. Auberson). Assemblée générale Amis du Musée romain de Vallon, « Le service archéologique de l'Etat de Fribourg en 2018 : un air de changement ? », 7 juin (R. Blumer). Assemblée annuelle de la Société suisse de Numismatique, Berne, 9 juin (A.-F. Auberson). Journée d'étude « Les pratiques d'offrandes monétaires en Gaule romaine », Dijon (F), Université de Bourgogne, 13 juin (A.-F. Auberson). Colloque « L'archéologie ça me concerne », Neuchâtel, 21-22 juin (E. Mouquin). Documentaire télévisé « Archéologie en Suisse - A la recherche de l'amour », RTS Deux, 3 septembre. « Objet du mardi » au Musée d'art et d'histoire de Fribourg (11 septembre) : « Un petit Jésus au poêle : catelle représentant la nativité, vers 1500 » (G. Bourgarel). Documentaire télévisé « Auf den Spuren von Liebe und Sex - Eine archäologische Zeitreise », SRF 1, 12 septembre. Journée de travail des Conservateurs de collections, Lausanne, 14 septembre (A.-F. Auberson). Assemblée annuelle de l'Association pour l'époque romaine en Suisse (ARS), Winterthur, 2-3 novembre (J. Monnier et E. Mouquin). Journée des prospecteurs de Fribourg, SAEF, 17 novembre : Présentation des trouvailles monétaires 2015-2017 (A.-F. Auberson). « Gestion cartographique de l'archéologie : méthodes, enjeu et défis », présentation dans le cadre du cours de méthodologie de la section histoire de l'UNIFR, Fribourg, 22 novembre (R. Blumer, E. Sauter). Colloque de l'Association française pour la peinture murale (AFPMA), Troyes (F), 23-24 novembre (S. Garnerie).

13 Service des biens culturels (SBC)

Chef de service : Stanislas Rück

13.1 Activités

13.1.1 Recensement des biens culturels

Le recensement des meubles et des immeubles dignes de protection est établi ou actualisé commune après commune lors des révisions du plan d'aménagement local (PAL). Le recensement a été revu dans 10 (9) communes couvrant 23 (14) localités : Prez-vers-Noreaz, Echarlens, Brünisried, Vaulruz, Corserey, Surpierre, Gibloux, Ferpicloz, Hauterive et Rueyres-les-Prés.

Sur 7183 (7567) immeubles considérés, 1024 (1145) immeubles ont été recensés et évalués (dont 723 bâtiments assurés). 1 (13) immeuble a fait l'objet d'une documentation étendue : la chapelle votive du Sacré-Cœur à Posieux. Le recensement des biens culturels meubles poursuit l'identification et l'évaluation du patrimoine religieux du canton. 9 (6) édifices ont été visités, soit 3 (3) églises paroissiales (Collégiale de Romont, Massonnens et Billens), 4 (1) chapelles (Notre-Dame-de-la-Frasse à Grandvillard, la chapelle du Pensionnat Saint-Charles à Romont, Saint-Ignace dite la Rotonde à Marsens, Saint-Bernard-de-Menthon à Hennens) et une cure (Vuisternens-devant-Romont). Le recensement du monastère de la Visitation à Fribourg, commencé en 2014, a été achevé par la documentation de 860 (342) objets. A lui seul, ce travail compte 2020 objets mobiliers. Au total, 1978 (1447) meubles ont été intégrés dans la base de données dédiée qui compte actuellement 21 345 (17 814) entrées.

13.1.2 Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)

Les immeubles recensés et les meubles faisant partie intégrante des édifices religieux sont mis sous protection par le biais des PAL. Cette procédure se traduit formellement par des zones et des périmètres de protection, ainsi que par des listes de biens culturels meubles et immeubles fixant leur degré de protection. Ainsi, le Service a préavisé 58 (41) dossiers dans les différentes phases de révision, dont 6 (10) en examen préalable et 52 (31) en examen final.

En outre, le Service est chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés immeubles et meubles. Il s'agit de l'inventaire. Actuellement 9297 (9248) immeubles sur un total de 20 074 (19 539) immeubles recensés sont protégés et figurent à l'inventaire soit 46,3 % (47 %). Cette proportion devrait augmenter après l'approbation du plan d'aménagement local de Fribourg. Quant aux biens culturels meubles 6638 (6473), ils sont actuellement mis sous protection et figurent à l'inventaire sur un total de 19 885 (17 814) objets recensés, soit 33,3 % (36,3 %).

13.1.3 Examen des demandes de permis de construire

Sur l'ensemble des dossiers de permis de construire traités annuellement par le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), environ 30 % doivent être préavisés par le Service des biens culturels en raison de leur enjeu patrimonial. Ces dossiers concernent à parts égales des transformations/restaurations de bâtiments protégés et des nouvelles constructions dans des sites protégés. En 2018, le Service s'est prononcé sur 2076 (1993) demandes, toutes procédures confondues. Les dossiers d'aménagement (PAL et PAD), ainsi que les projets routiers représentent environ 8,4 % (6,4 %) et les permis de construire 91,6 % (93,6 %) des dossiers traités, soit 1348 (1279) en examen final, 391 (443) en examen préalable et 232 (271) en consultation hors procédure. La part des préavis établis à l'intention des communes dans le cadre des procédures restreintes s'élève à environ 25,8 % (24,5 %). Aux demandes qui requièrent un préavis formel s'ajoute un nombre au moins égal de demandes informelles. Ces dernières ont bien souvent un impact plus important pour la conservation du patrimoine parce qu'elles permettent d'orienter adéquatement un projet tout au début des réflexions.

13.1.4 Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions

Les mesures de protection se mettent en pratique au moment de la réalisation des travaux. Dans ce cadre, l'attribution de subventions joue un rôle important pour appuyer les propriétaires privés, les paroisses et les communes dans leurs investissements en faveur du patrimoine. Les collaborateurs et collaboratrices du Service suivent les chantiers et contribuent avec leurs conseils à la prise de décision entre les maîtres de l'ouvrage et les maîtres d'état.

Les subventions cantonales versées représentent un montant de 1 532 159 (1 771 484) francs. Elles ont été destinées pour 91 % (86,2 %) à des associations et des privés et pour 9% (13,8 %) à des personnes morales de droit public (communes et paroisses). Les subventions octroyées représentent un montant total prévu de 2 081 809 francs (2 300 260). Les subventions sollicitées par des privés représentent 89 % (86,5 %) du montant total ; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 11 % (11,1 %).

Sur l'ensemble, les promesses et versements de subventions atteignaient en 2018 un taux moyen d'environ 15,7 % (16,9 %) sur un montant subventionnable de près de 9,75 (13,6) millions de francs. Sachant que les frais subventionnables ne représentent en principe pas plus de 50 % des coûts totaux d'un chantier, on peut affirmer que chaque franc de subvention versée correspond à 12.74 francs (11.80) d'investissements en faveur du patrimoine en particulier et de l'économie du canton en général. Des subventions fédérales ont été versées par l'OFC pour un montant de 666 555 (800 724) francs dans le cadre de la convention-programme. La convention-programme 2016-2020 porte sur un montant global de 3 365 000 francs pour 5 ans. En 2018, 80 % (80 %) de ce montant a déjà été octroyé définitivement pour des objets annoncés ou en cours.

13.1.5 Expertises et conseils

En relation avec la préparation et le suivi des travaux de conservation et de restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant de 71 301 (85 362) francs. Ces investigations sont déterminantes pour la bonne facture des travaux de conservation et complètent la connaissance des objets patrimoniaux.

Le Service a accompagné en tant qu'expert en patrimoine plusieurs concours d'architecture et mandats d'études parallèles pour des sites et des objets sensibles. De manière générale, il assiste le Service des bâtiments dans l'entretien des monuments historiques, propriétés de l'Etat, notamment le Château de Gruyère, les Châteaux préfectoraux, les tours et remparts, l'Hôtel cantonal, la Chancellerie, le collège et l'église Saint-Michel, la Bibliothèque cantonale etc.

13.1.6 Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé, une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

178 (187) rapports et dossiers de restauration ont été archivés, 1835 (9015) clichés ont été identifiés et archivés selon les standards de la conservation des œuvres photographiques. 28 327 photos numériques ont enrichi le fonds des recensements. 550 (420) documents ont été versés dans la documentation fribourgeoise, en cours de reclassement. 55 (74) notices biographiques sommaires d'artistes ou artisans ont été rédigées pour compléter la base de données des « auteurs » qui comprend actuellement 4 452 entrées. 129 (99) plans ont été recensés. La bibliothèque s'est enrichie de 248 (427) ouvrages, monographies et numéros de revues.

13.1.7 Publications et actions de sensibilisation

L'ouverture au public des enceintes, tours et châteaux médiévaux de Fribourg, ville et canton, proposée par le Service à l'occasion de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, a été la manifestation phare de l'année. Elle a attiré entre juin et octobre plus de 100 000 visiteurs et visiteuses. En collaboration avec le Service des bâtiments, Fribourg Tourisme et la Ville de Fribourg, le Service a contribué à la mise en place du parcours de visite et à la réalisation du matériel d'information (panneaux informatifs et dépliants de visite). Le Service a en outre collaboré et codirigé le catalogue de l'exposition temporaire du Musée de la Visitation de Moulins (F), « Quand la Suisse ouvre ses coffres », organisée du 1^{er} mai au 24 décembre qui présentait les trésors du riche patrimoine de la Visitation de Fribourg

recensé par le Service ces dernières années. Il s'agit de la première collaboration transfrontalière pour une exposition de cette ampleur.

Comme chaque année, le Service a participé à des manifestations et actions visant le grand public. Il a pris en charge des visites en ville et dans le canton de Fribourg, contribué à de nombreux articles de presse ou sujets télévisés, réalisé des panneaux d'information pour l'église de Massonnens, animé des matinées de formation pour la Haute école d'ingénierie et d'architecture (HEIAF) et produit, pour un public plus jeune, une quatrième maquette en carton de l'église Saint-Vincent de Farvagny.

Dans ce même cadre, le Service a organisé à nouveau les Journées européennes du Patrimoine les 1^{er} et 2 septembre sur le thème « Sans Frontières » mettant le focus sur le patrimoine de l'architecture contemporaine en ouvrant, entre autres, les sites de l'ancienne brasserie Cardinal (Bluefactory) à Fribourg, de l'ancien centre de recherche agricole Geigy (Elanco) à Saint-Aubin et d'Armasuisse à Grolley. Des collaborations avec la SIA pour le site de Bluefactory et avec le département d'architecture de l'EPFL pour Elanco ont enrichi ces présentations. En plus et pour la première fois à l'occasion des JEP, une offre de médiation culturelle sous forme de projet pilote en collaboration avec le Service archéologique a été mise en place pour les classes dans le cadre du programme Culture & Ecole. Sous le thème de « mon patrimoine-ton patrimoine-notre patrimoine » des classes intéressées pouvaient travailler sur un objet du patrimoine dans leur environnement et le présenter lors des JEP. En tout 3800 (2600) personnes ont fréquenté l'ensemble des sites des journées du patrimoine 2018.

13.1.8 Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise

Un nouveau responsable a été nommé au sein du Service pour intégrer l'état-major de la protection civile et collaborer dans les formations et les projets à venir.

13.1.9 Monuments d'art et d'histoire de la Suisse

Le Service participe à la publication d'ouvrages pour le canton de Fribourg dans la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » éditée par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS). L'année 2018 a été consacrée à la relecture et à l'harmonisation des textes du tome VI consacré à la Ville d'Estavayer-le-Lac dont la publication est prévue en 2020.

13.1.10 Commissions

La Commission des biens culturels (CBC) a tenu 7 (9) séances. La Commission scientifique chargée de suivre le travail de recherche lié à la rédaction des ouvrages dans la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » s'est réunie 2 (3) fois. Le bureau de la CBC et la Sous-commission des biens culturels meubles n'ont pas siégé en 2018 faute de dossiers à traiter.

Le Service siège aussi dans différentes commissions du patrimoine des chefs-lieux de districts et dans des fondations à titre de représentant de l'Etat, notamment dans la Fondation d'Hauterive, celle du Panorama de la bataille de Morat et dans la Fondation en faveur de la sauvegarde de l'ancien pont d'Allières sur l'Hongrin.

13.2 Événements particuliers

L'année du patrimoine 2018 avec l'ouverture d'enceintes et châteaux ainsi que l'exposition sur le patrimoine des Visitandines de Fribourg à Moulins (F) ont déjà été signalés plus haut. A ces deux événements majeurs on peut ajouter la collaboration du Service au programme culturel de la visite d'état du Président allemand en présence du Président de la Confédération le 26 avril à la Cathédrale Saint Nicolas. Et pour conclure, il y lieu de signaler l'étude sur une possible fusion avec le Service archéologique menée à la demande de la DICS tout au long de l'année 2018 qui a impliqué non seulement les directions mais également les collaborateurs et les collaboratrices des deux services. Un rapport résumant ces travaux et faisant des recommandations sera fourni à la DICS début 2019.

14 Etat du personnel

		Comptes 2018	Comptes 2017	Ecart
		EPT	EPT	EPT
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport		4783,6	4732,02	51,58
Administration centrale		373,46	369,04	4,42
3200 / IPCS	Secrétariat général	26,01	24,68	1,33
3202 / ENOB	Enseignement obligatoire	148,87	148,03	0,84
3208 / ENSA	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide	12,23	11,83	0,40
3225 / OSPR	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	29,11	27,78	1,33
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	12,30	12,06	0,24
3265 / CULT	Service de la culture	2,76	2,80	-0,04
3271 / BCUN	Bibliothèque cantonale et universitaire	56,68	56,67	0,01
3273 / MAHF	Musée d'art et d'histoire	15,21	15,00	0,21
3274 / MHNA	Musée d'histoire naturelle	9,73	9,76	-0,03
3280 / SACF	Service archéologique	38,75	39,36	-0,61
3281 / BIEN	Service des biens culturels	15,70	14,97	0,73
3292 / SPOR	Service du sport	6,11	6,10	0,01
Secteur de l'enseignement		4410,14	4362,98	47,16
3203 / EPRE	Enseignement préscolaire	375,76	383,91	-8,15
3205 / EPRI	Enseignement primaire	1'438,22	1413,22	25,00
3210 / CORI	Cycle d'orientation - décharges	22,34	19,97	2,37
3210 / CORI	Cycle d'orientation	913,99	899,02	14,97
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	2,34	2,18	0,16
3230 / ECDD	Ecole de culture générale	80,44	79,37	1,07
3235 / CGAM	Collège de Gambach	87,58	85,04	2,54
3240 / CSCR	Collège Sainte-Croix	76,23	78,04	-1,81
3245 / CSMI	Collège Saint-Michel	107,52	107,17	0,35
3249 / CSUD	Collège du Sud	115,92	111,73	4,19
3256 / HEPF	Haute école pédagogique	87,60	86,42	1,18
3260 / UNIV	Université	981,03	975,54	5,49
3272 / CONS	Conservatoire	121,17	121,37	-0,20

Rapport d'activité

Direction de la sécurité et de la justice

—

2018



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	7
1.1	Activités	7
1.1.1	Activités courantes	7
1.1.2	Evénements particuliers	7
1.2	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	8
1.2.1	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	8
1.2.2	Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)	8
1.2.3	Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	9
1.3	Affaire contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	9
1.4	Législation	10
1.4.1	Lois et décrets	10
1.4.2	Ordonnances et règlements	10
2	Police cantonale (POL)	11
2.1	Effectifs et mouvements	11
2.1.1	Effectifs au 31.12.2018	11
2.1.2	Mouvements	11
2.1.3	Répartition	11
2.2	Activités de la Police cantonale	11
2.2.1	Activités générales	11
2.2.2	Activités judiciaires	12
2.2.3	Activités au profit de la sécurité publique	13
2.2.4	Activités au profit de la sécurité routière / lacustre	15
2.2.5	Activités particulières	16
2.3	Appui aux opérations /administration (prestations)	18
2.3.1	Comptabilité	18
2.3.2	Activités juridiques	18
2.3.3	Communication et relations publiques	18
2.3.4	Forensique	19
2.3.5	Gestion des ressources humaines	19
2.3.6	Formations et formations continues	19
2.3.7	Informatique et télécommunications	20
2.3.8	Logistique et infrastructures	21

2.4	Domaines d'évolution	21
2.4.1	Evolution professionnelle	21
2.4.2	Formation	21
2.4.3	Numérisation	22
2.4.4	Infrastructures	22
3	Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)	23
3.1	Protection de la population	23
3.1.1	Activités courantes	23
3.2	Protection civile	25
3.2.1	Mission	25
3.2.2	Opération	25
3.2.3	Instruction	26
3.2.4	Support	27
3.2.5	Constructions	27
3.3	Administration militaire	28
3.3.1	Mission	28
3.3.2	Activités courantes	28
3.4	Intendance des bâtiments militaires	32
3.4.1	Mission	32
3.4.2	Activités courantes	32
3.4.3	Evénements particuliers	32
4	Service de la population et des migrants (SPoMi)	33
4.1	Police des étrangers	33
4.1.1	Activités courantes	33
4.1.2	Evénements particuliers	34
4.2	Domaine de l'asile	34
4.2.1	Activités courantes	34
4.2.2	Evénements particuliers	34
4.3	Main-d'œuvre étrangère	35
4.3.1	Activités courantes	35
4.3.2	Evénements particuliers	35
4.4	Passeports, cartes d'identité suisses et documents pour étrangers	36
4.4.1	Activités courantes	36
4.4.2	Evénements particuliers	36
4.5	Harmonisation des registres	36
4.5.1	Activités courantes	36

5	Service de la police du commerce (SPoCo)	36
5.1	Etablissements publics	36
5.1.1	Activités courantes	36
5.2	Boissons alcooliques	38
5.2.1	Activités courantes	38
5.3	Loteries et collectes	38
5.3.1	Activités courantes	38
5.4	Appareils de jeu	38
5.4.1	Activités courantes	38
5.5	Salons de jeu	38
5.5.1	Activités courantes	38
5.6	Prostitution	39
5.6.1	Activités courantes	39
5.7	Commerce itinérant	39
5.7.1	Activités courantes	39
5.8	Crédit à la consommation	39
5.8.1	Activités courantes	39
5.9	Activité à risque	39
5.9.1	Activités courantes	39
5.10	Poids et mesures	39
5.10.1	Activités courantes	39
5.11	Indication des prix	40
5.11.1	Événement particulier	40
6	Service de la justice (SJ)	40
6.1	Activités	40
6.1.1	Barreau	40
6.1.2	Notariat	41
6.1.3	Assistance judiciaire en matière civile	41
6.1.4	Assistance judiciaire en matière pénale	42
6.1.5	Assistance judiciaire en matière administrative	42
6.1.6	Entraide judiciaire	42
6.1.7	Médiation judiciaire	42
6.1.8	Surveillance des fondations classiques	44
7	Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP)	44
7.1	Activités	44
7.1.1	Sanctions pénales	44

7.1.2	Prestations administratives diverses	45
7.1.3	Nombre de journées de détention et de condamnés	46
7.1.4	Décisions rendues par le SESPP en matière d'exécution de PPL et de mesures	46
7.1.5	Exécution des peines en milieu ouvert	47
7.1.6	Peines privatives de liberté de substitution (PPLS)	49
7.1.7	Recours en grâce	50
7.1.8	Casier judiciaire	50
7.1.9	Domaine probation	50
8	Office de la circulation et de la navigation (OCN)	51
9	Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)	51
9.1	Mission	51
9.2	Activités	51
10	Etablissement de détention fribourgeois (EDFR)	52
10.1	Activités	52
11	Etat du personnel	52

1 Direction et Secrétariat général

Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat, Directeur

Olivier Kämpfen, Secrétaire général

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

Le Secrétariat général exerce les tâches d'état-major de la Direction, en particulier la planification et la coordination des travaux, la préparation des dossiers pour le Conseil d'Etat, le suivi des dossiers et le traitement des affaires administratives (finances, personnel, logistique). Il gère l'information interne et externe et conduit des projets relevant du champ de compétence de la Direction ainsi que des projets interdirectionnels.

1.1.2 Evénements particuliers

1.1.2.1 Politique d'intégration

Après une année 2017 marquée par l'élaboration, en collaboration avec le Secrétariat d'Etat aux migrations, du deuxième Programme d'intégration cantonal (PIC 2) pour la période 2018-2021, cette année a été celle du lancement de sa mise en œuvre. Pour rappel, le PIC 2 vise trois buts généraux : renforcer la cohésion sociale, encourager la population à vivre ensemble dans un esprit de respect et de tolérance réciproques, prévenir les discriminations, réaliser l'égalité des chances en permettant à tous les étrangers et étrangères, notamment des personnes du domaine de l'asile et des réfugiés, de participer à la vie économique, sociale et culturelle du canton. Le PIC 2 est décliné en 39 mesures.

Parmi les mesures importantes réalisées en 2018 figure la publication d'une brochure d'une centaine de pages destinée aux nouveaux arrivants. Cette brochure, intitulée « Le canton de Fribourg vous souhaite la bienvenue », est disponible en dix langues : français, allemand, anglais, espagnol, portugais, albanais, turc, arabe, tigrinya et farsi. Elle est diffusée aux personnes – migrantes ou non – nouvellement arrivées dans le canton, principalement par les communes, mais aussi par les associations actives dans le domaine de l'intégration. Une version en langage simplifiée est en cours d'élaboration. Enfin, 2018 a été marquée par le renforcement du domaine « Prévention du racisme » du PIC et s'est notamment concrétisé par la publication du dossier pédagogique « Le Regard de l'Autre », diffusé auprès des écoles fribourgeoises et d'autres partenaires concernés.

1.1.2.2 Modification de la loi sur l'exercice du commerce (extension des heures d'ouverture le samedi)

Faisant suite à l'acceptation par le Grand Conseil, en date du 22 juin 2017, de la motion des députés Laurent Dietrich et Stéphane Peiry relative à la modification de l'ouverture des commerces le samedi, la DSJ a soumis au Grand Conseil un projet de loi modifiant dans ce sens la loi sur l'exercice du commerce. Cette loi modificatrice a été approuvée par le Grand conseil le 9 octobre 2018. Comme annoncé dans le message accompagnant le projet de loi, la DSJ et la Direction de l'économie et de l'emploi ont organisé plusieurs séances avec les partenaires sociaux afin de faciliter l'ouverture de négociations concrètes en vue de la conclusion d'une convention collective de travail. Cette démarche était encore en cours à la fin 2018. Un référendum a été lancé contre la loi.

1.1.2.3 Mise en œuvre d'un concept de gestion des menaces

En concrétisation de l'une des priorités de la Politique de lutte contre la criminalité 2018-2021 arrêtée par le Procureur général et le Conseil d'Etat, et répondant par là-même à l'une des recommandations du Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, la DSJ a élaboré un avant-projet de loi modifiant la loi sur la Police cantonale dans le but de mettre en œuvre un concept de gestion des menaces. Par la création d'une unité dédiée au sein de la Police cantonale, l'objectif est, en se fondant sur un réseau de partenaires et de répondants, d'identifier les signes précurseurs de violence, d'évaluer le potentiel de risque et de travailler en réseau interdisciplinaire pour désamorcer la menace. L'avant-projet est mis en consultation publique en janvier 2019.

1.1.2.4 Planification pénitentiaire

L'an 2018 a marqué un tournant dans le domaine pénitentiaire. En terme d'organisation d'abord : l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'exécution des peines et des mesures a été accompagnée de la concrétisation de la réunion des anciens Etablissements de Bellechasse et de la Prison centrale au sein du nouvel Etablissement de détention fribourgeois, ainsi que de la section de l'application des sanctions pénales de l'ancien Service de l'application des sanctions pénales et des prisons et du Service de probation au sein du nouveau Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation.

Tournant également dans le domaine infrastructurel. L'expertise effectuée suite à l'évasion en septembre 2017 d'un détenu de la Prison centrale a mis en lumière l'inadaptation de ce site et a provoqué une réflexion globale sur les priorités de la planification pénitentiaire 2016-2026. Deux organisations de projet ont œuvré en parallèle : la première pour concrétiser le projet d'agrandissement du site de Bellechasse, visant notamment à offrir davantage de places et de séparer strictement les différents régimes de détention ; la seconde pour étudier un déménagement de la Prison centrale.

1.1.2.5 Organisation de projet visant à la révision totale de la législation sur la protection de la population

La DSJ a entamé en 2018 la révision de la Loi sur la protection de la population et a mis sur pied à cet effet une organisation de projet. Cette révision vise en particulier à gagner en efficacité et en efficience dans l'architecture globale de la sécurité dans le canton de Fribourg, en y donnant notamment davantage de place à la Protection civile. La révision de la législation doit permettre à chaque échelon administratif ainsi qu'aux organisations partenaires de remplir leurs tâches dans le domaine de la protection de la population avec une efficacité accrue. La révision de la loi vise en particulier un désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes pour ce qui est de la conduite.

1.1.2.6 Révision totale de la législation relative à la défense contre le feu et les éléments naturels

Durant toute l'année 2018, la DSJ, à travers l'organisation de projet ad hoc mise sur pied, a mené ses travaux de révision du chapitre consacré à la défense contre le feu et les éléments naturels dans la loi du 9 septembre 2016 sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels. En juin 2018, le Conseil d'Etat a validé un rapport intermédiaire, intitulé Sapeurs-Pompiers 2020+, qui fixe les principales orientations du projet : un dispositif fondé sur un système de milice qui permette de fournir l'aide adéquate le plus rapidement possible ; des ressources allouées en fonction des risques, et non plus des frontières politiques et administratives ; une coopération active entre tous les partenaires, des objectifs d'efficacité atteignables 24h/24 ; un financement durable. L'avant-projet sera mis en consultation courant 2019.

1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

1.2.1 Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2018. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Harmonisation de l'informatique policière ;
- > Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (projet Justitia 4.0) ;
- > Mise en place du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP), situé à Fribourg ;
- > Stratégie nationale de protection contre les cyberrisques.

1.2.2 Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)

Cette conférence a siégé une fois en 2018. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Projet de convention relative à la création d'un Organe de conduite ABC (protection contre les risques et menaces atomiques, biologiques et chimiques) ;
- > Défis en termes d'effectifs de la Protection civile ;

- > Mobilisation de l'armée pour le service d'assistance et mesures des cantons ;
- > Journée d'information obligatoire pour les Suissesses.

1.2.3 Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2018. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Concept général de formation (CGF 2020) des policiers ;
- > Formation des policiers en Suisse romande ;
- > Concordat latin sur la détention pénale des personnes mineures ;
- > Concordat latin sur la détention pénale des adultes ;
- > Restructuration du domaine de l'asile, région Suisse romande ;
- > Planification pénitentiaire concordataire.

1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence (décisions Fri-Pers, mesures administratives concernant le statut du personnel, autorisations de déposer en justice, assistances juridiques, assistances judiciaires, plaintes art 38 LPol, plaintes contre le directeur de l'EDFR, remises d'émoluments, mesures concernant les entreprises de sécurité, examens de chefs d'entreprises de sécurité, approbations de règlements communaux, concessions de ramonage, etc.). La situation pour 2018 est la suivante :

Cas traités (procédures ouvertes en 2018)	59
Décisions prises	41
Aucune mesure prise / Procédures devenues sans objet	3
Recours au CE contre des décisions prises en 2018	0
Recours au TC contre des décisions prises en 2018	1
Procédures encore pendantes le 31 décembre 2018	15

Décisions sur recours

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. Ces recours concernent pour l'essentiel les services suivants : Police cantonale, Service de la protection de la population et des affaires militaires, Service de la police du commerce, Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation, Etablissement de détention fribourgeois. La situation pour 2018 est la suivante :

Recours déposés en 2018	29
Dont :	
Admis	2
Rejetés	18
Irrecevables	3
Devenus sans objet, à la suite du retrait de la décision ou du recours	1
Procédures pendantes à la Direction le 31 décembre 2018	5
Recours au TC contre les décisions prises en 2018	2

Responsabilité civile

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation pour 2018 est la suivante :

Requêtes encore pendantes au 1 ^{er} janvier 2018	1
Requêtes déposées en 2018	8
Requêtes liquidées en 2018 par la DSJ	7
Requêtes pendantes le 31 décembre 2018 (déposées en 2017)	2

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

- > Loi du 9 octobre 2018 modifiant la loi sur l'exercice du commerce
- > Loi du 9 octobre 2018 portant dénonciation de l'accord (respectivement concordat) intercantonal de la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence (concordat VICLAS)

1.4.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 5 juin 2018 sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication en cas de recherche de personnes condamnées
- > Ordonnance du 28 août 2018 déléguant à la commune de Bulle la compétence d'infliger des amendes d'ordre
- > Ordonnance du 28 août 2018 déléguant à la commune de Châtel-Saint-Denis la compétence d'infliger des amendes d'ordre
- > Ordonnance du 28 août 2018 déléguant à la commune de Corminboeuf la compétence d'infliger des amendes d'ordre
- > Ordonnance du 28 août 2018 déléguant à la commune d'Estavayer la compétence d'infliger des amendes d'ordre
- > Ordonnance du 28 août 2018 déléguant à la commune de Fribourg la compétence d'infliger des amendes d'ordre
- > Ordonnance du 28 août 2018 déléguant à la commune de Givisiez la compétence d'infliger des amendes d'ordre
- > Ordonnance du 28 août 2018 déléguant à la commune de Granges-Paccot la compétence d'infliger des amendes d'ordre
- > Ordonnance du 28 août 2018 déléguant à la commune de Gruyères la compétence d'infliger des amendes d'ordre
- > Ordonnance du 28 août 2018 déléguant à la commune de Marly la compétence d'infliger des amendes d'ordre
- > Ordonnance du 28 août 2018 déléguant à la commune de Matran la compétence d'infliger des amendes d'ordre
- > Ordonnance du 28 août 2018 déléguant à la commune de Morat la compétence d'infliger des amendes d'ordre
- > Ordonnance du 28 août 2018 déléguant à la commune de Romont la compétence d'infliger des amendes d'ordre
- > Ordonnance du 28 août 2018 déléguant à la commune de Villars-sur-Glâne la compétence d'infliger des amendes d'ordre
- > Ordonnance du 13 novembre 2018 déléguant à la commune de Val-de-Charney la compétence d'infliger des amendes d'ordre
- > Ordonnance du 20 novembre 2018 fixant, pour 2019, la majoration tarifaire applicable à certaines voitures de tourisme (système de l'étiquette Energie)

2 Police cantonale (POL)

Commandant : Philippe Allain

2.1 Effectifs et mouvements

2.1.1 Effectifs au 31.12.2018

Unités (EPT)	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Apprenti-e-s	Total
Commandement	17 (16,1)	-	2 (1,8)	16 (12,7)	2 (1,8)	37 (32,4)
Ressources humaines	10 (9,8)	29 (29)	-	7 (5,9)	2 (2)	48 (46,7)
Services généraux	21 (19,1)	-	1 (1)	41 (35,9)	-	63 (56)
Gendarmerie	398 (385,8)	-	19 (16,9)	27 (18,4)	1 (1)	445 (422,1)
Police de sûreté	115 (105,1)	-	-	18 (14,7)	2 (2)	135 (121,8)
Total	561 (535,9)	29 (29)	22 (19,7)	109 (87,6)	7 (6,8)	728 (679)

Nombre de policier / habitants : 1/564

2.1.2 Mouvements

Unités	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Total
Engagements	5	30	-	12	47
Départs à la retraite	13	-	-	1	14
Démissions – départs	11	1	-	5	17

2.1.3 Répartition

	Nombre	Âge moyen	Cadres	Francophone	Germanophone
Femmes	202	35,4	12	149	53
Dont policières et auxiliaires	120	33,5	7	100	20
Hommes	526	38,9	184	394	132
Dont policiers et auxiliaires	463	38,4	178	339	124

2.2 Activités de la Police cantonale

2.2.1 Activités générales

	2017	2018
Rapports de police établis	16 286	16 817
Plaintes pénales enregistrées	8075	8144
Réquisitions traitées	22 577	22 603
Appels téléphoniques entrants	325 274	306 601
Alarmes traitées	1606	1685
Arrestations	406	371
Personnes en difficultés (Interventions à but social)	1851	1780

2.2.2 Activités judiciaires

2.2.2.1 Chiffres

	2017	2018
Homicides	1	2
Levées de corps	173	161
Brigandages	28	22
Escroqueries (sans cyber)	277	286
Criminalité digitale		
Nombre plaintes	394	484
Préjudices	CHF 1 382 346	CHF 2 008 596
Incendies	353	305
Cambriolages	1043	1240
Affaires avec des prévenus mineurs	1547	1288
Annonce de pornographie illégale	34	34
Annonces de viol	36	31
Stupéfiants		
Séquestres marijuana (g)	77 232	44 600
Séquestres cocaïne (g)	2053	1100
Séquestre héroïne (g)	3874	9100
Séquestre crystal meth (g)	271	734
Commissions rogatoires internationales (déplacement à l'étranger)*	-	4
Prévention		
Prévention dans les classes primaires	184	196
Prévention dans les classes CO	186	210
Participation à des réunions de parents	133	88
Interventions ponctuelles dans les classes*	-	108

*Chiffres nouvellement disponible dès 2018.

2.2.2.2 Evénements particuliers

Homicide

Le 17 janvier 2018, le corps d'une femme a été retrouvé dans une rosière à proximité de Cheyres. L'enquête a permis d'établir qu'il s'agissait d'une jeune fille genevoise de 20 ans, disparue depuis le 22 novembre 2017. L'auteur a été interpellé le 19 janvier 2018 et placé en détention préventive. Lors de sa première audition, il a reconnu avoir tué la jeune fille.

Stupéfiants

Une enquête étendue a permis de mettre au jour une organisation criminelle opérant depuis l'Albanie dont 2 filières ont touché notre canton. Des dealers se relaient pour approvisionner en grosses quantités une nombreuse clientèle de revendeurs, établis dans les cantons de Fribourg, Vaud, Genève et Berne. L'héroïne arrive en Suisse en grosse quantité depuis les Pays-Bas. Elle est rapidement coupée avant d'être livrée par centaines de grammes aux dealers albanais présumés. Deux équipes de ces dealers présumés logeaient clandestinement dans notre canton et approvisionnaient principalement Berne, Genève et Yverdon. Les transactions n'avaient pas lieu dans notre canton par souci de discrétion et pour brouiller les pistes.

Cette enquête a permis de saisir environ 7,5 kg d'héroïne, 10 kg de produit de coupage (paracétamol et caféine), 50 000 francs. Au total 10 personnes ont été écrouées dans notre canton dans le cadre de ces opérations. Il a pu être établi que ces personnes ont écoulé au minimum 45 kg d'héroïne de très bonne qualité à des prix très bas (24 francs/g).

2.2.2.3 Bilan et perspectives

Mineurs

Il a été constaté une recrudescence de la violence chez les mineurs, souvent en lien avec la consommation de produits stupéfiants. Cette violence se démontre notamment par des brigandages ou lors des interpellations où il n'est pas rare que la force soit nécessaire. La violence entre mineurs est stable.

Cambriolages

La baisse des cambriolages observée en 2017 s'est arrêtée. En 2017, seulement 1043 cambriolages avaient été perpétrés sur notre territoire. En 2018, les chiffres sont repartis à la hausse surtout pour les habitations. Ainsi, nous enregistrons 1240 cambriolages, dont plus de 600 dans des habitations. Nous observons une forte activité vers 10 heures et entre 20 heures et 21 heures. Cette dernière tranche horaire est due notamment aux cambriolages SERA (début de soirée).

Cyber-criminalité

On constate une nouvelle forte augmentation des délits « cyber » entre 2017 et 2018 (90 cas supplémentaires). Les phénomènes les plus importants sont les cas d'arnaques en lien avec des ventes en ligne et les « MONEY MULES ». Nous avons également constaté la récurrence d'un phénomène relativement nouveau, soit les fausses ventes de billets d'avion en ligne, représentant une vingtaine de cas en 2018 et plusieurs cas en cours d'enquête actuellement.

Stupéfiants

S'agissant de la consommation et du trafic de produits stupéfiants dans notre canton, la police n'a pas connaissance de scène ouverte. Toutefois, il demeure relativement aisé de se procurer des stupéfiants, principalement du cannabis, dans certains secteurs du canton, que ce soit dans la rue mais également dans certains établissements publics. Les transactions restent toutefois discrètes.

2.2.3 Activités au profit de la sécurité publique

2.2.3.1 Chiffres

	2017	2018
Violences domestiques	565	540
Manifestations sécurisées	39	36
Maintien de l'ordre – Fribourg		
Nombre d'engagements	24	17
Dont sport	19	14
Agents engagés	704	537
Nombre d'heures	4482	3373
Maintien de l'ordre Romand (GMO)		
Nombre d'engagements	7	6
Agents engagés	183	106
Nombre d'heures	9138	4342
Protections rapprochées	78	57
Dont représentants des autorités fédérales	34	41
Dont personnalités étrangères en visite en Suisse	44	16
Passages dans les foyers pour requérants d'asile	469	358
Gens du voyage – installations de camps (Joux-des-Ponts)	46	45
Nombre de caravanes	191	244
Nombre de nuitée par caravane	2577	8946
Montants encaissés pour l'aire de la Joux-des-Ponts	CHF 51 551	CHF 174 115
Gens du voyage – installations de camps (hors Joux-des-Ponts)	10	9
Nombre de caravanes	262	202

	2017	2018
Nombre de nuitée par caravane	1188	1131

2.2.3.2 Evénements particuliers

Le 26 avril 2018 nous avons sécurisé la venue, en territoire fribourgeois, du Président du Conseil fédéral M. Alain Berset, lequel recevait le Président de la République fédérale d'Allemagne, S.E. Frank-Walter Steinmeier, accompagnés de leurs épouses et délégations respectives. Un engagement d'importance et complexe, s'agissant de sites multiples à sécuriser.

Les 5 et 6 juillet 2018, l'excursion annuelle du Conseil fédéral in corpore s'est tenue dans le canton de Fribourg, avec une nuitée à la Sauge, sur territoire vaudois. Le programme étant ponctué de plusieurs visites et moments d'échange avec les citoyens, un dispositif important de sécurisation a été mis en place.

Les 26 et 27 septembre 2018 se tenait la manifestation « La nuit debout devant les abattoirs », un dispositif de sécurité a été mis en place afin de garantir le bon déroulement de cette dernière tout en garantissant l'exploitation du site visé par cette manifestation, ceci dans un contexte de recrudescence des actions menées par les mouvements « antispécistes » radicaux.

VIGIPOL

Suite aux événements qui se sont déroulés à Paris en janvier 2015, un Etat-Major VIGIPOL a été mis sur pied. Un rapport est agendé toutes les deux semaines. Les principaux buts de cet EM sont :

- > favoriser la mise en réseau des différents partenaires ;
- > maintenir un haut niveau de vigilance de l'ensemble du personnel de la Police cantonale ;
- > augmenter la présence policière lors de manifestations d'envergure (p. ex St-Nicolas) ;
- > égaliser le niveau des connaissances de chacun.

Depuis la mise en place de l'EM VIGIPOL, de nombreux contrôles ont été opérés.

Suite aux événements de Strasbourg en fin d'année 2018, le niveau de vigilance de nos forces a encore été élevé. Les présences policières autour des rassemblements de personnes (p.ex. les marchés de Noël) ont été augmentées.

CRIMINO

Dès la tombée de la nuit, lutte contre les cambriolages touchant principalement les appartements, les villas et les commerces. Lors des 6852 contrôles effectués, 14 772 agents ont assuré 4615 heures de présence. 971 personnes ont été contrôlées/identifiées, 1918 véhicules contrôlés et 9 personnes arrêtées. Du 18 octobre au 23 novembre 2018 une intensification de cette action a été opérée. Une action commune avec les cantons romands et Berne a été conduite le 8 novembre 2018.

Suicides de deux mineurs

Suite à 2 décès tragiques survenus en gare de Cottens, les 18 et 24 novembre 2018, en collaboration avec la Police des transports, la police s'est déployée de manière visible et rassurante au travers de passages réguliers (56 passages / 84 heures) dans le secteur concerné. En plus de ces présences, suite à la séance d'information publique du 29 novembre 2018 au CO Sarine-Ouest, la Police cantonale s'est tenue prête à intervenir, selon un processus défini, dans les plus brefs délais, auprès de jeunes touchés émotionnellement par ces drames.

STREET

Durant l'activité courante, des patrouilles pédestres sont effectuées au profit de l'ordre, la sécurité publique et en disponibilité pour la population. « Etre là où il y a du monde et que cela fasse sens ».

Dans le cadre de cet effort, les agents et agentes ont effectué 13 623 présences, ce qui représente 15 220 heures de présence en visibilité.

2.2.3.3 Bilan et perspectives

Les actions de la gendarmerie en 2018, qu'elles soient d'ordre préventives, dissuasives ou répressives, ont permis d'assurer un haut niveau de sécurité de proximité dans le canton, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

L'évolution de l'environnement sécuritaire international et la survenance constante de nouveaux phénomènes criminels, imposera à la gendarmerie de développer encore, en 2019 et à l'avenir, sa capacité d'anticipation, sa réactivité et les moyens techniques et technologiques dont elle dispose.

2.2.4 Activités au profit de la sécurité routière / lacustre

2.2.4.1 Chiffres

	2017	2018
Accidents constatés par la police	1189	*1081
Personnes blessées lors d'accidents de circulation	665	*694
Personnes décédées lors d'accidents de circulation	7	*9
Conducteurs accidentés avec stupéfiants	12	21
Conducteurs accidentés en état d'ivresse	*155	*155
Contrôles de vitesse (radars mobiles)	1366	1659
Cas d'infractions chauffard « Via Sicura »	68	46
Véhicules séquestrés dans les cas d'infractions de chauffard « Via Sicura »	13	15
Accidents de navigation	1	1
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	8	7
Engagements du groupe des plongeurs	25	17
Convention du Lac de Neuchâtel		
Heures de patrouille	63,95	98,25
Heures d'intervention	86,50	49,25
Rapports de dénonciation	4	19
Rapports d'enquête pour accidents de plongée	2	0
Prévention lac nombre	0	1
Nombre de poids lourds, cars, etc. contrôlés	729	852
Infractions constatées	175	226
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1385	1403
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1070	999
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	589	570
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1112	826
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	6	5
Campagnes de prévention sur la sécurité routière	8	6

* Il s'agit d'une projection, car le délai de transmission de la statistique définitive à l'OFROU est fixé au 20 février 2019.

2.2.4.2 Evénements particuliers

XELERA

Afin de lutter contre les nuisances sonores provoquées notamment par des véhicules « bruyants », surtout la nuit et dans des zones habitées, une action ciblée nommée « XELERA » a été organisée le 12 octobre 2018 dans les régions Centre et Sud du canton, plus précisément dans les villes et alentours de Fribourg et Bulle. Lors de cette action 17 dénonciations pour infractions à la LCR & à l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) ont été établies, 4 véhicules ont été immobilisés et 1 véhicule séquestré pour expertise.

2.2.4.3 Bilan et perspectives

Conducteurs accidentés en état d'ébriété

Le nombre de conducteurs accidentés en état d'ébriété ($\geq 0,50$ ‰ / 0,25 mg/l) en 2018 est de 145, soit 10 de moins qu'en 2017 (155 – 6,5 %).

Le nombre de conducteurs impliqués dans un accident en état d'ébriété qualifiée ($\geq 0,80$ ‰ / 0,40 mg/l) est de 116 (- 10,1 %) conducteurs. Par rapport à 2004 (255), dernière année avant l'entrée en vigueur du 0,50 ‰, la baisse est de 54,5 % !

Accidents mortels

Avec 8 accidents mortels (9 victimes), il s'agit de la 5^e année de suite avec moins de 10 accidents mortels et moins de 10 victimes.

L'alcool a joué un rôle dans 2 accidents (25 %). Les personnes décédées sont 2 automobilistes et 2 passagers, 2 piétons, 1 cycliste, 1 quadricycliste et 1 conducteur de tracteur.

Accidents de cycles

- > 88 accidents, soit 31 de plus qu'en 2017 (+ 54,4 %) ;
- > 89 blessés, soit 34 de plus qu'en 2017 (+ 61,8 %).

CILO (1^{er} mai au 30 octobre 2018)

Afin d'infléchir le nombre d'accidents impliquant des cyclistes et d'influencer positivement leur comportement, les moyens logistiques nécessaires ont été mis à disposition des régions en vue de constituer des patrouilles à vélo. Ces unités ont été engagées à 477 reprises. 127 dénonciations ont été établies.

2.2.4.4 Autres

Vitesse sur les lacs

Cette année la météo très favorable a drainé une forte affluence aux abords et sur les lacs fribourgeois. Il a été constaté que la cohabitation et le respect des règles de navigation ne sont pas toujours de mise entre les différents utilisateurs des plans d'eau. A plusieurs reprises, des excès de vitesse dans les zones riveraines ou sur les plans d'eau où la vitesse est limitée ont été remarqués. La police du lac a mis en place des contrôles de vitesse de manière ciblée.

2.2.5 Activités particulières

2.2.5.1 Contrôle des armes et explosifs

	2017	2018
Permis d'acquisition d'armes (civil)	1020	1213
Permis de port d'arme	44	37
Carte européenne d'armes à feu	106	109
Mention dans carte européenne d'armes à feu	48	37
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	22	27
Permis d'acquisition de matières explosives	13	14
Contrôles d'entrepôts de matières explosibles (utilisateurs)	3	1
Autorisations d'acquisition et mise à feu d'engins pyrotechniques cat. 4	90	86
Saisies d'armes (nombre de cas)	308	323
Enquêtes	123	84
Préavis pour mesures administratives	21	12
Destruction d'armes (nombre de pièces) (196 sont des armes d'autorités)	899	551
Reprise d'armes auprès de tiers pour destruction (nombre de pièces)	97	156
Reprise d'explosifs à des fins de destruction (en kilogrammes)	env. 170	29,5
Reprise de détonateurs à des fins de destruction (en pièces)	410	204

2.2.5.2 Gestion des entreprises de sécurité

En 2018, ont été délivrées :

	2017	2018
Autorisations d'engager du personnel	160	134
Autorisations d'exercer	94	40
Autorisations d'exploiter	1	2
Autorisations pour l'engagement d'agents de sécurité dans les établissements publics	4	1
Autorisations pour l'engagement d'agents de sécurité dans les commerces	1	6

On compte actuellement 13 entreprises de sécurité autorisées dans le canton (2017 : 15).

2.2.5.3 Transports de détenus

	2017	2018
Nombre de transports	5221	4524
Soit dans le canton	4585	3989
Soit hors canton	636	549
Nombre de km parcourus	145 406	130 685

2.2.5.4 Groupe d'intervention

	2017	2018
Engagement du Groupe d'intervention (GI)	265	198
Interventions spécifiques GI	13	20
Transfert détenus dangereux	75	41
Actions en terrain difficile	14	18

2.2.5.5 Chiens de police

	2017	2018
Nombre de chiens	12	12
Nombre d'engagements	336	264
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	38	25
dont des perquisitions par des spécialistes stupéfiants	93	71
dont des recherches de personnes	198	155
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	7	13

L'engagement des chiens s'est révélé positif à 32 reprises, lors d'interventions (pistes – recherches d'objets – recherches de personnes – travail de défense) et à 43 reprises lors de recherches de stupéfiants représentant : 5,405 kg de haschisch, 497 grammes de marijuana, 30 grammes de cocaïne, 1,037 kg d'héroïne, 6 grammes d'amphétamine.

2.2.5.6 Interpellation des personnes signalées

Personnes signalées dans le système de recherches RIPOL / SIS Schengen.

	2017	2018
Nombre	1261	1209

2.2.5.7 Refoulement à l'étranger

	2017	2018
Escorte pour refoulement	23	18
Agents engagés	68	61
Heures d'engagements	1105	1336

2.2.5.8 Engagements à l'étranger

MINUSMA

Un gendarme de la Police cantonale s'est engagé dans le cadre de la mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) du 11 juin 2017 au 31 décembre 2018, ceci sous l'égide du DFAE.

Brigade européenne de sécurité publique (BESP)

Du 17 décembre 2018 au 3 janvier 2019, sur proposition de l'Attaché de Sécurité Intérieure de l'Ambassade de France, deux agents de la Police cantonale ont effectué un stage au sein de la Police nationale de Paris, intégrés dans la Brigade territoriale de contact. Leur activité visait notamment à favoriser la prise de contact entre les forces de sécurité et les touristes.

2.3 Appui aux opérations /administration (prestations)

2.3.1 Comptabilité

	2017	2018
Montant des amendes d'ordre encaissé	CHF 6 924 594	CHF 7 526 898
Factures établies	21 791	24 335
Montants facturés	CHF 6 799 236	CHF 6 672 189

2.3.2 Activités juridiques

	2017	2018
Contentieux (doléances, plaintes, réclamations, etc.)	78	94
Dossiers traités en matière de protection des données	19	35
Demandes de consultation enregistrées	40	39

2.3.3 Communication et relations publiques

	2017	2018
Communiqués de presse	346	371
Demandes de journalistes	803	676
Nombre de stagiaires	5	10
Activités de relations publiques	12	8
Facebook Police cantonale		
« Like » – état	9572	13 187
Abonnés – état	9688	13 575
Publications	150	141
Instagram Police cantonale (dès août 2018)		
Abonnés – état	-	2592
Publications	-	46
Visites à la Police cantonale	51	73
Passeports- vacances	19	19
Traductions	628	449

2.3.3.1 OPEN DAY

Près de 5000 visiteurs ont bravé la pluie, le samedi 27 octobre 2018, pour arpenter les couloirs du nouveau bâtiment du Commandement (MAD3). Il s'agissait d'ouvrir nos portes à la population fribourgeoise. Cet événement a su ravir les petits et les grands : animations, expositions, présentations des divers métiers du policier et démonstrations des chiens de la police, de self-défense ou encore du Groupe d'intervention, qui fêtait ses 30 ans.

- > 17 stands ;
- > 212 collaborateurs mobilisés (en 2 rotations) ;
- > 5 publications sur les réseaux sociaux ;
- > 56 000 personnes atteintes sur les réseaux sociaux.

2.3.4 Forensique

	2017	2018
CLASSIQUE		
Identifications par le CIJ :	313	285
soit par traces papillaires	103	135
soit par ADN	170	107
soit par traces de semelles	40	43
Relations par traces de semelles	131	160
Relations par ADN	69	114
Personnes dactyloscopiées	1544	1442
Prises ADN sur la personne	1247	1228
Effacements des fiches dactyloscopiques	1277	1322
Effacements de profils ADN	759	885
NUMERIQUE		
Données extraites des téléphones en Térabyte (TB)	4,5	4
Affaires stockées sur serveur en Térabyte (TB)	114	200

Une stabilisation du nombre des identifications du CIJ est constatée principalement suite à la diminution des identifications ADN. Ce phénomène peut s'expliquer par la stabilisation du nombre de prise ADN sur les personnes suspectes au niveau suisse et de leur introduction dans la banque de données des profils ADN. De plus, une réduction du nombre de grandes séries de cambriolages perpétrées par des bandes de cambrioleurs prolifiques durant la plus grande partie de l'année amplifie certainement cette baisse (reprise des cambriolages en novembre).

2.3.5 Gestion des ressources humaines

	2017	2018
Débriefeurs à Police cantonale	8	8
Débriefings/defusing effectués	25	42
Agents blessés en service	27	30
Blessures ayant produits des jours d'arrêt de travail	9	9
Jours d'absence (accident professionnel)	611	569
Taux de présence	94 %	95 %
Nombre de collaborateurs à temps partiel	104	118

2.3.6 Formations et formations continues

2.3.6.1 CIFPOL

Le mardi 3 janvier 2018, 30 aspirants et aspirantes ont débuté leur formation au sein du Centre Interrégional de Formation de Police (CIFPol), Ecole de Granges-Paccot (EGP).

Au terme de leur année de formation, les 29 aspirants et aspirantes qui se sont présentés aux examens du brevet fédéral de policier/ policière ont réussi. Le vendredi 14 décembre 2018, 21 gendarmes et 8 inspecteurs et inspectrices ont été assermentés en la cathédrale St-Nicolas de Fribourg.

Concernant la volée 2019, 25 aspirants et aspirantes ont été sélectionnés parmi les 336 candidatures reçues. Cette volée comprend 21 aspirants et aspirantes pour la gendarmerie et 4 pour la police de sûreté, dont 7 femmes et 18 hommes. S'agissant de la répartition linguistique, elle se compose de 21 francophones (dont 1 bilingue) et de 4 germanophones.

La formation de l'école de police 2018 a pu bénéficier des synergies créées avec les partenaires du CIFPol (JU & NE). Les aspirants et aspirantes du CIFPol ont également été formés aux principes de base du maintien de l'ordre (MO) dans le cadre d'une formation organisée par le Groupe romand de maintien de l'ordre (GMO) qui s'est déroulée sur le site du Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) à St-Astier (F).

2.3.6.2 Formations continues

	2017	2018
Formations maintien de l'ordre	10	12
dont Groupe de maintien de l'ordre romand (GMO)	9	11
Formations diplômantes supérieures délivrant un CAS en cours d'emploi (terminées en 2018)	0	11
Formations de l'Institut Suisse de Police (ISP)	17	14
Formations pour les collaborateurs dans les domaines sécuritaires (en heure par agent-e / an)	24	24
Formation pour les partenaires		
Nombre de modules organisés	-	30
Dont modules pour les polices communales	-	11
Nombre de personnes formées	-	547
Dont agents des polices communales	-	149

L'offre de formation continue de la Police cantonale s'est étoffée en 2018 avec l'introduction d'un module de e-learning relatif à la cybercriminalité pour l'ensemble du personnel ou d'une formation de base à l'arme longue au profit des agents et agentes intervenants en police mobile (arme longue SIG 553 LB).

Les modules organisés par le Centre de formation ont pu se dérouler de manière centralisée et sur des journées entières grâce aux nombreuses possibilités logistiques et infrastructurelles offertes par le nouveau bâtiment de police, le MAD 3.

Le Centre de formation a également organisé et dispensé différentes formations, essentiellement dans les domaines sécuritaires et de la circulation, à de nombreux partenaires. Le personnel ainsi formé était issu de polices communales, d'établissements pénitenciers, de différents services de l'Etat ou d'entreprises de sécurité.

2.3.7 Informatique et télécommunications

Au cours de l'année 2018, en matière d'informatique et de télécommunication, l'accent principal a été mis sur les objets suivants :

- > Tests et mise en production de l'application mobile (système d'aide à l'engagement) sur les smartphones ;
- > Analyse, tests, choix du nouveau modèle de smartphone (iPhone 8) ;
- > Gestion des permis d'acquisition et ports d'armes : paramétrage et optimisation des processus de traitement pour la gestion électronique des documents ;
- > Migration Windows 7 vers Windows 10 (Office 2016) : travaux de migration des postes de travail ;
- > Vidéosurveillance des bâtiments de police : migration des sites CIG Nord et Sud ;
- > Outil de gestion du stock : analyse, tests et mise en production ;
- > Intranet : mise en production des Team Site (SharePoint) ;
- > Maintenance et exploitation des systèmes informatiques de la Police cantonale et de l'ACC ;
- > Maintenance et exploitation du réseau radio POYLCOM (28 sites – antennes, 1560 terminaux radio interservices).

2.3.8 Logistique et infrastructures

2.3.8.1 Véhicules

	2017	2018
Voitures	235	236
Dont électrique/gaz	0	3
Dont hybride	6	10
Motos	11	11
Bateaux	4	4
Vélos électriques	14	17

2.3.8.2 Infrastructures

59 projets de moyenne à grande importance ont été réalisés et 49 bons de travaux ont été demandés aux artisans de l'Etat au profit des 43 bâtiments occupés par la police. Plus de 1500 interventions diverses (rafraîchissement, entretien, peinture, sol, pannes, etc.) ont été effectués.

Principaux projets :

- > Réalisation des travaux de transformation et de rafraîchissement du poste de Tavel ;
- > Réalisation des travaux d'agrandissement du bâtiment de la police du lac à Portalban ;
- > Assainissement du poste de Courtepin ;
- > Travaux d'aménagements structurels du CEA ;
- > Changement de l'interphonie des CIG Centre, CIG Nord et CIG Sud ;
- > Rafraîchissement de l'entrée principale du BAPOL ;
- > Etudes d'agrandissements des CIG Sud et Nord ;
- > Etudes nouvelles surfaces des postes de Châtel-Saint-Denis, Ursy et Estavayer-le-Lac ;
- > Etudes et début de réalisation du bâtiment chemin de la Madeleine 1 (cdmt SG), à Granges-Paccot.

2.3.8.3 Habillement, équipement et armement (HEA)

Gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la Police cantonale.

- > Achat de 2 sonomètres ;
- > Achat d'un système anti-drone (filet) ;
- > Gestion des 904 armes de la Police cantonale ;
- > Digitalisation et gestion du stock d'une valeur de 643 571 francs.

2.4 Domaines d'évolution

2.4.1 Evolution professionnelle

2018 a vu le lancement d'un projet destiné à optimiser la gestion, à la fois verticale et horizontale, de l'évolution professionnelle du personnel et des cadres. Des entretiens avec 37 cadres des différents échelons ont été menés pour établir un profil de compétences gradué et relever des propositions d'amélioration qui ont été incluses dans un nouveau processus actuellement en consultation.

La mise en œuvre du processus est fixée pour début 2020. Elle sera accompagnée de divers modules de formation destinés aux cadres, aux collaborateurs et collaboratrices.

2.4.2 Formation

2.4.2.1 Concept général de formation (CGF 2020)

Dès 2020, la durée de la formation de base policière passera d'une année à deux ans. Répondant aux exigences du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), le concept va être revu afin d'intégrer davantage de pratique. Aussi, la première année sera essentiellement dédiée à l'acquisition de connaissances théoriques et de gestes pratiques. Elle se terminera par un examen de capacité opérationnelle (ECO) qui donnera

accès à la seconde année. Celle-ci sera consacrée à la consolidation et l'intégration des connaissances pratiques par le suivi de stages dans différents services de la Police cantonale et au sein d'autres institutions partenaires ainsi que par la réalisation d'exercices spécifiques. Le brevet fédéral de policier / policière (BFP) conclura ces deux ans de formation. Cette mutation de la formation policière nécessitera une réorganisation de la structure actuelle de formation.

2.4.2.2 Formation judiciaire romande (FJR)

La formation judiciaire est composée de 4 modules distincts. Les 2 premiers sont dédiés à la formation de base des inspecteurs de police et se déroulent dans les centres de formation respectifs. L'organisation et la gestion des modules 3 et 4 composant la FJR sont reprises par le canton de Fribourg au 1^{er} janvier 2019. Cette formation s'adresse aux nouveaux inspecteurs et inspectrices et aux transferts des gendarmeries vers les polices de sûreté des corps partenaires des 6 cantons romands. Il s'agit d'une formation unifiée qui se déroulera de manière conjointe sur différents sites romands. Une cinquantaine de participants sont attendus pour l'édition 2019 qui débutera en septembre.

2.4.3 Numérisation

2.4.3.1 Accès aux données et sécurité de l'information

Le développement de solutions qui permettent aux agents et agentes d'interroger les bases de données de la Police dans le terrain impose de nouvelles mesures relatives à la sécurité de l'information. Les règles d'accès aux informations de même que le comportement des collaborateurs seront revus afin de s'assurer que les informations privilégiées auxquelles la Police a accès ne soient pas mise à disposition de tiers non-autorisés. La norme ISO 27000 servira de base à ce travail.

2.4.3.2 Transmissions numériques entre service

La digitalisation des processus de transmissions d'informations entre les services de l'Etat va être déployée entre l'OCN et la Police en matière de réquisition en vue des retraits de plaques. Ceci permettra d'éviter un échange de documents physique entre les services. D'autres projets sont prévus afin de réduire la transmission par fax ou courrier.

2.4.3.3 Plateforme Suisse ePolice

La Police cantonale participe depuis plusieurs années au projet Suisse ePolice qui offre un guichet virtuel aux citoyens pour toute une série de prestations qui ne nécessite pas de se rendre physiquement à un guichet. Une nouvelle version sera mise en œuvre en 2019.

2.4.3.4 Perquisitions numériques

Les analystes IT de la Brigade d'analyse et d'aide au commandement sont de plus en plus sollicités de plus en plus sollicitée sur place lors des perquisitions effectuées par la Police cantonale, en particulier par la Police de sûreté. En effet, les méthodes d'archivages personnels ont changé ; les classeurs, les albums photos, les agendas etc. ont été remplacés par des clefs USB, des disques durs ou des cloud virtuels aux capacités de stockage illimitées.

Les analystes IT de la Brigade d'analyse et d'aide au commandement doivent faire face à une évolution rapide et constante des nouvelles technologies qui nécessitent une mise à niveau permanente des moyens d'investigations et de la formation des spécialistes.

2.4.4 Infrastructures

2.4.4.1 Nouveau bâtiment de police judiciaire

La planification du nouveau bâtiment de police judiciaire avance selon le planning établi. Le projet prévoit de mettre à disposition de la Police de sûreté un bâtiment qui répondra à ses besoins opérationnels et techniques actuels et futurs. La mutualisation des surfaces avec un autre service de la DSJ est en cours d'analyse.

2.4.4.2 MAD 3

Le nouveau bâtiment administratif de la Police cantonale est pleinement fonctionnel. Le dernier service y a emménagé en 2018. La rénovation du bâtiment sis au Ch. de la Madeleine 1 a été planifiée et devrait être réalisée en 2019 et 2020. Avec cette réalisation, le projet sera terminé et les services centraux de la Police cantonale seront tous sous le même toit.

2.4.4.3 Poste de la police du Lac

En 2018, la Commune de Portalban a procédé à l'agrandissement des locaux de la Police du lac. Les locaux seront remis à la Police cantonale en 2019. L'agrandissement permettra d'avoir des locaux adaptés et permettra d'accueillir les navigateurs dans de bonnes conditions.

3 Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)

Chef de service : Jean-Denis Chavaillaz

3.1 Protection de la population

3.1.1 Activités courantes

Le domaine de la protection de la population a été représenté lors de séances et groupes de travail mis sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays (OFAE), MétéoSuisse, la Centrale nationale d'alarme (CENAL), la Commission fédérale de la télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité, ainsi que dans le cadre de la plateforme ABC des cantons.

Dans le cadre du projet « Protection des infrastructures critiques » (PIC), initié par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), le recensement des infrastructures critiques et la rédaction des dossiers d'ouvrage avec les exploitants se sont poursuivis, notamment avec une infrastructure critique de portée nationale.

Une première conférence bisannuelle PIC a eu lieu le 11 septembre 2018 dans les locaux de Groupe E SA à Granges-Paccot et a rassemblé quelques 30 directeurs et chargés de sécurité des infrastructures les plus critiques du canton.

Avec comme objectif une entrée en vigueur simultanée avec la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile (LPPCi) au 1^{er} janvier 2020, les travaux de rédaction en vue de la révision de la loi cantonale sur la protection de la population (LProtPop) ont débuté.

Comme concrétisation des mesures figurant dans le plan d'engagement « Panne des réseaux d'information », une convention de collaboration avec la section des radioamateurs fribourgeois a été signée.

Comme concrétisation du plan « Alarme-eau » (plan visant à faire face à une rupture de barrage), un système de communication redondant s'appuyant sur le système POLYCOM entre la centrale d'engagement et d'alarme de la police cantonale et les exploitants des barrages (Groupe E SA et HYDRO Exploitation SA) a été mis en place.

Afin de répondre aux exigences techniques de Swisscom, des travaux d'adaptation du système de mobilisation GAFRI se sont poursuivis sous la coordination du SITel, en étroite collaboration avec la police cantonale et la centrale d'appels sanitaires urgents 144.

En matière d'approvisionnement économique du pays (OFAE), le SPPAM collabore désormais avec le SPE avant de reprendre les tâches qui y sont liées après mise en vigueur de la nouvelle loi sur la protection de la population.

Une rencontre a eu lieu entre les cantons de Fribourg et Neuchâtel ainsi que la Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg sur le thème de l'approvisionnement en nourriture.

La centrale nationale d'alarme (CENAL) a résilié le contrat la liant au canton de Fribourg pour l'exploitation de la PES FR (présentation électronique de la situation Fribourg). Une solution de remplacement permettant l'échange de documents a été mise en place avec l'aide du SITel.

Un groupe de travail « Team Social Media » a été institué. Celui-ci doit trouver des solutions pour appuyer l'OCC en matière d'information de la population via les médias sociaux en cas de catastrophe.

Suite au dernier contrôle de l'ACC (Poste de commandement du gouvernement) effectué par l'OFPP, divers travaux ont dû être effectués dans l'ouvrage afin, d'une part, de le mettre aux normes et, d'autre part, pour améliorer sa capacité à accueillir l'OCC.

3.1.1.1 Exercices

Le 19 juin 2018 a eu lieu à Sugiez l'exercice du Plan ORANGE 2018 « JENGA ». Avec comme scénario l'effondrement d'un immeuble, il avait pour objectifs principaux la gestion de la place sinistrée, le flux d'informations et la gestion des impliqués. Avec l'engagement de plus de 60 figurants, il a permis d'exercer non seulement les structures de conduite, mais aussi les différentes formations d'intervention et leurs collaborations (police, sapeurs-pompiers, Santé, PCi, S presse, gr accueil psy, REGA, REDOG).

La protection de la population a participé au montage et au déroulement de l'exercice de la cellule de crise du Groupe E SA. Cela a permis de renforcer les liens et les processus de collaboration avec ce partenaire important de l'OCC.

Du 11 au 13 novembre 2019 aura lieu la phase d'engagement de l'exercice du Réseau national de sécurité (ERNS19). S'appuyant sur une situation évolutive, cet exercice a déjà commencé cette année par la diffusion de rapports de situation (fictifs) nécessitant la prise de mesures (également fictives) par l'OCC. Cet exercice traite le thème de la menace terroriste.

3.1.1.2 Organe cantonal de conduite

L'organe cantonal de conduite (OCC) s'est réuni 5 fois durant l'année 2018 dans le cadre de séances ordinaires.

De plus, l'OCC a consacré sa sortie annuelle à la visite du centre de politique de sécurité de Genève (GCSP). Elle a permis aux participants d'avoir un aperçu non seulement de la politique internationale en matière de sécurité, mais aussi de la Genève internationale.

En 2018, l'OCC a subi plusieurs mutations parmi ses membres, à savoir :

- > Départ à la retraite du chef police, remplacé par le chef police suppléant ;
- > Nomination d'un nouveau chef police suppléant ;
- > Démission du chef santé suppléant et nomination d'un nouveau.

De plus, de nombreux départs, remplacements et nouvelles incorporations ont eu lieu parmi les spécialistes OCC, destinés à renforcer l'OCC en fonction de l'évènement, notamment en lui apportant leur savoir de spécialistes.

Le 30 janvier 2018, le Conseil d'Etat in corpore a pu rencontrer les membres permanents de l'OCC et être informé sur les défis de chaque partenaire pour les années à venir dans la gestion et la maîtrise des situations extraordinaires.

Les 29 mars et 6 septembre 2018, sous la conduite d'un instructeur de l'Office fédéral de la protection de la population, l'OCC a suivi deux journées de formation. Sur le thème d'une crise d'approvisionnement, il a pu appliquer didactiquement le rythme de conduite.

Les spécialistes OCC ont été conviés au rapport annuel le 27 juin 2018. De plus, ils ont été invités à suivre, dans les locaux de l'Institut agricole de Grangeneuve et sous la conduite d'un instructeur de l'OFPP, des modules de formation qui traitaient des activités de conduite et des produits qu'ils pourraient livrer à l'OCC.

3.1.1.3 Organes communaux de conduite

Le rapport annuel des chefs ORCOG s'est tenu au Centre de formation des sapeurs-pompiers à Châtillon, le 7 décembre 2018. Il a permis de les informer sur les différents travaux effectués en 2018 par l'OCC, la protection de la population et les ORCOG, ainsi que sur l'état d'avancement de la révision de la loi sur la protection de la population (LProtPop).

3.1.1.4 Plans d'engagement

Les plans d'engagement suivants ont été établis et validés par l'OCC :

- > Plans d'intervention OPAM pour Estavayer Lait SA (ELSA) et Micarna SA, complément au plan d'intervention établi par l'entreprise et destiné aux sapeurs-pompiers ;
- > Evacuation à grande échelle.

Les plans d'engagement suivants ont été mis à jour :

- > Rejets radioactifs dans les cours d'eau ;
- > Vagues de chaleur ;
- > Crues.

Sur mandat de l'OCC, la protection de la population a entamé, respectivement poursuivi avec les partenaires concernés, dont également ceux des cantons voisins, la rédaction de différents plans d'engagement :

- > « Alarme-eau » destiné à faire face à une rupture de barrage ;
- > Décontamination de masse ;
- > Hébergement de masse ;
- > Crises d'approvisionnement en nourriture, hydrocarbures et produits thérapeutiques ainsi que lors de problèmes logistiques ;
- > « LAGO TRE », afin de faire face à un accident majeur (de type Plan ORANGE) sur les trois lacs.

3.2 Protection civile

3.2.1 Mission

Le secteur de la protection civile (PCi) planifie et conduit les tâches dans les domaines :

- > Opération : instruction et engagement du bataillon PCi, achat et gestion du matériel, des véhicules et des équipements, entretien et exploitation des ouvrages de conduite, exploitation des systèmes de communication (POLYCOM), alarme à la population ;
- > Instruction : instruction des cadres, instruction de base et formation complémentaire des astreints PCi, formation des membres des Organes communaux de conduite ;
- > Support : gestion des systèmes informatiques de gestion, gestion et convocation des astreints, traitement des dossiers liés à l'obligation de construire des abris PC.

3.2.2 Opération

3.2.2.1 Organisation

Afin de concrétiser la structure bataillonnaire, un état-major de milice a été créé, sous la conduite d'un chef d'Etat-Major professionnel. Ce dernier assure également la fonction d'adjoint du commandant.

Un rapport des commandants a réuni le commandant de la protection civile, les commandants de la compagnie état-major et des trois compagnies d'intervention. Il s'agissait de faire le bilan des activités de l'année écoulée et d'orienter les commandants de compagnie sur les missions d'utilité publique et les cours de répétition 2019.

3.2.2.2 Cours de répétition

Durant l'année écoulée, de nombreux cours ont été organisés. Il s'agit notamment de l'entretien périodique des installations, les travaux pratiques en faveur de la collectivité et l'appui dans le cadre d'exercices ou des cours d'instruction de la troupe.

Malgré la courte durée des cours de répétition, un grand nombre de demandes de dispense nous a été adressé. Celles-ci ont été traitées selon la procédure appliquée par le SPPAM pour les demandes de dispense présentées par les astreints au service militaire. Les astreints sont systématiquement reconvoqués pour un cours à une date ultérieure. Malgré cette mesure, nous devons constater un nombre croissant de personnes ne faisant pas de service.

3.2.2.3 Engagements

Des engagements ont été faits pour soutenir des partenaires de la protection de la population, notamment en juin lors de la Fête fédérale de fifres et tambours à Bulle (1353 jours de service effectués), ainsi qu'un appui par l'EM à l'OCC lors de la sécheresse de cet été (opérations HELIOS et ALPA MILI). Lors de la préparation à la Fête fédérale de fifres et tambours, un appui aux forces d'intervention a été donné dans le cadre de l'incendie d'une halle de dépôt de la scierie Despont de Bulle. Pour la manifestation à proprement parlé, la PCi a été engagée pour le montage et le démontage des infrastructures, l'exploitation du Poste de commandement et la gestion de la circulation et des parkings.

3.2.3 Instruction

3.2.3.1 Organisation

Le centre d'instruction de la protection civile de Sugiez (CIPCi) forme les cadres, les spécialistes et les astreints de la protection civile (cours cantonaux et intercantonaux et nouvellement au profit de l'OFPP) ainsi que des cours pour les Organes communaux de conduite. Ces cours sont dispensés au centre à Sugiez ou dans les communes.

3.2.3.2 Taux d'occupation

Nombre de jours de service	
Ecoles de formation	2249
Cours de cadres intercantonaux	310
Cours de répétition	463
Autres (ASTAG, OFPP, Police ...)	1447
Total	4469

Participants aux Ecoles de formation sur l'emplacement de Sugiez

Préposés à l'assistance	36 (dont 2 JU)
Pionniers	38
Collaborateurs EM	42
Préposés constructions	13 (dont 2 JU)
Préposés matériel	12 (dont 4 JU)
Cuisiniers	7 (dont 4 NE)
Cdt cp	8
C gr appui	15
Fo sct appui	8
C gr assistance	9
Conducteurs	13
Total	201

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

Fonction	Emplacement	Participants
Chef de section appui (d)	Spiez	1
Sergent-major (f)	Grône	1
Fourrier (f)	Gollion	1
Spécialistes PBC (d)	Schlieren	1
Chef de groupe assistance (f)	Grône	1
Cours cadres et spécialistes / OFPP (f/d)	Schwarzenburg	10

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

Cours pour instructeurs / OFPP (f/d)	Schwarzenburg	2
Cours MIKA pour of EM et cdt cp (f/d)	Lucerne / Airolo / Genève	14
Cours cadres avec SP (d)	Frauenfeld	1
TOTAL		32

3.2.4 Support

3.2.4.1 Administration et informatique

Le système informatique central PISA est désormais utilisé par tous les cantons. L'échange de dossiers est directement effectué en ligne. La plateforme est connectée à la base de données cantonale des habitants FriPers, ce qui facilite la mise à jour des adresses.

Le canton de Fribourg représente la Suisse latine dans la « Fachgruppe PISA PCi ». Cette dernière est en charge du développement et de l'amélioration de la plateforme.

3.2.4.2 Affaires disciplinaires

Affaires disciplinaires 2018

Renoncations après enquête pénale préliminaire :	17
Avertissements (cas de peu de gravité) :	3
Dénonciations pour infraction à la LF :	33

3.2.4.3 Recrutement

Recrutement 2018

Centre de recrutement	Collaborateurs EM	Préposés à l'assistance	Pionniers	Préposés constructions	Préposés matériel	Cuisiniers	Total
Lausanne (f)	24	24	34	7	3	6	98
Sumiswald (d)	14	7	12	2	5	3	43
Total	38	31	46	9	8	9	141
2017	43	50	54	15	15	6	183

3.2.5 Constructions

Entretien des constructions

Sur la base des pièces justificatives fournies, des communes ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement de certaines prestations dans le domaine de l'entretien des constructions.

Durant l'année 2018, les constructions suivantes ont fait l'objet d'un contrôle périodique :

Construction	Type	Résultat
Giffers	PC II / Po att II* / CSP	En état de fonctionnement
Bulle (Rue de Vevey 136)	Po att II*	En état de fonctionnement

Sirènes

Lors de l'essai annuel des sirènes de février, un problème technique est survenu sur l'ensemble du territoire national. Ce problème a contraint l'OFPP à réaliser un second essai annuel qui a eu lieu le 23 mai 2018. Lors de ce second test, 2 sirènes sur un total de 259 ont présenté des défauts qui ont été réparés dans les meilleurs délais.

Constructions**Abris privés**

Constructions projetées en 2018	87
Total des places protégées	3683

Constructions	
Dans 77 abris obligatoires	3092
Dans 10 abris privés communs	591
Constructions réalisées en 2018	41
Total des places protégées	3337
Dans 23 abris obligatoires	1377
Dans 13 abris privés communs	830
Dossiers en cours :	431
Contributions de remplacement destinées à la construction de places protégées	2795
Contributions de remplacement perçues	2 309 795 francs
Abris publics	
Constructions réalisées en 2018	5
Places protégées	1130

3.3 Administration militaire

3.3.1 Mission

L'administration militaire assure la gestion des militaires domiciliés dans le canton, conduit les activités de recrutement et de libération, traite les demandes de déplacement de service ainsi que les affaires disciplinaires et pénales, administre le tir hors service.

Le bureau de la taxe d'exemption procède aux opérations de perception et de recouvrement de la taxe d'exemption pour l'ensemble des assujettis du canton.

3.3.2 Activités courantes

3.3.2.1 Promotions d'officiers

82 officiers domiciliés dans le canton ont été promus en 2018 par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit un brigadier, trois colonels, trois lieutenants-colonels, onze majors, seize capitaines, quinze premiers-lieutenants et trente-quatre lieutenants.

3.3.2.2 Service d'instruction des formations

En 2018, 605 demandes ont abouti à 549 déplacements de service (90,7 %) ainsi qu'à 56 refus (9,3 %). 18 demandes de reconsidération ont été traitées.

Motifs des demandes de déplacement de service	
Apprentissage	5.8 %
Etudes	53.3 %
Professionnel	20.3 %
Perfectionnement professionnel	6.7 %
Séjour à l'étranger	6.2 %
Raison médicale	4.8 %
Autres raisons	2.9 %

De plus, 664 dossiers, hors de notre sphère de compétence, ont été transmis pour suite utile au Commandement de l'instruction de l'armée.

3.3.2.3 Tir hors service

Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commission	Démissions au 31 décembre 2018	Nominations au 1^{er} janvier 2019
1 FR Sarine / Glâne	Cap Michel Bondallaz	

Mutations au sein de la commission cantonale de tir

4 FR Lac	Col Antoine Progin	Sdt Jean-Daniel Bugnon
	Plt Mischa Brügger	M. Stefan Etter
	Adj EM Edouard Aegerter	

Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire	Tir en campagne	Programme fédéral	Tir en campagne
Année	Tireurs	Tireurs	Tireurs	Tireurs
2018	6714	5183	842	1725
2017	6868	5057	823	1757
2016	6800	5052	783	1750

Nombre de jeunes tireurs

2018	703
2017	708
2016	746

3.3.2.4 Affaires disciplinaires et pénales

514 enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 396 décisions disciplinaires.

24 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut à la journée d'information, 2 pour un deuxième défaut et 4 pour un troisième défaut.

26 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 6 pour un deuxième défaut, 12 pour un troisième défaut et 1 pour un quatrième défaut. 2 conscrits ont été déférés à la justice militaire pour de multiples défauts.

3.3.2.5 Activités de recrutement*Journées d'information*

29 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 2000 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par le commandement d'arrondissement.

La planification des périodes d'écoles de recrues entre dix-neuf et vingt-cinq ans des 957 conscrits de langue française et des 329 conscrits de langue allemande a été établie de la manière suivante :

Conscrits francophones de la classe d'âge 2000

Année	1 ^{er} départ (mi-janvier)	2 ^e départ (fin juin)
2019	0,7 %	3,5 %
2020	14,6 %	26,3 %
2021	16,3 %	17,3 %
2022	8,4 %	6,2 %
2023	1,6 %	2,6 %
2024	0,3 %	0,5 %
2025	0,6 %	1,1 %

Conscrits alémaniques de la classe d'âge 2000

Année	1 ^{er} départ (mi-janvier)	2 ^e départ (fin juin)
2019	0 %	2,1 %
2020	19,5 %	32,9 %
2021	17,9 %	13,7 %
2022	6,7 %	3,3 %
2023	1,2 %	1,2 %
2024	0 %	0,9 %
2025	0,3 %	0,3 %

Organisation du recrutement

En 2018, les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes :

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	631	187
Aptes au service militaire	368 (58,4 %) dont 48 service long	118 (63,1 %) dont 7 service long
Aptes au service PCi	50 (7,9 %)	23 (12,3 %)
Inaptes au service	114 (18,0 %)	37 (19,8 %)
Ajournés au recrutement compl.	47 (7,5 %)	8 (4,3 %)
Ajournés d'une année	4 (0,6 %)	0 (0 %)
Ajournés de deux ans	7 (1,1 %)	0 (0 %)
Licenciement administratif	41 (6,5 %)	1 (0,5 %)

Service sans arme

En 2018, aucune demande de service militaire sans arme n'a été présentée.

3.3.2.6 Libération de service

502 militaires des classes d'âge 1984 (solde), 1985, 1986, 1987 et 1988 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 31 décembre 2018. Les inspections de libération ont eu lieu sur deux jours à la caserne de La Poya à Fribourg.

En application des articles 11 et 12 de l'Ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires souhaitant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû fournir un permis d'acquisition d'armes. Sur les 671 militaires armés (libération et déséquipement des services longs), 96 (14,3 %) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1968, les capitaines de la classe d'âge 1976 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1982, ainsi que les officiers ayant prolongé leurs obligations au-delà de l'âge réglementaire soit au total 27 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

3.3.2.7 Taxe d'exemption de l'obligation de service (TEO)

Le canton comptait 10 692 assujettis à la taxe en 2018 (soit 68 % de plus d'assujettis non incorporés et 42 % de militaires en moins ayant manqué leur service – par rapport à l'année 2004 – entrée en vigueur d'AXXI). Le mouvement démographique, le report de l'ER, l'exemption pour motifs médicaux sont les raisons certaines de cette évolution. L'année 2018 présente des similitudes avec les précédentes : augmentation de l'encaissement, des demandes d'arrangement, des procédures de poursuites et des taxes remboursées.

660 astreints au service militaire et 215 astreints au service civil, ont été soumis à la taxe parce qu'ils n'ont pas accompli leur service en 2017.

Pour 1020 assujettis, la taxe a été réduite en fonction du nombre total des jours de service accomplis dans l'année d'assujettissement, et cela à raison d'un dixième par tranche de 50 jours de service militaire effectués (75 jours de service civil).

Pour 912 assujettis ayant servi dans la protection civile, la taxe a été réduite de 4 % pour chaque jour accompli dans l'année d'assujettissement.

Le taux de la taxe s'élève à 3 % du revenu imposable IFD, mais à 400 francs au minimum. Pour 3301 assujettis, elle a été calculée sur la base de la taxe minimale.

470 assujettis ont bénéficié d'une exonération de la taxe en raison d'un handicap physique, mental ou psychique majeur ou percevant une rente ou une allocation pour impotent de l'assurance-invalidité.

72 assujettis ont bénéficié d'une exonération de la taxe en raison d'une atteinte portée à leur santé par le service militaire ou civil.

316 assujettis binationaux ont bénéficié d'une exonération sur la base d'accords internationaux.

Le remboursement a lieu une fois que la durée totale des services obligatoires a été accomplie. 1830 décisions de remboursement de taxes représentant 879 439 francs ont été établies, soit 42 % de plus qu'en 2017. Cette augmentation s'explique par le fait que le nombre de jours de service d'instruction obligatoire concernant les militaires de la troupe est passé de 260 à 245 jours à partir du 1^{er} janvier 2018.

Aucune décision sur réclamation n'a été l'objet d'un recours auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

Perception de la taxe dans le canton

	2018	2017
Taxes payées par les assujettis	7 851 499.38	7 715 389.96
Remboursements (remplacement de service)	879 439.40	620 398.45
Produit net de la perception	6 972 059.98	7 094 991.51
Part de la Confédération (80 %)	5 577 647.98	5 675 993.21
Part du canton (20 %)	1 394 412.00	1 418 998.30
Intérêts moratoires portés en compte	72 884.38	66 769.08
Intérêts sur montants à restituer	3679.35	3038.60
Solde des arriérés	2733 851.61	2 638 917.31
Montant des actes de défaut de biens	183 368.60	186 533.00

Statistiques

	2018	2017
Nombre de décisions de taxation	16 117	15 239
Nombre de décisions avec taxe minimale (400 francs)	3301	3269
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	946	866
Montant des taxes abandonnées	18 288.65	16 516.30
Montant des taxes remises	21 674.65	33 742.65
Arrangements de paiements	1246	1129
Sommations/rappels avant poursuite	2342	2714
Réquisitions de poursuites	664	486
Décisions de remboursements	1830	1363
Décisions de restitutions	952	772

3.4 Intendance des bâtiments militaires

3.4.1 Mission

L'intendance des bâtiments militaires gère les exploitations militaires cantonales, soit la Place d'armes de Fribourg. Elle assume la conduite du personnel d'exploitation, assure la gestion administrative et financière et s'occupe de l'entretien et de la maintenance.

Elle assure également la gestion administrative et financière du Campus Schwarzsee (Centre cantonal de sport et loisirs et Centre national de formation du service civil), sur mandat du Service des sports (SSpo) et ceci jusqu'à la fin 2018.

3.4.2 Activités courantes

3.4.2.1 Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés :

- > Entretien courant de tous les bâtiments de la caserne ;
- > Création d'un nouvel escalier extérieur et intérieur (issue de secours) entre le plain-pied et les combles au bâtiment 4.

Etant donné que la caserne sera exploitée vraisemblablement au minimum jusqu'en 2022 voire 2023, ces travaux d'entretien sont absolument indispensables afin d'assurer aux militaires qui y logent un certain confort ainsi qu'un maximum de sécurité.

3.4.3 Evénements particuliers

3.4.3.1 Place d'armes de Fribourg

Ouvrage souterrain de Châtillon :

Depuis 2016 et sous la responsabilité de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), cet ouvrage a été mis à disposition des requérants d'asile pour leur hébergement et, ceci, pour une durée indéterminée. Le mandat de prestations a été confié à l'entreprise ORS Service AG, laquelle s'occupe de l'encadrement des requérants. Ce mandat s'est terminé fin 2018.

Cet ouvrage a été entièrement démilitarisé (plus aucun contrat d'utilisation avec l'armée) au 1^{er} janvier 2017 et est ainsi à la seule disposition du canton.

Caserne de la Poya :

Un départ (démission avec effet au 30 novembre 2018) a été enregistré au sein du personnel d'exploitation de la place d'armes de Fribourg. Il s'agit d'un collaborateur infrastructure (concierge).

Suite à ce départ, ce poste a été repourvu dès le 1^{er} janvier 2019.

3.4.3.2 Campus Schwarzsee / Lac-Noir

Exploitation :

Depuis le mois de janvier 2016, le Campus héberge le Centre national de formation du service civil. Depuis le mois d'avril 2016, le Campus a également débuté son activité dans le domaine du Centre cantonal de sport et loisirs, en louant l'infrastructure à des tiers.

Le Conseil d'Etat a décidé le transfert de la gestion du Campus de la direction sécurité et justice (DSJ – Service de la protection de la population et des affaires militaires) à la direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS – Service du Sport). Sous l'angle opérationnel, le transfert s'est effectué au 1^{er} janvier 2018. Par contre, sous l'angle comptable et budgétaire, le transfert s'effectuera définitivement au 1^{er} janvier 2019. Les aspects de ce transfert ont été réglés en étroite collaboration entre l'intendance des bâtiments militaires et le nouvel Administrateur du Campus ainsi que le Service des sports.

4 Service de la population et des migrants (SPoMi)

Chef de service : Patrick Pochon

4.1 Police des étrangers

4.1.1 Activités courantes

4.1.1.1 Permis délivrés

	2017	2018
Autorisations d'établissement	3796	3972
Autorisations de séjour	4073	4080
Autorisations de séjour de courte durée	2246	2299
Autorisations frontalières UE/AELE	345	451
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	17 246	20 246

4.1.1.2 Visas de retour en Suisse

	2017	2018
Visas de retour en Suisse	175	197

4.1.1.3 Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2017	2018
Avec autorisations d'établissement	46 598	48 770
Avec autorisations de séjour	22 364	21 633
Avec autorisations de courte durée	2191	2214
Avec autorisations frontalières	916	1128
Totaux	72 069	73 745

4.1.1.4 Mesures administratives

	2017	2018
Auditions effectuées par le Service	270	313
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	39	47
Décisions de renvoi (séjours illégaux)	262	252
Injonctions de départ selon directive européenne	15	17
Refus d'autorisations de séjour, de prolongations d'autorisations ou révocations	98	91
Révocations d'autorisations d'établissement	17	14
Menaces de refus ou de révocation	45	28
Décisions en matière d'assistance judiciaire	4	3
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	175	220
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	99	142
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	69	62
Renvois de personnes sous le coup d'une expulsion pénale	3	12
Nombre de personnes renvoyées par vol spécial	6	3
Séances de contrôle auprès du Tribunal des mesures de contrainte (TMC)	34	29
Renonciations à la procédure orale par le TMC	31	50

	2017	2018
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	49	37
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	34	31
Recours jugés au Tribunal cantonal et au TMC contre l'ensemble de ces mesures administratives	69	86
Recours admis, totalement ou en partie	8	7
Affaires rayées du rôle	7	5

4.1.2 Evénements particuliers

Les effets de l'introduction au 1^{er} octobre 2016 de l'institution de l'expulsion pénale sont davantage mesurables en 2018 qu'en 2017. Le SPoMi, compétent pour la mise en œuvre des expulsions prononcées par les Tribunaux fribourgeois et qui lui sont communiquées par le Service d'exécution des sanctions pénales et de la probation, a ainsi enregistré 45 signalements en 2018, contre 13 en 2017. Durant l'année écoulée, 12 renvois contrôlés sont intervenus et 12 personnes n'ont pour leur part pas été retrouvées depuis leur jugement (principalement des situations de libération avant jugement). Au 31 décembre 2018, 19 personnes faisant l'objet d'une décision d'expulsion pénale se trouvaient en exécution de peine privative de liberté. Dans les autres cas, en fonction des conditions propres au pays d'origine, la mise en œuvre de l'expulsion se heurte à des obstacles empêchant ou retardant le renvoi par la contrainte (Algérie, Somalie, Mali).

Dans l'exercice par le SPoMi de l'ensemble de ses activités de renvoi de Suisse, 142 ressortissants étrangers ont dû être placés en détention en vue d'assurer leur éloignement de Suisse. Cette hausse marquée par rapport à 2017 (+ de 43 %) s'explique tant par l'ouverture du centre fédéral pour requérants d'asile de la Gouglera, à Giffers (voir ch. 4.2.2) que par des fins de procédure affectant des requérants d'asile arrivés en Suisse lors de l'afflux massif qui a marqué 2015. En 2018, 57 % des personnes détenues administrativement relevaient effectivement du domaine de l'asile.

4.2 Domaine de l'asile

4.2.1 Activités courantes

	2017	2018
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	8	7
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg	603	468
Dont nombre de requérants affectés à la Gouglera	-	353
Autorisations de travailler accordées (permis F ou N)	210	261
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	50	36
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton au 31 décembre	942	484
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	1283	1591

4.2.2 Evénements particuliers

Dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile, un projet pilote pour la Région romande a débuté au 3 avril 2018, impliquant le centre fédéral pour requérants d'asile de la Gouglera, à Giffers. Ce centre, sans tâches procédurales, a pour vocation essentielle d'héberger pour une durée maximale de 140 jours des personnes en attente de leur renvoi de Suisse, dont la charge de mise en œuvre revient au SPoMi, en étroite collaboration avec la Police cantonale. Durant l'année écoulée, 353 requérants d'asile faisant l'objet d'une décision de renvoi ont été affectés à ce centre. Durant le délai maximal de séjour au centre, 34 personnes ont volontairement quitté la Suisse, 36 ont dû y être contraintes par intervention de la Police cantonale et 194 ont disparu. Au 31 décembre 2018, 69 personnes séjournaient effectivement au centre. Le projet aura pris fin le 1^{er} mars 2019, avec l'entrée en vigueur à cette date et pour toute la Suisse de la généralisation de la répartition des requérants d'asile en fonction de centres spécialisés.

Le faible niveau des nouvelles demandes d'asile en 2018 s'explique principalement par la forte régression de la migration en provenance de Lybie vers l'Italie, induisant de facto une migration secondaire depuis l'Italie à un bas niveau.

4.3 Main-d'œuvre étrangère

4.3.1 Activités courantes

4.3.1.1 Annonces de ressortissants UE/AELE

	2017	2018
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	4266	4366
pour travailleurs détachés	3067	3401
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	2665	2997

4.3.1.2 Autorisations préalables concernant les ressortissants de la Croatie*

	2017	2018
Autorisations de longue durée	1	0
Autorisations de courte durée	2	4
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	0	1
Autorisations pour artistes de cabaret UE	0	0

*Depuis le 1^{er} janvier 2017, les ressortissants croates bénéficient en Suisse de la libre circulation des personnes. L'accès au marché du travail ne leur est cependant accordé que si sont respectées la priorité des travailleurs en Suisse en recherche d'emploi ainsi que les conditions de rémunération et de travail, et pour autant que les contingents des autorisations qui leur sont réservées ne sont pas épuisés. Le 7 décembre 2018, le Conseil fédéral a décidé de prolonger cette période transitoire jusqu'au 31 décembre 2021.

4.3.1.3 Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2017	2018
Autorisations de longue durée	30	29
Autorisations de courte durée	49	56
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	22	24
Autorisations pour artistes (musiciens)	13	18

4.3.1.4 Autres décisions

	2017	2018
Refus d'autorisation	62	34
Décisions sur réclamation	2	1

4.3.1.5 Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 LEtr, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions.

	2017	2018
Avertissements	1	0
Sommations/menaces	24	3
Suspensions/rejets	2	2

4.3.2 Evénements particuliers

L'activation, depuis le 1^{er} juin 2017, de la clause de sauvegarde à l'égard des ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie a conduit à une limitation du nombre d'autorisations délivrées à ces personnes en vue de l'exercice d'une activité lucrative. Le 18 avril 2018, le Conseil fédéral a décidé de maintenir, pour une année supplémentaire, le contingent des permis B délivrés en faveur des ressortissants de ces pays.

4.4 Passeports, cartes d'identité suisses et documents pour étrangers

4.4.1 Activités courantes

4.4.1.1 Documents délivrés

	2017	2018
Passeports ordinaires biométriques	17 634	15 914
Cartes d'identité	29 810	27 085
Passeports provisoires	472	362
Documents de voyage biométriques pour étrangers	466	437
Titres de séjour biométriques pour étrangers	9247	11 674
Visas de retour Schengen pour étrangers admis provisoirement	10	17

4.4.2 Evénements particuliers

Comme en 2017, le renouvellement des passeports et cartes d'identité a été contenu en 2018 en raison d'un niveau bas de la demande, celle-ci étant largement tributaire des périodes d'échéance des documents en cours de validité.

La demande s'est par contre révélée supérieure (+26 %) pour les titres de séjour biométriques pour étrangers, en raison de l'évolution du cycle des renouvellements.

4.5 Harmonisation des registres

4.5.1 Activités courantes

La Plateforme informatique FriPers permet de disposer au niveau cantonal des données des habitants de tous les registres communaux du canton en temps réel. L'accès à ces données fait l'objet d'un processus d'autorisation auprès du SPoMi.

	2017	2018
Nombre total d'accès actifs au 31 décembre	2155	2212

5 Service de la police du commerce (SPoCo)

Chef de service : Alain Maeder

5.1 Etablissements publics

5.1.1 Activités courantes

5.1.1.1 Autorisations délivrées

	2017	2018
Patentes A d'hôtellerie	0	2
Patentes B d'établissement avec alcool	14	18
Patentes C d'établissement sans alcool	1	0
Patentes D de discothèque	0	0
Patentes E de bar complémentaire d'hôtel	2	0
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	9	5
Patentes spéciales H	17	8
Patentes I d'établissement parahôtelier	7	13
Patentes T de traiteur	8	6
Patentes V de cuisine ambulante	28	9

	2017	2018
Patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	224	201
Renouvellements de patente	591	627
Changements de dénomination	53	42
Extensions de patente	27	34

5.1.1.2 Mesures administratives

	2017	2018
Non-renouvellements de patente	2	9
Retraits de patente	9	5
Refus de patente	0	2

5.1.1.3 Décompte des patentes d'établissements publics

	2017	2018
Patentes A d'hôtellerie	114	114
Patentes B d'établissement avec alcool	679	663
Patentes C d'établissement sans alcool	18	18
Patentes D de discothèque	19	16
Patentes E de bar d'hôtel	13	13
Patentes F de restaurant de nuit	4	3
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	115	112
Patentes spéciales H	466	456
Patentes I d'établissement parahôtelier	113	123
Patentes T de traiteur	86	76
Patentes U de bar dépendant d'un local de prostitution	-	1
Patentes V de cuisine ambulante	28	32
Totaux	1655	1627

5.1.1.4 Fumée passive

	2017	2018
Fumoirs autorisés	70	73

5.1.1.5 Formation obligatoire

	2017	2018
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en français	72	96
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en allemand	10	10
Personnes ayant obtenu leur certificat de capacité professionnelle	64	88

5.1.1.6 Formation partielle

	2017	2018
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G ou T en français	20	38
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G ou T en allemand	10	4
Personnes ayant réussi le test pour détenteurs de patentes G ou T	27	37
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en français	22	41
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en allemand	14	9
Personnes ayant réussi le test relatif à la loi sur les établissements publics	33	48

5.2 Boissons alcooliques

5.2.1 Activités courantes

5.2.1.1 Autorisations délivrées

	2017	2018
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	55	92
Kiosques et stations d'essence	1	3

5.2.1.2 Mesures administratives

	2017	2018
Retraits de patente	0	0

5.2.1.3 Décompte des patentes de boissons alcooliques

	2017	2018
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	464	468
Kiosques et stations d'essence	79	81

5.3 Loteries et collectes

5.3.1 Activités courantes

5.3.1.1 Autorisations délivrées

	2016	2017
Petites loteries	59	50
Collectes	92	94

5.4 Appareils de jeu

5.4.1 Activités courantes

5.4.1.1 Autorisations délivrées

	2017	2018
Appareils à sous servant aux jeux d'adresse	356	342
Appareils de distraction	162	153

5.5 Salons de jeu

5.5.1 Activités courantes

5.5.1.1 Autorisations délivrées

	2017	2018
Patentes de salon de jeu	0	1

5.5.1.2 Décompte des autorisations de salons de jeu

	2017	2018
Patentes de salon de jeu	2	6

5.6 Prostitution

5.6.1 Activités courantes

5.6.1.1 Autorisations délivrées

	2017	2018
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution	8	2

5.6.1.2 Mesures administratives

	2017	2018
Retrait d'autorisation	1	0

5.6.1.3 Décomptes des autorisations

	2017	2018
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de prostitution	28	30

5.7 Commerce itinérant

5.7.1 Activités courantes

5.7.1.1 Autorisations délivrées

	2017	2018
Autorisations pour commerçants itinérants	40	85
Autorisations d'exploiter une activité foraine ou un cirque	3	3

5.8 Crédit à la consommation

5.8.1 Activités courantes

5.8.1.1 Décomptes des autorisations

	2017	2018
Exercice à titre professionnel de l'activité de courtier en crédit	10	10

5.9 Activité à risque

5.9.1 Activités courantes

5.9.1.1 Autorisations délivrées

	2017	2018
Autorisations pour activité à risque	33	19

5.10 Poids et mesures

5.10.1 Activités courantes

5.10.1.1 Instruments de mesure vérifiés

	2017	2018
Balances pour la vente directes au public	773	558
Balances non destinées à la vente directe au public	1213	1041
Balances pour véhicules routiers et balances ferroviaires	37	55
Balances spéciales	115	153
Balances à fonctionnement automatique	24	18
Instruments de pesage étiqueteurs de prix	118	129

	2017	2018
Ensembles de mesurage de volume (produits pétroliers)	981	997
Distributeurs routiers de gaz naturel et de pétrole liquéfié	1	2
Ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	31	35
Mesures de longueur	0	1
Appareils mesureurs de composants gazeux et de fumée diesel	292	270

5.10.1.2 Contrôles des préemballages

	2017	2018
Même quantité nominale	225	200
Préemballages aléatoires	392	342

5.10.1.3 Surveillance du marché

	2017	2018
Points de vente publics contrôlés	164	143

5.11 Indication des prix

5.11.1 Evénement particulier

En collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), une campagne de contrôle est mise sur pied chaque année dans un secteur spécifique. En 2018, ce contrôle a porté sur l'indication des prix des biens et des services dans les pharmacies et les drogueries du canton. Il en est ressorti que 78 % des commerces contrôlés appliquent correctement les prescriptions.

6 Service de la justice (SJ)

Cheffe de service : Lise-Marie Graden

6.1 Activités

6.1.1 Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à Mmes Caterina Angela Rosa Aeberli, Sophie Ann Allred, Fanny Anthonioz, Doriane Baettig, Marielle Dumas, Mélanie Eggertswyler, Aurore Gaberell, Elsa Gendre, Géraldine Junod, Laetitia La Quaglia, Estelle Magnin, Larissa McCready, Mathilde Monnard, Saskia Oberson, Pauline Rais, Annick Rossier, Anna Barbara Berthe Schwaller et Noémie Zürcher et MM. Valentin Bard, Antonin Charrière, Eric Clément, Pierre Collaud, Yanick Corminboeuf, Cédric Ducry, Julien Francey, Lukas Jeitziner, David Kaelin, Lucien Philippe Magne, Leonardo Roux, Daniel Volery et Valentin Vonlanthen.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes :

Statistiques	2017	2018
Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	16	11
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	8	7
Plaintes et dénonciations	7	14
Levée du secret professionnel	7	4
Autorisations de stage d'avocat	36	45
Réductions de la durée du stage d'avocat	6	7

Statistiques	2017	2018
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	-	-
Etaient inscrits au 31 décembre 2018 :		
Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	216	220
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	5	5
Avocats stagiaires	120	141

6.1.2 Notariat

La Commission du notariat a siégé une fois en 2018 et a notamment traité les affaires suivantes par voie de circulation :

Statistiques	2017	2018
Patentes de notaire	-	5
Renonciations à la patente de notaire	1	1
Plaintes et dénonciations	2	5
Levée du secret professionnel	7	2
Autorisations de stage de notaire	4	4
Réductions de la durée du stage de notaire	3	1
Radiation du registre des notaires-stagiaires	-	-

Au 31 décembre 2018, il y avait 53 notaires en exercice, dont 9 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat.

6.1.3 Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, le Service de la justice a reçu 1465 avis d'octroi de l'assistance judiciaire se répartissant ainsi :

	Assistance avec remboursement	Assistance sans remboursement	Total
Tribunal cantonal	-	112	112
Tribunal de la Sarine	9	529	538
Tribunal de la Singine	3	79	82
Tribunal de la Gruyère	6	196	202
Tribunal du Lac	1	95	96
Tribunal de la Glâne	2	69	71
Tribunal de la Broye	1	67	68
Tribunal de la Veveyse	-	74	74
Justices de paix	10	212	222
Totaux	32	1433	1465

1377 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2018 pour un montant de 4 354 109 francs (1335 listes de frais pour un montant de 4 228 145 francs en 2017).

A teneur des articles 123 LJ et 123 CPC, le Service de la justice peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la situation financière de la personne bénéficiaire le permet.

En 2018, un montant de 256 385 francs a été récupéré à ce titre (432 168 francs en 2017).

6.1.4 Assistance judiciaire en matière pénale

Depuis le 1^{er} janvier 2011, et en vertu du nouveau code de procédure pénale suisse, l'assistance judiciaire en matière pénale est décidée par chaque instance judiciaire au fil de la procédure. Les statistiques concernant cette assistance judiciaire se trouvent dans les rapports des différents tribunaux.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, le Service de la justice a reçu 661 décisions relatives à l'assistance judiciaire pénale (686 décisions en 2017).

875 listes de frais d'avocat ont été payées en 2018 pour un montant de 2 980 937 francs (824 listes de frais pour un montant de 2 618 744 francs en 2017).

6.1.5 Assistance judiciaire en matière administrative

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, le Service de la justice a reçu 75 avis d'assistance judiciaire en matière administrative (74 décisions en 2017).

93 listes de frais d'avocat ont été payées en 2018 pour un montant de 154 322 (78 listes de frais d'avocat pour un montant de 152 947 en 2017).

6.1.6 Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2018, il a traité 21 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton, mais aucune demande provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers.

6.1.7 Médiation judiciaire

6.1.7.1 Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs

Cette commission exerce la surveillance générale sur les personnes soumises à l'ordonnance sur la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs, c'est-à-dire les médiateurs et médiatrices assermentés qui exercent la médiation dans le cadre d'une procédure judiciaire.

La Commission décide des inscriptions, mises à jour et radiations à effectuer au tableau des médiateurs et médiatrices assermentés, surveille la conformité de l'activité des médiateurs et médiatrices à leur serment ou à leur promesse solennelle, exerce le pouvoir disciplinaire et édicte les directives nécessaires.

En 2018, la Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs a inscrit deux médiateurs/trices au tableau et radié une médiatrice.

La Commission demande aux médiateurs et médiatrices assermentés de lui fournir leurs statistiques annuelles. A ce jour, les chiffres 2017 sont connus, pas encore ceux de 2018.

Statistiques, nombre de médiations	2016	2017
	Total	Total
Droit civil :	209	216
Médiations en cours de procédure :	56	54
Générales	-	6
En droit de la famille (couple)	20	13
En droit de la famille (enfants)	35	34
En matière de succession	-	1
Médiations à titre privé :	153	162
Générales	38	55
En droit de la famille (couple)	63	64
En droit de la famille (enfants)	51	39
En matière de successions	1	4
Droit pénal :	65	93

Statistiques, nombre de médiations	2016	2017
Médiations en procédure concernant un majeur	-	3
Médiations en procédure concernant des mineurs (BMPM)	65	90
Résultats des procédures de médiation en 2017 :		
Médiations civiles en procédure :		
Médiations abouties (accord)	20	20
Améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)	10	10
Médiations non abouties (échec)	11	11
Médiations en cours au 31 décembre 2017	19	13
Médiations civiles à titre privé :		
Médiations abouties (accord)	77	99
Améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)	29	20
Médiations non abouties (échec)	13	13
Médiations en cours au 31 décembre 2017	44	30
Médiations pénales :		
Médiations abouties (accord)	63	73
Améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)	-	-
Médiations non abouties (échec)	9	12
Médiations en cours au 31 décembre 2017	42	50

6.1.7.2 Bureau de la médiation pénale pour mineurs

Le Bureau exerce la médiation en procédure pénale des mineurs, sur délégation du Tribunal pénal des mineurs.

Rattaché administrativement au Service de la justice, il comprend deux médiateurs francophones et une médiatrice germanophone.

Statistiques	2017	2018
Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation)	90	86
Concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause)	158	133
Et également (nombre de jeunes adultes mis en cause)	19	5
Ainsi que (nombre de lésés/victimes impliqués)	111	104
Affaires ne concernant qu'un seul mineur mis en cause	41	56
Affaires concernant deux mineurs mis en cause	23	10
Affaires concernant trois mineurs mis en cause ou plus (jusqu'à 6)	26	20
Répartition selon le sexe		
Garçons	130	114
Filles	28	19
Répartition selon la langue		
Français	136	121
Allemand	22	12
Provenance		
Fribourg-Ville	20	36
Sarine campagne	59	30
Gruyère	23	24
Broye	7	20
Glâne	10	4
Veveyse	10	5
Singine	14	4

Statistiques	2017	2018
Lac	11	10
Autre canton	4	-
Autre pays	-	-
Résultats du traitement des affaires		
Processus ayant conduit à un accord de médiation	63	72
Processus de médiation n'ayant pas abouti	12	23
Décision de retrait de plainte	10	3
Processus en cours au 31 décembre 2018	47	35

6.1.8 Surveillance des fondations classiques

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports d'activité et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution, la liquidation et la radiation de fondations.

Au 31 décembre 2018, 268 fondations classiques étaient surveillées par le canton – représentant une valeur totale au bilan de l'ordre de 1200 millions de francs (au 31 décembre 2017).

L'autorité de surveillance a rendu quatre décisions d'assujettissement à surveillance de fondations nouvellement constituées. Trois fondations ont été dissoutes et radiées.

7 Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP)

Chef de service : Xavier Orsini

7.1 Activités

La création du nouveau Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP) constitue l'une des conséquences importantes de la réorganisation pénitentiaire cantonale suite à l'adoption, le 7 octobre 2016 par le Grand Conseil fribourgeois de la nouvelle loi sur l'exécution des peines et des mesures (LEPM), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Cette nouvelle entité est en effet le fruit de la fusion de la section application des sanctions pénales de l'ancien Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP) avec l'ancien Service de probation (SProb).¹

7.1.1 Sanctions pénales

7.1.1.1 Peines

En 2018, 478 jugements (y compris les ordonnances pénales) pour des peines privatives de liberté (ci-après : PPL) sans sursis ou avec sursis partiel (seule la partie ferme étant comptabilisée) ont été adressés au SESPP par les autorités judiciaires fribourgeoises, dont :

¹ A la suite de cette fusion, il a été procédé à une refonte complète du présent rapport d'activité, et en particulier des différentes indications statistiques, tenant compte de l'entrée en vigueur du nouveau droit des sanctions. Exceptionnellement, il s'avère dès lors impossible dans ce rapport d'activité de mettre en regard des chiffres fournis ceux enregistrés en 2017. Le comparatif avec l'année précédente sera réintroduit dès le rapport d'activité 2019.

Désignation	Nombre
Jugements pour des peines ≤ 6 mois	370
Jugements pour des peines > 6 mois et ≤ 1 an	46
Jugements pour des peines > 1 an	62
Total	478

En 2018, 36 jugements (toute peine confondue) intégrant une assistance de probation et/ou règles de conduite ont été adressés au SESPP.

7.1.1.2 Mesures thérapeutiques et internement

En 2018, 12 jugements prononçant une mesure pénale ont été adressés au SESPP, dont :

Articles	Désignation	Nombre
Art. 59 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des troubles mentaux	1
Art. 60 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des addictions	3
Art. 61 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – mesures applicables aux jeunes adultes	1
Art. 63 CP	Traitement ambulatoire pendant l'exécution de la PPL ou en liberté	7
Art. 64 CP	Internement	0
Total		12

Au 31 décembre 2018, 83 personnes condamnées exécutaient une mesure pénale, soit :

Articles	Désignation	Nombre
Art. 59 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des troubles mentaux	20
Art. 60 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des addictions	9
Art. 61 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – mesures applicables aux jeunes adultes	2
Art. 63 CP	Traitement ambulatoire pendant l'exécution de la PPL ou en liberté	50
Art. 64 CP	Internement	2
Total		83

7.1.1.3 Autres mesures

En 2018, le SESPP a reçu :

Désignation	Nombre
Jugements prononçant une expulsion judiciaire obligatoire	40
Jugements prononçant une expulsion judiciaire facultative	5
Total	45

7.1.2 Prestations administratives diverses

59 convocations en régime ordinaire ont été établies.

14 convocations en régime d'exécution facilitée (semi-détention) ont été établies.

40 condamnations de PPL, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises, ont été déléguées dans d'autres cantons. A l'inverse, le SESPP s'est vu déléguer 26 condamnations de PPL prononcées par des autorités judiciaires d'autres cantons. Dans cette dernière hypothèse, ces jugements ont été exécutés conjointement à un prononcé fribourgeois dont la quotité de la peine était plus élevée.

203 personnes ont été signalées au système de recherche informatisée de police (ci-après : RIPOL).

8 mandats ont été adressés à la Police cantonale aux fins d'exécution d'une PPL.

113 ordres de transfert d'établissement à établissement ont été rendus pour des personnes condamnées.

7.1.3 Nombre de journées de détention et de condamnés

Etablissement	Journées de détention	Condamné(s)
Etablissement de détention fribourgeois – site Bellechasse/FR	36 664	180
Etablissement de détention fribourgeois- site Prison centrale/FR	5511	316
Etablissement de détention fribourgeois – Maison de détention Les Falaises/FR	3685	26
Le Tremplin « Foyer Horizon », Fribourg/FR	121	1
Fondation St Louis, Fribourg/FR	700	2
Foyer Le Radeau, Orsonnens/FR	1072	5
Horizon Sud, Marsens/FR	5	1
Etablissement de la Plaine de l'Orbe/VD	2106	10
Prison La Croisée, Orbe/VD	38	1
Prison de la Tuilière, Lonay/VD	566	8
Fondation Saphir, Corcelles/VD	365	1
Fondation Bartimée, Grandson/VD	81	1
EMS Sylvabelle SA, Provence/VD	365	1
Etablissement du Simplon, Lausanne/VD	258	3
Etablissement de Bellevue, Gorgier/NE	1829	9
Foyer Pernod, Boudry/NE	546	2
CAAD, Saxon/VS	1279	4
Centre éducatif de Pramont/VS	365	1
Prison de Champ-Dollon, Puplinge/GE	25	9
Curabilis, Puplinge/GE	1708	9
Maison Le Vallon/ Vandoeuvres/GE	31	1
Pénitencier d'Hindelbank/BE	997	3
Pénitencier de Witzwil / BE	776	3
Etablissement St-Jean, Le Landeron/BE	492	2
Fondation Terra Vecchia, Schüpfen/BE	365	1
Inselspital Bern (Quartier cellulaire)/BE	105	20
Stiftung Tannenhof, Gampelen/BE	365	1
Haus Gilgamesch, Basel/BS	43	1
Pénitencier de Lenzburg/AG	137	3
Realta, Cazis/GR	283	2
Pénitencier de Pöschwies/ZH	676	2
Autres courtes peines hors canton	4365	257
Total	65 924	886

7.1.4 Décisions rendues par le SESPP en matière d'exécution de PPL et de mesures

Dans le cadre de ses nombreuses prérogatives, le SESPP est amené à rendre une multitude de décisions formelles, sujettes à recours, soit auprès de la Direction de la sécurité et de la justice, soit directement, conformément à l'art. 74 LEPM, auprès du Tribunal cantonal.

Lorsqu'il s'agit de se prononcer sur la libération conditionnelle d'une personne condamnée à une peine de plus de 2 ans, à une mesure thérapeutique ou à l'internement, voire dans les autres cas prévus à l'art. 8 LEPM, le SESPP est tenu de requérir le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité du canton de Fribourg (CLCED).

En 2018, les décisions suivantes ont été ordonnées :

PPL (exceptés TIG et EM)	Total
Octroi de la libération conditionnelle aux deux tiers	51
Octroi de la libération conditionnelle à une date ultérieure	5
Refus de libération conditionnelle	30
Prolongation du délai d'épreuve	1
Exécution sous forme dérogatoire (art. 80 CP)	0
Total	87

Mesures thérapeutiques et internement	Total
Octroi de la libération conditionnelle de la mesure (art. 59 CP)	1
Refus de la libération conditionnelle et de la levée de la mesure (art. 59 CP)	16
Levée de la mesure (art. 59 CP)	1
Octroi de la libération conditionnelle de la mesure (art. 60 CP)	1
Refus de la libération conditionnelle et de la levée de la mesure (art. 60 CP)	5
Levée de la mesure (art. 60 CP)	1
Octroi de la libération conditionnelle de la mesure (art. 61 CP)	0
Refus de la libération conditionnelle et de la levée de la mesure (art. 61 CP)	1
Levée de la mesure (art. 61 CP)	0
Levée de la mesure (art. 63 CP)	16
Refus de la levée de la mesure et poursuite (art. 63 CP)	19
Octroi de la libération conditionnelle de l'internement (art. 64 CP)	0
Refus de la libération conditionnelle de l'internement (art. 64 CP)	1
Demande de prolongation de la mesure (toute mesure confondue)	5
Total	67

Autres décisions	Total
Ordonnances de traitement et/ou de placement (mesures thérapeutiques)	28
Régime de travail externe (TEx)	14
Régime de travail et logement externes (TeLEx)	4
Passage en secteur ouvert	36
Autorisations de sortie (hors délégation)	249
Interruption de la sanction (art. 92 CP)	0
Demande de changement de sanction	0
Assistance judiciaire	1
Droit à l'information (selon l'art. 92a CP)	3
Total	335

7.1.5 Exécution des peines en milieu ouvert

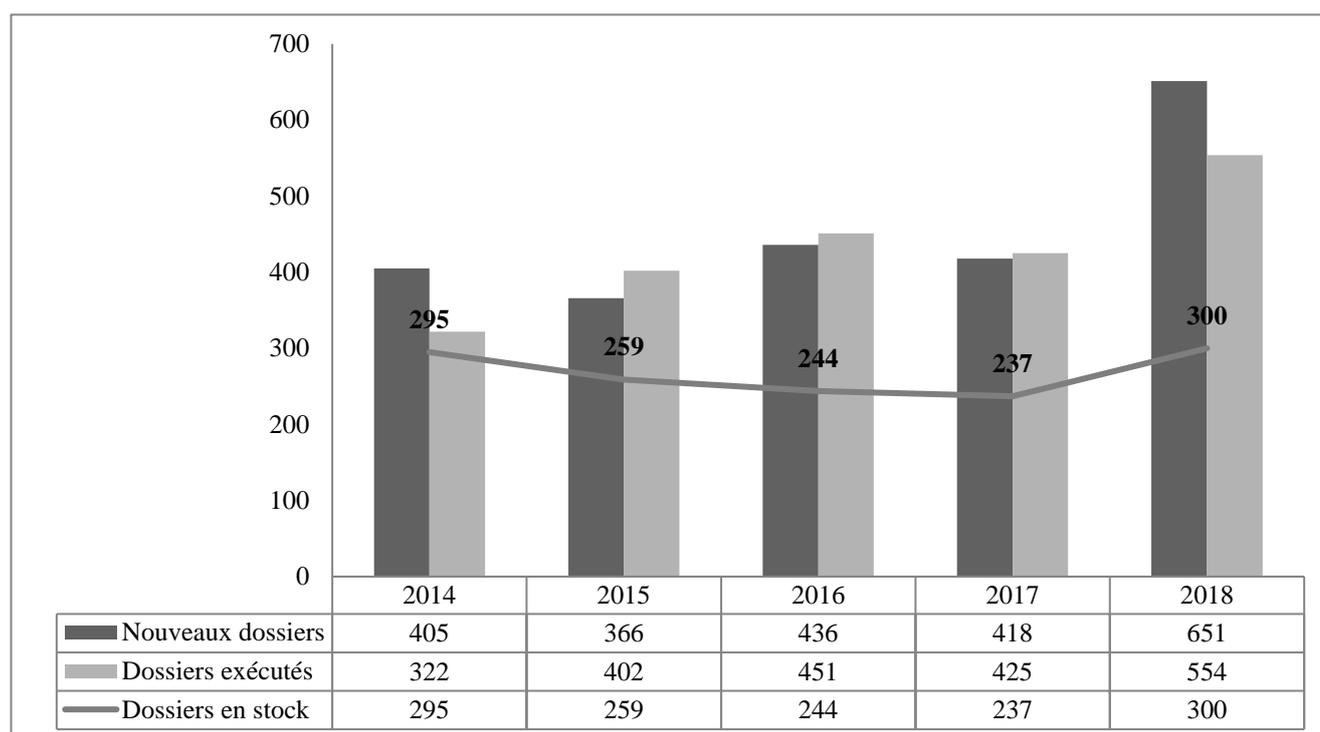
7.1.5.1 Travail d'intérêt général (TIG)

La peine exécutée sous forme de travail d'intérêt général est accomplie au profit de bénéficiaires, établissements médicaux-sociaux, administrations communales et cantonales, groupements forestiers, œuvres d'utilité publique, réseau hospitalier, etc. Quatre heures de travail d'intérêt général correspondent à un jour de privation de liberté. Une peine (y compris peines pécuniaires et amendes) ou un solde de peine de maximum 6 mois (= 720 heures de TIG) est exécutable sous cette forme.

Dès l'année 2018, avec le retour du TIG en tant que modalité d'exécution facilitée de la sanction, trois types de TIG se côtoient, à savoir les peines de TIG prononcées selon l'ancien droit, l'exécution sous forme facilitée de peines privatives de liberté ainsi que le « paiement » par le travail de peines pécuniaires et amendes.

	Nombre de cas reçus par type de peine	Heures effectuées	Correspondant à
TIG aCP	225	37 338	
PPL	95	2292	573 jours
Peines pécuniaires / Amendes	456	5344	98 044 francs
Total	776	44 794	

Au 31 décembre 2018, 300 personnes exécutaient leur peine sous cette forme.



Remarque : un dossier peut concerner plusieurs peines.

Désignation	2014	2015	2016	2017	2018
Dossiers exécutés	322	402	451	425	554
Heures exécutées	28 061	40 716	45 160	46 990	44 794

En 2018, 554 dossiers ont été traités et clos par le secteur PMO dans le cadre d'une exécution sous forme de TIG.

Parmi ces derniers,

- > 389 ont été exécutés avec succès ;
- > 165 (dont 45 suite à une renonciation de la personne condamnée) ont été retournés à l'autorité compétente (autorité judiciaire ou autorité d'exécution) en vue de l'exécution de la PPL sous forme ordinaire, recouvrement de la peine pécuniaire ou amende, voire de l'exécution/conversion sous une autre forme.

Les PPL de plus de 3 mois sans sursis exécutées sous forme de TIG peuvent bénéficier, à l'instar des peines exécutées en SD ou en régime ordinaire, de la libération conditionnelle. En 2018, aucune décision d'octroi ni de refus de la libération conditionnelle n'a été rendue.

7.1.5.2 Surveillance électronique (EM)

A compter du 1^{er} janvier 2018, l'EM constitue une nouvelle modalité d'exécution facilitée. Elle est appliquée pour les PPL entre 20 jours et 12 mois (Frontdoor), en remplacement du TEx/TeLEx pour une durée de 3 à 12 mois (Backdoor) ou comme moyen de surveillance des mesures de substitution (art. 237 CPP). Au 31 décembre 2018, le Service disposait de 5 bracelets électroniques dont le taux d'utilisation a été de 75 %.

L'exécution d'une PPL sous EM permet d'imposer une participation aux frais d'exécution au condamné (de manière générale, un montant de 15 francs par jour est perçu). Le Service a pu ainsi encaisser un montant de 17 010 francs au 31 décembre 2018.

EM	Prévenus / Condamnés	Journées exécutées
Frontdoor	11	897
Backdoor	2	231
Mesures de substitution (art. 237 CPP)	0	0
Autres contextes	1	5

Le taux de réussite a été de 100 % pour l'EM en Frontdoor. Au 31 décembre 2018, toutes les exécutions en modalité Backdoor étaient encore en cours d'exécution. En 2018, le Service s'est vu déléguer 4 dossiers d'exécution de PPL sous EM par des cantons tiers.

En 2018, le SESPP a rendu 3 décisions de libération conditionnelle, dont 3 décisions d'octroi.

7.1.5.3 Mesures de substitution (art. 237 CPP)

Sur requête du Ministère public, le Tribunal des mesures de contrainte peut ordonner des mesures de substitution à la détention provisoire. En 2018, le secteur a pris en charge le suivi de 15 nouveaux dossiers. Au 31 décembre 2018, 18 personnes étaient astreintes à de telles mesures.

A noter qu'aucune mesure de substitution n'a été assortie d'une surveillance par EM en 2018.

7.1.6 Peines privatives de liberté de substitution (PPLS)

Une amende/peine pécuniaire impayée, non exécutable par la voie de poursuite pour dettes, est convertie en jours de détention par l'autorité l'ayant prononcée. Le SESPP est chargé de la mise en œuvre de la peine privative de liberté de substitution. Le montant peut être encaissé à tout moment par le SESPP. Des arrangements de paiement peuvent être également proposés.

Nombre de dossiers PPLS transmis en 2018 par les autorités judiciaires et montants encaissés en 2018 par le SESPP pour chaque autorité :

Autorité	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Ministère public	3188	1 362 661.00
Préfectures	2308	430 259.40
Autres cantons	115	10 673.00
Tribunaux	68	23 725.15
Ville de Fribourg	297	64 479.60
Commune de Planfayon	3	579.05
Commune de Montagny	0	0.00
Commune de Grolley	0	0.00

En 2018, le SESPP a reçu 5979 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution concernant des amendes et des peines pécuniaires impayées et a encaissé un montant de 1 892 377 fr.20.

Autres chiffres concernant le traitement des peines privatives de liberté de substitution :

Désignation	Total
Mandats attribués à la gendarmerie	3557
RIPOL effectués	1539
Délégations transmises aux autres cantons	2247
Arrangements de paiement accordés	755
Convocations en détention	73
Dossiers non encore traités au 31.12.2018	397

7.1.7 Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité 2 recours en grâce en 2018.

7.1.8 Casier judiciaire

Le SESPP, en tant qu'autorité cantonale de coordination du casier judiciaire, a également pour mission d'enregistrer les procédures en cours, les jugements, les décisions ultérieures prononcées par les autorités judiciaires ainsi que de gérer l'inscription des enquêtes pénales et l'établissement des extraits pour les autorités cantonales.

En 2018, 4581 jugements (dont 440 par le SESPP) ont été enregistrés et 15 954 extraits (dont 1897 par le SESPP) ont été délivrés par le SESPP et par les autres autorités cantonales habilitées à effectuer ces démarches.

7.1.9 Domaine probation

En vertu des articles 93 et 94 du CP, l'assistance de probation doit préserver les personnes prises en charge de la commission de nouvelles infractions et favoriser leur intégration sociale. Le SESPP apporte l'aide nécessaire directement ou en collaboration avec d'autres spécialistes. Les règles de conduite que le juge, le SESPP ou une autre autorité d'exécution peuvent imposer au condamné pour la durée du délai d'épreuve portent en particulier sur son activité professionnelle, son lieu de séjour, la conduite de véhicule à moteur, la réparation du dommage ainsi que les soins médicaux et psychologiques. L'assistance de probation et le contrôle des règles de conduite sont mis en œuvre par le canton de domicile du condamné.

Assistance de probation et/ou contrôle des règles de conduite dans le cadre de :	Mandats reçus en 2018	Mandats en cours au 31 décembre 2018
Sursis ou sursis partiel	32	128
Mesures thérapeutiques ambulatoires (art. 63 CP)	2	27
Libération conditionnelle d'une PPL	19	21
Libération conditionnelle d'une mesure institutionnelle	0	4
Mesure d'interdiction (art. 67 et 67b CP)	0	1
Régime de TEx / TeLEx	14	10
Mandats transférés d'un autre canton	9	13
Mandats transférés à un autre canton	14	30
Total	90	234

8 Office de la circulation et de la navigation (OCN)

Président du Conseil d'administration : Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat

Directeur : Marc Rossier

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), a son siège à Fribourg ainsi que deux succursales à Bulle et Domdidier. Il compte 89,6 unités plein temps et réalise des revenus d'exploitation de 20,5 millions de francs.

L'OCN est en charge de l'admission des conducteurs, des véhicules et des bateaux présentant toutes les garanties de sécurité sur les routes et les voies d'eau. Le canton de Fribourg dénombre plus de 235 000 conducteurs et près de 268 000 véhicules. L'OCN perçoit les impôts sur les véhicules et les bateaux (près de 111 millions de francs) pour le compte du canton de Fribourg. Il instruit également les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière ; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière.

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, route de Tavel 10, 1700 Fribourg ou téléchargé sur www.ocn.ch.

9 Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)

Président du Conseil d'administration : Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat

Directeur : Jean-Claude Cornu

9.1 Mission

L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), personne morale de droit public, est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité, plus de 120 000 bâtiments pour une valeur assurée de 88,7 milliards de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de plus de 17 millions de francs, soit plus du tiers des primes encaissées. En 2018, l'ECAB a dû indemniser des sinistres pour un montant de 12,3 millions de francs.

9.2 Activités

L'activité de l'ECAB est détaillée dans un rapport annuel. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg (ou téléchargé sur www.ecab.ch).

10 Etablissement de détention fribourgeois (EDFR)

Président de la Commission administrative : Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat

Directeur : Franz Walter

10.1 Activités

L'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR) est né au 1^{er} janvier 2018 de la réunion des Etablissements de Bellechasse et de la Prison centrale. L'EDFR est chargé de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal, ainsi que de la détention avant jugement. Intégré dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, il accueille essentiellement des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Il accueille également, au foyer La Sapinière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance.

L'activité de l'EDFR fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de : Etablissement de détention fribourgeois, case postale 1, 1786 Sugiez.

11 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions / Centres de charges	Comptes 2018 EPT	Comptes 2017 EPT	Ecart EPT
Direction de la sécurité et de la justice	967.31	954.65	12.66
Administration centrale	833.47	820.22	13.25
3300 / JPMS Secrétariat général	9.07	9.57	-0.50
3305 / JUST Service de la justice	6.73	7.11	-0.38
3330 / POCO Service de la police du commerce	3.45	3.58	-0.13
3335 / PETR Service de la population et des migrants	51.45	51.50	-0.05
3345 / POLI Police cantonale	676.41	665.75	10.66
3355 / SPEN Service de l'application des sanctions pénales et des prisons	52.94	46.77	6.17
3370 / PATR Service de probation	5.80	9.00	-3.20
3375 / MILI Service de la protection de la population et des affaires militaires	14.51	14.21	0.30
3385 / PROT Protection civile	13.11	12.73	0.38
Secteurs spéciaux, établissements divers	133.84	134.43	-0.59
3365 / EBEL Etablissements de Bellechasse	131.84	132.43	-0.59
3382 / LACN Camp du Lac Noir	2.00	2.00	
Pouvoir judiciaire	327.12	321.86	5.26
Administration centrale	327.12	321.86	5.26

Pouvoirs – Directions / Centres de charges	Comptes 2018 EPT	Comptes 2017 EPT	Ecart EPT
2100 / TCAN Tribunal cantonal	49.08	48.88	0.20
2105 / TARR Tribunaux d'arrondissement	83.94	81.67	2.27
2111 / MINP Ministère public	53.53	53.28	0.25
2112 / TMCO Tribunal des mesures de contrainte	2.48	2.00	0.48
2115 / CPMI Tribunal des mineurs	10.71	10.87	-0.16
2120 / JUPA Justices de paix	53.48	52.48	1.00
2125 / OPOU Offices des poursuites	60.00	58.67	1.33
2130 / OFAI Office des faillites	11.45	11.60	-0.15
2170 / COCO Commissions de conciliation baux à loyer	0.92	0.96	-0.04
2900 / CMAG Conseil de la magistrature	1.53	1.45	0.08

Rapport d'activité

Direction des institutions,
de l'agriculture et des forêts

—

2018



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général	7
1.1	Activités du secrétariat général	7
1.1.1	Activités générales	7
1.1.2	Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations	7
1.1.3	Agriculture, alimentation, forêts et faune	8
1.1.4	Décharge de la Pila	9
1.2	Collaborations intercantionales	10
1.2.1	Conférence des Directeurs de l'agriculture (CDCA)	10
1.2.2	Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)	10
1.3	Affaires contentieuses	10
1.4	Législation	10
1.4.1	Lois et décrets	10
1.4.2	Ordonnances, règlements, arrêtés et directives	11
1.4.3	Autorité foncière cantonale	11
1.5	Administration des vignobles de l'Etat	12
2	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)	13
2.1	Introduction	13
2.2	Direction et administration	14
2.3	Domaine des affaires institutionnelles et juridiques	14
2.3.1	Rapport entre l'Etat et les Eglises	14
2.3.2	Droits politiques	14
2.3.3	Conseil des jeunes	14
2.4	Domaine de l'état civil	15
2.4.1	Autorité de surveillance	15
2.4.2	Office cantonal de l'état civil	16
2.5	Domaine des naturalisations	16
2.5.1	Naturalisations ordinaires	17
2.5.2	Droit de cité cantonal	18
2.5.3	Naturalisations facilitées	18
2.5.4	Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés	18
2.5.5	Réintégrations	19
2.5.6	Révocations	19
3	Service des communes (SCom)	19

3.1	Activités	19
3.1.1	Travaux législatifs	19
3.1.2	Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement	19
3.1.3	Etablissement de la situation financière des communes	19
3.1.4	Calcul de la péréquation financière intercommunale	20
3.1.5	Autorisations de financement	20
3.1.6	Contrôle des coefficients et taux d'impôts communaux	20
3.1.7	Etablissement de statistiques	20
3.1.8	Fusions de communes	20
3.1.9	Examen des statuts d'associations de communes	20
3.1.10	Examen et préavis de règlements communaux	20
3.1.11	Elaboration de formulaires de révision	20
3.1.12	Avis juridiques	20
3.1.13	Cours de formation	20
3.1.14	Annuaire des communes (ACom)	21
3.1.15	Publications particulières	21
3.1.16	Commissions et groupes de travail	21
4	Service de l'agriculture (SAgri)	22
4.1	Paiements directs et mesures environnementales	22
4.1.1	Paiements directs	22
4.1.2	Reconnaissance des exploitations	22
4.1.3	Protection de l'environnement, de la nature et du paysage	23
4.2	Aides structurelles	24
4.2.1	Subventions à « fonds perdu »	24
4.2.2	Crédits d'investissements	24
4.2.3	Aides aux exploitations paysannes	25
4.2.4	Fonds rural cantonal	25
4.3	Aménagement du territoire	25
4.4	Promotion des produits, élevage et viticulture	25
4.4.1	Promotion des produits agricoles	25
4.4.2	Elevage bovin	25
4.4.3	Elevage chevalin	26
4.4.4	Elevage porcin, ovin et caprin	26
4.4.5	Viticulture	26
4.5	Participation à des commissions	26
4.6	Evénements particuliers	26
5	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)	27

5.1	Introduction	27
5.2	Activités	28
5.2.1	Direction et administration	28
5.2.2	Laboratoires	29
5.2.3	Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade	35
5.2.4	Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	40
5.2.5	Inspectorat des viandes et abattoirs	41
5.2.6	Santé animale	43
(18)	46	
6	Service des forêts et de la faune (SFF)	49
6.1	Forêts	49
6.1.1	Faits marquants de l'année	49
6.1.2	Conservation des forêts et police forestière	50
6.1.3	Diversité biologique en forêt	50
6.1.4	Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices	50
6.1.5	Gestion des forêts, production et utilisation du bois	52
6.1.6	Formation	54
6.2	Faune, chasse et pêche	54
6.2.1	Saison de chasse	54
6.2.2	Amendes d'ordre	58
6.2.3	Evénements particuliers	58
6.2.4	Statistique des permis de pêche	59
6.2.5	Pêche affermée	59
6.2.6	Pollution	59
6.2.7	Pêche dans le lac de Neuchâtel	59
6.2.8	Pêche dans le lac de Morat	59
7	Conférence des préfets	60
7.1	Activités de la Conférence des préfets	60
7.1.1	Avenir des préfectures et réforme des tâches des préfets	60
7.1.2	Délégation de tâches en matière RH	60
7.1.3	Rencontres	60
7.1.4	Consultations diverses	60
7.2	Faits d'envergure cantonale dans les districts	60
7.2.1	Domaine de la DICS	60
7.2.2	Domaine de la DSJ	61
7.2.3	Domaine de la DIAF	61
7.2.4	Domaine de la DEE	62

7.2.5	Domaine de la DSAS	62
7.2.6	Domaine de la DFin	62
7.2.7	Domaine de la DAEC	63
7.3	Statistiques	63
8	Institut agricole de Grangeneuve (IAG)	64
<hr/>		
8.1	Activités et événements particuliers	64
8.2	Formations professionnelles	65
8.3	Economie laitière	65
8.4	Conseils et expertises	65
8.5	Exploitations	66
8.5.1	La ferme-école de Grangeneuve	66
8.5.2	La ferme-école de Sorens	66
8.5.3	Les jardins-école	66
9	Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)	67
10	Etat du personnel	67
<hr/>		

1 Direction et Secrétariat général

Conseillère d'Etat, Directrice : Marie Garnier (jusqu'au 30 avril 2018)

Conseiller d'Etat, Directeur : Didier Castella (dès le 22 mai 2018)

Secrétaires généraux : Peter Maeder et Samuel Russier

1.1 Activités du secrétariat général

1.1.1 Activités générales

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a dans ses attributions :

- > Les affaires institutionnelles (Constitution, politique des langues, relations Eglises-Etat, droits politiques) ;
- > Les naturalisations et l'état civil ;
- > Les préfectures ;
- > Les communes ;
- > L'agriculture et la viticulture ;
- > L'enseignement professionnel agricole, agro-alimentaire, forestier et en économie familiale ;
- > Les améliorations foncières ;
- > Les affaires vétérinaires, le contrôle des denrées alimentaires, le contrôle des substances et préparations dangereuses et la protection des animaux ;
- > L'assurance des animaux de rente ;
- > Les forêts, les mesures de protection contre les catastrophes naturelles et la faune ;
- > Les vignes de l'Etat.

En sa qualité d'organe d'état-major, le Secrétariat général appuie la Direction en collaborant à la prise de décisions et à la réalisation des différents projets. A ce titre, il s'emploie également à analyser à l'intention du Conseiller d'Etat, Directeur, les projets soumis au Conseil d'Etat, notamment ceux relevant de la compétence des autres Directions.

En 2018, le secrétariat général a notamment apporté son appui au nouveau Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts, entré en fonction fin mai après la démission de sa prédécesseuse effective au 30 avril 2018. Il a en outre soutenu le Conseiller d'Etat, Directeur de l'économie et de l'emploi, à la tête de la DIAF par intérim durant le mois de mai 2018.

1.1.2 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

Communes

Première modification du territoire cantonal depuis plus de deux siècles, le projet de fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec la commune fribourgeoise de Morat a nécessité d'importants travaux législatifs. Le Grand Conseil fribourgeois a approuvé le 23 mars 2018 la loi sur l'accueil de la commune municipale bernoise de Clavaleyres par le canton de Fribourg et sa fusion avec la commune de Morat. Le projet de concordat intercantonal sur la modification des territoires cantonaux de Fribourg et Berne a été mis en consultation en parallèle par les deux cantons du 31 octobre au 30 novembre 2018. Le peuple fribourgeois sera appelé à se prononcer sur la question. En parallèle aux travaux cantonaux, les corps électoraux des deux communes concernées ont accepté à une large majorité la convention de fusion le 23 septembre 2018.

Toujours dans le domaine des fusions de communes, la DIAF a été tenue informée de l'avancée de plusieurs projets, dont celui de La Folliaz, réunissant les communes glânoises de La Folliaz et Villaz-St-Pierre, dont les populations ont accepté la convention le 25 novembre 2018.

La DIAF suit par ailleurs les travaux de l'assemblée constitutive du Grand Fribourg, dont les élu-e-s siègent depuis le 1^{er} février 2018. Cette assemblée doit transmettre au Conseil d'Etat un projet de convention de fusion d'ici le mois de juin 2020. Le périmètre actuel, fixé en juin 2017 par le Conseil d'Etat, comprend les communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne. L'assemblée constitutive est présidée par le Préfet de la Sarine. Les différents services de l'Etat, en particulier le Service des communes, apportent leur soutien technique au projet.

Structures territoriales et préfectures

Les structures territoriales ont encore fait l'objet d'intenses travaux en 2018. Un rapport faisant suite au postulat 2016-GC-2 « Etat des travaux au niveau de l'adaptation des structures territoriales aux exigences actuelles » a été transmis au Grand Conseil par le Conseil d'Etat en mars 2018. Préconisant la mise en suspens des réflexions sur le redécoupage territorial du canton et l'examen des tâches et de la gouvernance du niveau régional, ce rapport a été discuté par le Grand Conseil en juin 2018.

Afin de mettre en œuvre la motion 2017-GC-110 « Réforme des tâches des préfets et des régions », prise en considération par le Grand Conseil en octobre 2017, un groupe de projet a proposé au Conseil d'Etat un toilettage des tâches des préfets en décembre 2018. Suite à l'acceptation de l'essentiel de ses conclusions par le Conseil d'Etat, les Directions concernées ont débuté les travaux législatifs. L'avant-projet devrait être transmis au Grand Conseil fin 2019. La DIAF a par ailleurs souhaité entamer des réflexions de fond sur la gouvernance du niveau régional. La notion de « région », très présente dans la législation fribourgeoise, n'a jamais fait l'objet d'une définition rigoureuse, a fortiori de règles claires en matière de gouvernance et de démocratie. La DIAF a confié un mandat à une professeuse et un professeur de l'Université de Neuchâtel afin de dégager les principaux modèles de gouvernance. Les premiers résultats de ces travaux sont attendus pour le mois d'avril 2019.

La révision de la loi sur les agglomérations (LAgg) est en cours. Retardée notamment par l'évolution du projet de fusion du Grand Fribourg et celle des règles fédérales en matière de financement des projets d'agglomération, cette révision devrait être mise en consultation durant le 1^{er} semestre 2019.

Concernant la gestion du personnel des préfectures, conformément aux nouvelles dispositions y relatives dans la loi sur les préfets révisée en décembre 2017 par le Grand Conseil, les préfets se sont vus confier de nombreuses compétences de la part de la DIAF. Depuis le 1^{er} juillet 2018, ils sont ainsi compétents, notamment, pour l'engagement de leur personnel. Seul-e-s les lieutenants et lieutenanes de préfet doivent voir leur nomination approuvée par le Conseil d'Etat.

1.1.3 Agriculture, alimentation, forêts et faune

Deux thèmes fédéraux ont particulièrement occupé la DIAF. À la mi-mars, le conseiller fédéral Schneider-Ammann a présenté le projet d'avenir d'Agroscope qui consistait à créer un campus de recherche central à Posieux, complété par un certain nombre de satellites pour la recherche sur le terrain. Un flot d'interventions parlementaires issues des représentants des cantons affectés par le démantèlement et un débat politique intense s'en sont suivis. Le Conseil fédéral a finalement présenté fin novembre un concept capable de réunir une majorité comprenant un campus central de recherche à Posieux, deux centres de recherche régionaux à Changins et Reckenholz et plusieurs satellites. Comme le Conseil national et le Conseil des États ont approuvé une proposition de la Commission des finances visant exactement le même concept, le canton de Fribourg peut partir de l'idée que la mise en œuvre du projet se fera conformément à ce concept au cours des prochaines années et que le site de Posieux accueillera près de 500 nouveaux emplois à moyen terme. Une nouvelle dynamique vient ainsi renforcer l'idée du campus Grangeneuve au grand potentiel de synergie.

En automne le Conseil fédéral a mis en consultation jusqu'au début mars 2019 le message sur la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+). Le projet de loi contient des modifications majeures qui, après première analyse, entraînent beaucoup de travail administratif supplémentaire en particulier pour les cantons. Point positif, l'enveloppe financière reste stable au niveau actuel. Le débat politique durera jusqu'en 2020. Le canton et surtout la Direction entendent exercer leur influence à différents niveaux et contribuer activement à façonner la Politique agricole 22+.

L'amélioration de la création de valeur ajoutée et le renforcement de l'innovation sont les lignes directrices de la politique cantonale. Les investissements pour le développement du Campus Grangeneuve sont une priorité. L'appel à projets « Agri & Co Challenge » lancé en 2018 avec la Direction de l'économie et de l'emploi a suscité l'intérêt de plus de 150 start-up du monde entier. Huit entreprises s'installeront sur le site Saint-Aubin en 2019. La DEE et la DIAF veulent travailler ensemble sur la base de ce projet pour développer une stratégie cantonale et concrétiser ainsi la volonté du Conseil d'Etat inscrite au programme gouvernemental de faire de Fribourg le leader de l'agroalimentaire en Suisse.

En mars, le Grand Conseil a approuvé une modification de la loi sur l'agriculture visant à renforcer les mesures de promotion des produits régionaux dans la restauration collective. Sa mise en œuvre s'articule autour de trois axes: formation et sensibilisation des chefs de cuisine, adaptation des procédures d'appel d'offres pour la gérance des restaurants collectifs publics et leur certification.

Les priorités de la Direction en faveur de la santé humaine et animale et en faveur des ressources naturelles se traduisent dans la mise en œuvre du plan phytosanitaire, les améliorations foncières, les mesures contre l'érosion ainsi que le projet ReLait (diminution du recours aux antibiotiques dans la production animale). L'été chaud de 2018 a particulièrement affecté l'agriculture. L'héliportage d'eau dans les alpages et l'assouplissement de certaines dispositions en matière de paiements directs ont offert un répit à court terme. Cet épisode montre que les agriculteurs et le canton doivent réfléchir à des mesures à long terme telles que des infrastructures d'irrigation ou des techniques culturales adaptées. Dans le domaine de la santé animale, 2018 a été la troisième année consécutive de la lutte contre la BVD (diarrhée virale bovine). La peste porcine africaine découverte en Belgique montre que la lutte contre les maladies animales présente toujours de nouveaux défis.

En juin, le Grand Conseil a adopté une révision partielle de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles.

Peu de temps avant la fin de l'année, la DIAF et la DAEC ont décidé de procéder à des ajustements structurels afin d'exploiter davantage de synergies. Le Service de la nature et du paysage sera intégré au Service des forêts et de la faune le 1^{er} avril 2019, qui deviendra le Service des forêts et de la nature (SFN). A la même date, le secteur planification de l'eau potable du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires sera transféré au secteur protection de l'eau du Service de l'environnement.

1.1.4 Décharge de la Pila

Durant l'année 2018, le Consortium pour l'assainissement de la Pila a finalisé les mesures et investigations complémentaires lancées en 2016. Ordonnées par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) suite au premier projet d'assainissement déposé en 2010, le but de ces mesures était de mieux comprendre les mécanismes de la décharge, en particulier le transfert de la pollution vers la Sarine. Après des premières versions remises en 2017 à l'autorité de surveillance en la matière, le Service de l'environnement (SEn), les rapports établis en 2018 ont fait état de quatre variantes d'assainissement, qui ont été soumises tant au SEn qu'à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Ceci devrait déboucher en 2019 sur le lancement de l'établissement du nouveau projet d'assainissement conforme à l'Ordonnance sur les sites pollués (OSites), basé sur la variante qui aura été retenue et favorisée par les autorités.

En parallèle, le suivi du fonctionnement des mesures préliminaires (captage et pompage des eaux polluées, confinement de la décharge), tout comme le monitoring et la surveillance de la décharge et de la Sarine, se sont poursuivis.

Finalement, il peut être relevé que le Consortium pour l'assainissement de la Pila a fait l'objet d'un audit financier par l'Inspection des finances (IF) de l'Etat de Fribourg. L'organisation de la phase d'assainissement suivra les recommandations de cet audit.

1.2 Collaborations intercantionales

1.2.1 Conférence des Directeurs de l'agriculture (CDCA)

La Conférence des Directeurs de l'agriculture (CDCA) s'est réunie trois fois en 2018. Les thèmes principaux qui l'ont occupée sont la Politique agricole 22+, la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et l'avenir d'AGRIDEA, qui sera dorénavant gérée plus le plan stratégique par la CDCA. La réorganisation d'Agroscope a également été un thème central de plusieurs séances.

1.2.2 Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)

La Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP) s'est réunie une fois en 2018. L'initiative parlementaire von Siebenthal « Mise en œuvre de la Politique forestière 2020. Conditions de défrichement facilitées », la révision de la loi sur la chasse (LChP) et le papier de position « Forêt et gibier » ont été au cœur des discussions.

1.3 Affaires contentieuses

La DIAF connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le SAINEC, le SAgri, le SAAV ainsi que le SFF. Elle connaît d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2018 (2017) sont les suivantes :

Genre	Traitées	En suspens
Décisions sur recours	19 (26)	14(12)
Responsabilité civile	1 (0)	2 (2)
Récusations	19 (13)	2 (1)
Décisions de première instance ou sur opposition	5 (4)	1 (3)
Plaintes administratives	0(2)	1 (1)
Surveillance AFC	291 (251)	0 (0)
Affaires du personnel	2 (2)	1 (1)
Divers	1 (0)	1 (0)

1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets, d'une part, et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF), d'autre part, dans les domaines relevant de la DIAF, est la suivante :

1.4.1 Lois et décrets

- > Loi du 7 février 2018 modifiant la loi sur l'agriculture
- > Décret 1 du 20 mars 2018 relatif aux naturalisations
- > Loi du 21 mars 2018 modifiant la loi sur la péréquation financière intercommunale
- > Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo)
- > Loi du 23 mars 2018 sur l'accueil de la commune municipale bernoise de Clavaleyres par le canton de Fribourg et sa fusion avec la commune de Morat (LFCla)
- > Décret 2 du 19 juin 2018 relatif aux naturalisations
- > Loi du 12 septembre 2018 modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles
- > Décret 3 du 9 octobre 2018 relatif aux naturalisations
- > Décret du 9 octobre 2018 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie)
- > Décret du 9 novembre 2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales et d'autres biens
- > Décret 4 du 14 décembre 2018 relatif aux naturalisations

1.4.2 Ordonnances, règlements, arrêtés et directives

- > Communication DIAF du 1^{er} mars 2018 relative à la révision partielle du Statut des corporations ecclésiastiques catholiques du canton de Fribourg
- > Règlement du 19 mars 2018 sur le droit de cité fribourgeois (LDCF)
- > Ordonnance DIAF du 25 avril 2018 modifiant l'ordonnance sur la vigne et le vin
- > Ordonnance du 5 juin 2018 sur le soutien aux initiatives en faveur du bilinguisme
- > Règlement du 14 juin 2018 d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Morat en 2019, 2020 et 2021
- > Règlement du 14 juin 2018 d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2019, 2020 et 2021
- > Ordonnance du 26 juin 2018 modifiant le règlement sur l'exercice des droits politiques (destruction du matériel de vote)
- > Ordonnance du 26 juin 2018 modifiant le règlement sur la sécurité alimentaire
- > Ordonnance DIAF du 29 juin 2018 concernant la planification de la chasse pour la saison 2018 (OPlan 2018)
- > Ordonnance du 21 août 2018 abrogeant l'ordonnance sur le contrôle des vigneron encaveurs
- > Ordonnance du 10 septembre 2018 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2019 (OPFI 2019)
- > Règlement du 13 novembre 2018 concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2019, 2020 et 2021 (RPêche)
- > Ordonnance du 4 décembre 2018 modifiant le règlement sur la sécurité alimentaire (installations de baignade accessibles au public)
- > Ordonnance du 10 décembre 2018 modifiant le règlement sur le droit de cité fribourgeois (autorité communale compétente pour conclure les conventions de réciprocité)
Entités rattachées au secrétariat général

1.5 Entités rattachées au secrétariat général

1.5.1 Autorité foncière cantonale

Président : David Ecoffey

L'Autorité foncière cantonale est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

L'Autorité foncière cantonale a connu des changements majeurs à la mi-2017, à la fois dans la composition de la Commission que celle du Secrétariat. Plusieurs procédures internes ont été reconsidérées et redéfinies en 2018. Début mai 2018, le poste de collaboratrice scientifique du Secrétariat a été repourvu. L'année 2018 a ainsi permis d'optimiser les processus et de mettre au courant les nouveaux membres de la Commission et le personnel du Secrétariat. Enfin, dès le début de l'année la coordination voulue par la loi entre la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) et l'Autorité foncière cantonale de la planification s'est mise en place de façon pragmatique.

1.5.1.1 Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 11 (12) séances plénières et ont fait l'objet de 468 (390) décisions.

Droit foncier rural (LDFR)

L'AFC a enregistré 435 (426) dossiers dont :

- > 235 (203) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al.2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR) ;
- > 76 (91) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole ;
- > 85 (82) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR) ;
- > 6 (11) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR) ;

- > 0 (2) portant sur l'estimation de la valeur de rendement agricole ;
- > 26 (24) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR) ;
- > 7 divers.

Bail à ferme agricole (LBFA)

L'AFC a enregistré 54 (43) dossiers dont :

- > 2 (12) portant sur la durée de bail ;
- > 3 (7) portant sur la détermination du fermage licite ;
- > 7 (2) affermages par parcelles d'entreprises agricoles ;
- > 42 (22) approbations de fermage d'entreprises agricoles ;
- > 0 (0) dossier d'opposition au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture.

En outre, 2 (5) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal.

1.6 Administration des vignobles de l'Etat

1.6.1.1 Mission et prestations

L'Administration des Vignobles de l'Etat (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des vignes de l'Etat de Fribourg, à savoir le Domaine des Faverges en Lavaux, ainsi que le Vignoble de l'Etat au Vully. Les prestations principales de l'AVE sont la vente et la livraison des vins de l'Etat. Cependant l'accueil au Domaine des Faverges est également une tâche conséquente.

1.6.1.2 Evénements particuliers

Le 29 juin 2018, la *Réserve du Château de Gruyères Chasselas 2017* a décroché une médaille d'or au Concours « Mondial du Chasselas 2018 ». De plus, ce cru a été nommé parmi les 665 vins présentés dans la catégorie " blanc sec jusqu'à 4gr/l de sucre résiduel " et obtient l'excellente 8^e place sur les 17 vins primés.

Les 1^{er} et 2 septembre 2018 le Domaine des Faverges a ouvert grand ses portes lors des Journées européennes du Patrimoine. Ce sont plus de 700 personnes qui ont visité l'étage historique de la Grande Maison des Faverges ou ont dégustés les crus du domaine.

Les projets de la rénovation et l'agrandissement de la Grande Maison des Faverges, ainsi que d'une nouvelle cave à barriques se poursuivent et nécessitent encore d'être étendues aux autres bâtiments des Faverges.

Le 5 septembre 2018 s'est tenue la première présentation officielle des Chasselas et Pinot noir 2017 de l'Etat au Vully, vinifiés par le Cru de l'Hôpital, propriété de la Bourgeoisie de Morat. Une belle couverture médiatique a suivi l'évènement.

1.6.1.3 Situation des ventes - Promotion

Le chiffre d'affaire 2018 des ventes de vin s'élève à 1 696 363 francs. Par rapport à l'année précédente, il est constaté une augmentation de plus de 3,5 % du chiffre d'affaire du Domaine des Faverges, tandis qu'une diminution de 30 % du chiffre d'affaire du Vignobles du Vully est relevé. Celle-ci s'explique par l'arrêt de production des vins issus des 3,3 hectares du Château de Mur. Globalement l'exercice se termine avec une diminution de 4,5 % du chiffre d'affaire total.

Les vins de l'Etat ont été présentés à la clientèle lors de 10 événements en tant qu'exposant et 7 organisés par l'AVE.

Il s'est déroulé au Domaine des Faverges 74 événements durant l'année 2018, soit 17 de plus qu'en 2017 (visites avec dégustation et/ou locations de la salle des pressoirs) – , qui ont impliqué environ 1000 personnes.

1.6.1.4 Résultats des vendanges

Avec un départ plutôt tardif, la suite de la croissance de la vigne a été très rapide grâce à un ensoleillement généreux, ce qui a valu beaucoup de travail supplémentaire pour les vigneron. Seul bémol, l'eau s'est faite rare durant l'été et certains plans ont souffert de stress hydrique, entraînant une diminution de la taille des baies. Cependant ces conditions météorologiques ont conduits à une récolte abondante et de très bonne qualité.

Domaine des Faverges: 15.4 ha dont 6.6 ha certifiés Bio Suisse	2018 (litres)	2017 (litres)	2016 (litres)	2015 (litres)	2014 (litres)
Domaine des Faverges – Chasselas	68 476	59 773	64 061	37 910	43 771
Domaine des Faverges – Ass. Rouge	28 121	21 739	37 363	17 265	17 000
Spécialités (Syrah, Pinot Noir, Merlot,...)	4 601	6 298	4 661	4 756	3 630

Vignobles du Vully : 2.2 ha Etat de Fribourg	2018 (litres)	2017 (litres)	2016 (litres)	2015 (litres)	2014 (litres)
Etat de Fribourg – Chasselas	10 168	3 600	9 000	11 150	9 350
Etat de Fribourg – Freiburger	533	-	-	-	-
Etat de Fribourg – Pinot noir	2 674	1 000	2 900	2 305	2 000
Etat de Fribourg – Gamaret	1 865	1 600	2 500	2 200	500

2 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)

Chef de service : Christophe Maillard

2.1 Introduction

L'année 2018 a permis de consolider les processus mis en place les années précédentes, en lien avec la totale réorganisation de l'état civil. Les objectifs de cohésion et de création d'un véritable esprit de service, malgré la présence des collaboratrices et collaborateurs sur huit sites sont en passe d'être atteints. Cela se fait essentiellement au travers de séances de service, de réunions de chefs de sites, et de l'atteinte d'objectifs communs.

Sous l'angle des naturalisations, l'année 2018 a été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle législation cantonale et fédérale sur la nationalité. Dans le but d'apporter un soutien maximal aux communes, le Service a totalement revu ses recommandations aux communes en matière de naturalisation, de même qu'il a proposé un nouveau règlement-type sur le droit de cité communal. En interne, l'ensemble des processus ont été revus et de nouvelles directives internes élaborées. Les dernières devraient être approuvées au début de l'année 2019.

Enfin, à l'instar des autres Services de l'Etat, le SAINEC a totalement rafraîchi son site internet. Dans ce cadre aussi, et en lien avec les objectifs de cyberadministration fixés par le Conseil d'Etat, le SAINEC a commencé avec le SITel les travaux nécessaires à mettre en œuvre, dès que possible, les nouvelles règles légales permettant notamment aux Officiers d'état civil de délivrer des actes authentiques sous la forme numérique. De même, le Service a pris les premiers contacts en vue de pouvoir offrir à terme aux communes et aux requérants et requérantes à la naturalisation une véritable interface numérique relative aux dossiers de naturalisations et à leur transmission.

2.2 Direction et administration

Le système de fixation des objectifs et de leur suivi, de même que les entretiens périodiques de qualification, par exemple, sont désormais entrés dans le cours ordinaire des choses.

Sur la base d'une nouvelle directive interne de classement, pré-archivage et archivage, le Service entendait poursuivre, en 2018, les travaux d'archivage pour le site de Pérolles en collaboration avec les Archives de l'Etat. Cet objectif a toutefois pris du retard, mais les travaux se poursuivront en 2019 et 2020 pour le site de Pérolles ainsi que pour les sept sites de l'Office de l'état civil cantonal. Ces travaux d'archivage sont également envisagés en vue du déménagement annoncé du SAINEC (site de Pérolles) dans le bâtiment dit de « Swisscom » à la Route des Arsenaux à Fribourg. Selon les dernières informations à ce sujet, ce déménagement devrait finalement avoir lieu en 2020, au lieu de mi-2019 comme initialement prévu.

2.3 Domaine des affaires institutionnelles et juridiques

2.3.1 Rapport entre l'Etat et les Eglises

La rencontre annuelle des représentants de l'ensemble des associations musulmanes a eu lieu en mars 2018. Les discussions ont été ouvertes et constructives et ont porté sur le problème récurrent de manque de locaux, l'inhumation respectant le rite musulman pour les personnes de confession musulmane domiciliées dans le canton et la prévention de la radicalisation.

Du côté de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie, les membres se sont réunis deux fois en 2018. Elle s'est déplacée à Bellechasse en octobre pour rencontrer les aumôniers ainsi que le directeur de l'Etablissement pénitentiaire fribourgeois, Franz Walter, dans leur environnement. Cette visite sur le terrain a permis aux membres de la commission d'appréhender de façon très concrète la réalité de l'aumônerie dans un centre de détention.

2.3.2 Droits politiques

En matière de droit politiques, le SAINEC a poursuivi les travaux législatifs en vue de l'implantation, dans la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques, de dispositions destinées à permettre la mise en place, à terme, du vote par internet. En l'état, il est prévu que les électeurs et électrices puissent choisir librement de voter par voie électronique, par correspondance ou à l'urne. Ainsi, tel qu'il devrait être proposé, le vote électronique ne devrait pas être voué à remplacer les canaux de vote traditionnels. Il devrait consister en une 3^e voie ordinaire d'expression de la volonté de chaque électeur ou électrice qui le désirera.

Il est par ailleurs relevé que lors de la votation populaire du 4 mars 2018, les électeurs du canton de Fribourg ont accepté l'initiative constitutionnelle « Transparence et financement de la politique » par 65 360 voix contre 30 024.

L'acceptation de cette initiative a conduit à la fusion du projet « vote par internet » avec celui destiné à mettre en œuvre la nouvelle disposition constitutionnelle. Les travaux relatifs à la rédaction d'un avant-projet de loi et de message explicatif pour les deux projets sont en cours.

2.3.3 Conseil des jeunes

Le Conseil des Jeunes (CJ) connaît depuis 3 ans un regain d'intérêt et compte une vingtaine d'apprenti-e-s et d'étudiants et étudiantes venant de tous les districts du canton. Il s'engage de façon remarquable pour inciter les jeunes à l'exercice de leurs droits civiques et à s'intéresser au débat démocratique. Il a ainsi multiplié les débats dans les gymnases et les écoles professionnelles, mais aussi les débats publics, notamment un « Speed debating » auquel la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales a activement participé, ou encore des soirées de « Café discussion » dans ses locaux sur des thèmes d'actualité. Le Conseil des jeunes s'est rendu en voyage d'étude à Paris en février 2018 afin de rencontrer les Conseils des jeunes de Paris, de Malakoff, d'Issy-les-Moulineaux et Villeneuve-St-Georges, mais aussi assister à une séance de l'Assemblée nationale.

Le CJ a par ailleurs préparé et distribué dans toutes les écoles fribourgeoises, la brochure « Info-Votations », à l'intention des jeunes lors des différentes votations.

2.4 Domaine de l'état civil

Pour l'Office cantonal de l'état civil, l'année 2018 a une nouvelle fois été marquée par l'harmonisation et la consolidation des processus de travail sur les différents sites mais également une répartition fine du volume de travail (gestion des appels entrants, répartition des procédures à traiter, etc.) en fonction des présences et des absences sur les sept sites, rendue possible par l'ouverture des tâches des officiers et officières d'état civil à l'échelle de tout le canton, au travers du décloisonnement de l'outil informatique de gestion de dossier du Service et la mise en place d'une centrale téléphonique en 2016, ainsi que le remarquable investissement des collaboratrices et collaborateurs. Ces opérations sont d'autant plus importantes que l'Office d'état civil devra, dès 2019, faire face à de très nombreux départs à la retraite d'Officiers d'état civil chevronnés. Il est important et nécessaire, en vue notamment de la formation de la relève, que les processus soient unifiés dans tout le canton et le plus clair possible.

2.4.1 Autorité de surveillance

Durant l'année 2018, l'Autorité de surveillance a traité les dossiers suivants :

Documents d'état civil se rapportant à l'étranger	2018	2017
Autorisations de transcrire des actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	1407	1923
Transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	2693	2502
Transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	10	12

Mariages	2018	2017
Examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers de pays tiers (art. 16 OEC)	171	233
Dossiers de procédure de mariage retirés	0	1

Partenariats	2018	2017
Examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés	4	4
Dossiers de procédure de partenariat retiré	0	0

Reconnaisances	2018	2017
Examen de dossiers de reconnaissances d'enfant (art. 11 et 16 OEC)	108	116

Changements d'état civil	2018	2017
Rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	78	69
Instructions diverses relative au Secteur Etat civil	86	101
Traitement des dossiers d'adoptions prononcées par la DIAF	20	14
Dossiers d'adoption retirés	2	3
Changements de nom de famille et/ou de prénom (art. 30 CC) accordés par le SAINEC	168	196
Changements de nom de famille et/ou prénom retirés	14	10

Droits de cité	2018	2017
En application des législations cantonales et fédérales sur le droit de cité, les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation):		
Contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		
Selon art. 21, 23 et 58 LN	9	20
Selon art. 21 LDCF	0	3
Naturalisations ordinaires (art. 13 aLN et 9 LN – procédure d'enregistrement ISR)	435	676
Naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 aLN et 21 al. 1 et al. 2 LN)	332	596
Naturalisations facilitées (art. 31a, 31b, 58a et 58c aLN et 51 LN)	98	138
Conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 aLDCF)	0	0
Pertes du droit de cité suisse (art. 10 et 42 aLN et 37 LN)	1	2
Libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 aLDCF et 37 LDCF)	11	29
Libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 aLDCF et 46 LDCF)	3	15
Acquisition du droit de cité fribourgeois (art. 7 aLDCF et 11 LDCF)	3	7
Modifications du droit de cité (139 LCo)	54	56

Divers	2018	2017
Autorisation d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	25	55
Recherche d'un membre de la famille	5	4

2.4.2 Office cantonal de l'état civil

L'état civil forme depuis janvier 2016 un seul office cantonal harmonisé. Il est constitué d'un bureau dans chaque district et a à sa tête un chef d'office.

En 2018, l'office cantonal de l'état civil a procédé à l'enregistrement de:

	2018	2017
Naissances	2668	2507
Reconnaissances	1225	1072
Mariages	1497	1212
Décès	1895	1891
Divorces	648	533
Partenariats	29	15
Dissolution du partenariat	3	5
Déclaration de nom	324	316
Déclaration d'absence	1	2
Changement de sexe	4	3

2.5 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2018, le secteur des naturalisations a enregistré 922 nouveaux dossiers. L'entrée en vigueur de la nouvelle législation en matière de naturalisation au 1^{er} janvier 2018 est l'occasion de détailler, pour la première fois dans le rapport annuel, les demandes déposées en fonction de leur spécificité. Les procédures sont ainsi réparties de la manière suivante :

Procédure	Nombre
11 LDCF/7LDCF	4
13 aLN/9LN	303
27 aLN/ 21 al. 1 LN	387
28 aLN/21 al. 2 LN	73
21 aLN	5
24a LN	2
29 aLN	1
29 aLDCF/37 LDCF	20
31a, 31b, 58, 58a, 58c aLN/51 LN	104
36 aLDCF/44 LDCF	1
41 aLN/36 LN	16
42 aLN/37 LN	2
39 aLDCF/46 LDCF	4

Le traitement des nombreuses demandes de naturalisation, tant ordinaires que facilitées, durant l'année 2018 a représenté pour le secteur des naturalisations un véritable enjeu. En tout, près d'un millier d'entretiens de naturalisation ont été conduits durant l'année effectuée. Cet effort a permis d'entamer le processus de naturalisation pour tous les dossiers déposés en 2017. Il faut toutefois relever qu'il aura fallu presque toute l'année pour le traitement des dossiers déposés jusqu'à la fin de l'année précédente puisque ce n'est qu'en septembre 2018 que les premiers dossiers déposés sous l'empire de la loi fédérale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 ont pu commencer à être traités. Fort heureusement, la diminution des dossiers déposés en 2018 a permis au Service de résorber le retard induit et à la fin de l'année, les dossiers étaient traités dans un délai d'environ deux mois avant leur transmission aux communes ou au Secrétariat d'Etat aux migrations pour la suite de la procédure.

L'année écoulée a également été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle législation fédérale, qu'il a fallu commencer à appliquer. En ce sens, les contacts entre le service et le Secrétariat d'Etat aux migrations ont été nombreux, afin de comprendre et de correctement interpréter les nouvelles dispositions du droit fédéral. Par contre, la nouvelle législation n'a pas entraîné de changement fondamental dans les règles de procédure et les processus de naturalisation, la pratique fribourgeoise étant depuis longtemps conforme à la volonté du législateur fédéral.

2.5.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 437 (504) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Pays d'origine	Personnes	Pays d'origine	Personnes
Afghanistan	9	Irak	13
Albanie	1	Italie	30
Allemagne	27	Kosovo	107
Angola	12	Liban	2
Bangladesh	3	Macédoine	50
Belgique	19	Maurice	1
Bénin	1	Maroc	1
Bolivie	1	Nigéria	1
Bosnie-Herzégovine	8	Pérou	3
Brésil	5	Pologne	6
Cambodge	4	Portugal	105
Cameroun	11	République démocratique du Congo	17
Canada	7	République dominicaine	1
Chili	1	Roumanie	1

Pays d'origine	Personnes	Pays d'origine	Personnes
Chine	4	Russie	6
Colombie	1	Rwanda	2
Congo	2	Sénégal	1
Corée	1	Serbie	9
Côte-d'Ivoire	4	Slovaquie	1
Croatie	2	Somalie	5
Egypte	1	Sri Lanka	7
Erythrée	10	Suède	8
Espagne	31	Syrie	1
Ethiopie	1	Tchad	2
Etats-Unis	4	Tchéquie	7
Finlande	2	Togo	3
France	96	Tunisie	6
Grande-Bretagne	13	Turquie	43
Grèce	1	Ukraine	1
Guinée	1	Uruguay	1
Haïti	3	Venezuela	3
Iran	2	Vietnam	11

Parmi ces 437 (504) dossiers de naturalisation ordinaire 234 (295) personnes concernaient des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation 750 (795) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 437 (504) ressortissants-e-s étranger-ère-s avec 101 (105) conjoints étrangers et 212 (186) enfants étrangers.

2.5.2 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 10 (17) Confédéré-e-s, le Conseil d'Etat a prononcé 0 (3) réintégration de Confédéré-e dans le droit de cité fribourgeois et 10 (22) libérations du droit de cité fribourgeois.

2.5.3 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), le Secrétariat d'Etat aux migrations a traité 429 (889) demandes de naturalisations facilitées. Ces procédures de naturalisation se répartissent comme suit:

- > 331 (772) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suisse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 aLN et 21 al. 1 et 2 LN) ;
- > 98 (117) demandes de naturalisation facilitées d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suisse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c aLN et 51 al. 1 LN) ou qui n'ont pu être compris dans la naturalisation de l'un de ses parents (art. 31a et 31b aLN et 51 al. 2 et 3 LN).

2.5.4 Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés

En 2018, le Service a organisé 4 cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant des représentants du Conseil d'Etat, d'être fidèle à la Constitution fédérale et cantonale.

Ces cérémonies ont eu lieu le :

- > 7 février 2018 au CO de Tavel ;
- > 6 juin 2018 au Bicubic de Romont ;
- > 29 août 2018 à la salle de la Lisière à Sâles ;
- > 5 décembre 2018 à l'Université Miséricorde à Fribourg.

2.5.5 Réintégrations

5 (7) anciens ressortissants et ressortissantes suisses et fribourgeois et fribourgeoises ont été réintégré-e-s dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision du Secrétariat d'Etat aux migrations.

2.5.6 Révocations

11 (10) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par le Secrétariat d'Etat aux migrations à la suite d'une dénonciation par le canton.

23 (23) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés au Secrétariat d'Etat aux migrations.

3 Service des communes (SCom)

Chef de service : Gérald Mutrux

3.1 Activités

3.1.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir :

- > la loi sur les finances communales (LFCo ; ROF 2018_21) a été adoptée par le Grand Conseil le 22 mars 2018 ; elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et mettra en œuvre les normes MCH2 ; la LFCo comporte une adaptation assez importante de la loi sur les communes actuelle (LCo ; RSF 140.1), qui sera modifiée en conséquence par la suppression de ses dispositions financières ;
- > les modifications de la loi sur la péréquation financière (LPFI ; RSF 142.1) ont été adoptées par le Grand Conseil le 21 mars 2018 (ROF 2018_020) ; elles déploient leurs effets dès le 1^{er} janvier 2019 ;
- > la loi sur l'accueil de la commune municipale bernoise de Clavaleyres par le canton de Fribourg et sa fusion avec la commune de Morat (LFCLa ; RSF 112.7) a été adoptée par le Grand Conseil le 23 mars 2018 et elle est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2018 ;
- > l'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale (OPFI) du 10 septembre 2018 qui met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2019 ;
- > un projet d'ordonnance sur les finances communales (OFCo) a été élaboré et mis en pré-consultation restreinte ; le projet sera mis en consultation publique début 2019 et devra entrer en vigueur parallèlement à la LFCo ;
- > le Service a en outre été sollicité afin de collaborer dans différents projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois très importantes.

3.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour ces mêmes collectivités publiques locales, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes (LCo). Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2017.

3.1.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de commenter les résultats des analyses financières, les indicateurs, le contrôle légal de l'endettement, l'analyse budgétaire et l'examen des comptes, et de conseiller les communes à ce sujet.

3.1.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a procédé au décompte définitif de la péréquation financière intercommunale 2018, déterminant les montants à payer par les communes contributrices et les montants à recevoir pour les communes bénéficiaires dans l'instrument des ressources, ainsi que les montants à recevoir pour toutes les communes dans l'instrument des besoins. Il a par la suite calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 136 communes pour l'année 2019, en tenant compte des modifications apportées à la LPFI.

3.1.5 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 107 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement ou de changement d'affectation des fonds spéciaux.

3.1.6 Contrôle des coefficients et taux d'impôts communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients et taux d'impôts communaux et les a communiqués à l'intention des destinataires concernés.

3.1.7 Etablissement de statistiques

Les données financières des communes sont publiées dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site internet du Service.

3.1.8 Fusions de communes

Le Service est régulièrement sollicité pour effectuer des analyses financières dans le cadre de projets de fusion de communes. Il coordonne également les demandes de préavis des conventions de fusion auprès des services de l'Administration fédérale et cantonale.

3.1.9 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 13 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

3.1.10 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 241 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

3.1.11 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants : « Contrôle périodique des valeurs au bilan » et « Vérification des comptes pour les organes externes ». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

3.1.12 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfetures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

3.1.13 Cours de formation

La « Formation romande des cadres communaux FR2C » (regroupant les cantons de BE-NE-JU-FR-VD-GE-VS) a obtenu en 2016 l'accréditation fédérale pour le Brevet de Spécialiste en administration publique. Le Service participe activement à la formation des cadres en administration communale en dispensant des cours dans le module 4 (finances publiques).

3.1.14 Annuaire des communes (ACom)

Les données de l'Annuaire des communes, donnant de nombreuses informations de nature administrative au sujet des entités publiques que sont les communes, les associations de communes et les établissements communaux, sont régulièrement mises à jour par le Service, en collaboration avec les préfetures. Ces données sont publiées sur le site internet du Service. Pour l'ensemble des communes, le taux de démissions s'établit pour l'année 2018 à 9,28 % pour les conseils communaux et à 6,83 % pour les conseils généraux. Au total ce sont 87 conseillers communaux sur 937 qui ont démissionné jusqu'au 31 décembre 2018. A la même date, l'on recense 63 démissions de conseillers généraux sur 923.

3.1.15 Publications particulières

Rédigé par la Commission de l'enfance et de la jeunesse, l'info'SCom 17/2018 intitulé « Politique de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg – Guide de bonnes pratiques à l'attention des communes 2018-2021 » a été publié dans le cadre des publications régulières du Service.

3.1.16 Commissions et groupes de travail

- > Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales ;
- > Comité de projet de la révision du plan directeur cantonal ;
- > Comité de pilotage « ECALEX » pour la révision de la loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels ;
- > Comité de pilotage de la « Réforme des tâches des préfets et des régions » ;
- > Commission de coordination des examens périodiques de subventions ;
- > Commission des constructions scolaires ;
- > Groupe d'accompagnement de l'unité « Politiques locales » de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique ;
- > Groupe de travail « Révision de la loi sur les agglomérations » ;
- > Groupe de travail chargé de préparer l'avant-projet de règlement sur l'archivage (RArch) ;
- > Groupe de travail « MSE » sur les incidences des mesures structurelles et d'économies de l'Etat sur les communes ;
- > Groupe de travail « ECALEX – Finances et gouvernance » ;
- > Groupe de travail « Forum du logement » ;
- > Groupe de coordination intercantonale MCH2 ;
- > Groupe de travail chargé d'élaborer un avant-projet de révision totale de l'ordonnance sur la reconnaissance des armoiries des districts et des communes ;
- > Groupe de travail DETTEC, Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes ;
- > Groupe de travail chargé d'accompagner la rédaction du rapport sur les structures territoriales ;
- > Groupe de projet relatif à la réforme de la loi sur l'aide sociale ;
- > Groupe de travail « Portefeuille d'actions durables pour les communes » ;
- > Groupe de travail relatif à la révision de la législation en matière d'utilisation du domaine public des eaux ;
- > Groupe de travail relatif à l'élaboration de recommandations pour l'archivage des dossiers des tutelles et curatelles ;
- > Groupe de travail RIE III, troisième réforme relative à l'imposition des entreprises / PF 17, projet fiscal 17 / RFFA, réforme fiscale et financement de l'AVS.

4 Service de l'agriculture (SAgri)

Chef de service : Pascal Krayenbuhl

Le Service de l'agriculture (SAgri) est chargé d'appliquer les mesures de politique agricole fédérale et cantonale. Il administre les paiements directs et soutient l'agriculture fribourgeoise en encourageant les améliorations structurelles, la promotion des produits, de l'élevage et de la viticulture, ainsi que les mesures environnementales, paysagères et d'accompagnement social. Il veille à la protection des sols agricoles et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

4.1 Paiements directs et mesures environnementales

4.1.1 Paiements directs

Le Service est chargé de la gestion des paiements directs fédéraux et des contributions cantonales spécifiques. En 2018, 2 417 exploitations agricoles, ainsi que 548 exploitations d'estivage ont bénéficié de ces contributions.

Le tableau suivant présente les contributions versées en 2018.

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
Contribution au paysage cultivé		29 350	29 350
Contribution à la sécurité de l'approvisionnement		79 679	79 679
Contribution à la biodiversité	538	17 908	18 446
Contribution à la qualité du paysage	1 228	11 052	12 280
Contribution au système de production		36 919	36 919
Contribution à l'efficacité des ressources		2 742	2 742
Contribution à la transition		8 406	8 406
Total paiements directs	1 766	186 057	187 822
Contributions aux cultures particulières		4 941	4 941
Contributions pour la protection des eaux	118	402	520
Contributions cantonales à l'estivage	210		210
Total des contributions	2 094	191 400	193 493

Les contributions cantonales d'estivage sont allouées en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant versé pour l'année 2018 a été de 210 000 francs. Il a été réparti entre 53 bénéficiaires, selon le volume de production engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2018, le volume total est de 3 357 602 kg de lait, ce qui représente environ 6,3 centimes par kilo de lait.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. Les communes de La Folliaz et Gibloux (secteur Le Glèbe) ont été contrôlées et les plans mis en consultation en 2018.

4.1.2 Reconnaissance des exploitations

En 2018, 69 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 20 communautés complètes ont été formées pour 17 dissoutes et 14 communautés partielles formées pour 10 dissoutes, ainsi que 8 nouvelles exploitations simples reconnues.

4.1.3 Protection de l'environnement, de la nature et du paysage

4.1.3.1 Protection de la nature : biodiversité et mise en réseau

Qualité 2¹

1380 exploitants ont touché des contributions à la biodiversité pour un montant global de 4 359 377 francs. Ce chiffre comprend le niveau de qualité 2 dans la surface agricole utile (SAU), ainsi que les surfaces vertes riches en espèces dans l'estivage. Il est à noter que certains exploitants peuvent avoir une exploitation de base et une exploitation d'estivage.

Mise en réseau

En 2018, le nombre de projets réseau est passé de 53 à 49. Un projet arrivé au terme de la première période n'a pas été reconduit, car les exploitants n'avaient pas la motivation qui aurait été nécessaire pour atteindre les objectifs d'une deuxième période. La fusion des projets de Bas-Gibloux, Vallon de la Sonnaz et Seedorf a donné naissance à un réseau de grande ampleur qui se nomme désormais Sarine. Le réseau du Lac de Lussy a été englobé dans celui de Veveyse. Les contributions versées en 2018 pour les surfaces de promotion de la biodiversité répondant aux exigences des réseaux écologiques se montent à 5 380 287 francs, dont 90 % sont financés par la Confédération et 10 % par le canton. Au total 1584 exploitants fribourgeois ont bénéficié de ces contributions.

4.1.3.2 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface pour 65 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants : Avry, Courgevaux, Domdidier, Fétigny, Gurmels, Lurtigen, Middel et Neyruz. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 520 505 francs. La part cantonale des indemnités versées (22 % du total) s'élève à 118 348 francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

4.1.3.3 Protection de l'air

Le « Programme d'efficacité des ressources »² soutenant l'utilisation des pendillards est bien suivi dans le canton.

4.1.3.4 Protection des sols

Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 211 demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

4.1.3.5 Qualité du paysage

L'ensemble du territoire est couvert par des projets de qualité du paysage. Toutes les exploitations fribourgeoises ont la possibilité de choisir selon le catalogue de mesures proposées et d'adhérer à un projet. Au total 1975 exploitations et 548 exploitations d'estivage participent à ce programme pour un montant global de 12 213 049 francs, dont 10 % sont à la charge du canton.

¹ Les surfaces de promotion de la biodiversité qui présentent une qualité élevée donnent droit à une contribution Qualité 2 selon l'Ordonnance sur les paiements directs

² <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/direktzahlungen/ressourceneffizienzbeitraege.html>

4.2 Aides structurelles

4.2.1 Subventions à « fonds perdu »

4.2.1.1 Subventions ordinaires

Améliorations foncières (subventions ordinaires)

Les contributions pour les améliorations foncières (AF) sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que remaniements parcellaires, chemins, assainissements de terrain, remises à ciel ouvert de ruisseaux, irrigations, adductions d'eau et raccordements électriques. Les améliorations foncières bénéficient de subventions cantonales et fédérales.

Bâtiments ruraux (subventions ordinaires)

Les contributions pour les bâtiments ruraux sont des aides pour la construction ou la transformation de bâtiments d'exploitation, de laiteries ou de bâtiments d'alpage. Les bâtiments ruraux bénéficient de subventions cantonales et fédérales. A relever que les bâtiments en zone de plaine ne bénéficient que d'une subvention cantonale.

Subventions ordinaires versées en 2018	Subventions cantonales en Fr.	Subventions fédérales en Fr.	Total en Fr.
Améliorations foncières	5 482 873	5 442 563	10 925 436
Bâtiments ruraux	2 087 680	1 810 984	3 898 664
Total versé en 2018	7 570 553	7 253 547	14 824 100

Le montant total des travaux soutenus par les subventions ordinaires représente environ 50 millions de francs.

4.2.1.2 Subventions du Fonds des améliorations foncières (Fonds des AF)

Le Fonds des améliorations foncières (AF) est un fonds cantonal. Il est utilisé pour subventionner des entreprises d'améliorations foncières agricoles d'un coût peu élevé et permet notamment de participer au financement d'études dans le domaine du génie rural et des bâtiments ruraux. Les contributions du Fonds des AF sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que groupements volontaires de parcelles, chemins, assainissements de terrains, adductions d'eau, raccordements électriques, irrigations, ruraux et bâtiments alpestres. A noter que les travaux subventionnés à l'aide du Fonds des AF ne bénéficient pas de subventions fédérales.

Subventions du Fonds des améliorations foncières versées en 2018	Fr.	706 131
---	------------	----------------

Le montant total des travaux soutenus par le Fonds des AF représente environ 3 millions de francs.

4.2.2 Crédits d'investissements

Il s'agit de prêts financés par la Confédération dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts accordés en 2018 en faveur des personnes physiques	Fr.	22 283 000.-
---	------------	---------------------

Il s'agit de prêts essentiellement accordés pour des aides initiales, constructions et transformations de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitations, de constructions de poulaillers, d'achats d'exploitation par le fermier, de diversifications et petites entreprises artisanales.

Prêts accordés en 2018 en faveur des personnes morales	Fr.	5 097 000.-
---	------------	--------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des constructions et transformations de laiteries, ainsi que d'ouvrages en faveur des communes et syndicats.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en 2018 s'élève à 27 380 000 francs. Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en cours s'élève à 168 813 950 francs.

4.2.3 Aides aux exploitations paysannes

Il s'agit de prêts financés à parts égales par la Confédération et par le canton dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts en 2018

Buts	Montants en Fr.
Conversions de dettes existantes	984 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	1 023 000
Total en 2018	2 007 000

Le total des prêts accordés à titre d'aides aux exploitations paysannes en cours s'élève à 6 540 823 francs.

4.2.4 Fonds rural cantonal

Il s'agit de prêts financés par le canton, par le biais du Fonds rural cantonal.

Prêts accordés en 2018 en faveur des personnes physiques	Fr.	2 500 000.-
---	------------	--------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des travaux de constructions/rénovations diverses (habitations et bâtiments d'exploitation), des achats de terres et domaines, des entreprises de mise en valeur, des chemins alpestres et des mesures de diversification.

Prêts accordés en 2018 en faveur des personnes morales	Fr.	0.-
---	------------	------------

Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en 2018 s'élève à 2 500 000 francs. Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en cours s'élève à 30 768 649 francs.

4.3 Aménagement du territoire

Le Service préavise les demandes de permis de construire en zone agricole et celles concernant les immeubles ayant fait l'objet d'améliorations structurelles. L'examen des dossiers de plans d'aménagement consiste à évaluer l'impact des modifications proposées sur l'agriculture.

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2018 :

- > 442 demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, transformations d'habitations, hangars, poulaillers, serres, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles ;
- > 215 demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles ;
- > 37 dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL), ainsi que de zones de protection de sources.

4.4 Promotion des produits, élevage et viticulture

4.4.1 Promotion des produits agricoles

Le canton soutient des actions de promotion des produits agricoles afin de renforcer l'image des produits fribourgeois, ainsi que de favoriser leur mise en valeur sur les marchés. Pour l'année sous revue, le canton a versé des aides pour 36 projets et notamment 440 000 francs à l'association Terroir Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

4.4.2 Elevage bovin

En 2018, le canton a alloué 371 194 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 550 000 francs en tant que soutien financier à l'écoulement du gros bétail sur les marchés publics surveillés.

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations régionales. L'amélioration de la qualité, en particulier par un soutien de la production de lait durable et des analyses de la qualité du lait, est également une mesure phare en faveur des éleveurs bovins fribourgeois.

Trois manifestations de niveau national organisées dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton : Marché-Concours des taureaux (50 000 francs), Expo Bulle (50 000 francs) et Junior Bulle Expo (40 000 francs).

4.4.3 Elevage chevalin

En 2018, le canton a alloué 41 872 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage chevalin fribourgeois.

4.4.4 Elevage porcin, ovin et caprin

Le soutien cantonal 2018 s'élève à 17 058 francs pour les mesures concernant l'élevage porcin (uniquement contribution au Service sanitaire) et à 81 285 francs pour les mesures de soutien à l'élevage ovin et caprin.

4.4.5 Viticulture

En 2018, la vendange est historiquement haute. La vendange 2018 a fourni un rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal de 1 123 855 kg tous cépages confondus. La surface inscrite au cadastre viticole est de 116,2 ha. Des statistiques de détail sont disponibles sur le site du SAgrri (<https://www.fr.ch/sagri/energie-agriculture-et-environnement/agriculture-et-animaux-de-rente/viticulture-du-canton-de-fribourg>).

4.5 Participation à des commissions

Le Service participe aux :

- > Commission consultative pour l'agriculture ;
- > Commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA) ;
- > Commission de recours en matière d'améliorations foncières (CRAF) ;
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières ;
- > Commission d'acquisition des immeubles (CAI) ;
- > Commission pour la protection des végétaux (CPV) ;
- > Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée ;
- > Commission de viticulture ;
- > Commission consultative pour la mise en réseau.

4.6 Événements particuliers

Dans le cadre de la publication de la politique agricole PA22+, le Service a préparé de nombreuses analyses préalables pour la direction et la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture. Il a aussi contribué aux premières analyses de la PA22+ en vue de la prise de position du canton et la rédaction du rapport agricole cantonal.

Le Service a collaboré de manière intensive à une étude sur les aspects sociaux de l'agriculture. Dans ce contexte, un rapport de l'Université de Neuchâtel sur les risques psychosociaux dans l'agriculture a été livré à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), mandataires.

Le Service a collaboré de manière intensive avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) à l'établissement de la donnée géographique de l'inventaire des surfaces d'assolement accompagnant le Plan directeur cantonal pour approbation auprès de la Confédération.

Le Service a contribué de manière importante aux travaux relatifs à la révision du plan directeur cantonal.

Le Service a consolidé l'application AS-Agri (SAP) permettant de gérer les subventions et les crédits destinés aux aides structurelles agricoles.

Le Service a mis en place le système de l'autocontrôle de la vendange par les encaveurs eux-mêmes et la surveillance de l'autocontrôle par le Service sur la base d'une analyse des risques.

Le Service a participé à la phase pilote en lien avec la nouvelle application de gestion des demandes de permis de construire, FRIbourg Autorisation de Construire (FRIAC).

Le Service a suivi des travaux en lien avec le mandat « Valorisation des matériaux terreux dans l'agriculture », mandat attribué dans le cadre de la stratégie Développement durable du Canton.

5 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service et vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et chimiste cantonal : Dr Claude Ramseier

5.1 Introduction

Voilà plus de trois ans que les deux entités du SAAV (anciennement Laboratoire cantonal et Service vétérinaire) ont pris possession de leurs nouveaux locaux dans le bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire) à Givisiez. Ce bâtiment montre quelques maladies de jeunesse mineures, plus particulièrement liées à la technique, qui sont en cours de guérison. En parallèle, il a subi des actes de vandalisme et de déprédation sévères la nuit du 23 au 24 septembre 2018 dont les dégâts dépassent les 100 000 francs. L'enquête pénale suit son cours.

La loi du 13 juin 2007 sur la sécurité alimentaire (LSAI) avait ainsi pour objectif de réunir, au sein d'une même unité, toutes les activités de contrôle des denrées alimentaires selon le concept « de l'étable à la table ». Il s'agit désormais d'une approche globale et interdisciplinaire de la sécurité alimentaire, basée sur une surveillance des denrées tout au long de la chaîne de production, de la production primaire dans les étables jusqu'à la commercialisation et aux fronts de vente.

La mission du SAAV consiste à veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme.

Ses principales prestations sont :

- > veiller au respect des exigences dans le domaine du droit alimentaire (produits primaires, denrées alimentaires, objets usuels) ;
- > assurer la santé des troupeaux en luttant contre les épizooties et les zoonoses ;
- > veiller au bien-être des animaux ;
- > surveiller les agressions canines ;
- > contrôler l'eau potable ainsi que les eaux de piscine, de douche et de plage de baignade publiques.

Le SAAV assure la réalisation de ces tâches en s'appuyant principalement sur une organisation interdisciplinaire et transversale ainsi que sur une structure performante de laboratoires.

Durant l'année 2018, les faits importants qui ont marqué l'activité du SAAV sont les suivants :

Le SAAV a apporté son **soutien à l'économie privée** et surveillé l'application des différentes normes prévalant dans les pays tiers et les marchés émergents (Fédération de Russie, Chine, Japon, Corée, Etats-Unis, etc.).

La découverte de la thématique d'**importation parallèle de médicaments vétérinaires français** sur sol suisse, impactant huit cantons suisses et quelque 220 exploitations agricoles, a mis en évidence des pratiques illégales contournant la convention de Carnot de 1889, et ceci sur le territoire transfrontalier franco-suisse allant jusqu'à la

vallée du Gothard. Le seul volet fribourgeois a nécessité le détachement de trois collaborateurs à plein temps sur une période de huit mois pour ordonner les mesures de destruction en conséquence et transmettre les éléments pertinents à l'autorité pénale. Dans la mesure où les principes thérapeutiques n'étaient pas homologués par Swissmedic, les conséquences au niveau de la santé des troupeaux et de la sécurité alimentaire auraient pu être fortement dommageables. Au niveau fribourgeois, la tendance se dirige actuellement, d'une part, vers une responsabilisation importante de la production dans le cadre du projet ReLait et, d'autre part, l'adoption, par la Société des vétérinaires fribourgeois et le Service, d'une charte des bonnes pratiques pour une utilisation judicieuse des antibiotiques. Le SAAV est convaincu que cette orientation constructive vers une réduction des résistances aux antibiotiques supplantera rapidement et annihilera les approvisionnements illégaux et dangereux, stoppés en 2018.

Concernant l'inventaire des **porcheries** 2017, en collaboration avec Grangeneuve et l'Union des paysans fribourgeois, la norme transitoire est arrivée à échéance au 1^{er} septembre 2018. Toutefois, le SAAV poursuit ses efforts, toujours en collaboration avec Grangeneuve, dans l'accompagnement des projets de transformation ou de nouvelles constructions pour le bien-être animal constituant ainsi les bases pour un modèle économique important.

Suite à la nomination, en tant que vétérinaire cantonal, de Monsieur Gaston Maillard le 10 août 1918, les **100 ans des vétérinaires cantonaux fribourgeois** ont été célébrés au Service.

Le soutien et les formations aux communes et aux préfectures, dans le cadre de la mise à jour de la banque de données sur les chiens **AMICUS**, ont démontré la nécessité d'une connaissance de proximité des détentions de chiens.

Au niveau des crises à gérer, les sections santé animale et laboratoire de biologie ont persévéré à maîtriser une trentaine de foyers de diarrhée virale bovine (ci-après : BVD), un nombre important d'échantillons BVD et ont assuré la coordination d'un groupe cantonal de réflexion BVD sur les mesures additionnelles implémentées sur Fribourg. Elles ont également géré trois foyers de loque européenne et deux foyers de loque américaine. La peste porcine africaine aux confins de la Belgique et du Nord de la France a nécessité une préparation importante de la Suisse sur toute l'année 2018, que ce soit au niveau des exploitations de porcs domestiques ou de sangliers sauvages. L'inspecteur de l'eau potable et des eaux de baignade (ci-après : IEP) a géré cinq pollutions nécessitant des désinfections de réseaux d'eau potable.

Au niveau législatif, le règlement cantonal sur la sécurité alimentaire a été révisé au regard de la nouvelle législation fédérale sur les denrées alimentaires entrée en vigueur au 1^{er} mai 2017, notamment le contrôle par des analyses et des inspections de l'eau de baignade. La décision du Conseil d'Etat, en date du 10 décembre 2018, permettra aussi de **transférer les tâches de planification et de géomatique liées à l'eau potable au Service de l'environnement (SEn)** durant le second trimestre 2019. Ce transfert permettra de n'avoir plus qu'une seule entité traitant de la planification de l'alimentation en eau potable jusqu'à l'évacuation des eaux usées.

Les collaborations transversales du SAAV avec les Services de l'agriculture, de l'environnement, des forêts et de la faune, l'établissement d'assurance des animaux de rente Sanima, Grangeneuve, le Service de la police du commerce et la Police cantonale ont démontré, une fois de plus, la nécessité d'une approche pluridisciplinaire et systémique pour gérer certains dossiers complexes. Ces collaborations ont permis des avancées et des synergies significatives pour le bien des administrés fribourgeois.

5.2 Activités

5.2.1 Direction et administration

L'année 2018 fut une année importante et intense pour le secteur administration et soutien, notamment dans le cadre de l'engagement de plusieurs collaborateurs et collaboratrices pour combler plusieurs départs et répondre à la réorganisation en cours du Service. Grâce à l'investissement de tous, le secteur a formé deux apprentis employés de commerce, un stagiaire 3+1 et un stagiaire pré-HEG, les conduisant tous à la réussite. Ces résultats sont gages d'une entreprise formatrice de qualité.

Le secteur compte désormais 14 personnes s’occupant de la gestion transversale des fonctions du Service, notamment pour tout ce qui touche aux finances, aux ressources humaines, au domaine juridique, à la communication, à la réception des visiteurs et des échantillons, ainsi qu’aux tâches de coordination en lien avec le bâtiment EVA.

Le secrétariat de direction s’est passablement impliqué au niveau de l’Association suisse des vétérinaires cantonaux (ASVC) dont la présidence au niveau Romandie, respectivement la vice-présidence au niveau Suisse, sont assurées par le Chef de service. Cette année fut également marquée par les travaux de refonte du site internet de l’Etat de Fribourg. Plusieurs milliers de pages ont dû être remaniées et restructurées pour correspondre à la nouvelle philosophie de recherche du nouveau site, axée sur une recherche par thématique. Au niveau du visuel, une quantité importante d’images a dû être intégrée pour améliorer l’attractivité des différentes pages. Des travaux et réflexions sont également menés pour diminuer la quantité de papier et préparer le Service au Fribourg 4.0.

Au niveau juridique, le Service a eu l’avantage, durant l’année écoulée, d’être consulté sur 27 projets de révision législatifs. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de la réponse à trois instruments parlementaires ainsi qu’à trois projets législatifs : à savoir tout d’abord, l’ordonnance du 26 juin 2018 modifiant le règlement sur la sécurité alimentaire en vue d’une adaptation avec les nouveaux articles de l’ordonnance fédérale concernant l’abattage d’animaux et le contrôle des viandes ; puis, l’ordonnance du 21 août 2018 abrogeant l’ordonnance sur le contrôle des vigneron-encaveurs afin de s’harmoniser à la nouvelle teneur de l’article 36 de l’ordonnance fédérale sur le vin ; enfin, l’ordonnance du 4 décembre 2018 modifiant le règlement sur la sécurité alimentaire afin d’adapter ce dernier à la nouvelle ordonnance du Département fédéral de l’intérieur sur l’eau potable et l’eau des installations de baignade et de douche accessibles au public ; ce qui a engendré également l’abrogation de l’ordonnance cantonale concernant l’hygiène des piscines et des plages de baignade publiques. Le Service a émis 6376 décisions administratives dont dix décisions d’interdiction de détention d’animaux. Le Service a répondu à 26 oppositions/réclamations, émis 7 prises de position dans le cadre des demandes d’observation suite à des recours, et a transmis 176 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires chimie et biologie	281	5	1	2
Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	1342	16	0	49
Inspectorat de l’eau potable et des eaux de baignade	92	3	0	1
Santé animale	1783	0	1	80
Inspectorat des viandes et abattoirs	2469	2	0	1
Protection des animaux	409	0	5	43
Total	6376	26	7	176

5.2.2 Laboratoires

L’année 2018 a été caractérisée par une relative stabilisation du nombre global d’échantillons, mais sur les niveaux très élevés de l’année précédente, ce qui n’a été possible que grâce à la collaboration de tout le personnel de la section et du soutien de la direction du Service. Elle a aussi apporté son soutien à la réorganisation et l’automatisation partielle des processus liés aux échantillons vétérinaires ainsi qu’à la priorisation des tâches. Globalement, 41 412 échantillons (43 615 en 2017) ont été analysés par l’ensemble des laboratoires du SAAV.

Pour les laboratoires de biologie et de chimie alimentaires, l’année a permis de consolider l’application de la législation alimentaire, selon les modifications importantes introduites l’année précédente. 2018 a également été marquée par l’introduction de nouvelles méthodes, qui ont de plus permis de développer la collaboration avec d’autres services, en particulier le Service de l’environnement pour l’analytique de l’eau et le Service du médecin cantonal pour ce qui est de la recherche de légionelles.

Finalement, la section a continué dans le processus de diminution de la documentation papier, par une automatisation accrue des processus ainsi que le développement des interfaces entre la base de données documentaires (BPM pour le MAQ) et celle pour la gestion des échantillons (Limsophy LIMS).

5.2.2.1 Biologie alimentaire (LBA)

En 2018, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 4439 échantillons (+ 8,5 % par rapport à 2017). Cela a concerné 3075 échantillons d'eau potable, 73 échantillons d'eau de piscine, 24 échantillons d'eau de plage et 1037 échantillons de denrées alimentaires, dont 896 dans le cadre de 15 campagnes cantonales, de deux campagnes intercantionales romandes ainsi que d'une campagne nationale. A ces analyses s'ajoutent 212 analyses d'échantillons pour la recherche de légionelles et 17 dans le cadre d'essais inter laboratoires (assurance qualité).

Parallèlement à ce travail de routine, le laboratoire a continué à optimiser ses méthodes analytiques afin d'être plus performant et permettre de diminuer le délai d'obtention de certains résultats.

Afin de maintenir et continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé à de nombreuses réunions d'échanges d'expériences avec ses homologues des autres laboratoires cantonaux ou fédéraux.

Le résumé des résultats des campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Etablissements de restauration	435	110 (25 %)
Glaçons	30	7 (23 %)
Denrées alimentaires à risque - sécurité alimentaire (germes pathogènes)	146	7 (5 %)
Produits à base de viande échaudés - hygiène des procédés de fabrication	41	9 (22 %)
Produits à base de viande échaudés - bonnes pratiques microbiologiques	18	6 (33 %)
Poulets entiers à griller	8	3 (37 %)
Glaces soft-ice	14	3 (21 %)
Crème fouettée (émulsionneurs, siphons et sprays à usage unique)	7	2 (29 %)
Crèmes entières et doubles fabriquées et vendues dans les fromageries	18	6 (33 %)
Fromageries artisanales (alpage et plaine)	4	0
Fromages râpés et mélanges pour la fondue	39	3 (8 %)
Fromages importés	22	3 (14 %)
Lait et produits laitiers – sécurité alimentaire et bonne pratiques	36	6 (15 %)
Produits laitiers en poudre et préparations déshydratées - sécurité alimentaire et hygiène procédés	22	0
Articles de boulangerie et de pâtisserie	53	8 (15 %)

Campagnes d'analyses microbiologiques intercantionales	Nombre d'échantillons (FR)	Echantillons non conformes (FR)
Préparations de viandes et viandes hachées - bonnes pratiques	79	20 (25 %)
Plats à base de champignons - C. perfringens et OHyg	15	2 (13 %)

En 2018, les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique dans les établissements de restauration ont montré un taux de contestation de 25 %, ce qui représente une légère hausse par rapport à celui de 2017 (21 %). Une attention particulière a été accordée aux produits sensibles tels que le riz, les pâtes et les légumes cuits. Les résultats révèlent principalement des taux élevés de germes aérobies mésophiles et d'entérobactéries (contaminations fécales) souvent synonymes de mauvaise gestion de la chaîne du froid et de la conservation, respectivement d'une mauvaise application des règles d'hygiène de base et de production.

Suite à de mauvais résultats constatés de 2015 à 2017 sur la conformité microbiologique de la viande et des produits dérivés mis sur le marché, cette campagne a été reconduite en 2018 sous forme de campagne intercantonale romande avec, à la clef, un taux de 25 % d'échantillons non conformes pour le canton de Fribourg. Cette campagne visait en particulier les boucheries et autres établissements du secteur carné, mais également tout autre établissement proposant ce type de produits. Les produits cibles étaient les préparations de viandes et les viandes hachées. Les résultats démontrent, pour certains établissements, un manque de maîtrise des bonnes pratiques par rapport aux valeurs indicatives fixées dans le guide officiel de la branche. Principalement, ce sont des germes de contamination environnementale et de germes fécaux (entérobactéries), parfois en quantité élevée, qui sont à l'origine des manquements.

Concernant les crèmes (doubles et entières) fabriquées et vendues dans les fromageries, on constate une légère amélioration par rapport aux années précédentes ; le taux de non-conformité s'élevant à 33 % contre 39 % en 2017 et 55 % en 2016. Les dépassements concernent généralement des germes indicateurs, comme les germes aérobies mésophiles (GAM).

La campagne sur les denrées à risque portant sur la recherche de germes pathogènes (p. ex. *Listeria monocytogenes*, *Salmonella spp*) n'a pas mis en évidence de graves lacunes et de mise en danger publique.

De manière générale, les taux de non-conformité observés pour les produits mis sur le marché montrent, qu'après la fabrication, les problèmes de recontamination sont fréquents et/ou les bonnes pratiques d'hygiène ne sont pas toujours maîtrisées. Le plus souvent, ce sont des germes de contamination environnementale et des germes fécaux (entérobactéries) qui sont à l'origine des manquements.

5.2.2.2 Biologie vétérinaire (LBV)

En 2018, le secteur a analysé un total de 34 364 échantillons, soit une petite diminution de 10 % par rapport à l'année précédente qui avait, elle, enregistré une augmentation de 33 %. Les raisons principales de cette baisse sont la diminution des cas de salmonellose bovine et une diminution des analyses de sondage, telles que l'IBR et la leucose bovine, pour lesquelles le prélèvement a été fait directement dans les abattoirs et les analyses réalisées par le laboratoire Galli-Valerio du canton Vaud, dans le cadre du réseau des laboratoires vétérinaires romands des cantons de Fribourg, Vaud et Neuchâtel (ci-après : Réseau Vet). En partageant les analyses de sérologie, le LBV a pu se concentrer sur les analyses BVD, qui ont également augmenté en 2018 par rapport à l'année précédente.

Le projet ReLait du canton Fribourg visant à diminuer l'utilisation des antibiotiques chez les producteurs de lait a commencé début 2018 avec un nombre élevé d'échantillons reçus par le SAAV. En raison du personnel disponible à ce moment-là et de la priorité donnée aux mesures de lutte contre la propagation de la BVD, ce surplus d'analyses ne pouvait plus être absorbé sur le long terme. La décision de suspendre la participation du laboratoire de microbiologie vétérinaire du SAAV dans ce projet a dû être prise et les analyses aiguillées vers un partenaire de Suisse centrale.

La recherche de substances inhibitrices par des campagnes cantonales chez les bovins, porcs et chevaux (rein et musculature) a été abandonnée par le canton de Fribourg, suite à l'abandon de cette recherche au niveau fédéral en 2018. Par conséquent, ni les campagnes cantonales, ni celles nationales n'ont été effectuées en 2018.

Un nombre important d'analyses sérologiques (7904 échantillons) a été réalisé pour la recherche de causes d'avortement, dans le cadre de sondages, de contrôles d'importations ou d'exportations, de suspicions de maladies ou de contrôles de salmonelles dans les œufs. Cependant, le plus grand nombre d'analyses a été effectué par real-time PCR (24 058) sur des échantillons de cadavres, biopsies, fèces, arrière-faix, sang et organes (foie, poumon ou ganglion). La plupart de ces analyses, plus précisément 23 922, étaient des analyses de confirmation ou de surveillance au virus de la BVD.

A cela s'ajoutent 404 échantillons de parasitologie (trichines, cryptosporidies et d'autres) et les analyses par bactériologie classique de 886 échantillons de lait et 42 autres échantillons (fèces, écouvillons, abcès). Une centaine d'antibiogrammes ont été réalisés en début de l'année pour le projet ReLait pour un total de 137 à la fin de l'année suite au retrait du laboratoire de ce projet.

Dans le cadre de l'assurance qualité, 17 essais inter laboratoires ont été effectués au cours de l'année, dont sept étaient destinés à l'évaluation des capacités du laboratoire pour l'analytique des laits mammaires et des antibiogrammes.

Dans le cadre du Réseau Vet, le laboratoire de biologie vétérinaire a analysé seulement une partie des échantillons de tous les cantons romands pour les analyses d'épidémiologie liées aux maladies IBR, LBE, brucellose et BVD. Par contre, le LBV a réalisé l'ensemble des analyses romandes Aujeszky/SDRP. Finalement, les analyses sérologiques pour la langue bleue, ESB pour les bovins et CEM pour les chevaux ont été prises en charge par d'autres laboratoires du Réseau Vet.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2018 (avec une comparaison aux valeurs 2017) :

Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
Anamnèses	Matériel analysé	2018	2017	2018	2017
IBR / IPV (ruminants)	Sang	2248	3926	0	0
Brucellose bovine (bovins, camélidés)	Sang	610	790	0	0
	Arrière-faix	515	446	0	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	693	843	0	0
Coxiellose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	185	121	35	17
	Arrière-faix	515	446	8	4
Chlamydie	Sang	36	15	3	1
Leucose enzootique bovine (bovins)	Sang	116	2024	0	0
Leptospirose (tous les animaux)	Sang	4	2	0	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	8	11	5	7
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	380	1881	81	534
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Oeufs et sang	388	328	5	6
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	300	394	9 (MVV)*	8 (MVV)*
Aujeszky (porcs)	Sang	766	732	0	0
SDRP, anticorps (porcs)	Sang	766	732	0	0
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	57	17	1	0
APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	55	87	24	39
ESB (bovins)	Obex	0	0	0	0
Maladie de la langue bleue BT, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	111	181	3	0
Maladie de la langue bleue BT, anticorps ELISA (bovins)	Sang	1	1	1	1
BVD anticorps (bovins)	Sang	4230	4879	598	592
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	23 922	23 039	526	1077
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	13	12	7	3
Paratuberculose, antigène PCR (bovins)	Selles	28	55	8	5
Trichines (porcs, chevaux)	Musculature	356	291	0	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	1	0	1	0
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	0	1	0	0
Tuberculose :	- PCR	6	1	0	0
	- coloration Zeehl Nelson (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	8	0	0

* MVV : Virus de Maedi Visna

Autres d'analyses	2018	2017
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	886	1053
Antibiogrammes des souches isolées dans des laits mammitiques ou des analyses bactériologiques	137	47
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	208 (dont 11 positives aux substances inhibitrices)	240 (dont 8 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses (urines, selles, pus, organes, surfaces, etc.)	42	10
Analyses parasitologiques dans les fèces	48	70
Recherches de substances inhibitrices (campagnes cantonales et nationales chez les bovins, porcs et chevaux avec rein et musculature)	0	195 (dont 1 résultat positif)

5.2.2.3 Chimie

En 2018, le secteur chimie du SAAV a analysé un total de 3118 échantillons d'eau (3030 en 2017) et 795 échantillons de denrées alimentaires et objets usuels (1039 en 2017), dans le cadre de sept campagnes cantonales, huit campagnes intercantionales romandes, deux projets de collaboration interservices (en collaboration avec le SEn et Agroscope) et trois campagnes nationales.

Un objectif important était de poursuivre et approfondir la collaboration avec le SEn et profiter ainsi des synergies, notamment pour l'utilisation des instruments de mesure. Ce projet a débuté en 2017 avec l'acquisition d'appareillages par le SAAV, mis à la disposition des deux services. Il s'est poursuivi en 2018 avec l'implémentation d'une méthode d'analyse des métaux lourds par l'ICP-MS³ existant au SEn. Dans un premier temps, les modalités d'utilisation ont été définies et la formation des collaborateurs du SAAV et du SEn a été organisée (transfert de compétences). Dans une deuxième phase, les collaborateurs nouvellement formés sur cet instrument ont implémenté une méthode qui permet d'analyser un ensemble de 15 éléments différents en une seule analyse. L'objectif a été atteint avec succès et cette méthode a été validée. Elle sera à l'avenir utilisée pour l'analyse des métaux lourds dans l'eau potable. Cet objectif était également lié à la décision stratégique de ne pas renouveler l'instrument existant AAS⁴ du SAAV, qui servait jusque-là pour ce type d'analyses et qui arrivait en fin de vie. Cette collaboration a permis d'économiser un montant substantiel à l'Etat, tout en garantissant des prestations en matière d'analyses des métaux lourds dans l'eau potable, selon les exigences. Elle reste à l'état de la technique. Les synergies et les transferts ont été très bénéfiques aux deux entités.

Un autre objectif important était de développer une méthode permettant l'analyse de substances, telles que le cannabidiol (CBD) et le tétrahydrocannabinol (THC) dans le chanvre et les succédanés du tabac, comme par exemple les e-liquides pour les cigarettes électroniques. Cette méthode a été développée et validée et pourra ainsi être utilisée non seulement pour les analyses des prélèvements qui relèvent du droit alimentaire, mais également pour les activités de la police.

Afin de maintenir et garantir la meilleure qualité des résultats produits, le secteur chimie a participé à huit tests inter laboratoires, pour un total de 24 échantillons.

Dans son rôle de formateur, le secteur chimie a été actif dans la formation d'un apprenti, a donné des cours à la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR). Tous ces investissements pour l'avenir du canton ont été réalisés grâce à l'engagement de l'ensemble du personnel du secteur.

Enfin, le secteur chimie s'engage à maintenir une connaissance approfondie, aussi bien au niveau scientifique que du droit, dans les divers sujets pour lesquels le SAAV est l'organe compétent d'exécution. Dans ce contexte, le secteur a participé à de nombreuses réunions d'échanges d'expériences et groupes d'experts (ERFA), comme les groupes sur les résidus vétérinaires, les cosmétiques et les métaux lourds dans les objets usuels et denrées alimentaires.

—

³ Inductively Coupled Plasma Mass Spectrometry ou spectrométrie de masse à plasma à couplage inductif

⁴ Atomic absorption spectroscopy ou Spectrométrie d'absorption atomique

Le laboratoire chimie a également approfondi son expertise dans l'analyse de l'amitrazé et de ses métabolites dans la cire et le miel. Le SAAV a présenté les résultats de ses activités dans le cadre du Honignetz (séance à l'OSAV à Berne) et a commencé une collaboration avec les experts d'Agroscope à Liebefeld dans un projet de recherche sur la cinétique de l'amitrazé dans les ruchers. L'objectif de cette étude est de connaître les teneurs qu'on peut trouver – après application – dans la cire et le miel d'un rucher traité avec un produit non autorisé en Suisse. Les résultats de cette étude devraient permettre de déterminer, pour autant que la molécule et/ou ses métabolites aient été détectés, si l'amitrazé a été appliquée ou s'il s'agit d'une contamination croisée.

Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Chrome (VI) dans objets usuels en cuir	10	2 (20 %)
Mycotoxines (aflatoxine & ochratoxine) dans les épices	20	2 (10 %)
Mycotoxines (trichothécènes et zéaralénone) dans les produits à base de céréales	15	0
Qualité de châtaignes fraîches	12	4 (33 %)
Métaux lourds dans les bijoux	6	5 (83 %)
Micropolluants dans l'eau potable	89	0
Amitrazé (analyses pour privés)	5	0

Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Amitrazé dans le miel (domaine alimentaire)	58	3 (5 %)
Amitrazé dans le miel (domaine production primaire)	69	3 (4 %)
Amitrazé dans la cire (domaine production primaire)	70	20 positifs (29 %)
Trihalométhanes, urée, TOC et chlorates dans les eaux de piscines couvertes	81	7 (9 %)
Trihalométhanes, urée, chlorate et turbidité dans les eaux de piscines ouvertes	17	12 (60 %)
Agents blanchisseurs dans les cosmétiques	40	8 (20 %)
Patuline dans les jus de pomme	22	0
Métaux lourds dans les champignons frais	14	0

Collaboration dans le cadre de projets de recherche et interservices	Nombre d'échantillons	Objectif du projet
Amitrazé (Agroscope)	56 (cires) 13 (miels)	Connaître la cinétique de l'amitrazé et de ses métabolites lors de l'application du produit sur des ruchers
Glyphosate dans les eaux de surface	198	Collaboration interservices



LC-MS/MS (spectromètre de masse)

Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands ou par l'institut Adolphe Merkle)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
cPCB dans les poissons d'eau douce	9	0
Nanomatériaux (SiO ₂ , TiO ₂ , talc) dans les denrées alimentaires	56	- (Monitoring)
Sucrage dans les vins après fermentation	16	0
Adulteration du miel	12	0
Bières artisanales : détermination de la teneur en alcool, des anhydrides sulfureux, des métaux lourds, de nitrosamines	13	3 (23 %)
PCB, dioxines et furanes dans les œufs	3	2 (66 %)
Colorants artificiels et édulcorants dans les boissons et sirops	32	12 (38 %)
Allergènes dans les cosmétiques d'appellation « Bio », « naturel » ou « production maison »	25	15 (60 %)
Espèce animale – viande hachée	14	1 (7 %)
Recherche d'ingrédients carnés dans les plats vegan, végétariens ou étiquetés <i>sans porc</i>	12	2 (17 %)
Médicaments vétérinaires (dont aminoglycosides) dans la viande de veau	11	1 (9 %)
Pesticides dans les petites baies produites localement	12	0
Alcaloïdes pyrrolizidiniques dans les boissons spiritueuses	14	0
Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
OSAV – NFUP 2018 programme B1x (miels) tétracyclines, quinolones, sulfonamides)	5	0
OPSON VII Thon-authenticité (histamine, nitrite, monoxyde de carbone)	2	0
Coordination Food Fraud - citron concentré – authenticité	1	0

5.2.3 Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade

L'inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade (IEP) est l'organe d'exécution dans le canton de Fribourg de la législation touchant à l'eau potable, aux eaux de baignade, aux piscines ainsi que du contrôle de la mise sur le marché des produits chimiques. Pour cela, il réalise des contrôles officiels sous forme d'inspections et d'analyses. Dans le domaine de l'eau potable, il assure la coordination du développement des réseaux en préavisant les plans communaux des infrastructures d'eau potable (ci-après : PIEP) et en exploitant le système d'information (SI) AquaFri 1.0, le cadastre informatisé des réseaux d'eau potable du canton.

5.2.3.1 Analyses de l'eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable, à l'exception des douches publiques. Ces analyses englobent les prélèvements officiels effectués par l'IEP et les prélèvements réalisés par les distributeurs d'eau dans le cadre de leur autocontrôle et dont les échantillons doivent être analysés par le SAAV, conformément aux exigences légales. Par rapport à 2017, les taux de non-conformité présentent une légère diminution de l'ordre de 10 %.

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises à la LDAI	Eaux de surface (avant traitement)	80	-
	Captages (avant traitement)	475	-
	Autres	172	-
Eaux soumises à la LDAI	Sources (non traitées)	229	4 (2 %)
	Après traitement	278	11 (4 %)
	Distribuées	1948	78 (4 %)
Total		3182	93 (3 %)

5.2.3.2 Inspections des distributeurs d'eau potable

Le SAAV procède à des inspections régulières des distributeurs d'eau potable planifiées sur la base d'une analyse des risques et des prescriptions du plan de contrôle national (fréquence minimale fédérale : tous les quatre ans). En 2018, 30 inspections de base ont été réalisées ainsi que trois inspections partielles effectuées dans le but d'approuver la (re)mise en service d'ouvrages d'eau potable nouveaux ou assainis

5.2.3.3 Pollutions

En 2018, cinq cas de pollution, avérés ou suspectés, de réseaux d'eau potable publics ont été traités. Dans un cas, la pollution d'une rivière par un produit phytosanitaire contenant trois substances actives (voir photo ci-dessous) a nécessité un suivi régulier d'une ressource proche et exploitée pour l'eau potable. Ce suivi n'a finalement révélé aucune pollution de la ressource. Les quatre autres cas ont concerné des pollutions microbiologiques de réseaux d'eau potable mis en évidence par les analyses d'autocontrôle et ont exposé au total moins de 1000 personnes. Ces cas ont conduit à informer la population de la nécessité de bouillir temporairement l'eau ainsi qu'à une désinfection des réseaux par le chlore. Dans deux cas, des installations de chloration en continu ont été installées en attendant la mise en conformité du réseau.



Pollution d'une rivière fribourgeoise par le déversement accidentel d'un pesticide contenant trois substances actives (fludioxonil, tébuconazole et difénoconazole).

5.2.3.4 Planification

Le SAAV est l'organe de coordination des préavis cantonaux concernant les planifications directrices des infrastructures d'eau potable PIEP. Au sens de la loi cantonale sur l'eau potable, les communes ont la responsabilité d'établir une proposition de PIEP pour approbation. En tenant compte des associations de communes et des grands

distributeurs privés présents sur le canton, c'est un total de 155 PIEP qui étaient attendus pour le délai légal du 30 juin 2016.

A fin 2018, 124 propositions de PIEP ont été déposées au SAAV (68 à fin 2017) grâce à l'effort important des communes et des bureaux d'ingénieurs pour rattraper le retard accumulé suite à l'importante masse de travail que représente la conception des PIEP. Parmi ceux-ci, 7 versions définitives ont été approuvées par la DIAF.

5.2.3.5 AquaFri 1.0

AquaFri 1.0 est le cadastre cantonal des réseaux de distribution de l'eau potable. Afin de pouvoir rassembler toutes les installations du canton dans une seule plate-forme, le SAAV a développé un modèle de données dans une application de type SIG (système d'information géographique) permettant de représenter les réseaux sur une carte géographique du territoire. Ce développement a été réalisé avec le soutien et la collaboration étroite de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB).

En 2018, la base de données AquaFri 1.0 a été incorporée dans le portail cartographique cantonal accessible au public. La figure ci-dessous présente un exemple d'extrait du portail AquaFri. A la fin de 2018, le portail disposait des sets de données de 70 réseaux sur les 151 attendus.

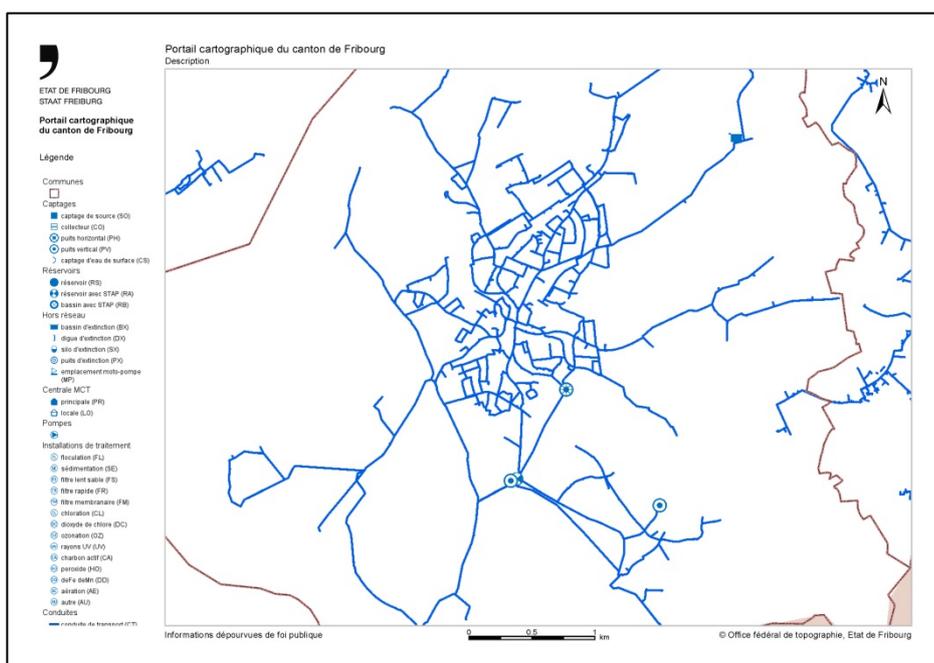


Illustration : Extrait du portail AquaFri 1.0, la base de données SIG des réseaux d'eau potable du canton.

La difficulté principale de la réalisation d'AquaFri 1.0 est le caractère très hétéroclite des données disponibles chez les distributeurs d'eau. Pour surmonter cette complication et afin de réaliser un cadastre cantonal homogène des réseaux d'eau potable, le SAAV offre aux distributeurs un support actif et constant pour la récolte et l'enregistrement de leurs données et développe les routines de transfert et de traduction au format AquaFri 1.0. Les distributeurs ont jusqu'à fin 2019 pour transmettre au SAAV leur cadastre informatisé.

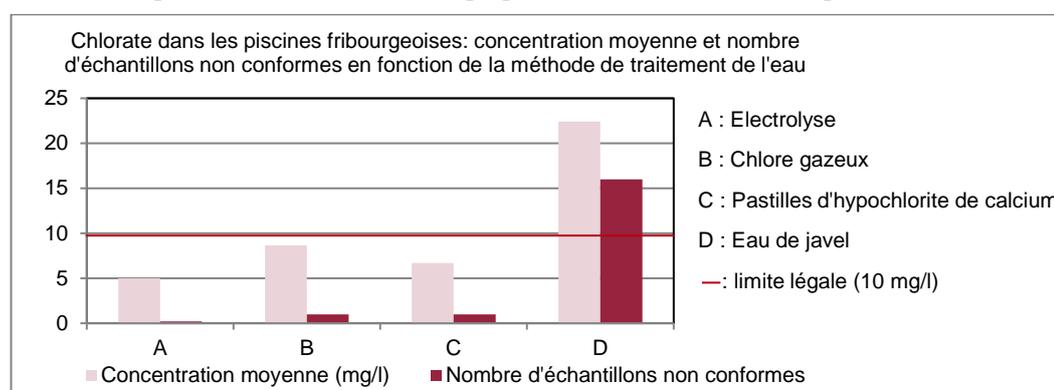
5.2.3.6 Piscines et douches publiques

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2017, du nouveau droit fédéral sur les denrées alimentaires et les objets usuels, l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public est incluse dans son champ d'application comme objet usuel. Le SAAV en est l'organe cantonal responsable de son application. Suite à la modification de la législation fédérale, l'ordonnance cantonale concernant l'hygiène des piscines et des plages de baignade publiques a été abrogée en 2018 car la plupart des articles étaient devenus obsolètes. Seuls quelques articles précisant les activités de contrôle du SAAV ont été intégrés dans le Règlement cantonal sur la sécurité alimentaire (RSAI).

En 2018, 37 établissements répondaient à la définition d'installation de baignade publique. Les activités de contrôle du SAAV comprennent le prélèvement et l'analyse d'échantillons officiels, la réalisation d'inspections et les préavis en cas de construction ou de modification des installations de traitement.

En 2018, le SAAV a prélevé 71 échantillons d'eau de piscines publiques. 27 (38 %) de ces échantillons n'étaient pas conformes aux exigences de la législation fédérale, une proportion sensiblement identique à celle de 2017.

La principale cause des non-conformités est la teneur en chlorates (19 échantillons non conformes sur 70). Les chlorates sont des sels provenant de la décomposition des produits chlorés utilisés pour désinfecter les bassins. Comme le montre la figure ci-dessous, le problème provient essentiellement de l'emploi d'eau de javel commerciale qui présente une instabilité importante, en particulier au-delà de 20 degrés Celsius ou en présence de lumière. Même en optimisant les conditions de stockage, la teneur en chlorates reste souvent supérieure aux normes légales. Comme elle ne dépend pas du nombre de baigneurs et n'est pas éliminée par le processus de filtration, seul un apport d'eau fraîche, parfois très important et coûteux, permet d'en abaisser la concentration. In fine, un changement du désinfectant peut s'avérer nécessaire, impliquant des investissements importants dans les installations.



Le deuxième motif de non-conformité est la teneur en trihalométhanes (produits issus de la réaction du chlore avec la matière organique dont le représentant principal est le chloroforme) dont cinq échantillons sur 68 étaient non conformes et dont trois échantillons avaient des teneurs supérieures à 100 µg/l (limite maximale légale : 50 µg/l). Le nombre et l'hygiène des baigneurs ainsi que l'apport d'eau fraîche peuvent contribuer à faire baisser la teneur de ces substances. Si ces mesures ne suffisent pas, les établissements doivent modifier leur système de traitement et introduire en particulier une filtration sur charbon actif.

Sept inspections d'installations de baignade ont été réalisées en 2018. Dans tous les cas, il s'agissait de la première inspection des installations de l'établissement. D'une manière générale, ces inspections ont démontré que les exploitants n'avaient pas encore assimilé tous les changements imposés par la législation.

Les douches publiques ont également été introduites dans la révision de la législation de 2017. Le problème sanitaire principal concernant les douches est la légionellose, une maladie dont l'infection se produit par l'inhalation de gouttelettes contaminées. Les personnes les plus à risque sont les personnes âgées et celles ayant un système immunitaire affaibli.

En 2018, le SAAV a déterminé la teneur en *Legionella spp* de 239 échantillons de douches publiques dans le cadre de l'autocontrôle des exploitants. Six échantillons ont présenté un taux supérieur à la valeur maximale légale de 1000 UFC/l (UFC : unité formant colonie). Les exploitants ont été informés des mesures préconisées dans le document révisé « Légionelles et légionellose - Recommandation OFSP/OSAV ».

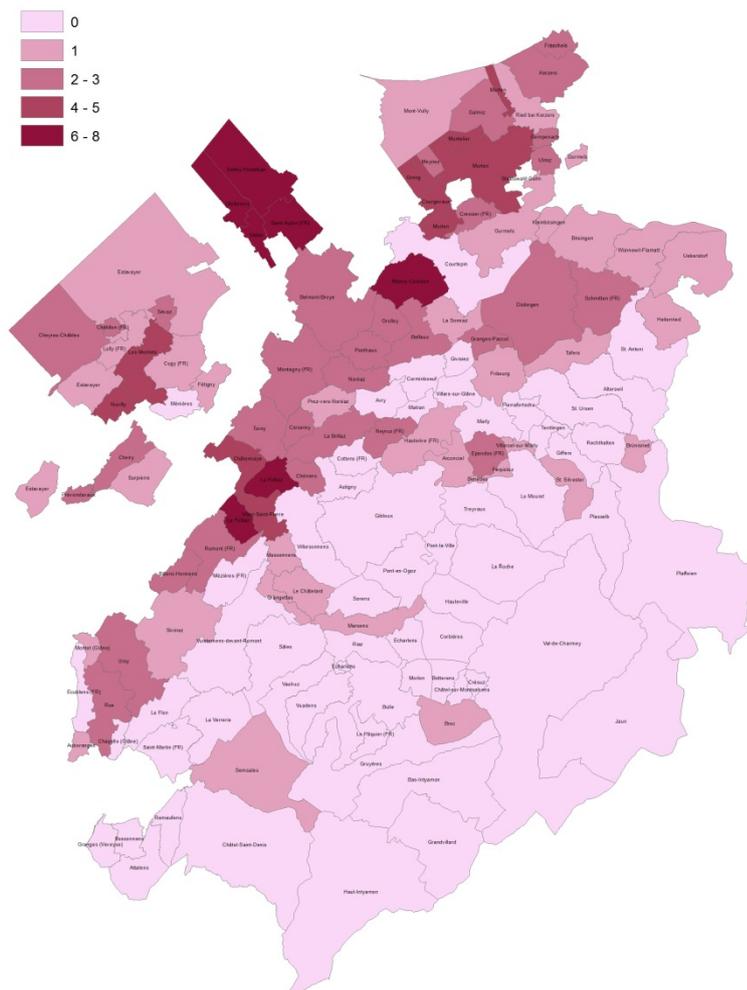
Une campagne d'analyses officielles des légionelles dans les douches des homes suivra en 2019.

5.2.3.7 Campagnes

Entre 2016 et 2018, le SAAV a mené une campagne d'analyses de 34 pesticides ou dérivés de pesticides dans des échantillons prélevés aux robinets de consommation. Durant cette campagne, deux échantillons ont été prélevés dans chaque commune du canton, une fois au printemps et une fois en automne. Tous les résultats se sont révélés conformes aux exigences légales. Toutefois, certaines analyses ont mis en évidence que certaines eaux de réseau pouvaient contenir en traces jusqu'à huit résidus de pesticides. La carte ci-dessous présente le nombre de résidus de pesticides trouvés dans l'eau potable des différentes communes.

Nombre de résidus de produits phytosanitaires dans les échantillons d'eau potable
Campagne de prélèvements 2016-2018 (valeur la plus élevée de deux échantillons)

Nombre de résidus de pesticides (traces)



5.2.3.8 Plages de baignade publiques

Les eaux de douze plages de baignade publiques du canton ont fait l'objet d'un contrôle microbiologique durant l'année 2018. Parmi celles-ci, huit font l'objet d'un seul prélèvement annuel et quatre ont été intégrées dans le programme de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Pour ces cas, les prélèvements ont été adaptés aux exigences de l'AEE et sont faits en principe quatre fois par année. Les analyses ont été réalisées selon les recommandations de la Confédération.

Sur les 24 échantillons prélevés, 20 ont obtenu la classe de qualité A (excellente) et quatre la classe de qualité B (bonne). Les classes A et B sont attribuées à des eaux de baignade pour lesquelles il n'y a pas lieu de craindre une atteinte à la santé publique.

5.2.3.9 Produits chimiques

Le 1^{er} janvier 2018 est entrée en vigueur l'ordonnance cantonale sur les produits chimiques (OCChim). Le SAAV assure l'application des dispositions relatives au contrôle de la mise sur le marché des produits chimiques. Cinq inspections ont été effectuées parmi lesquelles, quatre ont présenté des manquements à la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim). Le SAAV a également participé à la campagne nationale « produits biocides 2017-2018 » pour laquelle il a prélevé et contrôlé dix échantillons. Le SEN coordonne au niveau cantonal l'application de l'OCChim.

5.2.4 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

L'activité principale de la section inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (ci-après : IDO) consiste à effectuer des inspections dans les quelque 3840 établissements alimentaires du canton soumis à son contrôle. Comme le nombre de ces établissements augmente d'une année à l'autre (2017 : environ 3700 établissements), en lien avec la croissance démographique du canton de Fribourg et avec les nouvelles habitudes alimentaires, et que la majorité des personnes responsables de ces établissements n'ont pas toujours connaissance de leur obligation d'annoncer spontanément leur activité au SAAV, ceci implique de consacrer des ressources non seulement pour effectuer les contrôles sur le terrain, mais également pour rechercher et recenser les établissements non annoncés.

Les sept collaborateurs de la section IDO ont effectué, sans annonce préalable, un total de 1977 inspections en 2018 (contre 1920 en 2017). Le taux légèrement plus élevé d'inspections non conformes constaté en 2018 (68 %, contre 62 % en moyenne les années précédentes) peut être mis en relation avec le fait qu'au 1^{er} mai 2018, de nouvelles exigences sont entrées en vigueur, notamment en ce qui concerne la déclaration des allergènes dans les denrées alimentaires remises en vrac. Ces inspections, effectuées sur la base d'une analyse des risques, l'ont été en majorité dans les établissements de restauration (57 % des inspections effectuées en 2018), suivis par les commerces (23 %), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries, etc.) (19 %) et les industries (1 %).

Il est réjouissant de constater que lors de près d'une inspection sur trois, la situation rencontrée ne donne pas matière à contestation. Toutefois, des situations critiques du point de vue alimentaire sont rencontrées. L'inspecteur/contrôleur doit ordonner l'élimination de denrées alimentaires (ex. marchandise avariée conservée à une température inadéquate ou ayant dépassé la date limite de consommation, ou huile de friture altérée : 184 cas en 2018) ou l'interdiction d'utilisation de procédés, de locaux, d'instruments ou de véhicules (une vingtaine de cas en 2018).

Dans le cadre du contrôle officiel, l'IDO est également chargé de prélever des échantillons officiels pour les laboratoires du SAAV, d'organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou de la Confédération (OSAV). En 2018, ce sont ainsi 1352 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels (2017 : 1341 échantillons) qui ont été collectés auprès de 500 entreprises actives dans le canton de Fribourg.

L'IDO est en outre chargé d'agréer les entreprises alimentaires fribourgeoises désirant exporter vers certains marchés étrangers qui posent des exigences spécifiques en la matière. C'est le cas notamment des entreprises exportant vers la Russie, pour lesquelles doit être vérifié (par le biais d'une inspection annuelle) le respect des exigences fixées par l'Union économique eurasiatique (UEEA - dont font partie notamment la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan); en outre, depuis le début 2018, l'IDO vérifie physiquement, en collaboration avec la section IVA, la conformité de chaque charge d'aliments exportée vers cette destination (150 contrôles effectués par le SAAV en 2018) ou d'autres pays tiers.

Parmi les autres tâches dont est chargé l'IDO, on signalera le contrôle des exploitations actives dans le secteur de la production primaire végétale, l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire ainsi que la participation à la formation donnée aux gérants d'établissements publics (cours de cafetiers). L'IDO s'occupe en outre de contrôler, sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification (OIC), le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP.

5.2.5 Inspectorat des viandes et abattoirs

Au cours de l'année 2018, le fonctionnement de l'inspecteurat des viandes et abattoirs a été audité à deux reprises par des organismes externes : une fois en octobre, dans le cadre d'un audit de vérification de l'Union européenne sur la viande et les produits à base de viandes, deux inspecteurs sont venus évaluer le système et les procédures lors d'une inspection d'entreprise. Bien que le rapport de cet audit ne soit pas encore finalisé, les manquements relevés ont d'ores et déjà fait l'objet d'actions correctives. Une deuxième fois d'octobre à décembre, l'UCAL (Unité fédérale pour la chaîne alimentaire) a audité le SAAV lors de l'inspection de quatre abattoirs dans le contexte d'un programme national portant sur l'évaluation du fonctionnement de l'autorité cantonale en charge de la surveillance des abattoirs, ainsi que sur les aspects de protection des animaux lors de leur abattage. L'UCAL soumettra son rapport courant 2019.

Le guichet unique « export » mis en place dès 2017 a maintenant fait ses preuves en permettant aux entreprises d'avoir un accès simple et rapide aux services dont elles ont besoin afin d'exporter des denrées alimentaires d'origine animale.

5.2.5.1 Abattoirs

La mission principale de la section inspecteurat des viandes et abattoirs est l'exécution des tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : bien-être des animaux (protection des animaux), santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et sécurité alimentaire (contrôle des viandes à proprement parler, contrôle du respect des normes d'hygiène dans les établissements). Ce qui exige de chaque animal entrant dans la chaîne alimentaire qu'il soit soumis au minimum à deux contrôles (ante mortem et post mortem) par du personnel officiel dûment formé. C'est aussi grâce à ces contrôles, qui sont minutieusement effectués au quotidien, que les consommateurs et consommatrices peuvent savourer avec bonne conscience une viande issue des abattoirs fribourgeois.

Afin de pouvoir assurer cette mission dans les abattoirs du canton, l'inspecteurat des viandes et abattoirs compte une quarantaine de collaborateurs répartis sur les quatre abattoirs principaux d'Estavayer-le-Lac (bovins), de Courtepin (porcs et volaille) et de Vaulruz, ouverts jusqu'à six jours par semaine de 4 h à 22 h.

Durant l'année 2018, les chiffres d'abattages suivants ont été enregistrés :

- > A l'exclusion des volailles, le bétail de boucherie (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux), le gibier d'élevage et les lapins, 474 153 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Ceci représente une augmentation de 1,9 % par rapport à l'année précédente.
- > Pour la volaille, un total d'environ 29,7 millions de poulets a été abattu. Ce chiffre est en hausse de près de 10 % par rapport à l'année précédente et correspond aux nouvelles habitudes de consommation en Suisse. Le pourcentage de volaille confisquée s'élève à 1,8 %, comparable à l'année précédente.

Tableau représentant le total des abattages officiels du bétail de boucherie par espèce :

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
96 065 (+ 6,1 %)	374 590 (+ 0,7 %)	2852 (+ 31,8 %)	484 (+ 20,4 %)	27 (- 12,9 %)

Tableau représentant le total des abattages officiels pour les autres espèces :

Volaille	Gibier d'élevage	Lapins	Lamas	Alpagas
29 745 839 (+ 9,6 %)	81 (- 11,9 %)	54 (+ 107,7 %)	0 (- 100 %)	0 (- 100 %)

La différence par rapport à l'année précédente est indiquée entre parenthèses, en pourcent.

En 2018, dans le canton de Fribourg, 4 grands établissements d'abattage et de découpe, 18 établissements de faible capacité (dont 5 dédiés uniquement à la volaille), 2 établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale, ainsi que 2 établissements de traitement du gibier, sont autorisés. Parmi ces établissements, un

nouvel abattoir a reçu une autorisation provisoire d'exploiter. A des fins de surveillance de ces établissements, 20 inspections ont été opérées, dont 12 sans annonce préalable.

L'abattage dans les établissements de faible capacité reste une priorité du canton de manière à garder la proximité des produits régionaux.

5.2.5.2 Certificats d'exportation pour denrées alimentaires d'origine animale

Pour les exportations de denrées alimentaires d'origine animale comme la viande, le fromage ou d'autres produits laitiers, la Suisse négocie des accords avec les différents pays concernés.

En 2018, pour les entreprises exportatrices fribourgeoises, de telles marchandises ont été exportées vers 55 pays répartis sur tous les continents.

Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. Pour l'année 2018, plus de 900 certificats ont été préparés, authentifiés et signés, représentant une augmentation de 6,6 % comparée à l'année dernière. Cette croissance est en ligne avec l'évolution notée l'année précédente.

Dès février 2018, les ressources du SAAV (et plus particulièrement les sections IDO et IVA) ont dû faire face à l'introduction d'une obligation supplémentaire, à savoir celle d'inspecter sur place et préalablement à leur expédition, toutes les marchandises en partance pour l'Union économique eurasiatique (UEEA). Ainsi, les collaborateurs ont effectué 150 inspections de marchandises auprès des trois principales entreprises exportatrices concernées.

5.2.5.3 Programme d'analyses

Chaque année, l'OSAV met en place un vaste programme de prélèvements et d'analyses d'échantillons pour la détection de substances étrangères (PNASE, programme national d'analyses de détection des substances étrangères). Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Il permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. C'est aussi une garantie vis-à-vis de l'Union européenne de démontrer la sécurité des produits alimentaires provenant du marché suisse. Près de 300 (283) échantillons de différents tissus animaux (sang, muscle, lait, urine, etc.) ont été prélevés officiellement dans les abattoirs du canton de Fribourg, puis analysés afin de déterminer la présence ou non de substances étrangères. A noter qu'aucun de ces prélèvements ne s'est révélé positif. Parallèlement à ces actions, 4672 échantillons RiBeS⁵ ont été prélevés sur les sites dans le cadre du programme national de surveillance (voir aussi point 1.2.6.3).

5.2.5.4 Venaison sauvage

L'année 2018 a été marquée par des modifications législatives au niveau fédéral, notamment avec l'apparition de la notion de « personne compétente ». Désormais, un chasseur formé avant le 30 avril 2018 est considéré comme « personne compétente » et peut, *de facto*, effectuer le contrôle initial du gibier. Le SAAV était présent lors des séances d'information destinées aux chasseurs afin de présenter les exigences légales dans les grandes lignes. En sus, la Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse (ci-après : FFSC) a organisé, avec le soutien du SAAV, la formation au contrôle initial du gibier de près de 31 chasseurs, quelques-uns provenant des cantons de Glaris et de Berne.

Durant l'automne, à l'ouverture de la chasse du chamois et du cerf, le SAAV a procédé à des vérifications sur le terrain à divers postes de contrôle, dans le but d'apprécier la qualité du gibier présenté aux gardes-faune.

⁵ Projet Prélèvement d'échantillons sur le bétail bovin à l'abattoir

5.2.6 Santé animale

Aucune maladie hautement contagieuse n'a été détectée sur le territoire du canton de Fribourg en 2018, alors que la peste porcine africaine s'approche dangereusement de la Suisse par le Nord.

5.2.6.1 Apiculture

En 2018, trois cas de loque européenne (dans les districts de la Singine et du Lac) et deux cas de loque américaine (en Sarine) ont été décelés. Quatorze colonies ont été détruites. A la fin de la saison, il y avait encore trois séquestres en vigueur qui seront en principe levés dès la reprise des contrôles apicoles au printemps 2019.

Au printemps 2018, le nombre d'apiculteurs était de 836 (+ 14). Il est en légère augmentation par rapport à l'année 2017. Le nombre de colonies est, quant à lui, relativement stable. Il s'élève à 9677.

Les contrôles effectués sur 20 paquets d'abeilles importés depuis la France n'ont révélé aucune maladie.

En 2018, l'Etat de Fribourg a pris en charge 25 % du coût des produits contre le varroa. Cette offre sera maintenue en 2019 et tous les apiculteurs en seront informés par courrier postal.

Suite à la restructuration et la réorganisation de l'inspectorat en 2018, 164 contrôles dynamiques ont été réalisés sur la base de mandats et 59 contrôles en production primaire (PPr). Cette réorganisation a permis d'augmenter l'efficacité et l'efficacités des contrôles en les ciblant en fonction des risques de propagation, des foyers de l'année précédente, des importations de paquets d'abeilles, de la coordination intercantonale et ses informations précieuses, des mesures de protection des stations de fécondation cantonales et l'intervalle fédéral maximal fixé. Il y a eu le même nombre de contrôles qu'en 2017 pour plus de résultats, un meilleur suivi des mesures et la moitié des coûts qu'en 2017 pour des inspecteurs bien formés et performants, donc un grand gain en efficacité pour cette délégation étatique.

Tous les contrôles dynamiques (déplacement, suspicion de maladie, etc.) ont été faits sur la base de mandats officiels précis et de leur suivi. Il apparaît que cette formule est appréciée par la majorité des apiculteurs.

Les contrôles de la production primaire apicole ont continué en 2018. Des prélèvements pour des analyses de résidus d'amitrazé ont eu lieu chez 56 apiculteurs du canton de Fribourg. Sur les 59 lieux de prélèvement, il n'y pas a eu de contestations pour le miel, mais 15 contestations pour la cire.

Matrice	Echantillons		Avec résidus (%)		Non conformes (%)	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Miel	44	47	0	3 (6 %)	0	1 (2 %)
Cire	54	56	15 (28 %)	9 (16 %)	-	-

Pour 2019-2020, une restructuration du commissariat apicole est prévue. En effet, dès 2019, le SAAV fusionnera les contrôles sanitaires et les contrôles de la production primaire. Ces deux aspects seront vérifiés lors d'un seul contrôle, en principe une fois tous les huit ans. L'inspecteur cantonal des ruchers se chargera de la coordination des contrôles et des mandats aux inspecteurs des ruchers régionaux.

Les contrôles dynamiques à la suite d'une épizootie ou d'événements particuliers sont possibles à tout moment pour préserver la santé des abeilles.

5.2.6.2 Autorisations

130 autorisations (151 en 2017) ont été délivrées à temps et saisies dans le système fédéral ASAN⁶. Par rapport à l'année passée, la situation de la BVD s'est stabilisée ayant pour conséquence une diminution des autorisations de déplacement de bovins. Par contre, les déplacements sans autorisation ou les non-respects des décisions de séquestre quant à la BVD ont été dénoncés au Ministère public.

⁶ L'application ASAN permet aux services vétérinaires cantonaux d'enregistrer et de gérer de manière standardisée, à l'échelon national, leurs tâches quotidiennes dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux, de la sécurité des aliments, des professions vétérinaires et produits thérapeutiques.

Types d'autorisations	Nombre
Transport international	8
BVD	41
Cortège	1
Expositions	16
Insémination artificielle propre exploitation	34
Insémination artificielle – technicien	3
Marchands de bétail : patente	14
Semences stock	1
Sous-produits animaux (SPA)	8
Transhumance	4
Total	130

5.2.6.3 Monitoring national des épizooties

En 2018, les prélèvements et les analyses ont été effectués selon le programme national de surveillance des épizooties.

Pour les bovins, le programme RiBeS (prélèvements automatiques aux abattoirs) contenait, en plus des prélèvements pour la BVD, également des prélèvements pour des analyses quant à la rhinotrachéite infectieuse bovine/vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), leucose bovine enzootique (LBE) et la langue bleue (BT). Ces prélèvements aux abattoirs concernaient surtout du bétail d'engraissement et des troupeaux de vaches allaitantes. Pour les troupeaux de vaches laitières, les mêmes analyses ont été faites avec du lait de citerne.

Pour les porcs, il y a également eu des prélèvements aux abattoirs avec analyses quant aux maladies d'Aujeszky et du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP). Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Pour les petits ruminants (chèvres et moutons), des sondages classiques avec prélèvements sur les exploitations et analyses quant à la brucellose ont eu lieu. Les moutons ont, en plus, fait l'objet de prélèvements en vue du réapprovisionnement de la banque de sérums de la Confédération. Les chèvres prélevées ont été analysées en plus quant à l'arthrite encéphalite caprine (AEC). Tous ces résultats étaient négatifs.

5.2.6.4 Annonces des épizooties

Il y a eu 107 annonces d'épizooties en 2018 (145 en 2017). Le nombre d'annonces pour la BVD a clairement baissé de 68 en 2017 à 33 en 2018. Malgré cette réussite, la BVD n'est pas encore éradiquée. Elle est toujours en tête de la liste. C'est la raison pour laquelle, plusieurs documents d'information et des communications aux éleveurs touchés, aux alpagistes et au large public ont été élaborés. Le nombre d'exploitations soumis à des mesures de lutte augmente lors de la période des naissances.

Epizooties	Types d'épizooties	Espèces	Nombre d'annonces/foyers
Brucella suis	A éradiquer	Lièvres	1
BVD	A éradiquer	Bovins	33
Campylobacter	A surveiller	Bovins	1
		Chiens	1
		Fourmiliers	1
Chlamydie	A surveiller	Caprins	1
		Ovins	3
Coxiellose	A surveiller	Bovins	28
		Caprins	1
		Ovins	1
Cryptosporidiose	A surveiller	Bovins	8
		Caprins	2
Echinococcus multiloc.	A surveiller	Porcins	6

Epizooties	Types d'épizooties	Espèces	Nombre d'annonces/foyers
Listeriose	A surveiller	Bovins	1
Loque américaine	A combattre	Abeilles	2
Loque européenne	A combattre	Abeilles	3
MRP	A surveiller	Poissons	1
Neosporose	A surveiller	Bovins	3
Paratuberculose	A combattre	Bovins	2
Pseudotuberculose	A surveiller	Ovins	1
		Caprins	1
Salmonellose	A combattre	Bovins	3
Toxoplasmose	A surveiller	Caprins	1
Varroa	A surveiller	Abeilles	1
Maladie hémorragique virale du lapin (RHD)	A surveiller	Lapins	1
Total			107

L'équipe d'intervention en cas d'épizooties a suivi des formations et des exercices réguliers. En 2018, l'exercice consistait à mettre en évidence les forces et faiblesses de l'équipe, ceci depuis l'alarme via le système GAFRI (Police) jusqu'à la fin de la mise en place d'un lieu de sinistre avec la mise en place de la rotoluve (sas de désinfection pour les véhicules). Le bilan de l'exercice a permis de mettre en évidence le bon niveau général de formation de l'équipe et de corriger quelques points faibles au niveau de l'alarme notamment. En conclusion, l'équipe est pleinement opérationnelle.

5.2.6.5 Importations et exportations d'animaux vivants

Comme pour les années précédentes, un nombre vaste d'animaux ont été importés dont certains ont nécessité une surveillance vétérinaire officielle. Ainsi, 27 (22) décisions de surveillance vétérinaire officielle, soumises à émoulement, ont été émises.

Pour les animaux ne nécessitant pas de suivi vétérinaire officiel, ont notamment été importés : 4 (3) chats, 206 (200) chiens, 166 (160) chevaux ainsi que diverses espèces telles que serpents, rongeurs, oiseaux et autres mammifères.

Concernant les produits génétiques, 11 348 (11 118) doses de semence bovine, 999 (581) doses de semence équine et 103 (162) embryons bovins ont été importés en 2018.

19 (25) importations de chiens ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect et trois décisions de surveillance à domicile ont été émises.

11 (13) certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France.

Entre autres, des attestations ou certificats ont été établis par le Service pour des exportations, notamment pour 151 (173) équidés, 3 (7) bovins, 14 (13) chats, 15 (11) chiens et 131 827 (122 959) poules pondeuses.

5.2.6.6 Inspectorat laitier et production primaire

Différents types de contrôles (contrôle de base selon l'ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles, contrôle des inséminatrices propres exploitations) ont été réalisés ainsi que les AOP Gruyère, Vacherin Fribourgeois et Emmental sur mandat de l'OIC. L'objectif est atteint.

Types de contrôles	Nombres
Contrôles de base (exploitation et détention)	692
Contrôles de base (alpages)	60
Contrôles selon enquête coordonnée avec l'Administration fédérale des douanes « médicaments français »	55
Insémination propre exploitation	80
AOP Gruyère	257
AOP Vacherin Fribourgeois	278

Types de contrôles	Nombres
AOP Emmental	3

5.2.6.6.1 Charte vétérinaire et projet ReLait

Entre autres tâches, l'ILPP a contribué à l'élaboration de la charte de bonnes pratiques pour l'utilisation judicieuse des antibiotiques signée le 17 mai 2018 par la Société des vétérinaires fribourgeois et le SAAV. Le projet ReLait et la charte sont deux moyens précieux pour réduire les antibiotiques dans les exploitations d'animaux de rente dans le cadre du projet de stratégie d'antibiorésistance (StAR). Par ailleurs, le secteur assure les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait pour l'OSAV dans le cadre du programme national de surveillance des résidus.

5.2.6.6.2 Importation illégale de médicaments vétérinaires français - enquête administrative coordonnée avec l'Administration fédérale des douanes (AFD)

Un point essentiel de la prévention de la sécurité alimentaire et des résistances aux antibiotiques de l'année écoulée a été l'enquête administrative internationale et intercantonale coordonnée avec l'AFD concernant l'importation illégale de médicaments vétérinaires français.

Pour le volet fribourgeois, 53 dénonciations pénales ont été transmises au Ministère public dont deux concernent des vétérinaires.

Les 22 décisions (23 en 2017) de suspension de livraison du lait sont restées stables.

Nombre	Cellules 2018	Germes 2018	Substances inhibitrices 2018
Suspensions de livraison du lait	3 (3)	3 (2)	16 (18)
Levées de suspension	1 (3)	2 (1)	16 (18)

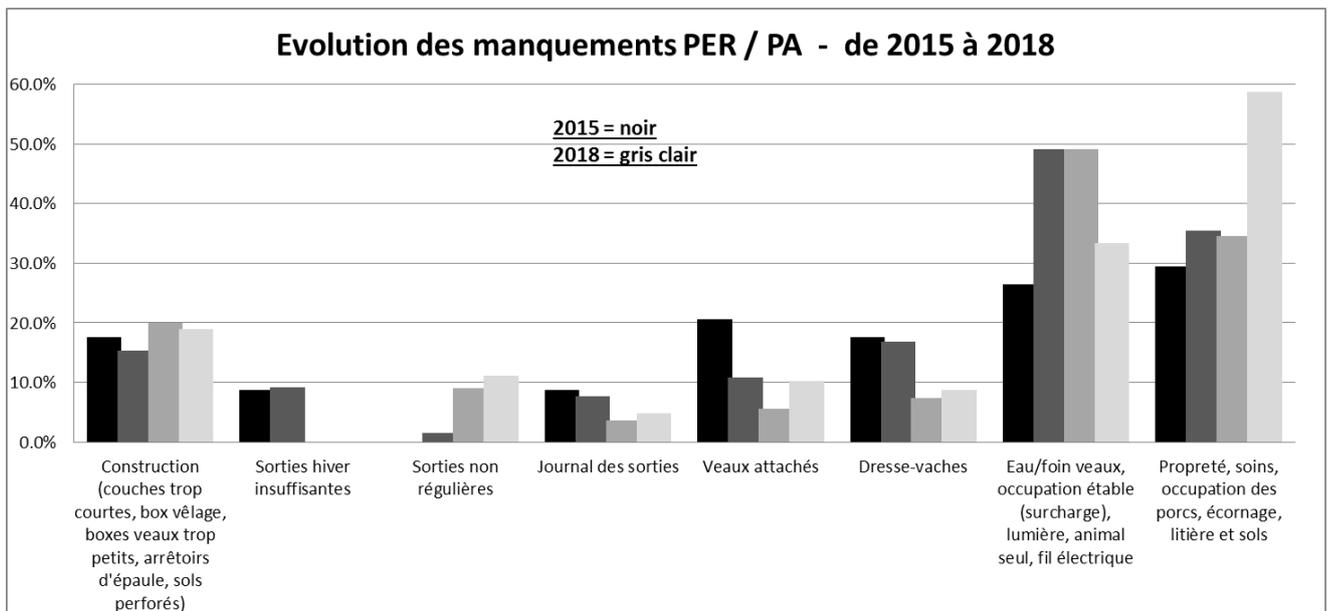
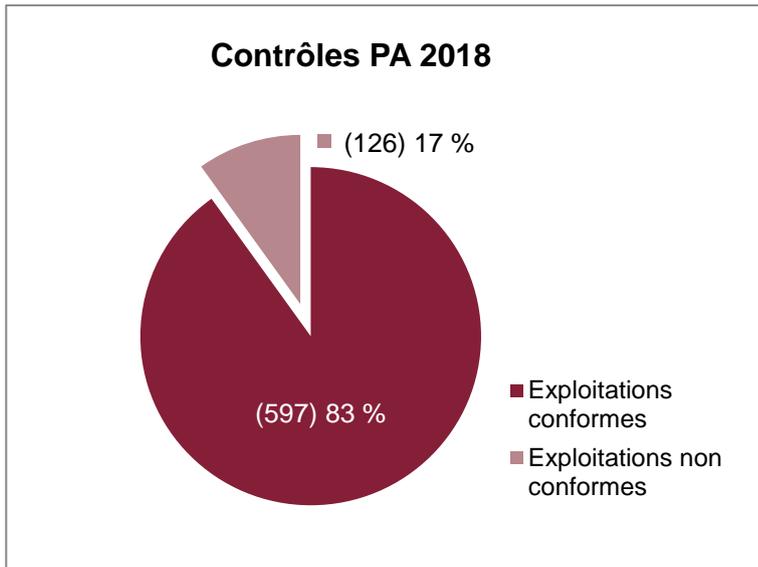
5.2.6.7 Protection des animaux

Le secteur protection des animaux – détention (PAD) a enregistré 212 demandes d'intervention durant l'année écoulée. Le secteur a effectué 248 contrôles, auxquels on peut en ajouter 40 confiés à l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI). Ceci en sus du mandat annuel PER (prestations écologiques requises) portant avant tout sur des détenteurs d'animaux de rente non agriculteurs ou des agriculteurs à la retraite.

En 2018, le secteur a traité 326 dossiers, dont 188 dossiers ont pu être clos. Parmi les animaux de rente, les bovins (45 %) et les équidés (19 %) ont mobilisé l'essentiel des ressources en sus de la supervision et de l'inventaire des porcheries liés à l'échéance du délai transitoire pour leur mise aux normes. Au niveau des dossiers, ceux relatifs aux porcs représentent 11 %, ceux liés aux petits ruminants 13 %, mais la grande majorité des dossiers sont en rapport avec les animaux de rente 87 %.

Pour ce qui touche au mandat confié à l'AFAPI⁷, 723 exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 126 constats avec manquements (17 %). Les contrôles avec manquements ont tous été introduits dans le programme informatique Acontrol.

⁷ Association Fribourgeoise des Agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux



Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis au SAAV 169 demandes de préavis concernant des permis de construire (141 provenant du SeCA et 28 des administrations communales).

Parmi les animaux de compagnie, les espèces faisant le plus fréquemment l'objet d'une lacune sont les chats (62 %) et les reptiles (13 %). On relèvera la progression importante du nombre de dossiers à traiter en lien avec la détention des félinidés, pour lesquels les annonces sont passées de 14 en 2013 à 37 en 2018.

Les interventions du Service ont donné lieu à huit décisions d'interdiction de détention d'animaux.

A ce jour, le canton de Fribourg gère aussi 104 autorisations de détention d'animaux sauvages. En 2018, quatre nouvelles demandes d'autorisations et 31 demandes de renouvellement d'autorisations ont été traitées.

Le secteur a émis 23 autorisations pour des expositions d'animaux d'espèces diverses et pour des manifestations incluant des animaux.

D'autre part, 273 animaux trouvés ont été annoncés à la banque de données des animaux trouvés (www.stmz.ch).

5.2.6.8 Expérimentation animale

En 2018, 188 autorisations d'expériences sur les animaux valables sur le territoire du canton de Fribourg ont été émises. La durée maximale d'une autorisation est de trois ans.

En 2018, le SAAV a émis 57 autorisations ; 24 concernaient des expériences de degré 0 (cf. expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteintes à leur dignité) et 33 des demandes de degré 1 à 3. Dans 23 cas, il ne s'agissait pas de nouvelles demandes, mais de compléments d'autorisation en cours.

Dans la plupart des cas, des compléments et précisions ont dû être demandés aux chercheurs et les autorisations n'ont pu être émises qu'assorties de conditions supplémentaires, afin d'assurer que les animaux ne subissent pas plus de contraintes qu'il est nécessaire.

Durant l'année 2018, trois demandes ont été refusées. Par contre, à cinq reprises, les demandes ont dû être renvoyées aux requérants pour révision complète.

Le SAAV a également émis 23 préavis favorables à des administrations d'autres cantons concernant des demandes intercantionales.

Le canton de Fribourg compte trois centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en cinq unités (instituts) de détention séparées. Tous les centres et unités détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés durant l'année 2018. Ces contrôles ont également permis de vérifier, pour une partie des expériences en cours, que celles-ci sont bien exécutées, selon les conditions fixées dans l'autorisation.

5.2.6.9 Commission de surveillance des expériences sur animaux

La Commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à cinq reprises et a préavisé toutes les nouvelles demandes d'autorisation et de modification d'autorisations déjà émises contraignantes pour les animaux. Le secrétariat de la commission a été assuré par le Service.

La commission a également procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation). Lors des différents contrôles, la commission a également vérifié que les expériences sont bien exécutées, comme il a été annoncé par les chercheurs, et que les conditions fixées par le SAAV sont respectées.

5.2.6.10 Affaires canines

Le premier objectif consistait à mettre à jour la banque de données nationale des chiens AMICUS, notamment quant à l'inscription correcte des races, ceci pour la 3^e année consécutive. Cet objectif est *in fine* permanent dans la mesure où le vétérinaire praticien enregistrant le chien a la responsabilité d'inscrire correctement la race ou le type de races dans la banque de données AMICUS. Le SAAV remplit ce rôle de contrôle.

Le deuxième objectif consistait à superviser les interventions de la fondation PAMFri⁸ dans les 70 classes de 3^e Harnos. Le SAAV évalue et valide les chiens de ce programme.

174 évaluations de chiens dangereux, mordeurs et/ou soumis à autorisation ont été effectuées. La détention de chiens de races listées est en légère augmentation pour la deuxième année consécutive (250 autorisations en 2018 contre 217 en 2017).

Dangerosité	2018	2017
Morsures sur humains	119	77
Enfants de 0 à 13 ans	24	22
Adolescents de 13 à 17 ans	7	5
Adultes	88	50
Morsures sur animaux	62	47

⁸ Fondation fribourgeoise pour la prévention des accidents par morsure de chien

Dangerosité	2018	2017
Comportements d'agression	27	34
Total	208	158

Le nombre de cas de morsures ou comportement d'agression a augmenté. Plusieurs pistes sont évaluées, notamment la météo particulièrement clémente (plus d'interactions entre les humains et les chiens) et une meilleure discipline d'annonce du corps médical.

5.2.6.11 Protection des animaux chiens

Le SAAV a reçu 55 (76) (+ 18 cas de l'année 2017) annonces dénonçant des mauvaises conditions de détention de canidés engendrant un mal-être chez l'animal dont un grave :

- > 36 annonces (53) provenant de particuliers dont 10 (14) de manière anonyme ;
- > 5 (5) annonces par la SPA ;
- > 14 (18) annonces découlant d'autres services de l'Etat notamment de la police.

Dans tous les cas, une procédure administrative a été ouverte, afin de vérifier le bien-fondé des annonces et vérifier les conditions sur place.

Le suivi des dossiers permet également de relever les éléments suivants :

- > 4 chiens cédés ;
- > 3 avertissements sans frais ;
- > 4 avertissements avec frais ;
- > 2 séquestres ;
- > 5 décisions ont été prononcées ;
- > 2 interdictions de détention ;
- > 22 inspections ont été effectuées ;
- > 23 dossiers sont encore en cours de procédure.

6 Service des forêts et de la faune (SFF)

Chef de service : Dominique Schaller

6.1 Forêts

6.1.1 Faits marquants de l'année

Adoption de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles

Le projet de loi modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles a été approuvé par le Grand Conseil le 12 septembre 2018. Les modifications visant notamment à mieux protéger la forêt contre les organismes nuisibles et à la préparer aux défis des changements climatiques sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Protection des forêts

La tempête Burglind/Eleanor de janvier a provoqué de forts dégâts en Suisse et dans les forêts du canton. Avec près de 80 000 m³ de bois renversés, les équipes forestières fribourgeoises ont eu fort à faire. Les conditions météorologiques de l'été, extraordinairement chaudes et sèches ont été favorables à la prolifération du bostryche typographe. Les dégâts aux forêts ont été en forte augmentation, ce qui a nécessité des crédits complémentaires pour la lutte.

Aucun nouveau cas de présence du capricorne asiatique n'a été enregistré dans le canton. Après cinq années de lutte au total et la fin de la surveillance dans la commune de Brünisried en 2017, la surveillance à Marly est également arrivée à terme à fin 2018. La lutte contre ce scolyte est considérée comme réglée avec succès dans le canton.

Entretien des forêts protectrices

En raison de l'urgence de traiter les dégâts dus aux tempêtes et au bostryche, certains travaux planifiés en 2018 dans les forêts protectrices ont dû être reportés en 2019, sans conséquence toutefois pour la fonction de protection des forêts.

Chasse et pêche

L'année a été marquée par une forte augmentation des dégâts dus aux sangliers non seulement en plaine mais dans l'ensemble du canton. Des mesures ont été prises dès l'automne pour faciliter la chasse de cet animal, dans le but de réduire les dégâts.

Les résultats de l'audit sur l'utilisation des ressources financières pour le repeuplement des lacs ouverts aux permis de pêche du canton, présentés en septembre au Grand Conseil, ont confirmé que les montants ont été utilisés correctement par l'Etat et que le plan de gestion piscicole élaboré par le SFF répond aux critères légaux et scientifiques.

6.1.2 Conservation des forêts et police forestière

Décisions DIAF, sur proposition du SFF:	Nombre
Défrichements	14
Surface totale et motifs des défrichements : 15 577 m ² ; aménagement d'un cours d'eau (1), route (3, dont une décision de refus d'autorisation), liaison de mobilité douce (1), assainissement d'une piste de ski (1), chauffage à distance (1), centrale hydroélectrique (1), assainissement d'un captage d'eau potable (1), conduites d'eau potable (3), conduite d'eaux usées(1), extension d'une zone d'activité en lien avec la réalisation d'un projet industriel d'importance cantonale (1)	25
Constatations de la nature forestière	25
Autorisations d'exploitation préjudiciable de la forêt délivrées par le SFF :	54
Autorisations/préavis du SFF pour des manifestations en forêt :	57

Préavis du SFF :	Nombre
Demandes de permis de construire en ou à proximité de la forêt	403
Dossiers de révision de PAL/PAD, programmes de révision, et autres projets non régis par la LATeC (routes, conduites de gaz, projets AF, etc.)	90
Dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt) :	103

6.1.3 Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la convention-programme 2016-2019, les interventions suivantes ont été réalisées en 2018 : des mesures sylvicoles en faveur des espèces forestières particulières ont été réalisées sur 32 ha et 31 ha de lisières forestières ont été mis en valeur. Six zones humides ont été créées ou aménagées en forêt. De nombreux arbres-habitat ont été désignés (222) et cinq îlots de sénescence ont été créés. Le montant arrondi des subventions (cantonales et fédérales) est de 622 000 francs.

6.1.4 Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices

6.1.4.1 Forêts protectrices (FP-S)

La mise en œuvre de la convention-programme 2016-2019 « Forêts protectrices » est en pleine phase de réalisation. La tempête Burglind/Eleanor survenue en janvier 2018 a occasionné plusieurs dizaines de milliers de m³ de dégâts. Les interventions sylvicoles ont été orientées vers la prévention de dégâts phytosanitaires et cela a engendré des retards dans les interventions sylvicoles planifiées en forêts protectrices.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Mesures sylvicoles en forêts protectrices (y c. dégâts phytosanitaires FP-S)	3 451 000	33 projets en cours 384 ha de surface influencée

6.1.4.2 Infrastructures forestières (FP-I, GF-I et PC-d)

La mise en œuvre des conventions-programmes 2016-2019 « Forêts protectrices » et « Gestion des forêts » sont en pleine phase de réalisation. Les projets suivent la planification pour ces produits.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Infrastructures forestières FP-I, GF-I et PC-d	1 324 000	24 projets en cours

6.1.4.3 Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres (DN-I)

La convention programme 2016-2019 « Ouvrages de protection LFo » a été modifiée en accord avec la Confédération et le Conseil d'Etat du fait que des mesures de protection pour les routes cantonales annoncées ne seront finalement pas réalisées entre 2016 et 2019.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres DV-I	356 400	5 projets en cours 13 725 francs de réduction annuelle du risque

6.1.4.4 Cartographie des dangers naturels, aménagement du territoire (DN-F)

La contribution du Service à la mise en œuvre de ces données au niveau de l'aménagement du territoire (préavis de la Commission des dangers naturels (CDN) pour les permis de construire, PAL, PAD) est une tâche permanente. Les travaux de révision des cartes prévus pour le secteur préalpin ont dû être repoussés en 2019 afin de pouvoir se coordonner entre Services (SeCA, SEn, SFF). La fusion des données Préalpes et Plateau a été préparée en 2017 et réalisée en 2018.

6.1.4.5 Cadastre des événements StorMe – conseillers locaux en matière de dangers naturels

L'année 2018 a été calme en termes d'événements extraordinaires. Suite à différents épisodes pluvieux, l'occurrence de glissements spontanés a été supérieure à la moyenne. A noter que le glissement permanent du Hohberg (volume total de plusieurs millions de m³), dans la région de Schwarzsee, a été placé sous surveillance par le SFF en raison de sa réactivation durant l'hiver 2017-2018. Plusieurs maisons sont touchées dont deux particulièrement endommagées. La coordination entre les autorités cantonales, locales et l'ECAB est assurée.

Le dispositif de « conseillers locaux en matière de dangers naturels » est pleinement opérationnel et permet d'anticiper au mieux les dangers naturels qui pourraient survenir. Ce dispositif reçoit un retour positif de la part de l'OCC et des ORCOC. La formation continue de ces spécialistes est assurée à raison de deux demi-journées de formation par année.

6.1.4.6 Prévention contre les incendies de forêt

La prévention contre les incendies de forêt est pleinement opérationnelle. Elle combine des analyses de terrain, des évaluations informatiques basées sur les données météorologiques ainsi qu'une coordination intercantonale (BE, VD, NE, FR). Les degrés de danger d'incendie de forêt figurent sur le site du Service et sont repris par la Confédération et MétéoSuisse. La coordination avec le SPPAM et l'OCC pour les aspects de gestion du danger d'incendie hors forêt ainsi que la communication auprès de la population est assurée.

L'année 2018 a connu une sécheresse importante, dans la lignée des dernières années (cf. rapport 2018 du SFF sur le sujet). Une interdiction de faire du feu en forêt a été prononcée par le SFF entre juillet et août 2018.

6.1.5 Gestion des forêts, production et utilisation du bois

6.1.5.1 Mesures d'encouragement

Motif d'encouragement	Montant arrondi des versements Fr.	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Régénération des forêts	467 000	12 000 m ³ de coupes de bois déficitaires 11 ha de plantation
Accueil du public en forêt	580 000	3000 ha de forêt où l'accueil est important
Amélioration des conditions de gestion de la propriété forestière	162 000	6 projets de groupement volontaire de parcelles forestières ou de remaniement parcellaire en cours
Dégâts aux forêts	1 895 000	71 000 m ³ de coupes de bois endommagé (tempête et bostryches)
Unités de gestion optimale des forêts	51 000	Une fusion d'unités de gestion
Optimisation de la gestion des forêts privées	55 000	2 projets en cours
Soins aux jeunes peuplements	1 918 000	728 ha de jeunes peuplements soignés et 14 ha de plantations de chênes ou d'arbres rares
Crédits d'investissements	1 551 000	6 nouveaux contrats conclus

6.1.5.2 Unités de gestion forestières

Corporations dotées de la personnalité juridique	Convention écrite entre partenaires	Unités formées par un seul propriétaire	Triages forestiers sans unité de gestion
14 unités	4 unités	5 unités	4 triages, qui contiennent essentiellement des forêts privées

Des projets d'évolution des unités de gestion forestière sont en élaboration, en particulier dans la Broye et la Gruyère.

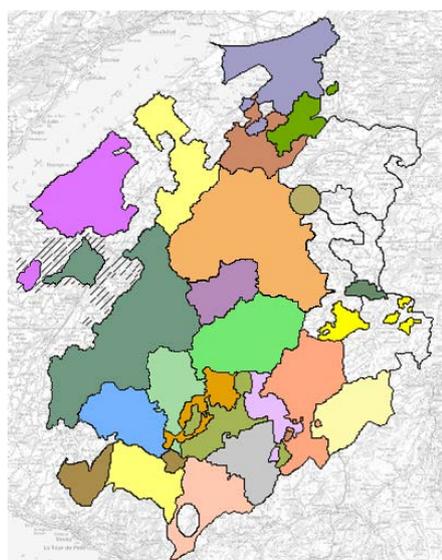


Illustration : carte des unités de gestion forestières (sans couleur, les triages forestiers composées de forêts privées)

6.1.5.3 Planification forestière

La **planification directrice des forêts fribourgeoises PDFF** poursuit sa phase de mise en œuvre. La commission consultative pour la forêt, prévue dans la PDFF, a été introduite dans la LFCN, la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles.

La majorité des autres mesures est mise en œuvre dans le cadre de la politique normale du SFF. Un tableau de suivi de l'avancement des différents objectifs et mesures sera présenté en 2019.

Concernant les **plans de gestion**, l'année 2018 a permis d'avancer et de continuer l'élaboration et la mise en application du nouveau modèle de plan de gestion, conforme à la PDFF :

- > Le plan de gestion de la corporation Basse-Veveyse a été finalisé et approuvé. Il s'agit du premier plan de gestion ayant mis en place un processus participatif impliquant tous les membres de l'unité de gestion forestière afin de réaliser la carte des fonctions, tout en insistant sur la multifonctionnalité des forêts.
- > L'élaboration du plan de gestion de la corporation Forêts-Sarine a débuté. Le processus participatif a pris la forme d'un questionnaire transmis à tous les conseils communaux et les paroisses membres de la corporation. Des ateliers de discussion ont été organisés et les résultats ont été présentés lors d'une séance.
- > Le plan de gestion de la corporation Glâne-Farzin a débuté. Le processus participatif a pris la forme d'une séance à laquelle un représentant de chaque commune et de chaque paroisse membre et durant laquelle la carte des fonctions a été expliquée et réalisée avec les forestiers.

L'inventaire du rajeunissement a été réalisé sur 660 placettes durant les mois d'avril et mai dans la région des Préalpes. La situation sur l'ensemble des Préalpes est satisfaisante, malgré certains problèmes ponctuels.

Comparé avec le dernier inventaire dans les Préalpes en 2016, l'abroustissement est passé de 7 % à 9 %, avec un abroustissement⁹ se concentrant principalement sur les feuillus (surtout érables et sorbiers des oiseleurs).

L'abroustissement sur le sapin est passé de 6 % à 4 %. Cependant, le taux d'abroustissement du sapin reste trop élevé dans la région de Jaun-Hochmatt (13 %), quartier d'hiver des cerfs.

La situation concernant le rajeunissement du frêne est inquiétante (Chalarose ou flétrissement du frêne) avec un nombre de jeunes tiges observées continuant à diminuer.

La réflexion sur la **mise à jour des outils de planification forestière** continue :

- > Une méthode d'estimation des volumes sur pied, combinant des inventaires dendrométriques et les données LiDAR (télé-détection par laser), a été appliquée par l'Institut fédéral de recherches WSL sur le territoire des corporations Glâne-Farzin et Forêts-Sarine.
- > Un projet est en cours d'élaboration avec la HAFL¹⁰ de Zollikofen afin d'appliquer la méthode TBk (Toolkit zur Erarbeitung von Bestandeskarten aus Fernerkundungsdaten ou le set d'outils pour la création de cartes de peuplements d'après des données de télé-détection) au territoire cantonal, méthode qui permettrait de délimiter les peuplements uniquement sur la base des données LiDAR ainsi que d'en extraire leurs caractéristiques principales (stade de développement, degré d'ouverture et de mélange, volume sur pied).

⁹ L'abroustissement est le nom donné à la consommation de broussailles et de jeunes arbres par les animaux sauvages ainsi qu'à la déformation que cette consommation fait subir aux végétaux qui y sont exposés. On s'en sert désormais comme d'un indicateur des relations entre la forêt et le gibier.

¹⁰ HES bernoise, Haute école de sciences agronomiques, forestières et alimentaire

6.1.6 Formation

6.1.6.1 Apprentissage de forestier-bûcheron CFC et praticien forestier AFP

Contrats enregistrés au 1^{er} janvier 2018

1 ^{re} année (CFC)	20	(15 F et 5 A)
2 ^e année (CFC)	11	(8 F et 3 A)
3 ^e année (CFC)	18	(17 F et 1 A)
1 ^{re} année (AFP)	6	(3 F et 3 A)
2 ^e année (AFP)	6	(4 F et 2 A)

Nouveaux apprentis ayant commencé leur formation en automne 2018

CFC	11	(10 F et 1 A)
AFP	6	(5 F et 1 A)

Les apprentis CFC suivent pendant leur apprentissage un total de 52 jours de cours interentreprises et les apprentis AFP 32 jours.

Les formateurs en entreprise, les formateurs en cours interentreprises et à l'école professionnelle ainsi que les experts aux examens ont également bénéficié de cours de formation continue.

6.1.6.2 Formation continue

Cours	Nombre	Participants (total)
Cours à la tronçonneuse	4	20
Cours de bûcheronnage 2	2	11
Répétition de secourisme	1	43
Sylviculture	6	144
Gestion	11	17
Formation	2	2
Faune	10	71
Divers	12	200

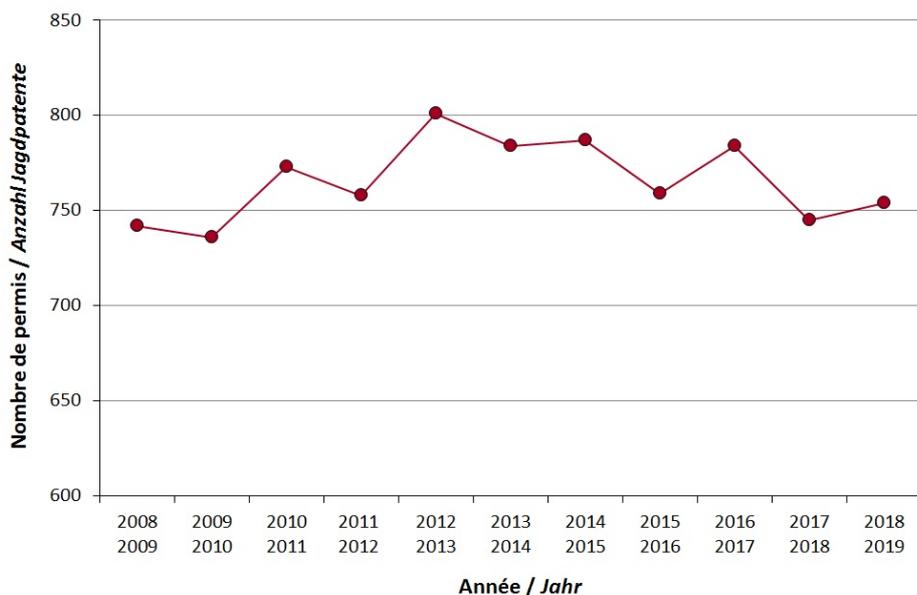
Plusieurs Fribourgeois sont en formation pour l'obtention d'un brevet ou d'un autre diplôme à Lyss, Le Mont, Zollikofen ou Zurich. Pour des informations supplémentaires, vous pouvez consulter le rapport annuel de la Formation professionnelle forestière (FPF) sur le site internet de notre service.

6.2 Faune, chasse et pêche

6.2.1 Saison de chasse

6.2.1.1 Nombre de permis de base

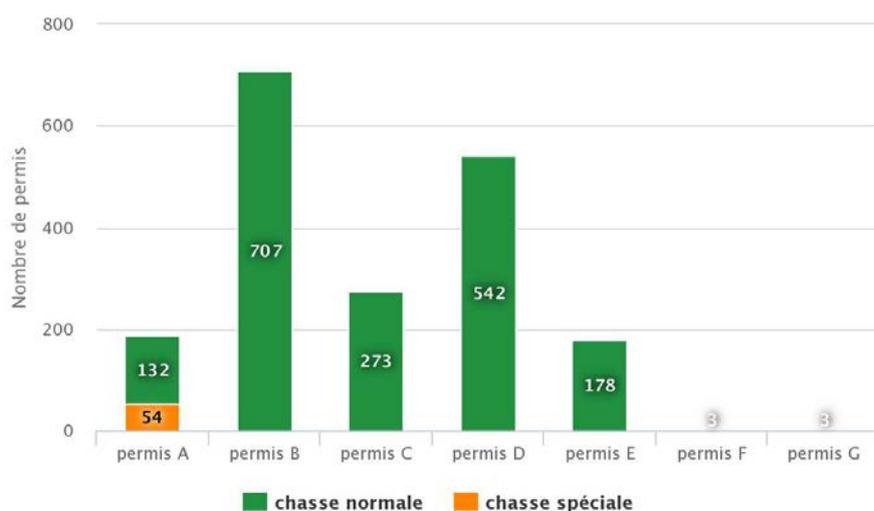
754 permis de base ont été délivrés pour la saison de chasse 2018-2019 : 751 avec arme, 3 sans arme.



6.2.1.2 Permis spéciaux

Permis	Nombre
Permis A (chamois)	132
Permis A spéciale (chamois)	54
Permis B (chevreuil)	707
Permis C (cerf)	273
Permis D (sanglier)	542
Permis E (gibier à plumes)	178
Permis F (lac de Neuchâtel)	3
Permis G (lac de Morat)	3

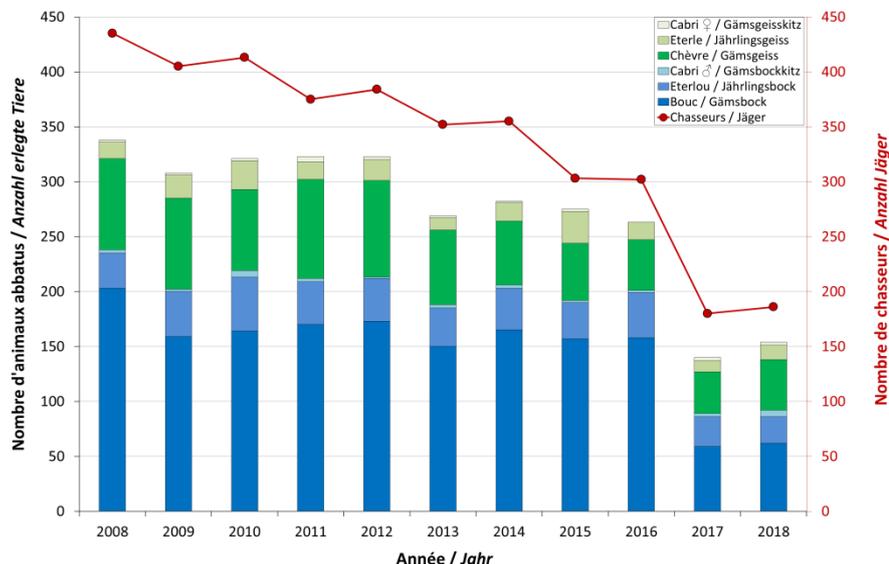
Permis spéciaux



Chamois

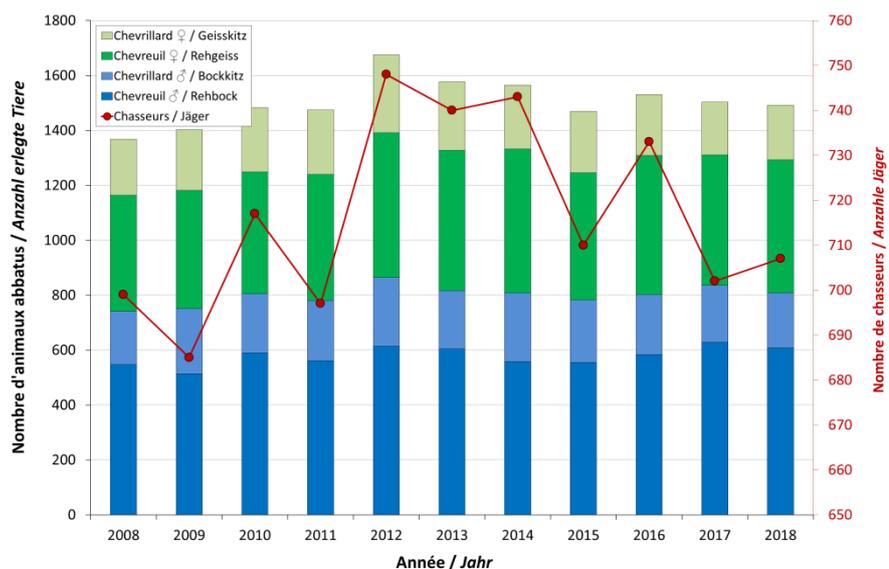
La chasse du chamois en montagne était autorisée du 17 septembre au 29 septembre 2018 ainsi que durant trois samedis supplémentaires (15 septembre, 6 octobre et 13 octobre 2018). La chasse spéciale du chamois s'est quant à elle déroulée durant une semaine du 17 septembre au 22 septembre 2018. Comme en 2017, afin de garantir une population saine et équilibrée et afin de réduire la diminution de la population dans les régions ouvertes à la chasse,

une chasse gérée par régions et classes d'âge a été organisée (prélèvement d'au maximum 15 % de la population). Un total de 154 individus a été prélevé avec un sex-ratio de 1,4 mâle adulte pour 1 femelle adulte (meilleur résultat, en termes de sex-ratio, depuis plus de 10 ans). Au vu des directives fédérales en vigueur et au vu de la gestion de la faune sauvage, la nouvelle méthode de chasse introduite par le SFF en 2017 est très satisfaisante.



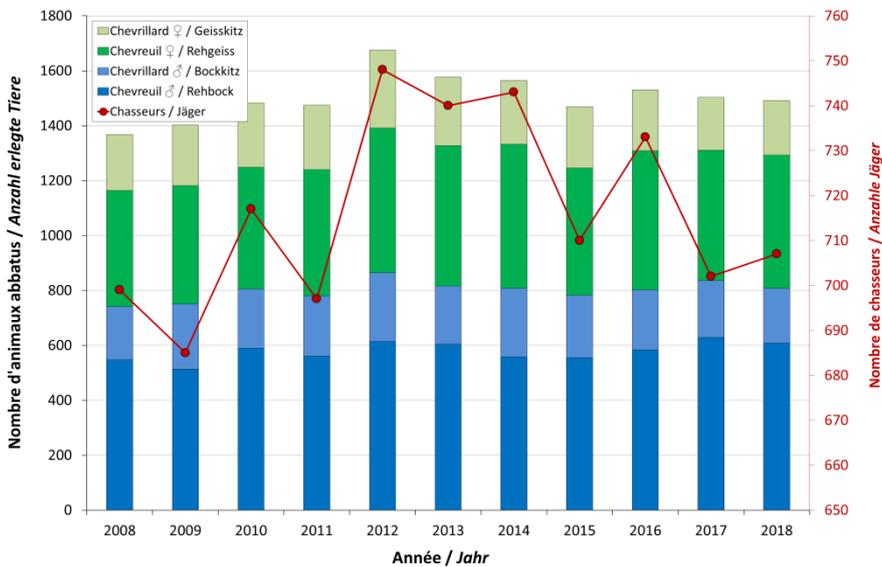
Chevreuil

Les titulaires du permis B ont pu chasser le chevreuil en plaine du lundi 17 septembre au 20 octobre 2018. Concernant la cinquième semaine de chasse, le prélèvement était limité à des secteurs de faune définis par le Service. Le prélèvement d'un, de deux ou de trois chevreuils était autorisé. 1492 individus ont été prélevés durant cette période à raison de 4 jours de chasse par semaine. Le prélèvement se compose de la manière suivante : 48,3 % la première semaine, 30,3 % la deuxième semaine, 12,4 % la troisième semaine, 7,1 % la quatrième semaine et 1,9 % la cinquième semaine.



Cerf

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf ont pu chasser dans les unités de gestion 1, 2 et 3, du 15 au 27 octobre et du 3 au 17 novembre 2018. Une chasse complémentaire a été nécessaire car le plan de tirs n'était pas atteint après la période de chasse normale. Le contingent de 85 individus (15 mâles coiffés, 10 daguets, 30 biches ou bichettes et 30 faons) n'a pas été atteint à la fin de la chasse complémentaire (75 individus prélevés au total).

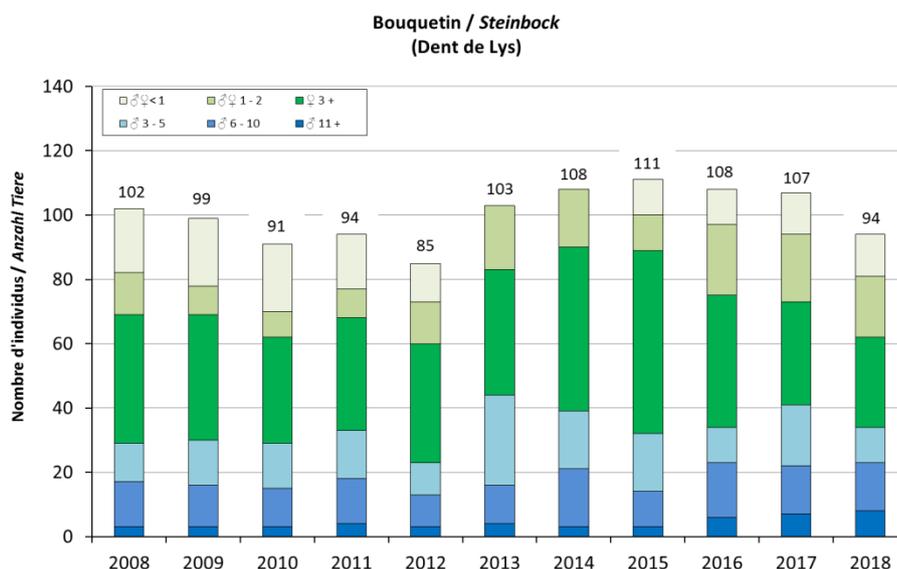


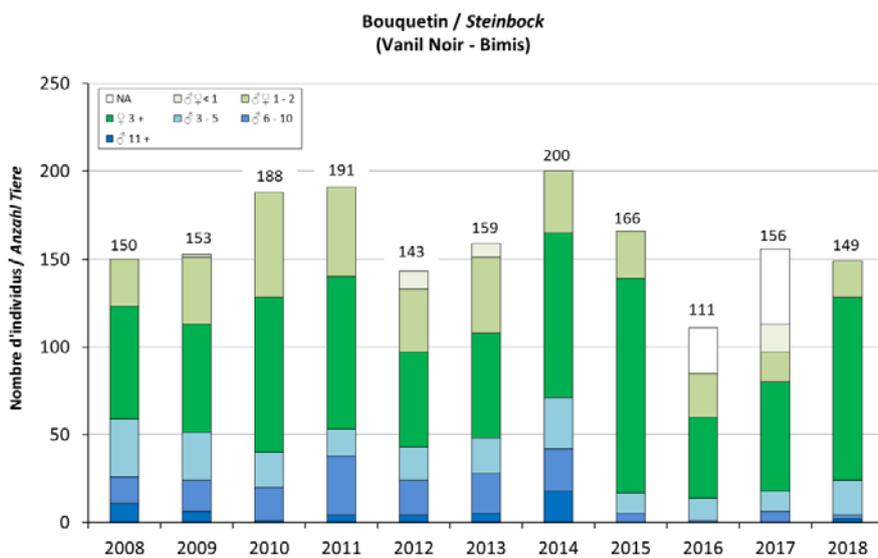
Sanglier

Dans les territoires de montagne, la chasse du sanglier a débuté le 1^{er} septembre 2018 et elle s'est terminée le 31 décembre 2018. En plaine la chasse du sanglier a débuté le 1^{er} septembre dans les territoires hors des forêts et le 16 septembre dans les territoires forestiers. En plaine cette chasse se terminera à la fin de février 2019 (prolongation de la chasse). La chasse du sanglier dans les réserves de la rive sud du lac de Neuchâtel (seulement avec miradors) a lieu du 15 octobre au 31 décembre 2018 pour les réserves fédérales. Cette chasse sera prolongée jusqu'au 31 janvier 2019 dans les réserves cantonales.

Espèces non chassables

Vu la stabilité du cheptel des bouquetins dans le district franc de la Dent-de-Lys et la situation du cheptel des bouquetins dans le district franc du Vanil Noir – Bimis, aucune chasse de régulation n'a été organisée pour cette espèce.





6.2.2 Amendes d'ordre

En 2018, les collaborateurs du Service ont administré 89 amendes d'ordre :

- > 12 concernant la détention de chiens ;
- > 57 concernant la chasse ;
- > 20 concernant la pêche.

6.2.3 Événements particuliers

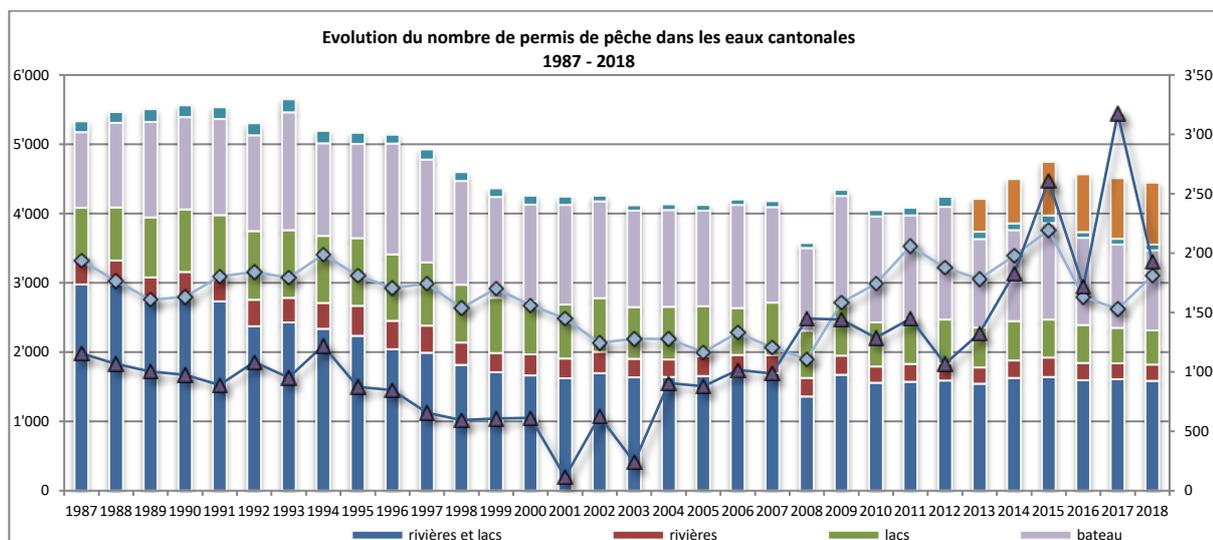
6.2.3.1 Monitoring cantonal du lynx

Afin de mieux connaître la situation du Lynx Eurasien (*Lynx lynx*) dans l'ensemble des Préalpes fribourgeoises, un suivi cantonal utilisant la méthode de capture-recapture photographique a été organisé pour la deuxième fois au sein de cette région (premier monitoring 2015-2016). Les résultats des estimations de densité de cette étude se situent légèrement au-dessus de la moyenne des densités calculées dans d'autres régions de Suisse durant la même période. Malgré la tendance à la hausse, les estimations du dernier monitoring ne diffèrent pas de manière significative de celles calculées en 2015-2016.

6.2.3.2 Régulation des populations de lynx

Suite aux pressions politiques toujours plus importantes pour une gestion plus directe (tirs de régulation des grands prédateurs) aux niveaux national et cantonal et dans le but de discuter d'éventuelles mesures, la commission intercantonale IV (ouest des Alpes), qui pilote la gestion des grands prédateurs en coordonnant entre autres l'émission de recommandations spécifiques pour l'octroi d'autorisations de tir, s'est rassemblée afin d'étudier et de clarifier les modalités du Plan Lynx Suisse pour un éventuel tir. Comme mentionné dans les directives fédérales, plusieurs conditions doivent être remplies afin qu'un tir puisse être autorisé. Au vu des analyses effectuées et du point de vue des exigences légales, la commission intercantonale IV a recommandé de ne pas octroyer d'autorisation de tir car les critères ne sont pas remplis.

6.2.4 Statistique des permis de pêche



Les détails des statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2018 peuvent être consultés sur le site internet du SFF.

6.2.5 Pêche affermée

Les mises des lots de pêche pour la période 2016-2021 ont eu lieu en janvier 2016. Sur les 70 lots, 66 ont été attribués et 15 locataires ont renoncé à l'alevinage de manière volontaire.

6.2.6 Pollution

Sur les 49 (31 en 2017) pollutions qui ont nécessité l'intervention des gardes-faune, des poissons morts ont été retrouvés dans cinq cas.

6.2.7 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2018, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg :

- > 5 permis de pêche professionnelle (permis A) ;
- > 1 permis spécial de pêche professionnelle (permis B) ;
- > 169 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C) ;
- > 228 permis de pêche de loisir (permis D) ;
- > 210 permis additionnels « hôte » ;
- > 25 permis journaliers C ;
- > 59 permis journaliers D.

6.2.8 Pêche dans le lac de Morat

En 2018, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg :

- > 1 permis de pêche professionnelle (permis A) ;
- > 0 permis spécial de pêche professionnelle (permis B) ;
- > 363 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C) ;
- > 570 permis de pêche de loisir (permis D) ;
- > 440 permis additionnels « hôte ».

7 Conférence des préfets

Président : Carl-Alex Ridoré, Préfet de la Sarine,

Vice-président : Willy Schorderet, Préfet de la Glâne

Membres : Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère, François Genoud, Préfet de la Veveyse, Nicolas Kilchoer, Préfet de la Broye, Daniel Lehmann, Préfet du Lac, Manfred Raemy, Préfet de la Singine.

7.1 Activités de la Conférence des préfets

7.1.1 Avenir des préfetures et réforme des tâches des préfets

Dans le cadre des travaux s'engageant au sujet de la révision de la loi sur les préfets, la Conférence des préfets a proposé ses réflexions et ses analyses sous la forme d'une vision d'avenir des préfetures, mettant en avant les enjeux de la fonction de préfet ainsi que les noyaux durs de l'activité administrative, politique et juridictionnelle du préfet. La Conférence des préfets a ainsi émis diverses propositions en lien avec le rôle, le statut, les tâches et les défis du préfet.

Cette vision d'avenir a été bien accueillie lors de sa présentation au Conseil d'Etat le 14 mars 2018 à l'occasion de la rencontre annuelle avec la Conférence des préfets et de la conférence de presse le 17 avril 2018.

Dès sa mise en œuvre dans le courant de l'année 2018, l'organisation de projet s'est donc intéressée aux trois axes susmentionnés, à savoir l'autorité administrative décentralisée, l'autorité juridictionnelle et l'autorité politique.

7.1.2 Délégation de tâches en matière RH

Dans le cadre de la modification de la loi sur les préfets adoptée en décembre 2017 par le Grand Conseil a été expressément prévue la possibilité, pour la Direction à laquelle sont rattachées les préfetures, de déléguer au préfet des compétences en matière de gestion du personnel.

Aussi, après plusieurs discussions avec la Conférence des préfets et le Service du personnel et d'organisation (SPO) durant le premier semestre 2018, la DIAF a établi une délégation de certaines compétences en matière de ressources humaines, délégation qui a été validée par le Conseil d'Etat le 18 juin 2018.

La mise en œuvre de cette délégation est actuellement en cours, notamment la définition des processus y relatifs, en coordination avec l'entité de gestion du personnel de la DIAF.

7.1.3 Rencontres

Dans le courant de l'année 2018, la Conférence des préfets a rencontré plusieurs partenaires, notamment l'Association des communes fribourgeoises (ACF), l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), la Police cantonale, plusieurs Directions de l'Etat ainsi que la Chancellerie, afin d'aborder diverses thématiques d'actualité.

7.1.4 Consultations diverses

Comme chaque année, la Conférence des préfets a été amenée à prendre position sur diverses consultations durant l'année 2018. Ainsi, la Conférence des préfets s'est notamment déterminée sur le Plan directeur cantonal ainsi que sur plusieurs modifications de lois ou règlements cantonaux, en particulier la modification de la loi scolaire.

7.2 Faits d'envergure cantonale dans les districts

7.2.1 Domaine de la DICS

Frais scolaires

La décision rendue le 7 décembre 2017 par le Tribunal fédéral, relative à la possibilité de facturer aux parents les frais des activités et des fournitures scolaires, a passablement occupé les préfets, en leur qualité de président ou membre des organes des associations de communes pour les cycles d'orientation (CO).

Plusieurs séances tripartites ont eu lieu durant le premier semestre 2018 entre les préfets, la DICS et l'ACF, afin de définir les suites à donner à la décision rendue par le Tribunal fédéral au niveau cantonal et d'apporter des réponses rapides aux interrogations laissées ouvertes, afin que les communes et associations puissent prendre les mesures qui s'imposent, notamment du point de vue de l'établissement des budgets pour l'année 2019.

Ainsi, le 10 septembre 2018, la DICS a mis en consultation plusieurs variantes de modifications de la loi sur la scolarité obligatoire (LS) tenant compte des effets de la décision rendue par le Tribunal fédéral.

7.2.2 Domaine de la DSJ

Etablissements publics et manifestations

Les préfets continuent à s'investir dans le domaine des établissements publics et des manifestations dans leur district, par le biais de divers groupes de travail, la poursuite de la promotion du label Smart Event pour une gestion et une réduction des risques en milieu festif. Dans ce secteur, une problématique particulière liée à l'organisation des lotos a également été mise en avant et devra être examinée dans le cadre de la révision de la législation sur les loteries.

Protection des personnes

Les préfets ont également poursuivi, dans leur district respectif, la réflexion relative au domaine de la protection des personnes, en participant notamment aux organisations de projet ECALEX, plan orange et accidents majeurs. Par ailleurs, dans les différents districts, les fusions des corps de sapeurs-pompiers se sont poursuivies. Dans le cadre de la révision de la législation sur la protection de la population, un comité de pilotage ainsi qu'un groupe d'accompagnement, comprenant chacun un préfet, ont été mis sur pied avec mission de réfléchir aux buts à atteindre, à l'organisation et au mode de gouvernance dans ce domaine, notamment en cas d'événement majeur. Bien que le calendrier soit serré, l'objectif demeure une entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2020.

Ordonnances pénales

Enfin, il y a lieu de noter l'importance du nombre d'ordonnances pénales rendues par les préfetures dans leurs domaines de compétences (cf. tableau des statistiques ci-dessous).

7.2.3 Domaine de la DIAF

Fusions de communes

Plusieurs fusions de communes ont occupé les préfets durant l'année 2018, fusions d'importance non négligeable dans certains districts.

Ainsi, après l'acceptation de la convention de fusion par les populations de Morat et de Clavaleyres (BE) en septembre 2018, les cantons de Berne et de Fribourg ont mis en consultation, en novembre 2018, un avant-projet de concordat posant les bases de la modification des territoires cantonaux. Soumis aux deux parlements cantonaux, ce concordat sera ensuite soumis au vote des citoyens des deux cantons.

Par ailleurs, si le processus relatif à la fusion du Grand Fribourg a débuté en 2017 avec l'élection de délégués, l'assemblée constitutive s'est réunie pour la première fois le 1^{er} février 2018.

En Gruyère, l'année 2018 a été consacrée à l'étude de faisabilité d'une fusion de l'ensemble des communes du district.

Dans le district voisin de la Veveyse, les citoyens ont toutefois refusé, lors de la votation du 10 juin 2018, le lancement d'une étude de fusion qui réunirait en une seule les neuf communes du district.

Enfin, lors de la votation du 24 novembre 2018, les citoyens des communes glânoises de La Folliaz et Villaz-Saint-Pierre ont accepté de fusionner leur commune, qui deviendra, dès le 1^{er} janvier 2020, la nouvelle commune de Villaz.

Surveillance des communes

Dans le domaine de la surveillance des communes, les préfets ont été amenés à prendre des mesures particulières envers plusieurs exécutifs communaux, voire à ouvrir des enquêtes administratives durant l'année 2018. Tel a été le cas à Semsales, à Cheiry, à Romont et à Corserey.

Assermentations

Enfin, les préfets ont, comme chaque année, assermenté nombre de conseillers communaux ou généraux, suite aux démissions toujours plus nombreuses, pour des motifs divers, au sein des autorités communales.

7.2.4 Domaine de la DEE

Nouvelle politique régionale

Les préfets collaborent aux activités de coordination d'Innoreg FR (association des régions fribourgeoises pour l'application de la nouvelle politique régionale), dont le nouveau coordinateur, Jonathan Stark, est entré en fonction le 1^{er} septembre 2018.

Tourisme

En lien avec le développement régional, les préfets sont aussi amenés à promouvoir le tourisme de leur région et à collaborer avec les différents intervenants de ce secteur.

7.2.5 Domaine de la DSAS

Senior +

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations médico-sociales et de son règlement d'exécution au 1^{er} janvier 2018, les préfets ont participé à leur mise en œuvre et, de manière plus générale, à celle du concept cantonal Senior + et à la création des réseaux médico-sociaux dans les districts.

Ambulances

Créée en fin d'année 2017 par les 53 communes du Sud (Gruyère, Glâne et Veveyse), l'association des Ambulances du Sud fribourgeois a commencé ses activités durant l'année 2018, à la satisfaction des communes-membres et de la population des trois districts.

7.2.6 Domaine de la DFin

Impôt sur la détention des chiens

Par décision du 10 octobre 2018, le Tribunal cantonal, statuant sur le recours contre une facture préfectorale valant décision de taxation pour l'impôt sur la détention des chiens, a conclu que ce dernier relève de la compétence de la Direction des finances, par l'Administration des finances. Même si le règlement sur la détention des chiens prévoit que les préfectures collaborent à l'exécution de certaines tâches (article 61 alinéa 1 RDCh), cela ne suffit pas à créer une délégation de la compétence de taxer ledit impôt. Le Tribunal cantonal a donc annulé la facture litigieuse, dans la mesure où elle a été établie par une autorité qui n'est pas compétente.

Suite à cette décision, des discussions tripartites ont eu lieu entre la DFin, la DIAF et la Conférence des préfets afin de définir de nouvelles modalités de traitement de l'impôt sur les chiens, en tenant compte des conclusions du TC, modalités qui devront être soumises au Conseil d'Etat.

Cette tâche est de grande importance pour les communes auxquelles les préfectures offrent un support et un relais de proximité. Pour 2019, l'Etat a tenu compte également des remarques d'amélioration proposées par les préfectures (simplification de la saisie, compatibilité entre les bases de données, etc.).

Il y a toutefois lieu de rappeler que, dans le cadre de la vision d'avenir des préfectures, les préfets avaient déjà émis comme proposition le transfert de cette tâche à l'Administration des finances.

Pour 2019 et 2020, l'Etat devrait établir des factures au nom de la Direction avec une indication renvoyant à la préfecture concernée pour toute question.

La Direction va, en parallèle, étudier les possibilités de simplifier l'encaissement dans les années à venir. Le groupe de travail devra tenir compte des remarques des préfectures et proposer différentes variantes, y compris le transfert de cette tâche.

7.2.7 Domaine de la DAEC

Plan directeur cantonal

Les préfets comme la Conférence se sont beaucoup investis dans le cadre du Plan directeur cantonal. En amont, il a été nécessaire d'anticiper les conséquences de ce dernier (schéma directeur), la mise en place de districts-pilotes pour certains aspects particuliers (zones d'activité) ainsi que la participation aux divers groupes de travail y relatifs. En aval, les démarches nécessaires à la mise en œuvre des principes du PDCant sont en cours d'élaboration dans les districts, notamment quant à la nécessité, pour les régions, de se doter d'un plan directeur régional et d'un système régional de gestion des zones d'activité.

Permis de construire

Dans le domaine des permis de construire, si les enjeux sont désormais moins quantitatifs que qualitatifs, les préfectures ont toutefois été passablement occupées par l'arrivée du nouveau programme FRIAC, qui a pour objectif d'informatiser le processus de traitement des permis de construire. La phase pilote a débuté au 1^{er} février 2018, avec sept communes pilotes, une dans chaque district. En parallèle, les dossiers des autres communes du canton continuent à être traités via le programme actuel DATeC.

Enfin, les séances entre les représentants du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) et des préfectures se sont poursuivies, dans le but d'harmoniser le traitement des demandes de permis de construire.

7.3 Statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	7242 (7279)	2168 (1623)	2766 (2364)	4028 (3693)	416 (443)	992 (919)	624 (604)
Tentatives de conciliation:	268 (228)	44 (46)	95 (87)	37 (33)	34 (52)	65 (58)	36 (32)
<i>ayant abouti</i>	182 (153)	17 (21)	56 (42)	13 (18)	18 (35)	33 (26)	23 (27)
<i>ayant échoué</i>	86 (75)	26 (18) et 1 pendante	39 (45)	23 (12)	12 (14)	32 (32)	7 (5)
<i>transmises au MP / suspendues</i>				1	4		6
Ordonnances pénales:	6929 (7025)	2124 (1575)	2671 (2231)	3982 (3656)	382 (391)	927 (861)	584 (572)
<i>définitives</i>	6899 (6998)	2114 (1479)	2656 (2207)	3962 (3594)	382 (387)	911 (842)	572 (560)
<i>frappées d'opposition</i>	30 (27)	10 (6)	15 (24)	20 (62)	2 (4)	16 (19)	12 (12)
Recours administratifs	60 (59)	15 (13)	18 (14)	17 (26)	8 (15)	40 (30)	20 (6)
Permis de construire	456 (505)	312 (377)	492 (363)	257 (249)	203 (204)	344 (296)	150 (138)

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
<i>délivrés</i>	436 (479)	306 (374)	474 (352)	252 (245)	196 (203)	342 (286)	142 (136)
<i>Refusés</i>	3 (6)	2 (0)	9 (2)	2 (0)	5 (1)	0 (5)	5 (1)
<i>Annulations de demandes</i>	17 (20)	4 (3)	9 (9)	3 (4)	2 (4)	2 (5)	3 (1)
Permis de chasse	696 (710)	378 (358)	640 (561)	145 (135)	299 (304)	192 (193)	273 (275)
Permis de pêche	2317 (2150)	1284 (1326)	1965 (1937)	4044 (4135)	323 (268)	895 (879)	159 (193)
Permis et impôts pour les chiens	5042 (4954)	2728 (2309)	3471 (3457)	2398 (2407)	2119 (2074)	2706 (2526)	1702 (1579)
Mises en bières	39 (31)	0 (1)	12 (10)	3 (0)	0 (0)	3 (4)	2 (1)
Autorisations diverses	3542 (3793)	976 (1011)	1962 (2119)	1226 (1299)	925 (796)	1021 (1114)	479 (461)
Privation de liberté	59 (36)	1 (2)	61 (32)	1 (9)	15 (19)	7 (1)	6 (8)
Autorisations d'installer un système de vidéosurveillance	6 (3)	0 (0)	3 (1) Dont 2 dossiers en cours	0 (4)	1 (1)	0 (0)	0 (1)
<i>Admises</i>	5 (3)	0 (0)	1 (0)	0 (4)	1 (1)	0 (0)	0 (1)
<i>refusées</i>	1 (0)	0 (0)	0 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)

8 Institut agricole de Grangeneuve (IAG)

Directeur : Pascal Toffel

8.1 Activités et événements particuliers

Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, a vécu une année 2018 qui lui a permis de s'illustrer dans plusieurs domaines. Il a continué à développer des projets avec différents partenaires dont la faculté VetSuisse, avec le projet ReLait qui vise à diminuer l'usage des antibiotiques dans le suivi des troupeaux des exploitations laitières fribourgeoises.

La manifestation « Grangeneuve côté jardin und seine Gärten », qui a attiré plus de 8'000 personnes du vendredi 14 au dimanche 16 septembre, a permis de marquer les dix ans de présence de la formation horticole sur le site de Grangeneuve. Lors de la journée officielle du 14 septembre, la nouvelle halle de formation des horticulteurs a été

inaugurée. L'Institut est connu pour sa formation en lien avec l'agriculture mais on oublie parfois qu'il a également un secteur consacré aux métiers de la terre et de la nature. La manifestation a été une belle opportunité pour les professionnels du jardin de se mettre en contact direct avec le grand public.

8.2 Formations professionnelles

Les centres de formation professionnelle de Grangeneuve ont fonctionné régulièrement au service de 1025 élèves (1143 en 2017-2018).

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2018	2017
Apprentissage agricole (CFC et AFP)	258	285
Apprentissage forestier-bûcheron (CFC et AFP)	55	56
Apprentissage horticole (CFC et AFP)	143	128
Cours préparatoires à l'examen brevet fédéral pour paysagistes	49	49
Cours préparatoires à l'examen professionnel final pour maîtres jardiniers/ères	10	19
Cours interentreprises gestionnaire commerce de détail – Garden	26	36
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	83	119
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	22	17
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	53	33
Gestionnaire en intendance, formation modulaire	32	32
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme paysanne	22	31
Apprentissage en intendance (CFC et AFP)	50	57
Apprentissage pour technologues du lait (CFC et AFP)	116	119
Apprentissage pour technologues en denrées alimentaires (CFC et AFP)	38	39
Ecole supérieure technique agroalimentaire	13	9

A l'école d'agriculture, une classe bilingue pour les des apprentis de 3^e année issus de toute la Suisse a été ouverte à l'automne 2018. Malgré les difficultés liées à l'apprentissage de l'autre langue, tous ont obtenu leur CFC.

8.3 Economie laitière

Pour la société de conseil en industrie laitière, CASEi, l'année 2018 est synonyme de changements au niveau de son personnel. Le responsable Jean-Pierre Häni a pris sa retraite au 31 décembre. Son successeur a été désigné en la personne de Stéphane Vaucher qui a repris la direction au 1^{er} janvier 2019. Le but de CASEi est de travailler à la meilleure qualité possible du lait et des produits laitiers fabriqués dans son rayon d'activité (Fribourg, Berne et Neuchâtel).

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois (LAAF) a effectué de nombreuses analyses. Il met à disposition de ses clients la possibilité de détecter la bactérie *Staphylococcus aureus* génotype B (*Staph. aureus* GTB) répandu en Suisse. Grâce à un test génétique développé par Agroscope, il est possible de détecter le *Staphylococcus aureus* de manière très fiable dans les échantillons de lait. Ce test fournit la base pour l'assainissement des troupeaux contaminés et permet ainsi de réduire l'utilisation d'antibiotiques.

8.4 Conseils et expertises

En 2018, les faits importants pour le Centre de conseils agricoles sont les suivants :

Plan d'action phytosanitaire

Dans le but d'accompagner la mise en œuvre du plan d'action phytosanitaire fédéral, le canton de Fribourg a créé un groupe de travail inter-direction (Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, DIAF, et la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, DAEC). Grangeneuve a ainsi informé les agriculteurs fribourgeois sur le thème lors des séances d'informations du Service phytosanitaire cantonal et des habituelles visites de cultures.

De plus, les conseillers agricoles de Grangeneuve ont accompagné, avec le soutien du Service de l'environnement, du Service de l'agriculture et des partenaires externes, les agriculteurs souhaitant mettre en place des installations de traitement des effluents phytosanitaires. A terme, le but est d'accompagner six projets-pilote (deux dans les grandes cultures, deux dans le secteur maraîcher et deux dans le domaine viticole). Le premier projet terminé a fait l'objet en automne d'une journée de formation continue à l'attention des agriculteurs.

Réseau d'exploitations laitières, ReLait

Les 61 exploitations qui participent à la première phase du projet ReLait (Réseau d'exploitations laitières) – Diminution des antibiotiques ont mis en place en 2018 leur stratégie. Les stratégies les plus retenues concernent la santé du pis (diminuer l'utilisation d'antibiotiques lors du tarissement des vaches et traitement ciblé en cas de mammite subclinique). L'administration d'éléments essentiels aux veaux et le renforcement des défenses immunitaires par un contrôle de l'état d'engraissement des animaux et du taux d'acétone dans le lait font aussi partie des choix des participants. Grangeneuve et la faculté VetSuisse, à Berne, ont assuré le suivi des exploitations durant toute l'année, avec la mise sur pied de rencontres sur les exploitations et un accompagnement de chaque producteur.

Le projet va prendre en 2019 une nouvelle dimension avec cent exploitations supplémentaires qui vont participer à la deuxième phase du projet. Une campagne de recrutement a permis d'atteindre cet objectif ambitieux.

8.5 Exploitations

Les exploitations de Grangeneuve et Sorens ne sont pas seulement des unités de production. Elles sont également à disposition dans l'accompagnement de la formation initiale des apprentis, des formations supérieures et des cours de formation continue. Les cours interentreprises, les procédures de qualification et des formations pratiques s'y déroulent régulièrement.

8.5.1 La ferme-école de Grangeneuve

La qualité du travail et les compétences professionnelles du personnel de l'exploitation ont permis d'obtenir de belles performances au niveau de l'élevage bovin : Les vaches Holstein Jalta et Gambia ont obtenu la mention « Gold Medal » avec 100 000 kg de lait, alors que la vache Holstein Calibra a décroché la mention « Excellente », avec 100 000 kg de lait.

A la porcherie, les résultats techniques et zootechniques en élevage, tout comme en engraissement, sont toujours d'un excellent niveau. Les valeurs d'élevage dépassent les moyennes de la race et l'augmentation de ces valeurs ne fléchit pas.

8.5.2 La ferme-école de Sorens

Le 4 juillet 2018, plus de 1500 personnes ont participé à une démonstration d'andaineurs organisée sur une parcelle de la ferme-école bio de Sorens. Les visiteurs ont pu observer les techniques les plus courantes et les plus innovantes telles les andaineurs à rotor, à pick-up, à peignes ou encore soleil. Pas moins de 13 machines ont été présentées. Le succès est dû au beau temps et à la participation de l'équipe de la ferme-école bio de Sorens dans l'organisation de la manifestation, au côté du Centre de conseils agricole, rattaché à Grangeneuve, et de l'Association fribourgeoise pour l'équipement technique de l'agriculture, AFETA.

La ferme-école a produit des semences de céréales bio, orge (58 kg/a), épeautre (55 kg/a) pour le Syndicat des sélectionneurs de Guin. Elle a également mis en place une culture en association, pois (37 kg/a) avec la caméline (6 kg/a). Les rendements 2018 peuvent être qualifiés de très bons. La collaboration avec l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) se poursuit pour la mise en place de céréales anciennes (essai « Cerqual 2019 ») dans le but de développer des céréales en altitude.

8.5.3 Les jardins-école

L'infrastructure de production « La grande serre au centre de Grangeneuve » a connu une rénovation avec le remplacement de son installation de gestion des climats et de toute l'installation électrique. Le but est de garantir la pérennité de l'installation et d'en améliorer la gestion. De plus, ces travaux favorisent des économies d'énergie.

Malgré l'été et l'automne chauds et secs, les arbres fruitiers ont peu souffert. Ces conditions météo ont même été propices à une production abondante de fruits à noyaux et à pépins d'une excellente qualité. Le verger a été agrandi avec une nouvelle ligne de cerisiers ainsi que deux petites lignes de kiwis et mini kiwis.

Grangeneuve publie chaque année un rapport annuel détaillé, téléchargeable sur son site internet :

www.grangeneuve.ch

9 Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

Administrateur : Michel Roulin

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente ;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Celui-ci est disponible sur le site Internet de SANIMA : <http://www.fr.ch/sanima>.

10 Etat du personnel

Pouvoirs - Directions / Centres de charges	Comptes 2018 (EPT)	Comptes 2017 (EPT)	Ecarts (EPT)
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	450.04	448.89	1.15
Administration centrale	262.99	262.76	0.23
3400 / ICAS Secrétariat général	10.97	10.38	0.59
3405 / ETCI Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil	30.06	30.15	-0.09
3410 / PREF Préfectures	42.02	42.01	0.01
3415 / DECO Service des communes	6.86	7.75	-0.89
3425 / AGRI Service de l'agriculture	25.57	25.07	0.50
3430 / OVET Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	86.15	86.47	-0.32
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	60.36	60.17	0.19
3460 / VILA Vignobles de Lavaux	1.00	0.76	0.24
Secteurs spéciaux, établissements divers	187.05	186.13	0.92

Pouvoirs - Directions / Centres de charges	Comptes 2018 (EPT)	Comptes 2017 (EPT)	Ecarts (EPT)
3440 / IAGR Institut agricole de l'Etat de Fribourg	171.87	170.40	1.47
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	15.18	14.89	0.29
3461 / VIVU Vignoble du Vully		0.84	-0.84

Rapport d'activité
Direction de l'économie
et de l'emploi
—
2018



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion VWD

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général	8
1.1	Activités	8
1.1.1	Activités courantes	8
1.1.2	Événements particuliers	8
1.2	Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger	9
1.3	Tourisme	9
1.3.1	Bilan touristique	9
1.3.2	Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme	9
1.3.3	Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)	11
1.4	Affaires contentieuses	11
1.5	Législation	12
1.5.1	Lois et décrets	12
1.5.2	Ordonnances et règlements	12
2	Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)	12
2.1	Activités	12
2.1.1	Sommaire	12
2.1.2	Promotion économique internationale	13
2.1.3	Nouvelle Politique Régionale	14
2.1.4	Politique économique	14
2.1.5	Organes de soutien	15
2.1.6	Projets et événements particuliers	17
2.2	Les mesures de soutien en chiffres	17
2.2.1	Soutien aux entreprises	17
3	Service public de l'emploi (SPE)	19
3.1	Activités	19
3.2	Section chômage	19
3.2.1	Assurance-chômage	19
3.2.2	Offices régionaux de placement (ORP)	19
3.2.3	Logistique des mesures actives du marché du travail (LMMT)	19
3.2.4	Médiation	21
3.2.5	Collaboration interinstitutionnelle (CII)	21
3.2.6	Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle	21
3.3	Section Marché du travail	21

3.3.1	Inspection du travail	21
3.3.2	Observatoire du marché du travail	22
3.3.3	Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)	23
3.3.4	Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)	23
3.3.5	Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)	23
3.3.6	Lutte contre le travail au noir	24
3.3.7	Placement privé et location de services	24
3.4	Section juridique	24
3.4.1	Décisions en première instance	24
3.4.2	Décisions en deuxième instance	24
3.4.3	Observations au Tribunal cantonal	25
3.4.4	Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries	25
3.5	Section Organisation et support	25
3.5.1	Statistiques	25
3.5.2	Informatique	25
3.5.3	Logistique	26
3.5.4	Communication et traduction	26
3.5.5	Projets et formations	26
3.6	Finances et controlling	26
4	Caisse publique de chômage (CPCh)	26
4.1	Activités	26
4.2	Activités courantes	27
4.3	Prestations versées aux bénéficiaires	27
4.3.1	Demande d'indemnités en cas de chômage (IC)	27
4.3.2	Demandes d'indemnités en cas d'intempéries	27
4.3.3	Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	27
4.3.4	Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité	27
4.3.5	Indemnités versées	28
4.3.6	Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)	28
5	Service du registre du commerce (SRC)	28
5.1	Activités	28
5.1.1	Activités courantes	28
5.1.2	Evènements particuliers	28
5.2	Statistiques	28
5.2.1	Etat des sociétés actives	28
5.2.2	Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription	29
5.2.3	Tableau comparatif des nouvelles sociétés	29

5.3	Collaborations intercantionales	29
5.4	Affaires contentieuses	29
6	Service de l'énergie (SdE)	30
<hr/>		
6.1	Activités	30
6.1.1	Généralités	30
6.1.2	Activités courantes	30
6.1.3	Projet en cours	30
6.2	Formation	31
6.2.1	Programme de formation continue pour les professionnels	31
6.2.2	Promotion/formation pour la jeunesse	31
6.3	Procédures d'autorisation de construire	31
6.3.1	Demandes de permis de construire	31
6.3.2	Préavis PAL/PAD	31
6.3.3	Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses	31
6.3.4	Gaz naturel	31
6.3.5	Ligne haute tension	32
6.4	Programme d'encouragement en matière d'énergie	32
6.4.1	Isolation thermique (M-01)	32
6.4.2	Chauffage à bois avec réservoir journalier (M-02)	32
6.4.3	Chauffage à bois automatique, puissance inférieure ou égale à 70 kW (M-03)	32
6.4.4	Chauffage à bois automatique, puissance supérieure à 70 kW (M-04)	32
6.4.5	Pompes à chaleur air/eau (M-05)	32
6.4.6	Pompes à chaleur saumure/eau et eau/eau (M-06)	32
6.4.7	Raccordement à un réseau de chauffage à distance (M-07)	32
6.4.8	Capteurs solaires thermiques (M-08)	32
6.4.9	Amélioration de la classe CECB (M-10)	32
6.4.10	Rénovation complète avec certificat Minergie (M-12)	32
6.4.11	Nouvelle construction Minergie-P (M-16)	33
6.4.12	Nouvelle construction CECB A/A (M-17)	33
6.4.13	Chaleur à distance : réseau de chaleur / production de chaleur (M-18)	33
6.5	Collaborations intercantionales	33
6.6	Législation	33
7	Service de la statistique (SStat)	33
<hr/>		
7.1	Activités	33
7.1.1	Collecte de données	33
7.1.2	Exploitation des données	34
7.1.3	Diffusion des résultats	34

7.1.4	Conseil	35
7.2	Projets et évènements particuliers	35
7.3	Collaboration intercantonale et avec la Confédération	35
8	Service du logement (SLog)	35
8.1	Activités	35
8.1.1	Marché du logement	35
8.1.2	Abaissement des loyers par les pouvoirs publics	36
8.1.3	Suivi des aides octroyées	37
8.1.4	Réserves de terrains	37
8.1.5	Vente d'immeubles aux étrangers	37
8.1.6	Commission cantonale du logement	37
8.1.7	Collaborations inter-cantonaux	37
8.1.8	Affaires contentieuses	37
8.1.9	Politique du logement	37
8.1.10	Observatoire du logement et de l'immobilier	38
8.1.11	Politique d'information	38
9	Service de la formation professionnelle (SFP)	38
9.1	Activités	38
9.2	Evénements particuliers	39
9.2.1	Charte de la formation professionnelle et slogan	39
9.2.2	Validation des acquis (VAE)	39
9.2.3	Travaux dangereux pour les jeunes travailleurs	40
9.2.4	Préapprentissage d'intégration	40
9.3	Formation	40
9.3.1	Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale	40
9.3.2	Enseignement professionnel	41
9.3.3	Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	41
9.3.4	Ecole professionnelle commerciale (EPC)	41
9.3.5	Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	42
9.3.6	Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	42
9.3.7	Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	42
9.3.8	Ecole professionnelle en arts appliqués – eikon	43
9.3.9	Cours interentreprises	44
9.3.10	Formation professionnelle supérieure et continue	44
9.3.11	Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)	44
10	Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)	45

10.1	Généralités	45
10.2	Organes	45
10.3	Étudiantes et étudiants	46
10.3.1	Nombre et évolution	46
10.4	Évènements marquants	47
11	Etat de personnel	49

1 Direction et Secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Olivier Curty

Secrétaire général : Christophe Aegerter

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

En 2018, la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a poursuivi d'importants travaux législatifs qui ont abouti à l'acceptation, par le Grand Conseil, de la révision de la Loi sur la promotion économique, avec, en corollaire, l'octroi des moyens financiers nécessaires aux outils de soutiens aux entreprises. Le projet de nouvelle Loi sur la politique foncière active (LPFA) a été finalisé et soumis à la consultation. Il pourra être remis au Grand Conseil courant 2019.

Dans le cadre du projet blueFACTORY, le parlement cantonal a également accepté l'octroi d'une aide financière de 25 millions de francs en faveur de la construction du smart living building (SLB), bâtiment expérimental du projet smart living lab (SLL). Cet édifice hébergera les équipes de l'EPFL, les groupes de recherche de l'Université de Fribourg et de la HEIA-FR qui participent au programme de recherche conjoint dans le domaine de l'habitat du futur, ainsi que des logements expérimentaux qui permettront la mise en application de concepts et de technologies développées au sein du SLL.

Au chapitre de la législation, l'année 2018 aura aussi permis de lancer la révision de la Loi cantonale sur l'énergie qui pourra ainsi répondre intégralement au MoPEC 2014 (Modèle de prescriptions énergétiques des cantons) et permettra de concrétiser les objectifs introduits dans la stratégie énergétique 2050 de la Confédération qui sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Mis en consultation fin 2018, ce projet sera également soumis au Grand Conseil en 2019. Il sied encore d'ajouter à ce chapitre la modification de la Loi sur l'emploi et le marché du travail, qui vise notamment le renforcement de la lutte contre le travail au noir, dont la procédure de consultation a été ouverte à la fin 2018 et qui sera soumise au Grand Conseil en 2019.

Enfin, la DEE a aussi rédigé un décret visant l'octroi d'un crédit d'engagement en vue du renouvellement des équipements techniques de l'Ecole des métiers de Fribourg. Un crédit de plus de 5 millions de francs sera ainsi soumis au Grand Conseil au début 2019, afin de mettre à niveau et remplacer certains appareils d'enseignement, dont certains sont âgés de plus de 15 ans, dans les sections industrie et informatique de l'établissement.

1.1.2 Evénements particuliers

Dans sa réponse du 11 décembre 2017 à la motion : Mauron Pierre / Burgener Woeffray Andrea 2016-GC-108 « Création d'une loi cantonale sur le logement / pour une véritable politique du logement dans le canton de Fribourg », le Conseil d'Etat a indiqué qu'il comptait s'appuyer sur l'observation attentive de la situation du logement par la création d'un observatoire du logement et de l'immobilier propre au canton de Fribourg. Cet observatoire a vu le jour en été 2018 par la création de l'association « observatoire du logement », avec la participation de la HEG-FR en qualité de membre actif stratégique et avec le soutien de la DEE aussi bien dans la phase de lancement que de fonctionnement de l'association.

Fin 2018, l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT) a trouvé une entente avec une importante plate-forme internationale de réservation et de location en ligne d'hébergements touristiques entre particuliers, qui s'est déclarée prête à désormais encaisser la taxe de séjour pour le canton de Fribourg. Cet accord nécessitera l'adaptation du Règlement d'exécution de Loi sur le tourisme, dont le projet de modification a d'ailleurs été initié durant l'année écoulée.

1.2 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu 9 décisions, soit :

- > 1 décision accordant la revente ;
- > 4 décisions constatant le non-assujettissement ;
- > 3 radiations de charges ;
- > 1 transfert charges sur PPE nouvellement constituées.

La décision accordant l'autorisation concernait une revente d'une PPE sise sur la Commune de Courtepin.

Décision accordant l'autorisation d'acquérir :

- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 lit. d LFAIE (réalisation forcée) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 lit. c (but d'intérêt public) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 lit. b (institution d'assurance étrangère) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 2 ;
- > 0 logements de vacances :

Secteur Vallée de la Jogne et Berra	0
Secteur Veveyse	0
Secteur Intyamon	0
Secteur Singine	0
Secteur Bulle	0
Secteur Charmey	0

1.3 Tourisme

1.3.1 Bilan touristique

Le tourisme suisse enregistre une augmentation de 3,8 % du nombre d'hôtes dont une évolution réjouissante de la clientèle européenne en particulier. Avec 38,8 millions de nuitées, la situation est dans l'ensemble positive, à l'exception des régions de montagne peinant à retrouver une croissance.

Tous types d'hébergement confondus, le bilan global 2018 se veut stable pour Fribourg Région avec 1 687 396 nuitées (+0,3 %). Selon les données issues de l'encaissement des taxes de séjour, l'hôtellerie compte 414 534 nuitées, soit une hausse appréciable de 3,3 %, résultant des séjours dans les villes principalement.

En majorité résidentielle, la parahôtellerie fribourgeoise affiche une diminution de 0,6 %, soit - 7644 unités. Le recul des locations de chalets et appartements contraste avec une hausse des nuitées de passage dans les campings et l'excellente fréquentation des chambres d'hôtes.

Des saisons d'été et d'automne ensoleillées influencent la fréquentation des activités indoor en 2018. Les visiteurs de la Maison Cailler et du Papiliorama affichent un léger retrait, avec 399 143, respectivement 246 259 entrées. Les Bains de la Gruyère, La Maison du Gruyère et le Château de Gruyères conservent par contre leur attractivité.

Les Suisses constituent la majorité de la clientèle des divers types d'hébergements. Avec 62,7 % de part de marché dans l'hôtellerie, les hôtes helvétiques atteignent même 82,8 % dans la parahôtellerie. Au niveau des marchés de proximité, les nuitées en provenance de France évoluent de façon marquée (+12 %) alors que l'Allemagne se replie quelque peu.

1.3.2 Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière - et positive - l'année touristique fribourgeoise 2018, il sied par ailleurs de mentionner :

- > l'avancement de la mise en œuvre de la Vision 2030, stratégie de développement du tourisme fribourgeois, dont les actions du plan quinquennal 2016-2020 se concentrent sur les trois axes « Relancer le développement des infrastructures », « Simplifier les instances touristiques » et « Valoriser les singularités fribourgeoises » ;

- > la mise en œuvre du volet sensibilisation de la Vision 2030, avec notamment deux événements du Réseau PROtourism comprenant près de 1600 membres : le jubilé du 10^e anniversaire des rencontres PROtourism à Estavayer-le-Lac le 14 juin et la 11^e rencontre PROtourism à Grangeneuve sur le thème du tourisme fribourgeois de demain avec 145 participants ;
- > l'élargissement sur sept districts de l'étude d'impact économique, financée par la Nouvelle Politique Régionale, permettant de détailler la contribution totale du tourisme fribourgeois au PIB du canton ;
- > l'achèvement au 31 décembre 2018 des quatre premières phases du projet « DMO X - Lean Destination Management » soutenu par Innotour, soit formalisation de la démarche, analyse des organisations touristiques, optimisation des structures et proposition de design organisationnel ;
- > le projet stratégique EasyCheckIn développé par l'Observatoire fribourgeois du Tourisme ayant pour objectif de simplifier les échanges et les tâches administratives entre les diverses instances de récolte des données (OFS, Police cantonale, Observatoire du tourisme, Centre d'encaissement de la taxe de séjour) ;
- > la conduite du COPIL « Préalpes Vision 2030 » devant déterminer les critères d'aides du FET en faveur des sociétés de remontées mécaniques ;
- > la poursuite de la collaboration marketing entre l'Association Jura & Trois Lacs (J3L) et ses partenaires du canton de Fribourg (UFT - ARL - Estavayer/Payerne Tourisme) ;
- > la participation à la rédaction des volets stratégique et opérationnel liés au tourisme et à la mobilité du Plan directeur cantonal ainsi qu'à la finalisation des fiches de projets touristiques ;
- > l'élaboration d'une convention avec une plate-forme en ligne de réservation et de location d'hébergements avec pour but la perception de la taxe de séjour par la plate-forme ;
- > le nouveau concept du Rapport d'activité 2017 décliné en deux versions, print et digitale ;
- > la tenue à Fribourg Région d'événements touristiques d'importance nationale voire internationale (6^e édition de la Bénichon du Pays de Fribourg à Estavayer-le-Lac, journées « Slow Up » du Lac de Morat et de La Gruyère, Festival des lumières à Morat, Fête fédérale des tambours et fifres à Bulle) ;
- > la collaboration à l'organisation à Fribourg de l'Assemblée générale 2018 de la Fédération suisse du tourisme ;
- > la coopération à la mise sur pied de la randonnée du Président de la Confédération, Alain Berset, à Schwarzsee, dans le cadre des représentations du 1^{er} août ;
- > la participation de l'UFT à divers groupes de travail en lien avec le tourisme sur le plan cantonal (à l'exemple de la commission de l'inventaire des paysages d'importance cantonale et de Fribourgissima Image Fribourg dirigé par la Chancellerie d'Etat) et national (à l'exemple du « Conseil Consultatif » de la Fédération Suisse du Tourisme et de la Conférence Suisse des Directeurs Régionaux) ;
- > le soutien de Fribourgissima lors de la présence du canton de Fribourg comme Hôte d'honneur du Marché-Concours National de chevaux de Saignelégier avec stand promotionnel et réalisation de contenu digital ;
- > l'exécution par l'UFT - en application de sa stratégie marketing incluant notamment l'action de promotion des ventes en direction des intermédiaires professionnels - d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, Espagne, France, Belgique et Grande-Bretagne; cela, en coordination avec les Organisations touristiques régionales, mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme, l'Office du Tourisme du Canton de Vaud (OTV) et Jura & Trois Lacs (J3L) ;
- > la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing coordonné, institué par la Loi sur le tourisme du 13 octobre 2005, en soutien aux activités de promotion des Organisations touristiques régionales (Association régionale du Lac, Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme, Fribourg Tourisme et Région, La Gruyère Tourisme, OT Châtel-St-Denis et la Région, OT de Romont et sa région, Schwarzsee Tourismus) ;
- > l'accueil par les services de l'UFT, en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et destinations fribourgeoises, de 57 représentants de médias touristiques en provenance notamment de Suisse, d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Belgique, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis ;
- > le lancement romand, à Fribourg, de la nouvelle campagne automne de Suisse Tourisme ciblant le marché national ;
- > le redesign de la plateforme cantonale internet, soit 8 sites, avec amélioration du contenu et du référencement ;
- > la gestion par l'UFT du site Internet www.fribourgregion.ch et de sa version mobile, ainsi que la coordination des sites des principales régions touristiques du canton ;

- > la gestion de la page Facebook de Fribourg Région, page comprenant la plus grande communauté du canton avec plus de 40 000 fans, devant Fribourg-Gottéron ;
- > la réalisation propre de 34 vidéos dont un certain nombre pour Fribourgissima, Terroir Fribourg et les OTR avec une augmentation de 40 % des vues ;
- > la gestion d'Instagram, des comptes Twitter, Flickr et Pinterest de Fribourg Région ;
- > l'édition et la diffusion par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment le nouveau magazine Fribourg Région, la carte panoramique, les très appréciées pocket card été et hiver, ou encore le programme des randonnées guidées en collaboration avec Fribourg Rando ;
- > la participation de l'UFT à la plateforme de promotion et ventes de Fribourg Meeting ;
- > l'activité de service déployée par la Centrale fribourgeoise d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2018, de seize (des dix-sept) sociétés de développement ;
- > l'action de valorisation, de gestion et de coordination des réseaux de randonnée de Fribourg Région constituant l'un des domaines privilégiés de loisirs et sport des hôtes en toute saison ;
- > la planification, la signalisation et le contrôle du réseau pédestre cantonal fort de 1800 km assurés par le service des réseaux de randonnée de l'UFT en collaboration avec un team d'une trentaine de baliseurs ;
- > la supervision de la planification, de l'aménagement, du balisage et de l'entretien des itinéraires de cyclotourisme, VTT et rollers - soit environ 700 km, en coopération avec le Service de la mobilité (SMo) du canton ;
- > la promotion, via Fribourg Région et SuisseMobile, d'une trentaine d'offres de randonnée hivernale (chemins pour raquettes, pistes de ski de fond et de luge) préparées sur la base de critères uniformes, garants de qualité ;
- > le lancement ou l'achèvement - en divers lieux de Fribourg Région : Charmey, Les Paccots, Morat/Murten et Schwarzsee - de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements à caractère touristique.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing en faveur de la promotion touristique régionale - à laquelle se sont ajoutés plus de 2,11 millions de francs de taxe cantonale de séjour affectée au financement de prestations directes en faveur des hôtes - a servi pour l'essentiel à poursuivre la mise en valeur des attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

1.3.3 Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)

Le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg - qui présentait, au 31 décembre 2018, un actif de 2 761 356 francs - a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé - outre la confirmation, à hauteur de quelque 616 652 francs d'engagements pluriannuels antérieurs - l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants :

- > les Bains de Charmey en Gruyère SA : transformation de la réception principale et de l'accueil des soins ;
- > Bildungs- und Gesundheitszentrum Schwarzsee : création d'un centre de formation et de bien-être ;
- > Résidence Chavacots aux Paccots : rénovation complète et transformation de l'établissement ;
- > Hotel Seepark à Morat/Murten : rénovation complète de l'établissement.

1.4 Affaires contentieuses

La Direction traite, sur la base de l'art. 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2018 est la suivante :

Recours déposés	18
Recours traités	9
Dont :	
Admis	1
Partiellement admis	0
Rejetés	4

Recours sans objet ou retrait du recours	2
Irrecevables	2
Encore pendants à la DEE au 1 ^{er} janvier 2019	21

1.5 Législation

1.5.1 Lois et décrets

- > Loi du 24 mai 2018 modifiant la loi sur la promotion économique (ROF ROF 2018_032) ;
- > décret du 19 juin 2018 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la construction du smart living building (SLB ; ROF 2018_043) ;
- > décret du 12 décembre 2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le financement du soutien aux entreprises en création pour la période 2019–2022 (ROF 2018_122).

1.5.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 17 avril 2018 modifiant le règlement relatif au personnel enseignant dépendant de la Direction de l'économie et de l'emploi (droit aux vacances ; ROF 2018_024) ;
- > ordonnance du 3 juillet 2018 modifiant le règlement sur la formation professionnelle (ROF 2018_053) ;
- > ordonnance du 28 août 2018 indiquant les effectifs au 31 décembre 2017 de la population dite légale des communes du canton de Fribourg (ROF 2018_070) ;
- > ordonnance du 25 septembre 2018 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (corps professoral des hautes écoles spécialisées - HES ; ROF 2018_081) ;
- > règlement du 18 septembre 2018 sur la promotion économique (RPEc ; ROF 2018_079).

2 Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)

Directeur : Jean-Luc Mossier

2.1 Activités

2.1.1 Sommaire

En 2018, la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) a suivi plus de 200 dossiers d'entreprises ou de porteurs de projets susceptibles de s'implanter ou de réaliser des projets d'extension dans le canton. De ces 200 projets, 31 se sont concrétisés, à savoir 20 projets de création d'entreprises, dont 6 d'origine suisse et 14 d'origine étrangère, et 11 projets d'extension d'entreprises déjà établies dans le canton.

L'exercice 2018 a été marqué par une nette augmentation du nombre de projets concrétisés (25 en 2017) et par une hausse des investissements prévus (175 millions de francs). Les projets d'extension d'entreprises industrielles propriété de groupes internationaux telles que Sika à Düdingen ou Phonak Communications à Morat démontrent que le canton de Fribourg reste une localisation de choix pour le développement de projets industriels à forte valeur ajoutée.

L'année 2018 a permis de poursuivre les actions entamées l'année précédente dans le cadre du développement des instruments de promotion économique. Le parlement cantonal a notamment accepté à l'unanimité la révision de la loi sur la promotion économique et le Conseil d'Etat a approuvé dans la foulée son règlement d'application. La PromFR dispose ainsi depuis l'automne de nouveaux instruments de soutien, mieux adaptés aux besoins actuels des entreprises.

Dans ce contexte, et sur la base de la loi révisée, le Grand Conseil a également accepté à l'unanimité d'allouer de nouveaux moyens financiers aux instruments de soutien aux start-ups Seed Capital Fribourg et Capital Risque Fribourg.

L'état des postes de travail créés par rapport à ceux annoncés se présente comme suit pour l'année 2018 :

Projets industriels 2018			
Nombre d'entreprises	Provenance	Emplois annoncés	Emplois déjà créés
12	Suisse	381	5
2	Brésil	16	5
2	France	15	4
1	Australie	5	1
1	Belgique	5	2
1	Chine	23	2
Total : 19		422	19

Projets tertiaires 2018			
Nombre d'entreprises	Provenance	Emplois annoncés	Emplois déjà créés
5	Suisse	85	32
3	USA	11	4
2	France	13	2
1	Brésil	3	1
1	Chine	3	1
Total : 12		115	40

2.1.2 Promotion économique internationale

La PromFR a soutenu en 2018 l'implantation dans le canton de Fribourg de 20 nouvelles entreprises dont 6 sociétés d'origine suisse et 14 entreprises étrangères en provenance des pays suivants : Australie, Chine, Belgique, Brésil, Etats-Unis et France. Ces implantations proviennent de quatre sources complémentaires :

- > contacts directs avec l'entreprise ;
- > consultants spécialisés et multiplicateurs ;
- > Greater Geneva Berne area (GGBa), l'association intercantonale de promotion économique dont Fribourg fait partie aux côtés des cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel et Berne ;
- > Switzerland Global Enterprise (S-GE), l'association mandatée par la Confédération pour la promotion de la place économique suisse à l'étranger.

Les nouvelles entreprises d'origine étrangère implantées dans le canton de Fribourg en 2018 prévoient de créer près d'une centaine de nouveaux emplois à moyen terme.

Les principaux projets confirment la tendance observée l'année précédente, avec le rôle clé des centres de compétence et parcs technologiques fribourgeois pour l'attraction de sociétés misant sur l'innovation pour assurer leur croissance.

Les responsables de marchés de la PromFR ont effectué des missions de démarchage avec le GGBa en France, aux Etats-Unis et au Brésil. Ils ont également participé à des événements et séminaires organisés par S-GE (Invest in Switzerland) en Suisse et à l'étranger.

Les activités de démarchage à l'étranger ont amené la PromFR à accueillir en 2018 dans le canton de Fribourg 55 entreprises en provenance de 12 pays, dont 33 par l'entremise de GGBa. La France, le Brésil, les Etats-Unis et la Chine sont les principaux pays de provenance de ces sociétés. A ces 55 visites d'entreprises s'ajoutent 16 visites organisées dans le cadre de l'Agri & Co Challenge en novembre 2018, pour un total de 71 visites.

Le travail au sein de GGBa a ainsi généré 33 visites d'entreprises dans le canton de Fribourg en 2018 et a permis de concrétiser neuf implantations devant créer une soixantaine d'emplois à moyen terme.

2.1.3 Nouvelle Politique Régionale

La Nouvelle Politique Régionale (NPR) vise une croissance fondée sur l'innovation et la productivité, une meilleure compétitivité des régions, ainsi que la création et le maintien d'emplois. Pour ce faire, elle encourage l'entrepreneuriat à travers un transfert de savoir, un développement des coopérations interentreprises ainsi qu'une préservation et concrétisation des infrastructures génératrices de valeur ajoutée. En 2018, un management régional des zones d'activité du district de la Singine a par exemple été initié. Une attention particulière est aussi accordée au tourisme (deux projets en 2018) du fait de son importance économique et des défis grandissants auxquels la branche est confrontée.

A l'instar de l'année 2017, 2018 a été marquée par le lancement de cinq **projets collaboratifs**. Ces projets permettent à des entreprises et à des acteurs académiques de collaborer de manière très ponctuelle à la résolution d'une problématique commune. Avec ces aides NPR, les entreprises ont la possibilité de tester des nouvelles idées, produits et processus et permettent à des petites PME de collaborer avec des entreprises ayant des capacités de R&D plus importantes. Le but final demeure une compétitivité renforcée des entreprises fribourgeoises. Divers défis ont fait l'objet de ces projets :

- > la mise en place de capteurs intelligents dans la mensuration énergétique ;
- > le développement de structures de communication spécifiquement adaptée à la collecte des données de manière synchronisée sur plusieurs capteurs ;
- > le développement d'outils méthodologiques pour accélérer le passage à l'industrie 4.0 ;
- > des nouvelles procédures innovantes d'analyses de sécurité automatisée.

Le programme de mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) 2016-2019 dispose d'un budget de 25,9 millions de francs. En 2018, la NPR a permis le soutien de 10 projets relevant des stratégies cantonale, intercantonale et transfrontalière (15 projets en 2017).

Un nouveau programme pour la période 2020-2023 est actuellement en préparation. Ce programme aura comme focus la bio-économie et l'agroalimentaire, les territoires intelligents (smart economy) et l'ancrage digital.

2.1.4 Politique économique

En 2018, outre ses prises de position sur des interventions parlementaires et des consultations cantonales ou fédérales, les activités de la PromFR en matière de politique économique ont porté essentiellement sur ses deux chantiers législatifs.

Le 24 mai 2018, le Grand Conseil a adopté le projet de révision de la loi sur la promotion économique (LPEc), qui a pour principal objectif d'intensifier le soutien financier à l'innovation et aux investissements dans les entreprises (aides à fonds perdu, prêts d'amorçage, capital-risque, cautionnement cantonal) afin de les aider à faire face aux nouveaux enjeux économiques. Le nouveau règlement sur la promotion économique (RPEc) a été adopté par le Conseil d'Etat le 18 septembre 2018. Ces deux dispositifs législatifs sont entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2018. Corollaire de ces derniers, le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le financement du soutien aux entreprises en création (prêts d'amorçage et capital-risque) pour la période 2019-2022 a été adopté par le Grand Conseil le 12 décembre 2018 et est entré en vigueur le 21 décembre 2018.

Le projet de nouvelle Loi sur la politique foncière active (LPFA), qui vise à faciliter l'accès à de nouveaux terrains nécessaires au développement de sociétés établies dans le canton et à l'implantation d'entreprises et qui prévoit la création d'un Etablissement cantonal de promotion foncière, a été mis en consultation durant le premier trimestre 2018 et se trouve en cours de finalisation.

2.1.5 Organes de soutien

2.1.5.1 Guichet entreprises

Une trentaine de sociétés et porteurs de projets ont été conseillés et dirigés vers les différents partenaires de la PromFR dans le cadre du guichet-entreprises. L'association Fri Up et Cautionnement Fribourg, l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand, contribuent en particulier à offrir des solutions adaptées aux besoins des entreprises locales. Une vingtaine de sociétés ont également pu être soutenues dans le cadre de leurs recherches immobilières, également avec la collaboration des associations régionales.

2.1.5.2 Seed Capital Fribourg

Un refinancement à court-terme pour un montant de 500 000 francs a été décidé. La Fondation Seed Capital Fribourg a à nouveau proposé son soutien aux start-up fribourgeoises. Par ailleurs, le secrétariat exécutif, l'analyse, la préparation et le suivi des projets est depuis lors assuré par l'association Fri Up, l'organe officiel de soutien à la création d'entreprise du canton. En l'espace de six mois, la Fondation Seed Capital Fribourg a accordé son soutien à cinq nouveaux projets pour un montant engagé de 520 000 francs. Ceci confirme le besoin et l'utilité d'une Fondation de financement de jeunes entreprises. En session de décembre 2018, le Grand Conseil a approuvé l'octroi d'une contribution financière d'un montant global de 2 300 000 francs pour la période 2019-2022 en faveur de la Fondation Seed Capital Fribourg.

2.1.5.3 Capital Risque Fribourg

Capital Risque Fribourg SA (CRF) a pour mission de financer des entreprises innovantes, créatrices d'emplois dans le canton et développant des produits avec un grand potentiel de croissance. Son intervention a lieu principalement durant la phase de démarrage des sociétés, lorsque la faisabilité du projet est démontrée et que les premières ventes ont été réalisées. Le financement prend la forme de prise de participations minoritaires ou de prêts d'actionnaires jusqu'à un montant maximum de 750 000 francs par société. CRF apporte une participation en co-investissant avec des investisseurs tiers dans le cadre de tours de financement de 1 à 3 millions de francs.

En 2018, un nouvel investissement a été réalisé pour un montant de 300 000 francs, financement qui a permis à l'entreprise concernée de lever les fonds supplémentaires de 400 000 francs. Durant la même période, une opération de vente a été effectuée qui s'est soldée par une plus-value.

En session de décembre 2018, le Grand Conseil a approuvé l'augmentation de la part de l'Etat au capital-actions de la société CRF, pour un montant de 2 801 376 francs.

2.1.5.4 Cautionnement Fribourg

En 2018, 14 entreprises fribourgeoises ont pu être soutenues par des cautionnements de l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand. Des cautionnements pour un total de 3,6 millions de francs ont ainsi été attribués et ont permis la réalisation d'investissements de l'ordre de 18 millions de francs.

Le nombre de projets soutenus est quasi identique à celui de 2017 (13 cautionnements) et le montant des cautionnements accordés est inférieur (- 0,9 million de francs). Les projets soutenus devraient conduire à terme à la création de 210 emplois.

Cautionnement Fribourg a pour mission de soutenir les PME afin de favoriser les créations, les reprises ou les extensions d'entreprises. Des cautionnements à hauteur de maximum 500 000 francs peuvent être accordés pour garantir des crédits d'exploitation ou d'investissement. Les demandes inférieures à 150 000 francs sont de la compétence de Cautionnement Fribourg alors que les demandes supérieures à 150 000 francs sont traitées par Cautionnement Romand.

Le parlement fédéral a accepté en 2016 d'augmenter le seuil de cautionnement de 0,5 million à 1 million de francs, suite aux motions des Conseillers nationaux Olivier Feller en 2013 et Raphaël Comte en 2015. L'augmentation de la limite de garantie permettra à Cautionnement Romand de répondre encore plus efficacement aux besoins de financement des PME locales, notamment dans le cadre de processus de succession.

2.1.5.5 blueFACTORY et ses plateformes technologiques

L'ensemble des plateformes technologiques sont maintenant entrées dans une phase opérationnelle et elles confirment quotidiennement leur capacité à servir une promotion économique proactive, orientée sur des niches technologiques différenciées pour le canton de Fribourg.

Le **bioFactory Competence Center BCC** (production biopharma) a réalisé les activités suivantes :

- > le nombre de personnes formées par le BCC a continué de croître pour atteindre environ 500 personnes ;
- > le partenariat avec l'entreprise Pall Corporation s'est encore renforcé et comprend la formation de 75 collaborateurs en provenance d'une quinzaine de pays et la mise à disposition gratuitement par Pall Corporation de 400 000 francs d'équipement supplémentaire (en plus des 900 000 francs déjà remis), en particulier un système unique de chromatographie en lit mobile simulé ;
- > un programme de formation pour l'ORP a été développé. Il comprend la présélection à partir de la base de données des chômeurs inscrits, l'évaluation des compétences de base, la formation initiale pour une période de 6 semaines, et enfin un stage de 3 mois à plein temps dans une entreprise biopharmaceutique ;
- > en plus des clients réguliers que sont Pall Corporation, UCB et Merck, les entreprises Biogen et CSL Behring comptent désormais également parmi les clients du BCC.

Le BCC est une société anonyme en mains de la Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg. En proie à des difficultés financières, la société a été assainie au début de l'année 2019.

Le **Swiss Integrative Center for Human Health SICHH** (santé humaine) a réalisé les activités suivantes :

- > les prestations aux clients ont augmenté significativement. Le centre a répondu aux demandes de deux nouveaux secteurs, pharmaceutique et cosmétique ;
- > le SICHH a été reconnu par Innosuisse comme Institut de recherche académique ;
- > le modèle d'affaires porte à présent sur le développement de projets R&D à court et moyen terme (12 - 36 mois) afin d'acquérir une réputation d'expertise et d'excellence pour asseoir l'activité du centre dans le temps ;
- > dans le même ordre d'idée, le centre a soumis des requêtes de financement pour des projets d'envergure nationale (Pôles de recherche nationaux, et Fonds national suisse). Il a la volonté de se positionner comme un acteur majeur pour l'innovation en Suisse.

Le SICHH est une société anonyme, en mains de l'Université de Fribourg. Sa situation financière nécessitera la révision de son plan d'affaires dans les prochains mois.

Le **smart living lab SLL** (habitat intelligent) a réalisé les activités suivantes :

- > le SLL évalue à près de 70 le nombre de projets en cours auprès des différents groupes de recherche, financés soit par le budget de fonctionnement, soit par des fonds de tiers. Un grand nombre de ces projets impliquent des collaborations avec des partenaires privés tels que distributeurs électriques, gestionnaires de réseaux, fabricants de luminaires, architectes, consultants en énergie ou en analyse de cycle de vie, start-up, développeurs immobiliers etc. ;
- > le SLL a participé au concours Solar Decathlon organisé par le département américain de l'énergie. La réalisation de la maison de quartier solaire « NeighborHub », vainqueur du concours, a été accompagnée par près de 50 partenaires privés, notamment fribourgeois, qui ont contribué pour plus de 3 millions de francs au financement du projet. A son retour, le NeighborHub a été installé sur le site de blueFACTORY où il contribue à animer ce quartier et à promouvoir et mettre en valeur les innovations dont il est porteur ;
- > le SLL a finalisé le cahier des charges de son futur bâtiment expérimental qui devra répondre, lors de sa mise à disposition en 2022, aux objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. L'évolutivité proposée par ce bâtiment permettra également son adaptation à de nouveaux besoins ou technologies, lui assurant ainsi la possibilité de rester en avance sur son temps.

Au sein d'**INNOSQUARE**, un montant de plus de 500 000 francs a été investi dans l'acquisition d'équipements R&D. ROSAS (sécurité et fiabilité des systèmes complexes dans l'industrie) a complété ses équipements informatiques et logiciels de laboratoire. L'acquisition de composants d'impression digitale en faveur d'iPrint (impression digitale) a servi à poursuivre la réalisation de sa plateforme d'expérimentation. Le centre de recherche et

de formation PICC (plasturgie) a complété ses équipements R&D par une machine de mesure 3D, une extrudeuse bi-vis, un four de déliantage et un équipement de traitement Plasma. Grâce à ces investissements, les centres offrent des conditions cadres idéales pour les collaborations de recherche et innovation technologique et pour la formation spécialisée.

2.1.6 Projets et évènements particuliers

2.1.6.1 Agri & Co Challenge

En collaboration avec la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et le Cluster Food & Nutrition, la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a lancé l'Agri & Co Challenge en 2018. Cet appel à projets international dans le domaine de l'agrifood a rencontré un franc succès. 154 dossiers de candidature provenant de tous les continents (53 pays !) ont ainsi été déposés.

Dans la catégorie « relocation », le jury a sélectionné dix sociétés destinées à venir s'établir à St-Aubin au sein de l'Agri & Co Innovation Center.

Dans la catégorie « remote collaboration », six entreprises ont été sélectionnées pour développer de potentielles collaborations avec des entreprises et instituts de recherche fribourgeois ou helvétiques.

Ces 16 lauréats ont été présentés à l'occasion de la remise du Prix à l'innovation du canton de Fribourg et ont participé à une semaine découverte dans le canton de Fribourg au mois de novembre. Les premières sociétés s'établiront à St-Aubin dans le courant de l'année 2019.

2.1.6.2 Prix à l'innovation du canton de Fribourg

Le Prix à l'innovation récompense tous les deux ans les entreprises et start-up les plus innovantes du canton de Fribourg. En 2018, cinquante innovations ont été présentées. C'est le record absolu en 27 ans d'existence du Prix à l'innovation.

Scott Sports à Givisiez a remporté le Prix Entreprise alors que le Prix Start-up a été décerné à NanoLockin de Fribourg suite au vote du public. La mention Cleantech a quant à elle récompensé le projet présenté par Cortexia à Châtel-St-Denis. La cérémonie de remise des prix a eu lieu à Forum Fribourg en présence de plus de 500 invités.

2.2 Les mesures de soutien en chiffres

2.2.1 Soutien aux entreprises

2.2.1.1 Aides financières

Parmi les 31 projets réalisés en 2018, quatorze entreprises ont bénéficié d'un soutien financier et deux sociétés se sont vu octroyer un allégement fiscal. Le montant global des soutiens financiers s'élève à 4,1 millions de francs au maximum. Le versement des aides financières est en effet effectué en fonction du développement économique des sociétés concernées et s'étale ainsi sur plusieurs années.

Aucun allégement fiscal total sur le bénéfice et le capital n'a été octroyé. Les deux allégements fiscaux accordés ne portent que sur les impôts cantonaux et communaux.

Les contributions directes en cours selon la LPEc sont les suivantes :

	Montant des aides financières (en francs)
Aides financières en faveur des entreprises en 2018	2 126 556
Aides financières en faveur des entreprises en 2017	2 138 000

Nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal en cours

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
74	65	67	59	54	50	45	33

En comparant ce tableau avec celui publié l'année dernière, on constate que les chiffres 2014, 2015 et 2016 ont été modifiés. Ces adaptations sont dues à des retards de réalisation de certains projets ou à des mesures de réorganisation partielles d'entreprises (fusions / scissions) apparus avant la fin de l'imposition ordinaire. Seuls les chiffres 2011, 2012, 2013 et 2014 peuvent ainsi être considérés comme définitifs.

Le tableau démontre tout de même que la tendance observée ces dernières années à une diminution du nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal se poursuit. Cela s'explique par le fait que le nombre d'allègements fiscaux accordés ces dernières années était inférieur au nombre d'entreprises dont l'allègement fiscal se terminait.

2.2.1.2 Incidences fiscales des allègements fiscaux pour la période fiscale 2016

Le Service cantonal des contributions a terminé durant l'année 2018 la taxation ordinaire de la période fiscale 2016. Sur la base de ces informations, seules les incidences fiscales de cette période peuvent être présentées.

Le tableau suivant résume les incidences des allègements accordés sur les recettes fiscales encaissées par l'Etat pour l'année 2016. Les recettes fiscales comprennent les impôts cantonaux (sur le capital et le bénéfice) ainsi que la part cantonale de l'impôt fédéral direct (17 % de l'impôt fédéral direct perçu).

On y distingue trois niveaux d'informations. La « Cote brute » équivaut au montant que le canton aurait potentiellement pu encaisser si les sociétés en question s'étaient implantées dans le canton ou y avaient développé leurs nouvelles activités sans bénéficier d'aucun allègement fiscal. A noter que cette situation est relativement théorique, dans la mesure où nombre de ces sociétés n'auraient probablement pas réalisé leurs projets dans le canton sans allègement. Les montants indiqués sous « Incidences des allègements » correspondent aux recettes non encaissées en raison des allègements accordés. La « Cote nette » représente quant à elle les montants effectivement encaissés auprès des sociétés après allègement, en général partiel.

en millions francs	Cote brute	Incidences des allègements	Cote nette
2011	95,981	- 60,888	35,093
2012	97,946	- 61,616	36,141
2013	106,975	- 59,316	47,659
2014	134,929	- 71,728	63,201
2015	61,146	- 49,752	11,394
2016	77,922	- 57,524	20,398

Il ressort de ce tableau que le canton a renoncé en 2016, du fait des 50 entreprises au bénéfice d'allègements fiscaux en cours, à des rentrées fiscales de 57,524 millions de francs, soit 28,043 millions de part à l'impôt fédéral direct (IFD) et 29,043 millions d'impôt cantonal. Toutefois, sans allègement fiscal, la majorité de ces entreprises n'aurait pas réalisé de projet dans le canton de Fribourg et n'aurait donc pas contribué aux recettes fiscales nettes qui s'élèvent tout de même à 11,578 millions de francs (cote nette). Il est encore à préciser qu'à l'échéance des allègements fiscaux accordés, ces sociétés sont soumises à l'impôt, ce qui contribue à l'augmentation des recettes fiscales.

A partir de l'année 2013, les tableaux précités présentent de légers écarts par rapport à l'an passé. Ces écarts proviennent de divers dossiers dont l'allègement a été révoqué et les impôts allégés récupérés avec effet rétroactif.

A noter que ces montants ne tiennent pas compte des entrées fiscales au titre de l'impôt sur les personnes physiques payé par les employés de ces entreprises.

3 Service public de l'emploi (SPE)

Chef de service : Charles de Reyff

3.1 Activités

Les efforts du Service public de l'emploi (SPE) se sont concentrés sur la qualité de ses prestations et de son organisation interne. Le Service cherche continuellement à améliorer son fonctionnement.

L'année 2018 aura notamment été marquée par :

- > l'entrée en vigueur de l'obligation d'annoncer les postes vacants pour les fonctions concernées par un taux de chômage de 8 % et plus (respectivement 5 % au 1^{er} janvier 2020). Le Service est concerné à double titre : la gestion centralisée des demandes par les Pôles Placement des Offices régionaux de placement et le contrôle de cette obligation dont la mise en œuvre pourrait dépendre de la section marché du travail ;
- > la mise en consultation du projet de révision de la Loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT), qui vise prioritairement à améliorer la lutte contre le travail au noir en donnant des compétences judiciaires aux inspecteurs et inspectrices rattachés au Service et en renforçant le système de contrôles et de sanctions.

3.2 Section chômage

3.2.1 Assurance-chômage

En 2018, le taux moyen de chômage s'est établi à 2,7 % de la population active, soit une diminution de 0,1 point de pourcentage par rapport à 2017 (2,8 %). La moyenne affichée au niveau national est de 2,6 %. Entre janvier et mai, le chômage s'est fortement résorbé (de 3,3 % à 2,4 %). De juin à octobre, le taux de chômage est resté à son plus bas niveau (entre 2,4 % et 2,5 %) avec une légère augmentation en août (2,6 %). C'est en fin d'année, novembre et décembre, que le taux de chômage est reparti à la hausse sous l'effet des fluctuations saisonnières (de 2,6 % à 3 %).

En moyenne annuelle, le nombre de demandeurs d'emploi diminue également pour passer sous la barre des 8000 personnes. Le canton enregistre 7787 personnes en 2018, ce qui constitue une baisse de 533 personnes par rapport à la moyenne de l'année 2017.

En 2018, 1289 personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage.

3.2.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP : l'ORP Centre pour le district de la Sarine, l'ORP Sud avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP Nord avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. Le SPE dispose d'un Pôle Placement au sein de chaque ORP dont l'objectif est d'assurer la collaboration avec les entreprises, principalement par l'exploitation d'un service centralisé de traitement des postes vacants. Depuis mars 2013, chaque ORP abrite un Pôle Insertion+ (PI+), formé d'un tandem réunissant un conseiller en personnel et un assistant social et dont l'objectif est l'insertion des demandeurs d'emploi de longue durée bénéficiant de l'aide sociale. Depuis leur création, les PI+ ont accompagné 1519 personnes : 660 sont sorties de la mesure avec une solution (emploi, formation).

3.2.3 Logistique des mesures actives du marché du travail (LMMT)

Le secteur LMMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins : cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET).

3.2.3.1 Mesures d'emploi

En 2018, 2520 (2171 en 2017) programmes d'emploi temporaires (PET) ont été octroyés, dont 76 % (67 %) auprès de fournisseurs subventionnés (dont la structure et les frais d'encadrement sont financés par le SPE), 13 % (9 %) auprès d'associations à but non lucratif et 11 % (24 %) auprès de communes, de l'Etat ou d'organismes hors canton.

68 (70) mesures d'emploi se sont déroulées sous forme de stages professionnels par l'intermédiaire desquels les assurés peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou reprendre contact avec une profession et le monde du travail.

Les semestres de motivation (SEMO) ainsi que les structures offrant des préformations (PréFo), qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation professionnelle. Durant l'année scolaire 2017/18, 389 (410) jeunes ont suivi un SEMO/PréFo qui dure en moyenne six mois.

3.2.3.2 Mesures de formation

Les plateformes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs d'emploi. 6634 (7400) mesures de ce type ont été octroyées dans différents domaines [technique de recherche d'emploi : 58 % (54 %); langues : 25 % (27 %) ; autres : 17 % (19 %)].

Autre mesure de formation, l'entreprise de pratique commerciale (EPCO) permet aux assurés de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion correspondent à celles d'une entreprise privée. Les trois EPCO fribourgeoises, FRee Trading, FREESTore et free win, ont accueilli au total 233 (196) assurés durant l'année.

1279 (1356) stages de formation ou d'orientation ont pu être suivis, permettant aux assurés de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

3.2.3.3 Mesures spécifiques

Parmi les 795 (702) mesures spécifiques octroyées, 62 % (67 %) constituent des allocations d'initiation au travail, 21 % (20,5 %) des soutiens à une activité indépendante, 11 % (7,5 %) des allocations de formation et enfin 6 % (5 %) des contributions aux frais de déplacement.

3.2.3.4 Répartition du budget MMT

Le budget MMT (LACI) de 22,8 millions (22 millions) de francs englobe les mesures de formation et les mesures d'emploi, mais ne comprend pas le budget alloué aux mesures spécifiques géré directement par le SECO. En 2018, 34 % (36 %) du budget MMT sont alloués aux programmes d'emploi temporaires (PET), 47 % (46 %) aux mesures de formation (cours, entreprises de pratique commerciale) et 19 % (18 %) aux semestres de motivation (SeMo) et PréFormation (PréFo). Le canton au travers du Fonds cantonal de l'emploi finance également à hauteur de 2,086 millions (1,95 millions) de francs des mesures destinées aux jeunes (PréFo, Cap Formation, Avenir 20-25 ans et Semo Coaching).

3.2.3.5 Contrats LEMT

La loi cantonale sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) institue une mesure qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit LACI en leur offrant une activité au sein d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association ou fondation à but non lucratif. 115 (178) contrats LEMT ont été octroyés dont 47 % (49 %) auprès d'associations ou fondations à but non lucratif, de communes et de l'Etat et 53 % (51 %) auprès d'entreprises. La durée moyenne par contrat est de 2,6 (idem en 2017) mois.

Dans le cadre du groupe de travail sur la lutte contre le chômage de longue durée, une nouvelle mesure nommée contrat LEMT 2,0 (9 contrats) a été instaurée sous la forme d'une phase pilote dont les résultats sont en cours d'analyse.

3.2.4 Médiation

La médiation en matière d'assurance-chômage, directement subordonnée au Secrétariat général de la DEE pour des raisons d'indépendance, est destinée aux demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés (avec un ORP, une caisse de chômage, un prestataire de mesure de marché, etc.). Le nombre d'appels à la médiation a continué à progresser, reflétant les efforts poursuivis dès 2016 pour une meilleure visibilité de ce service. La médiation entretient notamment des contacts réguliers avec le réseau concerné, que ce soit interne (le SPE et ses sections concernées) ou externe (prestataires de MMT, services sociaux, etc.).

En 2018 ont eu lieu au total 107 (129) entretiens pour un total de 78 (66) dossiers, 11 (12) ouverts avant 2018 et 67 (54) nouveaux dossiers. S'y ajoutent les démarches auprès des services, parfois plusieurs pour un dossier, toujours entreprises avec l'accord de l'intéressé. Que ce soit par une écoute attentive et/ou des résultats administratifs concrets, la médiation a abouti positivement quasiment dans tous les cas, cette année encore. Ces résultats confirment le bien-fondé de cette prestation.

3.2.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Pour aider les personnes qui cumulent les problèmes (santé, chômage, difficultés sociales), les ORP, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) ainsi que les Services sociaux régionaux (SSR) emploient une stratégie commune : la collaboration interinstitutionnelle (CII). Nommée par le Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la CII a pour mandat d'organiser le dispositif CII cantonal et d'en assurer le suivi.

Suite au lancement de la nouvelle stratégie de prise en charge des cas CII en 2017, la prestation Medval porte ses fruits et a permis une gestion anticipée des problématiques complexes. Cette année, 109 situations au total ont été annoncées pour bénéficier de la prestation Medval.

Une nouvelle convention de collaboration entre l'OAI et le SPE est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018 détaillant, pour les professionnels de ces deux institutions, l'ensemble des modalités de suivi des bénéficiaires communs. Cette convention complète celle signée entre le SPE et le Service de l'action sociale (SASoc) en 2014. Elle sera suivie par une convention signée entre l'OAI et le SASoc pour compléter le dispositif et assurer une prise en charge professionnelle dans le cadre de la CII.

3.2.6 Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

Créée en mai 2007, la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) a pour objectif de favoriser la transition entre les degrés secondaires I et II ainsi que la transition vers le marché de l'emploi à l'issue de la formation. Les jeunes concernés se situent entre la première année du cycle d'orientation et l'entrée du marché du travail.

La Plateforme Jeunes (PFJ), qui existe depuis 2001, constitue le pivot principal dans la transition I. Elle a pour objectif d'orienter le jeune vers la mesure adaptée à ses besoins (SeMo ou de PréFo, préapprentissage, cours d'intégration, etc.). Durant l'année scolaire 2017/18, 1182 dossiers de jeunes ont été pris en charge.

La CJD a remplacé les listes d'attentes du dispositif par une nouvelle mesure intitulée « SeMo Coaching ». Ce projet pilote a montré de bons résultats, ceci avec un taux de placement élevé et son mandat a été prolongé.

3.3 Section Marché du travail

3.3.1 Inspection du travail

S'agissant de la protection des travailleurs, l'Inspection du travail a effectué 407 (366) visites d'entreprises, partiellement ou intégralement indemnisées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). Elle a également effectué 50 (50) audits système MSST (Appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail) complets ou préalables, portant sur l'organisation et la gestion de la sécurité au travail dans les entreprises.

Dans le domaine particulier de l'amiante, l'Inspection a préavisé 654 (520) dossiers spécifiquement en relation avec l'application de la procédure quant aux exigences d'investigation avant travaux. Une très large majorité des diagnostics soumis dans le cadre de cette procédure révèlent des matériaux de construction contenant de l'amiante.

L'Inspection a effectué plusieurs investigations en hygiène du travail en collaboration avec le laboratoire inter-cantonal de santé au travail (LIST) portant notamment sur l'exposition professionnelle à des poussières de métaux, à des solvants, au bruit ou encore sur la qualité de l'air intérieur des locaux.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale du travail, l'Inspection du travail a rendu une décision négative sur 38 (16) demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés.

Le registre des entreprises industrielles a fait l'objet des modifications suivantes : 2 libérations de la décision d'assujettissement.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2017	2018	2017	2018
Travail de nuit	125	170	73	44
Travail du dimanche	149	174	45	36
Travail en continu	2	3	7	5
Travail en 3 équipes	6	2	-	-
Service de piquet	-	-	10	19
Total	282	349	135	104

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2017	2018
Agrandissements (transformations) industriels	26	26
Autorisations d'exploiter	7	24
Entreprises non industrielles (y c. préavis substances dangereuses - amiante)	1 240	1 337
Total	1 273	1 387

3.3.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées notamment par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE) sur mandat de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de l'emploi (CRT) :

- > publication interne de quatre plaquettes « Indicateurs trimestriels sur l'évolution du chômage dans les cantons romands » (janvier, avril, juillet, octobre 2018) ;
- > maintenance et développement (site Intranet) de l'outil OAICM (Outil d'aide à l'identification des compétences et des métiers (www.ricrac.ch)) ;
- > publication de la mise à jour des données 2017 sur « L'évolution du travail intérimaire en Suisse romande » (octobre 2018) ;
- > prévisions économiques trimestrielles (janvier, avril, juillet, octobre 2018) ;
- > bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet, octobre 2018) ;
- > bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, juillet 2018) ;

-
- > bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2018) ;
 - > mise à disposition de fiches sociodémographiques des demandeurs d'emploi issus des professions concernées par la mise en œuvre de l'art. 121a de la Constitution ;
 - > mise à disposition de fiches de compétences relatives aux professions concernées par la mise en œuvre de l'art. 121a de la Constitution.

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé à différents projets, à la production de données et à la rédaction des rapports pour le SECO, pour la DEE et pour la Direction du SPE.

3.3.3 Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

Les activités déployées par cet organe découlent de l'application de la loi cantonale sur l'approvisionnement économique du pays (LAE), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2012. Les cantons sont plus spécialement appelés à collaborer avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays dans trois domaines spécifiques, à savoir le rationnement des aliments, la gestion réglementée du mazout et le rationnement des carburants. Les communes sont compétentes pour l'application sur le plan local des instructions fédérales et cantonales en matière d'approvisionnement économique du pays.

L'art. 3 LAE institue un organe cantonal qui est rattaché à la DEE et dont les membres sont nommés par le Conseil d'Etat. M. Charles de Reyff, chef du SPE, dirige l'OCAE.

L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays a décidé de changer son orientation stratégique, ce qui a un impact sur l'organisation au niveau du canton. Étant donné les nouveaux risques identifiés dans le domaine de l'approvisionnement et les nouvelles tâches en découlant, la responsabilité du domaine va passer prochainement du SPE au Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM).

3.3.4 Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)

L'OCCT, sous la présidence de Mme Gabrielle Multone, ancienne Juge cantonale, n'a pas dû intervenir en 2018.

3.3.5 Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. Le secteur de la Surveillance du marché du travail (SMT) assure la responsabilité de l'Inspection de l'emploi et de l'observation du marché du travail.

Responsable de l'observation du marché du travail dans le cadre des conditions salariales, le secteur SMT n'a pas constaté de sous-enchère salariale abusive et répétée dans les branches à observation renforcée définies pour 2018.

Le secteur SMT contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs suisses, des ressortissants en provenance de l'Union européenne. 540 (433) contrôles portant sur 996 (788) travailleurs ont été réalisés.

L'intervention des inspecteurs auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 52 771 (104 457) francs de salaire au profit des travailleurs détachés.

Le secteur SMT a traité les annonces pour 6739 (6304) travailleurs, dont 2389 (2149) travailleurs détachés, 3302 (3192) prises d'emploi en Suisse et 1048 (963) prestataires de services indépendants. Ce qui correspond à un total de 237 493 jours de travail annoncés, 179 727 jours auprès d'employeurs suisses, 25 499 jours pour des indépendants et 32 267 jours pour des travailleurs détachés.

Sur mandat du Service de la population et des migrants (SPoMi), le secteur SMT a aussi effectué la vérification des conditions salariales pour répondre à 103 demandes d'entreprises. Ces demandes portaient sur des autorisations de séjours pour prestataires de services transfrontaliers aboutissant à des conventions de détachement pour leurs travailleurs.

Le service a prononcé 53 décisions d'amendes pour infractions contre les conditions de travail et de salaire prescrites par les lois fédérales (art. 2 LDét) ou un défaut d'annonce (art. 6 LDét). Il a prononcé 23 interdictions de travail en Suisse pour non-renseignement (art. 7 LDét) ou amendes impayées (art. 9 al. 2 let. b LDét). De même, il a transmis 23 dénonciations au Ministère public pour décisions pénales pour non-collaboration (art. 12 LDét).

3.3.6 Lutte contre le travail au noir

L'Inspection pour la lutte contre le travail au noir se compose des trois inspecteurs du SPE et des inspecteurs de la construction, dépendant de l'Inspectorat Chantiers Fribourg (ICF, anciennement Association Fribourgeoise de Contrôle AFCO). Le SPE a confié un mandat de prestation à cette association pour l'exécution de 200 contrôles dans le secteur principal et le second œuvre de la construction comme dans la branche du nettoyage industriel.

L'Inspection du travail au noir a effectué 494 (499) contrôles concernant 1101 (1289) travailleurs. Parmi ces contrôles, 244 (193) entreprises pour 500 (474) travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. Les infractions les plus répandues ont trait au non-respect des obligations en matière de droit des étrangers.

Les efforts de prévention portés sur les employés de 2014 à 2017 ont été poursuivis en 2018. Plusieurs formations et séances d'information ont été réalisées. Notamment pour la formation obligatoire pour l'obtention de patente pour la reprise d'un établissement public, le SMT a dispensé deux cours en allemand et cinq cours en français. Lors des visites, contrôles et séances d'information, le SMT a distribué les dépliants et chemises d'information pour la prévention.

3.3.7 Placement privé et location de services

La section a délivré 32 (25) autorisations en 2018 : 18 pour le placement privé et 14 pour la location de services. 7 autorisations ont été supprimées : 5 à la suite d'une cessation d'activité et 2 à la suite d'une faillite.

Elle a préavisé favorablement auprès du SECO 10 (16) demandes d'autorisation pour exercer la location de services transfrontaliers et/ou le placement privé intéressant l'étranger.

En 2017, 871 (667 en 2016) personnes ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises. Les agences de location de services fribourgeoises ont loué les services de 8473 (7421 en 2016) personnes, ce qui correspond à 4'589'085 (3'396'107 en 2016) heures de mission. La proportion d'étrangers parmi les personnes dont les services ont été loués se monte à 70,91 % (68,1 % en 2016), ce qui est supérieur à la moyenne suisse 63,7 % (64,1 % en 2016).

Par ailleurs, la section a mené 13 contrôles d'entreprises afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services. Les pratiques illicites constatées lors des contrôles d'entreprises, notamment les conditions de travail, ont été corrigées conformément aux standards et directives.

Pour rappel, les décomptes de salaires, les couvertures de frais, les horaires de travail, etc., font l'objet des contrôles de la section et de la CPRR (Commission paritaire régionale romande de la location de services), avec qui le SPE collabore étroitement.

3.4 Section juridique

3.4.1 Décisions en première instance

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 8419 (9755) décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage en 2018, selon la répartition suivante :

- > 4677 (6134) décisions de suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité ;
- > 425 (431) décisions relatives à l'aptitude au placement et autres cas ;
- > 72 (77) décisions de remises de l'obligation de restituer ;
- > 3245 (3113) avis de droit en matière d'assurance-chômage.

3.4.2 Décisions en deuxième instance

La section juridique a également enregistré 554 (625) oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE.

Elle a rendu 843 (370) décisions sur opposition, dont :

- > 69 % (65,4 %) ont été rejetées ou déclarées irrecevables ;
- > 18 % (20,3 %) ont été admises ;
- > 9 % (10,3 %) ont été partiellement admises ;
- > 4 % (4 %) ont été déclarées sans suite ou rayées du rôle.

3.4.3 Observations au Tribunal cantonal

En 2018, 42 (24) décisions sur opposition ont été contestées par recours auprès du Tribunal cantonal.

La section juridique a déposé des observations auprès des tribunaux dans 41 (22) affaires.

19 (55) arrêts ont été rendus par le TC :

- > 74 % (63,65 %) des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables ;
- > 16 % (23,65 %) ont été admis ;
- > 0 % (5,45 %) ont été partiellement admis ;
- > 10 % (7,25 %) ont été rayés du rôle.

3.4.4 Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries

	Travailleurs touchés				Heures chômées			
	2017	2018	CH 2017	CH 2018	2017	2018	CH 2017	CH 2018
Janvier	34	14	8 326	3 002	1 375	965	467 876	146 358
Février	17	14	7 501	2 376	906	425	410 470	131 170
Mars	13	1	7 096	2 125	679	178	419 108	118 292
Avril	7	1	5 727	2 182	338	170	290 584	108 135
Mai	1	29	4 746	1 351	50	863	243 661	76 916
Juin	6	0	4 284	1 076	265	0	210 601	61 157
Juillet	3	0	2 574	534	187	0	134 791	27 123
Août	3	0	1 713	377	195	0	88 125	21 851
Septembre	35	0	1 481	587	1 054	0	89 712	34 584
Octobre	18	0	1 814	1 116	753	0	122 628	62 289
Novembre	53	0	1 503	916	3 515	0	104 797	54 095
Décembre	46	0	1 392	851	2 819	0	82 417	42 635

3.5 Section Organisation et support

3.5.1 Statistiques

Dans le cadre de l'obligation d'annoncer des postes vacants à partir du 1^{er} juillet 2018, un outil a été créé pour le suivi des postes annoncés auprès des Pôles Placement ou directement sur la plateforme travail.swiss.

3.5.2 Informatique

Cette année, le support informatique a traité environ 1000 (idem en 2017) demandes d'assistance de la part des collaborateurs du SPE.

L'année a également été marquée par le lancement de plusieurs projets informatique. Une application permettant un traitement efficace des annonces SYMIC (système d'information central sur la migration) a été développée pour la section du marché du travail. Le projet de développement d'une application informatique améliorant les processus d'entrée, de mutation et de départ des collaborateurs a débuté. De plus, un logiciel a été acquis afin de gérer les dossiers des demandeurs d'emploi suivis par les PI+.

Dans les ORP, de nouvelles bornes ont été mises à disposition des demandeurs d'emploi permettant d'améliorer leurs recherches d'emploi.

3.5.3 Logistique

La santé et la sécurité au travail est une préoccupation constante du SPE. Le déploiement du concept de « bureau standard » s'est poursuivi en 2018 dans l'ensemble des bureaux de l'ORP Sarine. Les collaborateurs de l'ensemble du Service ont pu bénéficier des conseils d'une ergonome et des aménagements ont été réalisés pour améliorer l'environnement de leur poste de travail. Avec l'installation de la fibre optique à l'ORP de Châtel-St-Denis, tous les sites du SPE possèdent désormais une connexion à haute vitesse aux serveurs du SECO.

3.5.4 Communication et traduction

L'équipe de communication a augmenté la visibilité du SPE en assurant une présence accrue sur le réseau social Facebook. Dans le cadre de la refonte du site internet de l'Etat de Fribourg, les pages du SPE ont été mises à jour afin de faciliter la recherche d'informations par les usagers. Des séances d'informations ainsi que des conférences de presse portant sur l'évaluation des PI+ et sur l'obligation d'annoncer les postes vacants ont été réalisées. Pour la communication interne, plus de 90 (idem en 2017) news ont été publiées sur l'intranet du Service contribuant ainsi à une bonne communication sur l'ensemble des sites du SPE.

La traduction joue un rôle important. Tous les documents du SPE (internes et externes) sont publiés dans les deux langues officielles du canton.

3.5.5 Projets et formations

Durant cette année, les premiers modules de la formation continue en e-learning pour PLASTA (système fédéral d'information en matière de placement et de statistiques du marché du travail) ont été mis à disposition des collaborateurs. Plusieurs propositions d'amélioration émises par les collaborateurs, ayant pour but d'améliorer les procédures de travail, ont été reçues et seront traitées par des projets internes.

Une veille du système de management de la qualité (GIP) a permis de mettre à jour 64 (90) procédures et instructions de travail afin qu'elles correspondent aux bases légales.

3.6 Finances et controlling

Le SPE gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds cantonal de l'emploi. Il s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en programme d'emploi, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôt à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales mais sans les coûts des MMT, de 23 millions de francs. En outre, 1 094 096 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs ayant épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les programmes d'emploi en entreprises ont coûté 718 779 francs, les programmes au sein d'associations 197 395 francs et ceux auprès du canton et des communes 177 922 francs. Au 31 décembre 2018, le capital du Fonds cantonal de l'emploi se montait à 6,2 millions de francs.

4 Caisse publique de chômage (CPCh)

Administrateur : Dominique Schmutz

4.1 Activités

La Caisse publique de chômage (CPCh) est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de

réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

4.2 Activités courantes

Durant l'année 2018, la diminution du taux de chômage a eu comme conséquence une légère réduction des prestations servies (- 6,5 % pour les inscriptions et - 5 % pour le nombre des indemnités de chômage). Néanmoins, l'activité courante reste soutenue par les nombreuses questions des assurés ainsi qu'au niveau des renseignements généraux en matière de droit du travail. C'est sur les prestations aux entreprises (chômage intempéries, réduction de l'horaire de travail et insolvabilité) que la baisse a été la plus marquée.

Sur le plan stratégique, la CPCh, avec le soutien de la DEE, a débattu et travaillé à corriger le nouveau mandat de prestations (indemnisation des frais administratifs) que la Confédération a mis en consultation durant l'année. La situation reste satisfaisante, mais il faudra compter à l'avenir (2019-2023) avec une réglementation qui va tendre à réduire le remboursement des frais d'administration pour un même volume d'affaires.

Sur le plan de la subvention pour la perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT), une augmentation significative du nombre d'octroi de subvention (cf. 4.3.6), en rapport à l'année 2017, est à relever. Cette prestation a également fait l'objet d'une motion au Grand Conseil. Néanmoins, le résultat obtenu en 2018 n'est pas en lien avec l'intervention parlementaire. Il s'agit là d'un concours de circonstance.

Pour terminer, la Caisse publique de chômage a notifié 3601 décisions de caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi (SPE) 7 cas pour examen.

4.3 Prestations versées aux bénéficiaires

4.3.1 Demande d'indemnités en cas de chômage (IC)

Année	2017	2018	Variation en pourcent
Nombre d'assurés	8 490	8 326	- 1,93 %
Nombre d'inscriptions et réinscriptions	8 520	7 957	- 6,61 %
Nombre d'indemnités journalières versées	648 129	615 851	- 4,98 %

4.3.2 Demandes d'indemnités en cas d'intempéries

Année	2017	2018	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	100	63	- 37,00 %

4.3.3 Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail

Année	2017	2018	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	12	5	- 58,33 %

4.3.4 Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité

Année	2017	2018	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	48	50	4,17 %

4.3.5 Indemnités versées

Année	2017	2018	Variation en pourcent
Chômage complet	110 356 216.10	105 456 811.80	- 4,44 %
Allocations familiales	1 699 471.60	1 525 314.10	- 10,25 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	7 471 968.80	6 631 060.55	- 11,25 %
Coût afférent au projet (Organisateur)	20 056 305.50	21 323 190.90	6,32 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	2 301 909.05	927 300.75	- 59,72 %
Insolvabilité	3 105 362.15	1 274 339.75	- 58,96 %
Total	144 991 233.20	137 138 017.85	- 5,42 %

4.3.6 Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)

Année	2017	2018	Variation en pourcent
Nombre de personnes annoncées	35	54	35,00 %
Nombre de personnes subventionnées	17	45	164,00 %

5 Service du registre du commerce (SRC)

Préposée : Uschi Kozomara Yao

5.1 Activités

5.1.1 Activités courantes

Dans le courant de l'année 2018, le Service du registre du commerce a traité au total 6891 dossiers aboutissant à des inscriptions. Ce chiffre se compose de 1585 inscriptions de nouvelles sociétés, ainsi que de 1001 radiations et 4305 modifications concernant les sociétés existantes. Le nombre total de dossiers traités a ainsi diminué de 485 par rapport à l'année 2017, année qui a vu fusionner plusieurs communes entraînant une hausse exceptionnelle d'inscriptions pour le Service du registre du commerce. Le nombre de dossiers à traiter par année reste toujours plus élevé que la moyenne des dix dernières années. Finalement, il faut noter que le nombre total de sociétés inscrites continue à croître. Le registre du commerce du canton de Fribourg affichait 16 363 sociétés inscrites au 31 décembre 2004 et 21 922 sociétés à la fin de l'année 2018.

5.1.2 Evènements particuliers

En collaboration avec le Secrétariat de cyberadministration, le Service du registre du commerce a terminé le premier projet de digitalisation et a ainsi pu mettre en production sa première prestation en ligne en décembre 2018, à savoir la vente d'extraits par le biais du Guichet virtuel de l'Etat de Fribourg. D'autres projets de digitalisation du registre du commerce sont prévus pour les années à venir.

Par ailleurs, le Service du registre du commerce a également contribué à la formation de notaires stagiaires.

5.2 Statistiques

5.2.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2018, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant :

Entreprises individuelles (EI)	6 544
Sociétés en nom collectif (SNC)	385
Sociétés en commandite (SC)	19
Sociétés anonymes (SA)	7 174

Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)	6 073
Etablissements de droit public (EDP)	25
Société en commandite par actions (SCA)	1
Sociétés coopérative (COOP)	480
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	81
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	419
Associations (ASS)	251
Fondations (FOND)	460
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	10
Total	21 922

5.2.2 Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription

Au 31 décembre 2018, la répartition linguistique des sociétés actives inscrites au registre du commerce était la suivante :

Total des sociétés actives inscrites en langue française	17 092
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	4 830

5.2.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

Depuis l'introduction de la tenue informatisée du registre du commerce au niveau cantonal en 2004, l'évolution des **nouvelles** sociétés inscrites peut être suivie et se présente comme suit :

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	Sàrl	SEE/SES	SNC/SC
2004	7	2	348	17	256	309	80	31
2005	7	3	351	24	292	350	60	49
2006	7	5	359	14	298	372	46	54
2007	8	5	374	17	291	415	57	43
2008	18	0	379	19	334	398	42	32
2009	15	6	376	15	293	448	38	36
2010	9	2	420	10	317	430	36	24
2011	6	5	401	13	385	492	59	32
2012	7	4	445	20	327	476	35	34
2013	13	5	471	13	375	519	40	48
2014	18	4	407	9	273	441	32	38
2015	11	6	491	10	264	417	35	50
2016	17	4	504	10	276	481	29	45
2017	12	2	550	10	275	510	54	66
2018	11	1	545	9	326	617	36	40

5.3 Collaborations intercantionales

Comme à l'accoutumée, le Service a participé aux séances de travail semestrielles d'un groupe d'offices de registres de commerce alémaniques, soit de Zurich, Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Berne et Haut-Valais. Ces séances ont pour but de discuter des questions juridiques liées aux inscriptions. Dans ce même but, le Service du registre du commerce du canton de Fribourg a également participé à la séance de travail des offices des registres de commerce des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura et Bas-Valais.

5.4 Affaires contentieuses

Pour l'année 2018, aucune affaire contentieuse n'est à signaler.

6 Service de l'énergie (SdE)

Chef de service : Serge Boschung

6.1 Activités

6.1.1 Généralités

Le Service de l'énergie (ci-après : le Service) est chargé de mettre en œuvre la stratégie énergétique du canton visant à atteindre l'objectif de la « Société à 4000 Watts d'ici 2030 » et la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération s'agissant de la part à mettre en œuvre par les cantons. Sa tâche est notamment de concevoir et de faire appliquer la législation cantonale en matière d'énergie, de mettre sur pied des programmes de promotion ainsi que de sensibiliser, conseiller, former et informer les professionnels et le public en général sur le domaine.

6.1.2 Activités courantes

Le Service encourage l'utilisation des énergies renouvelables et la substitution des énergies fossiles par des aides financières, selon les programmes d'encouragement en vigueur, tout en tenant compte des disponibilités du Fonds cantonal de l'énergie.

Dans un but d'exemplarité des collectivités publiques, il a poursuivi son action d'information et d'accompagnement auprès des communes, en collaboration avec les programmes « SuisseEnergie pour les communes », les Associations « Cité de l'énergie », « Energo », « Minergie® » et « CECB® » et différentes organisations faitières nationales.

Il représente également les intérêts des cantons romands dans l'association Minergie® et divers groupes de travail de la Conférence suisse des services de l'énergie.

Plusieurs cours et séminaires destinés aux professionnels du bâtiment ont été organisés.

Dans le cadre d'un partenariat avec SuisseEnergie et la fondation Big Effects, le Service était présent à Espace Gruyère du 12 au 15 avril 2018 pour la manifestation Energissima et à Forum Fribourg pour La Cantonale du 5 au 14 octobre 2018.

6.1.3 Projet en cours

- > Politique énergétique : sur la base du Plan sectoriel de l'énergie (PSE) validé par le Conseil d'Etat, le thème énergie du PDCant a été élaboré: Il intègre les réseaux d'énergie, l'énergie hydraulique, la géothermie, l'énergie éolienne, le solaire, le bois et autres biomasses.
- > Une large campagne d'information et de communication pour la promotion du Programme Bâtiments, axée dans un premier temps sur l'enveloppe du bâtiment et dans un deuxième temps sur celui du chauffage est menée.
- > Rénovations du parc immobilier fribourgeois : un groupe de travail a été constitué afin d'organiser un pôle de rénovation pour les bâtiments. Il s'agit de mieux orienter et accompagner les propriétaires désireux d'entreprendre des travaux pour améliorer les qualités techniques de leurs bâtiments en matière de consommation d'énergie.
- > Etude sur le potentiel d'injection de gaz renouvelable dans le réseau existant de gaz naturel.
- > Géothermie profonde : projet de création d'une structure d'organisation, étapes relatives au financement, à la gestion, etc.
- > Programme d'économie d'énergie auprès des gros consommateurs d'énergie du canton de Fribourg. Projet d'étendre le programme aux PME.

6.2 Formation

6.2.1 Programme de formation continue pour les professionnels

Une formation Passerelle accélérée vers le CFC « Techniques du bâtiment 2018 » a été mise sur pied d'août 2018 à juillet 2020.

Suite à une formation destinée aux communes pour les contrôles de chantiers, un mémento a été réalisé par Energie-FR et distribué à toutes les communes fribourgeoises.

Energie-FR a mis en place un concept d'information pour les propriétaires de bâtiments, à réaliser en collaboration avec les communes.

D'autres cours ont été proposés, notamment pour les experts CECB[®]. Un renforcement des activités pour la formation au sein des communes, a également été prévu : conférences, informations pour le contrôle des constructions, campagne « Notre geste, votre geste ».

6.2.2 Promotion/formation pour la jeunesse

Le Service poursuit son action d'information et de sensibilisation, auprès des nouvelles générations, sur les questions énergétiques et le développement de bons réflexes en matière d'énergie.

Le programme appelé « Animations énergie » est proposé gratuitement aux enseignants des classes primaires francophones et alémaniques de 5H et 8H du canton. Durant l'année scolaire 2017/18, 3659 élèves ont bénéficié de ce cours.

Le Service soutient également la diffusion d'un programme intitulé « Enerschool » pour les cycles d'orientation et les collèges. Au cours de l'année 2018, les projets initiés ont été poursuivis.

6.3 Procédures d'autorisation de construire

6.3.1 Demandes de permis de construire

Au sens de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service doit s'assurer que l'enveloppe thermique des bâtiments soit conforme, de même que les installations techniques. Au cours de l'année 2018, le Service a contrôlé et préavisé 2300 demandes de permis de construire (procédures ordinaires et procédures simplifiées).

6.3.2 Préavis PAL/PAD

Au vu de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service préavisé tous les plans d'aménagement local (PAL) et tous les plans d'aménagement de détail (PAD) transmis pour examen auprès du Service des constructions et de l'aménagement du territoire. Au cours de l'année 2018, le Service a contrôlé et préavisé 66 dossiers.

6.3.3 Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé 20 autorisations pour des installations de réfrigération et/ou d'humidification, de chauffage électrique direct, de chaudière à gaz naturel, de chaudière à mazout sans condensation, etc.

6.3.4 Gaz naturel

En application de l'arrêté du 5 juin 1979 sur les installations de transports par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux non soumises à concession fédérale, le Service a autorisé la construction et/ou l'exploitation des extensions suivantes du réseau Groupe E Celsius SA:

- > Commune de Romont, tronçon Route de la Maillarde - Route de Siviriez ;
- > Commune de Schmitten.

Dans le cadre d'un dossier déposé par Unigaz SA et géré par l'OFEN, le Service a donné un préavis pour le réseau suivant :

> Communes de Givisiez et Corminboeuf.

Depuis le 1^{er} août 2018, la procédure pour le dépôt des demandes relatives aux réseaux de gaz de basse et moyenne pression a été modifiée. Les distributeurs adressent leurs dossiers non plus à la Préfecture mais directement au Service de l'énergie.

6.3.5 Ligne haute tension

Le Service n'a préavisé aucune demande d'approbation de plans portant sur des installations électriques.

6.4 Programme d'encouragement en matière d'énergie

6.4.1 Isolation thermique (M-01)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 387 promesses de subvention représentant un montant de 5 592 750 francs.

6.4.2 Chauffage à bois avec réservoir journalier (M-02)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 5 promesses de subvention représentant un montant de 18 000 francs.

6.4.3 Chauffage à bois automatique, puissance inférieure ou égale à 70 kW (M-03)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 16 promesses de subvention représentant un montant de 82 472 francs.

6.4.4 Chauffage à bois automatique, puissance supérieure à 70 kW (M-04)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 4 promesses de subvention représentant un montant de 79 555 francs.

6.4.5 Pompes à chaleur air/eau (M-05)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 176 promesses de subvention représentant un montant de 1 124 107 francs.

6.4.6 Pompes à chaleur saumure/eau et eau/eau (M-06)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 85 promesses de subvention représentant un montant de 829 567 francs.

6.4.7 Raccordement à un réseau de chauffage à distance (M-07)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 107 promesses de subvention représentant un montant de 781 779 francs.

6.4.8 Capteurs solaires thermiques (M-08)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 35 promesses de subvention représentant un montant de 117 847 francs.

6.4.9 Amélioration de la classe CECB (M-10)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 89 promesses de subvention représentant un montant de 3 284 145 francs.

6.4.10 Rénovation complète avec certificat Minergie (M-12)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 2 promesses de subvention représentant un montant de 280 280 francs.

6.4.11 Nouvelle construction Minergie-P (M-16)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 12 promesses de subvention représentant un montant de 493 520 francs.

6.4.12 Nouvelle construction CECB A/A (M-17)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 32 promesses de subvention représentant un montant de 1 468 240 francs.

6.4.13 Chaleur à distance : réseau de chaleur / production de chaleur (M-18)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 18 promesses de subvention représentant un montant de 1 464 638 francs.

6.5 Collaborations intercantionales

Sur le plan intercantonal, le Service a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place notamment par l'Office fédéral de l'énergie et par la Conférence des directeurs et des services cantonaux de l'énergie.

En 2018, les actions suivantes ont notamment été entreprises :

- > suivi de la plateforme www.energie-environnement.ch, plate-forme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.
- > Elaboration, mise en ligne et diffusion à différents publics-cibles, d'une série de 14 vidéos intitulée « Vraiment durable mon alimentation ? ». Celles-ci traitent de notre alimentation, et montrent, de façon décalée, que par des comportements simples, accessibles à toutes et tous, nous pouvons profiter d'une alimentation savoureuse et variée tout en respectant la planète et en effectuant des économies d'énergie.

6.6 Législation

Des changements dans la Loi sur l'énergie LEn ont été prévus afin de répondre aux dernières exigences de la Confédération en la matière. Les modifications concernent trois thèmes : le remplacement des chauffages électriques, la part d'énergie renouvelable à prévoir lors du changement d'une installation de chauffage à énergie fossile et la part d'autoproduction d'énergie électrique renouvelable sur les nouvelles constructions.

Ces adaptations permettront également au canton d'intégrer les trois motions parlementaires acceptées par le Grand Conseil ces dernières années.

Les textes sont en consultation jusqu'au 31 janvier 2019.

7 Service de la statistique (SStat)

Chef de service : Pierre Caille

7.1 Activités

7.1.1 Collecte de données

Le Service de la statistique procède à des enquêtes dans le cadre de relevés qui sont pour la plupart coordonnés au niveau fédéral. C'est le cas notamment du recensement scolaire, pour lequel des données individuelles portant sur plus de 50 000 élèves doivent être annuellement transmises à l'Office fédéral de la statistique. Autrefois collectées par voie d'enquête par formulaires papier ou par extraction plus ou moins manuelle à partir des fichiers tenus par les écoles, les données nécessaires à cette statistique fédérale peuvent progressivement être tirées directement des systèmes mis en place dans le cadre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE). Ce changement se fait au rythme de l'équipement des différents

niveaux scolaires en nouveaux systèmes d'information. Depuis 2015, les données des écoles primaires ont ainsi pu être partiellement extraites du système PRIMEO.

Outre cette enquête importante, le service de la statistique contribue à la collecte et la validation des données de la statistique fédérale dans de nombreux domaines. Le rôle des cantons dans les relevés fédéraux est réglé par l'article 7 de la Loi sur la statistique fédérale (LSF), ainsi que par l'Ordonnance concernant l'organisation de la statistique fédérale et l'Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe fournit la liste exhaustive des enquêtes fédérales, avec mention - le cas échéant - de la participation des cantons.

7.1.2 Exploitation des données

Conformément à la tendance de la statistique moderne et au souhait exprimé par le Législateur (loi sur la statistique cantonale, LStat, art. 5 al. 2), les informations statistiques sont toujours plus souvent tirées de registres ou de données administratives, c'est-à-dire des données qui n'ont a priori pas été collectées à des fins statistiques. Certaines statistiques sur la population sont ainsi tirées du registre cantonal de la population FriPers, ainsi que d'autres registres fédéraux. La statistique de la construction est établie à partir du registre fédéral des bâtiments et logements. La statistique fédérale des entreprises STATENT, partiellement fondée sur les registres AVS et réalisée en étroite collaboration avec les cantons en lieu et place des anciens recensements des entreprises, livre depuis 2011 ses données annuellement au lieu d'une fois tous les 3 ou 4 ans (trois fois par décennie) auparavant et offre désormais quelques possibilités d'analyse longitudinale. Afin d'assumer son rôle en tant que responsable de la qualité des données sur la population au sens de l'article 9 de la Loi fédérale sur l'harmonisation de registres (LHR), le SStat soutient activement les communes dans leur tâche de mise à jour du registre des habitants et du registre des bâtiments et logements. En 2018, le SStat et l'OFS ont conjointement organisé plusieurs cours à l'intention des communes.

Pour obtenir les informations qui ne figurent pas dans les registres, le Service de la statistique exploite principalement des données issues d'enquêtes par échantillons, notamment de celles qui ont été mises en place depuis 2010 par l'Office fédéral de la statistique pour compenser au moins en partie l'abandon des recensements traditionnels exhaustifs. L'utilisation accrue des registres et des échantillons entraîne encore actuellement un bouleversement considérable des outils et des méthodes de travail au sein des services cantonaux de statistique. En 2018, le SStat a notamment reçu et validé les données cantonales de l'enquête sur la structure des salaires (ESS) 2016. Ces données obtenues en vertu d'un contrat de densification de l'enquête fédérale sur le territoire fribourgeois contribueront à renforcer la qualité et le niveau de détail des estimations que livrera le nouveau calculateur des salaires, un modèle basé sur l'ESS 2016 mis au point sous l'égide du SECO, en collaboration avec l'OFS et les cantons. Ce nouveau calculateur sera mis en ligne en mars 2019.

7.1.3 Diffusion des résultats

Les résultats statistiques sont principalement diffusés sous forme électronique, par le biais du site www.stat-fr.ch (ou www.fr.ch/sstat), qui a été adapté en 2018 à la nouvelle mouture du site de l'Etat de Fribourg. Seuls l'annuaire statistique, le mémento « Le canton de Fribourg en chiffres » et la brochure trimestrielle « Conjoncture » ont fait l'objet d'une publication sur support papier en 2018. En réponse à une enquête réalisée tout au long de l'année sur l'annuaire statistique fribourgeois, les utilisateurs ont majoritairement marqué leur attachement au support papier, du moins pour ce qui est de l'annuaire. Pour cette raison, ainsi que pour des questions de sécurité de l'archivage, l'édition papier de l'annuaire sera maintenue jusqu'à réévaluation de la situation, notamment aussi en coordination avec les autres cantons et la Confédération.

En 2018, le SStat a lancé une nouvelle série de publications sous la forme d'infographies. Les thèmes sont choisis principalement en lien avec la parution de nouveaux résultats statistiques, mais peuvent aussi l'être en lien avec l'actualité socio-économique du canton.

En outre, de nombreux résultats et exploitations particulières de données statistiques sont fournis en réponses à des demandes individuelles (environ 800 par année) qui parviennent au SStat par lettre, par courriel ou par téléphone. Le Service de la statistique alimente enfin en données statistiques les différents observatoires thématiques du canton (observatoires du marché du travail, de l'économie, du tourisme et du logement).

7.1.4 Conseil

Le Service de la statistique soutient les services de l'administration cantonale ou d'autres entités dans le cadre de travaux à caractère statistique. En 2018, il a notamment produit plusieurs études démographiques ad hoc, collaboré à la mise en place d'un observatoire du logement et fourni une analyse visant à créer un indice de pondération de la répartition entre les communes des ressources liées aux mesures d'aide scolaire.

7.2 Projets et événements particuliers

Le SStat collabore au projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dirigé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) en veillant à ce qu'y soient intégrés les besoins de la statistique fédérale. Il participe aussi aux projets d'informatisation complète des procédures de demande de permis de construire, là aussi pour veiller à la compatibilité des systèmes avec le Registre fédéral des bâtiments et logements et avec les besoins de la statistique fédérale de la construction. En 2018, le SStat a participé au développement du projet de référentiels transversaux de données sur les personnes et les entreprises, mené sous l'égide de la Chancellerie. Enfin, le SStat a collaboré en 2018 à la préparation et la présentation de conférences de presse de la DEE sur les thèmes « Regard sur l'économie fribourgeoise » et « Regard sur la formation professionnelle et les hautes écoles spécialisées ».

7.3 Collaboration intercantonale et avec la Confédération

Le Service de la statistique est actif au sein de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT), de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT) et de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Enfin, il est présent, au titre de délégué des cantons, dans différents groupes de travail consacrés à de nouveaux projets ou à des réformes statistiques sur le plan fédéral, notamment dans les groupes consacrés à l'échange de données entre les cantons et la Confédération et à l'Open Government Data (OGD).

Comme plusieurs offices fédéraux et la plupart des services statistiques des cantons et des villes, le SStat est signataire de la Charte de la statistique publique suisse, elle-même inspirée du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il s'engage à ce titre à respecter les principes de la Charte concernant notamment l'indépendance, l'objectivité, la protection des données et le professionnalisme.

En 2018, il a participé au programme d'évaluation du respect de ces principes (EVALCHARTA) mis en place par la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT).

8 Service du logement (SLog)

Responsables : Marcel Godel/Pascal Krattinger

8.1 Activités

8.1.1 Marché du logement

Au 1^{er} juin 2018, 2228 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 275 unités de plus que l'année précédente et 465 de plus qu'il y a 2 ans. Le taux de logements vacants, rapporté au total des logements, passe de 1,34 % en 2017 à 1,51 % en 2018.

Le taux de logement vacants varie fortement d'un district à l'autre et a tendance globalement à augmenter. Il se présente comme suit :

	2016	2017	2018
Canton	1,24 %	1,34 %	1,51 %
Sarine	1,09 %	1,45 %	1,63 %
Glâne	1,80 %	1,28 %	1,62 %
Gruyère	1,53 %	1,05 %	1,39 %
Broye	1,45 %	1,45 %	1,73 %
Veveyse	0,38 %	1,08 %	0,94 %
Singine	1 %	1,31 %	1,24 %
Lac	1,55 %	1,39 %	1,65 %

La répartition des logements vacants est la suivante :

	2016	2017	2018
1 et 2 pièces	23 %	25,2 %	25,7 %
3 pièces	34,6 %	35,5 %	35,6 %
4 pièces	29,4 %	27,1 %	26,9 %
5 pièces et plus	13 %	12,2 %	11,8 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 88,4 % (88,6 % en 2017 et 82,9 % 2016) sont à louer et 11,6 % (11,4 % en 2017 et 17,1 % en 2016) sont à vendre en 2018. Les appartements de 1 et 2 pièces représentent 6 % du total des logements vacants à vendre. Par contre les appartements de 5 pièces et plus représentent 46 % des logements vacants à vendre.

8.1.2 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les quatre tâches principales suivantes :

- > 520 promesses de subventions, débouchant sur la signature de 265 nouveaux contrats de bail. Ces chiffres démontrent un taux de rotation des locataires de plus de 11,5 % par an ;
- > paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 2 662 910 francs en 2018 (contre 3 418 529 francs en 2017 et 3 880 636 francs en 2016) ; quant aux contributions communales, elles ont atteint 1 234 028 francs en 2018 (contre 1 545 185 francs en 2017 et 1 732 016 francs en 2016) ; le Service calcule également les subventions fédérales, qui se sont élevées à 3 917 645 francs en 2018 (4 868 738 francs en 2017 et 5 555 502 francs en 2016). Les subventions globales via la LCAP ont donc diminué de 11 168 154 francs à 7 814 583 francs entre 2016 et 2018 ;
- > contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale pour un parc de 2064 logements à fin 2018 (2598 à fin 2017 et 2789 à fin 2016) par le biais de révisions individuelles de situation et de révisions globales d'immeubles. A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été corrigées ;
- > 312 contrôles des loyers appliqués par les régies et les propriétaires afin de s'assurer que les locataires ne paient pas davantage de loyer que ce qui est spécifié par le plan des loyers de l'Office fédéral du logement.

Par ailleurs, le Service est de plus en plus sollicité par les bénéficiaires d'aide en ce qui concerne le mode de fonctionnement et la durée des aides LCAP, et de nombreux renseignements sont fournis par téléphone ou mail. La thématique de la fin programmée des aides est très présente, que ce soit du côté des régies, des locataires, et des communes. Le Service a appuyé divers propriétaires dans les démarches visant à passer du système de logements subventionnés à un système se référant au marché libre.

8.1.3 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à la Confédération, à l'Etat et aux communes en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2018, 1 immeuble a fait l'objet d'un remboursement de subventions qui s'est élevé à 11 000 francs (11 130 francs en 2017 et 14 672 francs en 2016). Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées.

8.1.4 Réserves de terrains

En 2018, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

8.1.5 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2018, le Service n'a été saisi d'aucune demande ou de radiation de charges. Le Service a collaboré à plusieurs reprises avec la Commission pour l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger dans le cadre de revente de biens et du respect des plans des loyers.

8.1.6 Commission cantonale du logement

La Commission cantonale du logement a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. La Commission dispose d'un groupe de travail technique qui peut être amené à effectuer diverses analyses.

La commission s'est réunie à 1 reprise en 2018, et le groupe de travail à 2 reprises.

8.1.7 Collaborations inter-cantoniales

Les services cantonaux latins du logement (de la Suisse romande et du Tessin) organisent chaque année une rencontre inter-cantonale avec l'Office fédéral du logement (OFL) pour un échange de vues. Cette réunion s'est tenue à Sion les 15 et 16 novembre. Les thématiques abordées ont été multiples, avec notamment le maintien de l'OFL en tant qu'office fédéral.

8.1.8 Affaires contentieuses

La Direction de l'économie et de l'emploi n'a pas été saisie de recours en 2018.

8.1.9 Politique du logement

Les aides au travers de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) se réduisent progressivement et seront quasiment inexistantes en 2024. La loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) fournit une aide indirecte aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP) qui sont principalement des coopératives d'habitations et des fondations. Elle remplace la LCAP et ses effets se développent progressivement dans le canton de Fribourg. Les MOUP peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de diverses aides en relation avec la LOG. Les aides les plus fréquentes sont le recours au fonds de roulement des organisations faîtières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, les prêts de la centrale d'émission pour la construction de logement (CCL) et les examens techniques de projets par l'Office fédéral du logement (OFL).

Le Service a appuyé plusieurs MOUP et communes dans le cadre de la connaissance des outils de la LOG. Diverses demandes de prêts ont été faites par des MOUP existants ou nouveaux et ont permis de parfaire les financements de nouveaux projets ou la rénovation d'immeubles existants. Plusieurs MOUP ont augmenté leur parc immobilier par des acquisitions.

Une motion demandant une loi cantonale pour une véritable politique du logement a été refusée par le Grand Conseil en février 2018. Dans sa réponse à la motion, le Conseil d'Etat compte s'appuyer sur la promotion des prêts fédéraux en faveur des MOUP, sur le maintien des mesures d'aides sociales et le recours aux prestations complémentaires, sur l'observation permanente de l'évolution démographique, en particulier le vieillissement de la population et sur l'observation attentive de la situation du logement par la création d'un observatoire du logement et de l'immobilier.

8.1.10 Observatoire du logement et de l'immobilier

Dans le cadre d'un projet de recherche initié par la HEG, de nombreuses parties prenantes de l'immobilier se sont montrées favorables à la mise en place d'un outil de veille stratégique. Ces avis favorables, couplés à la volonté du Conseil d'Etat, ont permis la mise en place de l'association de l'observatoire sous la forme d'un partenariat public-privé.

Dès lors, en date du 30 août 2018, 14 acteurs privés et publics ont décidé de se réunir en une association pour créer l'observatoire du logement et immobilier Fribourg. Sa mission sera de fournir des informations orientées vers les besoins concrets des acteurs locaux intervenant sur le marché immobilier pour dresser un bilan de la situation du logement et proposer des projections à l'échelle régionale. La gestion de l'observatoire est confiée à la Haute école de gestion Fribourg (HEG-FR). Le Service est le représentant de la Direction de l'économie et de l'emploi au sein du comité de pilotage de l'association.

Le Service a eu de nombreux contacts avec la HEG dans le cadre du projet de recherche, du développement de l'observatoire et de la mise en place de l'association. Il continue une collaboration intense avec la HEG.

8.1.11 Politique d'information

Le Service travaille également avec d'autres services de l'Etat afin d'intégrer le logement dans les discussions et stratégies transversales. Il participe à divers groupes de travail et plateformes ayant un lien avec le logement. Il continue d'avoir de fréquents contacts avec les communes, les milieux de l'immobilier et diverses associations.

Il diffuse les informations en relation avec le logement et veille à faire perdurer le Forum du logement dont la prochaine édition aura lieu le 11 octobre 2019 et aura comme thème « adéquation de l'offre et de la demande de logements ».

9 Service de la formation professionnelle (SFP)

Chef de Service : Christophe Nydegger

9.1 Activités

Le nombre de personnes en formation professionnelle initiale enregistré au Service s'élève à 9147, en baisse de 2,1 % par rapport au chiffre de l'année précédente. Cette diminution est relevée autant pour les certificats fédéraux de capacité (CFC), apprentissages de 3 ou 4 ans, que pour les attestations de formation professionnelles (AFP), apprentissages de 2 ans. La maturité professionnelle post-CFC (MP2) affiche une progression de 5,3 %. Le nombre total d'entreprises fribourgeoises formant des apprentis reste relativement stable depuis plusieurs années. Elles sont actuellement 2372. L'effectif de ces entreprises formatrices a cependant connu un pic de 2501 en 2013.

La phase de transition des règlements de formation et de qualification en ordonnances de formation est pratiquement achevée. Le Service s'est prononcé sur 39 enquêtes et procédures d'audition pour des projets de révision, notamment en ce qui concerne la limitation de l'impact des coûts pour l'Etat et les entreprises.

Les partenaires du Service obtiennent régulièrement des informations grâce à l'envoi de Newsletters. En 2018, deux communications ont été adressées à quelque 5000 acteurs de la formation professionnelle aux niveaux cantonal et national. La Newsletter permet d'approcher directement les partenaires et de les sensibiliser sur les nombreux thèmes connexes à la formation avec des liens dynamiques sur les pages de sites internet concernés.

Les cours pour formateurs en entreprises ont rencontré à nouveau un franc succès. Un choix de 26 cours, dont quatre pour les germanophones, ont été proposés. Ils ont eu lieu soit à Granges-Paccot, soit à Bulle. La fréquentation y est régulière et les évaluations sont positives. Les compétences professionnelles des intervenants assurent une formation de qualité.

Au niveau des mobilités européennes, le canton de Fribourg est représenté au sein de la Commission des coopérations multilatérales et européennes de la Conférence latine du post-obligatoire (CLPO) par le directeur de l'Ecole des Métiers de Fribourg (EMF). Le canton de Fribourg est membre officiel du programme d'échanges Eurodyssée de l'Assemblée des Régions d'Europe. L'EMF porte la réalisation de ce projet de mobilité Eurodyssée et également les programmes « erasmus+, solution transitoire Leonardo da Vinci », pour ses propres apprentis en cours de formation et, sous forme d'un « Pool de mobilités », pour les apprentis issus du système dual. Dans ce cas-là, les apprentis peuvent effectuer un stage sous forme post-apprentissage, dans l'année qui suit l'obtention du CFC.

Le canton finance le projet Eurodyssée, alors que la nouvelle fondation « FPEM-CH.CH » soutient le projet « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » en octroyant des bourses pour les stagiaires, dans le cadre du dispositif présenté sous « www.movetia.ch ».

Le Service a pris part, le 16 mai, à la 10^e Journée intercantonale de la formation professionnelle. Cette manifestation jouit désormais d'une forte notoriété dans le canton ainsi qu'au niveau national. Elle est en effet organisée dans une vingtaine de cantons et dans la Principauté du Liechtenstein. Dans notre canton, le Service peut compter sur la collaboration de Radio Fribourg et de Radio Freiburg pour promouvoir la formation professionnelle durant cette journée.

Lors des SwissSkills 2018, qui se sont déroulés à Berne du 12 au 16 septembre, et des MetalSkills, qui ont eu lieu du 25 août au 1^{er} septembre à Fribourg, les délégations fribourgeoises ont brillamment défendu les couleurs de notre canton, en remportant soit une médaille, dont quatre d'or, soit une distinction. Une réception en l'honneur des dix médaillés a ainsi été organisée en date du 8 octobre à l'Espace 25 de la Direction de l'économie et de l'emploi.

La Commission de la formation professionnelle s'est réunie à trois reprises, dont une séance extraordinaire consacrée à la réflexion du statut futur du Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI). Comme à l'accoutumée, elle a traité d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et continue et émis des recommandations quant aux salaires indicatifs des personnes en formation. Elle a procédé à la nomination des membres des commissions d'apprentissage en remplacement des membres démissionnaires, tout en veillant à tendre à la parité des représentations. Elle a également approuvé les comptes du CPI.

L'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC) recherche toujours activement des locaux afin d'y loger les ateliers des cours interentreprises (CIE) de différentes associations professionnelles. Une première étape a été franchie lors de l'assemblée du 4 décembre, les membres ayant accepté la proposition de construction d'un bâtiment à Courtepin pour les CIE des professions de maçon CFC, de carreleur CFC et de peintre en bâtiment CFC. Une première sélection a permis de retenir trois sites pour le futur des autres lieux de CIE.

9.2 Événements particuliers

9.2.1 Charte de la formation professionnelle et slogan

Le SFP a poursuivi les travaux de mise en œuvre de la charte de la formation professionnelle approuvée par M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty en 2018. Accessible sur le site internet du Service, elle expose les fondements de notre activité, tant dans l'enseignement que dans la mission légale du SFP. Cette charte est placée sous le slogan « Ensemble, formons les professionnels de demain », et, dans sa version allemande : « Gemeinsam für die Profis von morgen ».

9.2.2 Validation des acquis (VAE)

Cette année, 14 candidats ont obtenu leur CFC par le biais de la validation des acquis de l'expérience. Ces personnes proviennent des professions suivantes : assistant en soins et santé communautaire CFC (1), assistant socio-éducatif CFC (5), employé de commerce CFC (2), logisticien CFC (6). Il est à relever que cinq lauréats ont obtenu leur CFC directement après l'évaluation du bilan de compétences, sans avoir suivi de formation complémentaire. Pour l'année

en cours, les dossiers de 21 nouveaux candidats ont été enregistrés dans les mêmes professions ainsi que dans celles d'assistant médical CFC et d'aide en soins et accompagnement AFP. Concernant la profession d'assistant socio-éducatif CFC, une séance d'information a eu lieu le 1^{er} octobre, réunissant une vingtaine de participants. Actuellement on ne compte aucune inscription définitive.

9.2.3 Travaux dangereux pour les jeunes travailleurs

80 % des entreprises concernées par les mesures d'accompagnement ont répondu et environ 4000 nouvelles autorisations de former, adaptées selon leur réponse, ont été octroyées.

9.2.4 Préapprentissage d'intégration

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a validé le contrat de subventionnement avec le canton de Fribourg pour le programme de préapprentissage d'intégration. Ce projet a débuté en 2018 et se terminera en 2022. Les organisations du monde de travail et les partenaires institutionnels du canton ont été conviés à une séance d'information en juin. Ce programme s'adresse avant tout aux personnes réfugiées (permis B réfugiés statutaires) ou admises à titre provisoire (permis F) pour permettre une accélération de leur intégration professionnelle. La première volée a démarré en automne dans le champ professionnel de l'alimentation. Pour l'année scolaire 2019-2020, 30 places de préapprentissage sont à disposition des entreprises fribourgeoises.

9.3 Formation

9.3.1 Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et d'attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant :

	Personnes en formation		Certificats et attestations délivrés	
	2017	2018	2017	2018
Maturité professionnelle post CFC (MP2)	360	379	519	552
Apprentissage avec maturité professionnelle intégrée (MP1)	7 828	7 681	2 120	2 172
Auditeurs	369	313	113	95
Formation pratique	0	0	1	0
Formation élémentaire	0	0	0	0
Préapprentissage	73	64		
Cours préparatoire (SeMo)	404	427		
Cours d'intégration	310	283		
Total	9 344	9 147	2 753	2 819

Commentaires :

- > pour 2018, le taux de réussite est de 90 % (91,1 % en 2017) ;
- > 1578 élèves fribourgeois suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 170 en écoles de métiers ;
- > il est à relever que le Service et les centres de formation professionnelle forment eux-mêmes 14 apprentis.

9.3.2 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel est dispensé dans les centres de formation suivants, qui accueillent aussi 285 apprentis issus d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces centres.

Centres de formation	Personnes en formation		Total
	Français	Allemand	
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	2 916	581	3 497
Ecole professionnelle commerciale (EPC)	881	266	1 147
Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	379	44	423
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	1 189	-	1 189
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	505	104	609
eikon	155	-	155
Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	322	34	356
Total	6 347	1 029	7 376

9.3.3 Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)

Ces dernières années, les effectifs des personnes en formation à l'EPAI n'ont cessé d'augmenter, ce qui a engendré un important manque de salles de classe. L'ACPC a trouvé une solution temporaire en installant deux conteneurs sur l'esplanade du Site « Derrière-les-Remparts ». Quatre salles de classes sont également louées à l'Ecole libre publique pour pallier cette pénurie.

A l'occasion de l'année de présidence du Conseiller fédéral fribourgeois Alain Berset, les créations de robes d'apparat de son épouse, Mme Muriel Zeender Berset, ont été réalisées par l'Ecole de couture de Fribourg. Désirant soutenir l'engagement des apprentis, Mme Zeender Berset s'est prêtée avec enthousiasme au jeu de la création de ses robes, réalisées sur mesure, dans un état d'esprit « Nouvelle Couture ». L'Ecole de couture a eu le plaisir de présenter son défilé de mode triannuel sur la thématique « Fashion Box », qui a mis en scène 12 références incontournables de l'histoire de la mode.

Le projet de numérisation, débuté en 2015 avec deux classes d'apprentis cuisiniers CFC, s'est achevé avec la réalisation d'une partie des procédures de qualification sur tablette. Le bilan de ce projet est positif et permet d'avancer dans la numérisation en se servant de cette expérience.

La mise en place d'une classe de préapprentissage d'intégration pour l'alimentation a permis une intégration professionnelle de plusieurs jeunes migrants.

Les professions de l'automobile ont commencé l'enseignement professionnel via la numérisation Beook. Les assistants d'automobiles AFP passeront ainsi les procédures de qualification en 2020, suivis des mécaniciens en maintenance d'automobiles en 2021 et des mécatroniciens en 2022.

9.3.4 Ecole professionnelle commerciale (EPC)

La rentrée scolaire 2018 a marqué le début de la troisième année de formation bilingue pour les gestionnaires du commerce de détail avec une augmentation constante du nombre de participants. L'année 2018 se caractérise par une augmentation de l'offre bilingue avec l'introduction de l'option bilingue pour les employés de commerce profil M. Pour cette nouvelle offre, six élèves ont choisi la maturité professionnelle « économie et services », type économie bilingue. La collaboration avec l'Institut Fédéral des Hautes Etudes en Formation professionnelle (IFFP) se poursuit avec le module B du Certificate of Advanced Studies (CAS) en enseignement bilingue. La numérisation de l'enseignement est au centre des objectifs de l'EPC. A cet effet, un groupe de pilotage et de coordination a vu le jour pour la mise en place de plusieurs projets pilotes. L'EPC a obtenu le statut de centre de coordination de mobilité avec un projet d'échange d'enseignants en Suisse dans le cadre du module A du CAS en enseignement bilingue.

9.3.5 Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)

Comme les autres écoles professionnelles du canton qui sont impliquées dans l'organisation de la MP, l'EMF est en phase de reconnaissance des filières MP qui sont touchées par la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance fédérale (OMPr) et du plan cadre de l'enseignement (PEC) y relatifs. L'EMF pratique une forme multilingue de l'enseignement MP, à l'image de ce qui se pratique dans les collèges fribourgeois, soit en proposant une immersion totale dans les langues française ou allemande pour certains cours et en destinant cet enseignement multilingue à des groupes linguistiques mixtes de personnes en formations alémanique et francophone. Ce dispositif, mis en place depuis plus de vingt années, nécessitera de procéder à une requête pour que le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) lève certaines contraintes de ses directives qui s'opposent notamment à un enseignement en immersion totale dans une langue pour une seule branche et à la mixité des groupes linguistiques, les directives n'ayant été pensées que pour des situations de groupes linguistiques homogènes.

Un groupe de travail a été mis sur pied, à la demande de la Commission de la formation professionnelle, pour effectuer une pré-étude de faisabilité en vue de la création d'une Ecole supérieure (ES) en emploi, en génie mécanique et orientée productique. L'association patronale faîtière Swissmechanic sollicite en effet la mise sur pied d'une ES en emploi en continuité d'un brevet fédéral d'expert en productique. L'étude a été menée en concertation avec les autres cantons, compte tenu d'un bassin de recrutement couvrant l'ensemble de la Romandie. Elle est en cours de réalisation et un rapport final sera produit en fin d'année scolaire 2018-2019.

9.3.6 Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)

Après plusieurs années d'augmentation de ses effectifs, l'EPAC a enregistré au début de la présente année scolaire une très légère baisse de ses effectifs (30 apprentis de moins). Cependant et selon les dernières années, elle a enregistré une augmentation des personnes en formation de la logistique selon le système dual et les candidats en art. 32. Désormais, tous les cours pour la formation d'assistant de bureau AFP sont dispensés à l'EPAC. A ce propos, les apprentis de la première volée de cette profession ont obtenu leur titre en juillet.

Pour la seconde année consécutive, l'EPAC a eu le plaisir d'organiser en mai le championnat romand SwissSkills du meilleur gestionnaire du commerce de détail CFC. Grâce à une équipe motivée et investie, elle a réussi à organiser une journée parfaite, qui lui a, entre autres, permis de « remettre les clés » au prochain hôte, à savoir l'Ecole professionnelle commerciale et artisanale de Sion.

L'EPAC s'est réorganisée à la rentrée scolaire, à la suite du départ à la retraite du doyen de la section vente/pharma. Cette section a été fusionnée avec la section commerciale, désormais gérée par la doyenne de cette dernière. Dès lors, l'EPAC compte deux sections, soit la section commerce/vente/pharma et la section artisanale.

En collaboration avec l'IFFP, l'EPAC a organisé la 21^e édition du séminaire d'économie politique pour l'ensemble des enseignants romands et tessinois du secondaire II.

Depuis septembre, l'EPAC dispense aux apprentis mécaniciens en maintenance automobile des cours de branches professionnelles et de culture générale entièrement numérisés.

Afin de garantir le dynamisme de l'école, celle-ci a lancé quatre projets d'envergure menés par des membres de la direction ou des enseignants, comme la révision de ses directives, la création d'un concept d'appuis pédagogiques, le développement de son système qualité et la révision de son site internet. Tous ces projets devraient se concrétiser pour la prochaine rentrée scolaire.

La rentrée scolaire de cet automne marquait les 20 ans d'occupation des locaux sis à la Rue de Dardens 80. L'événement a été marqué en fin d'année avec l'ensemble des collaborateurs et des retraités de l'école.

9.3.7 Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)

En 2018, les effectifs des personnes en formation à l'ESSG ont poursuivi leur croissance régulière. Pour la première fois, ils ont dépassé la barre des 600. Cette croissance est liée à l'évolution des besoins en personnel dans les métiers de la santé et du social, conséquence, entre autres, de l'évolution démographique. Fait marquant : le nombre d'adultes

en formation est également en constante évolution et atteste de la nécessité comme de l'intérêt de se former tout au long de la vie.

En Suisse romande, l'ESSG demeure l'une des rares écoles offrant les différentes voies de formation prévues par le système suisse de formation professionnelle : à côté de l'apprentissage traditionnel en 3 ans (CFC d'assistant en soins et santé communautaire ASSC, en mode dual ou en école-stage ; CFC d'assistant socio-éducatif ASE) ou en 2 ans pour l'AFP d'aide en soins et accompagnement (ASA), l'ESSG permet également l'accès à un diplôme par la voie raccourcie (FoRa en 2 ans), par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou encore par la voie de la procédure de qualification selon l'art. 32 OFPr. Les personnes en formation selon ces voies particulières bénéficient d'une formation modulaire, réservée aux adultes expérimentés dans leur domaine de formation; ces dernières voies de formation sont proposées jusqu'ici dans la section francophone.

Le renouvellement de la direction est terminé et l'école a connu sa première année d'activité avec une équipe directoriale dans sa nouvelle composition. Au niveau des projets, l'année aura été intense. Le domaine Santé a poursuivi la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance pour les ASSC (2^e année en 2018/2019 dans les sections francophone et alémanique) et ouvert le nouveau programme de formation raccourcie (en 2 ans) à la rentrée 2018 ; ce même domaine participe activement aux travaux de mise en œuvre de la filière d'assistantes médicales pour la rentrée 2019. Concernant le domaine Social, l'école a participé à la consultation sur la nouvelle ordonnance des ASE. Pour ce qui concerne la formation en culture générale, l'ESSG est partie prenante du projet de formation pour les adultes sans contrat d'apprentissage, avec une ouverture prévue en 2019.

En 2018, l'ESSG a remis au Conseil d'Etat le rapport demandé concernant le projet de filière Educateur, éducatrice de l'enfance de niveau école supérieure (ES EdE). Le budget a été octroyé pour 2019, ce qui permet à l'école de poursuivre les travaux de mise en œuvre de cette nouvelle filière qui devrait ouvrir à la rentrée 2019.

Finalement, l'ESSG continue d'afficher de très bons taux de réussite aux examens, en particulier chez les ASA AFP. Cette réussite est le résultat d'un investissement exemplaire de l'équipe enseignante de l'ESSG et d'une excellente collaboration avec les institutions qui emploient les ASA.

9.3.8 Ecole professionnelle en arts appliqués – eikon

En 2018, au vu du nombre croissant de demandes de ces dernières années, eikon a ouvert une voie de formation MP 2, orientation arts visuels et arts appliqués. Quant à la MP 1, la première édition de procédure de qualification s'est soldée par un taux de réussite de 100 %.

Concernant le domaine management, eikon poursuit notamment la mise en place de son système qualité et plus particulièrement les volets « Vision et Mission » qui permettent l'aboutissement de nombreux projets internes.

Dans le cadre de ses phases de stage, intitulées « Work » et intégrées dans les trois années de formation, divers projets ont été menés, dont notamment la création d'un numéro spécial 200 du PRO FRIBOURG et la participation par des vidéos aux 20 ans du CREAHM, en collaboration avec des artistes en situation de handicap.

Quant à la période de stage de dernière année, intitulés « LAB », de nombreux projets ont été conduits, dont le traditionnel pré-générique du Festival international de films de Fribourg (FIFF). Il est à noter la tenue des « petits déjeuners » du FIFF ; les rencontres entre les apprentis, le public du FIFF et les réalisateurs invités, avec cette année, la présence de Ken Loach.

Parmi les projets particuliers, il est à mentionner particulièrement la réalisation de vidéos virales présentant le nouveau plan d'aménagement local de la ville de Fribourg (PAL) destiné à un public de 12-14 ans, en partenariat avec une agence de la région ainsi que la création d'un dispositif inédit à découvrir dans une cloche futuriste pour les 100 ans du Musée gruyérien.

Enfin, un apprenti de l'école a été sélectionné sur concours pour la réalisation d'étiquettes de sept cépages valaisans; travaux qu'il présentera prochainement à Londres.

9.3.9 Cours interentreprises

3890 apprentis ont suivi les CIE dans le canton durant l'année scolaire 2017-2018 et 2006 à l'extérieur du canton. 44 apprentis fréquentent ces cours directement au sein de leur entreprise formatrice.

9.3.10 Formation professionnelle supérieure et continue

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI), en charge de la formation professionnelle supérieure et continue à des fins professionnelles, a mené une importante réorganisation en 2018 afin d'optimiser ses structures. L'objectif était, dans un premier temps, d'améliorer l'efficacité de la gestion. Grâce aux mesures prises, il a été possible de rééquilibrer les comptes du CPI et de démarrer un programme de remboursement de la dette, tout en améliorant la qualité du suivi administratif et de celui des formations.

En 2018, le CPI a enregistré 6022 (+ 350 par rapport à 2017) participants, répartis dans 674 formations. Il a collaboré avec 153 formateurs.

Le CPI vit actuellement une phase de transition importante. Soutenu par le Service de la formation professionnelle et la Commission de la formation professionnelle, il travaille à la définition de la stratégie cantonale de la formation professionnelle supérieure et continue. En tant qu'organe de mise en œuvre de cette stratégie, il aura bientôt clarifié son statut et garanti son financement à long terme.

9.3.11 Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)

L'année 2018 aura vu l'arrivée d'une nouvelle version du logiciel Netbiblio permettant à la BAM, après la mise à jour de son site officiel, de proposer un autre écran d'accès à son catalogue, rendant possible notamment des expositions en ligne avec permalien ou et encore un accueil personnalisé grâce au compte en ligne.

Si la bibliothèque s'est toujours impliquée dans la formation en accueillant des apprentis, elle a innové cette année en accueillant une stagiaire AI en mesure de réinsertion au travail. Formée et diplômée, cette personne, ressource supplémentaire, a rendu possible la mise en place d'une nouvelle méthode d'accueil des classes à l'aide de l'application Actionbound, découverte lors d'une formation continue du personnel. Des guides d'aide à la recherche à disposition des usagers ont également pu être mis à jour, permettant notamment la révision des connaissances en compétences informationnelles des élèves de dernière année.

La bibliothèque a procédé à de nouvelles acquisitions d'ouvrages (1342) et accueilli le public. 5723 prêts ont été effectués, 1581 nouveaux comptes ont été activés durant l'année, environ 20 000 personnes ont fréquenté la bibliothèque, dont près de 200 classes.

Durant l'année, la bibliothèque de l'EPAC a accueilli 5065 visiteurs dont 24 classes de 1^{re} année qui ont toutes bénéficié d'une visite de 45 min. 825 lecteurs, dont 113 nouveaux inscrits, ont emprunté 1771 documents et 89 e-books eBibliomédia.

La bibliothèque a fait l'acquisition de 475 nouveaux documents et indexé 114 articles de revues. Les collections ont été mises en valeur à l'occasion d'expositions thématiques en lien avec les événements de l'école ou avec l'actualité et en partenariat avec les enseignants. Un calendrier de l'Avent "Christmas happiness challenge" a été mis en place dans les couloirs de l'école et sur les réseaux sociaux. Afin de communiquer davantage avec ses publics, la bibliothèque envoie depuis le début de l'année des Newsletters thématiques des nouveautés à ses lecteurs. Dans le même but, elle a dernièrement ouvert un compte Instagram.

De nombreuses tâches de gestion des collections ont pu être effectuées, telles qu'un inventaire total du fonds, la mise en place d'un calendrier de désherbage et la révision de la procédure d'archivage des séries d'examens supplémentaires.

La bibliothèque a également géré comme chaque année la distribution et facturation du matériel scolaire d'environ 900 apprentis de l'école.

Comme l'année précédente, la bibliothèque a accueilli au sein de son équipe une stagiaire pré-HES en information-documentaire à 80 %.

10 Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)

Directeur général : Jacques Genoud

10.1 Généralités

Pour la HES-SO//FR et ses quatre Hautes écoles, 2018 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre de la loi et de la vision et stratégie de la HES-SO//FR. Unifiée sous une même loi et Direction (DEE), la HES-SO//FR jouit de sa propre personnalité juridique et son autonomie est garantie. Le financement des missions inscrites dans la loi est assuré par les contributions de la Confédération, des cantons partenaires de la HES-SO et par le Canton de Fribourg.

Les quatre Hautes écoles constituant la HES-SO//FR sont les suivantes :

- > Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg HEIA-FR ;
- > Haute école de gestion Fribourg HEG-FR ;
- > Haute école de santé Fribourg HEdS-FR ;
- > Haute école de travail social Fribourg HETS-FR.

Ce rapport ne traite que des points importants concernant la HES-SO//FR dans son ensemble. Des informations détaillées sur les quatre Hautes écoles figurent dans le rapport annuel de chacune d'elle¹.

10.2 Organes

Conseil de la HES-SO//FR

Composé de onze membres, il s'est réuni à deux reprises.

Le Conseil HES-SO//FR a notamment pris connaissance, lors de sa séance du 23 avril 2018, des résultats de l'étude de satisfaction 2017 des collaboratrices et collaborateurs de la HES-SO//FR, ainsi que de l'avancement des travaux du nouveau bâtiment « Mozaïk » et du plan de déménagement prévu pour la Haute école de santé et la Haute école de travail social.

Lors de sa séance du 24 septembre 2018, le Conseil HES-SO//FR a été informé par la direction générale de la HES-SO//FR : i) de la situation concernant le budget 2019 de la HES-SO//FR et de ses quatre Hautes écoles ; ii) des premiers retours de satisfaction des directions de la HEdS-FR et de la HETS-FR, suite au déménagement sur le site de Mozaïk ; iii) de l'avancements des dossiers concernant l'extension de la HEIA-FR et de la rénovation de la HEG-FR.

Comité de direction HES-SO//FR

Organe exécutif de la HES-SO//FR, le comité de direction de la HES-SO//FR est composé de M. Jacques Genoud (directeur général HES-SO//FR), M. Jean-Nicolas Aebischer (directeur HEIA-FR), M. Rico Baldegger (directeur HEG-FR), M. Joël Gapany (directeur HETS-FR) et de Mme Nataly Viens Python (directrice HEdS-FR).

Il s'est réuni 10 fois en 2018. En outre, un séminaire de deux jours a réuni les directions des quatre Hautes écoles et les responsables des services centraux sous la conduite du directeur général en février 2018. Ce séminaire avait pour objectifs : d'ouvrir la participation de ce séminaire aux cadres intermédiaires, d'effectuer un bilan de l'année écoulée, de se questionner sur les enjeux des quatre Hautes écoles sous l'angle du développement des ressources humaines, financières et d'infrastructures.

¹ Ces rapports sont publiés sur les sites internet de chaque Haute école ou mis à disposition sur demande auprès des secrétariats respectifs. Le site internet de la HES-SO//Fribourg www.hefr.ch regroupe les liens vers les sites des hautes écoles.

Conseil représentatif du personnel et des étudiantes et étudiants de la HES-SO//FR

Courant 2018, des rencontres régulières ont eu lieu entre le Conseil représentatif (CR) et le directeur général HES-SO//FR. Le SPOC CR (Single Point Of Contact) est composé du Président du CR, M. Hervé Bourrier (HEIA-FR), de M. Maurice Jecker-Parvex (HETS-FR) et de Mme Valérie Anne Reinhard (étudiante HEIA-FR).

Au cours de 2018, la direction générale de la HES-SO//FR, le SPOC CR et/ou le CR in corpore ont collaboré sur les dossiers suivants :

- > entrée en vigueur des règlements :
 - > ordonnance concernant les taxes et les contributions dues par les étudiantes et étudiants immatriculé-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR) (le 1^{er} janvier 2018) ;
 - > règlement concernant l'octroi de congés scientifiques de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (le 28 mars 2018) ;
- > courant novembre et décembre 2018, la commission électorale a œuvré à l'organisation de l'élection pour le renouvellement du Conseil représentatif au 1^{er} janvier 2019 ;
- > dans le cadre de la consultation de l'introduction de la typologie HES-SO au sein de la HES-SO//FR, le 15 novembre 2018, le Conseil représentatif a donné son préavis relatif au Règlement sur l'accès à la fonction de professeure et professeur HES ordinaire pour le corps professoral de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (HES-SO//FR).

10.3 Étudiantes et étudiants

Chiffres correspondant à l'année académique 2017 - 2018

10.3.1 Nombre et évolution

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2018	Master délivrés en 2018
Haut école d'ingénierie et d'architecture								
Architecture	107	78	87	-	-	272	82	-
Chimie	32	30	35	-	-	97	33	-
Génie civil	46	42	33	-	-	121	29	-
Informatique	47	28	30	-	-	105	26	-
Télécommunications		-	-		-	-	-	-
Réseau et sécurité	21	13	12	-	-	46	12	-
Internet et communication	16	12	6	-	-	34	5	-
Génie électrique	43	42	-	-	-	85	-	-
Electronique	-	-	14	-	-	14	11	-
Energie électrique	-	-	22	-	-	22	21	-
Génie mécanique	47	56	42	-	-	145	40	-
Total HEIA-FR	359	301	281	-	-	941	259	-
Haute école de gestion								
Economie d'entreprise à plein temps	111	58	55	-	-	224	55	-
Economie d'entreprise en emploi	112	99	86	91	53	441	83	20
Total HEG-FR	223	157	141	91	53	665	138	20
Haute école de santé								
Soins infirmiers PT	130	127	98	-	-	355	86	-
Soins infirmiers EE			10	13	-	23	9	-

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2018	Master délivrés en 2018
Bsc Ostéopathie (plein temps)	35	25	24	-	-	84	25	-
Mst Ostéopathie (temps partiel)	25	20	-	-	-	45	-	-
Total HEdS-FR	190	172	132	13	-	507	120	-
Haute école de travail social								
Travail social	124	109	107	33	-	373	178	-
Remarque : le Master en Travail social est une offre conjointe des Hautes écoles en travail social de Fribourg, Genève, Sierre, Lausanne et du Tessin.								
Total HETS-FR	124	109	107	33	-	373	178	-
Total HES-SO//FR	896	739	661	137	53	2486	695	20

10.4 Évènements marquants

9-10.1.18

Séance d'information de la direction générale HES-SO//FR auprès de collaborateurs et collaboratrices.

12-13.1.18

Conférence Bürgenstock sur le thème de la transformation digitale au sein des Hautes écoles.

16.1.18

Rencontre annuelle entre le Rectorat de l'UNIFR et le Comité de direction HES-SO//FR.

23.1.18

Rencontre entre les Recteurs et Rectrices du secondaire II et le Comité de direction HES-SO//FR.

20-21.2.18

Workshop Stratégique avec le Comité de direction de la HES-SO//FR.

27.2.18

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la journée au blanc du Conseil d'Etat.

6.3.18

Information aux personnels de la HEdS-FR et de la HETS-FR sur la constitution du COPIL déménagement.

19.3.18

Rencontre du Commandant de la gendarmerie fribourgeoise et de la direction générale HES-SO//FR : thème sécurité et gestion en cas de crise.

27.3.18

Rencontre avec les bibliothécaires des Hautes écoles et la direction générale de la HES-SO//FR pour faire le point sur le dossier SLSP (Swiss Library Services Platform).

27.3.18

Participation de la direction générale HES-SO//FR à l'assemblée générale du Gérontopôle Fribourg.

12.4.18

Rencontre du Conseil représentatif et de la direction générale HES-SO//FR.

19.4.18

Participation de la direction générale HES-SO//FR à l'inauguration du pavillon de médecine rue du Musée 4.

23.4.18

1^{re} séance du Conseil HES-SO//FR avec le Comité de direction HES-SO//FR.

27.4.18

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la remise des diplômes Master de la HES-SO.

30.4.18

Création de la société CertX SA dont la HES-SO//FR est actionnaire.

30.4.18

1^{re} séance de synchronisation entre les Directions DEE, DICS et DSAS avec la direction générale HES-SO//FR et les quatre directrice / directeurs des Hautes écoles.

29.5.18

Audit qualité auprès de la HES-SO//FR et de ses quatre Hautes écoles par la SGS.

13.6.18

Présentation du rapport final KPMG sur l'audit des comptes de la HES-SO//FR par KPMG.

23.6.18

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la cérémonie de clôture Internet et code pour les filles.

16.7.18

Participation de la direction générale HES-SO//FR au vernissage du stand HES-SO sur le site de Paléo.

Juillet-août 2018

Déménagement sur le site Mozaïk de la HEdS-FR, de la HETS-FR et de la direction générale HES-SO//FR.

6.8.18

La direction générale HES-SO//FR + la directrice HEdS + le directeur HETS accompagnent la visite de la Liberté sur le site Mozaïk.

20.8.18

1^{re} séance de la Commission électorale pour le renouvellement du CR pour 2019.

27-28.8.18

Participation de la direction générale HES-SO//FR au Digital Higher Education Leadership à Hambourg.

30.8.18

Participation de la direction générale HES-SO//FR à l'assemblée constitutive de l'Observatoire du logement et immobilier du canton de Fribourg.

3-4.9.18

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la grande retraite HES-SO sur le thème carrière à la HES-SO.

20.9.18

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la rencontre des entreprises organisée par la Ville de Fribourg.

24.9.18

2^e séance du Conseil HES-SO//FR avec le Comité de direction HES-SO//FR.

27.9.18

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la journée des cadres supérieurs de l'Etat de Fribourg.

3.10.18

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la 3^e conférence donnée dans le cadre du 100^e anniversaire de l'ETC.

20.11.18

Inauguration du nouveau bâtiment Mozaïk.

3.12.18

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la conférence de presse de la Direction de l'Economie et de l'emploi.

6.12.18

2^e séance de synchronisation entre les Directions DEE, DICS et DSAS avec la direction générale HES-SO//FR et les quatre directrice / directeurs des Hautes écoles.

11 Etat de personnel

Pouvoirs - Directions		Comptes 2018	Comptes 2017	Ecarts
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
Direction de l'économie et de l'emploi		898.00	879.88	18.12
Administration centrale		78.13	77.81	0.32
3500 / ETES	Secrétariat général	7.43	7.76	-0.33
3505 / PECO	Promotion économique du canton de Fribourg	9.00	9.25	-0.25
3510 / OPEM	Service public de l'emploi	14.67	15.33	-0.66
3525 / RCOM	Service du registre du commerce	6.14	6.03	0.11
3535 / LOGE	Service du logement	2.40	2.40	
3542.1 / SFPR	Service de la formation professionnelle	24.39	23.53	0.86
3560 / STAT	Service de la statistique	9.20	8.51	0.69
3565 / ENER	Service de l'énergie	4.90	5.00	-0.10
Secteur de l'enseignement		819.87	802.07	17.80
3542.2 / EPAI	Ecole professionnelle artisanale et industrielle	187.01	181.20	5.81
3542.3 / EPCO	Ecole professionnelle commerciale	58.61	55.62	2.99
3542.4 / EPAC	Ecole professionnelle artisanale et commerciale	49.06	48.39	0.67
3542.5 / EPSS	Ecole professionnelle santé-social	31.02	29.98	1.04
3542.6 / EMEF	Ecole des métiers Fribourg	69.70	67.07	2.63
3542.7 / EPAA	Ecole professionnelle en arts appliqués	22.60	20.62	1.98
3557 / ETEC	Ecoles techniques	7.99	7.70	0.29
3559.1 / HEDG	Direction générale HES-SO//FR	9.28	8.90	0.38
3559.2 / HEIA	Haute école d'ingénierie et d'architecture	196.88	198.69	-1.81
3559.3 / HEGE	Haute école de gestion	53.48	52.19	1.29
3559.4 / HEDS	Haute école de santé	80.11	77.95	2.16
3559.5 / HEDT	Haute école de travail social	54.13	53.76	0.37

Rapport d'activité

Direction de la santé et des affaires sociales

—
2018



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général	7
1.1	Activités	7
1.1.1	Activités courantes	7
1.1.2	Événements particuliers	7
1.2	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	10
1.2.1	Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS)	10
1.2.2	Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	10
1.2.3	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	10
1.3	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	10
1.4	Législation	11
1.4.1	Lois et décrets	11
1.4.2	Ordonnances et règlements	11
2	Service de la santé publique (SSP)	12
2.1	Activités	12
2.2	Professions de la santé	13
2.2.1	Autorisation de pratique	13
2.2.2	Autorisation d'exploitation	14
2.2.3	Surveillance des professions de la santé	14
2.3	Hôpitaux	15
2.3.1	Activités générales	15
2.3.2	Les hôpitaux en chiffres	15
2.3.3	Statistiques	16
2.4	Hospitalisations hors canton	17
2.5	Planification hospitalière	18
2.6	Aide et soins à domicile	18
2.7	Soins palliatifs	19
2.8	Promotion de la santé et prévention	19
2.8.1	Planification, mandats de prestations et projets spécifiques	19
2.8.2	Programmes cantonaux	20
2.8.3	Migration et santé	22
2.8.4	Relations cantonales, intercantionales et nationales (TR)	22
2.9	Cybersanté	23
2.10	Activité de la pharmacienne cantonale	23

2.10.1	Information et formation des partenaires	23
2.10.2	Préavis et contrôle	23
2.10.3	Contribution à divers projets	24
2.11	Assurance-maladie	24
2.12	Assurance scolaire contre les accidents (ASA)	25
3	Service du médecin cantonal (SMC)	26
<hr/>		
3.1	Promotion de la santé et prévention, conseils et traitements	26
3.1.1	Maladies transmissibles	26
3.1.2	Maladies non transmissibles	26
3.1.3	Santé sexuelle	28
3.1.4	Addictions	29
3.1.5	Médecine scolaire	31
3.2	Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population	31
3.2.1	Organe de conduite sanitaire (OCS)	32
3.2.2	Organisation sanitaire cantonale en cas d'accident et de sinistre majeur	32
3.3	Surveillance et planification du système sanitaire	32
3.3.1	Institutions de santé : résumé du nombre des prestations	32
3.3.2	Surveillance des professionnel-le-s de la santé	33
3.3.3	Préavis concernant les levées de secret professionnel	33
3.3.4	Hospitalisations hors canton	33
3.4	Information et coordination	33
3.4.1	Statistiques	33
3.4.2	Echanges et collaborations	33
4	Service dentaire scolaire (SDS)	35
<hr/>		
4.1	Activités	35
4.1.1	Prophylaxie	35
4.1.2	Pédodontie	35
4.1.3	Orthodontie	35
4.1.4	Tâches de surveillance	35
4.2	Statistiques	36
4.3	Affaires contentieuses	36
4.4	Législation	36
5	Service de la prévoyance sociale	37
<hr/>		
5.1	Activités	37
5.1.1	Secteur des institutions spécialisées	37
5.1.2	Secteur des EMS	38

5.2	Projets et événements particuliers	39
5.2.1	Politique de la personne en situation de handicap	39
5.2.2	Politique des seniors	39
5.3	Statistiques	40
5.3.1	Secteur des institutions spécialisées	40
5.3.2	Secteur des EMS	42
6	Service de l'action sociale (SASoc)	43
6.1	Activités	43
6.1.1	Aide aux personnes dans le besoin	44
6.1.2	Aide aux personnes du domaine de l'asile	45
6.1.3	Aide aux victimes d'infractions	46
6.1.4	Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires	46
6.1.5	Action sociale générale	47
6.2	Projets et événements particuliers	48
6.2.1	Aide aux personnes dans le besoin	48
6.2.2	Aide aux personnes du domaine de l'asile	49
6.2.3	Aide aux victimes d'infractions	50
6.2.4	Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires	50
6.2.5	Action sociale générale	51
6.3	Statistiques	52
6.3.1	Aide aux personnes dans le besoin	52
6.3.2	Aide aux personnes du domaine de l'asile	53
6.3.3	Aide aux victimes d'infractions	53
6.3.4	Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires	54
7	Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)	55
7.1	Activités générales du Service	55
7.2	Activités générales des secteurs d'intervention en protection de l'enfant	56
7.2.1	Faits marquants pour l'Intake et les secteurs d'action sociale directe	56
7.2.2	Statistiques des interventions en protection de l'enfant	56
7.2.3	Gestion des curatelles de paternité et curatelles de représentation	57
7.3	Activités générales relatives aux milieux d'accueil (SMA)	58
7.3.1	Familles d'accueil (parents nourriciers)	59
7.3.2	Adoption	59
7.3.3	Milieux d'accueil familiaux de jour	59
7.3.4	Structures d'accueil familial de jour	60
7.4	Activités du Centre de consultation LAVI	60
7.4.1	Activités générales du Centre LAVI	60

7.4.2	Représentations et relations externes	61
7.4.3	Statistiques du Centre de consultation LAVI	61
7.5	Activités générales de promotion de l'enfance et de la jeunesse	62
7.5.1	Stratégie et Plan d'action cantonal « Je participe ! » et Guide de bonnes pratiques à l'intention des communes	62
7.5.2	Subvention enfance – jeunesse	62
7.5.3	Projet cantonal FriTime de promotion des activités de jeunesse	63
7.5.4	Projets menés dans le cadre de la coordination interdirectionnelle	63
7.5.5	Soutien et participation aux projets menés dans les communes	63
7.5.6	Coordination nationale et romande	64
8	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)	64
8.1	Activités	64
8.1.1	Activités courantes	64
8.1.2	Evénements particuliers	65
8.2	Conférences suisses et latines et instances nationales	68
9	Etat du personnel	68

1 Direction et Secrétariat général

Conseillère d'Etat-Directrice : Anne-Claude Demierre

Secrétaire général : Antoine Geinoz

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

Une prise en charge sanitaire et sociale de qualité pour l'ensemble de la population fribourgeoise : tel est le grand objectif poursuivi en permanence par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Ses services assurent un large éventail de prestations à tous les âges de la vie, en particulier pour les personnes momentanément ou durablement fragilisées. L'Etat, par le biais de la DSAS, subventionne aussi de nombreux organismes actifs dans ses domaines de compétence. Trois établissements, l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), ainsi que le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) lui sont rattachés administrativement.

Le Secrétariat général a une mission d'appui à la conduite et à la gestion de la DSAS et de coordination entre les unités administratives. Il est chargé des finances, des ressources humaines, de la communication, de la traduction, du conseil juridique et du contentieux. Il est l'interlocuteur des services centraux de l'Etat et assure la représentation de la DSAS dans plusieurs commissions. En outre, le Secrétariat général effectue la surveillance des caisses d'allocations familiales actives dans le canton.

1.1.2 Evénements particuliers

1.1.2.1 Planification sanitaire

Lors de son unique séance de l'année, la Commission de planification sanitaire a donné son préavis positif sur le Plan cantonal d'action alcool (PCAA), dont elle a apprécié la qualité et la précision. La Commission s'est d'autre part informée sur la situation de la planification hospitalière, qui s'établit désormais selon le système des groupes de prestations. Une coordination intercantonale se développe dans ce domaine. La nouvelle liste hospitalière du canton de Fribourg sera arrêtée en 2023 au plus tôt.

1.1.2.2 Promotion de la santé et prévention

D'importantes étapes ont été franchies durant l'année dans plusieurs domaines de la promotion de la santé et de la prévention. C'est ainsi que le Plan cantonal action alcool a été mis en consultation, puis approuvé par le Conseil d'Etat. Il prévoit de nombreuses mesures, qui concernent en priorité les ivresses ponctuelles, la dépendance et la consommation chronique d'alcool. La mise en œuvre du 3^e programme cantonal de prévention du tabagisme a démarré pour quatre ans. Un programme qui vise à réduire le nombre de fumeurs en particulier chez les jeunes. Quant au Programme cantonal de santé mentale, finalisé en automne, il apportera une large connaissance de toutes les prestations existantes et aidera les Fribourgeois et Fribourgeoises à considérer que la santé psychique se cultive et s'entretient au même titre que la santé physique. Enfin, le programme « Je mange bien, je bouge bien » est entré dans sa troisième phase en élargissant ses groupes-cibles aux seniors de plus de 65 ans.

1.1.2.3 Cybersanté

Le projet « Cybersanté » a connu en 2018 une étape décisive avec l'adhésion du canton de Fribourg à l'association *cara*, communauté de référence groupant les cantons de Vaud, Genève, Valais et Jura. Les communautés de référence sont prévues par la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP). Elles mettent un portail d'accès au dossier électronique du patient (DEP) à disposition des professionnels de la santé et des Fribourgeois-e-s. Si l'association *cara* se chargera des travaux techniques, les cantons membres resteront autonomes pour déterminer le contenu du DEP. L'adhésion de Fribourg et le crédit cadre nécessaire de 5,15 millions de francs ont été décidés à l'unanimité par le Grand Conseil le 12 septembre.

1.1.2.4 Assistance pharmaceutique en EMS

La DSAS s'est fortement engagée, durant la première moitié de l'année, pour tenter de sauver le système fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS. En vigueur depuis 2003, une convention entre l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA), les assureurs maladie et la Société des pharmaciens du canton de Fribourg permettait des achats de médicaments groupés et une facturation forfaitaire. Ce système avait le double mérite d'éviter le gaspillage de médicaments et d'être moins onéreux qu'une facturation individualisée : il permettait d'économiser entre 2 et 3 millions de francs par année.

En raison d'une modification de l'ordonnance fédérale sur la compensation des risques dans l'assurance maladie, les assureurs ont estimé qu'il n'était plus possible de maintenir le système forfaitaire fribourgeois, alors même que le canton de Fribourg avait proposé une solution compatible. Malgré le soutien actif des deux Conseillers aux Etats du canton, il n'a pas été possible d'infléchir les assureurs. Depuis le 1^{er} juillet 2018, les EMS s'approvisionnent en médicaments de manière ordinaire. Des discussions se poursuivent cependant à Berne. Il n'est pas impossible, à terme, que Fribourg puisse retrouver son système, et d'autres cantons l'adopter.

1.1.2.5 hôpital fribourgeois

Les difficultés ressenties par une partie des acteurs du HFR et par la DSAS quant au fonctionnement de l'établissement ont déclenché plusieurs démarches d'évaluation et de réforme. Le Conseil d'administration (CA) a commandé en 2017 déjà un audit sur la gouvernance de l'hôpital fribourgeois (CA + Direction), dont les résultats ont été connus au début de l'année 2018. De son côté, le Conseil d'Etat a commandé deux audits à l'Inspection des finances, le premier sur l'information financière et le second sur les pratiques de l'hôpital en matière de charges salariales.

L'audit sur la gouvernance, confié à un consultant externe, a mis en lumière des relations difficiles entre la Directrice générale et les autres membres du comité de direction ainsi que les médecins-chefs. Quant au CA, il a été jugé trop grand et trop largement composé de représentants du monde politique. L'expert a recommandé un redimensionnement du CA, dont le Conseiller d'Etat Directeur/la Conseillère d'Etat Directrice de la santé ne ferait plus partie pour cause de potentiel conflit d'intérêt, et la clarification de la stratégie du HFR. Il a en outre préconisé la mise en place d'un groupe de travail permanent HFR-DSAS permettant de s'entendre sur les données et chiffres à fournir et la manière de les produire.

Quant aux audits financiers, ils ont révélé de nombreux points insatisfaisants, notamment l'utilisation incomplète de la comptabilité analytique ou l'absence de plan d'investissement à long terme. En ce qui concerne le personnel administratif et technique, le HFR s'écartait dans certains cas de la pratique du Service du personnel et d'organisation dans la fixation du traitement.

Depuis le mois de juillet où les résultats des audits financiers ont été rendus, le HFR s'est activement engagé dans la mise en œuvre des nombreuses recommandations de l'Inspection des finances. La DSAS accompagne cette dernière dans le suivi des recommandations.

La Directrice générale Claudia Käch a quitté en février sa fonction, reprise d'abord par intérim puis définitivement au mois de juin par Marc Devaud. Un nouveau Directeur financier est aussi entré en fonction à la suite de la démission de la titulaire. Le Président du CA, Philippe Menoud, a quant à lui présenté sa démission pour la fin de l'année 2018.

Le Conseil d'Etat a rapidement donné suite aux recommandations de l'audit sur la gouvernance en soumettant au Grand Conseil un projet de loi modifiant l'organisation des établissements hospitaliers publics. Adoptée par le Grand Conseil lors de sa session de novembre, cette loi réduit à sept le nombre de membres du CA du HFR (comme du RFSM), dont un Conseiller d'Etat, qui ne sera plus le/la Directeur/trice de la santé. Compétences et expérience dans les domaines de la santé ou de la gestion seront une condition d'accès au CA. Les candidat-e-s seront proposés au Grand Conseil et au Conseil d'Etat par un Comité de sélection.

Fruits des nombreux efforts entrepris dans ce domaine, une baisse sensible de la durée moyenne de séjour a été enregistrée par le HFR : sur le site de Fribourg-Hôpital cantonal par exemple, cette moyenne est passée de 7,4 jours en 2017 à 6,3 jours. En matière de locaux et d'équipements, il convient de signaler l'inauguration de nouveaux locaux

spacieux et fonctionnels au Service des urgences du site de Fribourg, le début des travaux de construction du bâtiment d'études pour le master en médecine et l'acquisition de deux scanners *Revolution*.

1.1.2.6 Réseau fribourgeois de santé mentale

Durant ce onzième exercice depuis sa création en 2008, le RFSM a continué à conjuguer meilleurs pratiques cliniques et économicité : une approche qui favorise le lieu de vie du patient ou de la patiente et qui utilise au mieux ses propres ressources pour faciliter la résilience. Dans ce cadre, le RFSM a poursuivi le développement des coopérations sous forme de consultations-liaison avec certains foyers spécialisés dans le handicap psychique, avec les EMS ainsi qu'avec les foyers hébergeant des migrant-e-s, notamment des mineurs non accompagnés (MNA).

L'année écoulée a vu une progression considérable (+ 7 %) des journées d'hospitalisation. L'évolution démographique du canton et la déstigmatisation du recours aux soins psychiatriques expliquent sans doute cette évolution. 2018 fut également celle de l'introduction du modèle TARPSY 1.0 pour la rémunération des séjours hospitaliers. Pour l'heure, cela n'a pas influencé négativement les finances de l'établissement, qui boucle ses comptes à l'équilibre.

Le RFSM a par ailleurs poursuivi les travaux de rénovation et d'extension des bâtiments de l'ancien Séminaire diocésain à Villars-sur-Glâne pour y créer 60 lits hospitaliers, dont une quarantaine pour la population germanophone du canton. Enfin, le secteur Psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescents du RFSM a vécu un changement de médecin-directeur à la suite de la démission du Dr Angelo Bernardon, qui est remplacé par le Dr Laurent Holzer.

1.1.2.7 Asile

Le nombre d'arrivées de requérant-e-s d'asile a baissé durant l'année, ce qui a permis de fermer les centres d'hébergement provisoire de Bösingén et Châtillon. D'autre part, à Fribourg, le foyer des Remparts a été remplacé par celui de Ste-Elisabeth. C'est là que se déploie, en coordination avec le centre de La Rosière à Grolley, le programme « Envole-moi » visant à soutenir les jeunes requérant-e-s d'asile et réfugié-e-s dans leur intégration et leur formation.

Pour les réfugiés, un foyer d'intégration a été ouvert au printemps à la Maison St-Joseph à Matran. Une quarantaine de personnes y séjournent. Il s'agit d'une part de jeunes réfugiés de 16 à 25 ans qui suivent des cours de langue intensifs et des programmes de formation élémentaire dans le domaine de la cuisine et de la conciergerie, d'autre part de familles et de personnes particulièrement vulnérables, accueillies dans le cadre d'un programme de réinstallation de la Confédération.

Début avril s'est ouvert à la Gouglera, à Giffers, le centre fédéral pour requérants d'asile. Ce centre fonctionne comme centre-pilote pour la nouvelle structure de l'asile mise en place par la Confédération, en collaboration avec celui de Boudry (NE), notamment afin d'accélérer les procédures.

1.1.2.8 Mesures d'accompagnement de la Réforme fiscale

Dans le cadre du projet de Réforme fiscale visant à alléger la charge des entreprises, la DSAS s'est activement engagée pour des mesures d'accompagnement conséquentes dans ses domaines d'activité. C'est ainsi que sur les 22 millions de francs qui seront demandés au patronat, 11,6 mio seront consacrés à une hausse de 20 francs par mois des allocations familiales, et près de 5 mio à l'accueil extrafamilial de jour pour les enfants. Ce montant se décompose en 1 mio pour le programme d'incitation à la création de places en crèche, 3,75 mio pour la baisse des tarifs en faveur des parents et 230 000 francs en faveur des modèles innovants. Enfin, un fonds pour l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail sera créé, avec un montant de 200 000 francs.

1.1.2.9 Conflit de travail à la Fondation Clos Fleuri

En sa qualité d'autorité de surveillance des institutions spécialisées, la DSAS a dû intervenir dans la crise qu'a traversée l'institution Clos Fleuri à Bulle. Une partie importante du personnel ressentait un malaise lié au style de management du directeur et de l'équipe de direction. La DSAS a mandaté un consultant dont le rapport a débouché sur plusieurs recommandations, telles que la mise en place d'un accompagnement externe et l'instauration d'une

Commission du personnel qui favorisera le dialogue entre direction, personnel et partenaires sociaux. Il faut toutefois préciser que la manière de traiter les personnes en situation de handicap n'a pas été mise en cause.

1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

1.2.1 Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS)

La Directrice de la santé et des affaires sociales est membre du Comité directeur de la CDS. Celle-ci s'est activement engagée dans le débat sur le financement uniforme des soins, luttant contre la tendance des parlementaires fédéraux à vouloir transférer des charges des assureurs maladie aux cantons. Pour la CDS, il importe que les cantons reçoivent les instruments pour piloter l'offre de soins ambulatoires, comme c'est le cas pour les soins stationnaires. Le financement uniforme devrait aussi inclure les soins de longue durée, à savoir les EMS et les soins à domicile. Dans une prise de position commune avec la CDAS, la CDS a soutenu le projet de loi sur la prise en charge de proches, qui facilitera les soins et la prise en charge à domicile et réduira la charge des proches aidants.

1.2.2 Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

La CDAS, dont la Directrice de la santé et des affaires sociales est vice-présidente, a pris position dans plusieurs dossiers fédéraux en cours. Elle s'est notamment exprimée en faveur de mesures de compensation plus larges pour le relèvement de l'âge de la retraite des femmes dans le cadre du projet AVS 21. Dans le débat sur l'introduction d'un congé de paternité, la CDAS s'est prononcée en faveur d'un congé de deux semaines. Elle a également adopté une déclaration commune avec la CDAS des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) sur l'accueil extrafamilial, afin de poser des principes directeurs de collaboration intercantonale dans ce domaine. Enfin, la CDAS a affirmé vouloir poursuivre le programme national de lutte contre la pauvreté.

En matière d'asile, la CDAS est un partenaire actif de la mise en œuvre de l'*Agenda Intégration*, qui vise à intégrer plus rapidement les réfugiés et personnes admises à titre provisoire, et ainsi à diminuer leur dépendance de l'aide sociale. Elle a par ailleurs soutenu le projet de réinstallation de réfugiés reconnus.

1.2.3 Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)

Au cours des quatre séances tenues durant l'année, la CLASS a traité de plusieurs thèmes liés à l'assurance maladie obligatoire. Elle s'est notamment engagée en faveur d'un règlement au niveau fédéral du remboursement des frais LiMA (matériel de soins), à la suite d'un arrêt du Tribunal fédéral qui en décharge les assureurs maladie. Elle a également soutenu le projet de loi sur l'admission des médecins, tout en déplorant que la commission du Conseil national cherche à reporter l'introduction d'une clause du besoin plus stricte. Concernant le projet de financement uniforme des soins (stationnaires et ambulatoires), elle s'est déterminée en faveur de la neutralité des coûts et contre une formule qui alourdirait la charge des cantons. Enfin, la CLASS s'est associée au lancement de la campagne nationale de promotion de la santé mentale. Il s'agit d'amener les gens à considérer plus naturellement que l'on peut prendre soin de sa santé psychique, et à renforcer leur connaissance des ressources disponibles.

1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La DSAS traite, sur la base de l'article 116 al 1 CPJA, les recours contre les décisions de ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour l'année 2018 est la suivante :

Procédures pendantes au 31 décembre 2017 : 0

Procédures pendantes au 31 décembre 2018 : 3

Recours déposés : 11

Recours traités : 8

Sur les onze enregistrés en 2018, dix ont été déposés en français et un en allemand. Sur les huit recours traités, cinq ont abouti au rejet du recours et trois ont été classés. L'assistance judiciaire a été accordée à deux reprises.

Concernant les décisions de première instance, la DSAS a notamment rendu 38 décisions de levée du secret médical.

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

Décret du 12 septembre 2018 relatif à l'octroi d'un crédit cadre en vue de la mise en place du dossier électronique du patient dans le canton de Fribourg au sens de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient

Loi du 9 novembre 2018 modifiant l'organisation des établissements hospitaliers publics

Loi du 9 novembre 2018 modifiant la loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (introduction d'une base légale pour prononcer des sanctions disciplinaires dans les institutions socio-éducatives)

Loi du 13 décembre 2018 modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

1.4.2 Ordonnances, règlements et décisions

Ordonnance du 16 janvier 2018 fixant la part cantonale à la rémunération des prestations hospitalières

Ordonnance du 16 janvier 2018 fixant les tarifs de référence des hôpitaux et des maisons de naissance

Règlement du 23 janvier 2018 sur les prestations médico-sociales (RPMS)

Ordonnance du 30 janvier 2018 fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg

Ordonnance du 6 mars 2018 fixant la valeur provisoire du point tarifaire TARMED applicable entre les hôpitaux somatiques fribourgeois, le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale et les assureurs-maladie

Ordonnance du 19 mars 2018 fixant les tarifs provisoires 2018 de l'hôpital fribourgeois

Ordonnance du 17 avril 2018 sur la médecine scolaire

Ordonnance du 24 avril 2018 approuvant les conventions tarifaires 2018 concernant le traitement hospitalier en division commune et le baserate 2018 de l'Hôpital Daler

Ordonnance du 24 avril 2018 approuvant les avenants à la convention tarifaire et le baserate 2018 concernant le traitement hospitalier en division commune de la Clinique Générale – Sainte-Anne

DROIT INTERCANTONAL Décision du 25 mai 2018 sur l'adaptation du règlement de la CDS concernant l'examen intercantonal pour ostéopathes en Suisse

Ordonnance du 29 mai 2018 approuvant les conventions tarifaires passées entre l'hôpital fribourgeois et les assureurs-maladie concernant le remboursement de prestations pour le Service mobile d'urgence et de réanimation

Ordonnance du 29 mai 2018 approuvant la convention tarifaire 2018 et le forfait journalier pour 2017, 2018 et 2019 concernant le traitement hospitalier en réadaptation de l'Hôpital intercantonal de la Broye

Ordonnance du 18 juin 2018 approuvant les conventions tarifaires 2017 concernant le traitement hospitalier en division commune et les baserates 2017, 2018 et 2019 de l'Hôpital intercantonal de la Broye

Ordonnance du 26 juin 2018 fixant les tarifs de référence des hôpitaux et des maisons de naissance

Ordonnance du 26 juin 2018 approuvant la convention tarifaire 2018 concernant le traitement hospitalier en division commune de l'hôpital fribourgeois

DROIT INTERCANTONAL Décision du 28 juin 2018 sur la modification de l'ordonnance du Comité directeur de la CDS sur le Registre des professionnels de la santé NAREG

Ordonnance du 21 août 2018 approuvant la convention Physiothérapie 2018 concernant la valeur du point tarifaire dans le canton de Fribourg, passée entre physioswiss/physiofribourg et tarifsuisse SA

Ordonnance DSAS du 22 août 2018 modifiant l'ordonnance DSAS concernant les vaccinations par les pharmaciens et pharmaciennes

Ordonnance du 28 août 2018 modifiant l'ordonnance fixant le taux des cotisations dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales

Ordonnance du 30 octobre 2018 approuvant la convention tarifaire sur la valeur fribourgeoise du point tarifaire de physiothérapie négociée entre la communauté d'achat HSK, CSS Assurance-maladie SA et physioswiss/physiofribourg

Ordonnance du 30 octobre 2018 approuvant la convention tarifaire entre la communauté d'achat HSK et le RFSM concernant la rémunération de la remise de traitements sous contrôle médical en cas de dépendance aux opiacés

Ordonnance du 10 décembre 2018 fixant les tarifs de référence des hôpitaux et des maisons de naissance

Ordonnance du 10 décembre 2018 approuvant les prix de base concernant le traitement hospitalier en division commune du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale

Ordonnance du 10 décembre 2018 modifiant l'arrêté d'exécution de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

Ordonnance du 18 décembre 2018 modifiant l'ordonnance concernant la vaccination contre le papillomavirus humain

2 Service de la santé publique (SSP)

Chef de service : Patrice Zurich jusqu'au 31 août 2018

Thomas Plattner dès le 1^{er} septembre 2018

2.1 Activités

Les attributions du Service de la santé publique (SSP) portent principalement, d'une part, sur la planification et la gestion du domaine de la santé dans le but d'assurer l'accessibilité aux soins et une prise en charge de qualité pour la population et, d'autre part, sur la mise en œuvre de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention. Dans ce cadre, les domaines d'activité du Service concernent essentiellement la planification, le subventionnement, respectivement le financement des prestations sanitaires et, en collaboration notamment avec le Service du médecin cantonal (SMC), la surveillance des institutions et professionnels de la santé.

Les principales activités du Service concernent les dossiers suivants :

- > la planification hospitalière dans le but de couvrir les besoins en prestations stationnaires de la population cantonale ;
- > la gestion de la participation de l'Etat au financement des hôpitaux publics, des cliniques privées et de la maison de naissance, y compris l'élaboration et le suivi de leurs mandats de prestations et le suivi des dossiers concernant ces établissements, ainsi que la gestion financière des hospitalisations hors canton ;
- > la préparation des décisions d'approbation du Conseil d'Etat relatives aux conventions tarifaires passées entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations et, en cas d'échec des négociations, la préparation des décisions relatives à la fixation des tarifs par le Conseil d'Etat et, le cas échéant, la garantie du suivi des procédures de recours devant le Tribunal administratif fédéral ;
- > la préparation des décisions du Conseil d'Etat relatives à la fixation des tarifs de référence pour les hospitalisations hors canton ;
- > la gestion du dossier de la planification en matière de promotion de la santé et de prévention ;
- > le subventionnement des institutions et projets de promotion de la santé et de prévention, ainsi que l'élaboration et le suivi de leurs mandats de prestations ;
- > le financement des services d'aide et de soins à domicile ;
- > la gestion des autorisations de pratiquer pour les professionnel-le-s de la santé ;
- > la gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé ;
- > le contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise en commerce, ainsi que la surveillance des pharmacies et drogueries du canton et le contrôle des stupéfiants ;

-
- > la gestion du Fonds spécial pour enfants accidentés (ancienne Assurance scolaire contre les accidents) ;
 - > la rédaction de rapports et de projets de réponses aux instruments parlementaires, ainsi que de prises de position et de préavis divers concernant son domaine de compétence.

La collaboration qui s'est poursuivie avec le Service de la prévoyance sociale a concerné principalement la mise en œuvre du projet Senior+, projet ayant des implications sur la prise en charge par les organisations de soins et d'aide à domicile et les établissements hospitaliers.

Le Service s'est fortement engagé pour conduire le projet de cybersanté, qui a pour but d'établir un dossier électronique du patient (DEP) permettant d'échanger des informations médicales concernant des patients et des patientes, dans le but d'améliorer la continuité, la qualité, la sécurité et l'efficacité des soins notamment à travers des outils de coordination entre les professionnel-le-s de santé dans une prise en charge commune et dans le respect du cadre fixé par la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) entrée en vigueur le 15 avril 2017.

Le Service est impliqué dans les travaux de mise sur pied, à Fribourg, d'un master en médecine humaine orienté médecine de famille. Adopté par le Conseil d'Etat en 2016, ce projet favorisera le choix des futurs médecins en faveur de la médecine de famille, contribuant ainsi à la relève et à la lutte contre la pénurie déjà existante, et renforcera le positionnement au plan national de l'Université de Fribourg, comme de l'hôpital fribourgeois (HFR) et du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale (RFSM). L'ensemble des hôpitaux fribourgeois et l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) ainsi que la Haute école de santé de Fribourg (HEdS-FR) seront appelés à collaborer au projet.

Dans l'optique de garantir la relève du personnel soignant, le Service œuvre auprès des institutions de santé pour qu'elles mettent un maximum de places de stages à disposition des élèves de la HEdS-FR et de l'Ecole professionnelle Santé-Social de Grangeneuve (ESSG).

Au plan intercantonal, le Service participe à diverses commissions du Groupement romand des services de santé publique (GRSP) et de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

Par ailleurs, le Service a transmis à la Direction, pour approbation, 11 règlements communaux de cimetière, 9 règlements communaux en matière de soins dentaires scolaires et 1 convention relative à l'organisation du service dentaire scolaire dans trois communes.

Le Service a encore poursuivi le traitement des questions concernant l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu avec l'Union européenne (UE) et la Convention relative à l'Association européenne de libre-échange (AELE) en matière d'assurance-maladie.

L'année 2018 a été marquée par le départ à la retraite du chef de service, Patrice Zurich, qui a occupé cette fonction pendant 19 ans. Il a été remplacé par l'ancien médecin cantonal adjoint, Thomas Plattner, depuis le mois de septembre.

2.2 Professions de la santé

2.2.1 Autorisation de pratique

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la Direction a délivré les autorisations de pratique suivantes :

- > audioprothésiste : 1
- > diététiciens-nes : 5
- > ergothérapeutes : 9
- > hygiénistes dentaires : 4
- > infirmiers-ières : 35
- > logopédiste-orthophoniste : 1
- > masseurs médicaux : 2
- > médecins : 75
- > médecins dentistes : 25
- > médecins vétérinaires : 13

-
- > opticiens-nes : 3
 - > opticiens-nes diplômés-es : 4
 - > optométriste : 1
 - > ostéopathes : 6
 - > pharmaciens-nes : 20
 - > physiothérapeutes : 21
 - > podologues : 4
 - > psychologues-psychothérapeutes : 23
 - > sage-femmes : 15
 - > techniciens-ne pour dentistes : 4

Les professionnel-le-s de la santé exerçant au sein d'une institution de santé publique ou mandatée par une collectivité publique n'ont pas besoin d'une autorisation personnelle de pratique. Cela étant, tout professionnel de la santé peut requérir une autorisation personnelle de pratique dans son propre intérêt, respectivement dans l'intérêt ou sur demande de l'institution. Cela peut concerner par exemple des médecins-cadres ayant une activité privée accessoire ou des personnes souhaitant adhérer à une association professionnelle qui exige une telle démarche de ses membres.

2.2.1.1 Limitation d'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire

Sur la base de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, le Conseil d'Etat a fixé les règles d'admission des médecins dans le canton par ordonnance du 23 août 2016. Les règles applicables sont décrites sur le site Internet du Service : <https://www.fr.ch/ssp/sante/institutions-et-professionnels-de-sante/suis-je-concerne-par-la-limitation-dadmission-a-pratiquer-a-la-charge-de-lassurance-maladie-obligatoire>.

En 2018, la Direction a octroyé 15 admissions exceptionnelles de pratiquer à charge de l'assurance maladie obligatoire, en grande partie dans le domaine de la médecine de premier recours.

2.2.2 Autorisation d'exploitation

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la Direction a délivré les autorisations d'exploitation suivantes (y c. les renouvellements d'autorisation) :

- > établissements pour personnes âgées : 7
- > services de soins à domicile : 5
- > institutions pour personnes handicapées : 4
- > institutions médico-technique : 1
- > institutions ambulatoires : 30
- > drogueries : 2
- > pharmacies publiques : 27
- > pharmacies d'institution : 8
- > pharmacies de cabinet ou de centre vétérinaire : 7

2.2.3 Surveillance des professions de la santé

La Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes a été saisie de 18 plaintes et/ou dénonciations.

En 2018, la Commission a liquidé 24 affaires au total, soit :

- > 8 par décision de sanction (avertissement ou amende) à l'encontre de 7 professionnel-le-s de la santé ;
- > 3 par médiation ;
- > 2 par décision de classement, après avoir constaté l'absence de violation de la loi cantonale sur la santé (LSan) et/ou de la loi fédérale sur les professions médicales (LPMéd) de la part des professionnel-le-s visé-e-s ;
- > 11 à la suite de retraits de plainte et/ou après constat que le litige était devenu sans objet.

La Commission de surveillance a tenu 6 séances en 2018. La première a réuni en séance plénière ses membres permanents et non permanents pour l'adoption du rapport annuel 2017 ; les séances ordinaires ultérieures – auxquelles ne participent que les membres permanents ainsi que les membres non permanent-e-s représentant les professions concernées par les dossiers – ont été consacrées au traitement des diverses plaintes et dénonciations.

L'instruction des différents dossiers a donné lieu à la constitution de délégations, qui se sont réunies à une dizaine de reprises pour délibérer en vue de rendre leurs rapports à la Commission permanente.

2.3 Hôpitaux

2.3.1 Activités générales

Le Service s'est penché sur divers problèmes en lien avec la situation financière difficile du HFR. Il a notamment préparé un projet de loi modifiant l'organisation des établissements hospitaliers publics, plus précisément la composition et la nomination des conseils d'administration du HFR et du RFSM. Mis en consultation restreinte de juin à août 2018, le projet de loi a été adopté par le Grand Conseil le 9 novembre 2018 (ROF 2018_105). Un nouveau Conseil d'administration sera constitué en 2019. Son rôle sera notamment d'élaborer une stratégie qui permettra d'améliorer les finances du HFR.

Le SSP et le HFR ont en outre constitué un groupe de travail qui traite en commun les problèmes soulevés par l'Inspection des finances dans ses rapports.

Le Service a assuré le suivi des mandats annuels 2018 et élaboré les mandats annuels 2019 pour le HFR, le RFSM, les deux cliniques privées fribourgeoises (Hôpital Daler et Swiss Medical Network Hospitals SA- Clinique générale), la maison de naissance « Le Petit Prince » et l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB).

Ces mandats ont été évalués comme chaque année sur la base des livrables fournis par les fournisseurs de prestations conformément aux exigences y figurant.

Une réflexion sur un concept concernant l'évaluation de ces mandats en lien avec la planification hospitalière a débuté.

Un concept relatif aux définitions, délimitations et financement des prestations d'intérêt général (PIG) et autres prestations du HFR, en collaboration entre le HFR et le SSP, est en élaboration. Pour le HIB, les divers mandats ont également été discutés avec le Service de la santé publique du canton de Vaud.

En outre, le Service a répondu à diverses questions relatives au domaine hospitalier et a participé à différentes commissions ou réflexions au plan intercantonal et national. Par ailleurs, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a rejeté le 12 avril 2018 le baserate fixé par le Conseil d'Etat pour les hospitalisations en soins aigus 2012-2013 pour le HFR. La DSAS a invité le HFR à reprendre les négociations avec les assureurs-maladie afin de régler le passé.

2.3.2 Les hôpitaux en chiffres

Les comptes d'exploitation 2018 du HFR seront adoptés au printemps 2019 par le Conseil d'administration.

Dans les comptes 2018 de l'Etat figure un montant de 165 406 038 francs pour le total des positions comptables de charges liées au HFR (103 729 145 francs à la position prestations LAMal du HFR à charge de l'Etat et 61 676 893 francs de financement de l'Etat hors achats de prestations). Ce montant se compose comme suit :

- > + 165 854 594 francs de versements d'acompte conformément aux mandats de prestations 2018 alors que le décompte définitif aura lieu dans le courant du premier semestre 2019 ;
- > - 448 556 francs de remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et de Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable.

De plus, les comptes 2018 de l'Etat enregistrent le remboursement d'un montant total du HFR de 4 518 911 francs composé de :

- > - 2 265 705 francs pour une correction des achats prestations LAMal et AI selon l'activité 2017 ;
- > - 2 884 286 francs pour la restitution à l'Etat de la provision TARMED 2014-2015, devenue obsolète suite à la fixation de la valeur définitive du point TARMED à 90 ct pour tarifsuisse SA, Supra et Assura ;
- > - 1 904 081 francs pour le remboursement de la part des assureurs pour TARMED 2013 suite à la fixation de la valeur définitive du point TARMED à 90 ct ;
- > + 995 792 francs pour un financement supplémentaire par l'Etat de la provision baserate 2017 ;
- > + 257 732 francs pour un financement supplémentaire par l'Etat de la provision réadaptation cardio-vasculaire 2012-2017 ;
- > + 1 281 637 francs pour une correction des cas à cheval du décompte 2017.

Le montant de financement total versé par l'Etat au RFSM pour 2018 se monte à 34 420 201 francs. Le décompte définitif 2018 se fera dans le courant du 1^{er} semestre 2019. Le décompte 2017 a donné lieu à un remboursement à l'Etat d'un montant total de 661 710 francs, composé de 381 128 francs concernant le décompte 2017 et 280 582 francs pour un remboursement de tarifsuisse SA, Supra et Assura suite à l'adoption du point TARMED 2014-2016 à 90 ct.

Concernant le HIB, le financement 2018 à charge de l'Etat de Fribourg, tel qu'il ressort du contrat de prestations signé conjointement par les cantons de Fribourg et de Vaud, s'est élevé à 11 161 747 francs. Un montant de 17 080 francs a été encaissé pour des remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable. Le décompte définitif se fera en 2019 et tiendra compte de l'activité stationnaire réalisée pour chaque canton. Selon le décompte 2017, le financement total attribué au HIB s'élève à 12 320 179 francs, comprenant un montant supplémentaire de 11 932 francs calculé sur la base de l'activité réelle.

S'agissant des autres établissements hospitaliers fribourgeois, en 2018, les factures reçues au 31 décembre 2018 à charge de l'Etat représentent un montant de 33 842 783 francs. Un montant de 25 546 francs a été encaissé pour des remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable. Un montant de 9600 francs a été versé à l'Hôpital Daler en tant que FIG.

Au total, un montant net de 33 826 837 francs a été versé en 2018 à ces établissements, soit :

Clinique Générale	13 398 269	francs
Hôpital Daler	19 845 518	francs
Maison de naissance « Le Petit Prince »	583 050	francs

2.3.3 Statistiques

Statistiques générales d'exploitation en 2018 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) (3)	Nombre de journées de malades (de chaque site) (4)	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
HFR hôpital fribourgeois				
HFR Fribourg- Hôpital cantonal	281	14 238	89 461	6,3
HFR Tafers	70	2 345	21 102	9,0
HFR Riaz	100	4 053	30 383	7,5
HFR Billens	49	813	14 577	17,9
HFR Meyriez-Murten	70	1 353	21 987	16,3
Hôpital intercantonal de la Broye (1)				
Hôpital intercant. de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac	47	669	13 701	20,5

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) (3)	Nombre de journées de malades (de chaque site) (4)	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
Hôpital intercant. de la Broye, site de Payerne	105	5 439	27 016	5,0
RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale				
Centre de soins hospitaliers Marsens (2)	176	2 440	63 449	26,0
Cliniques privées de Fribourg	120	9 931	32 588	3,3
Total cantonal soins somatiques et psychiatriques	1 018	41 281	314 264	7,6

(1) Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y c. les patients vaudois et vaudoises) et en 2018 sans journées inappropriées.

(2) Nombre de journées facturées durant la période du 1.1.2018 au 31.12.2018 y c. journées inappropriées.

(3) Ces chiffres comprennent les nouveau-nés et tiennent compte des regroupements selon les règles SwissDRG.

(4) Conformément à la définition de la durée de séjour de SwissDRG TARPSY : date de sortie ./ date d'entrée ./ jours de congé+ 1.

2.4 Hospitalisations hors canton

En vertu de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), l'Etat de Fribourg est tenu de participer aux frais d'hospitalisation hors canton de ses résidents et résidentes. Ceci indépendamment du fait que la personne soit hospitalisée dans un hôpital public ou privé et à condition que l'établissement figure sur la liste hospitalière du canton de Fribourg ou sur la liste hospitalière de son canton d'implantation et qu'il dispose d'un mandat de prestations public pour la prestation médicale en question. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la participation cantonale correspond à 55 % des coûts de l'hospitalisation. S'il s'agit d'une hospitalisation hors canton pour raison médicale, c'est-à-dire lorsque la prestation n'est pas disponible dans le canton ou s'il s'agit d'une urgence survenue hors canton, le tarif de l'établissement hospitalier qui accueille le patient fribourgeois s'applique ; si le patient choisit de se faire hospitaliser hors canton par convenance personnelle, c'est le tarif de référence fribourgeois qui s'applique.

Le montant dépensé pour les hospitalisations hors canton en 2018 (comptes de l'Etat) s'élève à 78 380 870 francs. Le budget initialement prévu était de 82 568 780 francs, laissant une disponibilité budgétaire de 4 187 910 francs. Toutefois, un report de crédit de 3 000 000 francs a été demandé afin de pouvoir honorer en 2019 les engagements financiers (factures hospitalières) en faveur des cliniques privées genevoises et vaudoises. En effet, des factures relatives aux séjours 2018 devront être payées en 2019 en raison du règlement juridique de la question des quotas 2018. Le disponible restant, 1 187 910 francs, a permis de couvrir diverses dépenses d'autres services de l'Etat.

Par ailleurs, un montant de 252 455 fr. 05 a été encaissé pour des remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable.

Les coûts pour les hospitalisations hors canton sont restés stables entre 2017 et 2018.

Sur la somme de 78 380 870 francs ont été payés 9580 séjours hospitaliers qui ont eu lieu en 2018, 1677 séjours de l'année 2017 ainsi que 27 séjours des années antérieures.

Suite aux études réalisées en 2017 concernant les hospitalisations hors canton – études publiées le 1^{er} décembre 2017 – la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a créé une Taskforce composée de représentants des établissements hospitaliers fribourgeois, de la Société de médecine du canton de Fribourg (SMCF) et de la DSAS. Sous l'impulsion de la Taskforce, une étude a été réalisée auprès des médecins de premier recours et auprès des gynécologues installés dans le canton. Il en ressort notamment qu'un renforcement des contacts entre établissements hospitaliers fribourgeois et médecins installés pourrait avoir un effet positif sur le nombre d'hospitalisations intracantonales.

2.5 Planification hospitalière

Pour garantir la couverture des besoins de leur population, les cantons doivent établir une planification hospitalière en tenant compte des critères définis par la LAMal et les dispositions légales qui en découlent (cf. notamment art. 58a ss OAMal). Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, ce travail de planification sert également à éviter des surcapacités (ATF 138 II 398).

L'ordonnance fixant la liste des hôpitaux et des maisons de naissance qui découle de cette planification est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2015. La version actuellement en vigueur est celle du 1^{er} janvier 2017.

Suite à plusieurs décisions judiciaires (notamment ATF 9C_151/2016, 9C_153/2016, 9C_155/2016, 9C_507/2016 du 27 janvier 2017 et ATF 9C_617/2017 du 28 mai 2018), l'année 2018 a été marquée par un renforcement de la coordination intercantonale en la matière. Cette coordination se profile plus généralement comme un des enjeux centraux des années à venir.

2.6 Aide et soins à domicile

Le Service est chargé du subventionnement des services d'aide et de soins à domicile mandatés par les pouvoirs publics. Il leur adresse des directives pour l'établissement des budgets et des comptes et analyse les données nominatives salariales du personnel subventionné. Le Service examine pour la Direction les demandes d'adaptation de la dotation des services, ainsi que leurs demandes d'autorisation d'exploiter. Il répond aux questions relatives aux soins et à l'aide à domicile et participe, au besoin, aux travaux intercantonaux et fédéraux en la matière. Il veille aussi à la récolte des données de la statistique fédérale de l'aide et des soins à domicile et valide ces données pour la Confédération. Cette statistique s'étend aux infirmières et infirmiers domiciliés dans le canton de Fribourg qui exercent à titre indépendant ainsi qu'aux organisations d'aide et de soins à domicile privées non mandatées.

En 2018, le Service a été sollicité pour les travaux liés au désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC) pour le volet des soins et de l'aide à domicile, dans le cadre du groupe de travail aide et soins à domicile. Le Service a en outre dû se préoccuper de la question de la prise en charge du matériel de soins (matériel selon la liste fédérale LiMA). Suite à un arrêt du Tribunal fédéral, les pouvoirs publics devront financer ce matériel en lieu et place des assureurs. Une solution est en préparation.

En 2018, neuf services mandatés par les pouvoirs publics ont offert les soins et l'aide, ainsi que l'ergothérapie à domicile, soit directement, soit par la conclusion d'un contrat avec des ergothérapeutes privé-e-s. Les besoins de la population fribourgeoise sont couverts par les sept services d'aide et de soins à domicile mandatés par les communes. Les deux derniers services sont l'Association fribourgeoise du diabète et la Ligue pulmonaire fribourgeoise mandatées par la Direction.

Ces services bénéficient d'une subvention cantonale. La subvention aux services mandatés par les communes est fixée à hauteur de 30 % des frais du personnel d'aide et de soins, déduction faite des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Pour les services mandatés par la Direction, la subvention cantonale est basée sur les frais de fonctionnement des services, déduction faite des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Il s'agit des prestations de soins aux diabétiques fournies par l'Association fribourgeoise du diabète et des prestations de soins aux malades pulmonaires de la Ligue pulmonaire fribourgeoise. Ces prestations relèvent directement de l'article 7 de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).

Subvention ordinaire	Acomptes 2018	Corrections années préc.	Solde 2017	Total versé en
Sarine	1 113 029.00	4079.75	266 506.85	1 383 615.60
Singine	900 938.00		180 287.00	1 081 225.00
Gruyère	1 211 868.00	-2 242.75	228 871.00	1 438 496.25
Lac	460 702.00		12 706.30	473 408.30
Glâne	609 956.00		15 878.95	625 834.95
Broye	618 482.00		171 044.85	789 526.85

Subvention ordinaire	Acomptes 2018	Corrections années préc.	Solde 2017	Total versé en
Veveyse	480 761.00	-8791.55	103 223.85	575 193.30
Association du diabète (art. 7 OPAS)	175 000.00	-	38 061.70	213 061.70
Ligue pulmonaire (art. 7 OPAS)	132 500.00	-	26 390.75	158 890.75
TOTAL	5 703 236.00	-6954.55	1 042 971.25	6 739 252.70

Le montant des subventions 2018 versées atteint 6 739 252 fr. 70, dont 5 703 236 francs pour les acomptes 2018 et 1 042 971 fr. 25 pour le solde des comptes 2017 et les corrections de l'année précédente.

La participation cantonale aux autres services et prestations de maintien à domicile se présente comme suit :

Institutions subventionnées	Subvention cantonale
Association fribourgeoise du diabète, conseil aux diabétiques (art. 9 OPAS)	70 000.00
AFAS	192 500.00
Pro Senectute, Service de nettoyage	112 500.00
Croix-Rouge fribourgeoise, Service d'aide aux proches	40 000.00
Association suisse Alzheimer, Service de soutien à domicile	23 220.00
Total	438 220.00

Pour ce qui concerne les coûts résiduels des soins pour les prestations fournies par les infirmiers et infirmières indépendants, le Service est chargé de la vérification et du règlement des factures présentées. Le Service a payé en 2017 les coûts résiduels des soins pour 130 infirmières et infirmiers ayant fourni 78 453 heures aux patients et patientes fribourgeois, pour un montant de 598 045 fr. 20 dont 388 729 fr. 55, soit 65 %, ont été refacturés aux communes.

2.7 Soins palliatifs

La stratégie cantonale de soins palliatifs et le plan de mesures 2016-2020 ont été adoptés en avril 2016 par le Conseil d'Etat. Outre le fait qu'elle valorise les initiatives déjà prises par l'Etat et les organismes parapublics et privés, la stratégie est aussi porteuse de nouveaux projets. Le Service continue à travailler à la mise en œuvre des mesures planifiées, travaux qui vont se poursuivre ces prochaines années. Il a en outre participé à la 8^e Journée fribourgeoise en soins palliatifs organisée par Palliative Fribourg/Freiburg en date du 6 décembre 2018.

2.8 Promotion de la santé et prévention

2.8.1 Planification, mandats de prestations et projets spécifiques

Le secteur promotion de la santé et prévention veille à la pertinence des actions de promotion de la santé et de prévention, au suivi et à la coordination entre les différents projets et programmes en lien avec les priorités cantonales en la matière.

Suite à l'adoption en mars 2017 de la nouvelle stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) par le Conseil d'Etat, l'année 2018 a été consacrée aux travaux d'élaboration de son plan d'action. Une demi-journée Dialogue sur le thème de la gouvernance intersectorielle a été organisée en février 2018, en étroite collaboration avec la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention (CCPSP). Cette demi-journée d'échange s'adressait aux institutions de promotion de la santé et de prévention mandatées, aux Secrétaires généraux, aux membres de la conférence des entités de gestion ainsi qu'aux membres et invités de la CCPSP. Dans ce cadre, plus de 70 personnes ont participé à un world café consacré à l'identification des pratiques intersectorielles déjà existantes et des difficultés rencontrées. Une réflexion commune sur les perspectives de renforcement de la démarche intersectorielle a été entamée. Les différents éléments soulevés dans le cadre de cette rencontre ont été documentés, synthétisés pour être repris comme base de travail pour l'élaboration du plan d'action de la stratégie PPS. Sur la base de ces travaux et de la boîte à idées de mesures réalisée en 2017 en collaboration avec les différentes Directions de l'Etat de Fribourg et la Chancellerie, les membres de la CCPSP ont identifié 10 mesures pouvant figurer dans le plan d'action (une mesure par Direction et trois mesures transversales). L'année 2019

permettra de préciser ces mesures et de finaliser le plan d'action de la stratégie de promotion de la santé et de prévention.

Une des mesures identifiées pour le plan d'action a déjà été concrétisée en 2018. Le Club santé-social du Grand Conseil s'est constitué en décembre 2017. Le SSP en assure conjointement le secrétariat avec le Service de l'action sociale (SASoc). En 2018, le comité du club s'est réuni à trois reprises. Le projet Cybersanté lui a été présenté au mois de mai. Par ailleurs, l'association s'est réunie deux fois en assemblée générale. Les membres ont pu bénéficier d'une présentation d'une part du dispositif d'aide aux jeunes en difficulté d'insertion socio-professionnelle et d'autre part du Plan cantonal action alcool.

Le budget de promotion de la santé et de prévention est constitué, d'une part, des subventions accordées aux institutions actives dans le domaine et, d'autre part, des subventions allouées à des projets spécifiques. En 2018, un montant total de 2 522 900 francs a été consacré aux prestations d'institutions et un montant de 289 700 francs à divers projets spécifiques. Ces montants comprennent aussi la part de la Dîme de l'alcool versée au canton par la Régie fédérale des alcools, le montant accordé par le Fonds de prévention du tabagisme pour le programme cantonal fribourgeois de prévention du tabagisme « sans tabac, je respire », ainsi que les montants accordés par Promotion Santé Suisse (PSCH) pour le Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien ». Un mandat de prestations de la Direction définit les missions qui leur sont confiées, ainsi que leurs objectifs et les prestations y relatives. Par ailleurs huit mandats pluriannuels ont été renouvelés avec ces institutions.

2.8.2 Programmes cantonaux

2.8.2.1 « Je mange bien, je bouge bien »

En 2018 a démarré la 3^e phase du Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien ». Le pilotage de ce programme est assuré par les chefs de divers services de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et de la DSAS.

La troisième phase (2018-2021) soutient et développe des mesures dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique pour des groupes cibles d'enfants et jeunes âgé-e-s de 0 à 20 ans ainsi que pour le nouveau groupe-cible des senior-e-s de 65 ans et plus qui vivent à domicile. Certaines de ces mesures s'adressent également aux proches et professionnel-le-s qui entourent les groupes-cibles ou aux communes.

Le Programme « Je mange bien, je bouge bien » 2018-2021 compte en tout 43 mesures, dont le développement de lignes Pédibus intergénérationnelles, des cours et ateliers d'alimentation pour les enfants et senior-e-s, des repas accompagnés pour senior-e-s, des ateliers pour adolescent-e-s visant à développer une image positive de son corps, etc. Plusieurs projets spécifiques ont ainsi pu bénéficier du soutien du Programme.

Organisée en novembre 2018, la 10^e demi-journée du réseau a proposé une réflexion sur les mythes et réalités en lien avec l'alimentation et le mouvement. Environ 80 partenaires en lien avec les deux publics-cibles du Programme ont pris part aux réflexions et échanges.

2.8.2.2 Santé à l'école

Sous la supervision d'un comité de pilotage interdirectionnel, le bureau cantonal pour la santé à l'école, chargé de suivre la mise en œuvre du concept et composé de représentants de la DICS et de la DSAS, a suivi et coordonné divers dossiers liés à ce concept dont le Conseil d'Etat a prolongé la validité jusqu'à la fin de la période législative en cours.

Diverses actions prioritaires ont ainsi été entreprises dans le cadre de la santé à l'école, entre autre avec la réactivation du réseau des écoles en santé et durable ainsi que par la coordination des actions de promotion de la santé et de prévention dans les établissements scolaires.

2.8.2.3 Tabac

Le tabac est reconnu comme une des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention *Perspectives 2030*. L'épidémie du tabagisme est un enjeu majeur de santé publique. Chaque année en Suisse, 9500 décès prématurés sont causés par le tabagisme, ce qui représente 25 décès par jour. La moitié des fumeurs et

fumeuses décèdent prématurément et un cinquième des décès dus au tabac concernent des personnes de moins de 65 ans.

L'année 2018 a été marquée par l'adoption et la mise en œuvre du 3^e programme cantonal de prévention du tabagisme « Sans fumée, je respire » 2018-2021. L'élaboration du nouveau programme est le fruit d'une collaboration intense entre le SSP, le SMC et le CIPRET Fribourg.

Améliorer les connaissances liées aux méfaits du tabac dans la population, réduire le nombre de fumeurs et fumeuses particulièrement chez les jeunes et développer des synergies pour favoriser une approche multithématique de la prévention, tels sont les objectifs du nouveau Programme cantonal de prévention du tabagisme 2018-2021. Les mesures proposées s'inscrivent dans la continuité du précédent programme cantonal. Le programme est financé conjointement par le canton de Fribourg, le Fonds de prévention du tabagisme, la Loterie romande et les Ligues de santé du canton de Fribourg. Un comité de pilotage interdisciplinaire et interdirectionnel assure la conduite stratégique du Programme cantonal de prévention du tabagisme. Sur mandat de la Direction, le CIPRET Fribourg est chargé de son élaboration et de sa mise en œuvre.

Avec ce nouveau programme, le canton de Fribourg exprime la volonté de poursuivre le travail entrepris en matière de prévention du tabagisme. Depuis 2009, le CIPRET Fribourg a mis en œuvre deux programmes cantonaux de prévention du tabagisme sur mandat de la DSAS.

2.8.2.4 Santé mentale

La santé mentale est reconnue comme une des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention *Perspectives 2030*. Un comité de pilotage interdisciplinaire assure la conduite stratégique du projet.

Sur la base des axes stratégiques et des objectifs définis par le comité de pilotage, des ateliers participatifs avec les partenaires cantonaux ont été organisés début 2018 afin de définir un plan de mesures pour le programme cantonal de promotion de la santé mentale. Le programme a été finalisé en automne et a obtenu un financement de Promotion santé suisse fin 2018. Il démarre en 2019 pour une durée de 3 ans et comprend 28 mesures destinées aux enfants, aux jeunes, aux senior-e-s et à leurs proches ainsi qu'aux professionnel-le-s qui les entourent. Les objectifs du programme sont, d'une part, de sensibiliser le public cible à l'importance de la santé mentale, de faciliter l'accès à des offres socio-sanitaires et de favoriser le renforcement des ressources et la participation sociale. D'autre part, l'accent est mis sur la cohérence des politiques publiques fribourgeoises et sur le partage de connaissances et le renforcement de la collaboration entre les professionnel-le-s.

En outre, le SSP participe depuis 2015 à un groupe de travail intercantonal latin chargé du projet de plateforme Internet www.santepsy.ch. Sur cette base, en octobre 2018, les cantons latins, soutenus par Promotion santé suisse, ont lancé la campagne latine de Promotion de la santé psychique. L'objectif principal de la campagne est de faire comprendre à la population qu'on peut prendre soin de sa santé mentale comme de sa santé physique. L'objectif est aussi de mieux faire connaître les ressources disponibles pour permettre aux personnes d'aborder plus sereinement les transitions et les situations critiques de la vie. La campagne se déroulera sur quatre ans et suivra les grandes étapes de la vie, selon une approche dite « storytelling ». Tout en gardant un fil rouge, elle s'adressera à des publics bien distincts au cours des différentes étapes.

2.8.2.5 Alcool

L'alcool est reconnu comme une des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention *Perspectives 2030*. Le projet d'élaboration d'un Plan cantonal action alcool (PCAA) est mené conjointement par le SSP et le SMC, avec pour préoccupation de couvrir les quatre piliers de la politique nationale alcool (prévention, prise en charge, réduction des risques et répression/régulation du marché).

L'année 2018 a été principalement consacrée à la finalisation du Plan cantonal et à sa mise en consultation, d'avril à juillet. A l'issue de sa mise en consultation, le PCAA a été validé par le Conseil d'Etat au mois de novembre. Le SSP, en étroite collaboration avec le SMC, s'attèlera ainsi à la mise en œuvre des mesures planifiées pour les années suivantes.

Par ailleurs, le Service participe au Comité de pilotage du projet « Smart Event », labellisation des manifestations publiques menée par REPER sur mandat de la Direction, depuis son lancement en 2017. Le Service prend également part à un groupe de travail intercantonal latin de prévention de la consommation d'alcool parmi les seniors. Ce projet de prévention, coordonné par le Groupement romand d'études des addictions (GREAA) et la Commission de Prévention et de Promotion de la Santé (CPPS), du GRSP (Groupement des Services de santé publique) se concrétisera au cours des années futures. Enfin, le Service a aussi contribué à la mise sur pied d'actions de communication ciblées lors de la Journée nationale sur les problèmes liés à l'alcool qui a eu lieu courant mai.

2.8.3 Migration et santé

Le cours « Grossesse, naissance et petite enfance » a été développé entre 2015 et 2017. Durant cette phase pilote, deux formations ont été données aux femmes issues de la migration et ayant un projet de grossesse, étant ou ayant récemment été enceintes. Le financement a été accordé par deux entités de la Confédération :

- > En 2015, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a validé un projet d'ORS Service AG pour un cours de langue *fide* portant sur la grossesse, la naissance et la petite enfance ;
- > En 2016, le projet a pu être poursuivi avec un financement de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans le cadre du programme « migration et santé ». Cette étape marque le début de la collaboration entre ORS et le SSP de l'Etat de Fribourg.

Suite à la fin de la phase pilote, un bilan positif a été dressé. Il a été décidé de développer l'offre et de l'ancrer dans le paysage fribourgeois. Un cours, s'appuyant sur les expériences du projet pilote, a ainsi pu être donné entre septembre et décembre 2018.

Les objectifs du projet sont :

- > Promouvoir les compétences en matière de santé des femmes issues de la migration et ayant un projet de grossesse, étant ou ayant récemment été enceintes et ainsi promouvoir leur santé et la santé de leur(s) enfant(s) ;
- > Sensibiliser les femmes au français et à l'acquisition d'un vocabulaire pertinent pour les contextes de vie concernés ;
- > Familiariser les femmes avec le système médical et le réseau médical et institutionnel du canton de Fribourg autour de la périnatalité et de la petite enfance pour avoir un meilleur accès à ces offres.

Ce projet est mis en œuvre en collaboration avec le Bureau de l'intégration des migrants et migrantes et de la prévention du racisme (IMR), le Service de l'action sociale et ORS Service AG.

2.8.4 Relations cantonales, intercantionales et nationales (TR)

Sur le plan cantonal, le secteur est représenté dans la Commission d'utilisation du Fonds de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement. Egalement membre du Comité de pilotage du projet « Développement durable : stratégie et plan d'action », le secteur participe à l'équipe d'audit « Boussole 21 » et contribue à ce titre à l'évaluation de la durabilité de projets cantonaux. Le secteur prend part aux séances de la Commission cantonale des addictions.

Depuis 2017, la Déléguée à la promotion de la santé et à la prévention est membre du Conseil cantonal de prévention et de sécurité.

Au niveau intercantonal, le secteur est actif dans le cadre de la Commission de promotion de la santé et de prévention (CPPS) du Groupement romand des services de santé publique (GRSP). Il participe ainsi à différents groupes de travail et comités émanant de la CPPS, notamment à un groupe de travail « santé mentale » chargé du suivi de la campagne nationale latine *santepsy*, à un groupe de travail « alcool » chargé de coordonner les réflexions en lien avec les stratégies de communication et de sensibilisation au niveau intercantonal, ainsi qu'à un groupe de travail « tabac » chargé de développer les collaborations intercantionales autour de la stratégie de prévention du tabagisme.

Au niveau national, le secteur participe aux réunions organisées par l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS).

2.9 Cybersanté

Le Service a reçu la mission du Conseil d'Etat de mettre en œuvre dans le canton le dossier électronique du patient (DEP) dans sa phase de projet qui porte sur les années 2017-2022. Par cette mission, le Service soutient les professionnels de la santé et leurs institutions dans leurs travaux d'interfaçage avec une plateforme informatique DEP. Le service a mené avec les cantons voisins de Suisse occidentale des réflexions et discussions qui ont permis d'aboutir à la création d'une communauté intercantonale de référence, nommée CARA, qui est en charge de mettre en place la plateforme DEP. Au titre de membre de cette communauté, le canton, à travers le Service, collabore étroitement avec les organes de l'Association CARA pour le fonctionnement de cette dernière, conjointement avec les services de santé publique des autres cantons membres.

Le Service a préparé un projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit cadre en vue de la mise en place du DEP dans le canton de Fribourg. Ce décret a été adopté par le Grand Conseil le 12 septembre 2018. Il assure le financement du projet et, ainsi, le rôle de l'Etat comme initiateur pour la mise en place du DEP par les prestataires de soins concernés.

Afin de proposer au Conseil d'Etat un projet de stratégie cantonale cybersanté basée sur les besoins des professionnels de la santé et des institutions, le Service a mené une enquête auprès des médecins en cabinet privé avec la collaboration de la SMCF, d'une part, et d'autre part a mené des ateliers permettant à tous les professionnels de santé ainsi qu'à des patients de réfléchir à la thématique, d'élaborer une vision et des axes stratégiques communs.

2.10 Activité de la pharmacienne cantonale

La pharmacienne cantonale effectue des activités d'information dans le domaine des produits thérapeutiques dans le but de favoriser leur utilisation appropriée, procède aux contrôles qui incombent au canton selon la législation fédérale et cantonale (en inspectant notamment les titulaires d'une autorisation cantonale d'exploitation ou de pratique) et participe à différents projets de santé publique (en lien avec les médicaments et dispositifs médicaux). Pour mener à bien ses tâches, elle collabore étroitement avec les partenaires, en particulier avec les différents services de l'administration cantonale, des autres cantons et de la Confédération, ainsi qu'avec les professionnel-le-s de la santé.

L'année 2018 a été marquée par le départ à la retraite du pharmacien cantonal qui a assumé cette fonction depuis 2008, Laurent Médioni, et l'arrivée de sa successeuse, Sophie Maillard. La transmission des dossiers s'est opérée dans un esprit de collaboration et d'ouverture afin d'assurer au mieux la continuité.

2.10.1 Information et formation des partenaires

Le respect du devoir de diligence est fondamental en cas d'utilisation professionnelle des produits thérapeutiques, notamment lors de la prescription et de la remise des médicaments. Ainsi, par des formations en groupes et des courriers d'information aux partenaires concernés de la santé publique, les principes légaux de base à observer et les modifications législatives en matière de produits thérapeutiques sont portés à leur connaissance ou leur sont rappelés.

En 2018, plusieurs formations en groupe ont été organisées à l'intention des pharmaciens et des pharmaciennes et des médecins. De plus, une formation commune réunissant médecins, pharmaciens et pharmaciennes a eu lieu, ciblée sur la prise en charge des patients et des patientes dépendant-e-s des opiacés.

Les formations continues et pluridisciplinaires facilitent une meilleure connaissance réciproque des partenaires et contribuent au bon déroulement des activités. Elles sont particulièrement utiles pour les professionnel-le-s de la santé qui ont accompli leurs études dans un autre pays que la Suisse.

2.10.2 Préavis et contrôle

En 2018, le pharmacien et la pharmacienne cantonal-e ont examiné 18 demandes d'autorisation de pratique sous propre responsabilité en qualité de pharmacien ou pharmacienne. Parallèlement, 6 autorisations de pratique sous surveillance ont été octroyées à des pharmaciens ou pharmaciennes ne disposant pas d'un titre postgrade leur permettant de travailler sous propre responsabilité conformément aux nouvelles exigences issues de la modification

de la loi sur les professions médicales entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Le préavis du pharmacien ou de la pharmacienne cantonal-e se fonde sur une discussion personnelle avec chaque pharmacien et pharmacienne.

22 inspections ont été réalisées dans les pharmacies publiques, dans les établissements de soins, dans les pharmacies privées de médecins autorisé-e-s à dispenser eux-mêmes ou elles-mêmes des médicaments, dans les drogueries du canton, ainsi que dans d'autres structures sanitaires au bénéfice d'une autorisation cantonale d'exploitation. Les contrôles sont effectués sur la base d'une analyse de risques, laquelle tient notamment compte de l'importance des activités, des difficultés rencontrées par le passé ou de faits laissant penser qu'un contrôle est nécessaire.

Plusieurs inspections ont été conduites en collaboration avec d'autres services de contrôle du canton, notamment le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, tant dans des exploitations agricoles qu'auprès d'institutions spécialisées.

2.10.3 Contribution à divers projets

En 2018, le pharmacien cantonal a défendu énergiquement le concept d'assistance pharmaceutique dans les EMS en vigueur depuis 2003 dans le canton. Malheureusement, toutes les actions menées avec les représentants du canton auprès de la Confédération et des assureurs, conjointement avec les pharmaciens responsables, n'ont pas abouti, sonnait la fin du système forfaitaire dans la prise en charge financière des traitements médicamenteux des patients institutionnalisés.

Le projet concernant les activités de vaccination contre la grippe dans les pharmacies publiques a connu un développement en 2018. En effet, les discussions avec la Société des médecins du canton de Fribourg ont permis d'aboutir à une modification de la base légale concernée et à l'inclusion de trois nouveaux vaccins administrables dans les pharmacies publiques du canton. Parallèlement, le nombre de pharmaciens et pharmaciennes formés à la vaccination a augmenté, de même que le nombre de pharmacies offrant cette prestation. A ce jour, c'est dans pas moins de 46 des 72 pharmacies réparties sur l'ensemble du canton que le public peut se faire vacciner contre la grippe. Alors que le nombre de personnes vaccinées dans les pharmacies publiques s'élevait à 868 personnes pour la période 2016-2017, il a atteint 1195 personnes pour la période 2017-2018, soit une augmentation de plus de 30 %.

D'autres projets de santé publique comme une préparation à l'éventualité d'une pandémie ou d'un accident nucléaire ont été poursuivis. Les stratégies prévues peuvent s'appliquer par analogie à d'autres situations de crises analogues lors desquelles des médicaments ou du matériel de soins peu utilisés en situation standard deviennent subitement nécessaires en grandes quantités, sans qu'il soit possible de les obtenir par les canaux habituels de distribution.

2.11 Assurance-maladie

Conformément à l'article 46 al. 4 LAMal, les conventions tarifaires passées entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations doivent être approuvées par le Gouvernement cantonal compétent, sauf si leur validité s'étend à toute la Suisse. L'autorité d'approbation vérifie que la convention soit conforme à la loi et à l'équité et qu'elle satisfasse au principe d'économie. Si aucune convention tarifaire ne peut être conclue, le Gouvernement cantonal fixe le tarif après avoir consulté les intéressés (article 47 al. 1 LAMal). Le Service prépare les dossiers d'approbation et de fixation des tarifs à l'attention du Conseil d'Etat. Lorsque les parties n'acceptent pas le tarif fixé par le Conseil d'Etat, elles peuvent faire recours devant le Tribunal administratif fédéral. Le cas échéant, le Service est alors amené à suivre la procédure de recours. Ainsi, en 2018, le Service a préparé l'approbation de 7 conventions tarifaires ambulatoires et de 13 conventions stationnaires, soit de 20 conventions au total. Parmi celles-ci, 19 ont pu être approuvées en 2018. Au surplus, il a préparé la fixation de trois tarifs, dont deux provisoires. Il a également préparé l'actualisation au 1^{er} juillet 2018 et au 1^{er} janvier 2019 des tarifs de référence applicables dans les cas d'hospitalisation hors canton par commodité personnelle dans un établissement qui figure sur la liste hospitalière du canton d'implantation mais pas, pour la prestation en question, sur la liste hospitalière fribourgeoise.

Au surplus, le Service a poursuivi une procédure de fixation tarifaire. Il est également intervenu en faveur d'une reprise des négociations auprès des partenaires tarifaires suite à l'arrêt du Tribunal administratif fédéral au 12 avril 2018 qui renvoie la fixation des baserates 2012-2013 du HFR au Conseil d'Etat.

La gestion des dispenses de l'obligation d'assurance, à l'exception des cas des titulaires de permis G, est assurée par les communes ; celles-ci peuvent toutefois compter sur l'assistance technique et juridique du Service pour examiner des dossiers particuliers. Le Service a ainsi fourni 281 avis en 2018. 78 % des demandes d'avis concernaient des personnes en formation ou en perfectionnement, des assistants et assistantes, doctorants et doctorantes ou stagiaires rattaché-e-s à des établissements d'études. Près de 17 % des demandes d'avis concernaient des travailleurs et travailleuses et 5 % des rentiers et rentières.

Catégorie de personnes	Nombre d'avis
En formation	218
Travailleurs / travailleuses	49
Rentiers / rentières	14
Total	281

Suite à l'entrée en vigueur en 2017 de la modification de la loi d'application de la LAMal, le Service de la population et des migrants transmet l'information relative à l'octroi des permis frontaliers délivrés aux étrangers au SSP, qui entreprend des contrôles de l'option choisie (assureur LAMal ou caisse-maladie du pays voisin). Dans le courant de l'année 2018, 600 frontaliers ont été contactés.

Les données relatives à la réduction des primes accordée aux personnes de condition économique modeste sont contenues dans le rapport de gestion de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS).

2.12 Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

Depuis l'abrogation de l'assurance scolaire contre les accidents (ASA), le Service est en charge de la liquidation des cas en cours pour les accidents survenus avant le 1^{er} septembre 2006, ainsi que de l'octroi de participations financières dans des cas de rigueur survenus après cette date. Mais surtout, le Service est le répondant pour toutes questions en relation avec l'ASA et gère les archives. Il est souvent sollicité pour des informations concernant d'anciens dossiers.

Même après l'abrogation de l'ASA, la prise en charge des traitements est garantie selon les règles en vigueur précédemment, soit le financement à titre complémentaire et subsidiaire de tous les frais de traitement jusqu'à cinq ans après la fin de l'affiliation obligatoire. Pour les enfants encore assurés au moment de la suppression de l'ASA en date du 31 août 2006, les frais sont pris en charge jusqu'à cinq ans après la fin de la fréquentation d'une école où ils auraient été précédemment soumis à l'obligation d'assurance (par exemple école secondaire, technique, d'agriculture, à l'exclusion de l'Université et de l'apprentissage). En 2018, trois cas ont été remboursés pour un montant total de 3831 fr. 35 (frais de traitement).

Une contribution financière prélevée sur le Fonds peut être versée pour améliorer les conditions de vie d'un enfant accidenté après le 1^{er} septembre 2006 et ayant subi une invalidité ou une impotence durable. Aucun versement n'a été effectué à ce titre en 2018. Dans l'optique d'un soutien aux familles disposant d'un faible revenu, une modification de la loi pour étendre les indemnités accordées aux cas de rigueur liés à la santé d'un enfant en général (maladie, impotence) a été élaborée et approuvée par la Commission parlementaire.

Le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA est géré de manière autonome et dispose de sa propre comptabilité. Les transactions n'affectent donc pas les comptes d'exploitation et le résultat des comptes de l'Etat. Lors de la création du Fonds, il a été prévu que ce dernier ne porte pas intérêt.

En 2018, la provision de traitements garantis a diminué de 3831 fr. 35. Le déficit de l'exercice 2017 d'un montant de 28 856 fr. 70 a été compensé par le capital frais courant.

L'exercice 2018 se solde par un résultat d'exploitation négatif de 27 725 fr. 20.

Au 31 décembre 2018, le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA dispose d'un actif de 5 681 694 fr. 45.

3 Service du médecin cantonal (SMC)

Médecin cantonal : Dr Chung-Yol Lee

3.1 Promotion de la santé et prévention, conseils et traitements

Le Service du médecin cantonal (SMC) est un des acteurs principaux du canton de Fribourg en matière de prévention et de promotion de la santé. Il mène plusieurs projets en lien avec cette thématique, notamment dans le domaine des addictions, de la santé sexuelle et collabore étroitement avec d'autres services de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ainsi qu'avec les acteurs du terrain.

3.1.1 Maladies transmissibles

3.1.1.1 Suivi des déclarations obligatoires des maladies transmissibles

En ce qui concerne le suivi des déclarations obligatoires, comme en 2017, la hausse du nombre d'infections à *Escherichia coli* entéro-hémorragiques s'est poursuivie dans notre canton, comme dans toute la Suisse. Phénomène de déclaration connu, il est lié à l'utilisation de techniques de laboratoire de plus en plus précises. Le nombre de déclarations d'encéphalites à tiques a augmenté, là aussi comme dans toute la Suisse. Un pic a été observé durant les mois de mai à juillet. Durant la 2^e quinzaine du mois de juin, nous avons observé une hausse importante des cas de légionelloses. Durant le 1^{er} semestre 2018, cette augmentation a également été observée de manière forte dans les cantons de Berne et de Genève et plus modérément dans les cantons de Neuchâtel et Vaud. Une collaboration étroite avec le Laboratoire cantonal et des enquêtes approfondies menées auprès des personnes concernées n'ont pas permis de trouver une source de contamination. La situation s'est normalisée dès le mois de juillet.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) tient à jour des statistiques détaillées concernant cette thématique. Ces informations sont disponibles sur le site Internet de l'OFSP sous la rubrique « Système de déclaration pour les maladies infectieuses ».

3.1.1.2 Campagne de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV)

Depuis le début du programme cantonal de vaccination contre les HPV, qui a débuté à la fin août 2008, on estime à 17 700 le nombre de filles vaccinées (environ 14 500 dans le cadre de la médecine scolaire et environ 3200 dans les cabinets médicaux privés). A partir du 1^{er} juillet 2016, les garçons et jeunes hommes âgés de 11 à 26 ans peuvent également recevoir une vaccination contre les HPV à la charge de l'AOS (cf. art. 12a, let. k, OPAS) à la condition que le vaccin soit administré dans le cadre d'un programme cantonal (comme pour les filles). On estime aujourd'hui à plus de 4700 le nombre de garçons/hommes vaccinés (environ 4450 dans le cadre de la médecine scolaire et environ 250 dans les cabinets privés).

3.1.2 Maladies non transmissibles

3.1.2.1 Programme cantonal de dépistage systématique de cancers

Dépistage du cancer du sein

Depuis 2004, la Ligue fribourgeoise contre le cancer poursuit, sur mandat de l'Etat, le dépistage systématique du cancer du sein par mammographie.

Les premiers chiffres de l'année 2018 démontrent une légère hausse de l'activité avec quelque 21 800 (2017 : 20 200) invitations envoyées et environ 12 300 (2017 : 11 900) mammographies réalisées. Le nombre de cancers dépistés dans le cadre du programme cantonal en 2017 : 62 (Le nombre de cancers détectés suite à la mammographie de dépistage est généralement connu 6 à 12 mois après, raison pour laquelle il est mentionné pour l'année précédente).

Dès 50 ans, chaque femme reçoit, tous les 2 ans, une lettre personnelle, accompagnée d'une brochure détaillée, lui proposant une mammographie de dépistage. Dans le cadre du programme organisé, cet examen est pris en charge hors franchise.

Le porte-clés « Mémo-Mamo », outil de sensibilisation qui rappelle aux femmes l'importance du dépistage par mammographie, a été remis lors des activités du mois d'octobre traditionnellement consacré au cancer du sein.

La démarche d'évaluation de la qualité se poursuit pour répondre aux normes mises en place par convention en 2016, notamment par l'évaluation des instituts de radiologie accrédités par le Centre de dépistage, des lectures des radiologues et des images effectuées par les technicien-ne-s en radiologie.

Dépistage du cancer du côlon

Suite à l'étude de faisabilité pour un programme organisé de dépistage du cancer du côlon réalisée par la Ligue fribourgeoise contre le cancer et les premières discussions autour du choix des méthodes de dépistage et des aspects organisationnels, la DSAS a conclu un mandat de prestations avec la Ligue fribourgeoise contre le cancer pour la mise en œuvre du programme cantonal du dépistage du cancer du côlon. Ce dépistage sera proposé aux hommes et femmes âgés de 50 à 69 ans. Ils auront le choix de la méthode : un test de sang occulte dans les selles (FIT) tous les deux ans ou une coloscopie tous les 10 ans.

Un comité de pilotage et un groupe de projet avec des représentant-e-s des partenaires concernés (gastroentérologues, médecins de famille, pharmacien-ne-s, pathologue, laboratoire) ont été constitués. Les rencontres ont débuté afin de définir en détail le programme. Un groupe de coordination romande est également actif depuis plusieurs mois afin de définir un tarif unique avec les assureurs maladie.

Plus d'information sur les activités du Centre fribourgeois du dépistage du cancer se trouvent ici :

<https://www.swisscancerscreening.ch/fr/offres-dans-votre-canton/programmes-cantonaux-cancer-du-sein/fribourg/accueil>

3.1.2.2 Registre fribourgeois des tumeurs

2018 a été une année de transition pour le Registre fribourgeois des tumeurs (RFT). En effet, suite au départ à la retraite du Dr Camey, une nouvelle responsable a été engagée, Mme Céline Egger Hayoz.

Les activités principales de l'année 2018 :

- > La reprise des tâches ainsi que la formation au codage, selon les classifications (CIM-O et TNM) et les règles (ENCR et IARC) internationales ;
- > La récolte et l'enregistrement en continu et de manière active de toutes les données des cas de cancers auprès des diverses sources (médecins, hôpitaux, laboratoires...);
- > La poursuite du codage des données, qui se fait avec deux ans de décalage selon les directives nationales et internationales. Le codage des cas de cancer 2016 fait état de 2662 tumeurs (état au 8 janvier 2019) ;
- > La vérification de la qualité des données récoltées et codées entre 2006 et 2015 ;
- > La remise à jour du site Internet ;
- > La participation à trois études nationales :
 - > « The management of young women with breast cancer in Switzerland: a snapshot. », étude menée par l'Université de Genève avec le concours d'une bonne partie des registres cantonaux ;
 - > « Occupational cancers in Switzerland : Estimating the burden using registry data » (OCSEBUR), étude menée par l'Institut de Santé au Travail (IST) avec le concours des registres romands ;
 - > « Prospective cohort study on skin cancer and residential radon exposure » (ParTERRE), étude menée par l'IUMSP de Lausanne avec les registres romands et tessinois.
- > Le suivi de la mise en place de la nouvelle Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO) et de son ordonnance (OEMO), dont l'entrée en vigueur a été repoussée à janvier 2020.

Plus d'informations sur les activités du RTF se trouvent sous :

<https://fribourg.liguecancer.ch/registre-des-tumeurs>

3.1.3 Santé sexuelle

Le Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS) promeut une vision positive et globale de la santé sexuelle et propose essentiellement :

- > des entretiens-conseils (en individuel ou en couple) concernant principalement la sexualité, la vie affective et relationnelle, la contraception, la contraception d'urgence, la grossesse planifiée et non planifiée, les infections sexuellement transmissibles (y compris des tests de dépistage), sur rendez-vous à Fribourg (rue de la Grand-Fontaine 50) et à Bulle (rue de la Condémine 60) ;
- > des consultations gynécologiques sur rendez-vous à Fribourg, en étroite collaboration avec le Service de gynécologie et obstétrique du HFR, à l'attention prioritairement des jeunes et des populations vulnérables ;
- > des cours d'éducation sexuelle et de prévention des abus sexuels, sur inscription des cercles scolaires, cycles d'orientation et des institutions spécialisées, à l'attention des élèves de la scolarité obligatoire du canton. Ces interventions sont précédées d'une soirée d'information à l'attention des parents et des enseignants.

3.1.3.1 Centre de santé sexuelle et de consultation en matière de grossesse

En 2018, le Centre fribourgeois de santé sexuelle a répondu à 3103 (2017 : 2977) appels téléphoniques. 953 (2017 : 935) consultations médicales et 1006 (2017 : 743) entretiens-conseils individuels et de couple ont été réalisés.

Les thématiques abordées sont représentées de la manière suivante, sachant que plusieurs thématiques peuvent être discutées lors d'un même entretien :

- > Contraception : 48,9 %
- > Grossesse : 23,6 %
- > Pilule d'urgence : 24,9 %
- > Interruption volontaire de grossesse : 4,4 %
- > Questions médicales ou liées à la fertilité : 11,4 %
- > Infections sexuellement transmissibles (IST), y compris VIH/SIDA : 47,4 %
- > Education sexuelle et difficultés sexuelles : 10,5 %
- > Consultations psycho-sociales ou liées à la sexualité et au handicap ou consultations concernant les abus et la violence : 18,5 %
- > Autres demandes et centre de documentation : 0,6 %

453 (2017 : 501) tests anonymes de dépistage VIH/SIDA ont été réalisés en 2018 pour 225 hommes et 228 femmes. Le dépistage d'autres infections sexuellement transmissibles a aussi été proposé par le CFSS en 2018 dans le cadre des entretiens-conseil des conseillères en santé sexuelle (et non plus uniquement dans le cadre de la consultation gynécologique) : 365 dépistages pour la Chlamydia (2017 : 135), 241 pour la Gonorrhée (2017 : 74) et 80 pour la Syphilis (lecture rapide ou sérologie, 2017 : non proposé).

La consultation d'éducation sexuelle proposée par le secteur en individuel ou en couple pour les personnes handicapées a donné lieu à 18 (2017 : 20) entretiens. Par ailleurs, 93 situations problématiques en lien avec des comportements sexualisés, des suspicions ou des révélations d'actes d'ordre sexuel ont nécessité une prise en charge et un accompagnement (2017 : 59).

Le CFSS a offert 1006 consultations en tout. Par rapport à l'âge de la clientèle, 34 % (2017 : 45 %) des personnes sont âgées de moins de vingt ans et, de ce groupe, 26,6 % (2017 : 10,8 %) ont moins de seize ans.

Le tableau ci-dessous récapitule la provenance des personnes bénéficiaires des entretiens-conseils :

Entretiens individuels et de couple	1006
Suisse	56 %
Etrangère	27 %
Non renseigné	17 %
Fribourg-Ville	27 %
Sarine-Campagne	26 %

Entretiens individuels et de couple	1006
Singine	9 %
Gruyère	16 %
Lac	4 %
Glâne	3 %
Broye	2 %
Veveyse	1 %
Autres cantons et domicile non renseigné	12 %

3.1.3.2 Education sexuelle

Les formatrices en santé sexuelle du CFSS ont dispensé 2668 (2017 : 2257) périodes de formation en classe et réalisé 68 (2017 : 45) soirées d'information à l'attention des parents. Dans le tableau ci-dessous figurent les nombres de classes ayant bénéficié d'une intervention d'une formatrice en santé sexuelle :

Degré de scolarité	Français	Allemand	Total
Ecoles enfantines et primaires (prévention des abus sexuels en 2 ^h , puis éducation sexuelle)	622	39	661
Cycles d'orientation	140	16	156
Enseignement spécialisé	73	0	73

3.1.3.3 Stratégie cantonale de santé sexuelle

En 2018, le développement d'une stratégie cantonale de la santé sexuelle s'est poursuivi. Grâce au travail mené par divers professionnel-le-s du domaine de la santé sexuelle notamment, une vision, des objectifs et un premier projet de mesures sont en cours de finalisation.

3.1.3.4 Projets et collaborations

Pour répondre à une forte demande et face à l'évolution épidémiologique des dernières années avec une constante augmentation des infections sexuellement transmissibles, le CFSS a élargi à fin 2017 son offre de dépistage des IST. En plus des tests VIH à lecture rapide déjà proposés, il est désormais possible de faire des dépistages pour les infections chlamydia, gonorrhée et syphilis à tarifs préférentiels.

De plus, la collaboration avec les nombreux-ses professionnel-le-s et institutions du domaine médical, social et éducatif ainsi que la participation à différents groupements professionnels actifs dans la promotion de la santé et la prévention se sont poursuivies, notamment :

- > Convention de collaboration avec le HFR pour la consultation gynécologique ;
- > Convention de collaboration avec la fondation PROFA (consultation de santé sexuelle de Payerne) pour les prestations à l'attention des Fribourgeois-es de la région de la Broye.

3.1.4 Addictions

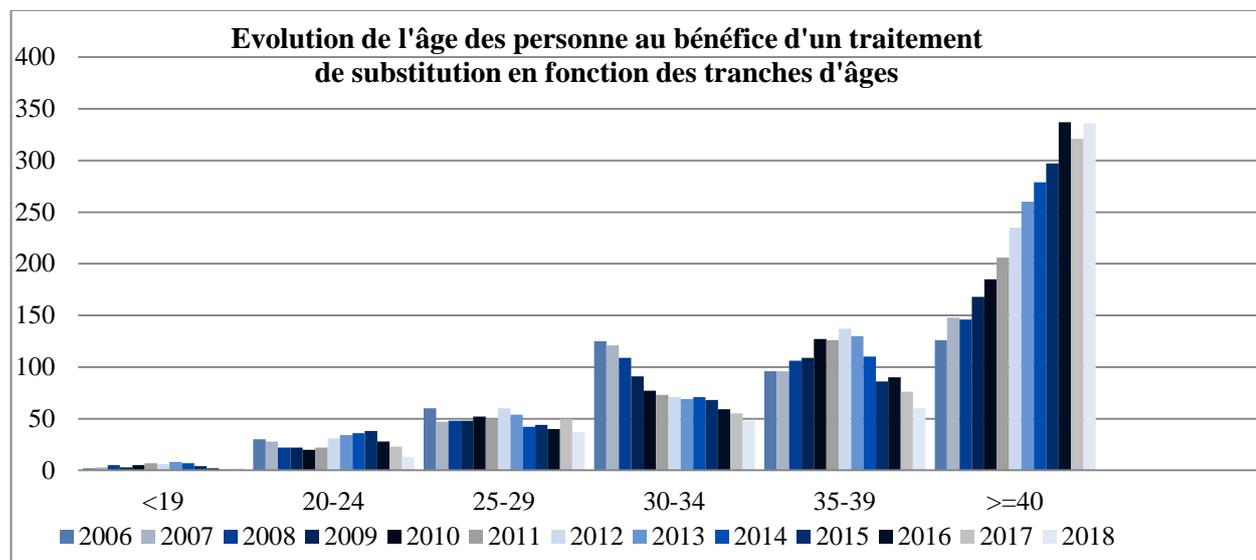
3.1.4.1 Traitement de substitution des personnes toxicodépendantes

Durant l'année 2018, 496 (2017 : 469) personnes ont bénéficié d'un traitement de substitution autorisé, dont 401 hommes (80,8 %) et 95 femmes (19,2 %). La fourchette d'âge de ces patients et patientes se situe entre 19 et 74 ans. Parmi eux, 312 (304) ont reçu un traitement de méthadone, 103 (107) un traitement à la Buprénorphine et 81 (58) un traitement de Sevre-Long/morphine retard.

Concernant leur accompagnement, 200 (187) patient-e-s étaient suivi-e-s par le Centre cantonal d'addictologie (CCA), 10 (14) par le centre de psychiatrie forensique (prison), tandis que 65 (62) médecins traitants privés prenaient en charge 286 (201) personnes.

207 patient-e-s reçoivent leur médication en cabinet du médecin traitant, 31 en institution, 232 à la pharmacie et 26 en prison.

336 (295) de ces personnes sont âgées de plus de 40 ans, ce qui témoigne du vieillissement important de cette population.



Il est à noter également qu'un quart des personnes bénéficiant d'un traitement de substitution ont indiqué que leur revenu provenait d'un travail rémunéré à plein temps (155 personnes), tandis que 20 ont indiqué travailler à temps partiel. Environ un quart des patients et patientes ont indiqué être au bénéfice d'une rente AI (133 personnes), 111 bénéficient de l'aide sociale, 18 sont au chômage et 59 données manquantes.

En collaboration avec le CCA et le Pharmacien cantonal, le SMC a organisé la cinquième formation continue annuelle destinée aux médecins et aux pharmaciens et pharmaciennes du canton.

3.1.4.2 Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction

Sur la base du rapport du Conseil d'Etat de 2012 « Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction aux drogues illégales et à l'alcool », le dispositif d'indication pour les adultes a été mis en place en novembre 2014. Ce dispositif est une pièce centrale de la coordination car il permet d'améliorer l'orientation, les placements résidentiels, tant cantonaux qu'extracantonaux, le suivi des personnes souffrant d'addiction ainsi que la coordination des prestations fournies. L'évaluation interdisciplinaire, médicale et sociale, est assurée par le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et le Réseau des institutions fribourgeoises pour les personnes souffrant d'addictions (RIFA). En 2018, 83 indications ont été effectuées.

En avril, le dispositif cantonal d'indication pour les jeunes et les mineurs a été mis en place. L'évaluation des situations est effectuée par l'association REPER et le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). 13 jeunes ont bénéficié du dispositif en 2018. Ce chiffre est inférieur aux prévisions. Comme le dispositif est encore dans sa phase de démarrage (il n'est pas encore bien connu de tous les partenaires qui peuvent annoncer des situations), on peut considérer qu'il va progresser dans les mois à venir.

Les EDFR et le SESSP ont aussi été intégrés à ce dispositif d'indication. Afin de permettre aux personnes en détention souffrant d'addiction d'être rapidement détectées et, si nécessaire, d'avoir une évaluation de leur addiction, une pré-indication systématique a été instaurée dans le courant 2018 pour toutes les personnes se trouvant en détention préventive et qui ont un problème d'addiction. Cela permet notamment de définir de manière plus fondée les mesures anticipées avant jugement.

Le rapport « Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addictions. Besoins et priorités. Période 2018-2021 » met à jour les besoins et les priorités recensés dans le rapport du Conseil d'Etat de 2012 (cf. 3.1.4.4.).

3.1.4.3 « Plan cantonal d'action alcool »

Sur la base d'une description de l'offre cantonale existante, d'une analyse des besoins, d'une analyse de la littérature scientifique, des données au niveau national et d'un processus participatif large des partenaires fribourgeois, le PCAA fournit une vision, des objectifs à atteindre, une stratégie de mise en œuvre ainsi qu'un plan de mesures. Il entend ainsi, pour la période 2018-2021, renforcer la coordination des différentes actions/interventions/prestations existantes autour d'une stratégie d'action définie et partagée. Après la mise en consultation entre avril et juillet 2018, le Conseil d'Etat a approuvé le PCAA, qui pourra dès lors être mis en œuvre. Cette mise en œuvre se fera conjointement entre le SSP et le SMC.

3.1.4.4 Commission cantonale des addictions

Le mandat de la Commission découle du rapport du Conseil d'Etat de 2012 « Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction aux drogues illégales et à l'alcool » et de l'ordonnance du 23 juin 2014. La Commission s'est réunie à trois reprises en 2018. Ses champs d'activité ont été les suivants :

- > Poursuite du développement d'une « transdisciplinarité », d'un faire ensemble, de dialogue, de décloisonnement et de coordination dans le domaine des addictions à Fribourg (santé, police, justice, social, administration) ;
- > Suivi des projets cantonaux et des impulsions données ;
- > Réseautage et informations sur ce qui se passe dans les différentes instances, tant au niveau international, national, inter-cantonal que cantonal.

La DSAS a confié la tâche de mettre à jour les besoins et les priorités recensés dans le rapport du Conseil d'Etat de 2012 permettant de faire face à l'évolution des addictions et des groupes-cibles concernés. Ce nouveau rapport « Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addictions. Besoins et priorités. Période 2018-2021 », dont le Conseil d'Etat a pris acte en novembre 2018, permet d'avoir des objectifs et un cadre de référence communs garantissant une sécurité tant pour l'Etat que pour les partenaires. Les addictions sans substance, comme le jeu excessif, y tiennent notamment une place plus importante compte tenu des développements importants dans ce domaine. D'où le changement de l'intitulé du rapport, qui porte non plus uniquement sur les drogues illégales et l'alcool mais sur les addictions au sens complet du terme.

3.1.5 Médecine scolaire

Durant l'année 2018, les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton, en 2^H et en 7^H, ainsi que dans un certain nombre de cycles d'orientation. Dans le cadre de la médecine scolaire, des contrôles du statut vaccinal ainsi qu'une offre de vaccination de rattrapage sont organisés. Dans ce contexte, les médecins scolaires ont vacciné 168 (2017 : 168) écoliers et écolières contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, 600 (2017 : 728) contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite, 148 (2017 : 60) contre la diphtérie-tétanos-poliomyélite, 1257 (2017 : 1452) contre la diphtérie-tétanos-coqueluche et 10 (2017 : 22) contre la poliomyélite. De plus, en 2018, 1372 (2017 : 1610) jeunes ont été vaccinés contre l'hépatite B dans les cycles d'orientation. Les chiffres concernant le HPV sont quant à eux disponibles au point « 3.1.1.2 Campagne de vaccination contre les Papillomavirus humains (HPV) ».

Les travaux de réorganisation du système de médecine scolaire actuel ont été poursuivis en vue de la mise en œuvre du concept « Frimesco ». La nouvelle ordonnance sur la médecine scolaire a été adoptée par le Conseil d'Etat le 17 avril 2018 et entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2019, avec une phase de transition de trois ans qui permettra une mise en œuvre progressive dans les communes.

3.2 Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population

L'Organe cantonal de conduite (OCC) coordonne l'engagement de tous les partenaires de la protection de la population (Police cantonale, sapeurs-pompiers, services de la santé, protection civile, services techniques), en cas de situation extraordinaire. L'OCC, dont le médecin cantonal et son adjoint sont membres, assure ainsi la conduite de l'Organisation Catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF). Les acteurs sanitaires sont coordonnés via l'Organe de conduite sanitaire (OCS) qui est géré par le SMC. Cette organisation permet également d'informer la population

concernant des situations potentiellement dangereuses telles que la canicule, les périodes de sécheresse, les crues ou encore les feux de forêt.

3.2.1 Organe de conduite sanitaire (OCS)

En 2018, l'OCS s'est réuni à quatre reprises. Les principaux thèmes traités ont été :

- > Suivi du projet d'organisation sanitaire en cas d'accident et de sinistre majeur ;
- > Actualisation du plan d'engagement « pandémie » ;
- > Participation à plusieurs groupes de travail et exercices dirigés par l'OCC et/ou la Confédération ;
- > Poursuite et finalisation du projet de mise sur pied d'une Task force sanitaire à disposition du Groupe d'intervention de la Police cantonale (TASK FORCE SAN). Ce projet sera mis en œuvre en 2019 ;
- > Démarrage du projet de mise sur pied d'un poste de commandement sanitaire (PC SAN) sur le lieu d'un sinistre majeur ;
- > Tenue de la première demi-journée d'information de l'OCS. Cette demi-journée consacrée aux partenaires de l'OCS a réuni environ septante personnes.

Le SMC a par ailleurs poursuivi sa collaboration avec le Service sanitaire coordonné (SSC) de la Confédération et au sein de l'Organe sanitaire de coordination (OSANC), organe du SSC dans lequel le médecin cantonal représente le canton de Fribourg.

3.2.2 Organisation sanitaire cantonale en cas d'accident et de sinistre majeur

Sur mandat de l'OCS, un projet d'organisation sanitaire cantonale en cas d'accident ou sinistre majeur a été lancé en 2015. De manière à pouvoir élaborer un plan d'engagement, un groupe de travail (GT) composé des acteurs sanitaires du terrain (Centrale 144, Service d'ambulance et Service des urgences du HFR et du HIB) et d'un représentant de la DSAS a été institué. Ce groupe de travail piloté par les Préfets et des représentants et représentantes des communes a élaboré un concept d'organisation sanitaire cantonale en cas d'accident et de sinistre majeur qui assure l'engagement organisé des forces sanitaires dans les deux régions linguistiques et leurs activités coordonnées sur place sinistrée. Parallèlement, la procédure provisoire d'engagement des fonctions de commandement sanitaire, ambulanciers et médecins chefs de secours, qui est entrée en vigueur en 2016, a été opérationnelle durant toute l'année et sera remplacée par la procédure intégrée dans le nouveau concept d'organisation en cas d'accident et de sinistre majeur. Des tests d'alarme ont été effectués tout au long de l'année par la Centrale 144.

3.3 Surveillance et planification du système sanitaire

Le SMC collabore étroitement avec les Services de la santé publique (SSP) et de la prévoyance sociale (SPS) en ce qui concerne la surveillance et la planification du système sanitaire. Il apporte dans ce domaine ses compétences médicales ainsi que son expertise en matière de soins, notamment dans les domaines de surveillance des professionnel-le-s et des institutions de la santé, de la planification hospitalière et pré-hospitalière ainsi que de la formation médicale post-grade.

3.3.1 Institutions de santé : résumé du nombre des prestations

Type de prestations	Nombre
Inspections d'EMS dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'exploiter	11
Inspections d'institutions dans des contextes particuliers (dysfonctionnement, plaintes, demandes diverses)	8
Traitement, sur dossier et par courriers, de plaintes diverses liées à des institutions dans des contextes particuliers	5
Inspections dans le cadre des visites ciblées (intégration des proches) dans le domaine des soins de longue durée	17
Visites dans le cadre de la reconnaissance d'unités soins en démence	3
Etudes de dossiers dans le cadre de la reconnaissance d'unités de soins en démence	3
Préavis d'autorisation d'exploiter une institution de santé	13
Préavis divers (par ex. dotation supplémentaire liée à des travaux de construction)	1
Contestation de niveau de soins, démarche administrative, coordination avec SPS	4
Contestation de niveau de soins, séances de la Commission d'experts en matière d'établissements médico-	1

Type de prestations	Nombre
sociaux pour personnes âgées	
Contestation de niveau de soins, contre-évaluation	0
Evaluations des formations post-grade	3
Evaluations pour l'octroi de prestations sociales	4

3.3.2 Surveillance des professionnel-le-s de la santé

En 2018, le SMC a participé en collaboration avec le SSP à 1 (2017 : 1) inspection d'un cabinet médical pour donner suite à des plaintes ou signalements par des patients et patientes, où des aspects de gestion et le respect des règles de la science médicale et des bonnes pratiques ont dû être vérifiés. Plusieurs dossiers de plaintes concernant des professionnel-le-s de la santé ont dû être analysés et traités sur dossiers. De plus, le SMC a été consulté pour donner son préavis concernant plusieurs demandes d'autorisation d'exploiter un cabinet ou une institution de santé (non-EMS).

3.3.3 Préavis concernant les levées de secret professionnel

En 2018, le SMC a donné son préavis à la DSAS pour environ 40 requêtes (environ 30 en 2017) de levée de secret professionnel.

3.3.4 Hospitalisations hors canton

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, le SMC a traité 7723 demandes de garanties de paiement, ce qui est supérieur aux chiffres des années précédentes (2017 : 7158, 2016 : 7217). 3918 cas (55 % des garanties octroyées) ont dû être limités au tarif de référence fribourgeois en raison d'une hospitalisation hors canton sans raison médicale au sens de la législation fédérale, un taux stable pour les trois ans passés (2017 : 57 %, 2016 56 %).

3.4 Information et coordination

De nombreuses activités d'information et de coordination qui ont lieu dans le cadre des projets mentionnés dans ce rapport ou qui sont en lien avec les diverses demandes adressées quotidiennement au SMC concernent des thèmes et des groupes cibles très hétérogènes. Les chapitres ci-dessous donnent une vue générale des thématiques dans lesquelles le SMC est impliqué sous l'angle de la coordination.

3.4.1 Statistiques

Le SMC est responsable du recueil et de la transmission des données de la statistique médicale des établissements hospitaliers du canton à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis le 1^{er} janvier 2011, les établissements hospitaliers, ainsi que les maisons de naissance, sont tenus de livrer des données conformes à SwissDRG (*Swiss Diagnosis Related Groups*) dans le cadre du système tarifaire de rémunération des prestations hospitalières en soins somatiques aigus. En 2018, le SMC a livré à l'OFS les données 2017 de l'ensemble des établissements concernés du canton.

3.4.2 Echanges et collaborations

3.4.2.1 Commissions et groupes de travail

Les collaborateurs et les collaboratrices du SMC participent à de nombreux groupes de travail et commissions. Les plus importants sont mentionnés ici :

Niveau cantonal :

- > Organe cantonal de conduite (OCC) ;
- > Organe de conduite sanitaire (OCS) ;
- > Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées ;
- > Commission cantonale des addictions ;
- > Commission cantonale pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif et le surendettement ;
- > Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention ;

-
- > Commission permanente pour la sécurité et la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale (SST) ;
 - > Commission consultative dans le domaine de la prostitution ;
 - > Commission d'hébergement pour les requérants d'asile en cas de situation extraordinaire ;
 - > Comité scientifique du registre des tumeurs ;
 - > Comité de pilotage « Inter-Directions Santé » (IDS – santé et instruction publique) ;
 - > Groupe de coordination SIDA ;
 - > Groupe sur la traite des êtres humains ;
 - > CAN-TEAM, groupe interdisciplinaire pour les situations de maltraitance, de négligence et d'abus sexuels sur les enfants et les adolescent-e-s ;
 - > Groupe-ressources MGF (mutilations génitales féminines / excision) ;
 - > Groupe de travail élargi sur la prise en charge des victimes de mariages forcés (MF).

Niveau intercantonal :

- > Association des médecins cantonaux suisses (AMCS) ;
- > Groupement romand des services de santé publique (GRSP) ;
- > Commission des médecins cantonaux du GRSP ;
- > Commission soins de longue durée du GRSP ;
- > Conférence des délégué-e-s cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA) ;
- > Comité de l'Association romande et tessinoise des conseillères en santé sexuelle et reproductive (ARTCOSS) ;
- > Comité de l'Association romande et tessinoise des éducateurs et éducatrices, formateurs et formatrices en santé sexuelle et reproductive (ARTANES) ;
- > Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILJD) de la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires (CLASS) ;
- > Groupe de travail romand des maladies transmissibles.

Niveau fédéral / national

- > Commission fédérale pour la prévention du tabagisme ;
- > Commission fédérale de santé sexuelle.

3.4.2.2 Implication dans des projets cantonaux

Le SMC a contribué au développement et participé au pilotage de différents projets menés par d'autres services ou partenaires, parmi lesquels :

- > Etude sur les besoins en personnel soignant et d'accompagnement ;
- > Promotion de la santé et prévention - Stratégie cantonale Perspectives 2030 ;
- > Plan cantonal santé mentale ;
- > Plan cantonal d'action alcool ;
- > Programme cantonal de prévention du tabagisme ;
- > Etude de faisabilité du dépistage du cancer du côlon ;
- > Cursus de médecine de famille et assistantat au cabinet médical ;
- > Plan climat : ateliers « adaptations aux changements climatiques ».

4 Service dentaire scolaire (SDS)

Cheffe de service : Carole Plancherel

4.1 Activités

4.1.1 Prophylaxie

Le groupe de travail conjoint entre la Direction de la santé et des affaires sociales et la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) a travaillé sur des nouveaux outils de la prophylaxie dentaire pour le cycle 2 (9 – 12 ans). Le message de ces outils est de favoriser la prise de conscience par les élèves de leur capital santé bucco-dentaire et des mesures à prendre pour le conserver. Après le premier film destiné au cycle 1 (4 – 8 ans), Tim et Léa, les deux castors, poursuivent leur aventure dans ce second film intitulé « Acide attaque », réalisé en collaboration avec les frères Guillaume de Ciné3D et accompagné d'ateliers pédagogiques. Leur implémentation est prévue pour la rentrée scolaire 2019/20.

Pour le cycle 3 (12-15 ans), un concept en adéquation avec l'âge des élèves sera développé ultérieurement.

En 2018, les éducatrices en santé bucco-dentaire (1,7 EPT) ont visité 1161 classes (1406 en 2017) et dispensé leur enseignement à 20 115 élèves (26 007 élèves en 2017). Cette tournée compte un peu moins de visites qu'en 2017, suite à des absences maladie de longue durée.

4.1.2 Pédodontie

Depuis 2016, les soins dentaires ont été concentrés sur trois sites (Fribourg/Pérolles, cycles d'orientation de Bulle et de Romont). En septembre 2018, une nouvelle équipe, composée d'une dentiste et d'une assistante dentaire, a été mise sur pied afin de soulager les quatre équipes existantes et de réduire le temps d'attente de la patientèle entre les rendez-vous pris pour des soins. Cette nouvelle équipe procède aux contrôles et aux soins dentaires pour une grande partie des élèves des cycles d'orientation.

Pour la patientèle qui le souhaite, les soins dentaires peuvent être prodigués sous hypnose thérapeutique spécifiquement élaborée pour les médecins dentistes. Cette thérapie permet d'éviter de pratiquer des narcoses dans des cas lourds et est souvent utilisée chez les élèves de 1^H – 2^H, afin d'éradiquer dès la première séance la peur du ou de la médecin dentiste. Comme elle rencontre aujourd'hui un vif succès, toute l'équipe de la pédodontie sera, à terme, formée à l'hypnose.

4.1.3 Orthodontie

Ce secteur a poursuivi une activité soutenue sur les sites de Fribourg et de Bulle, avec deux médecins orthodontistes soit 1,35 EPT en 2018. Il a accueilli 246 nouveaux patients et patientes (244 en 2017). Au total 1033 enfants et jeunes (1211 en 2017) ont été traités, ce qui représente 6325 rendez-vous (7551 en 2017).

Le chiffre d'affaires annuel se monte à 1 323 421 francs (1 428 390 en 2017). La facturation des prestations et le suivi du contentieux sont assurés par le Service, qui a cessé de faire appel à la Caisse suisse des médecins dentistes.

4.1.4 Tâches de surveillance

Le Service a effectué un contrôle approfondi des règlements communaux relatifs à la participation aux frais de traitements dentaires scolaires et des conventions avec des médecins dentistes privés. Le contrôle des dossiers des 136 communes fribourgeoises a permis de déceler les lacunes suivantes :

- > 26 communes ne disposaient pas de règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires. Elles ont été invitées à présenter un projet de règlement pour approbation avant le 31 janvier 2019 ;
- > 78 communes disposaient d'un règlement obsolète, incompatible avec la législation en vigueur et la jurisprudence. Elles ont été invitées à présenter un projet de règlement pour approbation courant 2019 ;

- > 5 communes n'ont ni adressé une demande au Service pour l'organisation des contrôles et des soins dentaires, ni conclu de convention avec un ou une médecin dentiste privé à cet effet. Elles ont été invitées à régulariser leur situation avant le 31 janvier 2019.

Le Service a également constaté que 5 communes disposaient d'une ancienne convention avec des médecins dentistes privés. Elles ont été priées d'informer le Service quant à l'organisation des contrôles et des soins dentaires dans leur commune, et ce avant le 31 décembre 2018.

En 2018, le SDS a conseillé plusieurs communes souhaitant confier la médecine dentaire scolaire à des médecins dentistes privés ou obtenir les prestations médico-dentaires du Service et rendu une trentaine de préavis, tant en matière de règlements communaux que de conventions entre les communes et des médecins dentistes privés.

A fin 2018, le Service garantit la prise en charge de la médecine dentaire scolaire pour 103 communes sur les 136 que compte le canton.

4.2 Statistiques

Année 2018	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Cliniques	Nombre d'enfants contactés par le SDS	Nombre d'enfants contrôlés par un dentiste privé	Nombre d'enfants contrôlés par le SDS	% des enfants contrôlés par le SDS	Nombre de patients avec nettoyages effectués	Nombre de patients avec scelllements posés	Nombre de patients avec autres soins prodigués	Prestations effectuées, en francs (point : CHF 1.-)	Stationnements facturés, en francs
Bulle (75 %)	9 432	6 952	2 480	26.29 %	628	131	585	346 502.95	36 960.00
Fribourg (150 %)	13 415	8 128	5 287	39.41 %	1 645	510	1 387	905 526.60	73 260.00
Romont (75 %)	7 304	4 824	2 480	33.95 %	790	276	647	444 279.05	30 360.00
TOTAL	30 151	19 904	10 247	33.99 %	3 063	917	2 619	1 696 308.60	140 580.00
Total 2017	29 737	19 938	9 799	32.95 %	3 082	938	2 989	1 329 139.50	122 100.00

Les chiffres 2018 sont tirés de l'outil métier ZaWin 2018. Pour la colonne 1, les chiffres proviennent du document « Effectifs classes et élèves 2017/18 » de la DICS. Pour la colonne 9, les chiffres sont tirés des comptes 2018 du Service (SAP).

4.3 Affaires contentieuses

Le Service a enregistré cinq réclamations (neuf en 2017) ; quatre ont été traitées par le Service et la dernière est encore en suspens auprès du médecin dentiste-conseil. Elles concernent toutes le secteur de la pédodontie.

4.4 Législation

L'ordonnance du 19 décembre 2017 fixant la valeur du tarif des prestations du Service est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Elle fixe la valeur du point du tarif des prestations en pédodontie et en orthodontie à 1 franc. Cette ordonnance fait suite à convention portant sur le nouveau tarif dentaire signée par la Société suisse des médecins-dentistes (SSO) et ses partenaires tarifaires (assurances).

5 Service de la prévoyance sociale (SPS)

Cheffe de service : Maryse Aebischer

5.1 Activités

5.1.1 Secteur des institutions spécialisées

Le secteur des institutions spécialisées s'occupe principalement du soutien financier aux lieux de vie et d'occupation pour personnes adultes en situation de handicap. Il subventionne aussi les structures institutionnelles accueillant des personnes souffrant d'addiction, de même que les institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes ainsi que les familles d'accueil professionnelles. Le secteur contrôle l'activité de l'ensemble de ces institutions et planifie l'offre de prestations des institutions pour personnes adultes en situation de handicap. Enfin, en qualité d'Office de liaison au sens de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), il gère le financement des placements effectués hors canton.

En 2018, les subventions versées aux institutions fribourgeoises pour personnes adultes en situation de handicap se sont montées à 105 745 047 francs (98 908 411 en 2017), alors que pour les mineur-e-s et jeunes adultes pris en charge dans les institutions socio-éducatives et les institutions médico-thérapeutiques, la subvention des pouvoirs publics s'est élevée à 20 723 718 francs (19 175 364).

En sa qualité d'Office de liaison du canton de Fribourg pour l'application des dispositions de la CIIS, le Service gère les demandes de placement dans les institutions situées hors canton. Il contrôle que les exigences législatives y relatives soient respectées, que le prix journalier de l'institution indiqué dans la demande corresponde au prix qui figure dans la liste officielle CIIS, vérifie que la contribution de la personne au coût du séjour soit conforme aux dispositions législatives du canton de Fribourg et donne son accord au financement du séjour. L'Office de liaison gère également les dossiers des personnes domiciliées hors canton placées dans des institutions fribourgeoises et traite les litiges pouvant survenir entre cantons, institutions et Services placeurs. Le montant total payé par le Service pour les adultes en situation de handicap séjournant ou travaillant dans une institution hors canton s'est élevé à 11 594 755 francs (11 345 059). Ce montant correspond à 270 garanties de financement de prestations (286) et concerne 209 personnes en situation de handicap ou souffrant d'addiction (214), une même personne pouvant changer d'institution en cours d'année ou bénéficier de plusieurs prestations (ex. foyer et atelier). Parmi les personnes ayant bénéficié de prestations institutionnelles situées hors canton, 44 étaient atteintes dans leurs facultés mentales (43), 26 dans leurs capacités physiques (36), 78 dans leurs facultés psychiques (63) et 15 dans leurs facultés sensorielles (15). 46 personnes souffraient d'un problème d'addiction (57). Concernant les séjours de personnes mineures placées dans des établissements socio-éducatifs hors canton, le montant à charge des collectivités publiques fribourgeoises a atteint 6 903 477 francs (5 027 849) et correspond à 116 placements de 88 mineur-e-s et jeunes adultes (126 placements de 90 personnes). De ces placements, 49 ont été ordonnés par le Tribunal des mineurs (58) et 51 par les Justices de paix (47). A noter que les placements hors canton recouvrent des séjours d'une durée très variable selon la nature de la prestation dispensée (stage d'observation de quelques jours ou placement institutionnel à l'année) et concernent aussi l'établissement de détention Aux Léchaires, à Palézieux.

Durant l'année 2018, divers dossiers de construction et/ou de déménagement ont été suivis par le Service, en particulier celui de la transformation du bâtiment abritant l'institution Le Homato de la fondation Les Buissonnets, dont une partie des résidents a été relogée provisoirement dans le bâtiment du Foyer Ste-Elisabeth (collaboration avec le SASoc et le SBat) et celui du déménagement de l'institution Le Tremplin (collaboration avec le SBat et SAfU). Le Service s'est aussi occupé des dossiers concernant la construction du nouveau foyer de la fondation HorizonSud à Gumefens et les nouveaux locaux pour les activités d'atelier de la fondation L'Estampille et du Foyer des apprentis de la fondation L'Eau Vive.

Dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments des institutions spécialisées, le Service a entamé différentes démarches en vue d'instaurer, par l'intermédiaire de la Fondation énergie Fribourg, une collaboration entre l'association energo et différentes institutions du canton. Des panneaux solaires vont en outre être installés sur le toit du Centre d'intégration socio-professionnelle (CIS), en collaboration avec la coopérative OptimaSolar, permettant ainsi la production de plus de 100 000 kW/h par an pour une part d'autoconsommation estimée de plus de 60 %. Ces démarches permettront à terme d'importantes économies d'énergie.

Au cours de l'année, cinq nouvelles institutions ont intégré les projets-pilotes visant à mettre en place une activité de liaison psychiatrique et de consultation dans les institutions. Il s'agit des institutions pour personnes adultes en situation de handicap de la fondation St-Louis, de la fondation La Rosière et de l'association St-Camille, ainsi que les deux institutions socio-éducatives de l'association Les Traversées et de la Stiftung Heimelig. Cette activité de liaison psychiatrique et de consultation permet aux équipes thérapeutiques des institutions de bénéficier du soutien du RFSM, en particulier pour préciser certains diagnostics psychiatriques et pour anticiper d'éventuelles complications ou encore pour discuter de situations complexes rencontrées par les équipes éducatives.

5.1.2 Secteur des EMS

Le secteur des EMS calcule pour chacun des 42 établissements du canton, répartis sur 50 sites, le prix des soins sur la base des dotations requises en fonction des niveaux de soins des pensionnaires hébergé-e-s. Pour les lits EMS reconnus, il calcule aussi le prix de l'accompagnement. Un système de correctif du prix, sur la base des comptes, garantit le financement des coûts effectifs. Le contrôle des comptes consiste à vérifier la dotation en personnel de soins (et d'accompagnement pour les lits EMS reconnus) en fonction des journées de soins facturées et réservées (en cas d'hospitalisation) ainsi que les salaires et charges salariales en relation avec les 504 avis (562) d'engagement préavisés par le Service. Ce personnel représente environ 2050 EPT (2000). Le calcul de la participation des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement est effectué par la Caisse cantonale de compensation.

Au 31 décembre 2018, le canton de Fribourg comptait 72 places (idem en 2017) dans les foyers de jour, 2649 lits reconnus (2684), dont 147 dans 12 unités spécialisées en démence (USD), et 156 (0) lits admis AOS (= lits admis à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins). Au 31 août 2018, le taux d'occupation des lits était de 95.65 % (95.07 %).

Parmi les personnes résidant en EMS, 12 étaient domiciliées hors canton (5), dont 4 dans le canton de Vaud, 7 dans le canton de Berne et 1 dans le canton des Grisons. 45 (24) Fribourgeois et Fribourgeoises étaient accueilli-e-s en long séjour dans des EMS hors canton, dont 41 (19) dans le canton de Berne, 2 (1) dans le canton de Vaud, 1 en Argovie et 1 en Thurgovie. 18 (15) autres personnes domiciliées dans le canton ont bénéficié d'une prise en charge pour un court séjour dans le canton de Berne. De plus, 12 (21) Fribourgeois et Fribourgeoises et 20 (14) Vaudois et Vaudoises ont bénéficié du projet-pilote de libre-passage entre la Broye vaudoise et fribourgeoise.

Depuis le mois de mai 2018 se déroule en Suisse alémanique une phase-pilote visant à tester dans différents EMS une nouvelle version de l'outil RAI Nursing Home (RAI NH). Plusieurs EMS du canton Fribourg participent à cette phase-pilote, alors que celle-ci ne démarre dans les autres cantons de Suisse romande qu'au début de l'année 2019, avec pour objectif de comparer les résultats obtenus au moyen de la nouvelle version de l'outil RAI avec les résultats issus de l'outil Plaisir. Dans ce contexte, le canton de Fribourg joue un rôle de facilitateur, étant le seul canton à utiliser le RAI NH dans les deux langues.

Durant l'année, le Service a organisé à l'attention des superviseurs RAI travaillant dans les EMS fribourgeois plusieurs ateliers sur la manière de documenter les soins. Ces ateliers se sont appuyés sur les principes et critères définis au sein d'un groupe de travail constitué à l'initiative de la responsable RAI du Service et réunissant des représentants des EMS, des assureurs-maladie et du fournisseur de l'outil RAI NH en Suisse (Q-Sys).

5.2 Projets et événements particuliers

5.2.1 Politique de la personne en situation de handicap

5.2.1.1 Nouvelle législation

En octobre, la DSAS a mis en consultation restreinte un projet de règlement sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles.

5.2.1.2 Service de relève

La DSAS a signé en juin 2018 un mandat de prestations avec Pro Infirmis qui, conformément au plan de mesures 2018-2022, englobe notamment le financement des prestations du Service de relève auprès des personnes mineures en situation de handicap. Ces prestations permettent de relayer les parents qui s'occupent à domicile de leur enfant en situation de handicap et constitue, dès lors, l'une des mesures introduites par l'Etat pour soutenir les proches aidants.

5.2.1.3 Evaluation des besoins et indication

Toute personne qui sollicite une prestation institutionnelle pour personnes en situation de handicap est mise au bénéfice d'une évaluation de ses besoins et de ses compétences.

Durant l'année 2018, 351 demandes d'évaluation ont été déposées (117, mais sur 5 mois). De ces 351 demandes, 60 sont en cours d'évaluation au 31 décembre 2018, 200 ont reçu la validation formelle d'une proposition de prestations et 19 ont été abandonnées en cours d'évaluation. 72 ont fait l'objet d'une non entrée en matière (dossier incomplet, doublon avec un dossier déjà existant, personne non-autorisée). Des 260 évaluations 2018 en cours ou déjà validées, 169 sont ou ont été réalisées par les institutions spécialisées, 45 par Pro Infirmis, 39 par les réseaux hospitaliers et 7 par le SPS.

5.2.1.4 Surveillance des institutions

Durant l'année 2018, six institutions ont reçu la visite de l'inspectrice en charge de la surveillance des institutions pour personnes adultes en situation de handicap. Ces visites ont permis de constater l'adéquation des prestations de ces institutions avec les compétences et les besoins des personnes en situation de handicap. Pour cette raison, aucune exigence particulière n'a été formulée. Dans un souci d'amélioration constant des prestations et dans un esprit de partenariat, le Service a néanmoins formulé quelques propositions d'amélioration.

Le Service a également formalisé en 2018 les objectifs et les modalités du contrôle et de la surveillance des institutions socio-éducatives et les a présentés aux institutions lors d'une séance de leur organisation faîtière INFRI.

5.2.1.5 Contrôle de la qualité

En collaboration avec un groupe de travail composé de représentants de INFRI, le Service a en outre défini la liste des indicateurs nécessaires à l'évaluation de la qualité dans les institutions pour personnes adultes en situation de handicap. Ces indicateurs se réfèrent aux critères établis par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales et ont été validés par deux entreprises en charge des prestations d'audit et de certification des institutions spécialisées.

5.2.2 Politique des seniors

5.2.2.1 Senior+

L'article 11 de la loi du 12 mai 2016 sur les prestations médico-sociales (LPMS) prévoit que toutes les communes d'un ou plusieurs districts forment une association afin d'assurer la coordination de la prise en charge médico-sociale fournie à domicile et en EMS (réseau médico-social). Dans ce contexte, le Service a organisé des rencontres avec les représentants de chacun des districts afin de discuter de l'avancement des travaux de mise en place ainsi que des tâches de leur réseau médico-social.

Le plan de mesures 2016-2020 prévoit notamment la création d'un outil visant à uniformiser le processus d'évaluation des besoins et d'orientation des personnes âgées fragilisées vers le ou les fournisseurs de prestations adéquats. Les travaux en vue de l'élaboration de cet outil ont débuté en mai au sein d'un groupe de personnes représentant les fournisseurs de prestations, les réseaux médico-sociaux et les Services de la santé publique et de la prévoyance sociale. Ces personnes, qui disposent d'une bonne connaissance des différents outils existant en matière

d'évaluation et d'orientation, se sont réunies à six reprises durant l'année et ont d'ores et déjà validé les rubriques, les définitions, les objectifs et les items techniques du nouvel outil. Les travaux se poursuivront en 2019.

En application de l'article 4 de la loi du 12 mai 2016 sur les seniors (LSen), les communes sont appelées à évaluer les besoins de leur population senior d'ici au 30 juin 2021 et de définir les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre pour y répondre et atteindre ainsi les objectifs de la politique cantonale. Ces mesures concerneront avant tout les domaines de l'habitat, de l'accompagnement social et de la vie communautaire. Pour soutenir les communes dans leur démarche, le Service a rédigé un mémento ayant pour objectif de leur proposer un cadre et une démarche à suivre.

La solidarité entre les générations dans le canton de Fribourg a également fait partie des priorités dans la mise en œuvre du plan de mesures 2016-2020. Celui-ci prévoit d'attribuer une aide financière à des projets dont le but est de favoriser cette solidarité et les échanges entre les générations. Au mois d'octobre 2018, un appel à projets a été lancé et l'attribution de l'aide financière sera décidée au début du mois de janvier 2019 par un jury composé de cinq personnes représentant aussi bien les personnes âgées que les jeunes.

A la fin de l'année, la DSAS a signé un mandat de prestations avec la Croix-Rouge qui, conformément au plan de mesures 2016-2020, englobe notamment le financement de prestations de conseil et de soutien aux proches aidants s'occupant de personnes âgées fragilisées ainsi que le financement de prestations de relève à domicile.

5.2.2.2 UATO

L'unité d'accueil temporaire et d'orientation (UATO) a accueilli en 2018 128 (135) personnes dont 22 % pour une attente de placement, 48 % avec une indication de retour à domicile et 30 % avec une situation à clarifier. A la sortie, 42 % des personnes sont rentrées à domicile, 43 % ont été placées en EMS, 4 % sont décédées dans l'unité et 11 % ont été transférées dans un hôpital de soins aigus ou de réadaptation.

5.3 Statistiques

5.3.1 Secteur des institutions spécialisées

A la fin de l'année 2018, le canton de Fribourg offrait pour les personnes adultes en situation de handicap 877 places (867) dans des lieux de vie (homes sans et avec occupation, logements protégés) ainsi que 1220 places (1182) en atelier et centre de jour.

Pour les mineur-e-s et les jeunes adultes, le nombre de places en institution s'élevait à 222 (217), dont 186 (181) dans des institutions socio-éducatives.

En plus des places en milieu institutionnel, le canton de Fribourg disposait au 31 décembre 2018 de 18 places (22) pour l'accueil de mineur-e-s en milieu familial, réparties dans 3 familles d'accueil professionnelles (FACpro).

Lieu de vie - handicap mental	Situation au 31.12.2018			Nouvelles places réalisées en 2018
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Wohn- und Werkgenossenschaft Sonnegg	8			
Fondation FAH-SEB / Linde	42			
Fondation FAH-SEB / Colombière	48			
Fondation La Rosière		16	12	
Fondation Clos Fleuri	45	23	12	6
Fondation Handicap Glâne	47	7	24	
Fondation Les Buissonnets / Homato	32			
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	13	37	10	
Association L'Arche		14		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)		15	10	
Fondation Ateliers, Résidences Adultes (Fara)		24	24	
Fondation La Belle Etoile	8	8	4	
Total des places	243	144	96	6

Lieu de vie - handicap psychique	Situation au 31.12.2018			Nouvelles places réalisées en 2018
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation HorizonSud	107		32	
Association Les Traversées	13		29	3
Fondation St-Louis	11	37		1
Stiftung Applico	8		12	
Total des places	139	37	73	4

Lieu de vie - handicap physique	Situation au 31.12.2018			Nouvelles places réalisées en 2018
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Association St-Camille	59		12	
Fondation FAH-SEB	7			
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	15			
Total des places	81		12	

Lieu de vie – addiction	Situation au 31.12.2018			Nouvelles places réalisées en 2018
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation Le Torry	20			
Association Le Radeau	12			
Fondation Le Tremplin	14		6	
Total des places	46		6	

Lieu d'occupation - handicap mental	Situation au 31.12.2018		Nouvelles places réalisées en 2018
	Atelier	Centre de jour	
Fondation FAH-SEB / Linde		6	
Fondation FAH-SEB / Colombière		17	1
Fondation La Rosière	73	6	
Fondation Clos Fleuri	116		6
Fondation Les Buissonnets / Homato		15	
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	135		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	75		
Fondation Ateliers, Résidences Adultes (Fara)	96	18	8
Fondation Handicap Glâne	79		9
Fondation La Belle Etoile	40		
Total des places	614	62	24

Lieu d'occupation - handicap psychique	Situation au 31.12.2018		Nouvelles places réalisées en 2018
	Atelier	Centre de jour	
Fondation HorizonSud	137		
Fondation St-Louis	35		
Association Les Traversées		4	
Fondation Centre d'intégration socio-professionnelle (CIS)	97		6
Fondation L'Estampille	48		8
Stiftung Applico	40		
Total des places	357	4	14

Lieu d'occupation - handicap physique	Situation au 31.12.2018		Nouvelles places réalisées en 2018
	Atelier	Centre de jour	
Association St-Camille	163		
Total des places	163		

Lieu d'occupation - addiction	Situation au 31.12.2018		Nouvelles places réalisées en 2018
	Atelier	Centre de jour	
Fondation Le Tremplin	12	8	
Total des places	12	8	

Institutions socio-éducatives	Situation au 31.12.2018		Nouvelles places réalisées en 2018
	Atelier	Centre de jour	
Association Le Bosquet	21 (dont 3 places accueil d'urgence)		
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / St-Etienne		44	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / Time-Out		10	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / Bonnesfontaines		28	
Association Mouvement Enfance et Foyers / Nid Clairval		17	
Fondation Eau Vive / Foyer des Apprentis		17	
Association Les Traversées		14	
Stiftung Kinderheim Heimelig		12	
Fondation Transit		15	5
Fondation pour la femme et l'enfant / Aux Etangs		8	
Total des places		186	5

Autres institutions pour mineur-e-s	Situation au 31.12.2018		Nouvelles places réalisées en 2018
	Atelier	Centre de jour	
Fondation Espace thérapeutique / Centre thérapeutique de jour		18	
Fondation Espace thérapeutique / Tagesklinik		10	
Association Le Bosquet		8	
Total des places		36	

5.3.2 Secteur des EMS

Au 31 décembre 2018, le nombre de lits EMS reconnus selon la loi du 12 mai 2016 sur les prestations médico-sociales était de 2649 (2684), dont 2569 réservés aux accueils de longue durée et 80 aux accueils de courte durée. Le nombre de lits admis AOS s'élevait quant à lui à 156 (0) et 72 (72) places étaient disponibles en foyer de jour.

Nombre de lits EMS reconnus long et court séjour au 31.12.2018 par district

	Lits long séjour	dont lits en USD	Lits court séjour
Sarine	881	43	33
Singine	375	24	16
Gruyère	475	11	5
Lac	259		6
Glâne	206	24	5
Broye	209	15	11
Veveyse	149	15	4
Les Camélias, Marsens	15	15	
CANTON	2 569	147	80

Nombre de lits EMS AOS au 31.12.2018

	Lits long séjour
Sarine	22
Singine	
Gruyère	46
Lac	18
Glâne	
Broye	
Veveyse	
ISRF, Fribourg	70
CANTON	156

Nombre de places en foyer de jour au 31.12.2018

	Etablissement	Nombre de places	Nombre de journées d'ouverture par semaine
Sarine	Home médicalisé du Gibloux, Farvagny	8	5
	Home médicalisé de la Sarine, Villars-sur-Glâne	8	5
Singine	Tagesheim St. Wolfgang, Düdingen	15	5
	La Famille au Jardin, St. Ursen	11	5
Gruyère	Home de la Jogne, Charmey	7	5
Lac	Tagesstätte Les Platanes, Jeuss	8	5
Broye	Foyer Les Mouettes, Estavayer-le-Lac	5	5
Veveyse	Maison St-Joseph, Châtel-St-Denis	10	5
CANTON		72	

6 Service de l'action sociale (SASoc)

Chef de service : Jean-Claude Simonet

6.1 Activités

La mission du Service de l'action sociale est d'assurer l'aide nécessaire aux personnes dans le besoin, aux personnes relevant du domaine de l'asile, aux personnes victimes d'infractions et de s'occuper des avances et du recouvrement des pensions alimentaires. Il coordonne ces dispositifs, veille à leur bon fonctionnement, contrôle l'application des mandats, effectue les répartitions financières. Il suit le développement du dispositif cantonal d'action sociale en

général, favorise la collaboration entre les acteurs, propose des améliorations ainsi que des mesures de politique sociale et veille à la coordination de la politique familiale.

6.1.1 Aide aux personnes dans le besoin

Le Service assure la répartition des frais d'aide matérielle entre l'Etat et les communes et entre toutes les communes de chaque district. Il décide de l'aide matérielle relevant de l'article 8 de la loi sur l'aide sociale (LASoc). Il est chargé de veiller à ce que les communes, les 24 services sociaux régionaux (SSR) et les commissions sociales ainsi que les 11 services sociaux spécialisés assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il assure les relations intercantionales définies dans la loi fédérale en matière d'assistance (LAS).

En 2018, de nouvelles recommandations ont été adressées aux SSR afin d'harmoniser sur le plan cantonal l'aide matérielle octroyée aux parents dans le cadre de la prise en charge des frais scolaires suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017. Une autre recommandation a été adressée concernant l'application de l'article 31 al. 1 LASoc au sujet de l'inscription d'une hypothèque légale au Registre foncier pour garantir le remboursement de l'aide matérielle accordée. Les SSR ont également reçu une recommandation concernant l'aide accordée aux ressortissants étrangers et ressortissantes étrangères suite à la révision de la loi fédérale sur les étrangers mettant en œuvre l'article 121a de la Constitution. Enfin, une dernière recommandation a été transmise concernant le dentiste conseil.

Le Service répond aux questions des SSR, leur fournit des conseils pour l'application de la LASoc et les informe régulièrement sur les développements importants concernant l'aide sociale. Il met à disposition de ces services et des autorités d'aide sociale un répertoire des normes et procédures qu'il tient régulièrement à jour (www.fr.ch/sasoc). Il a procédé, comme chaque année, à des visites dans les commissions sociales (3) pour vérifier l'application de la loi et mieux cerner les défis auxquels sont confrontées les autorités d'aide sociale. Il a rencontré les groupements francophone et germanophone des SSR.

Dans le cadre de ses tâches de coordination, le Service a réuni en 2018 à quatre reprises les responsables des SSR francophones et germanophones du canton afin de favoriser la collaboration entre ces services et l'harmonisation des pratiques. Différentes questions d'application de la LASoc ont été examinées, notamment l'aide aux personnes placées dans des établissements médico-sociaux, les sanctions, la constitution de gages immobiliers, la suppression rétroactive des pensions alimentaires, la prise en compte de la fortune, les forfaits en cas d'hospitalisation de longue durée, la répartition de l'entretien lors de garde alternée, l'application du principe de subrogation, l'assistance administrative dans le cadre l'application de la loi sur la nationalité suisse entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantionales dans le domaine de la LASoc, le Service coordonne entre les SSR et l'Office fédéral de la statistique (OFS) la récolte des données pour la statistique suisse de l'aide sociale économique (ASE) et financière.

En 2018, le Service a lancé les travaux destinés à mettre sur pied le 3^e Forum du logement en collaboration avec le Service du logement et le Service de la prévoyance sociale.

6.1.1.1 Dispositif d'insertion socio-professionnelle

L'aide matérielle accordée aux personnes dans le besoin s'inscrit dans une politique active qui prévoit en contrepartie l'engagement de ces personnes dans des mesures d'insertion sociale (MIS). Le Service est chargé de coordonner ce dispositif d'insertion socio-professionnelle, de tenir à jour le catalogue de ces mesures et de l'adapter par rapport à l'évolution des besoins. Il a achevé en 2018 une révision complète de ce catalogue réalisée en collaboration avec les SSR.

La politique cantonale d'insertion socio-professionnelle représente un enjeu important parce qu'elle permet de réduire les risques de précarité pour les personnes et de diminuer les charges d'aide sociale pour la collectivité. Le Service est chargé de coordonner la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'Etat en matière de lutte contre le chômage de longue durée. Il contribue au développement de la collaboration interinstitutionnelle (CII) et veille à la bonne coordination entre ce dispositif et les SSR. Il a contribué avec le Service public de l'emploi (SPE) à l'ajustement des « Pôles insertion+ », sur la base des résultats d'une évaluation réalisée en collaboration avec le SECO. Le Service collabore avec la Commission chargée de coordonner la politique cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion

professionnelle (CJD) et suit avec le SPE la mise en œuvre de la mesure « Avenir 20-25 ». Cette mesure vise à apporter des solutions durables aux jeunes sans aucune formation et bénéficiant de l'aide sociale, afin qu'ils puissent s'insérer dans la vie professionnelle. A travers ses engagements et sa participation au sein de la Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail (CEMT), le Service bénéficie d'une vue d'ensemble du dispositif d'insertion socioprofessionnelle et peut contribuer à renforcer l'action des SSR dans ce domaine.

6.1.1.2 Inspection LASoc

Sur requête de commissions sociales, de SSR, de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ou même d'offices, le Service mène des travaux d'inspection sur des dossiers de bénéficiaires de l'aide sociale afin de vérifier que les conditions qui déterminent le besoin sont remplies et que les prestations d'aide sociale sont utilisées conformément à leur but. Ces inspections effectuées pour la neuvième année consécutive ont été réalisées en 2018 dans 28 situations (27 en 2017), dont 22 annoncées (21) en cours d'année et 24 (9) ont été clôturées. Au 31 décembre 2018, 14 situations sont en cours d'examen (18). A noter qu'au cours de l'année 2018, l'inspectorat a connu un renouvellement de son personnel, suite à un départ à la retraite.

6.1.1.3 Révision des SSR LASoc

Le Service est chargé, en vertu des articles 21 al. 4 et 21a de la loi sur l'aide sociale du 14 novembre 1991, de procéder périodiquement à des travaux de révision des dossiers des bénéficiaires. La révision a pour objet la vérification de la bonne application des normes et des lois régissant l'aide sociale ainsi que de la bonne utilisation des ressources allouées dans ce domaine par l'Etat, les communes ou la Confédération. En 2018, cinq services sociaux ont fait l'objet d'une révision.

6.1.2 Aide aux personnes du domaine de l'asile

Le Service est chargé de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle ou de l'aide d'urgence aux requérants et requérantes d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants et requérantes d'asile débouté-e-s (RAD) et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (NEM) attribués au canton par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Il incombe en outre au Service de promouvoir l'intégration des personnes admises à titre provisoire. Le Service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié titulaires d'une autorisation de séjour (permis B) et pour les réfugiés admis à titre provisoire (permis F).

La société ORS assure le mandat, confié par le Conseil d'Etat, de l'accueil, de l'encadrement et de l'hébergement des requérants et requérantes d'asile (permis N), des personnes admises à titre provisoire (permis F), des requérants et requérantes d'asile débouté-e-s (RAD) et des personnes NEM. Caritas Suisse-Département Fribourg (ci-après, Caritas) assure le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugiés statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) et des réfugiés admis à titre provisoire (permis F).

L'aide matérielle accordée aux demandeurs et demandeuses d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2018 à 29 580 331 francs (31 063 634 francs en 2017), dont 6 233 248 francs (5 591 433 francs en 2017) restent à la charge de l'Etat.

L'aide matérielle accordée aux requérants et requérantes d'asile débouté-e-s et aux personnes NEM, les frais du personnel d'encadrement, d'administration et d'hébergement ainsi que les frais de fonctionnement de la structure « bas-seuil » de la Poya se sont élevés à 1 654 174 francs (1 794 116 francs en 2017). La subvention du SEM y relative s'élève à 2 175 932 francs. Le montant de 521 758 francs en faveur de l'Etat reste attribué aux dépenses liées à l'aide d'urgence des requérants et requérantes d'asile débouté-e-s et des personnes NEM et fait l'objet d'un monitoring du SEM.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugiés et les réfugiés à titre provisoire se sont élevés à 21 434 481 francs (18 175 071 francs en 2017), dont 2 747 077 francs (2 298 825 francs en 2018) à charge du canton.

Les dépenses pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire du domaine de l'asile se sont élevées à 2 530 632 francs (2 035 178 francs en 2017). Les dépenses pour l'intégration des réfugiés et des réfugiés admis à titre provisoire se sont élevées en 2018 à 1 553 745 francs (1 527 782 francs en 2017).

6.1.3 Aide aux victimes d'infractions

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI ; RS 312.5). L'aide aux victimes comprend trois volets distincts : premièrement, l'aide immédiate et à plus long terme fournie par les deux centres de consultation LAVI du canton, Solidarité Femmes et le centre de consultation pour enfants, hommes et victimes de la circulation, qui fournissent aux victimes les prestations suivantes : conseil, soutien psychologique, aide médicale, juridique, matérielle, sociale et hébergement ; deuxièmement, la garantie des droits de la victime dans la procédure pénale (en particulier le droit au respect de sa personnalité durant toutes les phases du procès pénal), réglée dans le code de procédure pénale suisse (RS 312.0) ; enfin, le droit pour la victime d'obtenir une réparation financière à titre d'indemnisation ou de réparation morale auprès du canton où l'infraction a été commise. L'aide aux victimes est subsidiaire, en ce sens qu'elle n'est fournie que lorsque ni l'auteur de l'infraction ni les assurances sociales ou privées ne versent de prestations. L'Etat a de son côté aussi édicté des normes pour définir et délimiter les prestations d'aide immédiate et à plus long terme, en se référant aux recommandations suisses en la matière (cf. Normes cantonales pour l'aide immédiate et à plus long terme, du 13 septembre 2016).

6.1.4 Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Le Service est chargé de fournir une aide appropriée au recouvrement des pensions alimentaires telles que fixées par un jugement exécutoire ou une convention homologuée en faveur d'enfants, de conjoints ou d'ex-conjoints domiciliés dans le canton. Parallèlement, en cas de non-paiement des pensions alimentaires par la personne débitrice, le Service peut accorder aux personnes bénéficiaires des avances mensuelles de 400 francs par mois et par enfant au maximum, respectivement de 250 francs par mois au maximum en faveur des conjoints ou des ex-conjoints lorsque leur situation financière le justifie (cf. article 89 al. 2 let. a LACC ; arrêté du 14 décembre 1993 fixant les modalités du droit au recouvrement et aux avances de contributions d'entretien). Le Service doit assumer des tâches liées au recouvrement des créances alimentaires d'une part, et des tâches d'information, de conseil et d'écoute tant auprès des personnes bénéficiaires de l'aide que des personnes tenues de payer des pensions alimentaires d'autre part. Il assume également des tâches de gestion et de suivi administratif, financier, juridique, comptable et analytique. Les droits, devoirs et obligations des bénéficiaires, des personnes débitrices et du Service sont définis par les dispositions du Code civil et de sa loi d'application cantonale, par l'arrêté susmentionné du 14 décembre 1993 et les directives cantonales y relatives.

Concernant le rapport de droit administratif qui lie le Service aux créanciers et créancières d'aliments, il informe et accueille les personnes, statue par voie de décision sur le droit à l'aide au recouvrement et le droit aux avances de contributions d'entretien, procède à la facturation mensuelle des contributions d'entretien et au versement d'avances, révisé annuellement la situation personnelle et financière des bénéficiaires, assure la gestion du contentieux en cas d'avances perçues indûment et statue sur les réclamations.

En parallèle, le Service procède aux démarches amiables et judiciaires de recouvrement des contributions d'entretien à l'encontre du débiteur d'aliments (poursuites, saisies de revenus, requêtes de sûretés, séquestre LP et plaintes pénales) auprès des préfectures, Ministère public et tribunaux civils et pénaux du canton.

Sur le plan régional, le Service a participé à deux séances de la Conférence latine d'avances et de recouvrement d'aliments (CLARA) à Fribourg et Sion, lesquelles garantissent l'échange indispensable d'expériences entre ses membres, ainsi que la formation continue au moyen de conférences thématiques. Il a également rencontré les Présidents du Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine le 22 mars 2018 afin d'échanger sur les bonnes pratiques.

Sur le plan fédéral, le Service fait partie du Comité directeur de l'Association suisse des professionnels de l'aide au recouvrement (Schweizerischer Verband für Alimentenfachleute SVA) et participe à cet effet à quatre rencontres annuelles.

6.1.5 Action sociale générale

6.1.5.1 Fonds en faveur de la prévention

Fonds de l'action sociale

Ce fonds a pour but d'accorder des subventions à des institutions sociales privées, reconnues d'utilité publique, sans but lucratif, qui développent ou gèrent des projets sociaux en faveur de personnes vivant dans la précarité ou la pauvreté. Grâce à ce fonds, 41 fondations ou associations ont bénéficié d'un soutien financier en 2018, pour un montant total de 534 289 francs (515 814 en 2017).

Fonds pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif

Ce fonds a pour but de soutenir des mesures de prévention et de lutte contre la dépendance au jeu et le surendettement. La Commission de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement (CPLJS) chargée d'instruire et de préavisier les demandes de subventions s'est réunie à deux reprises en 2018. Le montant total des subventions accordées à différentes associations actives dans ledit domaine se monte à 243 432 francs (239 311 francs en 2017). Un montant de 56 742 francs a notamment été rétrocédé au Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILDJ) en tant que part cantonale aux projets soutenus et avalisés par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS). Des liens étroits sont entretenus entre la CPLJS, la Commission cantonale des addictions et la Commission cantonale de promotion de la santé et prévention au moyen d'échanges d'informations et de travaux réalisés en commun. En 2018, un document réunissant des critères pour la gestion de la taxe sur la dépendance au jeu dans le canton de Fribourg a été élaboré conjointement avec le Service du médecin cantonal (SMC) et présenté à la CPLJS.

Fonds cantonal de désendettement

La Commission d'utilisation du fonds de désendettement a siégé à trois reprises et s'est déterminée sur huit demandes de désendettement. Elle a rendu six décisions positives pour un montant de 93 405 fr. 15.

		Fr.
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 1 ^{er} janvier 2018		1 318 297.45
Montant prêté par le Fonds	./.	93 405.15
Montant remboursé au Fonds	+	46 199.05
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 31 décembre 2018		1 271 091.35

6.1.5.2 Fribourg pour tous

Les activités de *Fribourg pour tous*, guichet d'information et d'orientation sociale, se déploient sur deux axes : l'accueil et le traitement des demandes individuelles ainsi que les activités de promotion de ses prestations et celles du réseau socio-sanitaire cantonal.

Fribourg pour tous a traité 1188 demandes individuelles en 2018, dont 63 % dans ses locaux, 32 % par téléphone et 5 % par courriel. Les thématiques suivantes ont été majoritairement traitées : problèmes de budget ; recherche d'un emploi/reprise du travail et formation ; logement (accès au logement principalement) ; assurances sociales ; séparation/divorce. Il faut relever de plus en plus de cas de personnes démunies face au système administratif dont l'accès se complexifie. Les assistantes sociales de *Fribourg pour tous* effectuent ainsi un soutien aux démarches administratives : explication de courriers, de décisions, du système de protection sociale en général. L'intervention de *Fribourg pour tous* a comme objectif d'être ponctuelle, mais on constate actuellement une augmentation de situations pour lesquelles l'intervention se prolonge dans le temps pour des situations qui tendent à devenir plus complexes.

6.1.5.3 Assises du social

Le Service est chargé de l'organisation des Assises du social, réalisées tous les deux ans depuis 2000, conjointement avec la Chaire francophone de Travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg. La 10^e édition des Assises a eu lieu le 26 avril 2018. 130 personnes, issues tant du domaine social, économique ou politique que de la police ou encore l'école, ont convergé vers l'Institut agricole Grangeneuve pour réfléchir au thème du bien commun.

Ce thème est préparé en collaboration avec un groupe de travail formé de représentant-e-s de chaque Direction du Conseil d'Etat.

6.1.5.4 Coordination de la politique familiale

Cette politique interdisciplinaire se situe à la croisée de diverses interventions publiques et conceptions de la politique sociale. Les mesures de politique familiale couvrent de multiples domaines. Afin de promouvoir une vision globale de ces interventions, des besoins des familles du canton et des enjeux en matière de politique familiale, le Service assure la coordination visant à développer une stratégie cantonale, en collaboration avec le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF), le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ou encore le Bureau d'intégration des migrant-e-s (IMR). Le Service siège également à la Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille.

6.1.5.5 Prix du social

Le Service est chargé d'assurer l'organisation du Prix de l'Etat de Fribourg pour le travail social et le travail auprès de la jeunesse. Ce prix vise à saluer le développement d'activités et de projets créatifs qui démontrent l'engagement et l'investissement de personnes ou d'institutions dans le domaine social, et plus particulièrement en faveur de la jeunesse. En 2018, le Prix du social a été remporté par l'Association la Red, association bilingue à but non lucratif, dont l'objectif est de favoriser les échanges interculturels. Par ailleurs, le Prix spécial a été remis à Mme Cristina Tattarletti pour son engagement sans faille en faveur des parents et de la co-éducation.

6.1.5.6 Cartes de légitimation

Sur les trajets des entreprises de transport suisses, les voyageurs en situation de handicap bénéficient de la gratuité pour la personne qui les accompagne. Le Service délivre pour cela une carte de légitimation mise à disposition par les Chemins de fer fédéraux (CFF). En 2018, 174 ont été émises (800 en 2017, année de renouvellement de toutes les cartes).

6.2 Projets et événements particuliers

6.2.1 Aide aux personnes dans le besoin

En 2018 a été inauguré un nouveau répertoire juridique spécifique au domaine de l'aide sociale réalisé à l'attention des SSR et auquel ils peuvent accéder en ligne. Cette banque de données offrant une vue globale de la jurisprudence fribourgeoise en matière d'aide sociale a été mise sur pied par le Service et le Service de l'aide sociale de la Ville de Fribourg (SASV). Ce répertoire offrant de nombreuses possibilités de recherche vise à développer une meilleure connaissance de la pratique juridique et à faciliter l'application de la LASoc pour les SSR. Ce répertoire est évolutif et sera mis à jour conjointement par les deux services mentionnés. Conçu sur une base participative, ce répertoire pourra être consulté par chaque SSR et chaque commission sociale à condition de l'alimenter en transmettant en contrepartie les nouvelles jurisprudences les concernant.

En mai 2018 sont entrées en vigueur de nouvelles procédures harmonisées concernant le processus de prise en charge des « dossiers mixtes ». Il s'agit de situations d'aide sociale comprenant différents statuts et impliquant différents services dans le cadre de l'aide sociale. Ces nouvelles procédures ont pour but de réglementer dans ces situations la collaboration et le calcul de l'aide sociale entre les SSR, Caritas et ORS. Le Service a par ailleurs procédé à une évaluation et un ajustement du dispositif de garantie de loyer visant à faciliter l'accès à un logement aux personnes bénéficiaires de l'aide. Cette évaluation a été réalisée conjointement avec les SSR, les services sociaux spécialisés concernés et la section fribourgeoise de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI).

Les travaux pour la réforme de la loi sur l'aide sociale (LASoc) se sont poursuivis en 2018. Ils se sont concentrés sur l'élaboration d'un avant-projet de loi.

Le Service a contribué au niveau intercantonal au développement du « Guide social romand » dont les fiches fribourgeoises ont été entièrement remises à jour en 2018 (www.guidesocial.ch). Il est représenté au Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS), dans l'Association romande et tessinoise des institutions

d'action sociale (ARTIAS) et il participe sur le plan national aux activités de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

6.2.2 Aide aux personnes du domaine de l'asile

6.2.2.1 Audit de l'utilisation du forfait fédéral d'intégration aux admis provisoires et réfugiés

Au printemps 2018, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a mené un audit dans le canton de Fribourg sur l'utilisation des forfaits d'intégration fédéraux qui sont versés aux cantons lorsqu'une personne obtient un permis de séjour durable (F ou B). Dans son rapport publié le 3 octobre 2018, qui dresse une analyse minutieuse de quelque 30 cas individuels, le CDF conclut que les moyens de promotion de l'intégration sont utilisés à Fribourg de manière transparente, économe et efficace. Le dispositif cantonal garantit l'adéquation entre les besoins spécifiques de la population issue de l'asile et les mesures d'intégration. Le programme d'intégration cantonal (PIC) contribue à fournir une mesure des initiatives prises dans ce domaine par le canton.

6.2.2.2 Phase pilote au centre fédéral de la Gouglera

Une phase pilote est menée depuis le 2 avril 2018 dans le centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) de Giffers, en prévision de l'entrée en vigueur des nouvelles procédures d'asile accélérées le 1^{er} mars 2019. Cette expérience permet aux acteurs communaux, cantonaux et fédéraux de développer leur collaboration et de s'accoutumer au nouveau modèle de procédure. Une évaluation à l'échéance de cette phase pilote permettra de recueillir les enseignements utiles. Le Service participe à des bilans réguliers avec les différents acteurs concernés.

6.2.2.3 Fermeture des foyers d'hébergement provisoires de Bösingen et Châtillon

Le centre provisoire situé dans l'abri de la protection civile de Bösingen a été fermé en avril 2018. De même, l'utilisation du cantonnement militaire (CIN) de Châtillon comme centre d'hébergement pour requérants et requérantes d'asile a pris fin en novembre 2018. Une adaptation des structures de premier accueil est en cours dans un contexte de baisse du nombre d'arrivées.

6.2.2.4 La mise en œuvre et le développement d'« Envole-moi »

Le programme « Envole-moi », décidé par le Conseil d'Etat en décembre 2017, offre depuis le 1^{er} janvier 2018 un accompagnement spécifique et progressif aux mineur-e-s non accompagné-e-s (RMNA) et aux jeunes jusqu'à 25 ans relevant du domaine de l'asile. Cet accompagnement leur permet de s'épanouir et de s'orienter vers l'intégration sociale et professionnelle.

Les RMNA et les jeunes sont d'abord accueilli-e-s au foyer de la Rosière à Grolley. A ce stade, les jeunes bénéficient d'un suivi éducatif étroit. Après avoir acquis une autonomie suffisante, ils ont la possibilité d'intégrer le foyer Ste-Elisabeth à Fribourg, qui a ouvert ses portes en décembre 2018. Ce passage marque le début d'un appui intensif en vue de leur accès à la formation ou à l'emploi, assuré par les coaches du foyer. A Ste-Elisabeth, la structure de formation appliquée La Salamandre, inaugurée en novembre dernier, livre 150 repas par jour aux foyers de la région et permet d'initier chaque année une douzaine de jeunes au secteur de l'hôtellerie-restauration-service.

Pour assurer une meilleure prise en compte des problématiques psychiques que connaissent certains jeunes fragilisés, un projet pilote de consultations de liaison a été mis en place, en collaboration avec le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), qui va à leur rencontre dans les foyers, offrant également des conseils et des recommandations aux équipes professionnelles.

6.2.2.5 Ouverture de la Maison de formation et d'intégration (MFI) de Matran

Les enfants et les jeunes réfugié-e-s non accompagné-e-s sont pris en charge par Caritas Suisse, Département Fribourg, à la Maison de formation et d'intégration (MFI) de Matran, inaugurée en mars 2018. La MFI permet aux jeunes qui y sont hébergé-e-s de développer leurs aptitudes sociales, scolaires et professionnelles. Une douzaine de jeunes y résident fin 2018.

La MFI a également accueilli en juillet un contingent de 25 personnes (4 familles de 6 personnes ainsi qu'une mineure non accompagnée), attribué par la Confédération dans le cadre du programme de réinstallation suisse. Un second groupe est attendu en 2019.

6.2.2.6 Intégration

La Confédération a décidé de confier aux cantons l'élaboration d'un second programme d'intégration cantonal (PIC) pour les années 2018-2021. Dans le canton de Fribourg, la politique d'intégration est conjointement promue et coordonnée par l'IMR et le Service. Le PIC 2 s'inscrit dans la continuité, la consolidation et l'innovation. Il poursuit dans la voie d'une stratégie éprouvée basée sur quatre axes : le renforcement du dispositif d'intégration ; le financement et l'accompagnement de projets d'intégration ; la formation et le soutien des acteurs de l'intégration et de la migration et, enfin, la sensibilisation des partenaires publics et privés.

Le canton de Fribourg a remporté les appels d'offres pour les projets-pilotes fédéraux 2018-2021 d'encouragement précoce de la langue (EPL) et de préapprentissage d'intégration pour réfugiés (PAI). Le programme EPL permet de renforcer les compétences linguistiques des requérants et requérantes d'asile au bénéfice d'un permis N ayant de fortes chances de rester en Suisse. Quatre classes ont été ouvertes en français et une classe en allemand, avec au total quelque 60 places annuelles. Concernant le PAI, dont la mise en place a démarré fin 2018, il s'agit de former une année durant des personnes admises à titre provisoire et des réfugié-e-s entre 18 et 35 ans aux compétences de base d'un métier. Le Service de la formation professionnelle (SFP) est en charge du projet, en collaboration avec le SASoc.

6.2.2.7 Une convention pour l'intégration professionnelle des jeunes requérants et requérantes d'asile

L'entrée en formation professionnelle initiale des jeunes au bénéfice d'un permis N est facilitée depuis mars 2018 grâce à une convention passée entre la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) et la DSAS.

6.2.3 Aide aux victimes d'infractions

6.2.3.1 Bus de la traite des êtres humains

Le Service et les centres de consultation ont participé à l'action de sensibilisation au phénomène de la traite des êtres humains pilotée par l'Organisation internationale pour les migrations et la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale, avec le soutien de l'Office fédéral de la justice, du Secrétariat d'Etat aux migrations et du Département fédéral des affaires étrangères. Les autorités cantonales de l'aide aux victimes ont ainsi animé durant deux fins de semaine, en collaboration avec la Police cantonale et la DSJ, un bus stationné successivement en villes de Morat, Fribourg et Bulle, à l'intérieur duquel le visiteur pouvait découvrir des témoignages, des images, des chiffres et des explications détaillées pour mieux comprendre ce phénomène présent en Suisse principalement dans les métiers du sexe, de la construction, de la restauration, des travaux domestiques, des soins ou de l'agriculture.

6.2.3.2 Coordination cantonale

Le Service a réuni une fois les membres de la coordination cantonale représentant les principaux acteurs du dispositif cantonal LAVI (centres de consultation, police, justice, médecins, psychologues, avocats, écoles et services sociaux) ainsi que le personnel des centres LAVI, à des fins de formation continue. Le Service a en outre participé aux séances des entités suivantes : mécanisme cantonal de protection des victimes de traite des êtres humains, commission cantonale contre la violence conjugale, conférences régionales et suisse des offices de liaison LAVI.

6.2.4 Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Le Service a en outre repensé son approche de l'aide au recouvrement en favorisant le contact personnel avec la clientèle. En juin 2018, le Service a lancé un projet pilote visant à inviter systématiquement les débiteurs d'aliments à un premier entretien individuel avec les gestionnaires du dossier à l'ouverture du dossier. Cela permet d'instaurer un rapport de confiance, de favoriser les solutions amiables et durables. Au cœur des conflits familiaux, l'aide au recouvrement est régulièrement confrontée à l'absence de tout paiement en raison de relations personnelles perturbées à la suite de la séparation. Enfin, dans le but de favoriser le travail en réseau entre les différents professionnels de l'action sociale et d'augmenter l'efficacité dans le traitement des dossiers communs, le Service a entrepris de mettre sur pied une formation dans le domaine des pensions alimentaires à l'attention des professionnels de l'action sociale du canton.

6.2.5 Action sociale générale

6.2.5.1 Prévention et lutte contre la pauvreté

En 2018, le Service a lancé les travaux en vue de la deuxième édition du rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg prévu une fois par législature.

Il contribue également à l'organisation d'une exposition photographique présentant des parcours de personnes passées par l'aide sociale, « Itinéraires entrecoupés », qui aura lieu en Ville de Fribourg au printemps 2019.

6.2.5.2 Fribourg pour tous

Fribourg pour tous a consolidé ses collaborations dans le district de la Gruyère à travers sa participation à la « Plateforme Solidarité », avec laquelle a été organisé un stand au marché folklorique de Bulle. Les prestations de *Fribourg pour tous* ont été présentées aux participant-e-s des cours de français de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) dans le parc du Cabalet à Bulle. Toujours en terre gruérienne, *Fribourg pour tous* s'est présenté aux conseillers ORP et aux différents guichets de la Ville de Bulle (administration communale, contrôle des habitants, service des écoles).

Fribourg pour tous s'est aussi fait connaître dans des milieux professionnels et sociaux très divers, avec l'objectif de toucher des « personnes-relais » qui sont susceptibles de rencontrer des citoyen-ne-s en difficulté et ainsi de les orienter à *Fribourg pour tous* : cafés interculturels de Flamatt, café du Tunnel à Fribourg, élèves de l'Organisation du monde du travail (OrTra), élèves de cours de français à l'OSEO et à Espacefemmes, enseignant-e-s de la DICS pour enfants migrants, communautés macédonienne et bosniaque, Société fribourgeoise des pharmaciens. *Fribourg pour tous* a effectué sa deuxième présentation dans le cadre du Programme national de lutte contre la pauvreté de l'OFAS. Suite à cet événement, la Direction de l'action sociale du canton de Genève s'est montrée très intéressée à développer un guichet social cantonal en s'inspirant des fondements de *Fribourg pour tous*, et des contacts se sont développés avec Genève (présentations, rencontres bilatérales).

Durant l'année 2018, *Fribourg pour tous* a organisé de multiples rencontres interinstitutionnelles avec les partenaires du réseau, afin de construire des collaborations et aussi de rencontrer de nouvelles entités : la nouvelle association Respire, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille, l'Accueil Ste-Elisabeth, Caritas Fribourg, le Mouvement de la coparentalité, le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes, As'trame (prestation de l'Office familial), le Service cantonal de la statistique, le Service des curatelles d'adultes de la ville de Fribourg, le Service des subsides de formation, la permanence juridique bénévole, le Bureau de l'intégration des migrant-e-s. *Fribourg pour tous* a également rencontré le service de la cohésion sociale de la ville de Fribourg afin de collaborer au sein d'un projet de « points informations » dans les centres d'animation socio-culturelle du Jura et du Schoenberg.

Par son « Espace Porte-voix », *Fribourg pour tous* a permis de faire connaître des problématiques différentes au grand public et développé des collaborations professionnelles fructueuses. Ainsi, *Fribourg pour tous* a organisé des événements et accueilli dans ses locaux plusieurs partenaires : le RFSM dans le cadre des journées de la schizophrénie ; REPER, le centre d'addictologie et Caritas Fribourg sur le jeu excessif ; l'association Jeunes Parents sur les questions de la jeune parentalité ; la Fédération suisse des patients sur les primes de caisse-maladie.

6.2.5.3 Prévention et lutte contre le jeu excessif et le surendettement

Suite à l'acceptation par le peuple suisse de la Loi sur les jeux d'argent (LJA) en juin 2018 et de la transformation de l'ensemble du cadre législatif dans ce domaine, le Service s'est investi dans ce domaine en 2018 pour répondre aux sollicitations fédérales et intercantionales.

Il a en outre contribué, en collaboration avec le Centre du jeu excessif à Lausanne, le SMC et le Centre cantonal d'addictologie, à l'organisation du 4^e Symposium international sur le jeu excessif qui s'est déroulé du 27 au 29 juin 2018 à l'Université de Fribourg. Plus de 300 spécialistes du jeu excessif, issus du monde entier, se sont réunis autour du thème « Science, indépendance et transparence ».

6.2.5.4 Club santé-social

Le Club santé-social du Grand Conseil s'est constitué en association depuis décembre 2017. Le Service en assure conjointement le secrétariat avec le Service de la santé publique. En 2018, le comité du club s'est réuni à trois reprises. Le projet cybersanté lui a été présenté au mois de mai. Par ailleurs, l'association s'est réunie deux fois en assemblée générale. Les membres ont pu bénéficier d'une présentation d'une part du dispositif d'aide aux jeunes en difficulté d'insertion socio-professionnelle et d'autre part du plan cantonal action alcool.

6.2.5.5 Coordination de la politique familiale

En 2018, le Service a entamé la rédaction d'un portrait des familles fribourgeoises sur la base des données récoltées par l'OFS dans son enquête sur les familles et les générations (EFG). Les travaux relatifs au projet de prestations complémentaires pour familles de condition modeste, qui répond à l'un des mandats de la Constitution cantonale, se sont poursuivis. Ce projet est mené en collaboration avec l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Le Service a en outre participé à différentes rencontres organisées au plan cantonal ou fédéral permettant de suivre les principaux développements dans ce domaine. Il a en particulier pris part à la journée d'étude réalisée par Pro Familia « Accueil de l'enfance – Table ronde suisse romande » ainsi qu'au Symposium petite enfance organisé par Promotion santé suisse.

6.3 Statistiques

6.3.1 Aide aux personnes dans le besoin

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2018 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton, se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 43 140 125 francs (42 791 159 francs en 2017, soit une augmentation de 0,8 %) pour 5360 dossiers (5251, soit une augmentation de 2,08 %) représentant 9895 personnes (9726, soit en augmentation de 1,74 %).

REPARTITION ETAT/COMMUNES 2018 ART : 32/33 LASoc

Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.	% Total
Suisses	10 896 943.85	25.26	-125 773.20	-0.29	15 371 335.05	35.63	26 142 505.70	60.60
Etrangers	6 902 892.91	16.00	154 491.85	0.36	9 940 235.02	23.04	16 997 619.78	39.40
Total	17 799 836.76	41.26	28 718.65	0.07	25 311 570.07	58.67	43 140 125.48	100.00

REPARTITION DES DOSSIERS PAR CAUSE D'AIDE SOCIALE (plusieurs causes possibles pour un dossier)

Causes d'aide sociale	2017	2018
Chômage/avances s/chômage	620	650
Famille monoparentale/couple divisé	578	586
Maladie/accident/hospitalisation	479	492
Aide à l'enfance	27	26
Patronage	33	35
AVS/AI/PC : avances/insuffisants	588	616
Revenus insuffisants	2210	2286
Placement EMS/Home pour personnes âgées	33	30
Drogue/alcool	170	175
Hospitalisation/accident/maladie : de passage	16	17
Rapatriement : de passage	89	71
Chômage : fin de droits	770	731
Subsides LAMal insuffisants	3259	3279

6.3.2 Aide aux personnes du domaine de l'asile

Le nombre total des demandes d'asile enregistrées en 2018 en Suisse a diminué par rapport à 2017. 15 255 nouvelles demandes d'asile ont été déposées contre 18 088 l'année précédente. Au niveau du canton, le nombre de requérants et requérantes d'asile attribué-e-s s'élève en 2018 à 468, contre 603 en 2017. L'effectif des requérants et requérantes d'asile, des personnes admises à titre provisoire, des personnes NEM et des requérants et requérantes débouté-e-s domicilié-e-s dans le canton est passé de 2000 à 1791.

Au niveau de l'hébergement, si le foyer d'accueil provisoire de Châtillon est resté ouvert durant toute l'année, celui de Bössingen a fermé en avril 2018, suite à la baisse du nombre d'arrivées. Les requérants et requérantes d'asile ont été logés dans les foyers d'accueil pérennes du canton, soit au foyer des Remparts (remplacé par celui de Ste Elisabeth fin 2018) et au foyer du Bourg en ville de Fribourg, au foyer du Lac à Estavayer-le-Lac, au foyer des Passereaux à Broc et au foyer de la Rosière à Grolley. La capacité d'accueil des foyers pérennes et provisoires s'élève au 31 décembre 2018 à 417 places. A cette date, 291 personnes y étaient logées.

Après un séjour dans les foyers d'accueil (phase de 1^{er} accueil), les requérants et requérantes sont logé-e-s dans des maisons collectives, des appartements collectifs ou des appartements (phase de 2^e accueil). Au 31 décembre 2018, 1492 personnes étaient logées en 2^e accueil dans 476 appartements, appartements collectifs ou maisons collectives répartis dans diverses communes.

Au 31 décembre 2018, 337 personnes actives admises à titre provisoire (permis F) exerçaient une activité lucrative, soit 31,3 % des 1076 personnes potentiellement actives avec ce statut de séjour. L'année précédente à la même période, ce taux était de 28,9 %. Concernant les personnes réfugiées avec une autorisation de séjour (permis B), le taux d'insertion professionnelle s'élève en 2018 à 24,5 %, soit 236 personnes exerçant une activité lucrative pour 962 potentiellement actives, contre 22,6 %, soit 185 personnes sur 817, en 2017. Ces évolutions montrent que les investissements en faveur de l'intégration portent leurs fruits.

6.3.3 Aide aux victimes d'infractions

6.3.3.1 Dossiers et décisions

	2017	2018
Dossiers traités par le Service (toutes prestations confondues)	494	532
Ecritures comptables (toutes entrées et sorties confondues)	1126	1224
Décisions en matière d'aide à plus long terme, y compris la prise en charge des frais d'avocat	86	90
Décisions en matière d'indemnisation et de réparation morale	68	71
Recours formés auprès du Tribunal cantonal	0	0

Le nombre de dossiers traités est passé de 494 en 2017 à 532 en 2018, ce qui correspond à une augmentation de près de 8 %.

A cela s'ajoutent les opérations nécessaires pour obtenir chaque année, depuis fin 2009, le remboursement de prestations d'aide immédiate et à plus long terme auprès du canton de domicile de certaines victimes, en application de l'article 18 LAVI.

6.3.3.2 Dépenses

Pour l'année 2018, les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 565 283 fr. 22 (1 559 898 fr. 98 en 2017).

Dépenses de l'exercice		2017		2018
Frais d'aide immédiate	Fr.	415 158.63	Fr.	456 700.77
Frais d'aide à long terme	Fr.	118 432.50	Fr.	105 314.80
Frais d'avocat	Fr.	25 924.00	Fr.	17 202.20
Aide et remboursements autres cantons (art. 18 LAVI)	Fr.	-2 412.00	Fr.	4 824.00
Indemnisation (dommage matériel)	Fr.	70 095.00	Fr.	40 769.95
Réparation morale	Fr.	166 682.75	Fr.	174 579.10

Dépenses de l'exercice		2017		2018
Contentieux LAVI pour tort moral et indemnisation	Fr.	340.10	Fr.	109.40
Subventions au centre de consultation et aux partenaires du dispositif	Fr.	765 678.00	Fr.	765 783.00
Total	Fr.	1 559 898.98	Fr.	1 565 283.22

Le montant des prestations récupérées par le canton auprès des auteurs d'infractions (art. 7 LAVI) s'est élevé à 61 960 fr. 35 (55 152 fr. 40 en 2017).

6.3.4 Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Démarches d'encaissement		2017		2018
Comparutions devant le Président du Tribunal civil d'arrondissement dans les différents districts du canton		13		20
Comparutions devant les autorités de poursuite pénale		76		57
Réquisitions de poursuite déposées		493		455
Demandes de saisie de salaire		42		48
Plaintes pénales déposées		159		162

Avances de pensions alimentaires		2017		2018
Montant total des avances de contributions d'entretien et des frais de procédures de recouvrement versées par l'Etat au 31 décembre 2018	Fr.	6 227 246.21	Fr.	5 973 725.00

Recouvrement de pensions alimentaires		2017		2018
Montant net récupéré sur les avances de contributions d'entretien	Fr.	2 871 501.85	Fr.	2 995 299.00
> Dont 36 095 fr. 75 ont été récupérés via la société de recouvrement mandatée par l'Etat				
> Taux de recouvrement	%	46,11	%	50,14
> Le montant non récupéré est réparti à parts égales entre Etat et communes (art. 81 al. 2 LACC)				
Récupération des pensions alimentaires non couvertes par les avances de l'Etat, en faveur exclusive des personnes créancières de l'obligation d'entretien	Fr.	2 640 293.07	Fr.	2 461 681.00
Montant total encaissé par le Service dans ses activités de recouvrement de pensions alimentaires	Fr.	5 511 794.92	Fr.	5 456 980.00

Traitement des dossiers		2017		2018
Dossiers traités au 31 décembre 2018		1737		1713
> dont dossiers relevant de l'application de la Convention internationale dite de New-York (domicile à l'étranger de la personne débitrice ou créancière de l'obligation d'entretien, l'autre devant être domiciliée dans le canton)		94		102
Nouvelles demandes enregistrées		223		224
Décisions (ouverture, clôture, etc.)		771		789
Révisions effectuées et formalisées par une décision		1038		1001
Réclamations enregistrées par le Service		25		21
> Réclamations admises		4		8
> Réclamation rejetées		14		4
Recours déposés par les bénéficiaires		1		0
> Recours admis par la DSAS		1		0
> Recours rejeté par la DSAS		0		1

Traitement des dossiers	2017	2018
> Recours admis par le Tribunal cantonal	0	0
> Procédure en cours	1	0
Dossiers terminés	449	462

7 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

Chef de service : Stéphane Quéru

7.1 Activités générales du Service

Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) développe les éléments de politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse et exécute les différents mandats de protection de l'enfant en application des législations fédérale et cantonale. Il veille à donner l'information à toute la population sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes.

L'année 2018 est marquée par la mise en œuvre du Plan d'action « Je participe ! – I mache mit ! » suite à l'adoption par le Conseil d'Etat de la Stratégie cantonale en matière de politique de l'enfance et de jeunesse et du Plan d'action.

Le Service est impliqué de manière stratégique et opérationnelle dans plusieurs plateformes de coordination interne et externe. Au sein du Service, le fonctionnement de la plateforme placements, permettant de coordonner et de prioriser les situations d'enfants qui nécessitent un placement, a démontré son utilité. Sur le plan externe, le SEJ participe aux plateformes jeunes et addiction des mineurs. De même, il siège au sein des commissions, comités de pilotage et groupes de travail suivants :

- > Commission de l'enfance et de la jeunesse ;
- > Commissions pour la scolarisation et l'intégration des enfants migrants ;
- > Commission des jeunes en difficultés d'insertion professionnelle ;
- > Commission d'évaluation et d'aide pour les institutions spécialisées ;
- > Commission de lutte contre la violence conjugale ;
- > Coordination cantonale LAVI ;
- > Table Ronde « Traite d'êtres humains » ;
- > Groupe de pilotage du Bureau de santé à l'école ;
- > Groupe de pilotage du Programme promotion santé mentale ;
- > Groupe de pilotage et Task-Force du programme « Envole-moi » ;
- > Groupe d'accompagnement du concept de santé sexuelle ;
- > Groupe de travail cantonal de prise en charge des victimes de mariages forcés.

Sur le plan intercantonal, le Service est membre de la Conférence nationale de politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), organe technique de la CDAS. La Déléguée enfance et jeunesse en assume la co-présidence.

Le Service est également membre de la Conférence latine de promotion et de protection de la jeunesse (CLPPJ), organe technique de la CLASS. Dans ce cadre, différents groupes techniques travaillent à la mise en commun de référentiels propres à l'activité de protection et de promotion de l'enfance.

Le Service agit dans les grands domaines de l'aide à l'enfance et à la jeunesse, telle qu'elle est définie au niveau national :

- > l'encouragement de l'enfance, de la jeunesse et de la famille ;
- > le conseil et soutien dans la vie quotidienne et lors de difficultés ;
- > les aides complémentaires à l'éducation : accompagnements socio-pédagogiques des familles sur leurs lieux de vie ;
- > placements en institution ou en famille d'accueil ;

- > l'analyse de situations ;
- > la gestion par cas.

Le Service s'efforce de garantir l'accès aux prestations, d'assurer la qualité des prestations et leur pilotage.

7.2 Activités générales des secteurs d'intervention en protection de l'enfant

Le travail de protection de l'enfant est caractérisé par les activités de conseil et de soutien dans la vie quotidienne et lors de difficultés, l'organisation des aides complémentaires à l'éducation, l'analyse des situations et la gestion par cas.

7.2.1 Faits marquants pour l'Intake et le secteur d'action sociale directe

Il est constaté en 2018 que de nombreuses situations d'enfants ont un caractère de péril en la demeure et elles demandent une grande réactivité de la part des intervenantes et intervenants de l'enfant des secteurs Intake et d'action sociale directe, qu'il y ait ou non un mandat de protection attribué à l'enfant.

L'année 2018 a mis en évidence également les difficultés liées à la gestion de l'exercice des relations personnelles que l'enfant a le droit d'exercer avec chacun de ses deux parents. Cette activité représente la moitié des mandats de protection de l'enfant.

La mise en œuvre du programme « Envole-moi » en faveur des jeunes requérants d'asile mineurs non accompagnés a confirmé le besoin d'encadrement socio-éducatif de ces jeunes.

La plateforme placements, structure interne au Service, a été mise en place en avril 2018. Les bénéficiaires de ce dispositif de coordination sont admis par l'ensemble des intervenants concernés.

En 2018, une évaluation de l'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) a été conduite par la Chaire de travail social de l'Université de Fribourg. Un rapport sera déposé auprès de la Direction au début 2019.

Il y a lieu de tenir compte d'une augmentation des situations de protection de l'enfant, notamment celles concernant des enfants de moins de 15 ans qui présentent des troubles très importants non seulement du point de vue éducatif et des comportements, mais également avec de très importants troubles psychiques et de personnalité.

7.2.2 Statistiques des interventions en protection de l'enfant

Les activités des secteurs de protection de l'enfant ont globalement augmenté en 2018.

Intake - Type d'interventions traitées durant l'année	2017	2018
SMO*-Accompagnement / Soutien éducatif	416	462
SMO-Placement	3	4
SMO-Renseignements	513	444
APEA-Curatelle de substitution RMNA-306 al. 2 CCS	203	204
SSI-Enquête pour le Service Social International	1	1
APEA-Enquête sociale	74	75
TC/D-Enquête attribution des enfants	29	30
TC/D-Enquête modification du jugement	4	0
TM-Enquête	1	0
Total des situations Intake	1244	1220

*SMO = sans mandat officiel, APEA = Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, SSI = Service social international, TC/D = tribunal d'arrondissement, TM = Tribunal des mineurs

Equipes régionales - Type de mandats traités durant l'année	2017	2018
TM-Assistance personnelle - Art. 13 DPMIn	15	9
TM-Placement - Art. 15 DPMIn	3	2
TM-Placement provisoire / Observation - Art. 9 DPMIn	4	5
TM-Privation de liberté - Art. 25 DPMIn	0	0

Equipes régionales - Type de mandats traités durant l'année	2017	2018
TM-Surveillance - Art. 12 DPMIn	1	1
TM-Traitement ambulatoire - Art. 14 DPMIn	1	0
APEA - Audition de l'enfant-314 a CCS	4	1
APEA-Droit de regard et d'information-307 al. 3 CCS	134	133
APEA-Curatelle-308 al. 1+2+3 CCS	57	47
APEA-Curatelle-308 al. 1+2 CCS	456	489
APEA-Curatelle-308 al. 1+3 CCS	27	28
APEA-Curatelle-308 al. 1 CCS	353	410
APEA-Curatelle-308 al. 2 CCS	323	379
APEA-Retrait du droit de garde-310 al. 1 CCS - sans accord parental -	70	85
APEA-Retrait du droit de garde-310 al. 2 CCS - sur demande parentale -	29	26
APEA-Curatelle de représentation-306 al. 2 CCS	89	128
APEA-Curatelle de représentation 314 a bis al. 1 CCS	0	17
APEA-Curatelle administrative-325 CCS	6	9
APEA-Curatelle de gestion volontaire-393 et 394 CCS	1	2
APEA-Tutelle-311 CCS	7	11
APEA-Tutelle-327 abc CCS	49	52
APEA-Tutelle-298 al. 3 et 368 CCS	21	17
APEA-Tutelle-312 CCS	2	5
APEA-Curatelle de représentation - Art. 299 CPC	2	0
APEA-Tutelle-372 CCS	2	0
Par défaut	18	27
APEA-Curatelle de représentation-146 CCS	1	1
Total des situations	1675	1884

Les situations de protection de l'enfant étaient au nombre de 2919 en 2017 et 3104 en 2018, soit une augmentation de 185 situations (+ 6 %).

Les mandats de curatelle contenant un aspect spécifique au titre de l'alinéa 2 de l'article 308 du Code civil suisse sont au nombre de 1353 et constituent ainsi 72 % de l'activité des deux secteurs de protection de l'enfant. Il s'agit majoritairement de mandat de surveillance des relations personnelles.

7.2.3 Gestion des curatelles de paternité et curatelles de représentation

Les mandats liés à la paternité sont nouveaux pour le Service. Ces mandats étaient initialement confiés aux services des curatelles, qui sollicitaient la plupart du temps des avocats (indirectement mis à la charge de l'Etat au travers de l'assistance judiciaire).

De plus en plus de situations de paternité concernent des personnes migrantes. Celles-ci n'ayant souvent pas de papiers ou en qualité insuffisante, des actions au Tribunal doivent être intentées. Cela nécessite une démarche de requête d'assistance judiciaire, ainsi que la rédaction d'un mémoire, à la manière d'un avocat. Le Service a pu s'appuyer sur les compétences d'une collaboratrice juriste temporaire. Avec son aide spécialisée, le Service a déjà réalisé plusieurs requêtes de ce type et elles ont abouti.

Les mandats de gestion des curatelles de paternité et des curatelles de représentation se répartissent de la manière suivante :

	2017	2018
RPV : représentation pénale victime	35	85
RPA : représentation pénale auteur	2	5
RCI : représentation civile	3	9
RDS : représentation droit de séjour et autorités administratives	2	5
SMO : suivi après représentation au titre de personne de confiance LAVI	1	1
TM : placement provisoire et assistance personnelle	1	2
JDP : curatelle éducative selon art. 308 al. 1 et 2	1	3
TUT : tutelle	0	1
CPT : curatelle paternité seule	0	6
CPA : curatelle paternité et créance alimentaire	6	20
CDP : curatelle en désaveu de paternité	1	8
CCP : curatelle de contestation de paternité	1	1
CCA : curatelle en fixation de la créance alimentaire	0	1
CEP : curatelle en désaveu de paternité, paternité et créance alimentaire	0	1
Total situations	53	148

Ces activités de protection très spécialisées ont triplé entre 2017 et 2018.

7.3 Activités générales relatives aux milieux d'accueil (SMA)

Durant l'année 2018, le secteur s'est beaucoup investi à unifier, à améliorer ou à créer de nouveaux documents et procédures, rendant ainsi plus efficaces les activités de terrain liées à l'évaluation, l'autorisation et la surveillance des milieux d'accueil de l'enfant.

L'année 2018 a été marquée par une augmentation des procédures de surveillances spéciales. Ces surveillances ont donné lieu à une augmentation des visites au domicile des milieux d'accueil, ainsi qu'une augmentation du nombre des procédures d'audition (mamans de jour indépendantes ou assistantes parentales, structures d'accueil de la petite enfance). Cet aspect a également nécessité de mettre en application des procédures juridiques plus poussées. Des outils relatifs à l'audition ont été développés et consolidés avec le secteur juridique du Service.

La situation générale du secteur des milieux d'accueil (SMA) est décrite selon les données suivantes :

	2017	2018
Situations Adoption en cours	52	41
Situations FAC en cours	165	157
Situations FACpro en cours	4	3
Situations MDJ en cours	101	113
Associations d'accueil familial de jour (AAFJ) en activité	9	10
Institutions petite enfance en cours	199	202
AES en cours	97	106
Institutions spéciales en cours	3	4
	630	636

Le secteur remplit des tâches spécifiques qui se répartissent selon les données suivantes :

	2017	2018
Demande d'adoption conjointe d'enfant	3	1
Demande d'adoption de l'enfant du conjoint	6	16
Demande d'adoption de majeur	3	8

	2017	2018
Demande changement nom de famille	3	2
Demande abandon d'enfant/adoption nationale aboutie	1	0
Demande abandon d'enfant/adoption nationale non aboutie	0	0
Enquêtes SPoMi - accueil d'enfant étrangers sans vue d'adoption	4	7
Recherche des origines	1	5
Préavis « Permis de construire »		15
Préavis OFAS	0	0
Total	21	54
Autorisations délivrées par le SMA	141	162

7.3.1 Familles d'accueil (parents nourriciers)

En 2018, dans la partie alémanique du canton, le secteur a vu une augmentation des procédures en lien avec les organismes de placements familiaux prestataires basés hors canton et recrutant des familles d'accueil fribourgeoises alémaniques pour y placer des enfants provenant de cantons alémaniques.

Le secteur participe à la plateforme placements et constate les effets bénéfiques de cette coordination. Elle permet une meilleure visualisation des demandes en ce qui concerne les placements en famille d'accueil.

Le secteur a présenté un rapport sur le recrutement et la rémunération des familles d'accueil. Les conclusions de ce rapport sont en cours d'examen.

Le secteur participe au groupe latin d'accueil familial mandaté par la CLPPJ, afin d'établir des canevas communs et des lignes communes au niveau intercantonal étant donné qu'il s'agit d'appliquer la législation fédérale sur le placement d'enfants.

Suite à l'émission *Temps Présent* sur les familles d'accueil, plusieurs familles potentielles se sont annoncées via la permanence du secteur. Cinq d'entre elles sont évaluées ou sont en passe de l'être.

7.3.2 Adoption

La tendance à l'augmentation de l'âge des enfants mis en adoption internationale et des délais d'attente s'est poursuivie en 2018. Cela a eu pour effet une diminution du nombre de couples suivis par le secteur. Comme en 2017, la fermeture de plusieurs pays et la complexification des procédures administratives et juridiques des pays étrangers ont continué.

Le travail à fournir dans ce domaine n'a pas pour autant diminué du fait de l'entrée en vigueur des modifications du CC au début 2018. De nombreux documents ont dû être adaptés et ce processus devra se poursuivre en 2019. Ces changements légaux pas toujours très clairs dans leur mise en application (adoption par une personne seule, adoption ouverte, etc.) poussent à de nombreux échanges de pratique et travaux au niveau intercantonal qui se réalisent au sein de la Conférence latine des autorités centrales en matière d'adoption (CLACA) établie depuis de nombreuses années par la CLPPJ. Les intervenantes et intervenants en protection de l'enfant du groupe adoption ont participé à une journée nationale de réflexion en janvier 2018.

Ces changements dans le domaine de l'adoption ont amené à l'organisation de deux colloques en Suisse durant l'année 2018 (Bienne sur le sujet de la recherche des origines et à Zurich sur le thème : familles adoptives et familles d'accueil – la vie entre normalités et crises). Ce deuxième colloque a également réuni les partenaires travaillant dans le domaine des familles d'accueil de Suisse.

7.3.3 Milieux d'accueil familiaux de jour

L'augmentation du nombre des mamans de jours indépendantes s'est poursuivie en 2018.

L'année 2018 a été marquée par de nombreux signalements de mamans de jour exerçant l'activité de garde d'enfant sans être annoncées conformément à l'article 12 de l'Ordonnance fédérale sur le placement. Le secteur a développé

une procédure spécifique à ces situations qui peuvent se révéler très complexes si les mamans de jour concernées refusent de se plier aux exigences légales.

Durant l'année 2018, le secteur a intensifié ses relations avec différentes associations d'accueil familial de jour afin de les conseiller dans certaines procédures difficiles.

7.3.4 Structures d'accueil familial de jour

Le SEJ, par son secteur des milieux d'accueil, a été reconnu et figure désormais dans la liste des services de l'Etat autorisés à rendre un préavis dans les procédures de permis de construire relatives aux projets de structures d'accueil familial de jour. Le secteur peut ainsi, dans son domaine de compétence, examiner la conformité d'un projet de structure d'accueil de l'enfance par rapport à l'application des bases légales existantes et aux circonstances concrètes d'un cas d'espèce. De nombreux dossiers ont été analysés durant l'année.

Au 31 décembre 2018, le canton de Fribourg compte 62 crèches et 1785 places d'accueil autorisées en crèche (+ 16 structures depuis l'entrée en vigueur de la LStE- janvier 2012). Les nombres de places qu'elles offrent par district sont les suivants :

Statistiques par district	Nombre de places d'accueil en crèche
Broye	38
Glâne	88
Gruyère	332
Lac	162
Sarine	949
Singine	138
Veveyse	78
Total	1785

Au 31 décembre 2018, le canton compte 97 structures d'accueil extrascolaire (+ 42 structures depuis l'entrée en vigueur de la LStE - juin 2012). Ces structures offrent les places suivantes selon les districts :

Total par districts	Matin	Midi	Après l'école
Broye	214	292	262
Glâne	152	238	198
Gruyère	243	548	365
Lac	173	281	245
Sarine	886	1339	1074
Singine	98	169	115
Veveyse	208	494	327
Total	1974	3361	2586

7.4 Activités du Centre de consultation LAVI

Le Centre LAVI du SEJ offre des consultations aux victimes d'infraction contre l'intégrité physique, psychologique et/ou sexuelle. Ces consultations se déroulent dans le cadre de l'aide immédiate et à plus long terme pour des enfants, des hommes et des personnes victimes au titre de la Loi sur la circulation routière. Le Centre LAVI a été désigné comme point de contact pour le canton de Fribourg pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981.

7.4.1 Activités générales du Centre LAVI

Le Centre LAVI a entre autre accompagné les victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs pour faire la demande de contribution de solidarité à la Confédération. Le délai fixé à fin mars 2018 a fortement mobilisé l'équipe en début d'année. 102 nouvelles demandes lui sont parvenues

depuis le 1^{er} janvier 2018. En tout, ce sont ainsi 412 personnes qui ont fait appel au centre en lien avec cette problématique, dont 319 ont fait une demande de contribution de solidarité à la Confédération.

La Conférence suisse des offices de liaison LAVI (CSOL-LAVI) a pris différentes mesures afin de mieux coordonner l'aide aux victimes après des événements extraordinaires affectant un grand nombre de personnes (attaques terroristes, catastrophes dues à une erreur humaine (accidents aériens ou ferroviaires),...). Dans ce cadre, la cheffe de secteur a été désignée responsable cantonale pour la coordination de l'aide aux victimes. Il s'agira dans un premier temps de clarifier la coopération entre les organismes de secours et l'aide aux victimes et de donner à la police/ aux care teams une bonne information sur les prestations de l'aide aux victimes, afin qu'ils puissent fournir la meilleure information possible aux personnes concernées.

Suite à la journée LAVI sur le thème des enfants exposés à la violence au sein du couple, la réflexion sur la prise en charge des enfants concernés se poursuit, en collaboration avec le centre LAVI pour femmes et d'autres acteurs.

7.4.2 Représentations et relations externes

Le Centre LAVI a contribué à l'animation du Bus d'information sur la traite des êtres humains, qui a fait étape dans le canton de Fribourg en septembre.

Il a participé à l'organisation d'une journée d'étude sur les mesures de coercition à des fins d'assistance, les 28 et 29 septembre 2018 (Travailler sur le passé - réfléchir pour demain).

Différentes présentations de la LAVI et de l'activité du Centre ont été faites à des professionnels du réseau (HFR, Institut de Seedorf, HETS-FR).

Les collaborateurs et collaboratrices représentent le secteur dans différentes instances et groupes de travail :

- > Au niveau cantonal : Coordination cantonale LAVI, CAN-Team, Commission contre la violence conjugale, Table Ronde « Traite d'êtres humains » ;
- > Au niveau national : groupe d'intérêt/CSOL-LAVI ; Corola, Région 2 ; rencontres des centres LAVI pour enfants victimes d'abus sexuel ; rencontres d'échange entre points de contact cantonaux pour les victimes de mesures coercitives à des fins d'assistance (LBE).

7.4.3 Statistiques du Centre de consultation LAVI

La tendance à la hausse du nombre de demandes s'est poursuivie en 2018 dans les deux secteurs. En tout, le Centre a suivi 944 situations durant l'année (+ 8 % par rapport à 2017) :

L'évolution de la consultation pour les enfants est décrite par les données suivantes :

	2017	2018
Nouvelles situations	206	223
Situations ouvertes en cours d'année	188	203
Nouveau contact/aucun nouveau délit	18	20
Situations non-LAVI	6	8
Fax de la police, sans suite	13	2
Situations reprises de l'année précédente	109	126
Total des situations traitées	315	349

L'évolution de la consultation pour les hommes et les victimes de la circulation routière est décrite par les données suivantes :

	2017	2018
Nouvelles situations	317	329
Situations ouvertes en cours d'année	266	290
Nouveau contact/aucun nouveau délit	51	39
Situations non-LAVI	25	13
Fax de la police, sans suite	29	36

	2017	2018
Situations reprises de l'année précédente	233	266
Total des situations traitées	550	595

Le centre LAVI a reçu 668 demandes durant le service de permanence (téléphones, fax de la police, mails, courriers) : 543 ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier, pour 105 il s'agissait de demandes générales et de triage.

Les collaborateurs et collaboratrices du Centre LAVI sont intervenus à 20 reprises pour des présentations, des demandes de la presse ou en lien avec des travaux de recherche.

Dans les contacts directs avec les victimes, le Centre de consultation a effectué :

- > 699 entretiens ;
- > 18 accompagnements auprès de différentes instances (police, avocat, tribunal, archives etc.) ;
- > 1480 consultations téléphoniques.

7.5 Activités générales de promotion de l'enfance et de la jeunesse

Le Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ) est chargé de développer la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse. Depuis 2018, il met en œuvre le plan d'action « Je participe ! » adopté par le Conseil d'Etat en octobre 2017 sur la base de la stratégie du même nom. Il a dit au revoir à Lisa Wyss et souhaité la bienvenue à Catherine Moser qui reprend la fonction de déléguée alémanique à l'enfance et à la jeunesse.

7.5.1 Stratégie et Plan d'action cantonal « Je participe ! » et Guide de bonnes pratiques à l'intention des communes

Le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) met en œuvre pour la première année, avec le soutien de Katia Horber-Papazian de l'IDHEAP, les mesures du plan d'action cantonal « Je participe ! » 2018-2021. Adopté en octobre 2017 par le Conseil d'Etat, il repose sur une stratégie transversale au long cours en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse. Le film « Je participe ! », réalisé par les jeunes de la Radio NRV du CO de la Veveyse, retrace avec beaucoup d'humour l'élaboration participative de la stratégie et passe en revue les neuf domaines de son contenu - <https://mailchi.mp/b5c92d8d850e/newsletter-je-participe-394239#Film>.

Le plan d'action « Je participe ! » a fait l'objet d'une présentation devant le Club des questions familiales et le Club des communes du Grand Conseil au printemps 2018.

Avec ce plan d'action en effet, l'accent est désormais mis sur le soutien aux communes, auxquelles incombe, selon la législation en vigueur, la responsabilité de développer la politique enfance-jeunesse. C'est pourquoi la Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ), pour répondre aux nouvelles orientations de la politique cantonale, a retravaillé les critères d'attribution de la subvention enfance-jeunesse. Elle a également élaboré et validé en juin 2018 un guide de bonnes pratiques à l'intention des communes conçu comme une boîte à outils dans laquelle elles peuvent puiser à volonté pour élaborer leur propre politique (lien : <https://www.fr.ch/bpej/vie-quotidienne/integration-et-coordination-sociale/politique-enfance-jeunesse-le-guide-je-participe-a-lattention-des-communes-fribourgeoises-est-disponible>).

Ce guide comprend les recommandations formulées par 230 acteurs et actrices du domaine – dont une quarantaine de jeunes – lors de la 3^e journée cantonale « Je participe ! » du 15 novembre 2017. Il a été présenté auprès des communes dans le cadre de six séances interactives – une par district – organisées au cours de l'automne 2018 avec le soutien de la Conférence des Préfets. La présentation du guide se fera ultérieurement dans le district de la Gruyère, qui mène un processus propre de régionalisation de sa politique enfance-jeunesse. L'ensemble des documents relatifs à la stratégie cantonale « Je participe ! » sont téléchargeables sur le site Internet de l'Etat de Fribourg : <https://www.fr.ch/sommaire/politique-cantonale-de-lenfance-et-de-la-jeunesse>.

7.5.2 Subvention enfance – jeunesse

La Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) prévoit l'octroi d'aides financières pour les projets qui sont conçus avec, par et/ou pour les enfants et les jeunes. En 2018, sur 45 projets déposés, 32 projets ont été soutenus par la subvention enfance-jeunesse pour un montant total de 170 000 francs. Parmi ces projets, 14 sont francophones, 3 germanophones et 15 sont bilingues. La liste des projets se trouve sur le site Internet : www.fr.ch/enfance-jeunesse.

La subvention a notamment permis le soutien à la 3^e édition du Festival Juvenalia organisé par Frisbee, qui s'est tenu le 19 mai 2018 sur la place Georges-Python à Fribourg. Il a permis de mettre en valeur les activités mises en place par les nombreuses organisations de l'enfance et de la jeunesse du canton.

7.5.3 Projet cantonal FriTime de promotion des activités de jeunesse

L'association FriTime, créée et lancée 2013, résulte de la collaboration entre le Service de l'enfance et la jeunesse, le Service de la santé publique (SSP) et le Service du sport. Elle propose aux communes du canton un soutien pour mettre sur pied des activités extrascolaires gratuites et accessibles à tous les enfants et les jeunes du canton de Fribourg, en leur donnant la possibilité de s'engager et/ou de participer. Elle vise également à associer étroitement le réseau associatif local dans l'organisation d'activités. Depuis cinq ans, l'association FriTime a pu soutenir 17 communes fribourgeoises dans six districts, avec la commune de Gibloux comme dernière arrivée fin 2018. Hauterive, Bulle et Ursy ont poursuivi leur programme d'activités, Hauterive en mettant en place son propre projet alors que Bulle et Ursy ont bénéficié du soutien méthodologique et financier de FriTime pour deux années supplémentaires. L'association cantonale a pris de nombreux contacts avec les communes du canton. Plusieurs communes ont montré de l'intérêt pour mettre en place un projet FriTime dans le courant de l'année 2019. Comme autre outil à disposition des communes, le guide « Petit mais Costaud », qui est téléchargeable sur la plateforme Internet www.fritime.ch, met à disposition divers documents pour l'élaboration d'un projet FriTime au plan local.

7.5.4 Projets menés dans le cadre de la coordination interdirectionnelle

7.5.4.1 Cinécivic et Easyvote

Le BPEJ a participé une deuxième fois à l'organisation du concours « CinéCivic » 2018 dans le cadre du Groupe de travail interdirectionnel mis en place par la Chancellerie.

Un nouveau thème abordé par ce GT est la venue dans le canton de Fribourg du projet Easyvote, promu auprès des communes par la Fédération suisse des parlements de jeunes (FSPJ). Un questionnaire a été rempli par les communes afin d'évaluer leur intérêt. Les résultats sont attendus début 2019.

7.5.4.2 Encouragement précoce

Un des thèmes-phare de l'année 2018 a été l'encouragement précoce. Le BPEJ a ainsi participé aux deux modules d'échanges et de formation organisés en Sarine sous le nom de « Renforçons le réseau des acteurs de l'encouragement précoce ! ».

Le BPEJ a mené un atelier sur le thème de l'encouragement précoce lors de la Journée « Dialogue » organisée par le Service de la santé publique pour thématiser la dimension transversale de la santé.

Le BPEJ a également mis en évidence les différentes initiatives qui existent en la matière dans le canton de Fribourg lors du séminaire régional sur l'encouragement précoce organisé par Radix et par l'OFAS à Neuchâtel le 8 mars 2018.

7.5.4.3 Commission cantonale des addictions

Le BPEJ a pris part aux travaux qui ont permis le lancement du Dispositif cantonal d'indication addictions pour les mineurs.

7.5.5 Soutien et participation aux projets menés dans les communes

Le BPEJ a participé au cours de l'année 2018 à de nombreuses rencontres avec les communes et s'est rendu notamment aux événements suivants :

- > le Groupe de travail « Qualité de vie en Glâne » ;
- > la Plateforme Jeunesse de la commune de Villars-sur-Glâne ;
- > l'Atelier Jeunesse de la Veveyse (AJV) ;
- > le nouvel Observatoire Jeunesse organisé par le Service de la jeunesse de la Ville de Bulle ;
- > le Paysage éducatif du Schoenberg coordonné par la Ville de Fribourg ;
- > le Paysage éducatif du quartier du Jura, nouvellement créé par la Ville de Fribourg.

En outre, le BPEJ a pris part à une formation organisée par REPER pour informer les jeunes moniteurs et monitrices des centres d'animation de la Ville de Fribourg sur leurs possibilités de mettre en place des projets par, avec et pour les enfants et les jeunes qui fréquentent les centres et les moyens d'obtenir un soutien de l'Etat.

7.5.6 Coordination nationale et romande

2018 a été une année importante sur le plan de la coopération intercantonale. La Conférence nationale de politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) a tenu sa première séance plénière à Glaris en septembre. A cette occasion Christel Berset, Déléguée francophone du canton de Fribourg, et Andrea Weik, Cheffe de l'Office des mineurs du canton de Berne, ont été élues co-présidentes de la nouvelle conférence récemment fusionnée en 2017.

La visibilité des offres enfance-jeunesse auprès du public-cible ainsi que la pérennité des politiques enfance-jeunesse dans les cantons ont été choisis par les délégué-e-s cantonaux comme thèmes de discussion lors de la Plateforme « Promotion » de la CPEJ, qui s'est réunie au mois de juin à la Maison des cantons à Berne.

Toujours dans le cadre de la collaboration fructueuse entre les cantons, le BPEJ participe à un projet national piloté par le canton de Zurich avec l'appui scientifique de la Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW) qui doit conduire les cantons à établir un « Prozessmanual » ; celui-ci servira de guide méthodologique pour le suivi des politiques locales et cantonales de promotion de l'enfance et de la jeunesse.

Au niveau fédéral, en tant qu'ancienne membre de la Commission de l'enfance et de la jeunesse (CFEJ), la Déléguée francophone a été invitée à prendre la parole lors de la table ronde organisée pour célébrer ses 40 ans d'existence. Elle a également participé à un atelier organisé à Lausanne par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour évaluer la mise en œuvre de la loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse. Finalement, le BPEJ était représenté lors de la première Conférence nationale sur les échanges et la mobilité organisée le 16 mai 2018 par Movetia à Musée Paul Klee à Berne.

Sur le plan romand, les échanges au sein de la Conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ) ont permis d'approfondir le thème de la participation des filles dans les activités de jeunesse ainsi que la visibilité des offres enfance-jeunesse, avec la présentation des sites Internet et des applications mises en place par les cantons du Valais, du Jura, de Genève et de Vaud.

Pour la première année, les délégué-e-s des cantons romands se sont réunis à Neuchâtel pour assurer la coordination des politiques cantonales de promotion des enfants et des jeunes et pour organiser la représentation des cantons romands au sein du comité national de la CPEJ.

8 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)

Responsable : Geneviève Beaud Spang

8.1 Activités

8.1.1 Activités courantes

Depuis sa création en 1994, et pour répondre au mandat qui lui a été confié par l'Etat, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) accomplit des tâches diverses dans le but de veiller à l'application du principe de l'égalité entre hommes et femmes ainsi qu'à l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait. Le BEF mène une politique dans l'intérêt de la famille et assure la coordination de la lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille.

Le BEF œuvre pour l'égalité notamment dans les domaines du monde du travail, de la formation, de la politique et de la société.

Le BEF a géré l'élaboration du concept interdisciplinaire de lutte contre la violence au sein du couple. Ce dernier ayant été validé par le Conseil d'Etat, le BEF en assure maintenant la mise en œuvre. Il coordonne aussi la prise en charge des victimes de mariages forcés.

Pour faire évoluer les mentalités face à l'égalité et à la violence au sein du couple, le BEF recourt à une multitude de formes de sensibilisation et d'interventions afin de toucher les publics-cibles spécifiques.

Le BEF gère les secrétariats de plusieurs commissions : la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille, la Commission cantonale en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail et la Commission contre la violence au sein du couple, dont il assure également la présidence. En 2018, la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille a siégé quatre fois, la Commission contre la violence au sein du couple cinq fois. La Commission cantonale en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail ne s'est pas réunie en 2018.

Le BEF coordonne chaque année la Journée nationale de « Futur en tous genres » pour le canton de Fribourg.

Le BEF rédige des réponses et des prises de position lors de consultations internes à l'administration ou relative à des projets de lois sur le plan cantonal et fédéral. En 2018, 22 prises de position ont été rédigées.

Le BEF assure le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil. En 2018, le comité a siégé deux fois et l'assemblée générale a été réunie une fois.

8.1.2 Evénements particuliers

8.1.2.1 Egalité au sein de l'administration cantonale

Le BEF gère la mise en œuvre des mesures du Plan pour l'Egalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration Cantonale (PEAC), adopté par le Conseil d'Etat en mai 2012. Ce projet vise cinq objectifs stratégiques, composés de 25 mesures, dont le plan d'action a été validé en mai 2016. Ces mesures ont un caractère de sensibilisation, d'information, de formation, de conseil et d'échange.

Dans le but d'optimiser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, l'offre de la Croix-Rouge fribourgeoise « Chaperon Rouge », un service de garde d'urgence des enfants malades, a été organisée pour les parents qui travaillent au sein de l'Administration cantonale. La mise à disposition de cette prestation pour l'Etat en tant qu'employeur a été préparée en collaboration avec le Service du personnel et d'organisation (SPO). Cette mesure du PEAC est maintenant gérée par le SPO et destinée à l'ensemble du personnel de l'Etat.

Plusieurs mesures du PEAC prévoient la mise en place de formations destinées aux chef-fe-s de service afin de les sensibiliser aux questions d'égalité hommes-femmes. En 2018, huit sessions de formation « Egalité femmes-hommes dans les pratiques managériales : défis, enjeux et bonnes pratiques » ont été dispensées dans toutes les Directions de l'Etat entre fin octobre et mi-décembre 2018.

L'objectif stratégique n° 2 du PEAC prévoit à la mesure 2.2 du Plan d'action que chaque Direction détermine des objectifs statistiques afin d'améliorer progressivement l'égalité de la représentation des femmes et des hommes dans les postes de cadres moyens et supérieurs. Dans cette optique, le BEF, accompagné des membres respectifs du Groupe de travail PEAC dans les Directions, a organisé une rencontre avec chaque Direction ainsi qu'avec la Chancellerie. Suite à ces séances, qui se sont déroulées entre novembre 2017 et mars 2018, chaque Direction a pris l'engagement de définir ses propres valeurs cibles/objectifs pour la législature en cours et les mesures à prendre pour les atteindre.

8.1.2.2 Egalité dans la vie professionnelle et l'application de la Loi sur l'égalité

Sur mandat du BEF et de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (CCMES), Patricia Dietschy-Martenet, chargée de cours aux Universités de Fribourg et de Lausanne, a rédigé un avis de droit sur « la Loi sur l'égalité entre hommes et femmes et procédure civile ». Cette analyse juridique a fait l'objet d'une publication, en 2018, dans la Revue fribourgeoise de jurisprudence.

Le BEF a participé à la réédition de la brochure « Prévoyance professionnelle en cas de divorce, guide à l'intention des couples mariés et partenaires enregistré-e-s ». Cette actualisation a été effectuée par la Faculté de droit de

l'Université de Fribourg, sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes (BFEG) et de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE). Cette brochure, qui existe en français et en allemand, a été envoyée aux milieux intéressés en 2018 et a fait l'objet d'une campagne de communication.

La Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille a souhaité analyser plus précisément la thématique du harcèlement sexuel et sa présentation dans les médias. Elle a ainsi organisé une table ronde le 23 mai 2018 à l'Université de Péroles à Fribourg réunissant des spécialistes, qui a donné lieu à un débat riche et ouvert en présence d'un public nombreux. A sa suite, la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille a envoyé une lettre de recommandations au Conseil de la magistrature afin d'améliorer la formation continue des juges, des membres d'autorités de conciliation et du barreau quant à l'application de la Loi sur l'égalité (LEg), notamment en matière de harcèlement sexuel.

Le BEF est intervenu dans le cadre de huit sessions de formation en lien avec l'application de l'Ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc) et destinées aux chef-fe-s de service. Il a présenté les spécificités liées à la LEg dans la prise en charge des cas de harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

En 2018, le BEF a traité deux cas de discrimination salariale, une dizaine de cas de harcèlement sexuel sur le lieu de travail, ainsi qu'une dizaine de cas « LEg », pour la plupart des licenciements, dans le secteur privé, après la grossesse ou liés à la maternité. Un cas a été transmis à la CCMES.

8.1.2.3 Egalité dans l'éducation et la formation

Le BEF a mis en œuvre la 18^e édition de la journée nationale « Futur en tous genres – nouvelles perspectives pour filles et garçons » sur le plan cantonal. Toutes les filles et tous les garçons de 7^H ont été invités à explorer de nouveaux horizons professionnels et des métiers traditionnellement exercés par l'autre sexe. Des milliers d'enfants participent à cette journée. Dans la partie francophone du canton, 864 filles et 885 garçons se sont inscrits par le biais de la plateforme Internet, d'autres participent à cette journée sans toutefois s'inscrire. Du côté alémanique du canton, 219 filles et 230 garçons se sont aussi inscrits et ont saisi l'occasion d'aller découvrir d'autres métiers. Un deuxième module s'est adressé aux élèves de 10^H, dans le cadre duquel les filles ont pu se familiariser, en prenant part à des ateliers spécifiques, avec les domaines de la terre et de la nature (IAG, Grangeneuve), de la construction (FFE, Halle des maçons), et de l'ingénierie et de la technique (HEIA-FR, EMF, Liip SA). Les garçons ont pour leur part découvert des métiers socio-éducatifs ou de la santé auprès de la Haute Ecole pédagogique, de l'Ecole professionnelle santé social ESSG, de la Haute école de santé, de plusieurs crèches et de homes pour personnes âgées. 23 ateliers francophones, dont 13 destinés aux filles et 10 aux garçons, ainsi que neuf ateliers germanophones, dont cinq pour les filles et quatre pour les garçons, ont été mis en place et ont totalisé 267 places disponibles, qui ont, pour la plupart, trouvé preneurs/preneuses. Ces ateliers sont menés chaque année en partenariat avec des organisations faïtières, la DICS, et les conseillers et conseillères en orientation professionnelle.

Suite à la projection de « L'Ordre Divin » de Petra Volpe organisée dans le cadre du réseau « A voix égales » en 2017, plusieurs enseignant-e-s ont été interpellés par ce film racontant le combat de longue haleine des femmes suisses pour obtenir le droit de vote en 1971 et ont sollicité le BEF pour l'animation de débats-discussions à la fin de projections organisées dans les écoles. En 2018, une nouvelle projection-débat a eu lieu à Bulle.

8.1.2.4 Egalité, société, famille et politique

La journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2018 a été célébrée en collaboration avec le service égalité des chances de la HES-SO/Fribourg. Un extrait du film Zootopia a été projeté à la HES-SO. « *Un lapin peut-il devenir officier de police ?* », « *Une femme est-elle à sa place dans l'informatique ?* », « *Un homme sage-femme, c'est possible ?* », autant de questions que pose le film. Après la projection, le sujet « Les carrières féminines » était au centre du débat animé par les collaboratrices du BEF.

Le 14 juin 2018, le réseau « A voix égales » a été invité à une conférence sur le thème « Egalité hommes-femmes et espace urbain », donnée par Yves Raibaud, géographe et spécialiste de la géographie du genre, maître de conférences HDR à l'Université Bordeaux Montaigne. D'autres milieux de professionnel-le-s, comme les architectes membres de la section fribourgeoise de la Société suisse des ingénieurs et architectes, ont été conviés à l'événement. Le conseiller d'Etat et directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions Jean-François Steiert et l'architecte de

Ville et cheffe du Service de l'urbanisme Nicole Surchat Vial sont venus débattre du sujet et donner à celui-ci un ancrage à la ville de Fribourg et à notre canton. Cet événement a été coordonné avec la célébration des 20 ans d'Espacefemmes.

Fribourg pour tous et le BEF proposent des services complémentaires. *Fribourg pour tous* offre un soutien dans les démarches administratives, et en fonction des besoins des personnes, une aide personnalisée avec une orientation vers les services spécialisés. En 2018, 2 rencontres de coordination et de réflexion thématique ont été menées entre le BEF et l'équipe de *Fribourg pour tous*.

Le BEF, représenté par sa responsable, est membre du comité de l'association Pro Familia Fribourg. Il œuvre ainsi à la promotion d'une politique familiale globale et cohérente dans le canton. Dans le cadre de l'un de ses objectifs – l'information aux familles – l'association Pro Familia utilise le site www.familles-fribourg.ch (dit aussi « Classeur des familles ») mis en ligne par le BEF. Il s'agit d'un riche répertoire de renseignements dédié aux familles dans plusieurs domaines de la vie quotidienne.

La suite de la première édition de « Femmes et politique », sortie en 2010, analyse de manière approfondie les élections communales, cantonales et nationales 2015–2016 ainsi que l'élection complémentaire au Conseil d'Etat suite à la démission de Marie Garnier en 2018. La brochure sera diffusée en début d'année 2019 et le BEF la présentera, sur invitation, aux partis politiques qui le souhaitent.

8.1.2.5 La lutte contre la violence au sein du couple

A l'occasion de la sortie du film « Jusqu'à la garde » de Xavier Legrand, le BEF a invité les milieux professionnels concernés et les intéressé-e-s à la projection du film en avant-première à Fribourg, le 19 février 2018. Ce film illustre très bien les dangers liés à la mise en application systématique du droit de visite alors qu'il y a de la violence au sein du couple. Il rend ainsi attentif aux conditions dans lesquels l'avenir des enfants peut se jouer. 150 personnes ont participé à l'événement.

En juin 2018, le Conseil d'Etat a adopté le Concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille. Les 33 mesures prévues concernent soit les personnes impliquées directement, soit les acteurs et actrices du réseau. Ce Concept a été élaboré par le BEF et la Commission de lutte contre la violence au sein du couple (CVC) composée de représentant-e-s des institutions et services actifs dans le domaine. En adoptant ce Concept, le Conseil d'Etat a décidé de donner un signal fort : la violence au sein du couple n'est plus une affaire privée, elle concerne l'ensemble de la société et les dégâts qu'elle continue de causer dans les couples et les familles sont importants tant pour les victimes que pour les enfants qui y sont confrontés. L'engagement actif contre ce phénomène vise aussi à éviter qu'il ne se reproduise d'une génération à l'autre. A cet égard, le travail auprès des enfants et des jeunes est particulièrement important. Le Concept cantonal de lutte contre la violence a été lancé officiellement le 3 septembre 2018. L'immense écho médiatique qui s'en est suivi et la participation de nombreux professionnel-le-s à l'événement démontrent combien il est important d'agir.

En septembre 2018, le DOTIP – lutte contre la violence au sein du couple – protocole d'intervention à l'usage des professionnel-le-s du canton de Fribourg – a été réédité ; son contenu a été complété avec les thématiques spécifiques actuelles : les enfants victimes, la migration et le droit de séjour et finalement le stalking (harcèlement obsessionnel)

Le 30 novembre 2018, le BEF a collaboré à l'organisation du « Petit déjeuner de la promotion de la santé » sur le thème de la violence au sein du couple, un événement du Service de la santé publique (SSP), dans le cadre duquel EX-expression et Solidarité Femmes sont aussi intervenus, représentés par leurs directeurs-trices respectifs.

Le 14 décembre 2018, le BEF est intervenu au symposium sur la violence au sein du couple organisé par le HFR, qui s'inscrit dans un cycle de formations sur la violence planifiées au HFR.

En lien avec la protection des enfants exposés à la violence conjugale, l'un des axes prioritaires du Concept, Fribourg participe, en partenariat avec le canton de Berne, à la création d'ateliers de contes pour les enfants. Le projet a été élaboré et supervisé par le Prof. Allan Guggenbühl, directeur de l'Institut pour la gestion des conflits à Zurich. A Fribourg, l'adaptation française a été mise en place conjointement par l'Office familial et son service As'trame et le BEF, en collaboration avec les membres du réseau. Ces ateliers vont permettre aux enfants d'identifier leurs ressentis,

de partager leurs émotions et de disposer de ressources pour les aider à grandir, malgré les situations difficiles qu'ils/elles traversent ou qu'ils/elles ont vécues. Ces séances auront lieu entre la fin de l'année 2018 et le début de l'année 2019.

Depuis 2018, le BEF est membre du groupe de travail de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur les violences et les maltraitements sur les personnes âgées. Le groupe s'est réuni une fois cette année.

En 2018, le RFSM a thématiqué la problématique de la « Violence et de la maltraitance à travers les âges » par des conférences, des « lunch meeting » et des tables rondes proposés tout au long du 2^e semestre 2018 et où la CVC et le BEF ont été invités à intervenir, notamment pour la séance d'ouverture le 28 août et la table ronde de clôture le 11 décembre 2018.

8.2 Conférences suisses et latines et instances nationales

Le BEF collabore étroitement aux travaux du Bureau fédéral de l'égalité (BFEG).

Le BEF est membre de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) et d'egalite.ch (Conférence romande des délégué-e-s à l'égalité). Il est actif dans le groupe des questions juridiques rattaché à la CSDE.

Le BEF est membre du Comité de la Conférence suisse contre la violence domestique (CSVVD) depuis 2015. Il a co-présidé cette Conférence de 2016 à 2018. Il participe aux travaux de la Conférence latine contre la violence domestique (CLVD) dont il a assuré la présidence de 2016 à 2017. Ces instances œuvrent à l'échelle intercantonale ou nationale pour promouvoir l'égalité de droit et de fait entre femmes et hommes et respectivement la lutte contre la violence domestique par des prises de position, des actions, des projets et un travail de coordination et de relations publiques. Dans ce cadre, le BEF a participé à l'élaboration du plan de mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) dans les cantons.

Le BEF est membre du comité de pilotage national de *Futur en tous genres*.

9 Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS		Comptes 2018	Comptes 2017	Ecarts
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
Direction de la santé et des affaires sociales		161.44	157.51	3.93
ADMINISTRATION CENTRALE		144.03	140.06	3.97
3600/SASS	Secrétariat général	7.43	6.97	0.46
3605/SANT	Service de la santé publique	16.74	16.42	0.32
3606/DENT	Service dentaire scolaire	21.37	20.57	0.80
3608/SMED	Service du médecin cantonal	15.38	15.28	0.10
3645/SOCI	Service de la prévoyance sociale	13.21	12.46	0.75
3650/AISO	Service de l'action sociale	17.54	17.23	0.31
3665/OCMF	Service de l'enfance et de la jeunesse	52.36	51.13	1.23
SECTEUR HOSPITALIER		17.41	17.45	-0.04
3619/EMSC	RFSM EMS «Les Camélias»	17.41	17.45	-0.04

Rapport d'activité
Direction des finances
—
2018



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général (SG-DFIN)	7
1.1	Activités	7
1.1.1	Evénements particuliers	7
1.2	Collaborations intercantionales	8
1.2.1	Conférence des directeurs cantonaux des finances	8
1.2.2	Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins	8
1.2.3	Groupe de travail « tâches et finances cantons – Confédération »	9
1.2.4	Conférence romande de la loterie et des jeux	9
1.2.5	Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries	9
1.2.6	Montants de la Loterie romande	9
1.3	Affaires contentieuses	9
1.4	Législation	10
1.4.1	Lois et décrets	10
1.4.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	10
2	Administration des finances (AFin)	10
2.1	Activités	10
2.1.1	Les mesures structurelles et d'économies	11
2.1.2	Le projet de budget 2019	11
2.1.3	L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat	11
2.1.4	La péréquation financière entre la Confédération et les cantons	12
2.1.5	Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)	12
2.1.6	Le contrôle périodique des subventions	13
2.1.7	Les comptes	13
2.1.8	Gestion de la trésorerie	13
2.1.9	Le Service financier cantonal	14
2.1.10	Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire	14
2.1.11	Gestion par prestations (GpP) et gestion financière	15
2.1.12	Autres activités	15
3	Service cantonal des contributions (SCC)	16
3.1	Activités	16
3.1.1	Taxations fiscales	16
3.1.2	Encaissement	18

3.1.3	Formation du personnel	19
3.1.4	Travaux préparatoires et divers	19
3.1.5	Données statistiques	19
3.1.6	Collaboration	19
3.1.7	L'informatique au SCC	20
4	Service du personnel et d'organisation (SPO)	21
4.1	Activités	21
4.1.1	Généralités	21
4.1.2	Gestion du personnel	21
4.1.3	Gestion de la paie	21
4.1.4	Informatique	21
4.1.5	Activités juridiques	22
4.1.6	Assurances sociales	22
4.1.7	Fonds d'entraide sociale	23
4.1.8	Espace santé-social	23
4.1.9	Santé et sécurité au travail	23
4.1.10	Evaluation des fonctions	24
4.1.11	Formation et développement	24
4.1.12	Organisation	25
4.2	Evénements particuliers	26
5	Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)	27
5.1	Introduction	27
5.2	Commissions et collaborations intercantionales	28
5.2.1	Commission informatique de l'Etat (CIE)	28
5.2.2	Commission informatique dans le domaine de l'Enseignement (CIEns)	28
5.2.3	Commission de la Cyberadministration (CoCyb)	28
5.2.4	Commission Informatique des Autorités Judiciaires (CIAJ)	29
5.2.5	Commission des Secrétaires Généraux pour l'Informatique (CSGI)	29
5.2.6	Collaboration et partenariat	29
5.3	Section Gouvernance	29
5.3.1	Affaires institutionnelles	30
5.3.2	Secteur Finances et comptabilité	30
5.3.3	Licences et contrats	31
5.3.4	Project management office	31
5.3.5	Sécurité informatique	31
5.3.6	Architecture d'entreprise	31
5.4	Secteur Ressources et communication	32

5.5	Section Technique	32
5.5.1	Secteur Architecture technique	33
5.5.2	Secteur Sécurité	33
5.5.3	Secteur Environnement utilisateurs	33
5.5.4	Secteur Infrastructures	33
5.5.5	Secteur Exploitation I	34
5.5.6	Secteur Exploitation II	34
5.6	Section Applications	34
5.6.1	Secteur Applications – Domaine Chancellerie, Législatif & Santé	35
5.6.2	Secteur Applications – Domaine Economie & Education	35
5.6.3	Secteur Applications – Domaine Justice & Sécurité	35
5.6.4	Secteur Applications – Domaine Administration, Finance & Fiscalité	36
5.6.5	Secteur Applications – Domaine Agriculture, Territoire & Themis	36
5.7	Secteur Digital	36
6	Service du cadastre et de la géomatique (SCG)	37
6.1	Mensuration officielle	37
6.1.1	Mensurations parcellaires	37
6.1.2	Entreprises initiées durant l'année	37
6.1.3	Premier relevé en cours d'exécution	37
6.1.4	Entreprises terminées durant l'année	37
6.1.5	Conservation et mise à jour	37
6.1.6	Mise à jour périodique (MPD)	37
6.1.7	Base de données de la mensuration officielle (BDMO et DSK2)	37
6.2	CCSIT (Centre de compétences Système d'information du territoire)	38
6.2.1	Coordination	38
6.2.2	Projets et réalisations	38
6.3	Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF)	39
6.4	Géoinformation	39
6.4.1	Bases légales	39
6.4.2	Modèles de géodonnées minimaux	39
7	Registre foncier (RF)	39
7.1	Activités	39
7.1.1	Tenue du registre foncier	39
7.1.2	Informations et communications	40
7.1.3	Etablissement du Registre foncier fédéral	40
7.1.4	Remaniements parcellaires	41
7.1.5	Informatisation du registre foncier	41

7.2	Taxation	41
7.2.1	Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers	41
7.2.2	Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole	42
7.2.3	La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droits de mutation (CEIM)	42
7.3	Le secteur informatique des registres fonciers	42
7.3.1	Livraison de données et consultations des données du registre foncier	42
7.3.2	Projets informatiques	43
7.4	Autres activités	43
7.4.1	Entreprise formatrice	43
7.4.2	Association des Conservateurs du registre foncier	43
7.4.3	Représentation intercantonale et fédérale	43
7.5	Autorité de surveillance du registre foncier	43
8	Service de l'Inspection des finances (IF)	44
8.1	Activités	44
8.1.1	Activité courante	44
8.1.2	Rapports émis en 2018	45
8.1.3	Divers	45
9	Etat du personnel	46

1 Direction et Secrétariat général (SG-DFIN)

Président du Conseil d'Etat et conseiller d'Etat, Directeur : Georges Godel

Secrétaire général : Pascal Aeby

Secrétaire générale adjointe : Christine Carrard

1.1 Activités

A relever tout d'abord que le Directeur des finances a présidé le gouvernement cette année.

Le Secrétariat général de la Direction des finances (SG-DFIN) prépare les objets de la Direction des finances (DFIN) soumis au Conseil d'Etat et assure le suivi des dossiers que les autres Directions soumettent à cette autorité, notamment ceux qui sont importants sur les plans financier, du personnel ou de l'informatique. Le SG-DFIN s'occupe également du traitement administratif des objets soumis au Grand Conseil et du suivi des actes législatifs. Il gère de nombreux dossiers, notamment les procédures de consultations internes et externes. Il est par ailleurs responsable de la gestion du portefeuille des assurances patrimoniales de l'Etat, ainsi que des relations avec la Société et la Commission cantonale de la Loterie romande.

L'administration du Secrétariat général comprend le traitement de la correspondance, les appels téléphoniques, la réception, les agendas et diverses réservations, le support logistique (notamment le matériel), le classement et l'archivage. Suite au départ à la retraite de la secrétaire de Direction, une nouvelle collaboratrice a rejoint l'équipe du Secrétariat général, assumant le même cahier des charges et la même fonction.

Le SG-DFIN, par ses deux traductrices à temps partiel, s'occupe de la traduction en allemand de textes rédigés en français, tout particulièrement des documents officiels à l'intention du Conseil d'Etat, des textes de la DFIN (correspondance, décisions), voire de textes des services. Les traductrices renseignent au plan interne sur des questions linguistiques, contrôlent sur demande des textes rédigés en allemand, établissent une documentation spécifique et collaborent à la terminologie en allemand dans les domaines relevant de la DFIN.

Le secteur juridique est chargé de rédiger des projets de décisions à l'intention de la DFIN et de traiter des procédures contentieuses. Il lui incombe par ailleurs d'élaborer les projets de lois et d'ordonnances relevant du domaine de compétence de la DFIN. Il prépare finalement les réponses à des consultations et donne des conseils juridiques à l'interne ou à l'externe de l'Etat, particulièrement aux services de la DFIN ne disposant pas de juristes.

Le SG-DFIN comprend en outre l'entité de gestion RH de la DFIN. La responsable est la répondante des collaborateurs et des collaboratrices DFIN pour toutes les questions relatives aux affaires du personnel et assure le lien entre les services de la DFIN et le Service du personnel et d'organisation (SPO).

Egalement rattachée au SG-DFIN, la chargée de communication, également Secrétaire générale adjointe, traite des communiqués aux médias, de la préparation des conférences de presse, du suivi de l'actualité ainsi que du site internet de la DFIN. Elle s'occupe de la rédaction et de la relecture des allocutions du Conseiller d'Etat, pour lequel elle recherche des informations et rédige divers textes. En collaboration avec les services, elle est chargée des relations avec les médias. Elle traite par ailleurs les demandes d'accès aux documents. Avec la présidence du Conseil d'Etat par le Directeur des finances, les activités en lien avec la communication ont été plus nombreuses cette année.

1.1.1 Evénements particuliers

La DFIN a été fortement sollicitée par deux dossiers très importants, à savoir celui de la mise en œuvre cantonale de la réforme fiscale, auparavant nommée Projet fiscal 17 (y compris un projet de décret relatif aux contributions financières transitoires de l'Etat en faveur des communes et des paroisses) et celui de la mise en consultation en novembre de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

Le projet de loi sur la mise en œuvre du projet fiscal 17, ainsi que le projet de décret relatif aux contributions financières transitoires de l'Etat en faveur des communes et des paroisses, mettent en œuvre la réforme fiscale pour le

canton de Fribourg. Celle-ci donne suite à la stratégie adoptée par le Conseil d'Etat le 7 décembre 2015, puis affinée les 9 octobre 2017 et 9 mai 2018. Le projet a été adopté par le Grand Conseil en décembre à une large majorité.

Concernant la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, une conférence de presse s'est tenue en juin afin d'annoncer un changement dans le plan de prévoyance. En novembre, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Dans cet avant-projet, il propose principalement de passer du système de primauté des prestations au système de primauté des cotisations et met en consultation trois variantes de mesures transitoires et compensatoires ainsi que la possibilité d'une recapitalisation partielle.

A relever également qu'en mai, le Conseil d'Etat a nommé un groupe de travail, composé de personnes internes à l'administration et externes, pour la phase de réalisation du projet de « Politique du personnel ». La cheffe de ce projet a été rattachée jusqu'à la fin de l'année au Secrétariat général.

1.2 Collaborations intercantionales

1.2.1 Conférence des directeurs cantonaux des finances

Le Directeur des finances Georges Godel siège depuis 2017 au comité de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF), présidée par le Ministre des finances jurassien Charles Juillard. La CDF a tenu six séances : les 2 février, 17 et 18 mai, 21 juin, 28 septembre et 18 octobre.

L'assemblée générale annuelle s'est tenue lors de la séance du 18 mai dans le canton de Lucerne. Comprenant tous les Directeurs et Directrices des finances des cantons suisses, elle accueille généralement le Chef du Département fédéral des finances (DFF) et des représentant-e-s de l'Administration fédérale des finances et des contributions ainsi que des chef-fe-s des Services cantonaux des finances et des contributions. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > la réforme fiscale et le financement de l'AVS (PF17 / RFFA) ;
- > la péréquation financière entre la Confédération et les cantons ;
- > la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ;
- > une fiscalité équilibrée du couple et de la famille ;
- > l'eGovernment et les eOperations ;
- > l'adaptation du modèle comptable harmonisé MCH2 ;
- > l'examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes (notamment comité, office de coordination et de consultation en matière fiscale, Conférence suisse sur l'informatique, Conférence suisse des impôts, groupe de travail sur la péréquation financière, organe de révision).

1.2.2 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins (CLDF) réunit les Directeurs des finances des six cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin. Elle est présidée par le Directeur des finances. La CLDF a tenu quatre séances : les 25 janvier à Berne, 3 mai à Lausanne, 24 septembre à Neuchâtel et 22 novembre à Genève. Elle accueille généralement des représentant-e-s des administrations cantonales des finances et de l'Administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > la réforme fiscale et le financement de l'AVS (PF17 / RFFA) ;
- > la péréquation financière entre la Confédération et les cantons ;
- > la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ;
- > la loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille) ;
- > l'identité numérique.

1.2.3 Groupe de travail « tâches et finances cantons – Confédération »

Le Directeur des finances a participé à quatre reprises au groupe de travail cité en titre et présidé par le Conseiller fédéral Ueli Maurer. Il a été question particulièrement de péréquation financière et de répartition des charges cantons - Confédération. Ce groupe de travail a notamment choisi les modalités de répartition d'une compensation en faveur des cantons. La solution retenue et appuyée par le Directeur des finances devrait permettre à notre canton d'obtenir un montant total de 33 millions de francs sur la période 2020 à 2025.

1.2.4 Conférence romande de la loterie et des jeux

La convention entre les six cantons romands relative à la Loterie romande a institué la Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ) dont la mission consiste à encourager la coordination de la législation et de la politique administrative en matière de loteries et autres jeux d'argent dans le cadre des compétences reconnues aux cantons par le droit fédéral et la convention intercantonale.

Le Directeur des finances préside cette conférence, qui a tenu deux séances, le 28 mai à Berne et le 28 novembre à la Maison des Cantons à Berne. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent ;
- > le concordat intercantonal sur les jeux d'argent ;
- > le projet de convention romande sur les jeux d'argent (CORJA) ;
- > les prévisions des résultats de la Loterie romande pour 2018 et la répartition des bénéfices ;
- > des procédures judiciaires en lien avec le Tactilo et l'Euro Lotto.

En outre, de nombreux contacts ont eu lieu avec la direction de la Loterie romande, notamment dans le contexte de la nouvelle loi sur les jeux d'argent, largement acceptée par le peuple suisse en juin.

1.2.5 Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries

Cette conférence s'est réunie les 23 avril, 28 mai et 26 novembre. Les Directeurs des finances et de la sécurité et de la justice représentent le canton de Fribourg. Il a été notamment question de la loi sur les jeux d'argent, de la révision de la Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris, de la révision de concordats régionaux et de l'utilisation de la taxe sur la dépendance au jeu et la Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA).

1.2.6 Montants de la Loterie romande

Le montant du fonds des bénéfices de la Loterie romande pour les domaines culturel et social auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2018 à 14 946 563 francs (14 924 881).

Le montant du fonds des taxes de loteries à disposition du Conseil d'Etat auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2018 à 2 181 214 francs (2 201 466).

1.3 Affaires contentieuses

Les affaires contentieuses portent sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération, de demandes en remises et de prétentions en responsabilité civile contre l'Etat. Le nombre de dossiers est stable par rapport aux années précédentes.

Comme le mentionnaient les précédents rapports d'activité, le fonds de prévoyance de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) a perdu l'essentiel de sa fortune. Il n'est pas exclu que la responsabilité de l'Etat soit engagée, notamment en raison de la surveillance qui avait été exercée jusqu'en fin 2011 par l'ancienne autorité de surveillance fribourgeoise, soit le « Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP) ».

1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et arrêtés d'autre part, adoptés en 2018 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante :

1.4.1 Lois et décrets

Décret du 4 janvier relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017 ;

Décret du 23 mai relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2017 ;

Loi du 7 novembre fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2019 ;

Loi du 7 novembre modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et de la loi sur l'impôt sur les successions et les donations ;

Décret du 7 novembre relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2019 ;

Décret du 13 décembre relatif à la mise en œuvre de la réforme fiscale - contributions financières transitoires de l'Etat en faveur des communes et des paroisses (PF17) ;

Loi du 13 décembre relative à la mise en œuvre de la réforme fiscale - Projet fiscal 17 (PF17).

1.4.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

Ordonnance du 8 mai modifiant le règlement du personnel de l'Etat (durée du travail en cas de grossesse et de maternité et allaitement) ;

Ordonnance du 5 juin précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat ;

Ordonnance du 25 septembre modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (corps professoral des hautes écoles spécialisées – HES) ;

Ordonnance du 8 octobre modifiant l'ordonnance sur la gestion de l'informatique et des télécommunications dans l'administration cantonale ;

Ordonnance du 20 novembre modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (technicien/ne en salle d'opération) ;

Ordonnance du 4 décembre autorisant le Service de l'informatique et des télécommunications à externaliser le traitement de certaines données dans le « Cloud » (projets pilotes) ;

Ordonnance du 10 décembre concernant la fixation des échelles de traitement du personnel de l'Etat pour l'année 2019 ;

Ordonnance du 10 décembre modifiant l'ordonnance relative à la perception de l'impôt à la source ;

Ordonnance du 12 décembre modifiant l'ordonnance relative à la perception des créances fiscales ;

Ordonnance du 18 décembre sur l'Espace santé-social.

2 Administration des finances (AFin)

—
Trésorier d'Etat : Laurent Yerly

2.1 Activités

L'Administration des finances (AFin) s'est principalement engagée dans les tâches suivantes : l'élaboration du budget 2019, l'analyse des projets des Directions et les relations financières avec la Confédération, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative ainsi que de la gestion par prestations, et le suivi des mesures structurelles et d'économies. Elle a également pris part activement aux travaux liés à la suite à donner au projet de réforme de la fiscalité des entreprises, ainsi qu'à l'élaboration du projet de mise en œuvre de

ladite réforme au niveau cantonal. L'AFin a aussi porté ses efforts sur la tenue et la clôture des comptes, le paiement des fournisseurs, l'encaissement et le suivi des débiteurs, le service financier et la gestion de la trésorerie, le réexamen périodique des subventions et le contrôle budgétaire.

2.1.1 Les mesures structurelles et d'économies

Les mesures présentées dans le cadre du message n°2013-DFIN-20 du 3 septembre 2013 concernant le programme de mesures structurelles et d'économies de l'Etat de Fribourg (MSE) et celles décidées à titre complémentaire en 2014 dans le cadre de l'actualisation de la planification financière ont continué à être appliquées en 2018, à l'exception de celles relatives au personnel qui avaient été légalement limitées aux années 2014 à 2016. L'application des mesures s'est faite sous la responsabilité première des unités administratives et des Directions directement concernées. L'AFin a effectué un travail de veille et de suivi général de la mise en œuvre des décisions. Elle a également contribué à la préparation de réponses à diverses interventions parlementaires et a en particulier rédigé le rapport 2018-DFIN-45 du 28 août 2018 donnant suite au postulat 2018-GC-44 Nadia Savary-Moser / Bruno Boschung demandant une analyse des incidences des MSE. Le Grand Conseil a pris acte de ce rapport lors de la session d'octobre 2018.

Comme convenu avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF) et annoncé dans le message sur les MSE, un processus pluriannuel d'évaluation des incidences des MSE sur les communes a été lancé en 2015. Un groupe de travail, placé sous la responsabilité de l'AFin et comprenant des représentant-e-s de l'ACF et du Service des communes, a notamment été constitué dans cette optique. Après les bilans intermédiaires effectués en 2015 et 2016 sur la base des comptes 2014 et 2015, une troisième évaluation des incidences des MSE sur les communes a été effectuée en 2017 à partir des comptes 2016. Les résultats des trois exercices examinés ont ensuite été consolidés pour constituer un bilan final, qui a été présenté en fin d'année 2017 au Conseil d'Etat et au Comité de l'ACF. Après examen des résultats, le Conseil d'Etat et l'ACF ont annoncé, au moyen d'un communiqué de presse commun publié le 21 février 2018, qu'ils considéraient que les objectifs poursuivis dans le cadre du mécanisme d'évaluation avaient été atteints. Ils ont également constaté qu'aucune mesure correctrice en faveur des communes ne s'avère nécessaire.

2.1.2 Le projet de budget 2019

L'établissement du projet de budget 2019 a été rendu plus difficile que ce à quoi l'on pouvait s'attendre une année après seulement l'élaboration du plan financier de législature. En effet, l'impasse financière initiale (147,2 millions de francs) qu'il s'est agi de résorber pour atteindre l'équilibre imposé par la Constitution était sensiblement plus important que l'excédent de charges prévu pour l'année 2019 au plan financier (67,2 millions de francs). Une priorisation stricte des besoins a été effectuée, tout en privilégiant le maintien des prestations existantes afin de rétablir la situation financière. En date du 10 septembre 2018, le Conseil d'Etat a arrêté un projet de budget 2019 qui présente les principaux résultats suivants :

- > boni de 0,2 million de francs au compte de résultats ;
- > investissements nets de 168,7 millions de francs ;
- > insuffisance de financement de 65,9 millions de francs ;
- > quote-part des subventions cantonales nettes de 36,0 % par rapport aux recettes fiscales cantonales (plafond fixé à 41 %).

Toutes les dispositions légales à caractère financier sont respectées. Le 7 novembre 2018, le Grand Conseil a adopté le projet de budget 2019, sans aucune retouche.

2.1.3 L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat

L'AFin a émis un préavis à l'intention des Directions, services et établissements sur plus de 60 dossiers comportant des incidences financières pour l'Etat. Les objets principaux suivants ont ainsi fait l'objet d'analyses et d'une prise de position : le projet de réforme de la fiscalité des entreprises, le projet de modification de la loi sur la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg, les projets et rapports en lien avec la péréquation financière fédérale, différents décrets relatifs aux transports, aux routes et à l'achat d'immeubles et d'équipements. De plus, l'AFin a donné son avis au sujet des consultations relatives aux mandats de prestations du HFR, du RFSM et des cliniques privées. Cet important travail réalisé « en amont » contribue à une meilleure présentation et préparation des projets et il concourt à la maîtrise préalable de ces objets sous l'angle financier. L'AFin prévise également, à l'attention du Directeur des

finances, tous les objets à incidences financières (messages, lois, décrets, arrêtés, ordonnances, rapports) soumis au Conseil d'Etat tout au long de l'année.

L'AFin a de nouveau été sollicitée pour les travaux et dossiers en rapport avec le développement du site de blueFACTORY et des différentes plates-formes qui y développent leurs activités, en particulier les sociétés BCC SA et SICHH SA.

2.1.4 La péréquation financière entre la Confédération et les cantons

L'AFin a effectué les tâches suivantes en matière de péréquation financière et de répartition des tâches entre la Confédération et les cantons :

- > contrôle des données et analyse des incidences financières du système péréquatif (en collaboration avec le Service cantonal des contributions) : vérification des prévisions pluriannuelles effectuées par l'Institut BAK Basel Economics ; vérification des chiffres 2019 soumis par la Confédération ; estimation de l'incidence des bénéfices réalisés par certaines sociétés disposant d'un allègement fiscal ou demandant un tel allègement sur les paiements reçus au titre de la péréquation des ressources ;
- > interventions aux niveaux fédéral et intercantonal au sujet du système péréquatif : préparation de la réponse du Conseil d'Etat à l'audition sur les chiffres péréquatifs 2019 ; information de la Députation fribourgeoise aux Chambres fédérales quant aux incidences potentielles du 3^e rapport d'évaluation de l'efficacité de la péréquation et du message du Conseil fédéral du 28 septembre 2018 sur la modification du système péréquatif pour les années 2020 et suivantes ; contacts divers avec les autres cantons à faible potentiel de ressources au sujet de ces documents et interventions coordonnées au niveau de la CdF et de la CdC ainsi qu'auprès du DFF ;
- > réexamen de la répartition des tâches : préparation des réponses du Conseil d'Etat et de la DFIN à diverses consultations et questionnaires de la CdC et de l'AFF au sujet du réexamen de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ; transmission des informations et consolidation des prises de position au sein de l'administration cantonale ;
- > activités de coordination en lien avec les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement : agrégation et transmission à l'Office fédéral de l'environnement des rapports annuels 2017 ; préavis sur des propositions d'amendement des conventions-programmes 2016-2019 ; échanges divers avec les Directions et unités administratives cantonales concernées ;
- > entretien des contacts administratifs avec la Conférence des directeurs des finances, la Conférence latine des directeurs des finances, le Département fédéral des finances et les administrations des finances d'autres cantons ; réponses à diverses questions relatives à la RPT et à sa mise en œuvre.

2.1.5 Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

La section Nigefi a assuré les tâches usuelles d'exploitation, de maintenance et de support applicatif en relation avec la plateforme SAP. Elle a mené différents projets dans les domaines applicatif et technique. La section a également été très impliquée dans les travaux préparatoires pour le projet de transformation du système SAP qui sera mené conjointement avec le SITel ces prochaines années.

2.1.5.1 Projets réalisés

Sur le plan technique :

- > l'outil de pilotage (solution manager) des environnements SAP a été migré à la version 7.2 ;
- > l'implémentation de nos outils d'aides à la recherche «TREX ».

Au niveau applicatif :

- > le module de gestion des biens immobiliers (REFX) a été déployé auprès du Service des bâtiments ;
- > le déploiement de l'outil facturation (SD) et de gestion de dossier (CS) auprès de la Police cantonale est pratiquement finalisé et sera opérationnel au début 2019 ;
- > la migration des programmes de paiement à la norme ISO 20022 ;
- > l'ajout du processus de facturation des amendes auprès du Service de la formation professionnelle et des écoles professionnelles ;

-
- > l'interfaçage des solutions métiers du Service du registre du commerce et de la Haute école pédagogique avec l'outil de facturation SAP ;
 - > l'interfaçage du portail eGov avec les modules de comptabilités SAP.

2.1.6 Le contrôle périodique des subventions

- > *Examens des subventions et suivi des mesures décidées*

Le solde des examens planifiés en 2017 ainsi que l'ensemble des examens prévus en 2018 ont pu être réalisés et présentés lors de deux séances de la Commission ad hoc, en juin et en novembre. Le rythme nécessaire au respect de la planification est dès lors tenu. D'autre part, la planification générale des examens pour la période 2019-2024 a été validée par le Conseil d'Etat.

- > *Contrôle régulier des prescriptions de la LSub*

La LSub prévoit, par son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède pas une certaine proportion de la fiscalité cantonale. Des calculs sont donc opérés tout au long de la procédure budgétaire afin de s'assurer du respect de cette règle. Le plafond relatif aux subventions nettes de fonctionnement se monte à 41 % du produit de la fiscalité.

Pour mémoire, le budget 2018 de l'Etat de Fribourg présentait un taux de subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité de 36,26 % et le budget 2019 un taux de 36,03 %.

En outre, conformément à la LSub, l'AFin a réalisé l'examen détaillé de plusieurs projets de textes concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté en particulier sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la législation sur les subventions.

- > *Autres tâches liées au domaine des subventions*

L'AFin a participé activement à différents groupes de travail, commissions et comités de pilotage qui ont des liens étroits avec des questions liées au subventionnement ou plus généralement aux finances de l'Etat.

2.1.7 Les comptes

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour deux tiers par la comptabilité générale et un tiers dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité générale est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative et apporte son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du Service financier cantonal.

Les comptes de l'Etat font l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Les personnes intéressées sont renvoyées à ces documents.

2.1.8 Gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme suit :

- > exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements ;
- > enregistrement de recettes budgétaires cantonales ;
- > gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le service de trésorerie de l'AFin a évolué ainsi entre 2017 et 2018 :

	2017	2018
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	1699.32	1675.29
Ecritures enregistrées sur comptes bancaires et postaux généraux de l'Etat	9550	9718

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes :

- > gestion des liquidités et des fonds et fondations : en 2018, le volume des placements s'élève à 856 millions de francs (841). Le nombre de prêts est de 33 (34). L'AFin gère et tient la comptabilité de 55 fonds et fondations ;
- > gestion des prêts : l'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (9,83 millions, 119 prêts) et pour la nouvelle politique régionale (7,30 millions, 11 prêts) ;
- > autres tâches : parmi ces dernières, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique, la récupération de l'impôt anticipé et la déclaration du droit de timbre auprès de l'Administration fédérale des contributions.

2.1.9 Le Service financier cantonal

Le Service financier cantonal a notamment comme mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs. L'activité du Service financier cantonal est en constant développement et la plupart des services facturant avec SAP s'adressent à lui pour la gestion de l'encaissement.

Le montant total des factures traitées s'est élevé à près de 292 millions de francs (289). Cela correspond à près de 226 600 factures (223 000). A fin 2018, les poursuites en cours se montent à 803 165 francs (588 857) et les dossiers faisant l'objet d'une procédure de recouvrement sont au nombre de 771 (705). L'encaissement par cash et cartes représente 38 824 factures pour un montant de plus de 4,3 millions de francs.

2.1.10 Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire

Sur la base des rapports de comptes intermédiaires établis par les services et établissements, au besoin complétés d'observations par les Directions, l'AFin élabore trois fois l'an une note de synthèse à l'intention du Conseil d'Etat. Ce document fait le point de situation quant à l'exécution du budget annuel : il met en évidence les principaux écarts relevés en matière de dépenses et de recettes au 30 avril, au 31 juillet et 30 septembre et indique les mesures correctrices envisagées. Cette démarche d'analyse permet un meilleur pilotage des finances cantonales et complète utilement la tâche de contrôle budgétaire. Elle a permis d'entrevoir dès l'automne la possibilité de réaliser un résultat bénéficiaire aux comptes 2018.

Le contrôle budgétaire courant s'exerce tout d'abord par la comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur les dépassements de crédits. La section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Celui-ci a admis 38 demandes (30) portant sur un montant total de quelque 10,4 millions de francs (9,4), représentant le 0,29 % (0,27 %) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2018. Le volume de crédits supplémentaires figure parmi les moins élevés de la période 2002-2017. A relever qu'un peu plus de 50 % du volume des dépassements susmentionnés (soit près de 5,4 millions de francs) concernent le financement du contentieux de l'assurance maladie, les subventions cantonales pour les institutions spécialisées et les maisons d'éducation hors canton, certaines contributions pour la fréquentation d'établissements d'enseignement hors canton ainsi que l'aide sociale pour les Fribourgeois et Confédérés domiciliés dans le canton.

2.1.11 Gestion par prestations (GpP) et gestion financière

La section SIGEFIS (Instruments de gestion financière et gestion des subventions), parallèlement à ses missions en lien avec la GpP, s'est attelée à des missions plus larges dans les domaines de la réalisation des examens de subventions, de la comptabilité analytique, du suivi financier des participations de l'Etat de Fribourg, de la mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique, du soutien au projet de module de gestion immobilière « REFX », du développement d'instruments de gestion interne pour diverses unités administratives, du suivi des mandats, d'analyses de dossiers à caractère financier et de la participation à des projets transversaux (en particulier SAP 4/HANA).

En termes de gestion par prestations, la mission de la section consiste à planifier, organiser et soutenir la gestion par prestations auprès des unités administratives de l'Etat de Fribourg et à s'assurer de l'établissement conforme des documents correspondants. Elle a par ailleurs soutenu le Service de l'informatique et des télécommunications dans sa réflexion de réorganisation et d'adaptation de sa GpP.

> *Comptes GpP 2017*

En application de la législation en vigueur, les unités administratives GpP ont présenté des résultats portant sur les charges, les revenus et les soldes de chaque groupe de prestations et ont fourni des indicateurs et des commentaires sur les activités déployées. La section a coordonné la procédure d'établissement et de bouclage des comptes 2017 et apporté son soutien aux unités concernées.

> *Controlling GpP au 31 décembre 2017 et 31 août 2018*

Les unités GpP ont établi les rapports de controlling au 31 décembre 2017 et au 31 août 2018 validés par les Directions concernées. Afin de simplifier le processus, SIGEFIS ne fait désormais plus d'analyse formelle, la section continuant par contre à coordonner l'établissement de ces rapports de controlling et à apporter son soutien aux unités GpP.

> *Budgets GpP 2019*

Les unités GpP ont établi les budgets 2019 par groupe de prestations dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. La section SIGEFIS a coordonné l'établissement de ces budgets et apporté son soutien aux unités GpP.

> *Développement de la comptabilité analytique*

La section SIGEFIS a effectué différents travaux consistant à améliorer certaines procédures, certains concepts et certains instruments de GpP et de comptabilité analytique, dans le but de répondre au mieux aux besoins de gestion. Entre autres, elle a mis en place une comptabilité analytique simple auprès de l'Etablissement de détention fribourgeois, procédé à une mise à jour de la comptabilité analytique auprès du Service dentaire scolaire et établi une pré-étude pour transformer la GpP en comptabilité analytique au sein de l'Administration des finances.

2.1.12 Autres activités

- > réponses à des consultations fédérales, intercantionales et cantonales ;
- > participation à des commissions, comités de pilotage et groupes de travail : commission consultative d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées et inadaptées, commission de promotion de la santé et de prévention, commissions de bâtisse (HEF-TS et HEdS-FR, bâtiment modulaire pour la Faculté des sciences de l'Université, Collège Ste-Croix), commission d'adjudication pour le renouvellement des équipements et installations techniques de l'EIA-FR, comités de pilotage (jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre, réforme des tâches des préfets et des régions, Domaine des Faverges), groupes de travail (désenchevêtrement des tâches Etat/communes, modification du ReLATEC, réforme de la loi sur l'aide sociale, révision du plan directeur cantonal, plans de mobilité, structures territoriales) ;
- > évaluation de la situation conjoncturelle dans la perspective du budget 2019 ;
- > établissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2017 et le budget 2019 ;
- > préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes 2017 et au budget 2019 ;

-
- > élaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2018 ;
 - > édition du dépliant 2018 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat ;
 - > refonte du site Internet de l'AFin ;
 - > facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales et aux téléphones privés ;
 - > représentation de l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Grenette SA et de l'Office cantonal du matériel scolaire ;
 - > réponse à diverses enquêtes (règles d'équilibre budgétaire des cantons, « Fussabdruck » des cantons, liens entre péréquation financière intercommunale et subventionnement).

3 Service cantonal des contributions (SCC)

Administrateur : Alain Mauron

3.1 Activités

3.1.1 Taxations fiscales

3.1.1.1 Taxation des personnes physiques

Au début de l'année, le Service cantonal des contributions (SCC) a organisé huit séances d'information à l'intention des contribuables dans tous les districts pour répondre aux questions relatives à la déclaration d'impôt de la période fiscale 2017.

Pour faciliter l'établissement de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel est mis à disposition des contribuables depuis la période fiscale 2003. Cet outil, dénommé FriTax, doit être téléchargé depuis le site Internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents : à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules, accompagnées d'une feuille de codes-barres, sont retournées au SCC par courrier. A réception, les codes-barres contenant les données permettent une saisie accélérée des déclarations. Depuis 2015, le logiciel permet également de déposer la déclaration d'impôt de manière électronique. Plus de 44 000 déclarations (48 000) ont pu être saisies par des lecteurs optiques et plus de 95 000 déclarations (86 000) ont été déposées de manière électronique, ce qui ensemble représente plus de 77 % (78 %) des déclarations.

Il est à relever qu'à fin décembre, plus de 86 % (83 %) des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2017. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants, ce qui s'explique par la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

La simplification de la demande de prolongation des délais pour le dépôt de la déclaration d'impôt des personnes physiques a permis à 21 695 (26 501) contribuables d'obtenir un délai par le versement d'un émolument de 20 francs. De plus, 677 fiduciaires ou associations (555) ont utilisé le système spécifique mis en place à leur intention pour communiquer au SCC la liste de leurs clients, soit 17 707 (16 489) contribuables. Cette méthode répond à l'une des mesures structurelles et d'économie adoptées par le Conseil d'Etat.

3.1.1.2 Taxation des personnes morales

La première partie de l'année a été consacrée à terminer les taxations de la période fiscale 2016. Néanmoins, l'essentiel du travail de l'année a consisté à examiner les déclarations de la période fiscale 2017. Dans le cadre des travaux d'investigation, 104 expertises (140) ont été effectuées. A la fin décembre, environ 64 % (66 %) des personnes morales ont reçu leur avis de taxation pour la période fiscale 2017.

En termes de nombre de dossiers, la section des personnes morales traite 15 197 dossiers. Ce chiffre est en hausse d'environ 2 % par rapport à la situation au 31 décembre 2017 (14 851 dossiers).

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ordonnance sur l'assistance administrative en matière fiscale (OAAF), les premiers échanges spontanés d'informations portant sur les rulings ont eu lieu en 2018.

3.1.1.3 Exonération pour but d'utilité publique ou de service public

66 (40) décisions d'exonération ont été notifiées et sont entrées en force, dont 13 concluent au refus de l'exonération (2 refus annulés après réclamation). 6 demandes d'exonération n'ont pas abouti à une décision. Par ailleurs, 40 (42) nouvelles demandes d'exonération ont été déposées. Au 31 décembre, 33 (51) dossiers demeurent en cours de procédure (dont 6 sont en cours de procédure de réclamation, 2 en attente d'une décision du TC et 1 en attente d'une décision du TF). Enfin, 13 (9) anciennes décisions d'exonération ont été réexaminées.

3.1.1.4 Impôt sur les gains immobiliers

En règle générale, seuls les bénéfices immobiliers réalisés par des contribuables détenant leurs immeubles dans leur fortune privée sont soumis à cet impôt. Les professionnels et ceux qui, sur le plan fiscal, sont considérés comme tels voient les bénéfices réalisés sur les opérations immobilières soumis à l'impôt ordinaire. Le secteur a notifié 2950 (2990) taxations.

3.1.1.5 Procédures en soustraction fiscale et rappel d'impôt

1318 (885) dossiers ont été réglés en matière de soustraction d'impôt et/ou rappel d'impôt sur les plans cantonal et fédéral, lesquels ont permis de récupérer les montants suivants :

	2017	2018
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs (toutes procédures comprises)	6 297 000	10 392 000
Amendes en francs (au niveau cantonal)	252 000	342 000
Impôt fédéral direct, y compris amendes	1 671 000	2 811 000

Une grande partie de ces montants proviennent des procédures de dénonciations spontanées et des rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers. Ces deux rubriques se décomposent comme suit :

Dénonciations spontanées	2017	2018
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	5 152 000	8 470 000
Nombre de cas	472	675
Capitaux non déclarés	130 357 000	190 461 000
Revenus non déclarés	18 475 000	26 233 000

Rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers	2017	2018
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	465 000	390 000
Nombre de cas	35	48
Capitaux non déclarés	17 453 000	27 696 000
Revenus non déclarés	730 000	1 039 000

3.1.1.6 Impôt à la source

Le revenu du travail des ressortissants étrangers qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement est imposé à la source. L'employeur est tenu de déduire l'impôt dû sur le montant du salaire et de le verser au SCC. Ainsi, la personne étrangère ne doit pas remplir de déclaration fiscale. L'impôt à la source concerne également les rémunérations versées aux artistes et sportifs, les honoraires d'administrateurs et les prestations de prévoyance. Le secteur de l'impôt à la source procède au contrôle des retenues opérées par les employeurs. Plus de 5000 débiteurs ont décompté l'impôt pour plus de 20 000 personnes imposées à la source pour la période fiscale 2017.

3.1.1.7 Impôts sur les successions et les donations

Depuis le 1^{er} janvier, un processus d'échanges d'informations entre le SCC et les Justices de paix a été mis en place en vue de l'établissement de l'inventaire fiscal au décès.

Le secteur Impôts sur les successions et les donations (ISD) a traité 1721 cas de décès enregistrés (1875) et a établi à cet effet 155 bordereaux d'impôts sur les successions (177).

Le secteur dresse chaque mois, sur la base des avis de décès reçus des états civils, une liste cantonale des décès destinée à la publication dans la Feuille officielle.

L'ISD a également établi 33 bordereaux d'impôts sur les donations (34) sur les 146 avis de donations reçus (140).

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier de la modification de la loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD ; RSF 635.2.1), le SCC a repris la compétence pour statuer sur les réclamations et les cas d'exonération en matière d'impôt sur les successions et les donations, compétence qui était dévolue jusqu'alors à la Direction des finances. Durant l'année, le secteur a reçu 10 réclamations déposées à l'encontre de ses bordereaux.

3.1.2 Encaissement

3.1.2.1 Encaissement des impôts cantonaux

Le SCC a, en règle générale, facturé 9 acomptes de l'impôt 2018 dont le paiement devait être effectué chaque fin de mois de mai 2018 à janvier 2019 ; toutefois, le montant de chaque acompte ne peut être inférieur à 20 francs. Il a également été proposé aux contribuables de s'acquitter de la totalité de l'impôt à l'échéance du premier acompte. Ainsi, 54 000 contribuables (53 150) ont payé l'impôt en une fois.

Lors de la notification des avis de taxation, principalement de l'année 2017, un décompte final a également été établi. Lorsque le décompte laisse apparaître un solde à rembourser, celui-ci est versé sur le compte postal ou bancaire du contribuable. Le SCC gère ainsi 211 150 comptes (211 000).

Dans la gestion de la procédure d'encaissement, le SCC a transmis 26 016 arrangements de paiement fermes (23 740), expédié des réquisitions de poursuites qui ont provoqué la réception de 20 123 commandements de payer (20 792). Il a également déposé 185 plaintes pénales pour distraction de biens saisis (195).

La cellule « Actes de Défaut de Biens (ADB) », créée courant 2013, a œuvré durant l'année 2018 à la gestion active des créances impayées. Le délai de prescription étant de 20 ans depuis la date de délivrance de l'ADB, tous les ADB délivrés en 1997 se prescrivent le 31 décembre 2017, ceux délivrés en 1998 se prescrivent le jour correspondant de l'année 2018, etc.

Le secteur encaissement et contentieux a veillé, en fonction des priorités, à alterner les actes dont le recouvrement est certain (contribuables dont l'adresse et la situation financière sont connues) et les mesures visant uniquement et momentanément la préservation de la créance avant sa prescription (débiteurs dont la situation financière ne permet pas une reprise) ou celles nécessitant un important travail de recherche d'adresses et de détermination de la situation financière (débiteurs ayant quitté le canton).

Le total des montants encaissés au titre de reprises d'actes de défaut de biens et de récupération de montants produits dans les faillites entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre s'élève à environ 2 815 000 de francs (3 250 000).

3.1.2.2 Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

40 communes (40) ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires.

L'application informatique permet d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 123 communes (123) du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention. Quant à l'impôt paroissial dû par les personnes morales, il est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon l'article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

3.1.2.3 Remises d'impôt

En vertu des articles 213a ss LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôts. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances. 322 (299) demandes ont été traitées. 149 (113) contribuables ont obtenu une remise d'impôts.

3.1.3 Formation du personnel

Au cours de l'année, plusieurs collaborateurs et collaboratrices ont participé aux cours organisés dans le cadre du concept de formation et de perfectionnement mis en place par la Conférence suisse des impôts (CSI) à l'usage de toutes les administrations fiscales.

Nombre de personnes ayant réussi les examens finaux (en parenthèses le nombre des candidats) :

	2017	2018
CSI 1 (certificat salariés)	9 (9)	1 (1)
CSI 2A (fiscaliste qualifié salariés)	3 (7)	4 (5)
CSI 2B (certificat indépendant et personnes morales) (anciennement cours CSI 2)	2 (3)	4 (4)
CSI 3 (fiscaliste qualifié indépendants et personnes morales resp. expert fiscal CSI)	0 (0)	0 (2)

3.1.4 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et du budget. En tant que projets significatifs, le SCC a collaboré à l'élaboration du volet fribourgeois du projet de réforme fiscale pour les entreprises (réforme fiscale et financement de l'AVS – RFFA) et à la révision de la LICD. Il a également préparé de nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations à l'attention de diverses instances cantonales et fédérales. Le service a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est en outre chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2018, en révisant le contenu des formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

3.1.5 Données statistiques

Les statistiques fiscales 2016 ont été publiées en novembre 2018. Cette nouvelle édition conserve le contenu des années précédentes. Les quelque 40 pages du document fournissent des données concernant principalement le rendement de l'impôt cantonal de base pour les personnes physiques et les personnes morales. Ces statistiques sont disponibles uniquement sous format électronique sur le site internet du SCC (www.fr.ch/scc). Il en est de même pour celles des années précédentes.

3.1.6 Collaboration

3.1.6.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels le Service des communes ou le Service de la statistique. De multiples réponses ont également dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leur budget. Dans le domaine de l'intendance, le SCC procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Office des poursuites, Service du personnel et d'organisation, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli de plus de 5 100 000 (4 800 000) documents représentant environ 2 250 000 (2 165 000) envois. Plus de la moitié des envois a été effectuée pour d'autres services.

3.1.6.2 Dans le domaine fiscal

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la Conférence suisse des impôts (CSI). Les membres de la direction du service et certains collaborateurs et collaboratrices sont engagés dans ces structures. Le canton de Fribourg est ainsi présent dans la commission « indépendants et personnes morales » (i.e. participation aux deux groupes de travail « agriculture » et « exonération »), dans la commission « impôts sur le revenu et la fortune » (i.e. participation au groupe de travail « prévoyance »), et la commission « logistique » (i.e. participation au groupe de travail « CET – estimation de titres non cotés en bourse »).

3.1.7 L'informatique au SCC

3.1.7.1 FriTax

A fin décembre, 139 700 contribuables ont utilisé ce logiciel pour remplir leur déclaration d'impôt 2017, soit 77 % des contribuables fribourgeois ayant déposé leur déclaration d'impôts 2017 à cette date. Parmi ceux-ci, 95 000 personnes ont déposé leur déclaration d'impôt de façon électronique, soit 68 %. Il reste encore 42 100 contribuables (23 %) qui préfèrent remplir manuellement leur déclaration d'impôt.

3.1.7.2 Dématérialisation

Les activités du centre de dématérialisation du SCC ont été développées. Ainsi, divers nouveaux flux, tels que la numérisation des comptes bancaires, des questionnaires relatifs aux immeubles, des commandements de payer et des listes récapitulatives de l'impôt à la source ont été ajoutés à la dématérialisation des déclarations d'impôt, opérationnelle depuis mi-2017. Cela a permis d'améliorer de manière significative les processus de taxation et de suivi des dossiers.

3.1.7.3 Refonte XPL

Conformément au plan gouvernemental, la refonte complète du système gérant le registre des contribuables et des partenaires (XPL), ainsi que de l'application de l'impôt à la source est un projet d'envergure qui se poursuit sur plusieurs années. L'étude pour la refonte du registre des contribuables et des partenaires du SCC est cependant en attente de l'avancement du projet cantonal de référentiels.

La nouvelle application pour la taxation de l'impôt à la source mise en production en 2017 a fait l'objet de nombreuses améliorations dans le cadre de la maintenance en 2018, qui vont se poursuivre en 2019.

3.1.7.4 Datawarehouse

Pour des raisons technologiques et de licences, l'outil Sunospis utilisé par le SCC pour générer des rapports a dû être remplacé par SSIS, dont le SITel possède déjà des licences.

Dans le cadre de ce remplacement, afin d'améliorer certaines fonctionnalités, un entrepôt de données a été mis en place pour permettre de gérer des données provenant d'autres systèmes que TaxPP&Enc, ainsi que pour tenir compte de besoins futurs de consultation et d'analyse des données. Le nouveau Datawarehouse permettra d'avoir une vision globale des données du SCC, d'effectuer des analyses plus poussées, d'être plus réactif et ceci par la création de tableau de bord et de reporting permettant des prises de décision plus rapides.

3.1.7.5 Maintenance applicative et évolutive

Les différentes briques logicielles de taxation et d'encaissement utilisées par le SCC ont fait l'objet de plusieurs adaptations fonctionnelles et techniques. La mise en œuvre de la norme ISO 20022 qui avait été assurée avec Postfinance fin 2017, s'est poursuivie avec la BCF en début d'été 2018, parachevant ainsi la migration de tous les services de trafic des paiements avec le SCC.

La mise en conformité de l'imposition à la source (taxation, encaissement et comptabilisation) a également permis d'améliorer l'interopérabilité fonctionnelle entre les différentes applications du SCC et d'optimiser les processus internes.

Enfin, l'application de taxation de l'impôt ordinaire a été adaptée pour permettre une distribution de dossiers basée sur la date de numérisation. Les applications de taxation ont également été adaptées pour permettre le transfert de dossiers électroniques entre secteurs du SCC.

4 Service du personnel et d'organisation (SPO)

Chef de service: Markus Hayoz (jusqu'au 31 juillet)

Cheffe de service : Gabrielle Merz Turkmani (depuis le 1^{er} août)

4.1 Activités

4.1.1 Généralités

Dans le cadre de sa mission, le SPO fournit de nombreuses prestations aux organes politiques, à l'exécutif, aux responsables hiérarchiques, au personnel et à des organismes tiers, telles que :

- > les prestations liées à l'administration générale du personnel, comme le recrutement, les contrats, les salaires, le budget du personnel et l'informatique ;
- > les prestations liées à l'activité de contrôle et de soutien à l'Etat-employeur et au Conseil d'Etat, les projets de réponses aux interventions parlementaires touchant à la sphère d'activité du SPO, l'octroi des préavis, le conseil aux unités administratives et aux supérieurs hiérarchiques, l'accompagnement juridique des procédures, l'accompagnement informatique, l'accompagnement organisationnel ;
- > les prestations liées au soutien apporté aux collaborateurs et aux collaboratrices comme le suivi social et juridique du personnel en difficulté (incapacité de travail, conflits à la place de travail, difficultés financières), l'accompagnement dans les démarches auprès des assurances sociales, la promotion de la sécurité et de la santé à la place de travail ;
- > les prestations liées au développement du personnel et de l'organisation telles que la mise en œuvre de projets RH, l'évaluation des fonctions, la formation continue du personnel, le développement et l'accompagnement des projets organisationnels.

Certaines prestations du SPO possèdent un caractère prioritaire, notamment l'établissement de la paie du personnel. Le SPO doit veiller à ce que chaque mois, les quelques 19 500 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat reçoivent leur salaire, en conformité avec les dispositions légales fédérales et cantonales.

4.1.2 Gestion du personnel

Le SPO s'occupe du recrutement, des préavis de classification et de l'établissement des contrats pour le personnel de l'Etat. En outre, il gère toutes les demandes d'avance AVS.

771 postes de travail ont été publiés (738 en 2017 et 674 en 2016), ce qui correspond à l'insertion de 1237 annonces dans les différents canaux de publication. 586 préavis salariaux, ainsi que 921 contrats et avenants ont été établis. 254 (205 en 2017 et 195 en 2016) collaborateurs et collaboratrices, tous secteurs confondus, ont bénéficié de l'avance AVS. De plus, 55 demandes de retraite partielle ont fait l'objet d'une avance AVS partielle.

4.1.3 Gestion de la paie

Le SPO gère les dossiers des collaborateurs et des collaboratrices de l'administration centrale et de l'enseignement. Il traite les tâches générales liées à la paie : les attestations pour l'assurance-chômage, les allocations de maternité, les allocations perte de gain, le paiement des indemnités et frais et débours, les jetons de présence aux membres des commissions ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales, etc. La tâche principale du SPO dans ce domaine est d'assurer la bonne gestion du paiement des salaires pour l'ensemble du domaine confié.

4.1.4 Informatique

Le SPO, par l'intermédiaire de la section « Informatique et planification » (SPO-I), assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie, aux modules de gestion des ressources humaines et de la gestion des temps (GTA). Il maintient et développe le logiciel de gestion des ressources humaines en

collaboration avec les utilisateurs et utilisatrices, les informaticiens et informaticiennes. Il forme et conseille les utilisateurs et utilisatrices du logiciel. Il gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

4.1.5 Activités juridiques

Le SPO fournit l'encadrement juridique nécessaire au développement et à la gestion du personnel. Il a ainsi continué à assumer ses tâches générales de préavis, de conseil et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'aux établissements personnalisés de l'Etat et à certaines institutions subventionnées. Le SPO a également été sollicité à de nombreuses reprises pour assurer l'accompagnement juridique de l'Etat-employeur dans des procédures de résiliation des rapports de service.

4.1.6 Assurances sociales

Le SPO assure une partie du suivi social et juridique des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale, absents pour cause de maladie ou d'accident. En collaboration avec les unités administratives, le personnel concerné est informé des procédures applicables : fin des rapports de service, réengagement éventuel, diminution du taux d'activité. Un appui est apporté pour créer des contacts avec les assurances sociales, en particulier avec la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et les organes de l'AI. Dans ce contexte, 184 cas de requêtes AI ont nécessité l'intervention de la section (176).

L'ensemble du personnel de l'Etat et de ses établissements est assuré conformément à la LAA (le personnel à temps complet, à temps partiel et temporaire). Le montant du salaire assuré par employé-e couvert s'élève à 80 % de 148 200 francs au maximum, pour une masse salariale soumise LAA de plus de 1,4 milliard de francs. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels est à la charge du personnel.

Un quart des primes versées va à la SUVA et trois quarts à un Pool d'assureurs privés représenté par la Bâloise Assurances. La proportion de la somme salariale soumise est d'un septième pour la SUVA et de six septièmes pour le Pool.

Le bureau LAA est rattaché au SPO. Il est l'organe de liaison, de coordination et d'information pour les assuré-e-s SUVA et Bâloise Assurances. Plus de 3000 déclarations d'accident de collaborateurs et collaboratrices de l'Etat ont été enregistrées, contrôlées et complétées, pour la SUVA 16,95 % et la Bâloise 83,05 %. Le 20,77 % relève d'accidents professionnels et le 79,23 % d'accidents non professionnels. Environ 33 % des accidents ont entraîné une incapacité de travail :

	2016	2017	2018
Nombre de cas d'assurance LAA	2760	2910	2919
Accidents professionnels	597	571	609
Montant des récupérations d'indemnités (francs)	3 895 000	4 266 000	4 931 000
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	25 674	28 644	32 607

Récupérations auprès de tiers (Fr.)	2016	2017	2018
de l'assurance-invalidité	326 115	437 875	841 659
de l'assurance militaire	42 785	0	3289
des assurances RC de tiers responsables	0	0	0

Enfin, dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 250 attestations d'assurance accidents ont été délivrées par le bureau LAA et environ 100 assurances par convention ont été conclues.

4.1.7 Fonds d'entraide sociale

Le SPO assume la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat (FESPE) dont l'objectif est de venir matériellement en aide au collaborateur ou à la collaboratrice de l'Etat qui est dans l'incapacité financière temporaire de faire face aux dépenses nécessaires à son entretien et/ou à celui de sa famille.

14 demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE. Parmi elles, 3 ont été présentées au comité en vue d'un prêt et ont été acceptées ; les 11 autres n'ont pas été transmises au comité pour décision, soit car elles ne répondaient pas aux critères d'octroi de prêt, soit en raison d'une impossibilité de remboursement sans compromettre le minimum vital de la personne, soit parce qu'un suivi était nécessaire avant d'envisager un prêt, ou encore parce que la personne n'a pas donné suite à la démarche. 5 dossiers ont été traités en collaboration avec le Service de désendettement de CARITAS Fribourg.

4.1.8 Espace santé-social

Cofinancé par l'Etat de Fribourg et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, l'Espace santé-social (SPO-M) a poursuivi son activité de suivi et de soutien du personnel rencontrant des difficultés professionnelles ou personnelles, que ce soit lors d'incapacités de travail ou en prévention de celles-ci.

La section, tout en cultivant la collaboration avec les différents partenaires impliqués, a ouvert 266 nouveaux dossiers. Au total, 527 collaborateurs et collaboratrices, tant subordonnés que cadres, ont été accompagnés par l'Espace santé-social. 46 collaborateurs et collaboratrices ont été concernés par un processus de médiation au sein de leur équipe (14 équipes). Durant l'année, 201 dossiers ont été clos.

Les problématiques les plus fréquemment évoquées concernent les problèmes de santé (33 %), qu'ils soient physiques ou psychiques. Les difficultés relationnelles, questions de harcèlement et aspects organisationnels (33 %), sont également très souvent évoquées. Conformément à l'Ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc), les personnes peuvent être orientées vers l'un-e des quatre avocat-e-s externes pour un conseil juridique ; 2 d'entre elles ont bénéficié d'un tel conseil. Les collaborateurs et collaboratrices consultent aussi l'Espace santé-social pour des difficultés financières (9 %), des problèmes familiaux (6 %) ou des situations de crise (4 %), ou encore pour obtenir des informations à caractère psycho-sociales diverses (15 %).

Le nombre de collaborateurs et collaboratrices ayant sollicité le dispositif a ainsi considérablement augmenté :

	2015	2016	2017	2018
Nombre de personnes suivies	382	438	446	527

Ces suivis, qui gagnent toujours plus en complexité, ont impliqué différents types d'interventions de la part des intervenants et intervenantes :

	2015	2016	2017	2018
Rencontres avec la personne concernée	244	299	342	414
Rencontres avec un/des tiers impliqué-s	97	89	124	144
Entretiens de réseau/bilans/médiations	56	85	123	175
Téléphones avec la personne concernée ou un tiers	1266	1548	2040	2010
Echanges d'e-mails avec la personne concernée ou un tiers	1424	1698	2481	3336

L'Espace santé-social assure également la gestion et le suivi de l'engagement de personnes invalides conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat y relatif. Actuellement, 52 personnes sont engagées sur ce crédit.

4.1.9 Santé et sécurité au travail

La section en charge de la santé et de la sécurité au travail (SPO-S) a pour mission la mise en application du système santé et sécurité au travail (SST), le conseil et le suivi de l'application de différentes lois relatives à la sécurité et à la protection de la santé au travail.

La formation « Prévenir les risques et gérer la violence » s'est poursuivie en collaboration avec la Haute école de travail social (HEF-TS). Sept modules de cours en français et en allemand ont été organisés en faveur du nouveau personnel des 60 unités administratives définies « à risque » ; ainsi, 89 cadres, collaborateurs et collaboratrices ont participé à cette formation de deux jours.

Développée en 2010 par le SPO-S et la Haute école de santé de Fribourg (HEdS), la formation « Secouriste en entreprise » s'est poursuivie: 8 cours ont été mis sur pied (dont 1 en allemand et 1 en anglais) et 84 collaborateurs et collaboratrices de 20 unités administratives de l'Etat ont participé à cette formation de base d'une journée, respectivement d'un demi-jour pour les cours de rafraîchissement.

La Commission permanente de la sécurité et la protection de la santé de l'Etat (commission SST) s'est réunie une fois et a proposé au Conseil d'Etat différentes mesures par rapport à l'ergonomie, la prévention contre la grippe et autres.

La section SST a également été sollicitée à de nombreuses reprises pour des visites relatives à l'ergonomie des places de travail des collaborateurs et collaboratrices de différentes unités administratives.

4.1.10 Evaluation des fonctions

Le SPO par sa section Evaluation (SPO-E) effectue conformément aux mandats du Conseil d'Etat, l'évaluation de l'ensemble des fonctions de l'Etat selon le système Evalfri et assure la gestion et le développement de ce système. La section Evaluation réalise et contrôle la bonne exécution des décisions de classification du Conseil d'Etat. Le SPO-E assume également le secrétariat de la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF).

Durant cette année, la CEF a tenu 7 séances plénières et 2 séances de consultation de dossier. Elle a transmis au Conseil d'Etat les rapports de la CEF et du SPO ainsi que l'ordonnance idoine concernant l'évaluation technique des fonctions d'enseignement et de recherche de niveau HES (5 fonctions). Le SPO-E a mis en place, en collaboration avec les Directions et services concernés, l'application des modifications de classifications pour les fonctions de la première étape du cinquième mandat.

Dans le cadre des requêtes de décision formelle, elle a enregistré les requêtes de décisions formelles déposées par le Syndicat suisse des services publics (SSP) concernant les fonctions de Responsable de secteur EB et de Chef de brigade EB et celle déposée par la Fédération des Associations des personnels des Hautes Ecoles fribourgeoises (FAPHEF) concernant la nouvelle typologie des fonctions. Elle a transmis la décision relative à la requête des assistants et assistantes techniques en salle d'opération.

Régulièrement, le SPO-E analyse, en appliquant la méthode Evalfri, le rattachement correct des collaborateurs et collaboratrices aux fonctions de référence, lors des réorganisations, des promotions annuelles ou des engagements de nouveaux collaborateurs et collaboratrices. Dans le cadre de ces activités, le SPO-E a, entre autre, réalisé 8 évaluations de postes de travail.

4.1.11 Formation et développement

Le catalogue de formation continue a enregistré le nombre suivant de participants et participantes :

	2017	2018	Nbre cours 2018
Formation continue générale	941	861	80
Formation continue des cadres	127	122	14
Formation linguistique	61	43	9
Formation informatique	253	171	86
Total	1382	1197	189

Le catalogue de formation continue a été recertifié eduQua en décembre 2018.

Le SPO-F collabore avec le Centre d'Education Permanente (CEP) du canton de Vaud en offrant la possibilité aux cadres de l'Etat de participer à cinq formations relatives au management. Pour la 5^e année consécutive, les collaborateurs et collaboratrices germanophones ont disposé d'une offre de cours en partenariat avec la Ville de Berne.

En 2018, le SPO a préavisé 75 (61) conventions de formation.

Depuis le début de l'année, la Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales, organe responsable de l'ordonnance de formation professionnelle initiale d'employé-e de commerce, a lancé le projet « Employé-e-s de commerce 2022 ». Il s'agit de réformer l'ordonnance de formation en tenant compte des développements économiques, technologiques, écologiques et didactiques. Le SPO profitera du salon des métiers Start 2019 pour informer le public de l'évolution du métier d'employé-e de commerce au sein de l'administration publique.

En plus de la promotion de l'apprentissage, le SPO-F veille à la gestion de la procédure d'engagement et à l'accueil des apprenti-e-s, conseille et informe les apprenti-e-s et leurs formateurs et formatrices, leur offre un programme de formation continue et participe à l'organisation des cours interentreprises et des examens de fin d'apprentissage.

163 personnes ont débuté une formation professionnelle à l'Etat de Fribourg. 124 d'entre eux ont participé à l'une des 2 journées d'accueil. A la fin 2018, l'Etat-employeur compte 391 apprenti-e-s (384) répartis dans 25 métiers différents. De plus, l'Etat-employeur forme 39 stagiaires de longue durée du modèle 3+1, contre 31 en 2017.

Le programme de formation des apprenti-e-s a enregistré le nombre suivant de participants et participantes :

	2017	2018
Formation interne des apprenti-e-s (SPO) (y.c. journées accueil)	278	217
Formation continue des apprenti-e-s (CPI)	326	265

Le nombre de stages rémunérés et non rémunérés accomplis au sein de l'Etat de Fribourg se monte à 481 (511) selon les demandes transmises à la section Formation et développement du SPO par les unités administratives. A la fin 2018, la mesure pour l'engagement des « Jeunes demandeurs d'emploi » a permis à 24 personnes (31) de réaliser une expérience professionnelle au sein de l'Etat.

4.1.12 Organisation

La section en charge de l'organisation (SPO-O) apporte son appui à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des règles d'organisation et de gestion. Elle fournit des instruments et méthodes modernes qui aident les unités administratives à mettre en place une organisation rationnelle, efficace et transparente.

Le SPO-O a accompagné plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'optimisation de leur organisation dans les domaines suivants :

- > conseil dans le domaine de l'organisation du travail et identification des besoins ;
- > réalisation des mandats organisationnels ;
- > définition et amélioration des processus ;
- > optimisation de structures et réorganisations ;
- > ateliers de travail sur la mission et les valeurs d'un service, avec rédaction d'une charte ;
- > coaching en organisation ;
- > cofinancement de mandats (procédure à suivre et recherches sur le destinataire) ;
- > développement et mise à disposition d'outils et méthodes ;
- > conseil en matière de gestion de projet ;
- > accompagnement de fusion d'unités ;
- > gestion et participation à la réalisation de projets transversaux ;
- > conseil et validation de cahiers des charges ;
- > gestion et mise à jour des catalogues des prestations.

La section a accompagné les divers projet en tant que membre du COPIL et du COPRO.

Le projet FR-Innov a débuté en 2018. Il consiste à promouvoir l'amélioration continue au sein de l'Etat (recherche d'efficacité). Une unité administrative par Direction participe au lancement du projet.

4.2 Evénements particuliers

Après 30 années passées à la tête du SPO, M. Markus Hayoz a pris sa retraite le 31 juillet. Depuis le 1^{er} août, Mme Gabrielle Merz Turkmani est la nouvelle cheffe de service du SPO.

La révision partielle de la loi et du règlement sur le personnel de l'Etat (LPers et RPers) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet (à l'exception des dispositions relatives au droit de grève). Les changements induits par la révision sont les suivants :

- > Le contrôle du casier judiciaire : cette mesure consiste à demander un extrait de casier judiciaire avant l'engagement de tout-e employé-e de l'Etat ayant une activité avec des mineurs. Les collaborateurs et collaboratrices déjà engagé-e-s ne sont pas concerné-e-s par cette mesure. Le Conseil d'Etat a adopté une directive afin de faciliter le travail des autorités d'engagement en leur expliquant comment elles doivent procéder pour contrôler les extraits de casier des nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices et quelles sont les mesures de protection des données à observer pour que les extraits de casier judiciaire restent confidentiels ;
- > Les pauses d'allaitement : l'art. 84 RPers a été modifié afin de le rendre conforme à la Loi fédérale sur le travail. La nouvelle teneur de cette disposition permet aux collaboratrices qui allaitent durant une journée de travail de compter le temps consacré à l'allaitement plus largement comme temps de travail. Dorénavant, le temps pris en compte pour l'allaitement n'est plus limité au temps « bloqué » (= temps de présence obligatoire) ;
- > Le droit de grève : ce droit ne pourra être exercé qu'à des conditions restrictives, comme « ultima ratio ». En effet, avant de pouvoir faire une grève, la loi a instauré l'obligation pour les parties de porter le litige devant un organe de conciliation et que celui-ci délivre un acte de non-conciliation. Une autre limite est posée par l'instauration d'un service minimum, dans les secteurs où un arrêt de travail mettrait en péril les prestations indispensables à la population. L'entrée en vigueur de ce droit a été « différée » en raison du recours déposé au Tribunal fédéral.

Le projet de Politique du personnel a pris son essor durant cette année. Un premier rapport a été adopté par le Conseil d'Etat en février. La démarche d'élaboration de la stratégie RH est participative et basée sur la co-construction. De manière concrète, cela signifie que les partenaires sociaux participent depuis le mois de juin au groupe de travail chargé de récolter tout d'abord les préoccupations et les besoins auprès des collaborateurs et collaboratrices.

L'avant-projet d'ordonnance de l'Espace santé-social a été mis en consultation en 2018 et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Il vise à répondre à la nécessité juridique d'avoir une base légale du point de vue de la protection des données (dossiers constitués, données sensibles traitées), et permet une formalisation de l'activité qu'exerce l'Espace santé-social depuis plus de 10 ans.

Afin de prévenir le harcèlement au sein de l'administration cantonale, l'Etat-employeur a organisé une formation obligatoire pour les chef-fe-s d'unité administrative. Elle a permis d'informer quant à la non-tolérance de l'employeur de toutes formes de harcèlement, de les sensibiliser à ces problématiques et d'indiquer les possibilités de démarches en cas de conflits, de harcèlement psychologique ou de harcèlement sexuel.

Pour soutenir le quotidien des parents et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et après une année de projet pilote pour toute l'administration centrale, le Conseil d'Etat a décidé d'élargir, dès le 1^{er} janvier 2019, le périmètre du service Chaperon Rouge – une prestation de la Croix Rouge fribourgeoise – à tout le personnel de l'Etat de Fribourg, y compris les établissements personnalisés (jusqu'à maintenant seuls l'HFR et l'Uni avaient Chaperon Rouge). Cette nouvelle prestation englobera une prise en charge des enfants (0 à 12 ans) malades ou accidenté-e-s des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de Fribourg et 21 heures de garde par personne et année civile.

Conscient de l'importance de la santé de son personnel, le Conseil d'Etat a offert la vaccination contre la grippe à tous ses collaborateurs et collaboratrices. De plus, il a décidé que pendant les périodes de grippe fixées par le SPO, sur indication de l'Office fédéral de la santé publique, le certificat médical deviendra obligatoire dès le 6^e jour d'absence en lieu et place de dès le 4^e jour.

Durant le 1^{er} semestre, le SPO a effectué en collaboration avec l'Inspection des finances (IF), une analyse comparative des pratiques de classification des postes de travail et de fixation des salaires entre l'hôpital fribourgeois

(HFR) et l'administration centrale cantonale. L'analyse a porté sur les salaires octroyés lors des engagements effectués par l'HFR durant les années 2016 et 2017.

Dans le domaine de la formation des cadres, un cursus introductif aux cadres débutant-e-s à l'Etat a été mené sous forme pilote, avec 14 participant-e-s issu-e-s de six Directions. Il contenait des parties pratiques, théoriques et un coaching individuel. Ce cursus de sept jours, révisé après sa phase pilote, sera proposé annuellement dès 2019 aux nouveaux cadres avec un accent sur le management agile. Par ailleurs, six nouveaux cours ont été intégrés au catalogue de formation 2019, dont un aux cadres supérieur-e-s.

Une formation « L'égalité femmes-hommes dans les pratiques managériales » a été initiée cette année au sein des Directions, et se poursuivra en 2019. Son but est de sensibiliser les chef-fe-s de service et les entités de gestion aux questions d'égalité dans le processus de recrutement.

5 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

—
Directeur : Michel Demierre

5.1 Introduction

Le SITel a pour mission de mettre à disposition des collaborateurs et des collaboratrices de l'administration cantonale les outils informatiques requis, d'assurer la disponibilité, la sécurité et l'évolution des systèmes d'information nécessaires à l'efficacité de l'administration cantonale et de ses partenaires, tout en veillant à leur cohérence et à la maîtrise des coûts.

Au-delà de sa mission institutionnelle, les points forts qui marquent l'année 2018 se déclinent de la manière suivante :

- > Afin d'assurer les défis de la transformation digitale de l'Etat de Fribourg dans les meilleures conditions, le SITel a fonctionné dès le début de l'année selon le nouveau modèle organisationnel approuvé par le Conseil d'Etat l'année précédente ;
- > La gouvernance informatique a été renforcée au niveau de l'organe qui pilote l'informatique cantonale (soit la Commission informatique de l'Etat) en lui mettant à disposition des instruments décisionnels adaptés. Par ailleurs, deux nouveaux organes (Bureau de la commission informatique et Commission des secrétaires généraux pour l'informatique) sont venus se greffer à la structure de gouvernance afin de soutenir la Commission ;
- > Un plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information, qui décline les orientations stratégiques du plan gouvernemental dans le domaine de la digitalisation et des systèmes d'informations et qui fixe les lignes directrices de la transformation digitale, a été établi conjointement avec la Chancellerie et les services déjà impliqués dans la digitalisation ;
- > L'initialisation du projet de transformation SAP et la préparation de projets pilotes cloud constituent le premier jalon concret de la stratégie de consolidation des systèmes et d'externalisation.

C'est sur la base de ces acquis que le SITel continuera le chemin de la digitalisation de l'administration cantonale en 2019. Ainsi, dans une perspective d'améliorations continues de la gouvernance informatique cantonale, il poursuivra par ailleurs les mesures de simplification des systèmes d'informations et de centralisation, il renforcera les processus de gestion financière (controlling), il précisera les rôles spécifiques des métiers dans le cadre de l'informatique et il scellera la stratégie informatique cantonale par le schéma directeur informatique.

5.2 Commissions et collaborations intercantionales

5.2.1 Commission informatique de l'Etat (CIE)

La CIE a pour mission d'assurer une gestion efficace et rationnelle de l'informatique et des télécommunications, ainsi que de permettre une évolution fluide des systèmes d'information au sein de l'administration cantonale. Un des rôles fondamentaux de cette commission est donc de mettre en œuvre le processus de gouvernance de l'informatique cantonale qui vise l'équilibre entre les moyens attribués par le Conseil d'Etat et les besoins des services en matière informatique. Pour mener à bien cette vaste tâche, la CIE est soutenue par ses commissions spécialisées (voir ci-après).

Les nombreuses décisions prises relatives à des choix stratégiques ou en rapport avec la priorisation du portefeuille de projets et du budget ont conduit, sur proposition de cette Commission, à l'adoption par le Conseil d'Etat de l'enveloppe informatique pour un budget de 43,7 millions de francs (dont 17,2 millions de francs pour les projets), en augmentation de 15 millions de francs par rapport à 2017.

La Commission a également préavisé positivement à l'intention du Conseil d'Etat le plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information qui décline les orientations stratégiques du programme gouvernemental dans le domaine de la digitalisation et des systèmes d'information.

Il faut relever que le Conseil d'Etat a renforcé les prérogatives de la Commission en l'impliquant davantage encore dans les processus budgétaires et en la dotant d'un Bureau. Les principes de gouvernance définis l'année précédente ont par ailleurs été mis en pratique, consolidés au travers de processus et d'outils et au final validés par la Commission. Le retour d'expérience, qui s'est en effet révélé être positif, a entre autres abouti à la constitution d'une nouvelle commission spécialisée, la Commission des secrétaires généraux pour l'informatique (CSGI).

Le Bureau est chargé de proposer au Conseil d'Etat les mesures nécessaires à la transformation digitale de l'Etat et de veiller à leur mise en œuvre, tandis que la Commission des secrétaires généraux pour l'informatique prend en charge les projets qui sont en dehors du champ d'action des trois autres commissions spécialisées, garantissant ainsi le principe directeur de transversalité et coordination évoqué précédemment.

5.2.2 Commission informatique dans le domaine de l'Enseignement (CIEns)

Dans ses décisions stratégiques, la CIEns s'est exprimée fermement sur le besoin de poursuivre la modernisation des systèmes d'information des écoles, notamment sur la poursuite de l'effort consenti pour implémenter la solution ISA aux différents segments de l'Education, sur l'importance de permettre aux élèves et aux enseignant-e-s de travailler avec leurs appareils privés (BYOD – Bring Your Own Device ou prenez vos appareils personnels), sur l'accélération de la mise à disposition d'Office 365 et de sa messagerie, afin de remplacer la prestation de messagerie fournie par Educanet2, qui a annoncé une fin d'exploitation au 31 décembre 2020 et sur l'accélération de la mise à disposition d'une solution de virtualisation des applications dans le cadre du BYOD.

La collaboration entre le domaine de l'Education et le SITel a permis de concrétiser les travaux initiés en 2016. Après une réelle amélioration, il reste encore une marge de progression notamment dans la diminution du taux de rotation des Techniciens Campus dans les écoles, ainsi qu'une meilleure communication sur les travaux en cours.

5.2.3 Commission de la Cyberadministration (CoCyb)

La CoCyb a validé les orientations prises en termes de technologie dans le cadre du guichet virtuel de cyberadministration et défini les services de base de la cyberadministration (bureau d'identification, ePayment, contrôle d'authenticité des documents, Simple eSign, document scanning via Smartphone et Dashboard citoyen). Dans ce cadre, elle a souhaité que le module de paiements en ligne mis en œuvre pour le guichet soit à disposition de toutes les futures prestations de l'Etat.

Elle a validé le principe de priorisation des prestations ainsi que la feuille de route des prestations 2019 et a commencé l'étude des prestations pour 2020 ainsi que le plan financier jusqu'en 2023.

Dans le cadre des collaborations cantonales et intercantionales, elle a pris acte de la démarche en cours avec les communes et des développements positifs de l'association iGovPortal.ch qui comptera un membre de plus en janvier

2019 à savoir le canton de Soleure. Elle a pris connaissance de la demande du canton de Bâle Campagne pour une présentation de la solution durant le dernier trimestre de l'année.

5.2.4 Commission Informatique des Autorités Judiciaires (CIAJ)

Dans ses décisions stratégiques, la CIAJ s'est exprimée sur le besoin de poursuivre la transformation des systèmes d'information des autorités judiciaires, par le développement du projet e-Justice, fer de lance de cette transformation digitale, qui demandera des ressources humaines et une implication maximale de l'ensemble des parties, ainsi que par le développement d'une plateforme pour le partage de preuves numériques entre les différents acteurs de la justice.

La collaboration entre les autorités judiciaires et le SITel s'est intensifiée et a gagné en qualité.

5.2.5 Commission des Secrétaires Généraux pour l'Informatique (CSGI)

Les périmètres des trois commissions spécialisées préexistantes ne couvraient de loin pas la totalité des projets demandés par l'ensemble des unités administratives de l'Etat. C'est ainsi qu'un groupe de travail ad hoc a été créé, afin de couvrir le premier niveau de priorisation des projets qui n'étaient pas déjà couverts par l'une des trois autres commissions spécialisées. Ce groupe de travail, porté par la Conférence des secrétaires généraux (CSG) pour le sujet spécifique de la priorisation des projets informatiques, a réussi à faire une proposition permettant d'équilibrer le budget de l'enveloppe informatique des projets à un niveau conforme à la consigne donnée par le Conseil d'Etat. Dès sa création, le groupe de travail s'est trouvé confronté à une masse d'informations et de travail significative, incluant les fiches descriptives d'un portefeuille d'une centaine de projets, dont environ la moitié avait un impact financier sur 2019. Cela représente plus des deux tiers de la masse des projets informatiques de l'Etat. Le groupe ad hoc, pérennisé sous le nom de Commission des secrétaires généraux pour l'informatique (CSGI) inclut notamment dans son périmètre l'ensemble des projets demandés directement par le SITel.

5.2.6 Collaboration et partenariat

En matière de cyberadministration et de digitalisation, le SITel a non seulement poursuivi sa collaboration active au sein de l'association iGovPortal.ch, mais il s'est encore engagé dans l'organisation eOperations Suisse qui se présente comme une structure organisationnelle supra-cantonale et un fournisseur de prestations de l'administration ayant comme but de développer et exploiter des solutions de cyberadministration communes.

La collaboration intercantonale en matière d'application pour la gestion des offices de poursuites (Themis) avec les cantons de Vaud, du Valais, du Tessin et de St-Gall a fait l'objet de discussions et de démarches d'ordre juridique notamment en vue de pérenniser et formaliser cette collaboration sous forme d'association. En ce qui concerne les cantons du Jura et de Neuchâtel, des discussions avancées ont eu lieu.

Il est à relever également que le SITel participe à la Conférence suisse sur l'informatique (CSI/SIK) dans laquelle il a soutenu activement le choix de la SuisseID comme identifiant électronique, ainsi que l'utilisation systématique du numéro AVS comme identificateur personnel. D'autre part, il siège dans le groupe latin de cette conférence d'une part et d'autre part il représente aussi l'Etat de Fribourg dans le comité exécutif de l'association Partenariat des achats informatiques romands (PAIR), association qui permet à ses membres (une quarantaine d'administrations publiques) d'acquérir, aux meilleures conditions, des produits et prestations liés aux technologies de l'information et de la communication.

5.3 Section Gouvernance

La section Gouvernance est une structure de la nouvelle organisation du SITel entrée formellement en vigueur au début 2018. Elle regroupe un certain nombre d'activités et de responsabilités transversales utiles au pilotage du SITel et des relations entre le SITel et les parties prenantes de l'Etat. Ces responsabilités incluent notamment les domaines suivants : affaires institutionnelles, finances et comptabilité, licences et contrats, le project management office, contrôle interne, sécurité informatique, architecture d'entreprise, conseil juridique.

Cette année a été notamment marquée par les progrès suivants :

- > Des tableaux de bord du portefeuille de projets ont été mis en place, permettant un nouveau processus de priorisation des projets sous la responsabilité de la CIE et des commissions spécialisées, aboutissant à un budget 2019 consensuel au niveau de l'Etat.
- > Un équilibrage dynamique du budget informatique 2018 a été rendu possible par un suivi mensuel au plus près des budgets et des écarts de projets au niveau de la Direction, ainsi que par la systématisation des réallocations internes au SITel et entre les services de l'Etat.
- > Une systématisation et une meilleure communication concernant les achats en marchés publics ont été introduites. Cela a permis notamment l'acquisition des licences pour le projet de transformation de SAP, projet dont l'initialisation a été accompagnée sous différents aspects par la section.

Cette année a également vu l'élaboration de l'ordonnance cloud ainsi que sa validation par le Conseil d'Etat, ouvrant la voie aux quatre projets pilotes cloud. La structure et les concepts du futur schéma directeur de la digitalisation et des systèmes d'information ont été formalisés, ce qui permettra d'étendre sur le plan interne le travail de communication stratégique réalisé vers l'externe à travers le plan directeur.

5.3.1 Affaires institutionnelles

De manière générale, le domaine des affaires institutionnelles s'occupe de toutes questions en lien avec les institutions internes (principalement) et qui touchent à l'informatique ou à la digitalisation. Dans le cadre de cette attribution, il traite les instruments parlementaires qui lui sont soumis, analyse et élabore les réponses aux objets mis en consultation auprès du SITel, développe les actes législatifs en rapport avec l'informatique et matérialise le secrétariat de la CIE, ainsi que celui du Bureau de la Commission. Ce domaine représente également le SITel auprès du Centre de compétence des marchés publics de l'administration cantonale, ainsi qu'auprès du Partenariat des achats informatiques romands (PAIR).

Cette année, les affaires institutionnelles ont pris en charge deux instruments parlementaires (un postulat et une question), développé les prises de position à plus d'une quinzaine de consultations législatives et piloté la mise en œuvre (de la création à l'adoption) d'une ordonnance autorisant le SITel à externaliser le traitement de certaines données dans le cloud. Il a également posé les bases d'un nouvel acte législatif pour la digitalisation, travail qui sera poursuivi jusqu'à son aboutissement en 2019, conjointement avec les partenaires institutionnels concernés. Pour terminer, dans le cadre des relations avec les établissements cantonaux, la fourniture des prestations du SITel à l'hôpital fribourgeois a été formalisée par le biais d'un contrat de prestations informatiques.

5.3.2 Secteur Finances et comptabilité

En lien avec la réorganisation du SITel, le domaine des finances et de la comptabilité a été renforcé et constitué en tant que secteur au sein de la section Gouvernance.

L'année 2018 a été caractérisée par la mise en place d'un système de réallocations budgétaires incluant le SITel et les services, qui a permis d'améliorer l'utilisation des ressources. Des réallocations pour un montant global de 7 millions de francs ont été réalisées : ainsi les réallocations entre le SITel et les services ont été de 2,168 millions de francs dont 2,078 millions de francs en faveur du SITel. Courant octobre, 73 services de l'Etat ont été sollicités par écrit et 28 d'entre eux ont accepté de céder une partie de leur disponible de l'enveloppe informatique en faveur d'autres bénéficiaires. Les principaux projets qui ont bénéficié d'un financement par réallocation sont : le projet HAE, le projet Refonte du portail internet de l'Etat, le projet PerCo-Permis de construire, le projet Transformation SAP et l'extension de l'infrastructure de stockage intégrée. Des réallocations ont été effectuées pour renforcer le service client, pour assurer l'installation des postes de travail dans les différents services de l'Etat et pour l'acquisition de licences. Grâce aux mécanismes mis en place, le budget 2018 se solde par un exercice équilibré sur l'enveloppe informatique du SITel. On peut relever par ailleurs qu'un groupe de travail AFin-SITel a été initialisé avec pour objectif d'optimiser la gestion budgétaire de l'enveloppe informatique globale de l'Etat en s'appuyant notamment sur les projets SAP S/4 HANA et Gestion des achats et des contrats SAP Ariba.

5.3.3 Licences et contrats

La nouvelle organisation a établi au sein de la section Gouvernance un poste pour la gestion des licences et des contrats. L'effort de mise en place des procédures de gestion s'est concentré sur les licences les plus courantes (Adobe, Microsoft et SAP). Des actions d'assainissement et de mise en conformité ont été entreprises spécialement pour l'utilisation des produits Visio et Project. De plus, un nouveau contrat de support a été négocié afin de permettre un service étendu avec des prestations plus vastes en lien avec les nouvelles technologies comme le cloud et un éventail de formations techniques en ligne. Des appels d'offre ont également été réalisés pour acquérir des produits logiciels comme On Base (solution pour la gestion des affaires) et Varonis (solution de sécurité pour contrôler l'activité des utilisateurs sur les fichiers), par exemple.

5.3.4 Project management office

Le project management office gère le portefeuille des projets informatiques, il supervise l'avancement des projets informatiques, effectue un contrôle de qualité et de maturité des projets et détecte les écarts en termes de délais et de finances. Il présente également les bases décisionnelles nécessaires pour la Commission informatique de l'Etat et à ses commissions spécialisées, en fournissant les documents nécessaires pour prioriser les projets sous forme de tableaux de bord. Finalement, il développe et promeut la culture de gestion de projet et assure l'application des méthodes (HERMES METRO) dans ce domaine. L'année a été marquée par la réalisation du tableau de bord des projets ainsi que des fiches des projets offrant une description globale et un statut de ces derniers.

Le tableau suivant présente le nombre de projets traités par les différentes sections du SITel en 2018, incluant les projets encore en cours à la fin de l'année ainsi que les projets qui ont été clôturés en 2018.

Importance financière	Projets en cours démarrés avant 2018	Projets en cours démarrés en 2018	Projets clôturés en 2018	Total projets traités en 2018
>= 3 000 000	1	1	3	5
>= 400 000	3	4	4	11
> 100 000	2	4	6	12
< = 100 000	5	11	5	21
Totaux :	11	20	18	49

En plus des 49 projets traités, un total de 50 missions techniques ont également été traitées, correspondant à de petits projets nécessaires à la mise en place, au maintien ou au remplacement des infrastructures techniques et des plateformes informatiques.

5.3.5 Sécurité informatique

L'enjeu de la gouvernance en matière de sécurité des systèmes d'informations est d'établir une véritable confiance numérique au sein d'écosystèmes particulièrement complexes et mouvants.

Le SITel a mandaté la société Kudelski Security pour évaluer, avec la méthode Secure blueprint, la maturité de sa sécurité informatique. Cette méthode, qui constitue une nouvelle approche de la cybersécurité, mesure la maturité de la sécurité du SITel en la comparant à des modèles de contrôle préétablis. Sur cette base sera développée une feuille de route de la sécurité informatique qui intègre les priorités de l'Etat et du SITel tout en tenant compte de facteurs opérationnels.

Avant le déploiement d'une plateforme ou d'une application, le SITel effectue généralement un audit de sécurité afin de s'assurer que les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique soient bien respectées. Ainsi, une dizaine d'audits ont été effectués principalement dans le cadre des projets sur des applications du domaine de la santé, du domaine pédagogique et du domaine de la cyberadministration.

5.3.6 Architecture d'entreprise

Durant l'année écoulée, l'architecture d'entreprise a mis l'accent sur le renforcement de la gouvernance et sur le soutien des nouvelles orientations stratégiques.

Le renforcement de la gouvernance a consisté à mettre en place un cadre pour l'alignement stratégique ; celui-ci définit les relations entre le programme gouvernemental, le plan directeur et le schéma directeur. De plus, 13 axes stratégiques ont été définis qui servent de fil conducteur pour la valorisation et la classification des projets, des formations et des politiques, normes et standards.

Au niveau des nouvelles orientations stratégiques, un effort particulier a été mis pour préparer l'arrivée des solutions cloud, ainsi que pour soutenir la transformation de l'existant vers l'ERP SAP. Ces nouvelles orientations ont permis de porter une attention particulière sur les plans contractuels, la sécurité, ainsi qu'au niveau des architectures hybrides cloud et on premise.

5.4 Secteur Ressources et communication

Le secteur Ressources et communication soutient la Direction dans le cadre de la gestion du personnel, de la formation et du développement, de la communication, de la gestion du bâtiment, de la santé au travail et assure la gestion des nombreuses tâches d'un accueil et du secrétariat pour l'ensemble du Service. Durant cette année, son activité s'est concentrée sur 5 domaines qui s'inscrivent dans le cadre de la transformation du SITel et ouvrent la voie de l'Administration 4.0 :

- > soutien à la mise en place de la nouvelle organisation ;
- > élaboration d'un plan de formation continue pour les collaborateurs et les collaboratrices ;
- > optimisation de l'utilisation du bâtiment ;
- > organisation des portes ouvertes du 5 octobre ;
- > coordination et rédaction du plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information.

L'année 2018 a également été l'occasion de positionner le SITel comme employeur attractif en :

- > mettant en valeur l'apprentissage au SITel et en organisant des stages préprofessionnels ainsi que la journée Futur en tous genres pour des jeunes de 2^e année du CO ;
- > siégeant au comité de l'association cantonale ICT Formation professionnelle Fribourg et en participant à la révision annuelle des comptes ainsi qu'en intensifiant les contacts avec l'association IT Valley. Une visite d'entreprise au SITel a été organisée pour les membres de l'association ;
- > développant la vie sociale au SITel par des activités pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices ainsi que des ateliers de réflexions pour les chef-fe-s de secteurs et la direction ;
- > mettant en place une organisation de premiers secours. Depuis cette année, le bâtiment du SITel est équipé d'un défibrillateur dont l'utilisation a été présentée à l'ensemble du personnel.

5.5 Section Technique

La section Technique a été créée au 1^{er} janvier. Issue de l'ancienne section Computing services, les différences d'organisation sont importantes et correspondent à une entité dans laquelle les activités dites de « plan » (planification et coordination), de « build » (projets et missions selon la méthode HERMES) et de « run » (exploitation) sont optimisées. Le secteur Sécurité est complètement nouveau, de même que le secteur Environnement utilisateur. Cette année, les équipes ont intégré la nouvelle organisation. Elles ont appris leurs nouveaux métiers et elles ont procédé à d'importants transferts de compétences afin de permettre à tous d'être autonomes dans leurs nouvelles activités. Elles ont également appris à fonctionner en bonne entente dans leurs nouveaux rôles, au service des clients et des utilisateurs et utilisatrices.

La section Technique s'est résolument engagée dans l'élaboration du plan directeur adopté par le Conseil d'Etat en octobre et dans le schéma directeur, plan de réalisation qui en découle. Elle a aussi mis un effort particulièrement important à accompagner le démarrage de la cyberadministration et à préparer le déploiement de prestations cloud, validées par le Conseil d'Etat en décembre et qui seront déployées en 2019.

Ceci s'est effectué tout en prenant soin des activités courantes qui permettent aux utilisateurs et utilisatrices de remplir leurs tâches de manière adéquate pour l'Etat et pour les résident-e-s du canton.

5.5.1 Secteur Architecture technique

Un secteur Architecture technique a été créé. Ce dernier a été actif, entre autres, dans les domaines suivants :

- > gestion de la participation de la section au plan directeur, ainsi qu'à sa déclinaison technique et opérationnelle ;
- > analyse du réseau de l'Etat de Fribourg, préparation des transformations nécessaires à l'adoption de solutions de cloud hybrides, dont un élément essentiel est la virtualisation du réseau (software defined network) ;
- > accompagnement de la mise en place d'une organisation et des concepts nécessaires à mettre en œuvre à large échelle une infrastructure d'automatisation de la charge de travail ;
- > coordination d'activités hors projets issues de demandeurs autonomes ou du cycle de vie des applications déjà en production ;
- > suivi des projets HERMES, préavis lors des points de contrôle de qualité ;
- > pilotage du groupe chargé d'analyser, d'approuver ou de rejeter les demandes de changement en production ;

5.5.2 Secteur Sécurité

Le Secteur Sécurité technique regroupe depuis le début de l'année les différents spécialistes techniques qui auparavant étaient répartis au sein de différents secteurs. Cette nouvelle structure organisationnelle, qui complète sur les plans technique et opérationnel le domaine de la sécurité informatique de la section Gouvernance, permet une bonne coordination entre les spécialistes en charge de la sécurité de l'infrastructure et des données. Elle permet également de réaliser la montée en puissance nécessaire pour faire face aux enjeux sécuritaires induits par les évolutions du système d'information de l'Etat (Fribourg 4.0, cyberadministration, cloud, mobilité, etc.).

Avec l'émergence des technologies de type cloud ainsi que de nouveaux appareils connectés, la sécurisation des données et des infrastructures doit s'adapter en conséquence. A cet effet, un concept de sécurisation des centres de données a été établi et offrira la possibilité de migrer dès 2021 certains services vers des infrastructures cloud. De même, un nouveau réseau sans fil est disponible et prêt à accueillir tout type d'appareil connecté.

En ce qui concerne la gestion d'identités, après avoir automatisé avec succès la création, la mutation et la fermeture de droits d'accès pour l'HFR et les écoles secondaires, le secteur se prépare à automatiser ces opérations pour tous les services de l'administration. Le SITel servira de pilote à cet effet dès le début de l'année 2019.

Afin de protéger les enseignant-e-s des attaques dont ils font l'objet, un mode d'authentification dit à double facteur a été déployé pour le domaine des écoles. Les technologies d'accès à distance (VPN) sont également en cours d'évolution au SITel afin de permettre prochainement aux collaborateurs et collaboratrices d'être instantanément connectés au réseau sécurisé de l'Etat dès l'allumage de leur ordinateur portable professionnel et ceci même quand ils sont en déplacement (technologie de type « always on »).

5.5.3 Secteur Environnement utilisateurs

Le secteur Environnement utilisateurs a pour mission de concevoir et de maintenir à jour le poste de travail des utilisateurs et utilisatrices de l'Etat de Fribourg. Il a centré son activité autour de la migration à Windows 10. Par ailleurs, afin de préparer l'arrivée d'Office 365, la messagerie de l'Etat (Exchange) a été mise à jour via le déploiement de la version 2016.

Un lot de 15 postes de travail virtualisés (et hébergés dans le centre de données du SITel) a été fourni à un service à des fins de test. Cette prestation doit contribuer à rendre plus facile la mobilité des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Elle va aussi contribuer à rendre possible le Bring Your Own Device.

En vue de l'intégration à Office 365, un travail de simplification, de standardisation et de vulgarisation du logiciel collaboratif SharePoint a également été réalisé. Ce travail a aussi pour but de rendre les services le plus autonome possible dans l'utilisation de cette solution. De nombreuses présentations ont été faites et les retours sont très positifs.

5.5.4 Secteur Infrastructures

Le Secteur Infrastructures maintient et exploite les infrastructures centrales se trouvant principalement dans les centres de données et de télécommunication de l'Etat de Fribourg. Ces infrastructures sont constituées pour l'essentiel de serveurs, de systèmes de stockage, de télécommunication et de sauvegarde des données. Il met aussi à

disposition les logiciels techniques (par exemple : bases de données, plateformes de surveillance technique et d'automatisation), pour l'ensemble du système informatique.

A fin 2018, le parc de serveurs comprend près de 1500 serveurs (1440, soit une croissance d'environ 4 %) répartis dans deux centres de données, dont près de 90 % bénéficient de la technologie dite de virtualisation.

Comme tous les autres secteurs du SITel, le secteur Infrastructure s'est résolument engagé dans la réorganisation en cours, dans la conception et la transformation du système informatique qui soutiendra la digitalisation de l'Etat de Fribourg dans les prochaines années.

5.5.5 Secteur Exploitation I

Le Secteur exploitation de niveau 1 regroupe le Service-Client de l'Etat de Fribourg, le groupe IT-operation (exploitation informatique) ainsi que la cellule de support 24 heures sur 24 pour les utilisateurs prioritaires. Il a pour mission de prendre en charge toutes les sollicitations provenant des utilisateurs et utilisatrices des outils informatiques de l'Etat de Fribourg ainsi que de la population utilisant les services de cyberadministration. En complément, afin de prévenir les incidents et de les résoudre dans les meilleurs délais, le groupe IT-operation a pour mission de surveiller les alertes en provenance des infrastructures centralisées et de les traiter.

Premier contact informatique des utilisateurs et utilisatrices ou de la population utilisant les services de cyberadministration, le secteur Exploitation I se situe à la croisée de compétences sociales et techniques. Il est également le garant de l'image de marque du SITel et des systèmes d'information de ses clients.

Il a reçu un peu plus de 50 000 sollicitations. Ceci représente 30 000 demandes et 20 000 incidents résolus avec un taux de satisfaction client de plus de 99,5 % (pourcentage des personnes ayant donné une appréciation d'au moins 4 sur une échelle de 5 sur l'ensemble des personnes ayant donné une appréciation. 22 % des personnes ayant sollicité le service client ont donné leur appréciation). Ce volume de sollicitations est resté stable par rapport à 2017, ceci malgré un important accroissement du domaine couvert par les prestations du secteur.

5.5.6 Secteur Exploitation II

Le secteur Exploitation II regroupe le Backoffice (support de 2^e niveau), le Field Service (intervention de proximité) et la logistique. Avec ses ingénieurs généralistes, le Backoffice renforce l'exploitation de niveau 1 et prend en charge les sollicitations nécessitant un niveau de compétence plus élevé. Le Field Service intervient sur site quand cela est nécessaire pour résoudre des problèmes concernant les postes de travail. La logistique gère le stock du SITel et participe aux déploiements des nouveaux ordinateurs, quand cela est nécessaire.

Conjointement, les secteurs d'exploitation I et II ont traité plus de 85 % des sollicitations qu'ils ont reçues. Les sollicitations restantes plus pointues ont été prises en charge par les autres secteurs ou sections de l'organisation.

Le Backoffice a réussi une forte montée en compétences pour la prise en charge des activités liées aux serveurs et au réseau qui lui sont dévolues. Une partie de ces activités sont automatisées et l'effort d'automatisation va se poursuivre en 2019. Le Backoffice a également repris le service de piquet pour garantir la continuité des services.

Le Field Service a réorganisé sa présence au sein des écoles et de l'administration, en accord avec la CIEns. Par ailleurs, le Field Service a assuré le renouvellement des ordinateurs (16 % des machines par année). En plus de gérer avec efficacité et rigueur le stock du SITel, l'équipe logistique a été fortement impliquée dans la migration Windows 10 en cours. Elle a été chargée de déployer plus de 1500 postes de travail dans 10 services, avec le soutien actif du secteur Environnement utilisateur.

5.6 Section Applications

La section Applications est une unité créée lors de la réorganisation du SITel : son responsable est entré en fonction le 1^{er} février 2018. La section s'est vue renforcée par l'arrivée d'une dizaine de nouveaux collaborateurs et collaboratrices (chefs et cheffes de projet, architectes, responsables applicatifs, documentation et tests) et par la création d'un cinquième secteur. Par conséquent, la section compte aujourd'hui cinq secteurs d'activité : AFF (Administration, Finances et Fiscalité), CLS (Chancellerie, Législatif et Santé), EE (Economie et Education), JS (Justice et Sécurité) et ATT (Agriculture, Territoire et Thémis).

De plus, trois nouveaux domaines de responsabilités ont été mis en place, soit : Documentation (création de documentation contextuelle à destination des utilisateurs finaux et e-Learning), Intégration (gestion spécifique du bus d'entreprise et garantie de la bonne intégration entre les différentes applications/solutions), Tests (automatisation des tests afin de diminuer la charge de travail de nos utilisateurs).

D'un point de vue opérationnel, la section continue à appliquer la stratégie de l'Etat de Fribourg par la réduction du nombre des applications utilisées et le choix de socles transverses standardisés tels qu'OnBase pour la totalité des besoins de gestion d'affaire et Talend pour les référentiels transverses et sectoriels.

Finalement, la section Applications gère un portefeuille de projets d'environ 200 projets, dont une centaine seront réalisés courant 2019. Dans ces projets, on peut relever un certain nombre de projets stratégiques et structurants tels que l'installation de la nouvelle version SAP S/4 HANA, les référentiels transverses, e-Justice et le dossier patient informatisé. Ces projets ont démarré en 2018 et seront réalisés sur plusieurs années.

5.6.1 Secteur Applications – Domaine Chancellerie, Législatif & Santé

Ce secteur a vu le jour le mois d'octobre dernier après la réorganisation du secteur ACLTS (Agriculture, Chancellerie, Législatif, Territoire et Santé).

Ses clients sont la Chancellerie d'Etat, le Législatif, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), les Préfectures et plusieurs établissements autonomes : l'Hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de Santé Mentale (RFSM), l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) et l'Office de la Circulation et de la Navigation OCN.

Les principaux faits significatifs qui se sont déroulés cette année sont :

- > l'évaluation de la plateforme pour la mise en place d'un DEP (Dossier Electronique Patient) dans le cadre du projet de Cybersanté ;
- > la mise en production d'AXIOMA, la nouvelle version de Konsul, pour la gestion des affaires du Conseil d'Etat et du Grand Conseil ;
- > la mise en production de la nouvelle version de SyGev pour la saisie et la présentation des résultats des scrutins et des votations.

5.6.2 Secteur Applications – Domaine Economie & Education

Ce secteur a pour clients les services et les écoles des domaines de l'économie et de l'éducation. Il a pour ambition d'être le point d'entrée pour les clients et d'assurer le lien avec les équipes internes du SITel. Dans ce contexte, l'effort de développement et de maintenance a été porté sur les solutions suivantes :

- > participation à la mise en place d'une interface entre HRC-Matic et SAP pour le registre du commerce ;
- > participation à la mise à jour de la solution Imagic au Musée d'histoire naturelle de Fribourg ;
- > mise en production de la première interface entre le référentiel de données du domaine de l'enseignement avec l'application Primeo (Primaire) ;
- > participation au déploiement de la solution ISA HEP pour la Haute Ecole Pédagogique ;
- > participation au déploiement de la solution ISA ENS pour le service des ressources (SRess).

5.6.3 Secteur Applications – Domaine Justice & Sécurité

Le secteur Justice & Sécurité est en charge de l'informatique de 35 services : il comprend entre autres sept justices de paix, sept tribunaux d'arrondissement, le tribunal cantonal, le ministère public, la police cantonale et les établissements de détention de l'Etat de Fribourg.

En ce qui concerne le Pouvoir judiciaire, il est la première entité de l'Etat à s'affranchir de l'utilisation du fax au profit de courriels sécurisés au travers de la plateforme Incamail.

Entre autres réalisations, on peut citer la mise à jour du parc informatique et la migration vers Windows 10 pour l'ensemble du Pouvoir judiciaire. Projet qui doit une grande partie de sa réussite à une très bonne collaboration entre les différents intervenants et les implications de chacun.

5.6.4 Secteur Applications – Domaine Administration, Finance & Fiscalité

L'analyse de l'existant et l'étude d'impact de la future solution SAP ont permis de déterminer un planning réaliste quant à l'exécution du projet S4/HANA. La date de mise en production a été revue pour un démarrage au 1^{er} janvier 2022. L'appel d'offre public concernant les ressources externes a été initié sur le 4^e trimestre 2018 et le choix des partenaires et ressources sera effectué sur le 1^{er} trimestre 2019. Une vision processus et métiers a débuté en fin 2018 et ce travail devrait permettre de simplifier et surtout d'uniformiser les pratiques métiers des différents services.

Les applications du Service cantonal des contributions (SCC) ont fait l'objet d'une évaluation et d'un audit général donnant lieu à une volonté commune du SCC et du SITel d'initier un projet d'étude. Ce projet vise l'évolution des technologies actuellement utilisées par les différentes solutions applicatives exploitées par le SCC à un horizon de 5 ans.

Le concept de mise en œuvre d'un référentiel unique au sein de l'Etat a été formalisé. Ce projet a également été renforcé par l'arrivée de ressources à forte valeur ajoutée afin de soutenir les challenges que doit relever un projet d'une telle envergure et d'une telle complexité. Une partie de l'organisation qui se veut permanente pour l'administration des données métiers est en cours de finalisation de manière à permettre l'intégration des référentiels sectoriels propres à chaque métier.

5.6.5 Secteur Applications – Domaine Agriculture, Territoire & Themis

En date du 1^{er} décembre, le nouveau secteur Agriculture, Territoire et THEMIS a été créé au sein de la section Applications du SITel. Ce secteur couvre 14 services, 7 bureaux du Registre foncier, 7 offices des poursuites ainsi que l'Office cantonal des faillites, le tout pour 4 Directions de l'Etat de Fribourg.

En ce qui concerne le Domaine d'activités de la justice et de la sécurité et plus précisément l'application web intercantonale THEMIS, les premiers éléments ont été posés (concept, statuts, règlement d'utilisation, règlement financier).

5.7 Secteur Digital

Le secteur Digital, responsable de la mise en œuvre technique de la cyberadministration et renouvellement du site fr.ch, a effectué de nombreuses tâches afin de créer les fondations solides nécessaires à ces deux domaines.

Dans le cadre de la cyberadministration, une nouvelle version du guichet virtuel a été mise en production qui comprend des améliorations technologiques, mais aussi l'introduction de l'anglais en plus du français et de l'allemand. Au surplus, les services de base nécessaires au développement de la cyberadministration ont été définis en collaboration avec la CoCyb et en partie mis en œuvre.

Le secteur Digital a également reçu un nouveau financement de projet d'innovation par eGovernment Suisse dans le cadre du projet Simple eSign, qui a vocation de rendre la signature juridiquement valable d'un document électronique aussi simple qu'un paiement en ligne. Ce futur service de base a rencontré un vif intérêt auprès du groupe eGov de la Conférence suisse des Chanceliers d'Etat.

Au niveau des prestations ont été introduites la mise à disposition des fiches de salaires électroniques, la communication des informations concernant les Vins de l'Etat, les attestations de l'Office des poursuites et du registre du commerce. Le permis de pêche de courte durée est également prêt pour la prochaine période de pêche.

Dans le cadre des collaborations intercantionales, notamment au sein de l'association iGovPortal.ch, le secteur Digital a pu influencer positivement la mise en place d'une architecture flexible adaptée aux différents niveaux de maturité des cantons membres et des futurs prospects. Un audit externe de l'expérience utilisateur de la solution iGovPortal a également été effectué, et des pistes d'améliorations ont été élaborées en vue des prochaines versions.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de cyberadministration 2020, ces mêmes discussions et concepts ont trouvé écho sur le plan national auprès de l'architecte d'entreprise de la Confédération et d'eGovernment Suisse qui va ajouter ce thème à la prochaine stratégie.

6 Service du cadastre et de la géomatique (SCG)

Géomètre cantonal : Remo Durisch

6.1 Mensuration officielle

6.1.1 Mensurations parcellaires

La convention-programme 2016 à 2019 prévoit la finalisation des nouvelles cadastrations et des renouvellements, la mise à jour périodique et la préparation de l'introduction du nouveau cadre de référence MN95.

6.1.2 Entreprises initiées durant l'année

Le canton s'inscrit dans une forte dynamique d'amélioration de la qualité de son œuvre cadastrale. A cet effet, les travaux préparatoires pour les entreprises de renouvellements (REN) entamés l'année dernière ont été poursuivis. 8 avant-projets ont été initiés, dont 5 sont déjà achevés. Un groupe de travail en collaboration avec l'Association fribourgeoise des géomètres (AFG) planche sur l'élaboration d'un cahier des charges pour l'accomplissement de ces entreprises. Ce cahier des charges intégrera des procédés novateurs afin de gagner en efficacité tout en veillant au respect des prescriptions en vigueur.

6.1.3 Premier relevé en cours d'exécution

Actuellement, 19 entreprises initiées en début des années 2000 sont en cours de finalisation. Cela représente 32 119 hectares, soit 19,2 % de la superficie du territoire cantonal.

6.1.4 Entreprises terminées durant l'année

Cinq cadastrations des communes / secteurs de : Ménières, La Folliaz, Staatswald Galm, Misery-Courtion, Gibloux secteur (Le Glèbe) ont été achevées par les bureaux adjudicataires, vérifiées, approuvées et intégrées à la base de données cantonales (BDMO) par le SCG puis envoyées à l'Office fédéral de topographie pour reconnaissance technique. Cela représente une surface de 3888 ha.

Les frais de ces entreprises sont pris en charge par la Confédération, le Canton, les communes et les propriétaires.

Pour cinq cadastrations des communes / secteurs de Surpierre (secteur Villeneuve), Châtel-sur-Montsalvens, Gurmels (partiel), Hauteville et Mézières (secteur Berlens), le Registre foncier fédéral a été mis en vigueur.

6.1.5 Conservation et mise à jour

Les géomètres officiels ont établi et transmis 2444 dossiers de mutations au Service dont 807 verbaux concernant des modifications de limites ou des divisions de parcelles.

Concernant la cadastration des bâtiments et de la couverture du sol, le Service a vérifié 1637 affaires. Environ 1250 projets de bâtiments ont été saisis en BDMO.

6.1.6 Mise à jour périodique (MPD)

Le lot MPD Broye initié en 2017 et représentant une surface de 5974 ha est en phase d'achèvement. Sa finalisation est planifiée pour le premier trimestre 2019.

6.1.7 Base de données de la mensuration officielle (BDMO et DSK2)

La BDMO est en exploitation depuis début 2007. Les données sont ventilées en 17 thèmes différents.

Actuellement, 126 680 hectares, soit 75,8 % de la superficie du territoire cantonal, sont gérés de façon numérique dans la base de données de la mensuration officielle (BDMO).

Durant l'année, un fonctionnement sans faille a été garanti à la BDMO sur laquelle travaille quotidiennement une dizaine de personnes du Service. L'aspect sécuritaire a complètement été revu et une série d'optimisation a été apportée aux différents processus. On peut citer par exemple l'amélioration des interfaces d'échanges, l'ajout de tests pour le contrôle de la saisie, la refonte complète des rapports ou la simplification de certains processus.

De plus, une nouvelle base de données des lots de la mensuration officielle pour une gestion encore plus efficace a été mise en place dans notre environnement.

Concernant DSK2, un fonctionnement sans faille a également été assuré, permettant une collaboration optimale entre le Service et les bureaux de géomètres externes.

Du côté des collaborateurs impliqués, le SITel a nommé un nouveau responsable de secteur.

Durant l'année écoulée, une nouvelle version du produit a pu être déployée en plusieurs étapes permettant désormais au Service de pouvoir facturer les émoluments fonciers directement à partir des actes métiers.

6.2 CCSIT (Centre de compétences Système d'information du territoire)

6.2.1 Coordination

Le CCSIT offre des prestations transversales pour les services de l'Etat de Fribourg. Il administre l'infrastructure du SIT, propose des solutions logicielles standards pour l'acquisition et la tenue à jour des géodonnées ainsi que pour les géotraitements et l'élaboration de cartes, promeut les bonnes pratiques en matière de gestion des géodonnées et collabore à l'exécution de projets qui répondent aux besoins des services impliqués dans la gestion du territoire.

Le CCSIT supervise l'évolution et assure le bon fonctionnement du portail cartographique du canton de Fribourg. Cette plateforme d'information propose plus de 300 géodonnées qui sont regroupées dans 17 cartes thématiques. La Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO) a travaillé l'année dernière à améliorer l'offre centralisée de géodonnées, en particulier en consolidant l'infrastructure d'agrégation des cantons (www.geodienste.ch), et à renforcer les cantons dans la défense de leurs intérêts vis-à-vis de la Confédération et des associations professionnelles nationales.

6.2.2 Projets et réalisations

Le CCSIT a supervisé la migration d'ArcGIS Desktop sur plus de 250 postes de travail de l'administration cantonale. En parallèle avec la migration du site web de l'Etat de Fribourg, il a également initié la mise en place du géoportail fribourgeois, « porte d'entrée » vers l'infrastructure cantonale de données géographiques.

Il a contribué à de nombreux projet des services : PerCo – permis de construire (SeCA), système de gestion des zones d'activité (SeCA et PromFR), observatoire du logement et immobilier (HEG-FR), OATE – ouvrages d'art et transports exceptionnels (OCN et SPC), référence des bâtiments et des adresses (SCG), FaunaMap et ForestMap2 (SFF), cadastre des ouvrages de protection (SFF et CDN), SAGA Centrale sanitaire 144 (HFR), ForestMap et FaunaMap (SFF), coordonnées locales (SAEF).

En outre, plusieurs nouvelles applications cartographiques et nouveaux géoservices ont été développés et mis en production tels que le Plan directeur cantonal (SeCA) ou les Chroniques archéologiques (SAEF). Enfin, le portail cartographique s'est enrichi de nombreuses géodonnées, de trois nouveaux thèmes (« eau potable et défense incendie », « altimétrie » et « mobilité ») et de nouvelles fonctionnalités comme p. ex. la possibilité de l'utiliser en mode déconnecté.

Le CCSIT gère de très nombreux jeux de géodonnées ainsi que les métadonnées associées. Au cours de l'année, de nouvelles géodonnées ont été collectées ou valorisées dans les domaines de la mensuration officielle (axes de rues, niveaux de tolérance, bornes historiques le long de la frontière cantonale, minutes originales), de l'aménagement du territoire (suivi des procédures liées à l'aménagement local – PAL/PAD), de l'environnement (système d'information des eaux souterraines), de la mobilité (lignes et arrêts de transport public, qualité de desserte en transport public, accidents de la circulation routière), des routes cantonales, de la protection de la nature et du paysage (zones de protection), des dangers naturels (carte des dangers, exposition du bâti, carte de l'aléa ruissellement), de la géologie (cartes et données géologiques, GeoMol – modèle géologique tridimensionnel du plateau suisse), de l'archéologie (Chroniques archéologiques), de la défense contre l'incendie, des paroisses, des cercles scolaires et même des équipements informatiques.

Plusieurs cours, présentations et démonstrations ont été organisés par le CCSIT (ArcGIS Desktop, ArcGIS Pro, FME, Python). Le portail cartographique et d'autres géoportails de l'Etat de Fribourg ont été présentés à diverses occasions. Le Service a également proposé une journée de formation continue aux membres de geosuisse-fribourg. Enfin, il a contribué à l'organisation de la Journée romande de la géoinformation 2018, première édition, qui a rassemblé près de 600 participant-e-s le 15 novembre au Swiss Tech Convention Center à Lausanne.

6.3 Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF)

Les travaux visant à l'établissement du Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ont démarré dans la deuxième moitié de l'année. Un comité de pilotage, présidé par la DFIN, a été constitué. Un comité de direction opérationnel a également été instauré. Ce dernier a œuvré à la préparation de l'infrastructure technique et à la procédure de collecte et de saisie des données.

La collaboration avec les cantons voisins qui exploitent une infrastructure similaire s'est intensifiée en fin d'année.

6.4 Géoinformation

6.4.1 Bases légales

La consultation relative au projet d'Ordonnance sur la géoinformation (OCGéo) s'est achevée le 4 février 2017. Les prises de position ont été analysées tandis que des réflexions étaient initiées sur la préparation d'une Ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCCRDP). En conclusion de ses réflexions, le groupe de travail ad hoc envisage de rassembler toutes les dispositions cantonales dans la seule OCGéo.

6.4.2 Modèles de géodonnées minimaux

Dans le cadre de travaux préparatoires ou dans le cadre d'auditions, le CCSIT, avec les services compétents, s'est penché sur plusieurs modèles de géodonnées minimaux pour des géodonnées de base de droit fédéral.

7 Registre foncier (RF)

Les conservateurs et les conservatrices des Registres fonciers sont, par district : Joseph Borcard et Claire-Lise Reichen (Broye), Denise Jan (Glâne), Séverine Doutaz (Gruyère), Josef Haag (Lac), Monique Gobet (Sarine), Karin Stäger (Singine), Anita Bulliard (Veveyse).

7.1 Activités

Le Registre foncier est un service public chargé de valider juridiquement les modifications de la propriété immobilière, des droits fonciers (servitudes, charges foncières, annotations et mentions) et des droits de gage immobiliers (hypothèques et cédules hypothécaires). Il communique également l'état des droits en relation avec les immeubles. Il comprend le journal, le grand livre, le plan, l'état descriptif et les pièces justificatives.

Les activités principales des sept bureaux sont : la tenue de différents documents sur papier ou au moyen de l'informatique, la communication d'informations et de renseignements (publicité du registre foncier), l'introduction du registre foncier fédéral, le traitement de dossiers de remaniement parcellaire et l'informatisation du registre foncier, la conservation et la numérisation des pièces justificatives sur papier.

En tant qu'autorité fiscale, les bureaux perçoivent des droits de mutation, des droits sur les gages immobiliers ainsi que l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

7.1.1 Tenue du registre foncier

La tenue du registre foncier s'effectue sur la base de réquisitions qui sont enregistrées chronologiquement dans le journal, puis contrôlées formellement et juridiquement et enfin inscrites dans le grand livre.

Les Registres fonciers ont enregistré 31 499 réquisitions (31 831) concernant 107 969 immeubles (105 039).

Les conservateurs et les conservatrices se prononcent sur l'admission, la suspension ou le rejet des réquisitions, en vérifiant si les conditions légales à l'inscription sont respectées. Près de 1000 réquisitions imparfaites ont été suspendues et 639 décisions de rejet ont été prononcées concernant 1042 réquisitions (901).

Les conservateurs et les conservatrices sont compétents pour instrumenter les actes constitutifs de droits de gages immobiliers destinés à garantir les prêts accordés à titre d'aide aux exploitations agricoles. 132 actes ont été instrumentés.

Des émoluments sont perçus pour le traitement des réquisitions. Le total des émoluments facturés s'est élevé à 9 491 729 francs (9 236 314). Les conservateurs et les conservatrices statuent sur les réclamations.

7.1.2 Informations et communications

Le Registre foncier informe, sur requête ou d'office, sur l'état des droits relatifs aux immeubles et publie les acquisitions de propriété immobilière :

Sur requête de personnes qui justifient un intérêt, les bureaux délivrent des extraits officiels du registre foncier, sous forme papier, attestés par le conservateur, la conservatrice ou l'adjoint/adjointe. 12 414 commandes d'extraits ont été enregistrées (12 196) concernant 21 834 immeubles (21 073).

Les bureaux fournissent régulièrement divers renseignements en relation avec le contenu du registre (attestations sur l'existence ou l'absence de droits inscrits, réponses à des questions fiscales liées à une opération, etc.) ou ayant une portée plus générale, d'ordre civil ou fiscal, dans le domaine immobilier. Ces informations sont données « au guichet » ou par courrier, courriel, téléphone et fax.

Les bureaux établissent des avis obligatoires découlant de l'article 969 du Code civil. A titre d'exemple, les bénéficiaires de droit de préemption annoté sont informés sur le transfert de la propriété à un tiers.

Les bureaux communiquent aux services administratifs cantonaux et communaux les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Le nombre d'avis établis varie en fonction du nombre et du type de réquisitions traitées.

Les acquisitions de propriété immobilière inscrites au grand livre font l'objet d'une publication dans la Feuille officielle, à raison d'une à deux fois par mois. 5008 acquisitions de propriété immobilière ont été publiées (4983).

7.1.3 Etablissement du Registre foncier fédéral

Au 31 décembre, le canton de Fribourg compte encore 37 948 immeubles pour lesquels le Registre foncier fédéral n'est pas établi, soit environ 17,5 % du total des immeubles (216 599). Les travaux de mensuration officielle (premiers relevés) dirigés, vérifiés et coordonnés par le Service du cadastre et de la géomatique (SCG) doivent précéder l'établissement du Registre foncier fédéral. Une fois ces travaux terminés et mis à l'enquête, les documents formant le « cadastre transitoire », nécessaires à la procédure d'établissement du registre foncier fédéral, sont déposés dans les bureaux de registre foncier respectifs.

Les bureaux de registre foncier établissent alors des documents, respectivement une base de données pour chaque immeuble, conformes aux prescriptions et munis des effets prévus par le droit fédéral. Ils effectuent une épuration des droits avec le concours des propriétaires. Dans le cadre de cette procédure, les conservateurs et les conservatrices sont compétents pour instrumenter des actes authentiques nécessaires à la constitution de nouveaux droits. Les nouvelles données sont ensuite enregistrées sur support informatique.

Au terme des travaux d'établissement du Registre foncier fédéral, comprenant une mise à l'enquête finale, le conservateur ou la conservatrice décide de la mise en vigueur du Registre foncier fédéral et de la nouvelle mensuration parcellaire. Les anciens documents appelés « cadastres cantonaux » sont archivés.

Le Registre foncier fédéral des communes/parties de communes suivantes a été mis en vigueur : Gurmels (lot 8) ; Hauteville ; Châtel-sur-Montsalvens ; Surpierre (secteur Villeneuve) ; Mézières (secteur Berlens).

Au 31 décembre, la procédure d'établissement du Registre foncier fédéral était en cours pour les communes/parties de communes suivantes :

- > Registre foncier de la Broye : Cheiry (secteur Chapelle) ; Montagny (secteur Montagny-la-Ville ; secteur Montagny-les Monts) ;
- > Registre foncier de la Glâne : Le Châtelard ; Siviriez (secteur Siviriez ; secteur Villaranon) ;
- > Registre foncier de la Gruyère : La Roche ;
- > Registre foncier de la Sarine : Corserey ; Belfaux (secteur Autafond) ; Avry (secteur Avry-sur-Matran) ;
- > Registre foncier de la Singine : Plaffeien (lot 1) ;
- > Registre foncier de la Veveyse : Le Flon (secteur Bouloz ; secteur Porsel).

Les communes/parties de communes pour lesquelles le « cadastre transitoire » devra encore être déposé auprès des registres fonciers, sont les suivantes :

- > District de la Broye : Cheyres-Châbles (secteur Cheyres lot 4) ; Belmont-Broye (secteur Léchelles, Chandon) ; Ménières ;
- > District de la Glâne : Auboranges ; Chapelle ; La Folliaz (secteur Lussy ; secteur Macconnens ; secteur Villarimboud) ; Massonnens ; Rue (secteur Gillarens ; secteur Promasens) ; Torny (secteur Middel ; secteur Torny-le-Grand) ; Villorsonnens (secteur Chavannes-sous-Orsonnens ; secteur Granges-la-Battiaz ; secteur Orsonnens ; secteur Villargiroud ; secteur Villarsiviriaux) ;
- > District de la Gruyère : Botterens (secteur Villarbeney) ; Corbières (secteur Villarvolard) ; Haut-Intyamon (secteur Albeuve ; secteur Lessoc ; secteur Montbovon ; secteur Neirivue) ; Jaun (secteur 12) ; Val-de-Charmey (secteur Charmey 12) ;
- > District du Lac : Misery-Courtion (secteur Cormérod ; secteur Cournillens ; secteur Misery) ; Courtepin (secteur Wallenried) ;
- > District de la Sarine : Autigny ; Avry (secteur Corjolens) ; Chénens ; Cottens ; Gibloux (secteur Le Glèbe, Estavayer-le-Gibloux ; secteur Le Glèbe, Rueyres-Saint-Laurent ; secteur Le Glèbe, Villarlod ; secteur Le Glèbe, Villarsel-le-Gibloux) ; La Brillaz (secteur Lentigny ; secteur Lovens ; secteur Onnens) ; Neyruz ;
- > District de la Singine : Plaffeien (lot 2).

Les travaux d'établissement du registre foncier fédéral chargent particulièrement le personnel responsable d'effectuer les travaux courants. En outre, une collaboration entre les Registres fonciers et le Service du cadastre et de la géomatique est indispensable pour mener à terme ces entreprises importantes. Cette collaboration vise à garantir une concordance entre l'état juridique des immeubles au registre foncier et les données de la mensuration officielle (le plan). Elle doit permettre d'assurer, aux personnes qui accèdent aux informations des Registres fonciers et/ou du Service du cadastre et de la géomatique, une consultation fiable des données des immeubles.

7.1.4 Remaniements parcellaires

Pour permettre la construction de nouvelles routes publiques (nationales, cantonales ou communales), une réorganisation de la propriété foncière est nécessaire. Cette réorganisation s'effectue notamment sous la forme de « remaniement parcellaire ». Le registre foncier contrôle et complète les données contenues dans les documents qui composent le « cadastre transitoire ». Les droits de gage immobiliers sont ensuite reportés au cadastre transitoire selon le nouvel état de propriété. Des séances de reconnaissance sont organisées et ont lieu avec les propriétaires fonciers. Puis, les nouvelles données sont enregistrées sur support informatique. La mise en vigueur de ces données a lieu après une dernière enquête publique.

Le Registre foncier du Lac a mis en vigueur le nouvel état des données des immeubles inclus dans le périmètre du remaniement parcellaire de la commune de Gurmels.

7.1.5 Informatisation du registre foncier

La saisie des données du registre foncier sur support informatique suit son cours. Au 31 décembre, 184 459 immeubles étaient entièrement informatisés, soit 85 % du total des immeubles du canton (216 599).

La numérisation des documents du registre foncier s'est poursuivie dans chaque bureau. 58 527 documents (47 404) ont été scannés.

7.2 Taxation

Outre ses attributions de droit civil, le Registre foncier est l'autorité de taxation en matière de droits de mutation, de droits sur les gages immobiliers et d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

7.2.1 Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1^{er} mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. Le montant total des droits de mutation a été de 35 856 684 francs (33 839 641) et celui des droits sur les gages immobiliers de 14 337 787 francs (12 965 863).

7.2.2 Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. Le montant total de cet impôt s'est élevé à 3 294 099 francs (3 525 375).

7.2.3 La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droits de mutation (CEIM)

Les archives de la Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole en matière de droits de mutation ont toujours été stockées à Péroles 57 dans les locaux de Gérances foncières et mises à jour par les soins de l'ancien président, M. Pierre Wicht. Depuis le mois de septembre, ces archives sont déposées dans les locaux de la Direction des finances à la rue Joseph-Piller 13 et sont sous la responsabilité de M. Eric Joye, chef de secteur au Service cantonal des contributions et membre de la commission. Trois demandes d'estimation ont été déposées durant l'année par différents conservateurs de registre foncier.

7.3 Le secteur informatique des registres fonciers

Le responsable informatique des registres fonciers a poursuivi sa mission consistant à planifier, concevoir et administrer l'informatique spécifique aux registres fonciers. La pérennité et la sécurité des données ainsi que les prestations restent une priorité. Il a également soutenu activement le SITel (Service informatique et des télécommunications de l'Etat de Fribourg) dans la maintenance des applications propres au registre foncier et la conduite du projet de l'introduction de l'interface standardisée de prélèvement des données (iPDRF). Pour traiter les questions liées aux projets, le comité informatique, composé de trois conservatrices/conservateurs et du responsable informatique, s'est réuni à quatre reprises. Des membres du comité informatique ont participé à plusieurs séances intercantionales du « groupe expertise technique et RF » avec les cantons ayant les mêmes solutions métiers (Capitastra et Intercapi) afin d'échanger les expériences et de trouver des synergies pour le développement et la maintenance des progiciels de la tenue du registre foncier informatisé, dans le but d'améliorer la qualité et de réduire les coûts. Le responsable informatique fait partie du groupe de « suivi informatique du registre foncier » dirigé par l'Office fédéral de la justice, groupe technique constitué de quelques représentants cantonaux des registres fonciers, des fabricants de progiciels et de SIX-Terravis SA. Dans le cadre du projet fédéral initié par l'Office fédéral de la justice (OFJ) pour la mise en place d'un portail de recherche d'immeubles dans le registre foncier au moyen de l'identifiant de personnes en lien avec l'introduction des articles 949b et 949c du code civil suisse, le responsable informatique RF représente les cantons Capitastra dans le comité d'experts.

L'évolution de l'informatique, l'accroissement des diverses demandes de prestations et l'assistance informatique spécialisée ont provoqué à nouveau une surcharge de travail impliquant des heures supplémentaires. Pour pallier cette surcharge et dans le cadre de la stratégie informatique de l'Etat de Fribourg devant permettre la centralisation budgétaire et des forces informatiques au sein du Sitel, l'organisation de la transition de l'informatique des RF a démarré durant l'automne.

7.3.1 Livraison de données et consultations des données du registre foncier

Le revenu lié à la mise à disposition des données du registre foncier (émoluments des livraisons de données, de la mise à disposition des données aux géomètres officiels et de la consultation des données par Internet) se monte à 295 032 francs (289 038), soit une augmentation de 2 %. Dans le cadre de la diffusion des données sous forme électronique, 132 livraisons de données ont été exécutées, dont 122 ont été facturées pour un montant de 45 573 (47 903). La consultation des données par Internet, au moyen de l'application « Intercapi », a diminué de 2,8 % par rapport à 2017 pour atteindre 199 401 extraits consultés. Les émoluments facturés pour la consultation s'élèvent à 249 459 francs, soit une augmentation de 6,5 % (234 155). D'autre part, la consultation publique et gratuite des données du registre foncier informatisé, par le biais de l'application « RFpublic » (limitée à 50 recherches par session et par jour), se situe à 1 140 072 recherches, ce qui représente une nouvelle progression de 14,5 % par rapport à 2017, avec une moyenne de 2896 consultations abouties par jour. Cette augmentation est due en partie à la mise en ligne du Registre foncier cantonal, ainsi que la mise en lien du plan du registre foncier.

7.3.2 Projets informatiques

Durant l'année, le projet pour l'introduction de l'interface de prélèvement des données (iPDRF), permettant l'interconnexion du progiciel métier du registre foncier avec la plateforme de renseignements « SIX-Terravis SA » ainsi que la sauvegarde à long terme conformément aux bases légales, s'est poursuivi jusqu'à sa mise en vigueur définitive le 1^{er} décembre.

7.4 Autres activités

7.4.1 Entreprise formatrice

Régulièrement, les registres fonciers accueillent des étudiant-e-s pour des stages de formation ou forment des apprenti-e-s. Cinq personnes ont pu bénéficier d'un stage auprès de divers bureaux.

7.4.2 Association des Conservateurs du registre foncier

L'Association est composée des conservateurs et des conservatrices, de leur adjoint/adjointe et du responsable informatique. Les membres se sont réunis en plenum pour cinq séances de travail, dans le but de répondre aux questions d'ordre général ou juridique, d'uniformiser la pratique des différents bureaux, d'examiner des projets cantonaux ou fédéraux et d'être informés des développements informatiques. Les conservateurs et les conservatrices se réunissent occasionnellement pour répondre notamment à des demandes externes qui peuvent donner lieu à un accroissement des tâches ou à une modification de leur pratique. Ils et elles veillent en outre à la bonne coordination dans la gestion des affaires concernant plusieurs districts. Un groupe de travail a répondu à deux consultations portant sur des révisions de lois. Deux membres de l'association ont œuvré à la révision du tarif des émoluments du registre foncier qui est entré en vigueur le 1^{er} décembre. Enfin, la présidente poursuit sa fonction de suppléante auprès de l'Autorité foncière cantonale.

Dans le courant de l'année, le comité de l'Association a rencontré une délégation de la Chambre des notaires fribourgeois, l'Autorité foncière cantonale ainsi que le comité de l'Association fribourgeoise des géomètres.

D'autre part, des conservateurs et des conservatrices ont rencontré des chefs ou des employé-e-s d'autres services ou ont participé à des groupes de travail, pour discuter de divers objets en relation avec l'activité des registres fonciers. Les services concernés sont notamment le Service du cadastre et de la géomatique, le Service de l'informatique et des télécommunications ainsi que le Service de l'agriculture.

7.4.3 Représentation intercantonale et fédérale

Deux membres de l'Association ont participé à une séance d'information de l'Office fédéral de la justice concernant la mise en œuvre de l'utilisation du numéro AVS en tant qu'identifiant des personnes. La présidente de l'Association a participé à l'Assemblée CadastreSuisse. Un conservateur préside la conférence annuelle des utilisateurs de Capitastra.

Des membres participent deux fois par an au Colloque des inspecteurs des Registres fonciers de la Suisse romande et du Tessin, qui traite de sujets relevant de la tenue du registre foncier en général. En mai, le Colloque a été organisé par le canton de Fribourg. D'autres membres participent au Congrès suisse annuel des conservateurs du registre foncier dont l'ordre du jour repose sur trois volets : l'assemblée générale et statutaire, les informations de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier ainsi que les conférences, suivies de discussions.

7.5 Autorité de surveillance du registre foncier

L'Autorité a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les bureaux et procédé à des contrôles par sondages. L'Autorité a été saisie de 5 recours (3). Elle a rendu 4 décisions (3 en français, 1 en allemand) : 2 recours ont été rejetés, 1 recours a été déclaré irrecevable et 1 recours rayé du rôle à la suite d'un retrait. Le traitement du dernier recours (en allemand), entré le 24 décembre, est reporté en 2019.

L'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par Mme Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université de Fribourg. M. Pierre-Henri Gapany, avocat, et Mme Catherine Overney, Juge au Tribunal cantonal, ont siégé comme membres. Mme Alexandra Jungo, professeure à l'Université et M. Jérôme Delabays, Juge cantonal, ont

fonctionné comme membres suppléants. Un poste de membre suppléant de l'Autorité a été mis au concours et repourvu en décembre en la personne de Mme Maryse Pradervand-Kernen, professeure à l'Université de Fribourg. La fonction de secrétaire-juriste de l'Autorité a été exercée par Mme Séverine Zehnder, greffière-rapporteuse auprès du Tribunal cantonal.

8 Service de l'Inspection des finances (IF)

Cheffe de service : Irène Moullet

8.1 Activités

8.1.1 Activité courante

L'IF est chargée de la surveillance des finances cantonales. Elle exerce son activité dans le but d'assurer l'application correcte du droit, de l'emploi judicieux et économe des fonds ainsi que de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables.

Les activités courantes de l'IF sont le contrôle, sous les angles juridique, technique et économique des caisses et comptabilités de l'Etat ainsi que des établissements subordonnés. En tant que service autonome, rattaché administrativement à la Direction des finances, l'IF est indépendante dans l'exercice de ses activités. Elle ne peut pas se charger de tâches opérationnelles. Par contre, elle peut effectuer ses contrôles à l'improviste et en tout temps, de sa propre initiative ou sur mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Elle peut aussi intervenir à la demande d'un membre du Conseil d'Etat pour le contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction.

En termes de régularité comptable, il s'agit de s'assurer que l'organisation, les processus de la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes sont adéquats. Cet examen conduit à une analyse et une validation des procédures financières clés telles que les salaires, les achats, la facturation ou encore l'octroi de subventions. Il s'agit également d'appréhender le processus de l'établissement des comptes et, notamment, le respect des principes définis dans la loi sur les finances de l'Etat du 25 novembre 1994 (LFE) et du Règlement d'exécution de cette loi du 12 mars 1996 (RFE).

L'examen de la légalité des dépenses consiste à s'assurer que ces dernières sont engagées conformément à la LFE et aux lois spécifiques, qu'elles respectent les budgets octroyés et qu'elles ont été engagées par des personnes autorisées.

Lors de la planification annuelle de ses contrôles, l'IF détermine, en toute autonomie et indépendance, les cadences de ceux-ci, en se basant sur l'importance des services et sur le risque financier estimé. Ainsi, certains services ou établissements sont contrôlés annuellement, alors que d'autres, moins importants en termes de risques financiers, le sont moins fréquemment. Tous les services doivent cependant être contrôlés dans un intervalle de temps raisonnable.

Lors de ses contrôles, l'IF, selon ses moyens, identifie les lacunes ou les points faibles existants. Elle émet des recommandations contribuant à créer de la valeur ajoutée.

L'IF a créé une base de données contenant toutes ses recommandations. Le but est la mise en place d'une procédure unifiée afin de s'assurer que les recommandations émises sont appliquées dans des délais raisonnables. Leur non-application doit systématiquement être justifiée par l'audit.

Chaque contrôle se termine par un entretien avec les personnes responsables des comptes et par la rédaction d'un rapport de révision. Ce dernier est adressé à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil, au Conseil d'Etat, à l'Administration des finances et aux responsables des services et des établissements contrôlés. Le rapport ne contient pas l'intégralité des résultats obtenus lors des contrôles, mais uniquement les éléments nécessitant une attention particulière de la part des destinataires des rapports.

L'IF peut mandater un expert externe, si l'exécution d'un contrôle requiert des connaissances spécifiques.

8.1.2 Rapports émis en 2018

L'IF a émis 87 rapports d'audit et formulé 129 recommandations.

Le Conseil d'Etat a confié à l'IF, le 19 février, un mandat d'audit global de l'HFR portant d'une part sur les questions financières ; un deuxième volet de ce mandat concernait d'autre part une analyse comparative des pratiques de classification des postes de travail et de fixation des salaires entre l'HFR et l'administration centrale cantonale. Pour réaliser ce mandat, qui ne faisait pas partie de la planification annuelle ordinaire, l'IF a collaboré avec un expert externe pour la partie financière et avec le SPO pour la partie concernant les ressources humaines. Deux rapports, relevant d'importantes lacunes, ont été émis le 13 juillet. L'IF a formulé 67 recommandations dans le rapport concernant la partie financière. Ces recommandations devraient permettre à l'HFR de gérer ses finances conformément aux besoins d'un établissement de cette importance. Le rapport concernant les charges salariales comprenait 5 recommandations, d'importances moyennes. Suite à cet audit, l'IF a des contacts réguliers avec l'HFR et suit la mise en œuvre des recommandations.

L'IF n'a pas reçu de mandat de la Commission des finances et de gestion en vertu de l'article 48, alinéa 3 de la loi sur les finances.

Les rapports se sont répartis de la manière suivante :

	2018	2017
Pouvoir judiciaire – Pouvoir exécutif - Administration	55	48
Fonds et fondations	17	15
Mandats divers	15	13

La répartition des rapports par Direction est la suivante :

	2018	2017
Chancellerie	4	4
Instruction publique, culture et sport	10	12
Sécurité et justice	10	12
Institutions, agriculture et forêts	8	7
Economie et emploi	18	19
Santé et affaires sociales	15	7
Finances	17	10
Aménagement, environnement et constructions	5	5

Le détail des vérifications effectuées et des recommandations ouvertes au 31 décembre a été adressé au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Dans les services décentralisés, l'IF réalise des audits transversaux. Ainsi, tous les services offrant la même prestation sont audités selon un même programme. Cette approche permet d'identifier les meilleures pratiques et d'assurer une égalité de traitement et des prestations. Les registres fonciers du canton ont été audités selon cette méthode.

8.1.3 Divers

L'IF participe à la Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins et à la Conférence suisse des contrôles des finances.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) organise des groupes de travail spécialisés. L'IF participe à deux groupes de travail, le premier traitant des impôts et de la RPT et le second de la surveillance des transports publics.

Un inspecteur de l'IF fait partie, en tant que représentant de l'Etat, du Conseil d'administration de la Société des remontées mécaniques de la Berra SA.

L'IF est agréée en qualité d'expert-réviseur auprès de l'Autorité fédérale en matière de révision. Le domaine d'activité et les normes professionnelles que l'IF doit respecter imposent une formation continue régulière. La Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins organise chaque année un séminaire de formation continue de deux jours pour tous les collaborateurs et collaboratrices des contrôles cantonaux des finances. Ce séminaire réunit une centaine de professionnels latins de l'audit interne issus des inspections fédérales, cantonales et communales. La cheffe de l'IF a présidé le comité d'organisation de ce séminaire. Les collaborateurs et les collaboratrices de l'IF y ont participé.

9 Etat du personnel

Effectifs du personnel de la Direction des finances au 31 décembre, en équivalents plein temps (EPT) :

		Comptes 2018 EPT	Comptes 2017 EPT	Ecarts EPT
Direction des finances		448,16	447,78	0,38
3700 / FINS	Secrétariat général	8,08	7,34	0,74
3705 / TRES	Administration des finances	26,00	25,14	0,86
3710 / IFEF	Inspection des finances	7,30	6,95	0,36
3725 / CIEF	Service de l'informatique et des télécommunications	123,18	125,74	-2,56
3730 / OPER	Service du personnel et d'organisation	30,71	31,36	0,65
3740 / SCCF	Service cantonal des contributions	191,96	190,43	1,53
3760 / SCAD	Service du cadastre et de la géomatique	18,53	18,90	-0,37
3765 / RFON	Registres fonciers	42,40	41,92	0,48

Rapport d'activité

Direction de l'aménagement,
de l'environnement et
des constructions

—

2018



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Rapport d'activité

Direction de l'aménagement,
de l'environnement et
des constructions

—

2018



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	9
1.1	Activités	9
1.1.1	Événements importants	9
1.1.2	Représentations de l'Etat de Fribourg	10
1.1.3	Participation à des comités et groupes de travail	11
1.1.4	Développement durable	12
1.1.5	Coordination des agglomérations	12
1.1.6	Marchés publics	13
1.1.7	Autorisations spéciales	14
1.1.8	Constructions illicites hors de la zone à bâtir	14
1.2	Collaborations intercantionales	14
1.2.1	Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	14
1.2.2	Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	14
1.2.3	Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	14
1.2.4	Conférence romande des travaux publics (CRTP)	14
1.2.5	Conférence romande des marchés publics (CROMP)	14
1.2.6	Conférence suisse des marchés publics (CMP)	14
1.2.7	Comité directeur de l'association SIMAP	14
1.3	Affaires contentieuses	14
1.4	Législation	15
1.4.1	Lois et décrets	15
1.4.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	15
2	Service des constructions et de l'aménagement	15
2.1	Activités	15
2.2	Coordination, gestion et études	16
2.2.1	Généralités	16
2.3	Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions	16
2.3.1	Géo-informatique et informatique	16
2.4	Aménagement cantonal	17
2.4.1	Planification directrice	17
2.4.2	Coordination intra- et intercantonale	17
2.5	Aménagement régional	18

2.6	Exploitations de matériaux et géologie	18
2.7	Dangers naturels	18
2.8	Aménagement local	18
2.8.1	Plans d'aménagement local	19
2.8.2	Plans d'aménagement de détail	19
2.8.3	Plan d'affectation cantonal (PAC)	19
2.9	Permis de construire	19
2.10	Recours	20
2.10.1	Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire	20
2.10.2	Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir	20
2.10.3	Décisions du Tribunal cantonal	20
2.10.4	Recours de communes et de l'Office fédéral du développement territorial (ODT) au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de PAL rendues par la DAEC	20
2.10.5	Décisions de la DAEC en matière de constructions illicites hors de la zone à bâtir	20
2.10.6	Décisions de la DAEC dans le cadre de la coordination exigée en cas de demande désassujettissement au droit foncier rural	20
2.10.7	Taxe sur la plus-value	20
2.11	Commissions	21
2.11.1	Commission des dangers naturels	21
2.11.2	Commission consultative pour l'aménagement du territoire	21
2.11.3	Commission d'accessibilité	21
2.11.4	Commission d'architecture et d'urbanisme	21
2.11.5	Commission d'acquisition des immeubles	22
3	Service de l'environnement (SEn)	22
3.1	Activités	22
3.1.1	Relations extérieures	22
3.1.2	Travaux législatifs	22
3.1.3	Plan directeur cantonal	22
3.1.4	Analyse préventive de dossiers et coordination	22
3.1.5	Consultations	23
3.1.6	Climat	23
3.1.7	Information	23
3.1.8	Formation	23
3.1.9	Service d'assistance en cas de pollution (SAPo)	24
3.2	Protection des eaux	24
3.2.1	Gestion des eaux	24
3.2.2	Evacuation et épuration des eaux	24

3.2.3	Epuration des eaux	24
3.2.4	Industrie et artisanat	25
3.2.5	Agriculture	25
3.2.6	Substances polluantes	25
3.2.7	Eaux souterraines	26
3.2.8	Eaux superficielles	26
3.3	Lacs et cours d'eau	27
3.3.1	Récolte des données de base et gestion des étiages	27
3.3.2	Carte des dangers liés à l'eau	27
3.3.3	Espace réservé aux eaux (ERE)	27
3.3.4	Promotion de la revitalisation des cours d'eau	27
3.3.5	Aménagement et entretien des cours d'eau	28
3.3.6	Domaine public des eaux – amarrages	28
3.3.7	Force hydraulique	29
3.4	Laboratoire	29
3.5	Substances	29
3.6	Protection de l'air	29
3.6.1	Contrôle des émissions	29
3.6.2	Surveillance des immissions	30
3.7	Protection contre le bruit	30
3.8	Rayonnement non ionisant (RNI)	31
3.9	Etudes d'impact sur l'environnement	31
3.10	Protection du sol	31
3.11	Sécurité biologique	31
3.12	Protection contre les accidents majeurs	31
3.13	Déchets	31
3.13.1	Plan cantonal de gestion des déchets (PGD)	31
3.13.2	Statistiques déchets	32
3.13.3	Installations de traitement des déchets	32
3.13.4	Diagnostics avant travaux	33
3.13.5	Règlements communaux de gestion des déchets	33
3.14	Sites pollués	33
3.14.1	Gestion du cadastre	33
3.14.2	Subventionnement	33
3.14.3	Décharge de la Pila	34
4	Service de la mobilité	34
4.1	Activités	34

4.1.1	Activités courantes	34
4.1.2	Commissions et groupes de travail	34
4.2	Transports publics et monitoring	34
4.2.1	Infrastructures ferroviaires	34
4.2.2	Infrastructures bus	35
4.2.3	Concepts et horaires	35
4.2.4	Subventions et controlling	35
4.2.5	Améliorations techniques aux installations ferroviaires	36
4.2.6	Marchandises	36
4.2.7	Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs	36
4.2.8	Installations de remontées mécaniques	36
4.2.9	Navigation aérienne	36
4.2.10	Comptages de trafic	36
4.2.11	Statistiques des accidents	36
4.2.12	Modèle de trafic	36
4.3	Planification et mobilité	37
4.3.1	Planification cantonale, régionale et communale	37
4.3.2	Plan de mobilité du Bourg	37
4.3.3	Infrastructures routières	37
4.3.4	Mobilité douce	38
4.3.5	Permis de construire	38
5	Service des ponts et chaussées (SPC)	38
5.1	Activités	38
5.1.1	Liaison routière Marly–Matran	38
5.1.2	Travaux pilotés par l'Office fédéral des routes (OFROU) avec contribution du canton (SPC)	38
5.1.3	SIERA (Unité territoriale II)	40
5.1.4	Commissions et groupes de travail	40
5.1.5	Quelques indicateurs au 31 décembre 2018	40
5.2	Section gestion financière	40
5.2.1	Activités	40
5.2.2	Statistique de l'utilisation des crédits	40
5.2.3	Statistique des autorisations délivrées	40
5.2.4	Formation d'apprenti-e-s employé-e-s de commerce	40
5.3	Section administration	41
5.3.1	Ressources humaines	41
5.3.2	SIT et informatique	41
5.3.3	Archives et numérisation	41

5.3.4	Secteur acquisitions	41
5.3.5	Système qualité	42
5.3.6	Sécurité	42
5.4	Section projets routiers	42
5.4.1	Activités particulières	42
5.4.2	Concept général	43
5.4.3	Routes communales	43
5.4.4	Secteur signalisation	43
5.4.5	Secteur protection bruit	43
5.4.6	Etudes et projets sur routes cantonales	43
5.4.7	Réalisation des travaux sur routes cantonales	50
5.5	Section entretien des routes	51
5.5.1	Secteur entretien des routes cantonales (3 arrondissements et 1 centre cantonal)	51
5.5.2	Secteur entretien des routes nationales (3 centres d'entretien)	51
6	Service de la nature et du paysage (SNP)	52
6.1	Activités ordinaires	52
6.1.1	Préavis et prises de position	52
6.1.2	Biotopes	52
6.1.3	Espèces	53
6.1.4	Paysage	54
6.1.5	Conférences, commissions et groupes de travail	54
6.1.6	Information et sensibilisation	55
6.2	Activités spéciales	55
6.2.1	Nouvelle procédure pour les boisements hors forêt	55
6.2.2	Commissions pour la gestion des biotopes	55
6.2.3	Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse	55
6.2.4	Révision du plan d'affectation cantonal Rive sud	55
7	Service des bâtiments (SBat)	56
<hr/>		
— 56		
7.1	Activités	56
7.1.1	Activités courantes	56
7.1.2	Evénements particuliers	58
7.1.3	Télégestion	60
7.1.4	Développement durable	61
7.1.5	Réorganisation	61
7.2	Récapitulatif des dépenses pour le Service	61
8	Etat du personnel	62

1 Direction et Secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Jean-François Steiert

Secrétaire générale à 80 % : Claudine Godat

Secrétaire général à 20 % : Martin Leu

1.1 Activités

1.1.1 Événements importants

1.1.1.1 Adoption du plan directeur cantonal

La consultation publique du plan directeur cantonal s'est déroulée de novembre 2017 à février 2018. Elle a été suivie d'une consultation complémentaire, portant sur les principaux changements à apporter au projet avant son adoption. 43 communes ont été reçues pour des divergences majeures.

Le plan directeur cantonal a été présenté pour information au Grand Conseil lors de la session de septembre 2018. Le Conseil d'Etat l'a ensuite adopté le 2 octobre 2018 puis a transmis pour approbation à la Confédération, qui devrait se prononcer avant le 1^{er} mai 2019 pour respecter le délai fixé dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).

1.1.1.2 Chamblieux–Bertigny

Avec la nomination d'une cheffe de projet général et son entrée en fonction au 1^{er} avril, le projet « couverture d'autoroute et développement urbain Chamblieux–Bertigny » est entré dans une phase opérationnelle plus concrète. La rédaction du projet de message au Grand Conseil a servi de fil rouge à la réalisation de plusieurs jalons stratégiques : une estimation de l'ensemble des coûts des études portant sur la couverture d'autoroute et les procédures de planification urbaine a d'abord permis d'établir et soumettre aux partenaires du projet une clé de répartition portant sur les participations financières respectives (principe : préfinancement 50 % par l'Etat, 50 % par les six autres partenaires au prorata des surfaces de leurs propriétés foncières). Sur procédure d'adjudication de gré à gré concurrentiel, un mandat pour l'organisation et la conduite d'études-test a été octroyé au bureau Urbaplan, dont la proposition a été jugée la plus solide. L'élaboration du cahier des charges de ces premières études a démarré à l'automne.

Nombre de démarches ont par ailleurs été menées pour informer, sensibiliser ou impliquer un cercle plus large d'institutions intéressées au projet. Par exemple, deux ateliers participatifs organisés par un bureau spécialisé ont réuni en fin d'année les membres du Comité de pilotage, des représentants de l'Etat, des communes concernées et également de l'Agglomération pour dégager les tendances d'une vision commune à mettre en œuvre. Plusieurs rencontres avec le Smart Living Lab ont initié une collaboration qui pourra se poursuivre dans le cadre des études à venir. Enfin, les premières réflexions portant sur la mise en place d'une structure juridique de « portage » du projet ont été posées et se poursuivront ces prochains mois. Les bases et conditions ont ainsi pu être élaborées pour qu'au tout début de l'année 2019 les partenaires puissent signer une convention relative à leur participation aux frais des études. Les travaux préparatoires relatifs au projet de décret et de message sont à bout touchant et pourront être traités par le Grand Conseil au premier semestre 2019.

1.1.1.3 Inauguration du pont du Tiguellet

Après deux ans de travaux, le pont du Tiguellet, à Givisiez, a été inauguré le 12 novembre, en présence de quelque 100 invité-e-s et ouvert à la circulation. Fruit d'un concours d'ingénierie, le nouvel ouvrage, dont le budget de 20,88 millions de francs a été parfaitement respecté, s'inscrit dans le cadre de l'assainissement du passage à niveau sur les lignes ferroviaires CFF Fribourg/Freiburg – Payerne et TPF Fribourg/Freiburg – Murten/Morat et offre un axe fort dans le cadre du développement de la zone industrielle et de la nouvelle gare de Givisiez.

1.1.1.4 Inauguration du bâtiment Mozaïk

Le nouveau bâtiment de la Haute Ecole de travail social Fribourg (HETS-FR), de la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR) et de la direction générale de la HES-SO Fribourg, Mozaïk, a été inauguré le 20 novembre, en présence des Conseillers d'Etat Jean-François Steiert et Olivier Curty ainsi que de quelque 250 invités. Le nouveau bâtiment permet de répondre aux besoins des deux hautes écoles qui ont vécu un développement important ces dernières années. Il offre aux étudiants et étudiantes ainsi qu'aux professeur-e-s un cadre d'enseignement adapté aux défis du XXI^e siècle. Les quatre hautes écoles de la HES-SO//FR ainsi qu'une partie de l'Université sont désormais réunies sur le Plateau de Péroilles, ce qui favorise les synergies et les échanges.

1.1.1.5 Stratégie en matière de mobilité

Le Conseil d'Etat a décidé, en 2018, d'investir pour la mobilité de demain et d'assurer des conditions de déplacement optimales aux Fribourgeoises et aux Fribourgeois. Il agira dans quatre domaines : la mise en place du plan sectoriel vélo, l'aménagement de parcs-relais à proximité des gares ferroviaires et le développement des gares routières, l'amélioration de l'accès aux transports publics pour les personnes âgées ou souffrant de handicap en mettant en conformité les arrêts de bus avec la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) et le lancement des études d'avant-projet pour trois routes de contournement (Romont, Prez-vers-Noréaz et Kerzers).

1.1.1.6 Lutte contre les déchets sauvages

Dans sa séance du 3 juillet 2018, le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil le projet de loi modifiant la loi du 13 novembre 1996 sur la gestion des déchets (LGD). De nouveaux articles y sont inscrits pour punir d'une amende d'ordre les personnes qui auront jeté ou abandonné de petites quantités de déchets dans les espaces publics ou à proximité. Un renforcement des actions de sensibilisation est également prévu pour lutter contre les déchets sauvages. Cette modification a été acceptée par le Grand Conseil le 8 novembre 2018.

1.1.2 Représentations de l'Etat de Fribourg

Le Directeur a représenté l'Etat dans les conseils d'administration suivants :

1.1.2.1 Société anonyme fth fr SA (« Fiber to the home »)

Fth fr SA est une co-entreprise de l'Etat de Fribourg et de Groupe E, Gruyère Energie et IB Murten. Sa mission est de construire et exploiter un réseau de fibre optique FTTH (Fiber To The Home – fibre optique jusqu'au domicile) couvrant tout le territoire cantonal, villes et campagnes comprises.

Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises en 2018. L'assemblée générale s'est déroulée le 7 juin 2018.

Suite au retrait de Swisscom du partenariat avec fth, la société a modifié les critères de déploiement du réseau et prépare pour la mi-2019 une nouvelle stratégie de développement.

1.1.2.2 Société anonyme Rose de la Broye SA

La société anonyme Rose de la Broye est au bénéfice, depuis 1999, d'un droit de superficie au 1^{er} degré de 50 ans. Rose de la Broye SA a concédé un droit de superficie de second degré à Lully.01 SA lui permettant l'exploitation d'un restoroute sur l'A1.

L'assemblée générale s'est tenue le 20 juin 2018.

1.1.2.3 Société anonyme du Tunnel du Grand-Saint-Bernard

L'Etat est actionnaire minoritaire du tunnel du Grand-Saint-Bernard SA. Premier tunnel routier percé à travers les Alpes (ouvert en 1964), il connaît un trafic en constante augmentation.

1.1.3 Participation à des comités et groupes de travail

La Direction a été représentée par le Conseiller d'Etat ou par son représentant dans plusieurs comités de pilotage, commission et groupes de travail :

- > Comité de pilotage de la révision du plan directeur cantonal ;
- > Comité de pilotage Chamblieux–Bertigny ;

- > Comité de pilotage Jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre ;
- > Comité de pilotage accès HFR ;
- > Comité de pilotage Permis de construire PerCo (traitement et suivi électronique des permis de construire) ;
- > Comité de pilotage Loi sur la mobilité ;
- > Comité de pilotage de la décharge de la Pila ;
- > Comité de pilotage liaison Marly-Matran ;
- > Comité de pilotage pour la priorisation des routes de contournement ;
- > Comité de pilotage pour la réalisation du Centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) ;
- > Comité de pilotage et Commission consultative Développement durable ;
- > Comité de pilotage et groupe technique Gare de Châtel-Saint-Denis et route cantonale ;
- > Comité de pilotage pour le plan d'affectation cantonal de Saint-Aubin ;
- > Comité stratégique pour la requalification du quartier du Bourg ;
- > Commission consultative pour la gestion des eaux ;
- > Commission consultative des transports ;
- > Commission consultative pour l'aménagement du territoire ;
- > Commission consultative pour la révision de la planification cyclable cantonale ;
- > Commission spécialisée de cyberadministration ;
- > Commission relative aux exigences normatives imposées par l'Etat aux communes (CENEC) ;
- > Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention ;
- > Commission des personnes de contact pour la protection des données ;
- > Commission de coordination des examens périodiques des subventions ;
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières ;
- > Commission des sites pollués ;
- > Commission des dangers naturels ;
- > Commission pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage ;
- > Conférence des entités de gestion ;
- > Groupe de projet « Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes DETTEC » ;
- > Commission des partenaires Plateau d'Agy ;
- > Commission paritaire de surveillance OHarc ;
- > Groupe d'accompagnement MOBUL ;
- > Groupe d'accompagnement de l'Agglomération de Fribourg ;
- > Groupe de travail relatif à la politique du personnel ;
- > Austauschplattform Bund-Kantone Agglomerationsprogramm ;
- > Plan égalité dans l'administration (PEAC) ;
- > Groupe de travail relatif à la révision de la Loi sur la protection des données.

Le Directeur a présidé les commissions de bâtisse suivantes :

- > Commission de bâtisse pour la construction, respectivement l'extension et la réaffectation de trois bâtiments à l'Institut de Grangeneuve ;
- > Commission de bâtisse HES (nouveau bâtiment de la Haute Ecole de travail social Fribourg et de la Haute Ecole de santé Fribourg) ;
- > Bâtiment de recherche pour la Confédération sur le site Agroscope de Posieux ;
- > Commission de bâtisse pour la construction d'une nouvelle prison pour l'exécution anticipée des peines aux établissements de Bellechasse à Sugiez ;
- > Commission de bâtisse du Collège Sainte-Croix.

1.1.4 Développement durable

Les travaux d'élaboration de la nouvelle stratégie de développement durable du canton ont débuté. Son horizon porte à 2030. Le comité de pilotage du projet a siégé quatre fois. La Commission consultative pour le développement durable s'est, elle, réunie à deux occasions. Les travaux de révision du Portefeuille d'actions en faveur du développement durable, destiné aux communes, ont été lancés. Ils sont encadrés par un groupe de travail dans lequel l'Association des

communes fribourgeoises est représentée. La carte professionnelle de chantier a été introduite dans les marchés publics de la construction. Le Service d'achat du matériel et des imprimés a intégré dans son catalogue une signalétique particulière pour les biens et produits écologiques. Les pages Internet du développement durable ont été entièrement révisées suite à la refonte du site de l'Etat. Au niveau national, un réseau cantonal des responsables du développement durable a été constitué, au sein duquel Fribourg est représenté. Les rapports d'avancement de toutes les actions de la stratégie de développement durable 2016 et 2017 ont été publiés. L'état des travaux pour 2018 sera publié durant le 1^{er} semestre 2019.

1.1.5 Coordination des agglomérations

Dans cette année d'intenses échanges avec les offices fédéraux sur les grands enjeux des projets d'agglomération, le Groupe d'accompagnement de l'Agglomération de Fribourg (GAF) et le Groupe d'accompagnement de Mobul (GAB) se sont réunis chacun une fois. De nombreuses séances techniques ont régulièrement eu lieu avec la délégation du Comité d'agglomération sur les questions d'aménagement, d'environnement et de mobilité ainsi qu'avec les membres du Comité directeur de Mobul. Sont notamment traités au cours de ces séances les sujets en lien avec les commandes de prestations de transport public ainsi que ceux en lien avec la réalisation des mesures d'infrastructure de transport subventionnées – ou pas – par la Confédération. Enfin, des séances entre la Direction et les services techniques des communes membres de l'Agglomération de Fribourg ou de Mobul permettent de faire l'état des lieux des mesures en cours sur leur territoire respectif.

1.1.5.1 Mise en œuvre des Projets d'agglomération de première génération (PA1) et de deuxième génération (PA2)

La mise en œuvre des projets d'agglomération s'est poursuivie à un rythme plus soutenu que par le passé. Ont pu être transmises à l'Office fédéral des routes 11 (4) demandes d'établissement de convention de financement : 4 se rapportent au PA1 de Mobul et 7 au PA2 de l'Agglomération de Fribourg. Sur cette base, ce sont, pour cette année 2018, 2 (2) conventions de financement d'un montant de 470 000 (470 000) francs qui ont été signées au profit de Mobul et 5 (2) d'un montant de 3 275 100 (44 500) francs qui ont été signées pour l'Agglomération de Fribourg. Ces conventions de financement concernent principalement des aménagements ou réaménagements de mobilité douce.

A ces demandes d'établissement de convention de financement, s'ajoutent 3 (0) autorisations de mise en chantier anticipée de mesures de projets d'agglomération : 1 en faveur d'une mesure du PA2 de l'Agglomération de Fribourg et 2 en faveur de mesures forfaitaires du PA3 de Mobul. Afin de percevoir la contribution fédérale promise, chaque mesure qui aura bénéficié d'une autorisation de mise en chantier anticipée devra par la suite faire l'objet d'une demande de convention de financement.

Une première clôture de convention de financement a pu être signée pour une mesure de mobilité douce du PA1 de Mobul. Il est ici important de souligner qu'à chaque convention de financement établie correspond une clôture de convention de financement. On peut, à ce stade, estimer à une huitantaine le nombre total de conventions de financement et partant de clôtures de convention de financement de ces deux premières générations de PA. A relever également que les engagements financiers de la Confédération pour les mesures des PA1 et PA2 s'éteindront, sans convention de financement en vigueur, au-delà du 31 décembre 2027.

1.1.5.2 Examen des Projets d'agglomération de troisième génération (PA3)

L'examen des projets du canton de Fribourg (PA3 de l'Agglomération de Fribourg et de Mobul) par les offices fédéraux s'est achevé sur un succès important puisque les deux projets fribourgeois bénéficieront, à partir de 2019, du soutien financier du Fonds fédéral pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Au terme de différents entretiens, plusieurs mesures, comme la requalification du quartier du Bourg dans le secteur des Ormeaux ou encore la Voie Verte à Bulle, ont pu être reclassées en catégorie A et obtiendront ainsi une part du cofinancement fédéral. Selon les projets d'Accord sur les prestations parvenus à l'Etat, l'Agglomération de Fribourg recevrait 37 590 000 francs tandis que Mobul se verrait allouer 12 120 000 francs pour cette génération de projet d'agglomération.

1.1.5.3 Travaux préparatoires sur les Projets d'agglomération de quatrième génération (PA4)

Dans la mesure où la date limite de dépôt des PA4 a été arrêtée par la Confédération au 15 juin 2021, les travaux préparatoires sur cette nouvelle génération de projets d'agglomération sont en cours, tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal.

Au niveau fédéral, le groupe de travail « Austauschplattform Bund Kantone – Agglomerationsprogramme », qui s'est réuni à quatre reprises (2), a notamment accompagné les travaux sur les nouvelles exigences légales applicables aux projets d'agglomération (Ordonnance sur le programme en faveur du trafic d'agglomération ou OPTA) ainsi que ceux sur les dispositions pour le programme en faveur du trafic d'agglomération (DPTA), qui donnent des indications précises sur le contenu adapté des projets d'agglomération ainsi que sur la procédure d'examen que devront dorénavant suivre les offices fédéraux. Ces documents devraient entrer en vigueur début 2020.

Au niveau cantonal, la plupart des communes comprises dans un périmètre fédéral de projet d'agglomération, ont entamé des réflexions sur l'élaboration d'un éventuel PA4. C'est le cas des communes de Mobul comme de celles de l'Agglomération de Fribourg. Quant aux communes de la Veveyse, après l'échec du PA2 de Rivelac, elles ont souhaité lancer, aux côtés des communes de la Riviera vaudoise, une pré-étude leur permettant de décider de l'élaboration ou non d'un éventuel PA4. Une première séance d'information générale sur la planification régionale en Veveyse a été organisée par la Direction le 6 décembre 2018.

1.1.5.4 Soutien financier aux investissements des communautés régionales de transport

Le soutien financier de l'Etat aux deux communautés régionales de transport que compte le canton de Fribourg, à savoir l'Agglomération de Fribourg et l'association de communes Mobul, s'est également poursuivi. En application du décret du 18 novembre 2015, la Direction a proposé au Conseil d'Etat de signer avec chaque communauté une convention de financement annuelle portant sur des investissements en transport : l'Agglomération a reçu un montant de 941 103 (1 358 154) francs lui permettant notamment d'assurer le financement de la passerelle de mobilité douce de la nouvelle halte ferroviaire de Givisiez. Mobul a pu, de son côté, bénéficier d'un montant de 138 085 (596 971) francs pour réaliser des aménagements pour piétons et cyclistes. La Direction est ainsi en mesure de dresser un premier bilan sur l'utilisation de ces moyens financiers : les quatre millions de francs prévus par le décret du Grand Conseil pour venir en aide aux deux agglomérations ont ainsi pu être engagés.

1.1.5.5 Soutien à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)

Le soutien de la Direction a porté principalement sur les deux grands projets institutionnels de la DIAF que sont la révision de la loi cantonale sur les agglomérations et la réforme des tâches des préfets et des régions. Les fortes interactions existant entre le domaine de l'aménagement du territoire et les questions institutionnelles dans le contexte particulier du nouveau Plan directeur cantonal ont amené les deux Directions à rencontrer conjointement, à plusieurs reprises, l'Agglomération de Fribourg ainsi que Mobul. A ces occasions, les Directions ont notamment fait part des réflexions en cours pour adapter la loi cantonale aux nouvelles règles fédérales en matière de projets d'agglomération. Quant aux travaux sur les structures territoriales, ils se sont poursuivis avec la transmission au Conseil d'Etat, en toute fin d'année, du rapport du Comité de pilotage sur la réforme des tâches des préfets et des régions.

1.1.6 Marchés publics

La DAEC, par le biais de son centre de compétence, a conseillé et accompagné les services et Directions de l'administration sur plusieurs thèmes et dossiers en lien avec les marchés publics. Elle a également répondu aux sollicitations des communes et participé à la formation des nouveaux élus communaux en matière de marchés publics. Parallèlement, la Direction a renseigné divers bureaux d'ingénieurs et d'architectes dans leur activité de bureau d'appui au maître de l'ouvrage (BAMO). Les travaux du groupe « marchés publics et développement durable » se sont poursuivis, avec notamment l'élaboration d'une directive à l'attention des services de la DAEC, prescrivant de recourir, sur les chantiers de l'Etat, à une carte permettant de contrôler l'affiliation des travailleurs aux assurances sociales, ainsi que le respect des conventions collectives applicables. En tant que représentante du canton de Fribourg, la Direction a par ailleurs poursuivi les travaux de révision du Guide romand sur les marchés publics, avec les cantons membres de Conférence romande des marchés publics. Au sein de la Conférence suisse des marchés publics, la Direction a participé aux discussions entourant le projet de révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics et de la loi fédérale sur

les marchés publics. Au niveau du comité directeur SIMAP, la Direction a participé à plusieurs séances de comité et sous-comité, visant notamment à recruter le nouveau directeur d'exploitation et le nouveau président de l'Association, ainsi qu'à encadrer le projet de nouvelle plateforme, prévue pour 2019.

Au niveau procédural, la Direction s'est déterminée, au nom du Conseil d'Etat, sur trois recours interjetés auprès du Tribunal cantonal contre des décisions d'adjudication.

1.1.7 Autorisations spéciales

La Direction a traité les autorisations spéciales pour les constructions situées hors de la zone à bâtir (chiffre 2017) :

- > 179 (187) décisions en procédure simplifiée ;
- > 335 (375) décisions en procédure ordinaire ;
- > 10 (18) refus d'autorisations spéciales.

1.1.8 Constructions illicites hors de la zone à bâtir

La Direction a rendu au cours de l'année 42 (43) décisions dans le cadre des dossiers de constructions illicites hors de la zone à bâtir. 118 (114) dossiers sont pendants auprès de la DAEC.

1.2 Collaborations intercantionales

Le Directeur participe en personne ou se fait représenter aux conférences et associations suivantes :

1.2.1 Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)

Lors de ses deux assemblées générales, la conférence a traité de la réforme du transport régional de voyageurs (TRV), de la refonte du système tarifaire et de distribution des transports publics et du projet de modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, 2^e étape.

1.2.2 Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)

Lors de son assemblée annuelle, la conférence s'est penchée notamment sur la concession Grandes Lignes, l'affaire CarPostal, la réforme du transport régional de voyageurs (TRV) et la refonte du système tarifaire et de distribution (Tarif et gouvernance 2020).

1.2.3 Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)

Lors de ses séances, la conférence a évoqué notamment l'étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES EA 2035).

1.2.4 Conférence romande des travaux publics (CRTP)

L'assemblée annuelle de la CRTP s'est tenue cette année à Genève.

1.2.5 Conférence romande des marchés publics (CROMP)

La conférence s'est réunie à 8 reprises et a principalement travaillé sur la révision des annexes du Guide romand sur les marchés publics.

1.2.6 Conférence suisse des marchés publics (CMP)

La conférence s'est réunie à 2 reprises avec comme thème principal la révision du droit intercantonal et fédéral en cours.

1.2.7 Comité directeur de l'association SIMAP

La DAEC, en tant que représentante du canton de Fribourg, participe au comité et a assisté à 10 séances, portant principalement sur l'encadrement du projet de nouvelle plateforme, ainsi que le recrutement du nouveau directeur d'exploitation et du nouveau président de l'association.

1.3 Affaires contentieuses

En matière de recours, la situation est la suivante (chiffre 2017) :

- > 108 (48) recours ont été déposés contre des décisions communales en matière d'aménagement du territoire. La DAEC a statué sur 48 (63) recours en matière d'aménagement du territoire ;
- > 122 (61) recours en matière d'aménagement du territoire sont pendants devant la DAEC ;
- > 15 (12) recours contre des décisions de la DAEC en matière d'aménagement du territoire ont été déposés auprès du Tribunal cantonal ;
- > 9 (9) recours ont été déposés contre les décisions communales relatives à des projets de routes communales ou des décisions du Service de l'environnement ;
- > 3 (4) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal contre des décisions d'adjudication du CE, représenté par la DAEC dans ces procédures ;
- > La DAEC a statué sur 5 (12) recours en matière de routes communales ou de décisions du Service de l'environnement ;
- > 24 (20) recours en matière de routes communales ou décisions du Service de l'environnement sont pendants devant la DAEC.

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

- > Décret du 6 février 2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg
- > Décret du 8 février 2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le réaménagement de la route cantonale « En Bataille », à Broc
- > Loi du 21 juin 2018 modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (aménagement régional et obligation de construire)
- > Décret du 25 juin 2018 relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la contribution de l'Etat de Fribourg au réaménagement de la jonction autoroutière de Matran
- > Décret du 25 juin 2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux de réfection et de réaménagement du tronçon de la route cantonale entre Riederberg et Bösingén
- > Décret du 13 septembre 2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition des bâtiments Boschung, à Granges-Paccot
- > Décret du 14 septembre 2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné à cofinancer, avec le canton de Vaud pour une part égale, la construction de l'extension et l'adaptation du Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne
- > Décret du 14 septembre 2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la rénovation de l'ancien laboratoire cantonal pour la Faculté des sciences et de médecine de l'Université de Fribourg
- > Décret du 9 octobre 2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg
- > Loi du 8 novembre 2018 portant adhésion à la Convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (Convention SIERA)
- > Loi du 8 novembre 2018 modifiant la loi sur la gestion des déchets (lutte contre les déchets sauvages)
- > Décret du 14 décembre 2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition et du réaménagement de l'immeuble « ex-Swisscom », route des Arsenaux 41, à Fribourg

1.4.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

- > Ordonnance du 27 février 2018 modifiant l'ordonnance sur les études d'impact sur l'environnement et les procédures décisives
- > Ordonnance du 2 octobre 2018 portant adoption du plan directeur cantonal
- > Ordonnance du 4 décembre 2018 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
- > Ordonnance du 18 décembre 2018 modifiant le règlement sur la protection de la nature et du paysage (désignation des biotopes d'importance cantonale)

2 Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)

Cheffe de Service : Giancarla Papi

2.1 Activités

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement du territoire cantonal, régional et local.

En ce qui concerne les activités particulières, il faut relever que l'année 2018 a été marquée par les travaux d'adaptations du ReLATEC pour notamment introduire un aménagement régional obligatoire, la poursuite des travaux de révision totale du plan directeur cantonal et les travaux de développement d'une nouvelle application pour le suivi des permis de construire (projet FRIAC).

Le Service a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (PAL) et aux plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi qu'à leur réglementation et aux demandes de permis de construire. Il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis pour les exploitations de matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se rapportant à ces activités. Au nom de la DAEC, il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions ; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Le Service a examiné plusieurs projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération, le canton de Fribourg ou les cantons voisins.

2.2 Coordination, gestion et études

2.2.1 Généralités

La collaboration avec les services d'aménagement du territoire du canton de Vaud, du canton de Berne et de Neuchâtel, ainsi qu'avec l'Office fédéral du développement territorial (ODT) a été poursuivie. De plus, des contacts réguliers avec les services d'aménagement du territoire romand ou en Suisse ont eu lieu par l'intermédiaire de la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CORAT) et de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC).

2.3 Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activité. Le Service est notamment représenté dans le comité et les commissions « Planification directrice », « Plan d'affectation des zones » et « Données de base » de la COSAC.

2.3.1 Géo-informatique et informatique

Le concept informatique du SeCA est essentiellement constitué de bases de données géographiques et d'applications basées sur les systèmes d'information géographiques (SIG). Dans ce contexte, la collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) et avec le Service du cadastre et son centre de compétence SIT (CC-SIT) s'est poursuivie.

L'informatisation du Service a porté notamment sur les domaines suivants :

- > La mise en place du projet FRIAC pour le passage à la demande de permis de construire sous forme informatique.
- > Le SeCA a poursuivi sa collaboration avec le Service de l'agriculture (SAGri) pour la deuxième étape de révision de l'inventaire des surfaces d'assolement en réalisant différentes analyses et adaptations du système d'information géographique. Les travaux du SAGri, qui s'achèveront début 2018, permettront au canton de disposer de suffisamment de réserve de SDA selon les besoins en matière d'urbanisation prévus dans le nouveau plan directeur cantonal pour les 15-20 prochaines années.

- > Le nouveau plan directeur cantonal est consultable sur un géoportail qui lui est dédié et qui a été développé dans le cadre des travaux de révision.
- > Le développement des applications SIG pour la gestion des informations en lien avec l'aménagement du territoire (suivi interne de procédures liées aux plans d'aménagement local).
- > Les plans d'affectation des zones (PAZ) et PAD sont saisis vectoriellement et publiés sur le guichet cartographique de l'Etat. Le scannage systématique des plans papier (PAZ et PAD) est réalisé et comprend tous les éléments constitutifs du PAL.
- > Les plans d'affectation des zones (PAZ) sont saisis conformément au modèle minimal de géodonnées établi par l'Office du développement territorial (ODT). Le SeCA a adapté ses données au nouveau modèle en revoyant la structure de sa donnée tout en gardant les éléments spécifiquement cantonaux. Le système est en cours de déploiement (phase d'assurance qualité). Il entrera en phase de production en janvier 2019.
- > Le Service a poursuivi le développement de l'application SIG destinée à la mise en œuvre de la procédure de perception de la taxe sur la plus-value qui est entrée en vigueur début 2018. Les premiers dossiers ont été saisis dans le système dédié.
- > La solution informatique « GeODin » permettant la création d'une base de données géologiques (voir sous « Exploitation des matériaux et géologie ») a été déployée dans l'infrastructure informatique de l'Etat et la migration des données actuelles dans le système a été réalisée. La collaboration avec swisstopo pour l'amélioration du produit se poursuit.
- > En partenariat avec les géologues du Service, un thème « géologie » pour le portail cartographique cantonal a été conceptualisé. Il vise à rendre visible et accessible les données géologiques disponibles à l'Etat, par exemple les études géologiques, les cartes géologiques ou encore les données dérivées du modèle 3D GeoMol. Le thème est en phase d'assurance qualité et sera publié sur le site public au début de l'année 2019.
- > Le paramétrage du logiciel SIG « city-engine » pour des besoins métiers a débuté en fin d'année 2018. Il s'agit de mettre à disposition des aménagistes du Service un outil permettant une vérification qualitative et quantitative des mesures de densification que les communes devront étudier dans le cadre de leur plan d'aménagement local.
- > En soutien à la commission cantonale des dangers naturels (CDN), le bureau technique du Service a fusionné les divers produits des cartes de danger dans un seul modèle cohérent. Les données selon cette nouvelle structure ont été publiées sur le portail cartographique cantonal.

2.4 Aménagement cantonal

2.4.1 Planification directrice

La consultation publique du plan directeur cantonal, débutée en novembre 2017, s'est achevée au mois de février 2018. Après une consultation complémentaire portant sur les principaux changements à apporter au projet avant son adoption et aux entrevues organisées avec 43 communes concernées par des divergences majeures, le SeCA a finalisé le rapport de consultation de 450 pages ainsi que le contenu du plan directeur cantonal en vue de sa présentation pour information au Grand Conseil, qui s'est déroulée pendant la session de septembre 2018. Le SeCA s'est également chargé de rédiger le rapport du Conseil d'Etat informant le Grand Conseil sur le plan directeur cantonal.

Le plan directeur cantonal a été adopté par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2018 et transmis pour approbation à la Confédération. L'approbation devrait intervenir avant le 1^{er} mai 2019 afin de respecter le délai fixé dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et de lever le moratoire sur les zones à bâtir. Le site internet dédié au plan directeur, ainsi que l'application de consultation ont été mis à jour par le SeCA simultanément à la transmission du contenu à la Confédération. La finalisation du plan directeur cantonal, sa transmission au Grand Conseil et son adoption ont nécessité l'organisation de 3 séances du comité de pilotage et de 2 séances de commission parlementaire. Le dossier a été à 3 reprises à l'ordre du jour du Conseil d'Etat.

Le système de gestion régionale des zones d'activités, dont les travaux préparatoires ont débuté l'an dernier déjà, a été déployé dans le district de la Gruyère dans le cadre d'une phase de test. Ce processus a déjà permis d'optimiser l'ensemble du processus et de consolider la documentation explicative qui accompagne l'outil de gestion. Une deuxième phase de test a débuté dans le district bilingue du Lac en fin d'année et se poursuivra dans les premiers mois de 2019. Le déploiement du système à l'ensemble du canton et des régions interviendra suite à l'approbation du plan directeur. Le

développement, la gestion de l'outil informatique et l'accompagnement des régions sont placés sous la responsabilité du SeCA.

2.4.2 Coordination intra- et intercantonale

Le SeCA a participé à l'étude sur les paysages d'importance cantonale dans le cadre d'un groupe de travail coordonné par le Service de la nature et du paysage qui avait démarré en 2017. Les travaux, qui s'inscrivent dans l'élaboration d'un concept paysager cantonal, se poursuivront en 2019.

2.5 Aménagement régional

En 2018, le Service a poursuivi son travail d'accompagnement des régions et des agglomérations. Des échanges ont eu lieu avec différentes régions ayant entamé ou étant sur le point de débiter un projet de plan directeur régional. A la suite d'une concertation entre les acteurs régionaux et les autorités cantonales fribourgeoises et vaudoises, le plan directeur régional intercantonal de la Broye a officiellement été relancé.

Le SeCA a procédé à l'examen préalable du projet d'adaptation du projet d'agglomération de Fribourg suite à la fixation par le canton des conditions d'approbation.

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau plan directeur cantonal, le SeCA s'est attelé à la préparation de la révision du guide pour l'aménagement régional. Un mandat externe a été donné à un bureau privé spécialisé afin d'analyser les conséquences sur l'aménagement régional du plan directeur cantonal et des modifications de la LATeC, et de proposer une structure pour le guide. En parallèle, en concertation avec la Conférence des Préfets, le SeCA a mis sur pied un groupe de travail réunissant des acteurs de chaque district du canton afin d'accompagner le processus de révision du guide. Le guide sera publié dans la seconde moitié de 2019.

2.6 Exploitations de matériaux et géologie

Le SeCA a entamé les premières réflexions pour la révision du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux dont les travaux s'étaleront sur plusieurs années.

La base de données de forages « GeODin », dont l'acquisition a été effectuée en 2017, a été rendue opérationnelle. Elle permettra à terme de récolter des données auprès des bureaux actifs dans la production de données en lien avec le sous-sol. Les données disponibles au niveau du canton y ont déjà été transférées.

Le Service, en collaboration avec les autres services actifs dans le domaine, a mis en place une thématique consacrée à la géologie sur le portail cartographique cantonal qui regroupe et valorise l'ensemble des géodonnées disponibles en lien avec la géologie.

Les géologues du service ont activement collaboré au projet en cours de révision du guide des constructions, en établissant notamment des directives pour la remise en état de sites d'exploitations des matériaux.

Le travail d'analyse et de traitement des dossiers liés aux exploitations de matériaux s'est poursuivi (sites d'extraction, décharges, installations) dans le cadre des procédures d'autorisations d'exploitations selon l'art. 155 LATeC délivrées par la DAEC, des dossiers de demandes de permis liés aux exploitations de matériaux et des modifications de PAL liées.

Dans le cadre de la session 2018 de rapport annuel, les données 2017 des exploitations du canton ont été transmises par l'intermédiaire du système d'information sur l'exploitation de matériaux (infoMAT) géré par le SeCA.

2.7 Dangers naturels

Le Service, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de prévention en matière d'aménagement du territoire et de constructions fixées dans le plan directeur cantonal. Il s'agit plus particulièrement de :

- > la prise en compte des études de base, notamment les cartes de dangers, dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions ;
- > l'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels ;
- > l'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

Le bureau de la CDN et le Service ont défini les bases de collaboration visant à la prise en compte du risque lié aux dangers naturels dans les PAL et ont participé, dans ce contexte, à la rédaction du guide pour l'aménagement local.

2.8 Aménagement local

Avec l'adoption du PDCant en octobre 2018, de nombreuses coordinations et échanges ont eu lieu entre les communes et le Service pour déterminer la marche à suivre par les communes souhaitant mettre à l'enquête leur PAL sous le régime de l'ancien PDCant. Par ailleurs, les travaux de révision du guide pour l'aménagement local ont débuté dans l'objectif de publier une version complète en 2020, mais certains thèmes prioritaires comme la densification et le dimensionnement de la zone à bâtir feront l'objet d'une publication intermédiaire en 2019, en coordination avec la teneur de l'approbation fédérale.

2.8.1 Plans d'aménagement local

16 (19) révisions générales ont été approuvées par la DAEC en 2018. Il s'agit des dossiers des communes de : Arconciel, Autigny, Avry, Bösinggen, Chapelle, Châtel-Saint-Denis, Ecublens, Bussy (Estavayer), Fétigny, Gempenach, Gletterens, Mont-Vully, Lurtigen (Murten), Nuvilly, Pont-en-Ogoz, Ponthaux, Remaufens, St. Ursen et Ursy.

Par ailleurs, 21 (22) modifications de plan d'aménagement local (PAL) et de règlement communal d'urbanisme (RCU) ont été soumises à l'approbation de la DAEC.

Le Service a procédé à l'examen préalable de 10 (10) révisions générales de PAL et de 19 (9) modifications de PAL.

2.8.2 Plans d'aménagement de détail

La DAEC a approuvé 18 plans d'aménagement de détail (PAD), dont 9 (12) nouveaux et 9 (6) modifications. 12 (13) dossiers ont fait l'objet d'un examen préalable. En outre, 1 (6) PAD a été abrogé hors révision générale du PAL.

8 règlements concernant le tarif des émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ont été approuvés par la DAEC.

Suite à l'entrée en vigueur en janvier 2018 d'une nouvelle disposition du droit cantonal introduisant un nouvel instrument de planification facultatif, le PAD-cadre, certaines communes ont sollicité l'avis de notre service et proposé des périmètres de PAD-cadre dans le cadre de leur révision du PAL.

2.8.3 Plan d'affectation cantonal (PAC)

Au cours de l'année 2018, le Service a coordonné les travaux pour deux plans d'affectation cantonaux (PAC), Bluefactory à Fribourg et celui pour le secteur Elanco à Saint-Aubin. Les travaux de plan d'affectation cantonal sous la responsabilité de la DAEC s'inscrivent dans la volonté de développer une politique foncière active. Le premier cité a été mis à l'enquête publique fin 2017 et a été approuvé en juillet 2018. Le PAC de Saint-Aubin a été initié en novembre 2017 dans l'objectif de valoriser au mieux les terrains dont le canton s'est porté acquéreur. Le dossier du PAC a fait l'objet d'un examen préalable de juin à septembre 2018.

2.9 Permis de construire

En 2018, le service a réceptionné 2990 (2934) dossiers pour des demandes préalables ainsi que des demandes de permis de construire pour des nouvelles constructions, des transformations, des agrandissements, des rénovations et des démolitions. Le Service a également, transmis 2079 (2187) demandes aux préfetures et a préavisé 54 (47) dossiers liés à des procédures fédérales.

La nouvelle application de gestion des demandes de permis de construire (FRIAC), accessible depuis internet, qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie politique 4.0 de l'Etat de Fribourg et de la cyberadministration, est en phase de test, depuis le 1^{er} février 2018, dans 9 communes-pilote. Les 9 communes-pilote sont Bulle, Châtel-Saint-Denis, Düdingen, Estavayer, Mont-Vully, Morat, Plaffeien, Romont et Treyvaux. Cet échantillon permet de faire des tests dans l'ensemble des districts. FRIAC a enregistré, depuis sa mise en fonction dans les 9 communes-pilote, 956 dossiers toutes procédures confondues, soit 91 demandes préalables, 339 procédures ordinaires ainsi que 43 procédures simplifiées hors zone et 483 en zone à bâtir.

Sur proposition du SeCA, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et les constructions (DAEC) a délivré 335 (375) autorisations spéciales ordinaires et 179 (187) autorisations spéciales simplifiées pour des constructions ou

transformations hors de la zone à bâtir. 10 (18) refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

2.10 Recours

2.10.1 Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire

Au 31 décembre 2018, 122 (61) recours sont pendants devant la DAEC.

En 2018, 108 (48) recours ont été déposés contre les décisions communales. Aucun recours n'a été retiré.

Contre les 48 (63) décisions prises sur recours par la DAEC en 2018, 9 (12) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

2.10.2 Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir

Contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DAEC, 5 (12) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

2.10.3 Décisions du Tribunal cantonal

En 2018, le Tribunal cantonal a statué sur 15 (11) recours interjetés contre les décisions prises par la DAEC en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. 4 (7) recours ont été admis ou et 10 (4) ont été rejetés ou déclarés irrecevables.

Ces chiffres ne comptabilisent pas les recours supplémentaires qui ont été joints et ont fait l'objet d'une seule décision.

2.10.4 Recours de communes et de l'Office fédéral du développement territorial (ODT) au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de PAL rendues par la DAEC

Deux (une) communes ont recouru auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC.

En 2018, l'ODT n'a interjeté aucun recours auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC.

2.10.5 Décisions de la DAEC en matière de constructions illicites hors de la zone à bâtir

Au 31 décembre 2018, 118 (114) dossiers de constructions illicites hors de la zone à bâtir sont pendants auprès de la DAEC.

Celle-ci a rendu au cours de l'année 42 (43) décisions dans le cadre de ces dossiers.

2.10.6 Décisions de la DAEC dans le cadre de la coordination exigée en cas de demande de désassujettissement au droit foncier rural

En 2018, l'Autorité foncière cantonale (AFC), d'entente avec la DAEC, a clarifié le processus de coordination requis en application de la législation sur le droit foncier rural. Il en résulte que dans le cadre des demandes de désassujettissement au droit foncier rural déposées auprès de l'AFC, la DAEC doit désormais se prononcer préalablement sur la légalité des bâtiments touchés par la demande et de leur affectation.

En 2018, la DAEC a ainsi rendu 45 décisions constatatoires.

2.10.7 Taxe sur la plus-value

Les articles 113a ss LATeC, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, ont introduit le prélèvement d'une taxe sur la plus-value résultant des mesures d'aménagement. Cette taxe est prélevée, à raison d'un taux de 20 % de la plus-value découlant des nouvelles mises en zone à bâtir et des changements d'affectation d'une zone constructible à l'autre. La taxe est exigible soit dans les six mois qui suivent l'entrée en force de la première autorisation de construire délivrée pour la parcelle considérée, dans le cadre d'une procédure ordinaire de permis, soit à l'aliénation de cette parcelle.

Le produit des taxes perçues sera affecté au nouveau Fonds de la plus-value qui finance, en première priorité, les indemnités versées aux communes en cas d'expropriation matérielle, puis en seconde priorité, et selon des modalités fixées par le droit cantonal, les plans directeurs régionaux (à partir du 1^{er} janvier 2019) et les autres études régionales et

communales sur la densification et la requalification du milieu bâti. En troisième et quatrième priorité, le Fonds participe au financement des infrastructures prévues dans le cadre de projets d'agglomération ou de plans directeurs régionaux ainsi qu'au financement d'autres mesures d'aménagement prévues par la LAT.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la DAEC a approuvé des dossiers de plan d'aménagement local pour 31 communes, ce qui correspond à environ 130 dossiers de taxation, à raison de 49 dossiers pour des nouvelles mises en zone à bâtir et de 81 dossiers pour des changements d'affectation. Au 31 décembre 2018, 44 procédures de taxation sont ouvertes auprès de la DAEC. Chargée de fournir à cette Direction ses propositions sur les taxations, la Commission d'acquisition des immeubles s'est réunie à plusieurs reprises au cours de l'année pour procéder à des visions locales pour certains dossiers ainsi que pour définir une méthode d'estimation fiable, notamment avec l'aide d'un programme informatique. Elle s'est appuyée également sur les expériences menées dans d'autres cantons, en particulier celui de Neuchâtel.

Au 31 décembre 2018, le canton a enregistré une demande de financement pour d'éventuelles indemnités qui seraient à lui verser à droit connu sur l'issue de deux procédures pour expropriation matérielle, ouvertes auprès de la Commission d'expropriation.

2.11 Commissions

2.11.1 Commission des dangers naturels

Afin de répondre aux exigences fixées par le thème « Dangers naturels » du nouveau plan directeur, le bureau de la CDN a entamé les réflexions visant à :

- > Définir les objectifs de protection pour les différentes zones à bâtir ;
- > Définir comment transposer les cartes de danger sur les plans d'affectation ;
- > Définir le contenu des analyses de risque demandées.

Sous l'impulsion de l'ECAB et à la demande de la Commission, le bureau de la CDN a entamé des réflexions sur le processus pour les préavis CDN relatifs au permis de construire pour les bâtiments.

La CDN s'est réunie 4 fois en séance plénière. Son bureau s'est réuni mensuellement pour assurer la coordination des tâches opérationnelles.

Par le biais de son secrétariat, la commission a examiné toutes les demandes de permis de construire (procédures ordinaires et simplifiées) et les dossiers d'aménagement local (programme de révision, examen préalable et finaux) qui lui ont été soumis.

2.11.2 Commission consultative pour l'aménagement du territoire

En 2018, la Commission consultative pour l'aménagement du territoire a tenu 5 (8) séances. Elle s'est prononcée dans le cadre du traitement de la consultation publique et de la finalisation du projet de révision totale du plan directeur cantonal avant son adoption par le Conseil d'Etat. Elle a été informée du projet de modification du ReLATEC en relation avec l'introduction d'une procédure particulière pour les fiches de projet du plan directeur cantonal ainsi qu'avec les modalités de financement de l'aménagement régional par le biais du Fonds de la plus-value. Par ailleurs, le système pour la gestion des zones d'activités ainsi que les projets de plan d'affectation cantonal (PAC) « blueFACTORY » et de PAC « Saint-Aubin » lui ont été présentés.

2.11.3 Commission d'accessibilité

En 2018, la Commission d'accessibilité a tenu 9 (6) séances plénières et a examiné 670 (710) dossiers de demande de permis de construire.

2.11.4 Commission d'architecture et d'urbanisme

En 2018, la Commission d'architecture et d'urbanisme a tenu 11 (8) séances. Elle s'est réunie notamment pour des prises de position concernant 26 dossiers sur des projets de constructions situés à Bulle, à Morlon, Val-de-Charmey, Châtel-sur-Montsalvens, Vuadens, Gruyères, Fribourg, Marsens, Siviriez, Villorsonens, Botterens, Belmont-Broye, Granges-Paccot, Gibloux et Villars-sur-Glâne.

2.11.5 Commission d'acquisition des immeubles

Cette commission rattachée à la DAEC depuis juillet 2017 est constituée de quatre sous-commissions : deux pour l'estimation des terrains en zone à bâtir et des immeubles, une pour l'estimation des terrains agricoles hors zone à bâtir et une pour développer une méthodologie pour estimer la plus-value suite à une mesure d'aménagement. Elle a tenu 8 (3) séances plénières, procédé à 19 (3) visions locales et tenu 48 (5) séances de sous-commissions. 47 (16) dossiers d'estimation ont été déposés durant cette période, dont 10 (7) ont pu encore être traités avant la fin de l'année 2018.

3 Service de l'environnement (SEn)

Chef de Service : Christophe Joerin

3.1 Activités

3.1.1 Relations extérieures

Le Service participe activement aux travaux des conférences, commissions, associations et groupes de travail cantonaux, intercantonaux et nationaux actifs dans ses domaines de compétences. Il convient de citer notamment les groupes de travail dont il assume la présidence, à savoir :

- > Groupe émissions-COV de la Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air Cercl'Air (co-direction) ;
- > Groupe romand des inspecteurs cantonaux des chauffages (GRICCH) ;
- > Comité de pilotage cantonal pour l'assainissement du bruit des routes ;
- > Groupe des responsables pour les études d'impact sur l'environnement de la Suisse occidentale et du Tessin (grEIE) (jusqu'à fin mai 2018) ;
- > Groupe cantonal de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol (GCSol) ;
- > Groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM) ;
- > Groupe cantonal technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de l'A1.

3.1.2 Travaux législatifs

Le SEn a conduit les démarches de rédaction et de mise en consultation du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance sur les études d'impact sur l'environnement et les procédures décisives (OEIEP) afin de la mettre en conformité avec la modification de l'ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE). Elle a été adoptée par le Conseil d'Etat le 27 février 2018 et est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2018.

Le 8 novembre 2018, le Grand Conseil a accepté de modifier la loi sur la gestion des déchets pour lutter contre les déchets sauvages.

Dans sa séance du 30 octobre 2018, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation d'un plan de mesures pour la protection de l'air. Ce plan propose notamment onze mesures pour améliorer la qualité de l'air. La consultation durera jusqu'au 31 janvier 2019.

3.1.3 Plan directeur cantonal

Le SEn a contribué à la finalisation du plan directeur cantonal dans ses domaines de compétences suite aux remarques formulées lors de la consultation.

3.1.4 Analyse préventive de dossiers et coordination

Le SEn a traité :

- > 2743 (2871) permis de construire ;
- > 1264 (1077) permis communaux, routes et autres ;
- > 118 (98) PAL et PAD.

Un important travail de coordination interne consiste à analyser, trier, distribuer les dossiers aux domaines concernés et synthétiser les préavis. Chaque dossier touche souvent plusieurs domaines (eaux, bruit, déchets, etc.). En 2018, 6772 (7277) préavis sectoriels ont par exemple été rédigés pour les 2743 demandes de permis de construire.

Le SEn a participé au comité de maintenance et au comité de projet de la solution FRIAC pendant la phase pilote avec 9 communes (suivi du traitement des dossiers de permis de construire).

3.1.5 Consultations

Le SEn a élaboré des prises de position sur 16 (16) projets en consultation émanant d'instances fédérales, 9 (22) d'instances cantonales et 13 (12) d'autres instances.

3.1.6 Climat

Développé en 2018, le Plan climat de l'Etat de Fribourg est composé de 4 modules (adaptation aux changements climatiques, atténuation des effets dus aux changements climatiques, projets pilotes, contexte politique et légal). Ces 4 modules sont soutenus par un socle formé par la gouvernance, les finances et la communication. Un premier calendrier a été établi et des objectifs fixés pour chacun des modules pour les années 2018 à 2021.

Deux groupes de travail ont été mis en place, le premier pour le module adaptation, le second pour l'atténuation. Ils ont identifié les principaux risques et opportunités liés aux changements climatiques pour le canton. En tout, 10 secteurs ont été traités dans le domaine de l'adaptation (agriculture, forêt, biodiversité, santé, gestion de l'eau, énergie, tourisme, infrastructures et bâtiments, aménagement du territoire, dangers naturels). Ces travaux préliminaires permettent au canton de mieux identifier les risques et prévoir les mesures nécessaires dans ces deux modules.

Un programme de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) vise à favoriser l'initiation de projets exemplaires d'adaptation aux changements climatiques dans les cantons, les régions et les communes, ainsi que leur mise en œuvre avec le soutien financier de la Confédération. Un projet pilote du canton a été retenu par l'OFEV en 2018.

3.1.7 Information

2 (12) demandes d'accès à des documents ont été traitées par le SEn en 2018.

Le Service a publié 1 (6) notice d'information, 2 (4) aides à l'exécution, des rapports (eaux, air, déchets) et un document pédagogique.

Le SEn gère 4 sites internet (www.fr.ch/sen, www.fr.ch/sol, www.fr.ch/eau, www.fr.ch/pila). Il a adapté les contenus de ces sites suite à la migration de tous les articles et actualités vers le nouveau portail de l'Etat de Fribourg. Le Service participe aux plateformes www.les3lacs.ch, www.greie.ch et www.energie-environnement.ch.

5 (1) conférences de presse ont été organisées et 8 (6) communiqués de presse ont été diffusés.

34 (43) opérations « Coup de balai » ont été organisées par les communes fribourgeoises pour faire le ménage dans les espaces publics ou sensibiliser aux problèmes de ressources et de déchets.

Le SEn a poursuivi sa campagne d'information sur l'alimentation responsable sur les réseaux sociaux et dans les districts avec des stands sur les marchés. La plateforme d'information energie-environnement.ch a quant à elle mis en ligne et diffusé auprès de différents publics-cibles une série de 14 vidéos intitulée « Vraiment durable mon alimentation ? ».

3.1.8 Formation

En 2018, le Service a dispensé des formations, cours ou animations aux élus communaux, aux exploitants et détenteurs de stations d'épuration, aux inspecteurs de l'Inspectorat Chantiers Fribourg, aux collaborateurs de la section entretien des routes du SPC, aux aspirants gendarmes, aux laborantins en chimie de première année, aux responsables des centres de collecte de toxiques ménagers. Il est intervenu dans des programmes de formation bachelor et master HES.

3.1.9 Service d'assistance en cas de pollution (SAPo)

Le SEn intervient dans le cadre de pollutions environnementales afin d'assister les services d'intervention, de leur prêter conseil et de réduire les atteintes à l'environnement. Cette activité est assurée par 19 personnes, 24 heures sur 24, 365 jours par an. Le Service est intervenu pour 51 (40) pollutions en 2018.

3.2 Protection des eaux

3.2.1 Gestion des eaux

En application de la loi cantonale sur les eaux, les études de base et plans sectoriels concernant l'évacuation et l'épuration des eaux, les eaux de surface, les eaux souterraines et l'utilisation des eaux sont établis par l'Etat. Ils ont fait l'objet d'une trentaine de mandats gérés par les sections protection des eaux et lacs et cours d'eau. Un important travail a été réalisé en 2018 pour faire la synthèse de ces documents dont la finalisation est prévue pour début 2019.

3.2.2 Evacuation et épuration des eaux

En 2018, 140 000 (400 000) francs de subventions cantonales ont été versés pour la réalisation d'ouvrages d'évacuation des eaux. Tous les dossiers au bénéfice d'une promesse de subventionnement sont clos. Le système de subventionnement mis en place par la Confédération est désormais arrivé à son terme.

En matière d'évacuation et d'épuration des eaux, il s'agit notamment d'examiner les périmètres pour lesquels une solution commune d'épuration serait pertinente à moyen terme. Les études de régionalisation sont entrées en phase finale pour la Haute Glâne, la Haute Sarine et la Basse Broye-Vully (pôle Avenches).

Le SEN a établi la planification définissant les STEP du canton devant prendre des mesures pour éliminer les micropolluants d'ici à 2035. Il collabore à la préparation des avant-projets pour le traitement des micropolluants dans les STEP de Fribourg, Morat, Ecublens, Lucens et Payerne (VD). Il a également réalisé le recensement des habitants raccordés aux STEP du canton nécessaire pour le prélèvement de la taxe destinée au financement des mesures à réaliser pour le traitement des micropolluants.

Le Service a analysé 16 (15) demandes d'adaptation de règlements relatifs à l'évacuation et l'épuration des eaux. Fin 2018, 109 (105) communes disposent de règlements et de taxes conformes à la loi fédérale sur la protection des eaux. Ceci représente 77 % des communes fribourgeoises.

Durant l'année 2018, 3 (10) dossiers de plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) ont été transmis par les communes ou associations. 2 dossiers ont été approuvés par la DAEC. Sont en cours à fin 2018 : 4 (4) élaborations de PGEE, 10 (10) examens préalables, 119 (128) adaptations et 33 (24) approbations par la DAEC.

3.2.3 Epuration des eaux

En 2018, le Service a procédé à 7 (10) visites complètes ou partielles de stations d'épuration (STEP) et participé à 69 (53) séances d'accompagnement concernant des agrandissements, des réhabilitations ou des dysfonctionnements. Dans le cadre de la surveillance du fonctionnement des STEP et conformément à l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, il procède périodiquement à des analyses de la qualité des eaux et des boues d'épuration. Les résultats ont été transmis aux responsables d'exploitation ainsi qu'à leurs autorités.

Des mesures d'augmentation de capacité de traitement et de réhabilitation d'équipements vieillissants sont en cours ou planifiées à court terme pour 7 (7) STEP.

Un courrier d'information, sous forme de bilan trimestriel avec rapports d'appréciation, a été envoyé aux détenteurs et aux responsables d'exploitation des STEP. Une journée d'information a été organisée à leur intention.

Pour répondre au développement important de leur bassin d'apport ou à l'insuffisance de certains de leurs équipements, plusieurs STEP doivent envisager à court ou moyen terme des solutions afin de garantir une capacité de traitement suffisante. Le Service a dans ce but collaboré à plusieurs réalisations et études, en particulier :

- > centralisation de l'épuration : projet d'agrandissement de la STEP de Morat en vue de traiter les eaux des associations de Kerzers et de Morat ; projet de raccordement de l'association de Kerzers sur la STEP de Morat ;
- > agrandissements et adaptations : projets d'agrandissement et d'adaptation de la STEP de Vuippens (filiale boues, filiale eaux inaugurée le 27 avril 2018), de la STEP d'Ecublens, de la STEP de Broc, de la STEP de Romont et de la STEP de Pensier ; projets de régionalisation de l'épuration de la Moyenne Broye et de Payerne ; études préliminaires d'agrandissement et d'adaptation de la STEP de Villars-sur-Glâne et d'Estavayer.

3.2.4 Industrie et artisanat

Dans le cadre de ses activités de contrôle et d'assainissement, le Service a inspecté 9 (8) nouvelles installations d'entreprises sous l'angle de la protection des eaux. Une procédure d'assainissement a été engagée pour 14 (15) installations d'entreprises non conformes ou suite à des cas de pollution des eaux.

Sur la base du rapport de conformité exigé par l'Office de la circulation et de la navigation (OCN), 25 (16) entreprises de la branche automobile ont été contrôlées par le Service en vue de l'obtention des plaques professionnelles. Cette tâche a nécessité 22 (13) visions locales.

Au niveau des cadastres des eaux usées industrielles, le Service a participé à 99 (198) visites d'entreprises. Ces contrôles ont impliqué 36 (39) communes, 8 (11) associations intercommunales pour l'épuration des eaux et 3 détenteurs de STEP communale. Le cadastre prioritaire d'une STEP communale (Grolley) a démarré, d'autres ont été actualisés ou poursuivis (AELA, AIS, AIMPGPS, AICG, AIGN, VOG, Région Murten, Région Kerzers). Des mesures d'assainissement ont été signifiées aux détenteurs d'installations non conformes sur la base des rapports d'inspection.

Par ailleurs, 10 (13) installations de traitement de déchets ont été inspectées par le Service sous l'angle de la protection des eaux dans le cadre de l'établissement ou du renouvellement des autorisations d'exploiter.

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux industrielles déversées, les résultats analytiques et rapports de charges polluantes ont été évalués pour 10 (11) entreprises ayant un impact sur les STEP. Le Service a délivré 2 autorisations de déversement d'eaux industrielles aux détenteurs d'installations. 6 (3) conventions pour grands producteurs d'eaux usées (charge supérieure à 300 équivalents-habitants) ont par ailleurs été adaptées ou initiées et soumises au SEn.

Le Service a obtenu l'attestation d'examen pour 3 (2) nouvelles citernes chimiques.

6 (5) chantiers d'envergure ou sur site pollué, pouvant affecter sensiblement l'environnement, ont nécessité 8 visions locales à des fins de surveillance. 5 autorisations de déversement d'eaux polluées ont été délivrées à ce titre par le Service. 3 (2) chantiers avec manquements graves en matière de protection des eaux et 20 chantiers pouvant poser problème ont nécessité 7 (4) inspections des installations.

3.2.5 Agriculture

La DIAF et la DAEC poursuivent leur collaboration quant à la problématique liée aux engrais de ferme et à la protection des eaux. L'Institut agricole de Grangeneuve (IAG), en collaboration avec le SEn, met en ligne des news sur son site internet pour conseiller les agriculteurs dans leur gestion des engrais de ferme, notamment pour prévenir les risques de pollution à cause de conditions défavorables à l'épandage. Au cours de la saison 2017/2018, l'IAG a publié 3 (7) news accompagnées des graphiques météo établis par le SEn.

Dix-huit procès-verbaux de contrôle d'étanchéité pour les nouvelles fosses d'entreposage des engrais de ferme ont été obtenus par le Service. Douze visions locales ont été réalisées dans le cadre du suivi des exploitations agricoles.

En automne 2017, le Conseil fédéral a entériné le Plan d'action national pour la réduction des risques liés aux produits phytosanitaires et à l'utilisation durable des produits. Un groupe de travail interservices (IAG, SAgri, SEn) a été créé afin d'acquérir les compétences techniques nécessaires à la mise en œuvre de mesure pour garantir la qualité des ressources naturelles et soutenir les projets permettant de réduire les risques pour les eaux.

3.2.6 Substances polluantes

Au 31 décembre 2018, le registre comptait 45 709 (46 154) citernes d'hydrocarbures avec une capacité totale de 473 779 754 (490 295 111) litres. Le SEn a procédé aux opérations pour assurer l'application des exigences légales (contrôles des installations, mises en conformité, assainissements, mises hors service, expertises, informations aux communes).

Fin 2018, il restait 6 (17) citernes à simple paroi non conformes par rapport au droit fédéral. Les décisions administratives requises ont été envoyées aux détenteurs de ces installations.

Les zones de protection des eaux souterraines de la base de données citernes ont été mises à jour par rapport aux zones du guichet cartographique. Plus de 2000 installations ont vu leurs zones de protection être modifiées. Un ordre de

révision a été envoyé à 600 propriétaires dont le secteur est passé de ũB (pas de mesures particulières pour la protection des eaux) à A_u (secteur qui comprend les eaux souterraines utilisables, ainsi que les zones adjacentes nécessaires à leur protection).

3.2.7 Eaux souterraines

La carte de protection des eaux a été mise à jour en tenant compte des dernières données à disposition. De nouvelles cartes qui regroupent l'ensemble des données de protection et gestion des eaux souterraines ont été développées.

L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau de 17 aires d'alimentation s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois. Des investigations hydrogéologiques complémentaires ont été effectuées début 2018 pour le puits communal de Fétigny, pour lequel le projet de réduction des nitrates dans l'eau souterraine a finalement été abandonné.

Le réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'OFEV et opérationnel depuis 2002, a poursuivi ses activités en incluant notamment des études ciblées sur certains micropolluants spécifiques (pesticides). Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA, implique 4 campagnes de mesures annuelles, portant sur 15 stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont réalisés par le Service et financés par la Confédération.

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Un concept de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines à l'échelon régional a été défini en 2005 pour 47 sites. 2 campagnes de prélèvements ont été effectuées en 2018. Toutes les communes et distributeurs concernés ont été informés de la qualité des eaux souterraines analysées sur leur territoire, de même que le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) pour les résultats concernant des eaux souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable.

Une démarche a été lancée en 2016 afin de demander aux utilisateurs d'eaux publiques destinées à l'alimentation en eau potable de se mettre en conformité avec la législation sur le domaine public (concession, paiement d'une taxe annuelle d'utilisation). Depuis 1972, 36 (33) concessions ont été délivrées. A terme, une quarantaine de concessions supplémentaires devraient pouvoir être octroyées générant un nouveau revenu annuel pour l'Etat.

Un groupe de travail pluridisciplinaire a été nommé en septembre 2017 par le Conseil d'Etat suite au mandat 2016-GC-78 afin de réévaluer la carte d'admissibilité des sondes géothermiques et les conditions liées à leur autorisation. Ce groupe a proposé de nouveaux critères d'admissibilité pour les sondes, qui ont été validés par les Offices fédéraux compétents avant d'être adoptés par le Conseil d'Etat le 18 décembre 2018.

3.2.8 Eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le Service a procédé à 12 (12) prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Neuchâtel et de Biemme. Il a poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère et de Schiffenen à raison d'un prélèvement en cours d'année.

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye), s'est poursuivie à raison de 4 (4) prélèvements dans l'année. Le programme englobe également le contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat située dans le bassin versant concerné.

Dans le cadre de la surveillance 2018 de la qualité des cours d'eau, la Glâne et la Neirigue ont été étudiées sur le plan chimique, biologique et morphologique. Les résultats sont attendus dans le courant 2019.

Dans la perspective de l'assainissement du lac de Morat, le Service participe activement, en partenariat avec le canton de Vaud, à la mise en œuvre d'actions pour diminuer les apports en phosphore dans le lac. Dans cette optique, une étude est en cours afin d'obtenir une meilleure compréhension et une quantification des différentes voies d'apport en phosphore. Cette étude devra servir comme base de décision pour fixer des exigences renforcées au niveau des rejets et rechercher des mesures avec les milieux agricoles du bassin versant concerné.

3.3 Lacs et cours d'eau

3.3.1 Récolte des données de base et gestion des étiages

L'exploitation du réseau de mesures hydrologiques et les campagnes mensuelles de jaugeage des débits naturels des cours d'eau se sont poursuivies. Le réseau d'observation actuel est composé de 9 stations de mesures. Elles se situent sur la Petite Glâne, la Glâne, la Trême, la Veveyse, la Gérine (à Plasselb et à Marly), à la sortie du Lac-Noir sur la Singine chaude et sur la Bibera (à Gurmels et à Kerzers). Ces points d'observation complètent ceux de la Confédération qui se situent sur la Sarine, la Broye, le canal de la Broye, la Singine, la Sionge, le Parimbot, le lac de Morat et le lac de Neuchâtel.

A cause de la sécheresse, le SEn a suspendu dès le 17 juillet 2018 toutes les autorisations de pompage dans les eaux de surface, à l'exception de la Sarine, du canal de la Broye, du Grand Canal et des lacs de la Gruyère, de Morat, de Neuchâtel et de Schiffenen. Afin de répondre aux besoins d'irrigation des terres agricoles et à d'autres utilisations, il a établi des plans de pompage. L'interdiction de prélèvement dans les eaux de surface a été levée le 19 décembre 2018. L'ensemble de ces démarches ont été coordonnées avec les cantons de Berne et de Vaud.

3.3.2 Carte des dangers liés à l'eau

Les cartes de dangers liés à l'eau sont établies pour l'ensemble du canton. En 2018, les tâches du SEn se sont principalement concentrés sur l'uniformisation des données des Préalpes et du Plateau, la mise à jour ciblée de cartes de détail, par exemple après la réalisation de mesures de protection contre les crues (Marivue à Albeuve, Veveyse à Châtel-Saint-Denis), sur la révision de cartes de détail (Grosses Moos) ainsi que sur la réalisation de nouvelles cartes de dangers liés à l'eau (la Tena à Haut-Intyamon, l'Étrety à Riaz). La carte de l'aléa ruissellement produite par la Confédération a également été mise en ligne sur le portail cartographique.

3.3.3 Espace réservé aux eaux (ERE)

La directive cantonale pour la délimitation de l'espace réservé aux eaux (ERE) et des limites de construction a été validée via l'adoption du plan directeur cantonal. Le SEn a donné plusieurs mandats pour l'acquisition de données de base nécessaires à la délimitation de l'ERE. En parallèle, le réseau hydrographique cantonal de base, donnée essentielle pour la délimitation de l'ERE, a été entièrement révisé sur la base du nouveau modèle altimétrique de précision. Une collaboration étroite entre le SAGri et le SEn a été mise en place, notamment pour l'utilisation agricole de l'ERE, la communication avec les agriculteurs et pour la gestion des cours d'eau enterrés. Le comité de projet ERE (SEn, SAGri, SNP, SFF et SeCA) s'est réuni à plusieurs reprises pour l'accompagnement des travaux d'acquisition des données de base et la délimitation de l'ERE.

3.3.4 Promotion de la revitalisation des cours d'eau

En 2018, le Bainoz a été mis à ciel ouvert entre Chavannes-le-Chêne et Murist. Le SEn a encouragé et soutenu divers projets pilotes tels que la revitalisation de la Biorde (Attalens, Bossonnens, Granges et Jongny), de la Broye (Surpierre, secteur Villeneuve), du Heitiwilbach (Düdingen), de la Petite Glâne (Missy, Vallon, Saint-Aubin et Vully-les-lacs), de la Sarine (Fribourg), de la Singine (Wünnewil-Flamatt, Neuenegg) et de la Sionge (Vaulruz et Sâles).

Le Service s'est investi dans la recherche de financements alternatifs dans l'objectif de diminuer la part financière des communes, ce afin de limiter les différences intercantionales apparaissant principalement dans les projets de la Broye, de la Petite Glâne ou encore de la Biorde. Dans le cadre de la sensibilisation des jeunes, le Service s'est également mis à disposition lors d'une journée et demie de plantations organisées dans le cadre du projet de protection contre les crues de l'Oberbach à Jaun. Une présentation sur les dangers naturels et sur le cycle de l'eau a permis à de nombreux enfants de mieux comprendre l'interaction entre l'eau et l'être humain dans les conditions particulières que représentent les Préalpes.

Une excellente collaboration s'est perpétuée entre les Services de l'environnement et de l'agriculture dans le cadre de remaniements parcellaires pour lesquels des mesures de revitalisation ou de mises à ciel ouvert ont été proposées. Dans le cadre du remaniement parcellaire de Léchelles, plusieurs mises à ciel ouvert (le Creux de la Chetta, Chandon) et revitalisations (Chandon) sont prévues. Des discussions sont également en cours concernant le remaniement parcellaire de Siviriez.

3.3.5 Aménagement et entretien des cours d'eau

Le SEn a établi les projets généraux et a assumé la surveillance des travaux pour les projets d'aménagement de cours d'eau. Il a aussi conseillé les communes ou les entreprises d'endiguement dans leurs démarches pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau. Il a traité les demandes de subventions cantonales. Finalement, il a assumé le lien entre les maîtres d'ouvrage et la Confédération pour l'attribution des subventions fédérales.

En 2018, les conventions-programmes signées pour la période 2016-2019 se sont poursuivies. La convention-programme « ouvrages de protection-eaux » prévoit une contribution fédérale annuelle pour les travaux de protection contre les crues de 1 250 000 francs comprenant également une part pour les données de base sur les dangers. En 2018, les coûts des travaux de protection contre les crues se sont élevés à 4 022 289 (2 111 923) francs. Les contributions fédérales et cantonales pour ces travaux ont été de 1 410 309 (739 173) francs, respectivement de 1 203 941 (673 637) francs.

Dans la convention-programme 2016–2019 « revitalisation des eaux », la Confédération s'engage à fournir une contribution annuelle de 431 250 francs pour les travaux de revitalisation ainsi que pour une part des données de base. En raison du volume de projets de revitalisation, une contribution fédérale supplémentaire de 500 000 francs a été allouée au canton à la fin de l'année. En 2018, le coût des travaux de revitalisation a été de 678 908 (1 298 137) francs. Les contributions fédérales et cantonales pour la revitalisation se sont élevées respectivement à 873 215 (621 868) et à 101 992 (81 848) francs.

Dans le cadre de projets importants de revitalisation qui ne font pas partie de cette convention et qui sont traités individuellement par la Confédération, les contributions cantonales se sont élevées à 31 315 francs pour le soutien dans l'avancement des études de projet.

En 2018, 211 173 (435 174) francs ont été versés aux communes ou associations de communes à titre de subventions pour les travaux d'entretien des cours d'eau.

3.3.6 Domaine public des eaux – amarrages

Un inventaire des installations et des amarrages illégaux a été établi sur la base de l'observation systématique des rives des lacs de Neuchâtel, de la Gruyère, de Schiffenen et de Morat. Un courrier a été envoyé à tous les propriétaires d'installations nautiques illégales. L'inventaire de la signalisation sur les lacs finalisé en 2017 a fait l'objet en 2018 d'un courrier adressé aux communes concernées qui ont pour obligation de mettre en conformité ladite signalisation.

29 (36) autorisations d'amarrage individuel ont été délivrées à de nouveaux usagers pour des places existantes. 49 (39) autorisations ont été transférées directement entre usagers. 28 autorisations ont été annulées. Au total, les taxes d'amarrage perçues par le Service se sont élevées à 841 816 (682 919) francs.

Le SEn a établi les documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant à l'utilisation du domaine public des eaux (forces hydrauliques, pompages, dérivations, traversées de cours d'eau, occupations en surface, extractions de matériaux, etc.). Au total, 52 (65) nouvelles autorisations d'utilisation du domaine public ont été délivrées. Les redevances perçues par le Service pour les concessions et les autorisations pour l'utilisation du domaine public se sont élevées à 664 146 (408 598) francs.

Pour la première fois, une concession de port, en l'occurrence celui d'Estavayer, a été mise en concurrence dans le canton de Fribourg. Cette situation a permis à l'Etat, mais aussi aux deux concurrents, de réfléchir aux objectifs à atteindre dans ce domaine et à développer des projets à même d'offrir des prestations d'une qualité accrue en faveur des utilisateurs du port mais aussi du grand public. La procédure d'octroi de la concession est en cours.

3.3.7 Force hydraulique

En 2018, les redevances pour l'utilisation de la force hydraulique se sont élevées à 1 239 902 (1 250 093) francs. A ce montant, il faut ajouter la redevance du Groupe E pour la force hydraulique qui s'est élevée à 7 925 601 (8 447 995) francs directement versée à l'Administration des finances.

Une nouvelle concession intercantonale a été accordée à Groupe E Greenwatt SA, en collaboration avec le canton de Vaud, pour l'utilisation de la force hydraulique de la Veveysse de Châtel.

En ce qui concerne l'assainissement de la force hydraulique, le Groupe E a poursuivi en 2018 l'étude sur les variantes d'assainissement du régime de charriage et des éclusées du barrage de Schiffenen. La décision d'assainissement pour les ouvrages de Lessoc et Rossinière-Montbovon (éclusées, charriage, migration piscicole) a été notifiée à Groupe E. Les décisions d'assainissement pour l'ouvrage de Rossens (charriage, migration piscicole) et pour l'ouvrage de Fille-Dieu sur la Glâne à Romont sont en cours de rédaction au sein du SEn avec la collaboration du SFF. Elles seront notifiées en 2019.

Une étude sur la nécessité de l'assainissement du débit résiduel de la Sarine en aval de la centrale hydroélectrique de Hauterive est en cours. Les résultats seront disponibles en début 2019.

Les cantons de Fribourg et de Vaud ont finalisé l'étude d'assainissement du débit résiduel au barrage de Rossinière. Le SEn a suivi les travaux de mise en œuvre des mesures d'assainissement de la Jogne en aval du barrage de Montsalvens et a assisté l'exploitant au sujet des demandes de remboursement.

3.4 Laboratoire

Le SEn a procédé à 33 603 (24 739) analyses sur 2079 (2119) échantillons (eaux souterraines, eaux superficielles, eaux à l'entrée et à la sortie des STEP, boues d'épuration, eaux usées industrielles et artisanales, eaux souterraines et lixiviats des décharges, pollutions, etc.). L'augmentation du nombre d'analyses s'explique par l'élargissement de la palette des micropolluants quantifiés dans les eaux superficielles.

Le 12 décembre 2018, le laboratoire a été audité dans le cadre d'une visite de surveillance par le Service d'accréditation suisse (SAS) sur la base des exigences de la nouvelle norme ISO 17025:2017.

Le Service participe activement au réseau d'échanges du groupement des laboratoires de protection des eaux et de l'environnement de Suisse romande (Lab'Eaux). Dans le cadre de cette coopération, le Service a traité 132 (127) échantillons d'autres cantons. De son côté, le Service a transmis 64 (314) échantillons en vue d'une quantification spécifique pour laquelle son laboratoire ne dispose pas d'équipement approprié.

3.5 Substances

Le 1^{er} janvier 2018 est entré en vigueur l'ordonnance cantonale sur les produits chimiques (OCChim) répartissant les tâches des divers services de l'administration dans le domaine du droit chimique. Le SEn est désigné comme organe de coordination. Une première séance a été organisée en date du 28 août afin de définir un état des lieux dans l'application des dispositions de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (loi sur les produits chimiques, LChim). 7 services ont participé à cette séance de démarrage.

3.6 Protection de l'air

3.6.1 Contrôle des émissions

Le Service est chargé de veiller au respect des limitations des émissions fixées dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair). A cet effet, les installations stationnaires concernées doivent faire l'objet de contrôles qui sont réalisés en partie par des laboratoires privés. Le SEn a lui-même effectué 48 (52) mesures d'émissions sur des chauffages alimentés au bois et industriels, des moteurs (couplage chaleur-force) et d'autres installations. 28 (32) mesures étaient conformes, 20 (20) non conformes.

Les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 16 900 (16 200) chauffages domestiques alimentés au mazout et au gaz. Durant l'année 2018, un délai d'assainissement a été fixé pour 20 (41) cas, ce qui porte à 927 (1307) le nombre total de ces installations sujettes à assainissement. 284 (768) installations de combustion ont fait l'objet d'un assainissement ou ont été mises hors service.

Le Service a enregistré 18 (15) plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives ou de fumée dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pas pu être réglés par les autorités communales.

Le Service a conseillé les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques de 17 (16) entreprises ont été contrôlés et transmis, après adaptations et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement ou facturation.

Le Service a de plus assuré, au sens de l'OPair, le suivi de 21 (20) entreprises établies dans le canton, conduisant, le cas échéant, à des mesures d'émissions ou à des procédures d'assainissement.

Un intérêt particulier a finalement été porté aux projets agricoles en ce qui concerne la réduction des émissions d'ammoniac. Dans le cadre des permis de construire, les mesures constructives intégrées aux différents projets et permettant de réduire ces émissions ont systématiquement été évaluées par le Service en fonction des exigences fixées par le module d'aide à l'exécution correspondant.

Le SEn a publié une notice pratique sur la gestion des rémanents de coupe, en collaboration avec le SNP, le SFF, le SAgri et l'IAG.

3.6.2 Surveillance des immissions

Une station permanente de mesure est exploitée au bord du parc de Pérolles, à Fribourg. En 2018, une station mobile a été installée au quartier de Chamblieux à Fribourg, à proximité immédiate de l'A12, de la route du Jura et de la route de Chantemerle. Une autre station mobile a enregistré la charge polluante à la rue de Vevey, à Bulle.

Le réseau de capteurs passifs pour la mesure du dioxyde d'azote a été élargi à 37 (27) emplacements de mesures répartis sur tout le canton : 1 (0) à Avry, 1 (0) à Belfaux, 6 (6) à Bulle, 1 (1) à Châtel-Saint-Denis, 1 (0) à Courtepin, 1 (1) à Düdingen, 1 (1) à Estavayer, 8 (8) à Fribourg, 2 (2) à Givisiez, 1 (1) à Granges-Paccot, 1 (1) à Kerzers, 1 (0) à Marly, 1 (0) à Matran, 1 (1) à Misery-Courtion, 1 (1) à Morat, 1 (0) à Neyruz, 1 (0) à Prez-vers-Noréaz, 2 (1) à Romont, 1 (0) à Riaz, 1 (0) à Wünnewil-Flamatt, 2 (2) à Villars-sur-Glâne et 1 (1) à Vuisternens-en-Ogoz.

Des mesures de l'ammoniac (NH₃) ont été effectuées sur 2 des sites précités.

Les résultats de ces mesures sont accessibles sur le site internet du SEn.

3.7 Protection contre le bruit

Le délai d'assainissement des routes, qui était fixé au 31 mars 2018 est dépassé. L'obligation qu'ont les communes et cantons d'assainir leurs routes qui provoquent des dépassements des valeurs légales demeure. Les propriétaires de routes continuent à assainir le bruit sur leur réseau. La 3^e convention-programme (subventions fédérales pour l'assainissement du bruit routier) qui devait s'achever en 2018 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022. Sur les routes cantonales, un peu plus de 100 km de revêtement phonoabsorbant ont été posés à la fin de l'automne 2018 et un peu plus de 100 km doivent encore l'être. Des parois antibruit sont également prévues si des dépassements des valeurs légales subsistent et si ces parois ont un rapport coût-utilité suffisant.

Fin 2018, la majorité des plus grandes communes du canton étaient en train d'assainir activement leurs routes ou de préparer l'exécution de l'assainissement (cadastre du bruit et/ou projet d'assainissement déjà validés par le SEn).

Une des tâches importantes du Service est de s'assurer que les projets de construction (principalement des habitations) qui sont prévues dans les zones d'influence du bruit des routes sont conformes à l'art. 31 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Cela signifie que les valeurs limites d'immission doivent être respectées au milieu de chaque fenêtre ouverte de chaque nouveau local à usage sensible au bruit prévu dans le projet. Si des doutes subsistent concernant cette conformité à l'OPB, le SEn exige qu'une étude acoustique soit réalisée.

Le Service a traité 27 (34) plaintes liées aux nuisances sonores.

3.8 Rayonnement non ionisant (RNI)

L'essentiel de l'activité dans ce domaine porte sur les infrastructures destinées à la téléphonie mobile. Les projets pour de nouvelles antennes ou l'adaptation d'installations existantes suscitent parfois des oppositions ou des recours nécessitant des prises de position circonstanciées du Service.

Au cours de l'année 2018, la majorité des dossiers traités ont concerné des cas « bagatelles » qui ne nécessitaient pas de mise à l'enquête. En raison d'une augmentation des fréquences utilisées par les opérateurs, quelque 150 dossiers de ce type ont été évalués.

3.9 Etudes d'impact sur l'environnement

En 2018, le SEN a évalué et pris position sur 15 (22) rapports d'impact, 12 (16) rapports d'enquête préliminaire avec cahier des charges pour l'étude principale, en coordination avec diverses instances cantonales et fédérales.

Le Service a assuré la gestion des mesures de compensation de la route nationale A1 en concertation avec les services cantonaux concernés.

Il a validé les données transmises par les 7 entreprises du canton assujetties à l'ordonnance sur le registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées (ORRTP).

3.10 Protection du sol

Le SEN s'occupe de la coordination générale des activités de protection du sol dans le canton (sols agricoles, forestiers et urbains, protection quantitative du sol), en collaboration avec le SAgri, l'IAG, le SFF et le SeCA. Il assure la gestion du concept cantonal de protection des sols et de la mise en œuvre de l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol) en zone à bâtir.

En 2018, des prélèvements et analyses de sols ont été effectués sur les sites FRIBO urbain. Il s'agissait du début du 4^e cycle de prélèvements. Par ailleurs, une étude visant à déterminer les secteurs présentant potentiellement des dépassements de valeurs de référence de l'OSol a débuté dans la région de Bulle, Estavayer, Düdingen et Morat.

Dans le but d'améliorer la protection des sols sur les chantiers et la planification des mesures y relatives, une aide à l'exécution a été mise à disposition des concepteurs de projets.

Deux stations de mesure de l'humidité du sol ont été mises en place à Bossonnens et dans la forêt de Grand-Belmont (en collaboration avec le SFF).

3.11 Sécurité biologique

Dix-sept installations soumises à l'ordonnance sur l'utilisation en milieu confiné se trouvent sur le territoire fribourgeois. Le SEN a traité les demandes de notification et d'autorisation de ces installations. Il a procédé à 5 (3) inspections.

3.12 Protection contre les accidents majeurs

En application de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM), le Service a évalué 7 (12) installations stationnaires sous l'angle de leur rapport succinct. Il a procédé à l'inspection de 3 (3) installations stationnaires. Le Service a évalué 4 (0) rapports de risque dans le cadre de l'aménagement du territoire et 2 demandes de permis de construire se situant dans des domaines attenants. Le cadastre des risques, ainsi que les domaines attenants aux installations sont publiés sur le portail cartographique.

Le GRO-PAM s'est réuni 2 (3) fois en 2018.

3.13 Déchets

1.1.1 Plan cantonal de gestion des déchets (PGD)

Les travaux de révision du plan cantonal de gestion des déchets ont démarré en 2018 en vue d'une publication du plan en 2021 avec les éventuelles modifications de la loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD). Un mandat a été donné à un bureau externe pour établir un état des lieux de flux de déchets dans le canton comme étude préalable à la définition des mesures de limitation et de gestion des déchets.

3.13.1 Statistiques déchets

Les déchets urbains sont constitués des déchets produits par les ménages et des déchets de composition analogue. Selon un recensement effectué en 2018, les communes du canton de Fribourg ont collecté 119 861 tonnes de déchets urbains en 2017 (121 933 tonnes en 2016).

Les 9 (10) centres de collecte de toxiques ménagers du canton ont collecté en 2018 un total de 60 129 kg (64 392 kg) de déchets spéciaux ménagers. L'élimination des déchets spéciaux a été partiellement réorganisée en 2018.

Les statistiques trimestrielles de déchets spéciaux acceptés par les entreprises d'élimination fribourgeoises sont à jour conformément aux exigences de l'ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD). Cela concerne

25 entreprises dont les statistiques sont contrôlées quatre fois par année. Il en va de même pour la statistique des déchets soumis à contrôle. Les statistiques de 40 entreprises doivent être contrôlées annuellement pour ces types de déchets.

La DAEC a passé une convention avec Construction Fribourg pour le contrôle de la gestion des déchets, de l'évacuation des eaux et des émissions atmosphériques sur les chantiers. Ces contrôles sont effectués par les inspecteurs de l'Inspectorat Chantiers Fribourg à qui Construction Fribourg a sous-délégué cette tâche. Au total, 976 (966) inspections de chantiers de construction ont été effectuées durant l'année 2018, à savoir 612 (596) contrôles « déchets », 163 (179) contrôles « eau » et 201 (191) contrôles « air ».

3.13.2 Installations de traitement des déchets

Les installations de la SAIDDEF ont fait l'objet de 2 (2) contrôles généraux d'exploitation et de plusieurs contrôles et séances spécifiques concernant notamment le fonctionnement de l'installation de traitement des mâchefers Selfrag. Le four d'incinération des boues de STEP (IBS) a été rénové.

La décharge de type D et E de Châtillon, sur la commune de Hauterive, a fait l'objet de 2 (2) contrôles d'exploitation et de plusieurs visions locales pour l'évaluation d'aspects spécifiques.

L'Etat s'étant subrogé à la société défailante ayant exploité la décharge d'En Craux à Châtel-Saint-Denis jusqu'à sa fermeture en 2003, la DAEC et le SEN ont dû reprendre la gestion ultérieure ordinaire. Celle-ci consiste principalement en la collecte et le traitement des eaux usées, la gestion des gaz et la surveillance du site. Un mandat a été attribué à un ingénieur pour soutenir le SEN dans cette tâche. Les actions juridiques envers les actionnaires de l'ancienne décharge se sont poursuivies.

7 (6) décharges de type B sont en exploitation (Alterswil, Granges-de-Vesin, Hauterive, La Roche, Montagny, et le Glèbe et Wallenried) et ont fait l'objet de contrôles. La décharge de Wallenried, fermée depuis 2016, a pu rouvrir au 4^e trimestre de 2018. Une décharge de type B est momentanément fermée (Montet (Glâne)). Elle a également été contrôlée. 2 (2) campagnes d'analyses des eaux des décharges ont été organisées. Ont été contrôlés en particulier les lixiviats des décharges et les eaux souterraines situées à l'amont et à l'aval.

L'entreprise de traitement de terres et de matériaux d'excavation pollués Ecosor, située à Châtel-Saint-Denis prépare son déménagement hors du canton de Fribourg et sera contrôlée une dernière fois au premier trimestre 2019.

Toutes les installations de compostage et de méthanisation ont été contrôlées par les organismes externes que sont l'Inspectorat suisse du compostage et de la méthanisation et l'IG Qualitätskompost Bern-Freiburg.

Le suivi de la mise en conformité des 47 entreprises de traitement de matériaux inertes présentes sur le territoire cantonal a nécessité un important engagement en 2018, notamment pour l'évaluation des dossiers de mise en conformité remis par les entreprises.

Les installations de traitement de déchets sont soumises à autorisation en application principalement de la loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD), l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) et l'OMoD. Le SEN se charge de contrôler ces installations et de préparer les autorisations pour une durée maximale de cinq ans. 11 (15) autorisations d'exploiter ont été délivrées durant l'année 2018.

Au total, plus de 150 (160) visions locales ont été effectuées auprès d'installations de traitement de déchets, dans le cadre du suivi de travaux sur des sites pollués, auprès de remettants de déchets spéciaux et suite à des convocations d'autres instances.

3.13.3 Diagnostics avant travaux

Depuis avril 2013, tout projet de transformation, de rénovation ou de démolition est soumis à un diagnostic « avant travaux » qui vise à identifier les substances dangereuses (amiante, PCB, HAP et métaux lourds) présentes dans les éléments touchés par les travaux. Ce diagnostic a pour double objectif de protéger la santé des travailleurs (conditions de démontage) et de faire respecter les bonnes filières d'élimination des éléments touchés par les travaux. Le processus de traitement ne permet plus de tenir une statistique exhaustive du nombre de diagnostics « avant travaux » dans le cadre des permis de construire, mais leur nombre est évalué pour 2018 entre 700 et 900 (688).

3.13.4 Règlements communaux de gestion des déchets

10 (6) communes ont obtenu l'approbation de la DAEC pour leur nouveau règlement relatif à la gestion des déchets.

3.14 Sites pollués

3.14.1 Gestion du cadastre

Fin 2018, 1113 (1116) sites pollués étaient inscrits au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg : 474 (472) décharges, 513 (517) aires d'exploitation, 124 (125) stands de tir, 2 (2) lieux d'accident. 63 (61) sites pollués aux abords de stands de tir ont été assainis. 117 (92) sites étaient en cours d'investigation dont 84 (68) décharges, 31 (23) aires d'exploitation et 2 stands de tir.

Sur les 13 décharges inscrites en besoin d'assainissement, 5 procédures ont abouti en 2018 pour définir la variante optimale d'assainissement. Ces 5 décharges seront donc assainies à court terme et pour plusieurs d'entre elles déjà avant fin 2019.

Sur les 11 aires d'exploitation inscrites en besoin d'assainissement, un assainissement est toujours en cours et 3 sites seront déclassés sans risques d'atteintes nuisibles ou incommodantes suite aux travaux d'excavation et de confinement réalisés dans le cadre de construction. Les variantes d'assainissement ont été arrêtées pour 2 autres sites qui devraient être assainis prochainement.

Depuis la publication du cadastre des sites pollués en 2008, près de 450 (400) analyses complètes d'eaux souterraines en relation avec des sites pollués ont été réalisées. Les données sur la qualité des eaux souterraines prélevées dans le canton ont fait l'objet d'une étude géostatistique. La méthode appliquée permet de fixer des seuils de concentration au-delà desquels une contamination des eaux est effective ou très probable pour une liste restreinte de composés inorganiques.

Depuis l'entrée en vigueur de l'art. 32dbis de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) au 1^{er} juillet 2014, 329 (257) autorisations de cession ou partage ont été délivrées pour des cas de parcelles concernées par un site pollué.

En 2018, le Service a préparé à l'intention de la DAEC 1 (2) nouvelle décision sur la répartition des coûts et 7 (4) décisions d'assainissement, dont 6 (4) pour des stands de tir.

3.14.2 Subventionnement

Concernant le subventionnement cantonal institué dans la loi sur les sites pollués (LSites), pour l'année 2018, 27 (20) demandes ont été déposées par des communes pour des sites de stockage. Il s'agit de projets d'investigations, de surveillance ou d'assainissement.

Pour 2 (1) sites pollués, le canton a continué à prendre en charge des coûts de défaillance suite à l'insolvabilité du perturbateur.

Pour ce qui est du subventionnement fédéral (OTAS), 12 (12) demandes de versement ont été déposées à l'OFEV dont 7 (6) pour d'anciennes décharges et 5 (6) pour des stands de tir. 2 demandes d'audition ont également été déposées, soit 1 pour une décharge et 1 pour un stand de tir.

Le Fonds cantonal pour les sites pollués a été alimenté à raison d'environ 1,45 (1,36) million de francs via les taxes perçues sur les déchets stockés définitivement en décharges contrôlées. Les dépenses pour le versement de subventions cantonales ou pour la prise en charge de coûts de défaillance sont quant à elles de l'ordre de 700 000 (300 000) francs. Les montants provisionnés dans le Fonds au 31 décembre 2018 s'élèvent à quelque 6,7 (6,0) millions de francs. La gestion du Fonds a fait l'objet d'un contrôle financier qui relève la bonne tenue des comptes.

3.14.3 Décharge de la Pila

Les mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge qui permettent de diminuer sensiblement les flux de polluants vers la Sarine sont en phase d'exploitation. L'ancienne décharge et la Sarine en aval font l'objet d'une surveillance régulière, tout comme l'installation de traitement des eaux.

Concernant l'assainissement général du site, d'importantes investigations complémentaires ont été lancées en 2016 et se sont poursuivies jusqu'en 2018 afin de pouvoir évaluer les variantes d'assainissement envisageables et leurs effets sur le cours d'eau. Dans ce cadre, des prélèvements et analyses d'eau, de sédiments et de poissons ont eu lieu et de nombreuses

mesures ont été réalisées sur l'ancienne décharge et dans la Sarine. Les rapports définitifs relatifs à ces investigations complémentaires ont été finalisés par le Consortium en mai 2018 et ont été évalués par les autorités. Suite à cela une demande d'audition OTAS a été déposée auprès de l'OFEV afin d'obtenir leur détermination sur la variante optimale. Sur cette base, le SEN a préparé le rapport de réponse du Conseil d'Etat au mandat Geinoz (MA 4028.11).

2 séances du comité des partenaires (COPAR) ont eu lieu ainsi qu'une séance du comité de pilotage (COFIL) et une séance du Groupe de travail technique (GTT). Le SEN a par ailleurs participé aux 4 séances du groupe d'accompagnement du Consortium (GAC).

L'instruction du dossier sous l'angle juridique se poursuit.

Le rapport d'activité détaillé du Service est disponible à l'adresse www.fr.ch/sen.

4 Service de la mobilité (SMo)

Chef de Service : Grégoire Cantin

4.1 Activités

4.1.1 Activités courantes

Le Service est en charge des tâches suivantes :

- > concevoir la stratégie cantonale de la mobilité ;
- > préparer et conduire les évolutions législatives en matière de transport ;
- > planifier les réseaux de transport et leurs infrastructures et assurer leur renouvellement ;
- > planifier l'offre en transports publics et fixer les mandats de prestations ;
- > promouvoir la mobilité douce et durable ;
- > collecter et analyser des données statistiques relatives à la mobilité ;
- > contrôler la conformité des plans directeurs régionaux (PDR), des plans d'aménagement locaux (PAL), des plans d'aménagement de détail (PAD), des plans d'équipement de détail (PED) et des permis de construire.

4.1.2 Commissions et groupes de travail

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine de compétence.

4.2 Transports publics et monitoring

4.2.1 Infrastructures ferroviaires

Le Service participe à la planification stratégique ferroviaire dirigée par l'Office fédéral des transports (OFT) en collaboration avec les entreprises de transports publics actives sur le territoire fribourgeois (CFF, TPF, BLS), et en coordination avec les cantons voisins.

Dans le cadre du projet de modernisation de la gare de Givisiez, de nouvelles installations de sécurité permettant entre autres l'accès aux nouveaux ateliers TPF, situés à proximité, ont été mises en service durant l'été. Les travaux de modernisation des gares de Montbovon et Châtel-Saint-Denis sont en cours et ceux de la gare de Courtepin ont débuté.

Durant l'année, les CFF ont mené deux grands chantiers ayant des impacts importants pour les habitantes et habitants du canton. Le premier, sous la forme d'une interruption totale de 2 mois entre Puidoux et Lausanne, a permis de mettre aux normes de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (Lhand) les gares de ce secteur et d'effectuer le renouvellement d'une grande partie des voies. Cette interruption a toutefois fait perdre beaucoup de temps aux utilisateurs de ce tronçon ferroviaire. Le deuxième chantier a entraîné la fermeture d'une voie de circulation durant 2 mois entre Chénens et Romont. Il a permis de renouveler une grande partie des voies et de construire les voies de dépassement prévues à Lussy. Il a cependant eu de fortes répercussions pour les voyageurs de la Gruyère circulant vers

Fribourg et Berne car leur temps de parcours a été fortement allongé et le confort de voyage diminué (remplacement par des bus et sur-occupations chroniques des rames).

La planification de l'étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique ferroviaire (PRODES EA 2035) s'est poursuivie en 2018. Au mois de novembre, la Confédération a transmis son message aux Chambres fédérales. Il est globalement positif pour le canton de Fribourg. Le Service s'implique fortement pour que le concept d'horaire de cette étape d'aménagement soit satisfaisant.

4.2.2 Infrastructures bus

La loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004, implique notamment une adaptation des arrêts de bus aux besoins des personnes handicapées au plus tard 20 ans après cette date. Toutefois, au vu du grand nombre d'arrêts de bus présents dans le canton, il n'est pas envisageable de tous les adapter.

La LHand stipule, sans plus de précision, qu'il est possible de renoncer à la mise en conformité d'un arrêt de bus lorsque le bénéfice attendu n'est pas proportionnel au coût économique que cela représente. Le Service a mandaté une étude, basée sur une analyse utilité-coûts, afin de déterminer les arrêts de bus situés sur les routes cantonales à mettre en conformité. Sur cette base le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil en décembre 2018 une demande de crédit.

4.2.3 Concepts et horaires

Le Service a poursuivi son activité de planification des futurs horaires régionaux des transports publics, en collaboration avec les régions et les entreprises de transport. Il a planifié la création d'un réseau cantonal de bus de nuit entré en service en décembre 2018.

Côté ferroviaire, la cadence à 30 minutes a été étendue tous les soirs sur la S1 entre Fribourg/Freiburg et Berne et la desserte de Düringen par le train RE Bulle-Berne a été introduite.

Dans le cadre de la procédure de consultation publique du projet d'horaire, qui a eu lieu entre le 28 mai et le 17 juin 2018, 211 requêtes ont été analysées (808 lors de la consultation de 2017).

4.2.4 Subventions et controlling

En 2018, 10 (10) conventions ont été conclues et un montant de 39 437 902 (36 969 423) francs a été versé à titre de subvention cantonale pour l'exploitation du trafic régional de voyageurs (CFF, TPF, BLS, CarPostal, MOB, VMCV, LNM).

Un montant de 13 307 020 (13 222 504) francs a été versé à titre de subvention cantonale pour la couverture du déficit prévisionnel des lignes mandatées par les communautés régionales (Agglomération de Fribourg et Mobul).

Depuis l'entrée en vigueur du projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure (FAIF), le 1^{er} janvier 2016, le canton verse une contribution au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire (FIF). Elle s'est élevée en 2018 à 14 346 160 (14 450 000) francs.

Le Service a également versé un montant de 546 000 (624 000) francs à titre de subvention cantonale pour les frais de suppression des passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité.

4.2.5 Améliorations techniques aux installations ferroviaires

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'OFT a demandé au Service de se prononcer sur 17 (5) objets des CFF, 4 (10) des TPF, 0 (1) du BLS et 0 (0) du MOB.

4.2.6 Marchandises

La création d'un centre logistique à La Guérite, sur le territoire de la commune d'Estavayer-le-Lac, a été retenue par le Conseil fédéral dans son projet de PRODES EA 2035. Il l'a transmis aux Chambres fédérales en novembre 2018. L'organisation du chargement fret dans la région d'Estavayer-le-Lac et Cugy fait par ailleurs l'objet de nombreuses discussions, en particulier avec le milieu agricole.

CFF Cargo a annoncé sa volonté de réduire fortement le nombre de points de desserte en Suisse y compris sur le territoire cantonale. Les discussions entre le canton et la direction de CFF Cargo vont continuer en 2019.

4.2.7 Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs

En 2018, 6 (6) demandes d'octroi, de renouvellement et de modification de concession et 13 (5) demandes d'autorisation pour un service de lignes transfrontalier ont été préavisées par le Service. 39 (30) autorisations cantonales ont également été délivrées pour le transport de voyageurs.

4.2.8 Installations de remontées mécaniques

En 2018, 2 (17) autorisations d'exploiter une installation de transport par câbles et skilifts sans concession fédérale ont été délivrées.

4.2.9 Navigation aérienne

En 2018, 23 (17) annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne ont été préavisées.

4.2.10 Comptages de trafic

En 2018, le Service a continué à effectuer des comptages routiers sur le réseau cantonal. Afin de récolter les données de trafic sur les axes d'importance stratégique régionale ou à forte densité de trafic, le Service continue d'équiper de plus en plus de postes avec des boucles inductives fraisées dans la chaussée. Ce type de compteurs permet de connaître les caractéristiques du trafic toute l'année et d'établir des courbes de référence cantonales montrant l'évolution de la circulation sur le réseau routier.

Pour la première année complète, des données cyclistes ont été récoltées au premier poste de comptages dédié à la mobilité douce situé au bord du canal de la Broye.

4.2.11 Statistiques des accidents

Les statistiques d'accidents permettent de prendre des décisions relatives à la planification et à la mise en place de mesures de circulation ou de signalisation.

Les 12 points noirs répertoriés dans le canton ont fait l'objet d'un rapport succinct en vue de leur assainissement.

4.2.12 Modèle de trafic

Le modèle de trafic permet d'estimer les charges de trafic pour tous les tronçons routiers du canton et de prévoir l'impact de l'ouverture ou de la fermeture d'une ou plusieurs routes sur le réseau. Il est également possible d'effectuer des analyses à plus faible échelle, par exemple en vérifiant l'écoulement du trafic sur un croisement en particulier. Sur la base d'un travail effectué par une entreprise privée, le modèle de trafic est désormais développé et maintenu à jour par le Service.

4.3 Planification et mobilité

4.3.1 Planification cantonale, régionale et communale

Dans le cadre de la révision du Plan directeur cantonal (PDCant), le Service a participé à la rédaction des thèmes liés à la mobilité : transports individuels motorisés, transports publics, cheminements piétons, réseau cyclable, cyclotourisme, vélo tout terrain, chemins de randonnée pédestre, mobilité combinée, transports de marchandises, aviation civile, ainsi que des thèmes urbanisation ayant de forts enjeux en termes de mobilité (densification et requalification, typologie et dimensionnement des zones d'activité, grands générateurs de trafic, centres commerciaux, etc.). Il a également participé à l'élaboration du rapport stratégique, sous l'angle de la coordination urbanisation et transports, et des fiches de projet relatives aux secteurs stratégiques, aux projets routiers, ferroviaires et de mobilité douce.

Il a mené une étude générale de mobilité dans les secteurs du Plateau d'Agy (secteur prioritaire pour la densification) et des Portes de Fribourg, sur les communes de Granges-Paccot et de Fribourg.

Il a également finalisé l'étude de planification des parcs-relais aux gares ferroviaires à l'échelle du canton, en collaboration avec les entreprises des transports publics concernées, telle que prévue par la décision D 2.10.1 du Plan cantonal des transports (PCTr). Cette étude a permis l'élaboration d'un plan sectoriel des parcs-relais adopté par le Conseil d'Etat en décembre 2018.

Dans le cadre de la planification régionale et communale, le Service a donné son avis sous l'angle de la mobilité sur les dossiers suivants :

- > 2 plans d'affectation cantonaux ;
- > 2 (1) plans directeurs régionaux ;
- > 103 (86) plans d'aménagement local ;
- > 67 (48) plans d'aménagement de détail ;
- > 1 (2) concept de stationnement ;
- > 4 règlements sur le stationnement ;
- > 56 (13) recours et droits d'être entendu (DDE).

Il a également suivi les travaux menés par l'Agglomération de Fribourg et par l'Association de communes Mobul (agglomération bulloise), notamment au niveau de l'évolution du réseau urbain des transports publics, des projets d'agglomération et des réaménagements prévus.

4.3.2 Plan de mobilité du Bourg

Dans le cadre du planning de mise en œuvre du plan de mobilité du Bourg validé par le Conseil d'Etat, le Service a lancé un mandat d'étude pour élaborer un modèle de guide pour les collaboratrices et collaborateurs à l'attention des entités concernées, ainsi que des tableaux de suivi des indicateurs pour les services et pour l'ensemble du site.

4.3.3 Infrastructures routières

Les 7 projets de routes de contournement, ayant fait l'objet d'un crédit d'engagement pour les études de projet et les acquisitions de terrain en septembre 2016, ont été priorisés temporellement par le COPIL « Priorisation des 7 routes de contournement ». Ce COPIL, nommé par le Conseil d'Etat en juin 2017, était présidé par le directeur AEC, vice-présidé par le président de la Commission des routes et cours d'eau du Grand Conseil et formé des membres de cette commission ainsi que de l'ingénieur cantonal et du chef du Service de la mobilité. Il a transmis sa recommandation au Conseil d'Etat en été 2018. Sur cette base, et en tenant compte des conditions de réalisation, le Conseil d'Etat a décidé le 10 décembre 2018 de lancer les études d'avant-projet et, si nécessaire, les acquisitions de terrain des contournements de Romont, Kerzers et Prez-vers-Noréaz.

Par ailleurs, le Service a finalisé la réactualisation de l'évaluation de plusieurs projets de contournement effectuée en 2013.

En vertu des dispositions légales et conformément aux normes en vigueur, le Service a mené et poursuivi 2 (5) études relatives à des aménagements routiers, au travers de mandats externes (études de circulation, études techniques et environnementales). Il a également préavisé 109 (56) projets routiers édilitaires concernant des aménagements communaux sur routes cantonales et communales et 21 (16) projets routiers cantonaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 54a de la loi sur les routes rendant obligatoire la réalisation de bandes cyclables lors de construction, de réfection et de correction de routes cantonales, le Service a examiné 15 (14) projets routiers.

4.3.4 Mobilité douce

Le Service a finalisé le dossier du plan sectoriel vélo en coordination avec la révision du PDCant, et préparé la mise à disposition des géodonnées y relatives. Ce plan sectoriel a été validé par le Conseil d'Etat en décembre 2018

Le Service a mis à jour le mémorandum « Déplacements d'élèves » à usage des communes et élaboré un mémorandum à usage interne relatif au Cyclotourisme, roller et VTT. Il s'est également déterminé sur plusieurs trajets scolaires.

En matière de cyclotourisme, les itinéraires du tour du lac de Morat et des collines de la Broye ont été nouvellement balisés par le Service (nouveaux itinéraires locaux SuisseMobile). De plus, 120 kilomètres d'itinéraires ont été contrôlés par le Service sur la base de plus de 40 rapports transmis par SuisseMobile et 30 élaborés en interne pour entretien, remplacement ou déplacement de panneaux. Le projet de liaison entre le musée de Vallon et Avenches a également été mis à jour (balisage, estimation).

4.3.5 Permis de construire

En 2018, 2693 (2642) demandes de permis de construire et de plans d'équipement de détail ont été examinées. 487 (431) étaient au stade d'examen préalable. 959 (812) ont fait l'objet d'un préavis favorable, 1216 (1211) d'un préavis favorable avec condition, 485 (600) d'un préavis défavorable et 33 (19) n'ont donné lieu à aucun préavis.

5 Service des ponts et chaussées (SPC)

Chef de service : André Magnin, Ingénieur cantonal

5.1 Activités

Parmi les activités courantes liées aux missions de base du Service des ponts et chaussées (SPC), il convient de relever quelques projets particuliers.

5.1.1 Liaison routière Marly–Matran

Après que le Conseil d'Etat eut validé le tracé de la nouvelle route en 2017, il a adjugé le mandat d'ingénieur à un bureau privé qui a débuté l'avant-projet de la route qui va permettre l'examen préalable du projet en 2019.

1.1.2 Travaux pilotés par l'Office fédéral des routes (OFROU) avec contribution du canton (SPC)

1.1.2.1 Liaison Birch–Luggiwil à Düdingen (N12)

Depuis sa construction dans le cadre de l'autoroute N12 dans les années septante, la jonction autoroutière de Düdingen n'a jamais été achevée. L'OFROU a repris le projet de construction d'une nouvelle route de raccordement entre la jonction autoroutière et la route Düdingen–Morat au lieu-dit Luggiwil, la route Birch–Luggiwil.

Le projet a été mis à l'enquête publique en mars 2014. L'OFROU, suite au dépôt de 18 oppositions concernant notamment l'emplacement d'un nouveau giratoire, a demandé au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de retirer le projet de la procédure d'autorisation. Après adaptation du projet et de son périmètre faisant passer la participation de l'Etat de Fribourg de 3,6 à 4,2 millions de francs, une nouvelle mise à l'enquête publique a été faite en mai 2017 ; elle a suscité 24 oppositions qui sont en cours de traitement selon la procédure fédérale.

1.1.2.2 Modification de la jonction de Fribourg-Sud/Centre (N12) et nouvelle route d'accès à l'HFR

La région située à proximité de la jonction autoroutière N12 de Fribourg-Sud/Centre, identifiée comme secteur stratégique « *Environs immédiats de la jonction autoroutière de Fribourg-Sud* » dans le plan directeur cantonal, a connu un développement démographique, économique et urbanistique important au cours de ces dernières années et plusieurs projets d'urbanisation y sont envisagés, notamment à Bertigny, « *site stratégique d'agglomération d'exception* » du projet d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg.

En 2010, une étude liée aux projets de développement envisagés dans cette région a été commandée par les communes de Fribourg, Givisiez et Villars-sur-Glâne (Entente intercommunale) à un bureau spécialisé. Elle a débouché sur le rapport technique « *Trafic et transport* », publié en février 2011, qui présente une analyse de fonctionnement de différentes variantes de réaménagement de la jonction autoroutière et de créations d'accès aux zones de développement de Bertigny et de Chandolan.

Suite à ce rapport et vu la nécessité d'une coordination entre les différents projets prévus dans le secteur (aménagement de la jonction autoroutière et d'accès aux zones d'activités, réaménagement du carrefour de Belle-Croix, routes communales, aménagements pour la mobilité douce et les transports publics, parking d'échange, etc.) ainsi qu'entre les différents acteurs (OFROU, canton, communes, Agglomération), le Conseil d'Etat a décidé, en septembre 2012, de mettre sur pied un comité de pilotage (COPIL Jonction Fribourg-Sud/Centre). L'OFROU conditionnait toutefois le projet

à la réalisation de mesures d'accompagnement destinées à éviter le refoulement du trafic sur l'autoroute, notamment au carrefour de Belle-Croix.

Le but du projet jonction Fribourg-Sud/Centre est d'améliorer la sécurité routière de la jonction ainsi que l'accessibilité aux zones de développement y attenantes.

Le 3 février 2016, le Grand Conseil a voté un crédit d'étude et d'acquisitions de terrain de 11 537 800 francs sur la base du message 2015-DAEC-158. Le 13 janvier 2016, le COPIL – à l'unanimité de ses membres – a validé la première phase du projet, à savoir la route d'accès à l'HFR, dossier qui a été mis en examen préalable en mai 2016. Cet examen préalable a suscité plusieurs questions notamment des communes concernées. En 2017, lors de deux séances du comité de pilotage, le projet de route d'accès a été adapté et un nouvel examen préalable a eu lieu en janvier 2018. La mise à l'enquête du projet est prévue en 2019. En parallèle débutera le projet de réaménagement du carrefour Belle-Croix.

5.1.1.1 Modification de la jonction de Matran (N12)

La jonction autoroutière de Matran est située entre les jonctions de Fribourg-Sud et Rossens. Elle permet de connecter à l'autoroute N12 l'axe Fribourg–Romont et l'axe Fribourg–Payerne. Elle joue également le rôle de point de connexion sur la N12 à l'itinéraire de délestage de l'autoroute N1.

Le fonctionnement de la jonction dans son aménagement actuel est proche de la saturation aux heures de pointe. La durée des bouchons augmente et va s'aggraver en regard des nombreux projets de développement dans la région. Dès lors, un réaménagement de la jonction est nécessaire afin d'améliorer la situation. Le projet comprend le remplacement du pont, la création d'une nouvelle rampe d'entrée en direction de Fribourg (suppression du « tourner à gauche »), l'adaptation des rampes existantes, la modification des carrefours du Bois et du Pueblo (carrefours à feux en lieu et place de giratoires), l'adaptation de la route entre les carrefours du Bois et du Pueblo, l'adaptation de la largeur des routes d'accès aux carrefours du Bois et du Pueblo aux abords de ces derniers. D'un point de vue fonctionnel, le projet prend en compte les besoins de la mobilité douce (piétons et cyclistes) en prévoyant les aménagements nécessaires.

Le réaménagement devra permettre d'absorber le trafic à long terme (horizon de planification 2040) en tenant compte du développement régional et de la future liaison Marly–Matran.

Le projet a été mis à l'enquête publique en automne 2018. La réalisation est prévue de 2023 à 2024. La majeure partie de l'investissement nécessaire à sa réalisation sera supportée par la Confédération. Conformément aux bases légales en vigueur, l'Etat participe au prorata de la génération de trafic lié au développement régional. A cet effet, un crédit d'engagement de 6,7 millions de francs a été accepté par le Grand Conseil en juin 2018.

1.1.3 SIERA (Unité territoriale II)

Le 8 novembre 2018, le Grand Conseil fribourgeois a accepté la loi portant adhésion à la convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA) qui permet la création d'un établissement autonome de droit public.

1.1.4 Commissions et groupes de travail

Le SPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants :

- > Association suisse des professionnels de la route VSS, Commission technique et comité suisse ;
- > Conférence des ingénieurs cantonaux (CIC) ;
- > Conférence des ingénieurs cantonaux de Suisse occidentale et du Tessin (CISOTI) ;
- > Commission Organisation catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF) ;
- > Organe cantonal de conduite OCC ;
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières ;
- > Groupe de travail des assainissements au bruit routier (GTABR) ;
- > Groupe romand pour l'assainissement du bruit routier (GRAB) ;
- > Bureau et groupe de travail pour la valorisation des espaces routiers en traversée de localité (Valtraloc) ;
- > Groupe de travail Sécurité routière ;
- > Différents groupes de travail à l'échelon national sur la recherche et la mise en place de revêtements phonoabsorbants dans le but de trouver une solution élégante pour la lutte contre le bruit routier ;

-
- > Commission Vélo de la Ville de Bulle ;
 - > MEP « Bulle Vision 2030 » étude d'aménagement et de trafic sur l'axe Pâla / Château d'en Bas.

1.1.5 Quelques indicateurs au 31 décembre 2018

Longueur du réseau des routes cantonales : 635,7 (635,5) km (augmentation due au projet Tiguellet).

Inventaire des aménagements cyclables ouverts à la circulation (y c. les aménagements cyclables sur routes cantonales en Ville de Fribourg) :

- > pistes cyclables (dans les deux sens) : 1,01 km ;
- > pistes cyclables mixtes (longueur cumulée, dans les deux sens) : 8,46 km ;
- > bandes cyclables (longueur cumulée, dans les deux sens) : 88,68 km.

1.2 Section gestion financière

1.2.1 Activités

Les activités exercées par la Section gestion financière portent sur le suivi comptable du SPC et sur la formation d'apprenti-e-s employé-e-s de commerce.

1.2.2 Statistique de l'utilisation des crédits

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets du Grand Conseil. La dépense totale brute s'est élevée à 28 862 509 (33 414 257) francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales et les parts de tiers, s'élèvent au 31 décembre 2018 à 107 149 984 (111 719 984) francs.

1.2.3 Statistique des autorisations délivrées

- > 180 (106) demandes d'utilisation du domaine public des routes ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation ;
- > 15 (17) conventions ont été élaborées et signées entre le SPC et diverses communes, associations d'utilité publique et de particuliers.

1.2.4 Formation d'apprenti-e-s employé-e-s de commerce

L'apprentie employée de commerce, qui a commencé sa formation en août 2017, terminera son apprentissage en 2020. En août 2019, il est prévu d'engager un-e deuxième apprenti-e employé-e de commerce.

1.3 Section administration

1.3.1 Ressources humaines

1.3.1.1 Mouvement du personnel

En 2018, 9 (11) collaborateurs ou collaboratrices ont quitté le SPC et 11 (10) collaborateurs ou collaboratrices ont été engagés, alors que 1 (1) collaborateur ou collaboratrice a changé de poste à l'interne.

1.3.1.2 Etudes particulières

2 études concernant le personnel ont été menées en 2018 :

- > IST (Institut universitaire romand de la santé au travail) – Evaluation de la pénibilité physique du métier de cantonnier. L'analyse du rapport se poursuivra en 2019.
- > SUVA – Audit de sécurité intégrée et formation des collaborateurs et collaboratrices. Le projet se poursuivra en 2019.

1.3.2 SIT et informatique

1.3.2.1 Informatique

Les principales tâches informatiques suivantes ont été effectuées :

- > migration Windows 10 et mise à niveau complète du hardware ;
- > remplacement de 3 scanners Kodak i3400 pour numérisation ;
- > régulation des licences Adobe Pro, MS Visio et Mobile@Work ;

-
- > concept de mobilité informatique pour dépôts (*Rugged Tablet*).

1.3.2.2 Projets SIT

Les principaux projets SIT suivants ont été effectués :

- > Inventaire des ouvrages d'art avec photos sur le portail cartographique, ex MISTRA-KUBA ;
- > Mise à jour des axes et points de repères pour le pont de la Trême, pont du Tiguellet et traversée de Jaun ;
- > Workbench FME d'ancrage des événements linéaires après modification du Système de repérage de base ;
- > Migration ArcGIS Desktop 10.5.1 au sein du Service et adaptations applications (cartes, formulaires) ;
- > Vulgarisation des pistes et bandes cyclables en relation avec le Service de la mobilité (aménagement) ;
- > Introduction au BIM (Building Information Modeling) avec diverses conférences sous ESRI ArcGIS Pro ;
- > Actualisation du thème « Routes cantonales » dans le portail cartographique cantonal avec 8 nouvelles couches ;
- > Mise en place des « ateliers du portail cartographique » en interne : démonstrations et discussions en groupes ;
- > Communication à la Conférence francophone Esri SIG 2018 et article SIGMAG sur « Chaussée Fribourg » ;
- > Remplacement du comité MISTRA par le Groupe métier Chaussée et VSS NFK 4.6 – Informationssysteme.

1.3.3 Archives et numérisation

L'activité de numérisation des archives du SPC a débuté en 2010. Le but, à terme, est d'avoir l'ensemble des archives sous forme numérique. Au 31 décembre 2018, le SPC dispose de 64 583 (53 700) documents disponibles dans le système, dont 10 883 (14 919) numérisés en 2018 (notamment les dossiers H189, projet Poya H182).

1.3.4 Secteur acquisitions

26 (20) chantiers d'aménagement et d'entretien ont fait l'objet de tractations avec des propriétaires. Les paiements aux propriétaires touchés par ces chantiers ont représenté un montant de 1 910 782 (650 828) francs.

19 (22) verbaux de route ont été signés en relation avec des chantiers cantonaux ou édilitaires. 11 (7) tractations pour l'achat et/ou la vente de bâtiments et/ou de terrains ont eu lieu.

La gestion des terrains du domaine privé du SPC a généré des rentrées locatives pour un montant total de 138 374 (133 239) francs.

Depuis 2016, la gestion de la base de données basée sur les données en nouvelles mensurations des Registres fonciers nécessite plus qu'un suivi régulier pour la maintenir à jour.

11 (13) dossiers de nouvelles mensurations et 14 (14) dossiers de remaniements parcellaires, englobant le domaine public des routes ou les parcelles privées du SPC, sont suivis régulièrement (procédures, travaux, paiements).

Enfin, 4 (4) dossiers de dérélictions ont fait l'objet de discussions et 2 d'entre eux sont toujours en cours, avec des communes et/ou des tiers.

1.3.5 Système qualité

3 (4) processus de travail ont fait l'objet d'un audit interne en 2018. La Société SQS a réalisé un audit de suivi le 24 janvier 2018 durant lequel 6 processus ont été contrôlés. Elle a également réalisé un audit de re-certification ISO 9001 les 19 et 20 novembre 2018 selon la nouvelle version de la norme. 16 processus ont été contrôlés à cette occasion. La certification est valide jusqu'au 28 novembre 2021. 4 (1) non-conformité et 54 (18) propositions d'améliorations ont été annoncées en 2018 et ont été traitées, ou sont en cours de traitement, selon le principe d'amélioration continue du système de management de la qualité.

1.3.6 Sécurité

Le comité hygiène et sécurité du SPC s'est occupé de régler les diverses tâches liées aux aspects de sécurité et santé au travail (SST). Les principales activités en 2018 ont été les suivantes :

- > cours « arrimage » suivi par 45 collaborateurs ;
- > cours « Corde Access SA – Terrain difficile : entretien des talus et des pare-avalanches – Antichute : maintien et retenue » suivi par 14 collaborateurs ;

- > le projet « Sécurité intégrée au SPC » mené par la SUVA qui a démarré en 2017 s'est poursuivi en 2018 par les activités suivantes : autoévaluation – 4 jours d'audit de la SUVA (2 jours en hiver et 2 jours en été) – rapport Suva – 2 jours de séminaire pour les cadres – plan d'actions et mise en place des mesures correctives.

1.4 Section projets routiers

1.4.1 Activités particulières

1.4.1.1 Attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics

356 (367) mandats ont été adjugés par le Conseil d'Etat, la DAEC et le SPC (en fonction du montant du marché). En outre, il y a eu 5 (8) publications d'appels d'offres sur SIMAP.

1.4.1.2 Valorisation des espaces routiers en traversées de localités (Valtraloc)

Grâce à des aménagements appropriés, les projets Valtraloc permettent de concilier au mieux les intérêts des riverains avec les besoins de mobilité et de sécurité routière en milieu urbain. Sous l'égide du SPC, le bureau et le sous-groupe Valtraloc ont une mission d'expert conseil auprès des autorités communales et des auteurs de projets Valtraloc. En 2018, 4 (6) dossiers d'intention ont été soumis au bureau Valtraloc.

Axe	Points de repère	Commune ; projet
1070	0150–0200	Le Pâquier ; traversée de la localité (mesure MOBUL)
1200	0250–0475	Marly ; traversée de la localité (mesure AGGLO)
1410 / 2000	0575–0650 / 0500–0550	Le Flon ; traversée de la localité de Bouloz
3000	0000–0050	Morat ; réaménagement de la route de Leimera

1.4.1.3 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le SPC, en sa qualité de détenteur de voies de communication, est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales en coordination avec le Service de l'environnement, autorité d'application de l'OPAM. Les études réalisées dans le cadre des projets routiers permettent d'évaluer le risque encouru et les mesures constructives nécessaires à limiter la probabilité et les conséquences d'un accident majeur.

1.4.2 Concept général

Suite à la nomination du Préposé à la sécurité des infrastructures routières cantonales au sein du SPC le 6 février 2017, le Concept général a mis en place les bases pour l'application systématique des outils de sécurité ISSI concernés par les différents Services de l'Etat.

Le Concept général a traité cette année :

- > 20 (21) audits de sécurité RSA sur des avant-projets cantonaux ;
- > 10 (17) préavis en lien avec la sécurité lorsqu'un RSA n'était pas jugé nécessaire ;
- > 2 (7) inspections de sécurité RSI ;

-
- > 7 (7) séances de coordination avec la police de la circulation lors desquelles 35 (34) dossiers de demandes d'adaptation de la vitesse maximale autorisée ont été examinés.

1.4.3 Routes communales

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, l'entité a examiné, puis soumis à la DAEC pour décision, les propositions et projets relatifs à des routes communales. 94 (93) dossiers répartis comme suit ont été traités :

- > 48 (43) dossiers d'examen préalable ;
- > 46 (50) dossiers d'examen final approuvés par la DAEC.

1.4.4 Secteur signalisation

Le Secteur a examiné 684 (739) demandes réparties de la manière suivante :

- > 125 (100) décisions relatives à des restrictions de circulation définitives ;
- > 24 (38) décisions relatives à des restrictions de circulation temporaires ;
- > 3 (6) recours ;
- > 144 (149) autorisations diverses ;
- > 242 (267) examens et préavis de dossiers techniques ;
- > 110 (113) dossiers concernant la pose de réclames routières ;
- > 36 (66) examens et validations de plans de marquage pour des chantiers d'entretien constructif.

1.4.5 Secteur protection bruit

Sur les 636 km de routes cantonales, environ 225 km ont besoin d'un assainissement au bruit routier, cela concerne quelque 20 000 personnes exposées à des dépassements des valeurs limites de bruit. Les 225 km de routes cantonales à assainir seront équipés d'un revêtement phonoabsorbant. A ce jour, du revêtement phonoabsorbant a été posé sur 125 km, cela représente environ 3000 personnes bénéficiant d'une réduction substantielle du bruit routier. Pour le solde encore nécessaire, le SPC prévoit de poser du revêtement phonoabsorbant avec une cadence de 25 km par année jusqu'en 2022. Sur environ 68 km, la pose du revêtement phonoabsorbant doit être complétée par des mesures acoustiques et des parois antibruit.

1.4.6 Etudes et projets sur routes cantonales

1.4.6.1 Préavis sur permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP

- > 304 (350) demandes de permis de construire, de plan d'aménagement de détails (PAD) ou de plan d'aménagement local (PAL) le long des routes cantonales ont été analysées par la Section projets routiers.
- > En tant que détenteur de systèmes d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée qui sont parfois partagés avec les communes, le SPC est consulté dans le cadre de l'établissement de leurs plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE). 5 (5) dossiers ont été examinés en 2018.

1.4.6.2 Mise à l'enquête publique

10 (7) projets ont été mis à l'enquête publique par le SPC :

Axe	Points de repère	Commune ; projet
1200	0750–0800	Ferpicloz–Le Mouret ; arrêts de bus et présélection Rionbotset
1300	2500–2550	Bulle ; assainissement giratoire Riaz-Bulle
3150	0000–0025	Marly ; passage pour piétons chapelle St-Sébastien
1310	1250–1300	Gibloux ; giratoire In Riaux accès RC 1300
1100	1025–1050	Val de Charmey ; place de rebroussement la Tzintre
1000	3225–3250	Haut-Intyamou ; carrefour des Vanils à Neirivue
3300	0725–0825	Courtepin ; Valtralong centre village et arrêts de bus
1100	0675–0700	Crésuz ; passage pour piétons
2120	0175–0200	Corminboeuf ; aménagement sur trottoir
3200	0700–0725	Tafers ; Bushaltestelle Weissenbach

1.4.6.3 Approbation de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessus, 9 (47) oppositions ont été enregistrées ; 4 (7) ont été liquidées suite à des séances de conciliation ; 5 (40) sont en cours de traitement et 1 (0) opposition fait l'objet d'une décision de la DAEC. Avant l'approbation, suivant le résultat de l'examen préalable et de la mise à l'enquête publique, les plans ont été soumis aux services et organes intéressés à l'examen final ; 9 (9) dossiers ont été mis en consultation.

Les projets suivants ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision :

Objets cantonaux :

Axe	Points de repère	Commune ; projet
1200	0225–0350	Marly ; réaménagement RC Pérolles-Grangette
1300	2500–2550	Bulle ; assainissement giratoire Riaz–Bulle
1400	1975–2025	Vuisternens-devant-Romont ; lot 20 entrée Nord
3220	0275–0400	Bösingen ; réaménagement Riederberg–Bösingen
1100	0675–0700	Crésuz ; passage pour piétons
3200	0700–0725	Tafers ; Bushaltestelle Weissenbach

Objets édilitaires :

Axe	Points de repère	Commune ; projet
3150	0000–0025	Marly ; passage pour piétons chapelle St-Sébastien
2500	3150–3250	Saint-Aubin ; portes d'entrée localité
2210	0375–0400	Villars-sur-Glâne ; passerelle mobilité douce Belle-Croix
1000	0550–0600	Semsaies ; cheminement Vers-chez-les-Vuichard
2120	0175–0200	Corminboeuf ; aménagement sur trottoir

1.4.6.4 Projets de routes cantonales

L'avancement des projets de routes cantonales et d'ouvrages d'art à fin 2018 est représenté dans le tableau suivant :

Axe	Points de repère	Commune ; projet	Phase du projet Planif : études prélimin. Projet : étude du projet Réal : projet d'exécution
1000	3350–3375	Albeuve ; exutoire vers la Sarine, sortie du village	Projet
3000	1950–2250	Alterswil ; Lärm-Sanierung (ohne Dorfkern)	Projet (OPB)
1500	0250–0425	Attalens ; assainissement OPB traversée village	Projet (OPB)
1500	0250–0425	Attalens ; Valtraloc	Réal
2100	0775–1025	Avry – Prez-vers-Noréaz ; aménagement cyclable Rosé – Prez	Projet
2100	0550–0825	Avry ; assainissement bruit (construction parois)	Projet (OPB)
2100	0575–0600	Avry ; nouveau giratoire Avry-Centre 2020	Projet
1000	2600–3000	Bas Intyamou ; assainissement bruit, traversée Enney	Planif (OPB)
1000	3000–3075	Bas-Intyamou ; traversée de Villars-sous-Mont	Planif (OPB)
3410	0300–0550	Bas-Vully ; traversée de Praz, Nant et Sugiez	Réalisation
3410	0300–0550	Bas-Vully ; traversée de Praz, Nant et Sugiez –assainissement bruit	Projet (OPB)
2120	0200–0350	Belfaux ; assainissement bruit, rte de Corminboeuf	Projet (OPB)
2200	0125–0475	Belfaux ; assainissement bruit, solde hors Valtraloc	Projet (OPB)
2200	0225–0300	Belfaux ; Valtraloc (y c. assainissement bruit) secteur ouest	Réal (OPB)

2200	0225-0300	Belfaux ; Valtralog secteur ouest	Réal
3220	0450-0475	Bösingen ; Kreuzung und Bushaltestellen Dorf	Projet
3220	0150-0550	Bösingen ; traversée localité	Planif (OPB)
1500	0425-0725	Bossonnens ; assainissement bruit	Projet (OPB)
1500	0550-0575	Bossonnens ; carrefour de la gare	Projet
1500	0550-0625	Bossonnens ; route de Palézieux (Valtralog)	Projet
1200	2250-2575	Botterens ; assainissement bruit, traversée	Planif (OPB)
1100	0150-0525	Broc ; assainissement bruit	Projet (OPB)
1100	0350-0425	Broc ; assainissement falaise en Bataille	Réal
1100	0175-0200	Broc ; carrefour de l'Hôtel-de-Ville	Réal
1100	0150-0175	Broc ; giratoire des Marches	Projet
1100	0150-0200	Broc ; rte de Prieuré	Projet
1300	2500-2550	Bulle ; assainissement giratoire Riaz-Bulle et MD	Réal
1100	0675-0700	Châtel sur-Montsalvens ; assainissement pont Maladeire	Projet
1000	0000-0500	Châtel-Saint-Denis ; assainissement bruit	Planif (OPB)
1450	0000-0100	Châtel-Saint-Denis ; RC1, déplacement gare, tronçon ouest	Réal
1000	0075-0100	Châtel-Saint-Denis ; RC2, déplacement gare tronçon est avenue de la Gare	Projet

1100	0500–0700	Châtel-sur-Montsalvens ; assainissement bruit, traversée	Projet (OPB)
2000	1000–1025	Chavannes-les-Forts ; arrêts de bus et collecteur eaux claires	Projet
2310	0400–0500	Cheiry ; traversée localité	Réal
2000	2375–2650	Chénens ; assainissement bruit	Planif (OPB)
2000	2450–2525	Chénens ; traversée de localité Valtraloc	Projet
2500	1300–1325	Cheyres ; giratoire La Condémine	Réal
(vide)	(vide)	Contrôle statique des ponts aux 40 t	Planif
1200	1975–2075	Corbières ; assainissement bruit	Planif (OPB)
1200	2050–2275	Corbières ; assainissement bruit, traversée Villarvolard	Planif (OPB)
1200	1975–2125	Corbières-Villarvolard ; bandes cyclables et réfection route cantonale	Projet
1200	1975–2075	Corbières-Villarvolard ; ponts des Chênes et Bimont	Projet
2120	0000–0275	Corminboeuf ; assainissement bruit	Planif (OPB)
2100	0375–0400	Corminboeuf ; assainissement bruit, domaine du Bugnon	Projet (OPB)
2000	2775–2800	Cottens ; assainissement bruit, solde (construction parois)	Projet (OPB)
3300	0725–0825	Courtepin ; Valtraloc centre village y c. arrêt de bus	Projet
3300	0650–1075	Courtepin ; assainissement bruit, traversée	Planif (OPB)
2200	1400–1450	Cousset ; arrêt de bus et passage pour piétons	Projet

3000	0475+183	Cressier-Gurmels ; pont sur la Bibera	Projet
1100	0675–0825	Crésuz ; assainissement bruit, traversée	Projet (OPB)
1100	0775–0800	Crésuz ; débouché de la rte de Cerniat	Réal
1100	0700–0800	Crésuz ; La Maladeire – Javro	Planif
1100	0675–0700	Crésuz ; passage pour piétons arrêt de bus	Réal
2420	0600–0900	Cugy ; assainissement bruit, traversée	Planif (OPB)
3400	5075–5150	Domdidier ; rte du Grand-Rhain	Projet
3400	4900	Dompierre ; étude correction Arbogne	Projet
3000	0950–0975	Düdingen ; arrêts de bus Schiffenen	Projet
3000	0900–1300	Düdingen ; assainissement bruit, traversée	Planif (OPB)
3000	1100–1125	Düdingen ; Birch-Luggiwil, liaison routière	Projet
3220	0000–0175	Düdingen ; Lärm-Sanierung Bundtels	Planif (OPB)
3100	1225–1750	Düdingen ; Lärm-Sanierung, Südteil	Projet (OPB)
1030	0000–0100	Epagny ; Aérodrome-Salette, route	Réal
2500	1600–1675	Estavayer ; Valtraloc Font	Projet
2500	1575–2250	Estavayer-le-Lac ; assainissement bruit, traversée	Projet (OPB)
1310	0875–1275	Farvagny ; assainissement bruit	Planif (OPB)

1310	1250–1300	Farvagny ; giratoire In-Riaux – accès route cantonale 1300	Projet
1300	1325–1350	Farvagny ; giratoire In-Riaux – accès route cantonale 1310	Projet
1320	1025–1050	Farvagny-le-Grand ; réaménagement giratoire de Grenilles	Projet
1320	1075–1080	Farvagny-le-Grand ; réaménagement temporaire carrefour du centre	Réal
1310	1275–1300	Farvagny-Rossens ; giratoire et arrêts de bus In Riaux – accès ZI	Réal
1200	0750–0800	Ferpicloz – Le Mouret ; arrêts de bus et présélection Rionbotset	Projet
3100	1825–2175	Fribourg–St. Ursen ; rive droite de la Sarine	Planif (OPB)
1200	0125–0200	Fribourg ; aménagement voie bus et réfection rte de Marly	Projet
1200	0100–0200	Fribourg ; assainissement bruit, Charmettes – pont de Pérolles	Projet (OPB)
3200	0000–0375	Fribourg ; assainissement bruit, pont Poya – rive droite	Projet (OPB)
1200	0000–0125	Fribourg ; assainissement bruit, rte de la Fonderie	Projet (OPB)
1200	0025–0050	Fribourg ; PS CFF de la Fonderie	Réal
1200	0000–0125	Fribourg ; réaménagement rte de la Fonderie	Réal
1300	0270–0325	Fribourg ; rte de la Glâne	Planif (OPB)
2210	0300–0375	Fribourg-Sud-Centre réaménagement	Planif
2200	0075–0100	Givisiez ; contournement	Planif
2200	0050–0150	Givisiez ; suppression passage à niveau (pont du Tiguellet)	Réal

2210	0230–0325	Givisiez ; voie CFF – N12 (y c. part axe 2200, 0000–0750)	Planif (OPB)
1540	0125+180	Granges ; pont sur la Biorde	Projet
1310	0900–1000	Grenilles ; réaménagement route cantonale et Valtraloc	Projet
1030	0175–0775	Gruyères ; assainissement bruit, traversée	Planif (OPB)
1030	0700–0725	Gruyères ; glissement Les Reybes	Projet
1000	2350–2375	Gruyères ; secteur Motel	Projet (OPB)
3000	0475–0825	Gurmels ; assainissement bruit, traversée	Projet (OPB)
1300	0575–0600	Hauterive ; aide à la traversée Châtillon	Projet
1300	0475–1075	Hauterive ; assainissement bruit, Posieux et Ecuwillens	Projet (OPB)
1200	1675–1950	Hauteville ; assainissement bruit, traversée	Projet (OPB)
1000	3075–3400	Haut-Intaymon ; traversée Neirivue et Albeuve	Planif (OPB)
3410	0000–0200	Haut-Vully ; Guévaux– Môtier	Réal
3200	1375–1400	Heitenried ; pont sur le Sodbach	Projet
1100	1325–2400	Jaun ; assainissement bruit	Projet (OPB)
1100	1850–1925	Jaun ; traversée localité, lot 1	Réal
1100	1925–2050	Jaun ; traversée localité, lot 2	Réal
3450	0500–0800	Kerzers ; assainissement bruit, solde	Planif (OPB)

3450	0600	Kerzers ; Burgstadt-Kreisel	Projet
3450	0700–0725	Kerzers ; contournement	Planif
3450	0525–0575	Kerzers ; Sektor Murtenstrasse (Süd)	Projet
3000	0800–0825	Kleinbösingen ; Sanierung Postautohaltestelle	Projet
1200	0625–0775	La Crausa – Le Mouret ; bandes cyclables et réfection route cantonale	Projet
2000	1775–1950	La Folliaz ; assainissement bruit, traversée Lussy et Villarimboud	Projet (OPB)
1200	1200–1700	La Roche ; assainissement bruit	Planif (OPB)
1220	0425+178	La Roche ; pont sur la Serbache	Planif
1000	2250–2350	La Tour-de-Trême–Epagny ; piste mixte et réfection route cantonale	Projet
1000	2325	La Tour-de-Trême–Epagny ; ponts sur le Praz Melley et l’Albeuve	Projet
2000	0500–0550	Le Flon ; carrefour de Bouloz	Projet
1210	0875–0975	Le Mouret ; aménagement MD Pafuet	Projet
1200	0625–1000	Le Mouret ; assainissement bruit	Projet (OPB)
2420	0875–1125	Les Montets ; assainissement bruit, traversée	Planif (OPB)
2430	200–0475	Lully et Châtillon ; assainissement bruit, traversée	Projet (OPB)
1200	0225–0325	Marly ; assainissement bruit, pont de Pérolles – Grangette	Projet (OPB)
1200	0325–0600	Marly ; assainissement bruit, solde	Projet (OPB)

3160	0050–0125	Marly ; bandes cyclables et réfection route cantonale Montivert–Le Claruz	Réal
1200	0225–0350	Marly ; réaménagement route cantonale pont de Pérolles–Grangette	Réal
1200	0500–0525	Marly-Matran ; nouvelle liaison	Projet
2000	3325–3500	Matran ; assainissement bruit	Projet (OPB)
2000	3375–3450	Matran ; bande cyclable rte de la Forge – rte de l'Ecole	Projet
2000	3425–3475	Matran ; giratoire et arrêts bus rte de l'Ecole	Projet
2300	0525–0875	Ménières ; assainissement bruit	Planif (OPB)
1400	1600–1900	Mézières ; assainissement bruit	Projet (OPB)
2200	1125–1550	Montagny ; assainissement bruit	Projet (OPB)
2100	1275–1575	Montagny ; traversée de Grandsivaz	Planif (OPB)
1500	2025–2050	Montet-Glâne ; carrefour Montet	Projet
3400	6025–6600	Murten ; assainissement bruit	Projet (OPB)
3000	0100–0150	Murten ; Bushaltestelle Burg	Projet
2000	2975–3175	Neyruz ; assainissement bruit (construction parois)	Projet (OPB)
2000	2975–3175	Neyruz ; mobilité douce traversée	Projet
1320	0300–0325	Orsonnens ; arrêt de bus et carrefour centre village	Planif
3000	3350–3425	Plaffeien ; Ausbau Hohenstein	Projet

3000	3075–3175	Plaffeien ; Sanierung Kurschürli–Rufenen	Projet
3100	3125–3175	Plasselb ; assainissement glissement 2013 March	Réal
1220	0125–0200	Pont-la-Ville ; Creux d'Enfer	Projet
2100	1000–1175	Prez-vers-Noréaz ; assainissement bruit (construction parois)	Projet (OPB)
2100	0925–0975	Prez-vers-Noréaz ; contournement	Planif
(vide)	(vide)	Renforcement ponts aux 40 t	Planif
1300	2350–2525	Riaz ; assainissement bruit, solde	Projet (OPB)
1300	2425+193	Riaz ; pont sur la Sionge	Projet
1300	2450–2525	Riaz ; Valtraloc et réfection infrastructure, secteur 1+2	Projet
1300	2400–2450	Riaz ; Valtraloc et réfection infrastructure, secteur 3+4	Projet
1230	0400–0425	Riaz ; Valtraloc et réfection infrastructure, secteur 5	Projet
1300	2375–2425	Riaz ; Valtraloc et réfection infrastructure, secteur CO	Projet
3450	0325–0525	Ried bei Kerzers ; assainissement bruit, traversée	Projet (OPB)
3220	0275–0400	Riederberg – Bösinggen	Réal
1400	1975–2025	Romont–Vaulruz ; extension lot 20, entrée nord Vuisternens	Réal
2000	1325–1375	Romont ; arrêts de bus et bande cyclable La Halle	Projet
2000	1275–1800	Romont ; assainissement bruit, solde	Projet (OPB)

1400	1550–1600	Romont ; collecteur et bande cyclable rte de la Parqueterie	Projet
2000	1675–1700	Romont ; contournement	Projet
2000	1475–1500	Romont ; double giratoire de l'édilité	Planif
2100	0700–0800	Rosé ; traversée de localité (Valtraloc)	Projet
1310	1275–1325	Rossens ; assainissements 2 carrefours A12	Projet
1500	1300–1875	Rue et Promasens ; assainissement bruit, traversée	Planif (OPB)
2010	1000–1075	Rue ; Valtraloc	Projet
2510	0300–0350	Saint-Aubin ; Valtraloc route de Domdidier	Projet
3000	0225–0425	Salvenach ; assainissement bruit	Projet (OPB)
3100	0675–1225	Schmitten ; assainissement bruit Schmitten und Friseneit	Planif (OPB)
3100	1100–1250	Schmitten ; bandes cyclables et réfection route cantonale Berg–Ried	Projet
3100	0875–0900	Schmitten ; giratoire Oberstockerli, amélioration de l'aménagement provisoire	Projet
2100	1275–1575	St. Antoni ; assainissement bruit, traversée	Projet (OPB)
3170	0125–0150	St. Silvester ; arrêt de bus Dorf	Projet
3170	0000–0125	St. Silvester ; arrêts de bus Neumatt et Ebnet	Projet
3170	0000–0025	St. Silvester ; carrefour Neumatt	Projet

3000	1950–2325	Tafers (Chrüz) – Alterswil	Projet
3200	0200–0225	Tafers ; arrêts de bus Menziswil	Projet
3200	0700–0725	Tafers ; arrêts de bus Weissenbach	Réal
1400	0300–0625	Torny ; traversée de Torny-le-Grand et Middel	Projet (OPB)
3230	0000–0300	Ueberstorf ; traversée localité	Projet (OPB)
2010	0700–0950	Ursy ; assainissement bruit, solde	Projet (OPB)
2010	0700–0950	Ursy ; carrefour du centre	Projet
1100	0800–1350	Val-de-Charmey ; assainissement bruit, traversée	Projet (OPB)
1000	1375–1550	Vaulruz ; assainissement bruit, solde	Projet (OPB)
1320	0425–0450	Villargiroud ; arrêt de bus nord	Planif
1320	0450–0500	Villargiroud ; arrêt de bus sud et ancienne poste	Planif
2100	0175–0250	Villars-sur-Glâne ; assainissement bruit, rte de Moncor	Projet (OPB)
2100	0175–0225	Villars-sur-Glâne ; réaménagement mobilité douce & TPF, rte de Moncor-Villars	Planif
2230	0000–0100	Villars-sur-Glâne ; rte d'accès à l'HFR	Projet
2210	0350–0550	Villars-sur-Glâne ; rte de Cormanon	Planif (OPB)
1300	0325–0500	Villars-sur-Glâne ; rte de la Glâne assainissement bruit	Projet (OPB)
1300	0325–0400	Villars-sur-Glâne ; rte de la Glâne (route cantonale)	Projet
2000	3475–3675	Villars-sur-Glâne ; rtes de Payerne, Matran et Condoz	Planif (OPB)

2000	1925–2250	Villaz-Saint-Pierre ; assainissement bruit	Planif (OPB)
1000	1550–1875	Vuadens ; assainissement bruit	Projet (OPB)
1300	2175–2250	Vuippens ; Valtraloc	Projet
1410	0000–0475	Vuisternens-devant-Romont ; assainissement bruit	Projet (OPB)
1400	2075–2125	Vuisternens-devant-Romont ; correction virage Moënnat	Réal
3100	0100–0700	Wünnewil-Flamatt ; assainissement bruit, traversée	Planif (OPB)
3100	0100–0275	Wünnewil-Flamatt ; Valtraloc Flamatt	Projet

1.4.6.5 Surveillance et étude des ouvrages d'art du réseau routier cantonal

Nombre d'ouvrages inspectés

Ponts	58 (95) inspections
Aqueducs	150 (79) inspections
Murs	113 (58) inspections
Ecrans phoniques	10 (3) inspections
Ouvrages spéciaux	61 (66) inspections

Les inspections mentionnées ci-dessus intègrent les inspections principales, intermédiaires et spéciales (non planifiables). En 2018, l'intervalle entre deux inspections principales pour les murs a été modifié, passant de 10 à 5 ans, assurant ainsi une uniformité avec les autres types d'ouvrages. Cette adaptation a, de fait, entraîné un nombre plus élevé d'inspections des murs.

La surveillance des ouvrages d'art – qui fait l'objet d'un rapport explicatif spécifique – conclut parfois à la réalisation requise de travaux d'entretien. Lorsque ces derniers sont importants, ces prestations sont adjugées à des entreprises privées (mandataires, entreprises de construction), financées par des comptes de fonctionnement dédiés. Les ouvrages concernés ont été les suivants :

Axe	Points de repère	Ouvrage	Intervention	%
1000	550 +95 m	mur Le Fauvex, Semsales	assainissement complet de l'ouvrage	1 0 0
1040	250 +35 m	mur du Souchard, Montbovon (Allières)	remise en état du couronnement	1 0 0
1520	50 +50 m	pont sur la Broye, Ecublens	assainissement de la superstructure	1 0 0
2000	1440 +229 m	paroi antibruit les Echervettes n° 3, Romont	remise en état des couvertines	1 0 0
2100	1275 +195 m	pont sur l'Arbogne, Prez-vers-Noréaz	assainissement des joints de chaussée	1 0 0
2400	3550 +135 m	aqueduc de la Chavannes, Nuvilly	chemisage du conduite et chambres visite	1 0 0
3000	3325 +55 m	aqueduc de Riedli nord, Plaffeien	remise en état de la tête de sortie amont	1 0 0
3000	3350 +4 m	aqueduc de Riedli centre, Plaffeien	assainissement complet de l'ouvrage	1 0 0
3200	1325 +4 m	falaise clouée et treillis du Sodbach, Heitenried	purge des filets de protection	1 0 0

Pour des travaux d'entretien mineurs et pour le nettoyage des ouvrages, l'équipe de cantonniers stationnée au centre de Tour Rouge s'occupe de ces prestations sur mandat du Secteur surveillance et étude des ouvrages d'art.

Travaux d'entretien et de réfection (travaux de nettoyage ou de réparations mineures effectués par l'équipe de Tour Rouge)

	15 (19) ponts
	18 (17) aqueducs
55 (45) ouvrages au total	18 (7) murs
	0 (0) écrans phoniques
	4 (2) ouvrages spéciaux

Le Secteur surveillance et étude des ouvrages d'art est consulté par l'OCN lorsque des demandes d'autorisation de transports exceptionnels concernent des dépassements du tonnage limite légal. Ces consultations ont donné lieu en 2018 à 3 (6) prises de positions techniques.

Parallèlement à cela, le Secteur surveillance et étude des ouvrages d'art a participé, en collaboration avec l'OCN, à la mise en production d'un logiciel spécifique permettant une gestion plus efficace (via la numérisation) des requêtes intégrant une certaine automatisation des vérifications statiques des ponts. Ce logiciel n'est toutefois pas encore intégré à la production.

1.4.7 Réalisation des travaux sur routes cantonales

L'avancement des travaux de construction sur routes cantonales et ouvrages d'art en pourcent à fin 2018 est représenté dans le tableau ci-après :

Légende

Axe	Numéro d'axe de la route cantonale
B	Largeur nominale de la chaussée en m
L	Longueur du tronçon en m
S	Surface en m ²
ACE	Date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat
INFRA	Infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y c. couche de base en enrobé bitumeux, accotements, bordures et pavés : avancement en %
REVET	Revêtement (couche de roulement) : avancement en %

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	201 7	201 8	201 7	201 8
1030	<i>Décret du 11 mai 2016</i> Broc-Epagny, aménagement routier – lot 2	6	1015	6090	25.04.16			100	100
1310	<i>Décrets des 15 décembre 2004 et 21 juin 2010</i> Gibloux, giratoire et arrêts de bus in Riaux-accès Z.I.	R=15	1750		03.07.17	90	100	70	100
1310	<i>ACE du 23 mai 2017</i> Grenilles, gravière de Contramont				23.05.17		100		
1320	<i>Décret du 26 septembre 2006</i>		240		29.11.17	100	100	90	100

	Gibloux, carrefour in Riaux-accès RC 1310								
	<i>Décret du 6 octobre 2010</i>								
1320					03.10.18	100	100	90	100
	Gibloux, Farvagny, carrefour du Centre								
	<i>Décret du 15 mai 2010</i>								
1400		9,00	200	1800	22.08.17	85	100	70	100
	Liaison Romont-Vaulruz, entrée sud de Vuisternens-dvt-Romont								
	<i>Décret du 15 mai 2010</i>								
1400		7,00	270	1890	28.06.16		100		90
	Liaison Romont-Vaulruz, extension lot 20 – entrée nord de Vuisternens-dvt-Romont								
	<i>Décret du 10 novembre 2014</i>								
1500		5,60	1700	9600	10.02.15	75	95	55	90
	Attalens, traversée du village								
	<i>Décret du 6 octobre 2010</i>								
2200		6,00	800	6000	02.06.17	50	100	40	100
	Belfaux, traversée du village, Valtraloc								
	<i>Décret du 8 septembre 2016</i>								
2200		11,80	290	3422	07.07.16	60	100	60	100
	Projet Tigulet, réalisation du pont								
	<i>Décret du 25 juin 2018</i>								
3220					06.04.18	0	100		
	Bösingen, démolition maison Buntschu								
	<i>Décret du 25 juin 2018</i>								
3220		8,50	1250		06.04.18	0	10		
	Riederberg–Bösingen, lot 1 génie civil								
	<i>Décret du 25 juin 2018</i>								
3220		10,80	47,00		06.04.18	0	5		
	Riederberg–Bösingen, lot 2 pont								
3410	<i>Décret du 6 octobre 2010</i>	6	2020	14 00 0	16.10.17	35	100	30	100

1.5 Section entretien des routes

1.5.1 Secteur entretien des routes cantonales (3 arrondissements et 1 centre cantonal)

La charge financière relative à l'entretien des 641 km de routes cantonales (y c. la route d'Allières) s'élève en 2018 à 26,5 (29,6) millions de francs. Elle se subdivise de la manière suivante :

	Fr. (en mio)	%
Entretien d'exploitation effectué par les cantonniers (115 000 h pour 99 EPT), signalisation et éclairage, véhicules et frais généraux	11,3	43
Entretien constructif en général (confié à des entreprises privées)	9,7	37
Service hivernal, y c. heures cantonniers (38 000 h) et consommation du sel de déverglçage (3400 t)	5,5	20
Total	26,5	100

Les 9,7 (12,1) millions de francs alloués à l'entretien constructif en général représentent exclusivement des travaux exécutés par des entreprises tierces et sont répartis de la manière suivante :

	Fr. (en mio)	%
Entretien ouvrages d'art (sous la responsabilité de la Section PRo, Secteur OA)	1,7	1 8
Entretien route d'Allières	0,4	4
Entretien constructif, réfection complète de chaussées par Secteur RC, participations et réfections localisées	7,6	7 8
Total	9,7	1 0 0

La réfection complète de chaussées concerne 30,8 (32,7) km de routes cantonales. Dans le cadre de ces réfections de routes, 26,56 (27,2) km ont pu bénéficier d'un revêtement phonoabsorbant pour un coût supplémentaire de 10,4 (9,5) millions de francs financé par les crédits d'engagement pour la protection contre le bruit (compte d'investissement OPB) et subventionné par la Confédération.

1.5.2 Secteur entretien des routes nationales (3 centres d'entretien)

Les produits engendrés par l'exploitation des routes nationales s'élèvent à 16,1 (14,2) millions de francs pour des charges d'environ 15,7 (13,8) millions de francs :

	Fr. (en mio)	%	Heures travaillées	%
Mandat de base OFROU pour entretien routes nationales N12 et N1	8,9	56	55 724	83
Autres prestations OFROU sur routes nationales N12 et N1 (UPlANS, mesures individuelles, réparations diverses, etc.)	4,5	28	5 893	7
Prestations de service pour accidents	1,3	8	1 793	3
Prestations de service sur routes cantonales (H189, T10, semi Givisiez)	0,7	4	3 832	6
Travaux pour tiers et entretien places restoroutes	0,5	3	736	1
Vente carburant à la gendarmerie et recettes diverses	0,2	1	–	–
Total	16,1	100	67 978	100

Effectif du personnel d'exploitation (cantonniers/chauffeurs + électriciens)	36 (35) EPT
Part d'heures effectuées pour le service hivernal	8 743 (13 008) h
Quantité de sel consommé pour le service hivernal	2 191 (4 404) t

6 Service de la nature et du paysage (SNP)

Chef de Service : Marius Achermann

6.1 Activités ordinaires

Le SNP est chargé d'assurer la mise en œuvre de la législation fédérale et cantonale en matière de protection de la nature et du paysage. Son activité se compose aussi bien de tâches proactives (initiées par le Service lui-même) que de prestations réactives (tâches pour lesquelles le Service est sollicité par des tiers). Ces dernières, le plus souvent sous forme de préavis, prises de positions et co-rapports, occupent une part non négligeable du travail quotidien du Service.

6.1.1 Préavis et prises de position

Le nombre de dossiers transmis au SNP et qui ont fait l'objet d'une prise de position a de nouveau augmenté. En 2018, le Service a examiné 707 (612) dossiers, parmi lesquels :

- > 448 (330) projets de construction prévus dans des sites sensibles ;
- > 84 (76) plans d'agglomération, PAL, PAD, PED ou PGEE ;
- > 9 (58) demandes de dérogations à des mesures de protection ;
- > 41 (53) projets d'aménagement de cours d'eau ;
- > 18 (10) demandes d'exploiter des gravières et/ou des décharges ;
- > 43 (35) projets d'infrastructures de transport ;
- > 11 (24) dossiers liés à la production ou au transport d'énergies ;
- > 4 (5) consultations relatives à des modifications législatives ;
- > 24 (13) améliorations foncières agricoles ou forestières ;
- > 5 planifications régionales ou cantonales thématiques ;
- > 20 prises de position dans des affaires judiciaires.

6.1.2 Biotopes

Le Service coordonne la protection des biotopes d'importance nationale et cantonale et soutient les communes qui ont la charge des biotopes d'importance locale. Cela faisant, il prône une sauvegarde active des milieux naturels comportant, outre leur mise sous protection légale, leur entretien et, le cas échéant, leur revitalisation.

6.1.2.1 Recensement et mise sous protection

En 2018, 6 communes supplémentaires ont réalisé l'inventaire préalable des biotopes d'importance locale prévu par la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage (LPNat).

1173 ha de prairies et pâturages maigres, surfaces à litière ou zones tampons sont au bénéfice de contrats avec des agriculteurs. La gestion administrative de ces contrats se fait désormais via le système d'information agricole Gelan. Le passage à ce nouvel outil de gestion permet une meilleure efficacité dans le traitement des données et une bonne coordination avec les programmes agricoles. En 2018, les montants des indemnités ont en outre été adaptés aux changements de la politique agricole.

Le Service a initié les travaux de terrain liés à l'Inventaire des sources naturelles du canton de Fribourg. Dans ce contexte, plus de 600 sources connues ont été recherchées dans l'ensemble du canton, ce qui a permis d'évaluer plus de 200 sources naturelles selon la méthodologie développée par l'OFEV.

A la fin de l'année 2018, le Conseil d'Etat a approuvé les inventaires des biotopes d'importance cantonale. 63 bas-marais, 4 zones alluviales, 74 prairies et pâturages secs et 157 sites de reproduction de batraciens ont ainsi été désignés comme d'importance cantonale et les buts généraux de protection pour ces biotopes ont été définis.

6.1.2.2 Gestion et entretien de biotopes

Le Service fait appel à des spécialistes pour la planification et la supervision des travaux de gestion et d'entretien ainsi que pour le contrôle de l'efficacité des mesures réalisées dans les nombreux biotopes de valeur du canton. Outre les agriculteurs au bénéfice de contrats et l'Association de la Grande Cariçaie, chargée de la gestion des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel, de nombreuses communes, corporations forestières, jeunes accomplissant leur service civil, personnes participant à des programmes de réinsertion dans le marché du travail, candidats chasseurs, requérants et requérantes d'asile et autres bénévoles participent chaque année activement à l'entretien de nombreux milieux naturels recensés. Ces collaborations tous azimuts ont permis d'assurer l'entretien ordinaire d'une cinquantaine

de sites répartis sur l'ensemble du territoire cantonal. En 2018, des travaux de revitalisation plus conséquents ont été réalisés dans un haut-marais dans la forêt de Bouleyres à Bulle et dans des sites de reproduction de batraciens à Ecublens et sur la commune de Düdingen.

6.1.2.3 Création de nouveaux biotopes

Conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), qui charge les cantons de réaliser des compensations écologiques sous forme de bosquets, haies, rives boisées et tout autre type de végétation, de nouveaux biotopes ont été créés à Grandsivaz, Belfaux, Grolley, Corpataux-Magnedens, Prez-vers-Noréaz, Val-de-Charmey, Rechthalten, Bösingen.

6.1.3 Espèces

La gestion des espèces au sens de la législation sur la protection de la nature comporte aussi bien la protection des espèces menacées que la lutte contre les espèces non indigènes envahissantes.

6.1.3.1 Protection des espèces

La mesure de protection des espèces la plus spectaculaire est la pose de barrières le long des routes pour éviter que les batraciens se fassent écraser durant leur périple entre leur site d'hibernation et les lieux de ponte. Les 4,8 km de barrières posées et les quelques 115 bénévoles qui participent chaque printemps à ces actions de sauvetage ont permis en 2018 à près de 24 000 amphibiens de traverser la route en toute sécurité.

Les collaborations avec les spécialistes du karch (pour les reptiles et batraciens) et de FRIBat (pour les chauves-souris) ont été poursuivies.

Au niveau de la flore, la participation du Service à la coordination romande pour la protection de la flore s'est traduite par la mise en œuvre des différents plans d'actions élaborés en faveur d'espèces floristiques menacées.

6.1.3.2 Lutte contre les néobiontes

Les travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'une stratégie cantonale pour les espèces exotiques envahissantes ont débuté en 2018 avec la collaboration du Jardin botanique de l'Université de Fribourg. Un groupe de travail interservices a été créé et des pistes pour la gestion future de cette problématique ont été présentées.

Comme par le passé, dans le domaine de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, le Service s'est concentré sur les réserves naturelles dans lesquelles ces espèces menacent des espèces indigènes protégées. Dans ces sites, la lutte contre les néophytes fait partie de l'entretien usuel.

Les zones alluviales étant particulièrement touchées par ces espèces envahissantes, des actions spéciales ont été menées le long de la Singine, de la Gérine et de la Sarine en collaboration avec des partenaires externes.

6.1.4 Paysage

Le projet d'inventaire des paysages d'importance cantonale (PIC) est entré dans une phase de concertation avec l'organisation de plusieurs ateliers participatifs à l'attention des communes et des institutions concernées par les PIC. Ces ateliers ont rencontré un franc succès auprès des participants et ont permis de recueillir les connaissances et visions locales des paysages candidats à cet inventaire.

Les travaux en vue de la désignation des géotopes d'importance cantonale se sont poursuivis avec la collaboration de l'Université de Fribourg.

6.1.4.1 Parcs naturels régionaux

Les parcs naturels régionaux Gruyère Pays-d'Enhaut et du Gantrisch sont en phase d'exploitation. Le SNP suit leurs activités en collaboration avec les services chargés de ces dossiers dans les cantons de Vaud et de Berne. En 2018 encore, leurs activités ont été particulièrement marquées par le projet-pilote « infrastructure écologique dans les parcs naturels régionaux » initié par la Confédération.

6.1.5 Conférences, commissions et groupes de travail

Le Service participe aux travaux de nombreuses conférences, commissions et groupes de travail dans son domaine d'activité. Il siège notamment dans :

- > La conférence des délégués cantonaux à la protection de la nature et du paysage (CDPNP) et plusieurs groupes de travail techniques issus de cette conférence ;
- > La conférence intercantonale romande des conservateurs de la nature (CIRC) ;
- > La coordination romande pour la protection de la flore ;
- > Le comité directeur de l'Association de la Grande Cariçaie ;
- > Le comité de gestion du fonds « natureMade Star » du barrage de la Maigrauge ;
- > La commission consultative pour la mise en réseau (des surfaces de promotion de la biodiversité) ;
- > La commission de gestion des marais de Sâles ;
- > La commission de gestion des biotopes situés sur le territoire communal de Châtel-Saint-Denis ;
- > La commission de gestion de la tourbière des Mosses de la Rogivue ;
- > La commission pour la mise en œuvre du plan de gestion du lac de Pérolles et de ses abords ;
- > La commission pour la mise en œuvre du plan de gestion de la Petite Sarine ;
- > Le Beratungsgruppe Biodiversität Landwirtschaft (BBL) ;
- > Le Begleitgruppe Umsetzung Schutzbeschluss Sensegraben ;
- > La Möserkommission Rechthalten-St.Ursen ;
- > La Grengspitzkommission ;
- > Le groupe cantonal technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de l'A1 ;
- > Le groupe de travail chargé de la révision du concept éolien cantonal ;
- > Les comités de pilotage et de projet du rapport « agriculture et environnement » ;
- > Le groupe de travail accompagnant le projet de dérivation de la Sarine dans le lac de Morat (SCHEM) ;
- > La commission nature du parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut ;
- > Les groupes de travail « assainissement des prélèvements d'eau » mis en place pour la Jogne et la Sarine ;
- > Le groupe de travail « démoustication » pour la zone alluviale au bord du lac de la Gruyère à Broc ;
- > Le groupe de travail cantonal Néobiontes.

Il suit également les travaux et activités de plusieurs commissions et groupes de travail dans lesquels il n'est pas représenté par un de ses collaborateurs :

- > La Auredkommission ;
- > La Möserkommission Dürdingen ;
- > Le Biotopverbund Grosses Moos ;
- > La commission des marais du Crêt ;
- > Le groupe tourbière de Villaraboud ;
- > La commission cantonale pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage pour laquelle il assure également le secrétariat.

6.1.6 Information et sensibilisation

En dehors des questions en lien avec les dossiers traités, le Service répond à de nombreuses sollicitations et des demandes d'information du public touchant au domaine de la protection de la nature et du paysage.

2018 a de nouveau été marqué par de nombreuses questions liées aux boisements hors forêt. Le sentier didactique des Gurlles a fait l'objet d'une inauguration et les travaux de refonte du site internet du canton (fr.ch) ont également nécessité une attention particulière.

6.2 Activités spéciales

6.2.1 Nouvelle procédure pour les boisements hors forêt

Pour mieux répondre à l'augmentation constante des questions liées aux dérogations aux dispositions de protection des boisements hors forêt, le Service a mis sur pied une collaboration avec le Service des forêts et de la faune (SFF). La

nouvelle procédure a permis de répondre de manière plus rapide et plus circonstanciée aux questions auxquelles sont confrontées les communes.

6.2.2 Commissions pour la gestion des biotopes

En collaboration avec l'Université de Fribourg, une réflexion a été menée concernant la forme juridique et les tâches des différentes commissions de gestion des biotopes. Dans un souci d'uniformisation des pratiques et de clarification des compétences, une convention-type a été élaborée et sera appliquée aux différentes commissions de gestion des biotopes.

6.2.3 Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse

Grâce au financement supplémentaire accordé par le Conseil fédéral dans le cadre de la Stratégie Biodiversité Suisse plusieurs études de revitalisation supplémentaires ont pu être initiées.

6.2.4 Révision du plan d'affectation cantonal Rive sud

Le groupe de travail technique s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année 2018 et a poursuivi les travaux préliminaires en vue de la révision du plan d'affectation cantonal concernant les réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel.

1 Service des bâtiments (SBat)

Chef de service : Gian Carlo Chiovè, Architecte cantonal

1.1 Activités

Le SBat se compose d'une section technique et d'une section administrative qui regroupe les secteurs gérance, opérations immobilières et constructions subventionnées.

1.1.1 Activités courantes

1.1.1.1 Section techniques

Dans leur tâche de conseillers en matière de construction et d'exploitation des immeubles, les collaborateurs et collaboratrices de la section technique ont participé à des groupes de travail pour les études de développement des projets suivants :

- > le Collège Ste-Croix ;
- > la Bibliothèque cantonale et universitaire ;
- > l'Université, site de la Tour Henri ;
- > les Etablissements de Bellechasse ;
- > l'Agroscope, à Posieux ;
- > La Halle de sport triple, au Lac Noir ;
- > le Domaine des Faverges ;
- > le Musée d'histoire naturelle ;
- > l'Association du Centre professionnel cantonal ;
- > l'Hôtel cantonal ;
- > le Collège St-Michel ;
- > le bâtiment de la Chancellerie d'Etat ;
- > la Prison centrale ;
- > la Haute Ecole pédagogique ;
- > blueFACTORY ;
- > le dépôt cantonal de stockage interinstitutionnel (SIC) ;
- > le Gymnase intercantonal de la Broye ;
- > l'immeuble à la route d'Englisberg 3, à Granges-Paccot ;
- > le bâtiment administratif au chemin de la Madeleine 1, à Granges-Paccot ;

- > l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Posieux ;
- > le bâtiment à la route des Arsenaux 41, à Fribourg ;
- > la couverture de l'A12 pour le secteur Chamblieux–Bertigny ;
- > le bâtiment Chocolat Villars à la route de la Fonderie 18, à Fribourg ;
- > le bâtiment EVA ;
- > l'ancien laboratoire cantonal pour la Faculté des sciences et de médecine ;
- > le nouveau bâtiment administratif à Châtel-Saint-Denis ;
- > les Tours et Remparts ;
- > la requalification du quartier du Bourg ;
- > les bâtiments de l'entreprise Boschung, à Granges-Paccot.

Dans sa tâche de défense des intérêts de l'Etat dans les constructions, transformations et rénovations d'immeubles confiées à des bureaux privés, le SBat a examiné les plans d'exécution, contrôlé par sondages les métrés et les factures et participé aux commissions de bâtisse ou de chantier des réalisations suivantes :

- > la Construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social et la Haute Ecole de santé Fribourg, sur le site des Arsenaux, à Fribourg ;
- > le Pavillon de médecine (PavMed) pour l'Université ;
- > le bâtiment de police MAD3, à Granges-Paccot ;
- > le Campus Schwarzsee/Lac-Noir ;
- > la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture Fribourg ;
- > le Service de l'informatique et des télécommunications, à Givisiez ;
- > le Tribunal de la Sarine ;
- > le Musée Romain de Vallon.

Les collaborateurs et collaboratrices du Service ont participé régulièrement aux séances de la/du :

- > Commission des bâtiments du Gymnase intercantonal de la Broye ;
- > Commission des biens culturels ;
- > Commission cantonale de l'énergie ;
- > Commission des constructions scolaires ;
- > Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et d'autres commissions y relatives ;
- > Commission du stade universitaire de St-Léonard ;
- > Sous-commission cantonale LoRo-Sport ;
- > Conseil de Fondation du Centre suisse de recherches et d'informations sur le vitrail, le Vitrocentre ;
- > Conseil de Fondation du château de Gruyères et sa commission pour la conservation ;
- > Conseil de Fondation Pro Vallon ;
- > Commission permanente d'examen des projets immobiliers et de locations importants ;
- > Commission d'accessibilité ;
- > Comité stratégique, commission technique et comité de pilotage pour la requalification du quartier du Bourg ;
- > Groupe de travail interdisciplinaire pour une réflexion sur la lutte contre le travail au noir ;
- > Commission cantonale « Développement durable » ;
- > Commission santé et sécurité au travail ;
- > Commission de la fondation énergie Fribourg.

Ils ont apporté leur contribution aux études ou aux réalisations de construction pour d'autres collectivités, notamment à Apartis, Fondation pour le logement des étudiants.

Enfin, ils ont rédigé des préavis techniques pour des demandes de subventions concernant des travaux de transformation ou d'aménagement d'immeubles à caractère médical ou social.

Le SBat a expertisé les projets des constructions scolaires et des constructions sportives pour la LoRo-Sport, selon les demandes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Il a régulièrement dispensé des conseils aux maîtres d'ouvrage, aux mandataires ainsi qu'aux associations professionnelles concernant la législation sur les marchés publics.

1.1.1.2 Section administrative – secteur gérance

Le secteur gérance gère le budget mobilier de l'ensemble des services de l'Etat. Le montant alloué à la dépense globale des services a été de 815 790 (583 253) francs. Par ailleurs, 676 (674) primes ECAB et 873 (839) abonnements d'entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire. Les interventions des artisans se sont chiffrées à 1462 (1587).

La location des places de parc intérieures et extérieures a entraîné une recette de 1 493 178 (1 506 291) francs et 520 (547) mutations ont été effectuées. De plus, l'entreprise Securitas a été mandatée pour effectuer le contrôle des différents parkings. Plus de 1090 (1095) rapports de dénonciation ont été transmis à la Préfecture de la Sarine.

1 034 444 (1 330 953) litres de mazout ont été commandés auprès de 3 (3) fournisseurs et livrés à 74 (91) reprises dans 29 (34) bâtiments.

Il existe, en outre, 30 (30) immeubles chauffés au gaz et 56 (56) au moyen de chauffages à distance.

La gérance technique assurée par le secteur de maintenance comprend 30 (30) concierges et artisans et 194 (200) dames de nettoyage qui contribuent au nettoyage de locaux administratifs et scolaires.

Les contrats de travail et les décomptes de salaires mensuels de ce personnel ont été préparés par le secteur gérance.

Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 258 (273) commandes ont été passées.

Le secteur gérance assure la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances « choses », l'Etat est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier, dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs.

1.1.1.3 Section administrative – secteur opérations immobilières

Le secteur opérations immobilières a conclu différents contrats de bail à loyer, avenants, contrats et conventions en tout genre et a effectué les tâches suivantes :

- > achat des bâtiments Boschung, à Granges-Paccot, et Arsenaux 41, à Fribourg ;
- > préparation pour la mise en vente de biens immobiliers, anciens postes de Police à Schmitten, Flamatt et Oberschrot ;
- > préparation pour la mise en vente de l'immeuble à la route de Montmasson 80, d'un terrain et de la Maison Sidonie, à Marsens ;
- > vente des bâtiments du restaurant-fromagerie et de la Maison Condémine, à Marsens ;
- > planification et suivi des travaux de réaménagement de la réception du Ministère public ainsi que d'autres surfaces locatives ;
- > modification et mise en conformité de plusieurs signalétiques des services de l'Etat.

Différentes négociations ont eu lieu au niveau des locations externes en rapport aux critères de fixation de loyer, contestation de décomptes de charges et consignation de loyer pour travaux non entrepris. Des surfaces ont été restituées au profit de la nouvelle construction du bâtiment MOZAIK pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social et la Haute Ecole de santé Fribourg, sur le site des Arsenaux, à Fribourg.

1.1.1.4 Section administrative – secteur constructions subventionnées

La commission des constructions scolaires a tenu 4 (3) séances au cours desquelles 32 (19) dossiers ont été traités.

L'Etat a versé 1 807 263 (1 800 452) francs pour le subventionnement des constructions scolaires du niveau primaire et pour les constructions scolaires du niveau secondaire 2 688 817 (2 700 000) francs de subventions à l'investissement.

1.1.2 Evénements particuliers

Dans sa tâche d'entretien et de rénovation des constructions et des installations des bâtiments de l'Etat, la section technique a conduit et dirigé les travaux concernant les bâtiments suivants :

1.1.2.1 Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS)

- > Bibliothèque cantonale et universitaire ;
- > Commanderie St-Jean ;
- > Haute Ecole pédagogique ;
- > Collège Saint-Michel ;
- > Domaines du Collège Saint-Michel ;
- > Collège du Sud ;
- > Collège Sainte-Croix ;
- > Ecole de culture générale Fribourg ;
- > Musée d'histoire naturelle ;
- > Musée d'art et d'histoire ;
- > Conservatoire, à Granges-Paccot ;
- > Ecole de musique de Bulle ;
- > Collège de Gambach.

1.1.2.2 Pour la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ)

- > Bâtiment de la Direction ;
- > Office des poursuites du Lac ;
- > Prison centrale ;
- > Poste de police, à Tavel ;
- > Bâtiment administratif à la rue de l'Europe, à Bulle ;
- > Fourrières, à Avenches ;
- > Poste de police, à Morat ;
- > Cabane des chiens, à Châtillon ;
- > Bâtiment de la Police de sûreté, à Fribourg ;
- > Poste de police, hangar à bateau, à Portalban ;
- > CIG Granges-Paccot ;
- > Garage à véhicules de la police, à Granges-Paccot ;
- > CIG Vulruz ;
- > CIG Domdidier ;
- > Poste de police « Les Pilettes », à Fribourg ;
- > Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya ;
- > Ancien Arsenal, bâtiment des dépôts ;
- > Service de la population et des migrants, à Granges-Paccot ;
- > Justice de paix de l'arrondissement du Lac, à Morat ;
- > Abris PC, à Châtillon ;
- > Etablissements de Bellechasse ;
- > Centre d'instruction protection civile, à Sugiez.

1.1.2.3 Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)

- > Préfecture de la Singine ;
- > Préfecture du Lac ;
- > Préfecture de la Veveyse ;
- > Préfecture de la Gruyère ;
- > Bâtiment EVA, à Givisiez ;
- > Pisciculture d'Estavayer-le-Lac ;
- > Service des forêts et de la faune, pavillons à Domdidier ;
- > Bâtiment de la Direction.

1.1.2.4 Pour la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)

- > Bâtiment de la Direction ;

-
- > Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture Fribourg ;
 - > Haute Ecole de gestion de Fribourg ;
 - > Ecole des métiers ;
 - > Haute Ecole de santé Fribourg ;
 - > eikon – Ecole professionnelle en arts appliqués.

1.1.2.5 Pour la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)

- > Centres de requérants d'asile de Fribourg (Foyer de la Poya et Foyer Sainte-Elisabeth) ;
- > Centre de requérants d'asile d'Estavayer-le-Lac ;
- > Centre d'hébergement pour requérants d'asile de Grolley.

1.1.2.6 Pour la Direction des finances (DFIN)

- > Bâtiment du Service de l'informatique et des télécommunications, à Givisiez ;
- > Bâtiment de la Direction.

1.1.2.7 Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)

- > Bâtiment administratif à la route des Daillettes 6 et 6a ;
- > Dépôt des cantonniers du Stadtberg ;
- > Dépôt des cantonniers, à Romont ;
- > Service de la nature et du paysage ;
- > Bâtiment administratif à la Grand-Rue 32.

1.1.2.8 Pour l'Administration centrale

- > Chancellerie d'Etat ;
- > Hôtel cantonal ;
- > Château préfectoral de Bulle ;
- > Château préfectoral de Châtel-Saint-Denis ;
- > Château préfectoral de Romont ;
- > Château préfectoral d'Estavayer-le-Lac ;
- > Château préfectoral de Morat.

1.1.2.9 Pour les églises, chapelles et monuments historiques

- > Année du Patrimoine culturel 2018, ouverture des tours, remparts et donjons du canton ;
- > Cathédrale St-Nicolas ;
- > Château de Gruyères ;
- > Rotonde du Belluard et son arsenal ;
- > Tours et Remparts ;
- > Eglise St-Maurice ;
- > Eglise du Collège St-Michel.

1.1.3 Télégestion

Les tâches suivantes ont été effectuées pour la télégestion :

- > contrôle des résultats pour certains bâtiments avant leur validation ;
- > raccordement des nouvelles acquisitions et des nouveaux bâtiments sur le système informatique de l'Etat ;
- > installation de nouvelles alarmes agression, effraction et incendie sur le système informatique propre à l'Etat ;
- > modification des systèmes de transmission de secours dans les ascenseurs ;
- > analyse des offres des fournisseurs d'énergie (PLACAD, EBEL, FRICAD et Gruyère Energie) pour les nouveaux bâtiments ;
- > calcul de diverses répartitions pour la facturation des charges aux utilisateurs des surfaces ;
- > contrôle des offres des installateurs pour les différents bâtiments en transformation ou pour la mise en conformité des installations ;

- > analyse des abonnements pour les ascenseurs ;
- > pose, relevé et analyse des appareils de mesures dans différents bâtiments ;
- > contrôle des contrats et des dossiers techniques de la Fondation énergie Fribourg ;
- > étude pour un nouveau chauffage dans trois salles d'exposition au Château de Gruyère ;
- > suivi et contrôle de la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les différents toits des bâtiments de l'Etat ;
- > mise en œuvre d'un contrat type pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques.

1.1.4 Développement durable

Dans le cadre de l'obligation faite aux « gros consommateurs » selon l'article 18a de la loi sur l'énergie du 9 juin 2000, le SBat a fait contrôler les contrats de la Fondation énergie Fribourg, qui dirige l'analyse de l'efficacité de l'énergie par différents bureaux d'ingénieurs.

1.1.5 Réorganisation

L'organisation actuelle du SBat ne permet plus de répondre aux défis du XXI^e siècle en matière de constructions et de gestion de grands projets.

Des séances de travail ont été organisées avec des experts, notamment externes, ayant pour but de se pencher sur les contours de cette réorganisation. Dans un processus en deux temps, la première étape consistant en une analyse des processus actuels et des besoins de l'administration s'est terminée durant l'été. La seconde, qui a débuté à l'automne, permettra de proposer des pistes pour optimiser l'organisation du service et d'estimer les ressources nécessaires pour accomplir les tâches souhaitées. Les processus obligatoires pour le bon déroulement de toute la phase de planification, d'exécution et d'exploitation des projets seront mis en place. La gestion du portefeuille et du patrimoine immobilier fera aussi l'objet de réflexion et de professionnalisation. La collaboration entre les différentes Directions et le SBat sera améliorée.

1.2 Récapitulatif des dépenses pour le Service

Les dépenses pour les travaux sont présentées ci-dessous :

Dépenses	Fr. *	Fr. **
Entretien des bâtiments	4 797 407 (4 655 037)	5 360 724 (5 199 974)
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	1 576 967 (1 699 998)	78 456 (80 000)
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	30 189 568 (7 134 160)	71 296 570 (41 645 380)

* à charge des comptes du SBat

** à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions

7 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres des charges		Compte 2018 EPT	Compte 2017 EPT	Ecart EPT
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions		409,13	402,78	6,35
Administration centrale		409,13	402,78	6,35
3800/TPSE	Secrétariat général	11,35	9,51	1,84
3801/SNP	Service de la nature et du paysage	5,02	4,90	0,12
3805/OCAT	Service des constructions et de l'aménagement	36,77	36,26	0,51
3808/SMOB	Service de la mobilité	14,29	14,81	-0,52
3811/SPCH	Service des ponts et chaussées	149,94	148,47	1,47
3830/PCRN	Routes nationales : entretien	42,22	41,95	0,27
3845/OPEN	Service de l'environnement	54,70	53,62	1,08
3850/BATI	Service des bâtiments	94,84	93,26	1,58

Rapport d'activité
Chancellerie d'Etat
—
2018



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Table des matières

1	Secrétariat du Conseil d'Etat	6
1.1	Fonctions d'état-major et d'assistance	6
1.1.1	Séances et manifestations du Conseil d'Etat	6
1.1.2	Conférence des secrétaires généraux	6
1.1.3	Relations avec le Grand Conseil	6
1.1.4	Conférence des chanceliers d'Etat et Conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins	6
1.2	Bureau de l'information (Bdl)	6
1.2.1	Formation continue dans le domaine de l'information	6
1.2.2	Communiqués, conférences et points de presse	7
1.2.3	Revue de presse	7
1.2.4	Communication digitale	7
1.2.5	Identité visuelle	7
1.2.6	Organe cantonal de conduite (OCC)	7
1.2.7	Concours Cinécivic	7
1.3	Relations extérieures	7
1.3.1	Coopération intercantonale	8
1.3.2	Intégration européenne et relations internationales	8
1.4	Promotion de l'image du canton de Fribourg	9
1.5	Secteur Traduction	9
1.5.1	Traduction	9
1.5.2	Terminologie	10
1.5.3	Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat	10
1.5.4	Informatique	10
1.6	Secteur Publications officielles	10
1.6.1	Publications	11
1.6.2	Votations populaires fédérales et cantonales	11
1.6.3	Election complémentaire au Conseil d'Etat	11
1.6.4	Actes de naturalisation	11
1.6.5	Activités particulières	11
1.7	Secteur Droits politiques	12
1.7.1	Scrutins et processus	12
1.7.2	Votations	13
1.7.3	Elections	13

1.7.4	Exercice des droits populaires	13
1.8	Projets informatiques (SPI)	14
1.9	Secrétariat de cyberadministration	14
1.9.1	Guichet virtuel de cyberadministration	14
1.9.2	Services de base	14
1.9.3	Prestations	15
1.9.4	Commission de cyberadministration (CoCyb)	15
1.9.5	Coopération cantonale et intercantonale	15
1.10	Référentiel cantonal	16
2	Service de législation (SLeg)	17
2.1	Activités	17
2.1.1	Appui à l'élaboration de la législation spéciale	17
2.1.2	Diffusion de la législation	17
2.1.3	Elaboration de projets de législation générale	17
2.1.4	Service juridique et divers	18
2.2	Evénements particuliers	18
2.2.1	Elaboration de projets sur mandat	18
2.2.2	Planification des projets législatifs 2017-2021	18
3	Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)	18
3.1	Activités	18
3.2	Secteur des achats	18
3.3	Travaux d'impression réalisés en interne	19
3.4	Tâches de prépresse	19
3.5	Travaux de reliure et de numérisation	20
3.6	Fournitures de matériel de bureau et logistique	20
3.7	Chiffres clés 2018	21
4	Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)	21
4.1	Bases légales et organisation	21
4.2	Bâtiments	21
4.3	Prestations et activités	22
4.3.1	Informatique et nouvelles technologies	22
4.3.2	Relations avec les producteurs d'archives	22
4.3.3	Accroissement des fonds d'archives et bibliothèque	22
4.3.4	Travaux de classement et d'inventaire	22
4.3.5	Conservation et restauration	22
4.3.6	Service au public	23

4.3.7	Activités culturelles et recherches scientifiques	23
5	Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD)	24
5.1	Activités	24
6	Médiation cantonale administrative (Med)	24
6.1	Activité	24
7	Etat du personnel	25

1 Secrétariat du Conseil d'Etat

Chancelière d'Etat : Danielle Gagnaux-Morel

Vice-chancelière d'Etat : Sophie Perrier

Vice-chancelier d'Etat : Marc Valloton

1.1 Fonctions d'état-major et d'assistance

1.1.1 Séances et manifestations du Conseil d'Etat

La Chancellerie d'Etat a organisé les séances et les manifestations. Le détail de ces activités est rapporté dans le chapitre 4 du rapport du Conseil d'Etat.

1.1.2 Conférence des secrétaires généraux

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par la Chancelière d'Etat, a tenu sept séances en 2018. Outre les précieux échanges de bonnes pratiques entre les Directions, la Conférence a discuté et donné un préavis sur plusieurs projets tels la politique RH, le projet FR-Innov, la priorisation des projets informatiques, les systèmes d'information et de la digitalisation et les objets transversaux et d'envergure.

1.1.3 Relations avec le Grand Conseil

La Chancelière d'Etat a participé aux séances du Bureau du Grand Conseil pour la préparation de l'ordre du jour des sessions.

1.1.4 Conférence des chanceliers d'Etat et Conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins

Lors de la session d'automne 2017, la Chancelière d'Etat a été élue au Comité de la Conférence suisse des chanceliers d'Etat (CCE). Au sein du comité, elle a été désignée Secrétaire générale de la CCE. Pendant l'année, elle a participé aux cinq séances du Comité, à Berne et à Bâle, ainsi qu'aux deux séances annuelles, en printemps (VS, Sierre) et automne (GE, Genève). Elle a également assisté aux deux séances annuelles de la Conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins au printemps (TI, Bellinzona) et en automne (VS, Sierre). Les principaux thèmes traités par les chanceliers d'Etat en 2018 ont été :

- > la communication des organes publics ;
- > les droits politiques, en particulier le dossier du vote électronique ;
- > le positionnement de la Conférence des chanceliers d'Etat dans le débat public ;
- > l'application votations mise à disposition du public pour suivre le dépouillement des votations à l'échelon suisse.

1.2 Bureau de l'information (BdI)

Le BdI soutient la Chancellerie d'Etat dans ses activités d'information sur les affaires du Conseil d'Etat. Il assure la coordination générale des activités de l'administration relatives à l'information du public. Il assiste et conseille les Directions ainsi que leurs unités dans ces activités et veille aux bonnes relations avec les médias.

1.2.1 Formation continue dans le domaine de l'information

Le BdI a poursuivi et entretenu ses contacts avec les membres de l'administration cantonale ainsi qu'avec les journalistes. Il a notamment organisé une nouvelle journée de formation à la communication destinée aux cadres de l'Etat. Des professionnels des médias interviennent durant cette journée qui permet au BdI de jouer ainsi très concrètement son rôle de « trait d'union ». De même, il a invité les représentant-e-s des médias à une nouvelle séance de discussion avec les correspondant-e-s en matière d'information dans les Directions de l'Etat.

1.2.2 Communiqués, conférences et points de presse

En 2018, quelque 320 communiqués ont été adressés aux médias et 66 conférences de presse impliquant au moins un Conseiller d'Etat ont été organisées. Soucieux d'améliorer encore la coordination de la communication, le BdI a organisé plusieurs séances de la Conférence des correspondants en matière d'information dans les Directions.

1.2.3 Revue de presse

Le BdI a réalisé l'an dernier, comme depuis plusieurs années, une revue de presse quotidienne des principaux articles parus dans les médias audiovisuels et dans la presse écrite. Cette revue, destinée en particulier aux cadres supérieurs de l'Etat, est publiée sur Intranet. Elle permet d'apprécier rapidement l'ensemble des thèmes traités chaque jour par les médias au sujet de l'Etat de Fribourg.

1.2.4 Communication digitale

1.2.4.1 Internet et Intranet

L'année 2018 a été marquée par la mise en ligne du nouveau site fr.ch le 31 août. Objectifs visés : une consultation facilitée sur les tablettes et les téléphones mobiles, en tout temps, des contenus plus visuels, une présentation thématique et une recherche améliorée. Pour ce faire, il a migré sur un nouveau logiciel de gestion de contenu et complètement revu sa présentation. Les utilisateurs et utilisatrices ont été consultés, le design rafraîchi. Quelque 300 personnes y ont participé. Les retours sont globalement positifs, toutefois, des adaptations sont encore nécessaires et le site est en amélioration continue. Le BdI préside le comité rédactionnel du site, qui siège chaque semaine. Un poste de spécialiste en multimédia à 80 % a été créé pour concevoir les visuels de l'ensemble des Directions et Services.

Le BdI a en outre collaboré étroitement à la migration du nouvel intranet transverse, dont la mise en ligne est prévue en janvier 2019.

1.2.4.2 Médias sociaux

Le BdI fonctionne comme « Community Manager » pour les médias sociaux sur lesquels l'Etat est présent, à savoir Facebook, Twitter, LinkedIn et YouTube. Le nombre d'abonné-e-s poursuit son augmentation significative (ex : Facebook Etat de Fribourg 5722 (4419 en 2017) ; LinkedIn 6892 abonnés (4051 en 2017). Le taux d'engagement et d'interactions est aussi en hausse.

1.2.5 Identité visuelle

Le BdI veille quotidiennement au respect et à la bonne application de la charte graphique en lien avec l'identité visuelle de l'Etat au sein de toutes les unités administratives qui y sont soumises, avec l'appui de la Conférence des secrétaires généraux.

1.2.6 Organe cantonal de conduite (OCC)

Le responsable du BdI et son adjointe sont appelés à œuvrer régulièrement au sein de l'OCC, notamment en participant aux groupes de réflexion travaillant sur les problématiques des catastrophes.

1.2.7 Concours Cinécivic

Le BdI a coordonné les travaux en lien avec le concours Cinécivic, qui récompense des films et des affiches réalisés par des jeunes de 10 à 25 ans domiciliés ou scolarisés dans l'un des six cantons partenaires. Les réalisations doivent inciter les autres jeunes à voter. Pour cette édition 2017-2018, 930 jeunes Romands et Romandes se sont inscrits au concours en déposant 67 projets, dont 18 films réalisés par des écoles et 286 affiches.

1.3 Relations extérieures

Le secteur des relations extérieures auprès de la Chancellerie d'Etat apporte un soutien au Conseil d'Etat pour assurer un lien entre le canton de Fribourg et son environnement extérieur, notamment les autres cantons, les conférences gouvernementales (CdC, CGSO, CLDF dont Fribourg assume la présidence jusqu'en 2020), le Parlement fédéral, la Confédération et l'Union européenne. Les dossiers suivis par le secteur sont présentés dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat au chapitre « Relations extérieures ». Seules quelques activités particulières sont par conséquent

présentées ci-dessous. La préparation des dossiers, la coordination intra- et intercantonale et le suivi des affaires fédérales, intercantionales et internationales constituent ses activités principales.

1.3.1 Coopération intercantonale

Le secteur des relations extérieures coordonne la mise en œuvre du projet Région capitale suisse (RCS) au sein de l'Etat de Fribourg.

Sept ans après son lancement, la RCS est en mesure de développer des projets et de se positionner comme une interlocutrice de premier plan sur des thèmes clés, comme les infrastructures. C'est dans cette optique que la RCS a retenu la mobilité comme thème prioritaire pour 2018, comme toujours dans une optique d'innovation. Le Forum 2018 de la RCS a donc logiquement été consacré à la « Smart Mobility ». Il s'est tenu le 23 novembre 2018 au Podium de Düdingen, en compagnie de la Conseillère fédérale Doris Leuthard. Avec plus de 230 participants et participantes et le soutien financier important des différents sponsors, l'événement a largement répondu aux attentes. Il a également fait la part belle à plusieurs entreprises de la région, qui ont pu présenter leurs activités / projets en marge de ce Forum. Comme en 2017 avec l'agro-alimentaire, l'objectif est de favoriser la mise en réseau des acteurs d'un même secteur, afin d'aider à la promotion de réseaux de compétences initiateurs de projets.

Les projets suivants ont été mis en œuvre ou poursuivis au cours de l'année 2018, avec la participation de l'Etat de Fribourg ainsi que d'autres partenaires fribourgeois membres de la RCS (régions du Lac, de la Broye, de la Singine, Agglo de Fribourg et villes de Morat et d'Estavayer-le-Lac) :

- > « Smart Capital Region ». Développement de projets innovants, avec pour ambition d'anticiper les outils qui vont répondre aux attentes des sociétés de demain : inauguration en 2018 des premiers quartiers à énergie positive ; développement de projets de car-sharing et de mobilité autonome ; travail en collaboration avec les CFF autour de centres de mobilités ; création d'une application pour annoncer des dysfonctionnements / dégradations sur le domaine public (« Schadenmelder ») ;
- > Développement de pôles économiques spécifiques, autour de clusters. Le plus emblématique : le cluster Food & Nutrition, point fort de Fribourg au sein de la RCS avec plus de 100 membres ;
- > Au titre du bilinguisme, la RCS a développé et soutenu des projets d'échanges linguistiques, en commun avec le Forum du bilinguisme à Bienne. Les séances de Tandems entre administrations ont été poursuivies avec succès. Un projet de journée du bilinguisme au sein de la RCS est à l'étude ;
- > La représentation des intérêts de la RCS au niveau fédéral se fait par différents canaux, à commencer par le groupe parlementaire réunissant les élu-e-s des principaux cantons membres (45 parlementaires), ainsi que le comité du Lötschberg. Celui-ci s'est mobilisé en 2018 pour soutenir les intérêts des régions de la RCS dans les projets d'infrastructures ferroviaires inclus dans le PRODES.

1.3.2 Intégration européenne et relations internationales

Le suivi et la mise en œuvre, au niveau cantonal, des Bilatérales I et II, ainsi que le dossier global de l'intégration européenne, constituent une tâche permanente du secteur des relations extérieures. La politique européenne de la Suisse a été marquée en 2018 par la concrétisation de la mise en œuvre de l'initiative « Contre l'immigration de masse ». Le canton de Fribourg a participé à ce processus dans le cadre des procédures de consultation fédérales et par le biais de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Depuis le 1^{er} juillet 2018, les employeurs sont tenus d'annoncer les postes vacants si le taux de chômage dans leur secteur dépasse les 8 %. Le premier bilan tiré dans le canton est plutôt satisfaisant. Le nombre de places vacantes a doublé, mais également la quantité de travail au sein de l'administration, qui s'inquiète des lourdeurs administratives. La question des contrôles (autant du nombre que de la qualité) mérite encore passablement d'attention.

L'autre grand dossier est la conclusion d'un accord-cadre institutionnel avec l'Union européenne, afin de lancer la rénovation de la voie bilatérale. Après des années marquées par de longues phases de négociations techniques, 2018 a vu le dossier prendre une tournure beaucoup plus politique. Mesures d'accompagnement, aide d'Etat, citoyenneté européenne : le Conseil fédéral n'est pas parvenu à sortir des blocages politiques, malgré les pressions européennes et la forte impatience de Bruxelles. Le dossier fait désormais l'objet d'une vaste consultation, dont personne ne sait sur quoi elle va aboutir. D'autant que la Suisse entrera en campagne électorale précisément au moment où le Conseil

fédéral devrait communiquer sur la marche à suivre (mai-juin 2019). La Suisse va-t-elle être en mesure de poursuivre son chemin sur la voie bilatérale ? L'année 2019 sera celle des points d'interrogations et d'une situation que même les plus optimistes peinent à qualifier de confortable.

En ce qui concerne l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), le directeur de la Sécurité et de la Justice, avec l'appui du secteur des relations extérieures, représente le canton au sein des instances de cette assemblée. Lors de l'Assemblée Générale de l'ARE à Lillehammer, les 23 et 24 mai, le délégué aux affaires extérieures a représenté le canton. L'héritage culturel fribourgeois a été présenté à l'Université d'été de l'Assemblée des régions d'Europe en Roumanie, par un membre du conseil des jeunes. Le directeur de l'Aménagement, de l'Environnement et des Constructions a représenté le canton de Fribourg lors du sommet R20 du 15 mai en Autriche. La participation du canton à certains projets de l'ARE a également été poursuivie, notamment le programme Eurodyssée, qui a abouti à l'échange de plusieurs jeunes professionnels entre le canton de Fribourg et des régions européennes. Enfin, un accord de coopération portant sur l'économie et l'innovation lie depuis le 1^{er} janvier 2014 la région française du Grand-Est (dont l'Alsace) au canton de Fribourg.

1.4 Promotion de l'image du canton de Fribourg

Ayant vu le jour en décembre 2013 sous impulsion du Conseil d'Etat, l'association « Fribourgissima Image Fribourg » mène, depuis et avec succès, la campagne de notoriété « Fribourg, le bonheur en plus ». Composée de quatorze partenaires, l'association est un partenariat public-privé dont l'Etat de Fribourg assure la moitié du financement. Le secrétariat de l'association est géré par la Chancellerie d'Etat, qui lui apporte un soutien organisationnel et logistique indispensable pour assurer le succès du projet : organisation des séances de travail, coordination des travaux, mise en œuvre des décisions, comptabilité et gestion financière. Il revient au comité exécutif de l'association, présidé la Chancelière d'Etat, de concrétiser et mettre en œuvre le programme annuel. Réuni à cinq reprises, le comité exécutif a continué à déployer la stratégie de communication digitale du projet ainsi qu'à engager l'association dans la création de projets et la mise en œuvre d'événements. Ainsi en 2018, l'association s'est impliquée dans la présence fribourgeoise au Marché-Concours national de chevaux de Saiguelégier. Invité d'honneur, le canton de Fribourg a su transmettre son « bonheur en plus » à plus de 55 000 visiteurs lors du week-end du 10 au 12 août 2018. Renouvelant la collaboration étroite avec le Festival des Lumières de Morat, les deux entités ont présenté un projet au Paléo Festival de Nyon. Cette cinquième année d'activité de « Fribourgissima Image Fribourg » a été l'occasion de relever de beaux défis, tout en continuant à enrichir la plate-forme d'échanges créée autour de la campagne de notoriété. L'engagement des partenaires et leur volonté de s'associer pour promouvoir l'image du canton de Fribourg ne cesse de grandir et de s'intensifier. Pour plus de détails sur les activités réalisées, référez-vous au rapport d'activité de l'association et au rapport du Conseil d'Etat, point 3.6.2.

1.5 Secteur Traduction

Le secteur Traduction contrôle l'exactitude matérielle et linguistique des versions allemandes des textes qui lui sont soumis par les Directions ou d'autres autorités. Il réalise aussi des traductions pour la Chancellerie d'Etat, le Secrétariat du Grand Conseil et, au besoin, pour la présidence du Conseil d'Etat et les Directions et assure la coordination des questions de traduction français-allemand et allemand-français au sein de l'administration cantonale.

Durant l'année 2018, le secteur a employé une stagiaire qui a non seulement apporté une précieuse contribution à la traduction mais également assumé des travaux de terminologie.

1.5.1 Traduction

En 2018, les collaborateurs du secteur ont, à côté des textes courants, traduit quelques documents très volumineux en lien avec la Cyberadministration, l'Hôpital cantonal, le Système de gestion des élections et votations (SyGEV) et la participation du canton de Fribourg en tant qu'invité d'honneur au Marché-Concours de Saiguelégier. Le plan directeur cantonal de la digitalisation a été un autre texte très long à traduire. La traduction en allemand des rapports d'activité des tribunaux de district et des justices de paix de la partie francophone du canton a également engendré pour le secteur un important volume de travail. Le secteur a aussi assuré la traduction du rapport d'activité de Fribourgissima.

En outre, le secteur, tout au long de l'année, a apporté son soutien aux Directions dont les traducteurs et traductrices étaient absents ou surchargés.

Enfin, par rapport à l'an passé, il a été fait moins fréquemment usage de la possibilité de faire traduire à l'externe des textes de l'allemand vers le français : 32 mandats ont été attribués contre 36 en 2017.

1.5.2 Terminologie

Le responsable du secteur a mis à jour la terminologie extraite de la législation fribourgeoise, disponible dans la base interne des données terminologiques. Il a également inséré dans la base de données les titres des nouveaux actes législatifs. Il a transmis à la Chancellerie fédérale, sous la forme d'un tableau Excel, les titres de l'ensemble des textes législatifs fribourgeois pour insertion dans la base de données terminologique Termdat.

La stagiaire a adapté la terminologie de l'éducation à la nouvelle législation et a commencé à saisir la terminologie de la pédagogie spécialisée.

Le secteur a collaboré activement aux travaux de l'Organe de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public (CoTerm), organe qui a tenu deux séances en 2018.

1.5.3 Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat

La Conférence des traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg, qui réunit les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale ainsi que ceux de l'hôpital fribourgeois et du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale, a tenu une séance en 2018. Créé en 2011, cet organe est présidé par le responsable du secteur et traite les questions de traduction et de terminologie au sein de l'Etat. En 2018, la Conférence a notamment traité la question de la traduction des textes législatifs pour la future version de la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF).

Pour leur formation continue, les traducteurs et traductrices ont participé à « Equivalences », le congrès annuel de l'Association suisse des traducteurs, terminologues et interprètes (ASTTI) qui était consacré au thème « Traduction et intelligence artificielle : risque ou chance ? ». Depuis 2017, l'ensemble des traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg est membre de soutien de l'ASTTI.

1.5.4 Informatique

Les mises à jour du logiciel de traduction assistée par ordinateur (instrument TAO), après les défaillances de 2017, ont repris et ont été installées régulièrement en 2018.

La terminologie de l'Etat de Fribourg est disponible sur Internet, à l'adresse <http://friterm.fr.ch>, et les nouvelles entrées y sont insérées mensuellement.

1.6 Secteur Publications officielles

Le secteur Publications officielles assure le contrôle formel et légistique des versions française et allemande des projets d'actes législatifs et des textes officiels émanant des Directions du Conseil d'Etat ou d'autres autorités. Il procède au contrôle linguistique de la version française, pendant que le contrôle de la version allemande est confié au secteur Traduction. Il est également chargé de mettre la touche finale aux rapports du Conseil d'Etat ainsi qu'aux messages accompagnant les projets de lois et de décrets en vue de leur diffusion auprès du Grand Conseil.

Le secteur pourvoit à la publication, dans le Recueil officiel fribourgeois, des actes adoptés par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et d'autres autorités. Chaque semaine, il insère sur Internet les actes législatifs publiés dans le Recueil officiel et tient à jour les données complémentaires les concernant : exercice des droits populaires, promulgation, entrée en vigueur, approbation fédérale.

Le secteur a aussi pour tâche la publication dans la Feuille officielle d'avis et de textes officiels concernant des affaires de la Chancellerie d'Etat, des affaires fédérales ou encore des affaires intercantionales et extracantoniales. A cela s'ajoute la gestion, en collaboration avec l'imprimerie, des questions liées à l'outil de saisie mis à la disposition des services de l'Etat pour la publication de leurs annonces.

Dans le but de veiller au bon déroulement et à une organisation efficace de sa collaboration tant avec les Directions du Conseil d'Etat, le Secrétariat du Grand Conseil ou d'autres autorités qu'avec les imprimeurs, le secteur établit des échéanciers.

Enfin, le secteur a la responsabilité applicative de l'Annuaire téléphonique des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat et est en charge de l'actualisation des données de plusieurs entités.

1.6.1 Publications

Ont été publiés dans le **Recueil officiel fribourgeois (ROF)** :

- > Grand Conseil : 18 lois (2017 : 16) et 19 décrets (2017 : 13)
- > Conseil d'Etat : 73 ordonnances (2017 : 86), 1 arrêté (2017 : 1), 6 règlements (2017 : 1) et 1 tarif (2017 : 0)
- > Directions et autres autorités : 13 actes (2017 : 7).

Le secteur a par ailleurs procédé à la publication de :

- > décisions de promulgation pour 24 actes (2017 : 13)
- > communications de droit cantonal et de droit intercantonal pour 4 actes (2017 : 2).

Au total, ce sont 738 pages (2017 : 533) qui ont été imprimées dans le Recueil français et 747 pages (2017 : 539) dans le Recueil allemand.

Ont été publiés dans la **Feuille officielle (FO)** :

- > Grand Conseil : 4 décrets de naturalisation (2017 : 8)
- > Conseil d'Etat : 23 arrêtés (2017 : 20).

1.6.2 Votations populaires fédérales et cantonales

Le secteur a rédigé et publié dans la Feuille officielle les versions française et allemande des arrêtés de convocation et des arrêtés indiquant les résultats pour les votations cantonales et fédérales qui se sont déroulées au cours de l'année.

1.6.3 Election complémentaire au Conseil d'Etat

A la suite de la démission d'un membre du Conseil d'Etat, il a été procédé à une élection complémentaire. Le secteur a rédigé et publié dans la Feuille officielle, dans les deux langues officielles, l'arrêté indiquant le résultat du premier tour de scrutin et convoquant le corps électoral en vue du second tour de scrutin ainsi que l'arrêté indiquant le résultat du second tour de scrutin. Il a également établi et publié l'arrêté de proclamation de la personne élue et l'arrêté attribuant les Directions administratives du Conseil d'Etat et formant ses délégations.

1.6.4 Actes de naturalisation

Lors des traditionnelles réceptions officielles organisées en leur honneur, les nouveaux citoyens et les nouvelles citoyennes reçoivent un acte de naturalisation et un diplôme. Le secteur, qui est chargé de vérifier l'exactitude des actes sous les aspects formel et matériel, a procédé au contrôle et à l'impression sur papier registre de 447 actes de naturalisation (2017 : 519).

1.6.5 Activités particulières

1.6.5.1 Elections

Le secteur a participé à la rédaction de l'arrêté convoquant pour le dimanche 26 novembre 2017 le corps électoral des communes du périmètre provisoire du Grand Fribourg en vue de l'élection des délégué-e-s à l'assemblée constitutive du Grand Fribourg et l'a publié dans la Feuille officielle ; il a également rédigé un document présentant divers scénarios anticipant les résultats de cette élection, en vue de leur publication dans la Feuille officielle.

Par ailleurs, il a préparé les versions française et allemande de l'arrêté convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 4 mars 2018 en vue de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat et l'a publié dans la Feuille officielle.

1.6.5.2 Législation – Projet BDLF_ROF XML

Le secteur a poursuivi sa contribution et sa collaboration au Projet BDLF_ROF XML dont le but est le remplacement de l'actuelle application de gestion de la législation par une application intégrant le système de rédaction XML. A cet effet, il a apporté son soutien au Service de législation en procédant au contrôle de la forme et de l'exactitude du contenu de 86 actes convertis au format XML et appelés à être insérés dans la nouvelle application.

1.6.5.3 DRUPAL

Ensuite de l'adoption, pour le nouveau portail de l'Etat, de la plate-forme de gestion de contenu DRUPAL, le secteur a procédé à une refonte totale du site des Publications officielles, notamment par la composition de pages définissant la mission, l'organisation et les prestations du secteur et par la rédaction de pages présentant les principales publications officielles de l'Etat de Fribourg.

1.6.5.4 Annuaire officiel de l'Etat de Fribourg

La décision du Conseil d'Etat de renoncer à la publication sous forme papier de l'*Annuaire officiel de l'Etat de Fribourg* est assortie de la condition que la Chancellerie d'Etat veille à ce que les données électroniques correspondant aux données qui figuraient dans l'Annuaire soient versées aux Archives de l'Etat, conformément aux directives en matière d'archivage. Le secteur, afin de satisfaire à cette exigence, a élaboré un processus de collecte des données en vue de leur mise en forme et de leur archivage électronique.

1.6.5.5 Terminologie

Le secteur a apporté son concours aux travaux du secteur Traduction en contrôlant la version française de 93 fiches terminologiques relevant du domaine de l'enseignement obligatoire.

1.7 Secteur Droits politiques

1.7.1 Scrutins et processus

Le Système de Gestion des Elections et Votations (SyGEV) a fait l'objet d'évolutions importantes en cours d'année dans la perspective des élections fédérales 2019. Des adaptations ont été apportées afin de permettre aux communes de saisir directement les résultats des votations, en lieu et place des préfectures. Les recommandations issues d'un audit de sécurité a conduit à renforcer l'authentification de SyGEV. Ces adaptations ont fait l'objet d'un test général le 29 novembre 2018 dont les conclusions sont très positives. L'ensemble des votations et élections fédérales, cantonales et communales pourra être géré à l'avenir à l'aide de ce système qui porte sur les processus de pré-vote et de post-vote, y compris la publication des résultats.

Le vote par internet (vote électronique) est rendu possible, depuis novembre 2016, grâce au système mis en place par La Poste Suisse. Le vote par internet a été proposé aux Suisses et Suissesses résidant à l'étranger ainsi qu'aux citoyens et citoyennes de la commune de Treyvaux lors de chaque scrutin. Fort de l'expérience conduite avec la commune pilote de Treyvaux et dans l'objectif de faciliter les travaux des communes et en garantir la qualité, une application est en cours de développement. Ce registre électoral cantonal sera opérationnel en 2019.

Le taux d'utilisation du vote par internet au cours des scrutins 2018 :

Date du scrutin	4.03.2018	25.03.2018	10.06.2018	23.09.2018	25.11.2018
Suisses de l'étranger	52,4 %	49,6 %	50,5 %	50,9 %	54,8 %
Treyvaux	37,3 %	35,0 %	36,6 %	31,3 %	34,0 %

Comme le démontrait une étude en 2017, le vote électronique présente une des prestations les plus attendues des citoyens et citoyennes dans le cadre du développement des outils numériques dans les administrations publiques avec 71 % des personnes interrogées qui souhaitent pouvoir recourir à l'e-Voting. (Source : enquête relative à l'Etude nationale sur la cyberadministration 2017, groupes cible population et administration, Demo SCOPE AG).

1.7.2 Votations

Quatre scrutins ont été organisés, portant sur des votations fédérales et cantonales.

Le 4 mars 2018, les citoyens et citoyennes se sont prononcés sur deux objets fédéraux :

- > Arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021 ;
- > Initiative populaire « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) ».

Ainsi que sur deux objets cantonaux :

- > Initiative constitutionnelle « Transparence et financement de la politique » ;
- > Décret du 17 novembre 2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg.

Le 10 juin 2018, les citoyens et citoyennes se sont prononcés sur deux objets fédéraux :

- > Initiative populaire « Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale! (Initiative Monnaie pleine) » ;
- > Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAr).

Et un objet cantonal

- > Décret du 6 février 2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'assainissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg.

Le 23 septembre 2018, les citoyens et citoyennes se sont prononcés sur trois objets fédéraux :

- > Arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres [initiative vélo] » qui a été retirée) ;
- > Initiative populaire du 26 novembre 2015 « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) » ;
- > Initiative populaire du 30 mars 2016 « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous ».

Le 25 novembre 2018, les citoyens et citoyennes se sont prononcés sur trois objets fédéraux :

- > Initiative populaire « Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes) » ;
- > Initiative populaire « Le droit suisse au lieu des juges étrangers (Initiative pour l'autodétermination) » ;
- > Modification de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés).

1.7.3 Elections

A la suite de la démission de la Conseillère d'Etat Marie Garnier, au 30 avril 2018, une élection complémentaire a été organisée. Le premier tour s'est déroulé le 4 mars et le second tour le 25 mars 2018. Didier Castella a été élu au second tour de cette élection.

De nombreuses élections complémentaires dans les exécutifs communaux ainsi que dans des législatifs ont fait suite à des démissions.

Les résultats détaillés des votations et élections sont disponibles sur internet à l'adresse suivante :

<http://sygev.fr.ch/resultats>.

1.7.4 Exercice des droits populaires

Aucune initiative n'a été déposée en 2018. En revanche la volonté populaire s'est exprimée sous la forme d'une annonce de demande de référendum :

- > 29 novembre 2018 : annonce de demande de référendum de l'Union Syndicale fribourgeoise (USF) contre la loi du 9 octobre 2018 modifiant la loi sur l'exercice du commerce (ouverture des commerces le samedi).

Cinq pétitions ont été remises à la Chancellerie d'Etat :

- > 8 juin 2018 : pétition ATE contre le bruit (8846 signatures récoltées dans toute la Suisse) ;
- > 28 août 2018 : pétition du Syndicat des services publics – région Fribourg « Contre la suppression de toute notation qui mène au salaire au mérite – Perséval – Enséval » ;
- > 9 octobre 2018 : pétition de l'Association des riverains de la rive du lac de Neuchâtel et du lac de Morat (ARSUD) « Sauver les chalets de la rive sud du lac de Neuchâtel » (11 342 signatures) ;
- > 8 novembre 2018 : pétition du Groupe Alliance Socialistes et Sympathisants « Pour le maintien de la gare ferroviaire de Rosé » (712 signatures) ;
- > 9 novembre 2018 : pétition du groupe Coordin'action Fribourg Solidaire « Non aux expulsions vers l'Ethiopie et l'Erythrée ! » (2374 signatures).

1.8 Projets informatiques (SPI)

Le secteur des Projets informatiques (SPI) s'est impliqué de manière importante dans la poursuite du développement du vote électronique. Les travaux préparatoires d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) basé sur la norme ISO 27001:2013 ont débuté dans le but d'obtenir une certification officielle. Celle-ci est la condition sine qua non pour l'obtention du Conseil fédéral de l'extension du vote électronique au 50% de l'électorat fribourgeois. De plus, le Conseil fédéral a octroyé à l'Etat de Fribourg une autorisation générale de mener des essais de vote électronique pour les années 2019 et 2020 dans le cadre du 30 % de l'électorat. Depuis le mois de septembre, les certificats de capacité civique pour le vote électronique sont imprimés au SAMI.

Les travaux de migration vers une mise à jour majeure de l'application de gestion des affaires du Conseil d'Etat (AXIOMA) ont abouti à la mise en service de cette application en fin d'année.

Le SPI assure le support pour tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat pour les applications suivantes : Axioma, GesCom et ATE/ATI.

1.9 Secrétariat de cyberadministration

La mission fixée par le Conseil d'Etat au secrétariat de cyberadministration au travers de la stratégie de décembre 2014 est de moderniser l'accès aux prestations tout en mutualisant les frais d'investissements au sein de l'Etat. Cette stratégie concrétise la nécessité de permettre à la population et à l'économie de traiter leurs affaires importantes avec les autorités par voie électronique grâce aux technologies de l'information et de la communication.

1.9.1 Guichet virtuel de cyberadministration

Cette année, une nouvelle version du guichet virtuel a été mise en production. Cette évolution comprend des améliorations technologiques mais aussi l'introduction de l'anglais en plus du français et de l'allemand. Cela concrétise le lancement des prestations à destination de la population qui a fait l'objet d'une conférence de presse en date du 12 octobre, événement relayé entre autres sur la Télé Vaud-Fribourg. Les prochaines évolutions pour 2019 se focaliseront au niveau de l'expérience utilisateur et des services de base de la cyberadministration.

1.9.2 Services de base

Les services de base représentent les fondements nécessaires aux prestations de cyberadministration. Ces briques de base sont nécessaires au développement de la cyberadministration et ont été définis en collaboration avec la CoCyb. Une partie des services ont déjà été mis en œuvre courant 2018 à savoir :

- > le bureau d'identification qui permet de s'assurer que la personne virtuelle correspond bien à la personne physique ;
- > l'ePayment qui permet de faire des paiements en ligne par cartes de crédit et Twint ;
- > et le contrôle d'authenticité des documents qui permet de contrôler de manière simple qu'un document n'a pas été falsifié après son émission par le service de l'Etat concerné. Ce dernier doit permettre d'augmenter la confiance numérique notamment auprès des instances destinataires des documents officiels ;
- > d'autres services de base suivront sur 2019 comme le service de document scanning via Smartphone et le Dashboard citoyen qui permettra de suivre les démarches en cours avec l'Etat de manière centralisée.

Le secrétariat de cyberadministration et le secteur digital du SITel ont également remporté un nouveau financement de projet innovation par eGovernment Suisse en 2018 dans le cadre du projet Simple eSign. Ce projet a vocation de rendre la signature juridiquement valable ou signature qualifiée d'un document électronique aussi simple qu'un paiement en ligne. Ce futur service de base a rencontré un vif intérêt auprès du groupe eGov de la Conférence des Chanceliers qui regroupe tous les cantons de Suisse.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la future stratégie de cyberadministration nationale 2020-2024, ces mêmes discussions et concepts ont trouvé écho au niveau national auprès de l'architecte d'entreprise de la Confédération et d'eGovernment Suisse qui va ajouter ce thème à la prochaine stratégie.

1.9.3 Prestations

Au niveau des prestations, les fiches de salaires électroniques ont été introduites par phases pour atteindre les 19 000 employés. Une prestation pour la communication des informations concernant les vins de l'Etat, les attestations de l'Office des poursuites et du registre du commerce sont à présent disponibles pour la population et l'économie. Le permis de pêche de courte durée est également prêt pour la prochaine période de pêche. Toutes ces prestations ont permis de mettre en place une bonne partie des fondements de la plateforme technologique nécessaire à la cyberadministration pour les prochaines années.

Le secrétariat de cyberadministration et le secteur Digital ont également eu l'opportunité de présenter leur travail dans le cadre de l'événement du SITel organisé en date du 5 octobre. A cette occasion une démonstration d'une prestation du futur ainsi qu'un sondage démontrant les prestations les plus demandées ont été réalisés.

1.9.4 Commission de cyberadministration (CoCyb)

La CoCyb a siégé trois fois en 2018. Elle a validé les orientations prises en terme technologique dans le cadre du guichet virtuel de cyberadministration. Afin qu'un système cohérent soit présenté à la population, la différenciation entre la partie informationnelle destinée à fr.ch et la partie transactionnelle destinée au guichet virtuel a été entérinée. Elle a défini les services de base de la cyberadministration (bureau d'identification, ePayment, contrôle d'authenticité des documents, Simple eSign, document scanning via Smartphone et Dashboard citoyen). Dans ce cadre, elle a souhaité que le module de paiements en ligne mis en œuvre pour le guichet soit à disposition de toutes les futures prestations de l'Etat. Elle a entre autres souhaité l'intégration de Twint dans les moyens de paiements.

La commission a salué la mise en place des prestations suivantes pour 2018 :

- > Communications des vins de l'Etat de Fribourg ;
- > Extrait de l'office des poursuites ;
- > Extrait du registre du commerce ;
- > Permis de pêche de courte durée.

Elle a validé le principe de priorisation des prestations ainsi que la feuille de route des prestations 2019 et débuté l'étude des prestations pour 2020 ainsi que le plan financier jusqu'en 2023.

Dans le cadre des collaborations cantonales et intercantionales, elle a pris acte de la démarche en cours avec les communes et des développements positifs de l'association iGovPortal.ch qui comptera un membre de plus en janvier 2019, à savoir le canton de Soleure. Elle a pris connaissance de la demande du canton de Bâle Campagne pour une présentation de la solution durant le dernier trimestre de l'année.

1.9.5 Coopération cantonale et intercantonale

La collaboration cantonale va bon train. Une collaboration avec l'Association des Communes Fribourgeoises dans le but d'unir les forces pour la digitalisation a été initialisée courant 2018. Cette démarche devrait permettre au canton et aux communes de réaliser des économies d'échelle en unissant leurs forces. La forme finale de cette collaboration et les prestations à réaliser seront définies dès 2019.

Dans le cadre des collaborations intercantionales, notamment au sein de l'association iGovPortal.ch, le secrétariat de cyberadministration a pu par diverses rencontres au niveau national, intéresser de nouveaux cantons à la solution fribourgeoise. En collaboration avec le secrétariat de l'association et le service de l'informatique de la République et Canton du Jura, les entretiens ont conduit à l'adhésion du canton de Soleure au 1^{er} janvier 2019.

Un audit externe de l'expérience utilisateur de la solution iGovPortal a également été effectué pour permettre de se situer par rapport aux références nationales et internationales. En résumé, les auditeurs se sont exprimés en disant qu'il est « assez rare qu'ils aient audité une plateforme aussi bien faite ». Ils se sont également prononcés sur des pistes d'améliorations qui seront intégrées dans les prochaines versions.

1.10 Référentiel cantonal

La Chancellerie d'Etat a participé de manière active en 2018 à la détermination des besoins et prérequis nécessaires à la mise en œuvre du Référentiel cantonal, notamment à l'élaboration des mandats de Programme et de projets liés. Cet outil a pour but premier de traiter dans un registre cantonal les données génériques qui ont pour finalité l'identification, le recensement, la localisation, le contact ou la représentation des personnes ou organisations en relation avec l'Etat. Elles proviennent de différentes sources et sont aujourd'hui créées et retraitées de manière redondante dans différents registres sectoriels.

Cet annuaire en création (personnes physiques, entreprises et établissements, données de référence partageables et nomenclatures) sera une source d'information unifiée et qualifiée au sein de l'Etat de Fribourg. Les administrés auront l'assurance que les informations du Référentiel cantonal les concernant seront maintenues de manière réactive et partagées au sein de l'administration fribourgeoise dans le respect des lois et autorisations accordées.

En concertation avec le SITel et les unités administratives pertinentes et concernées au premier chef par le partage futur de certaines données, la Chancellerie d'Etat a coordonné et mené des analyses, proposé et intégré des partenaires-pilotes et initié la co-construction de processus futurs. Ainsi, les exigences ont été élaborées de manière concertée, de même que la détermination de dispositions légales nécessaires aux futurs traitements.

La Chancellerie d'Etat soutient la mise en œuvre de la structure organisationnelle stratégique et opérationnelle des données référentielles. Elle s'assure d'une bonne collaboration de différentes autorités et organes en charge du maintien de registres. Ils ont été consultés, intégrés dans les réflexions et démarches menées afin de s'assurer qu'à l'avenir l'intendance des données soit mieux harmonisée au plan cantonal. Ainsi, des socles de données de référence évolutifs seront disponibles pour l'Administration et l'Etat et l'interopérabilité entre les systèmes d'information sera facilitée. Une nouvelle organisation est de ce fait proposée en phase pilote pour assurer la gouvernance des données référentielles prévues dans la loi sur le guichet de cyberadministration de l'Etat.

Enfin, le souci de la protection des données demeure et a été une préoccupation majeure dans l'ensemble des actions menées. Les autorités cantonales en charge de ces questions ont été consultées et ont pu apporter leur concours sur un ensemble de problématiques qui leur ont été soumises en lien avec la conformité des traitements et de l'utilisation prévue du Référentiel cantonal. Une ordonnance expérimentale fondée sur l'art. 21 LGCyb est en cours d'élaboration pour permettre dès 2019 les réalisations planifiées. La Chancellerie d'Etat va en outre intégrer dans son organigramme une structure spécifique destinée à traiter les conditions-cadre et problématiques référentielles.

2 Service de législation (SLeg)

Chef de service : André Schoenenweid

2.1 Activités

2.1.1 Appui à l'élaboration de la législation spéciale

Pour veiller à l'unité et à la qualité de la législation fribourgeoise, le SLeg a :

- > examiné une cinquantaine de projets législatifs et fait part de ses observations et, le cas échéant, de propositions rédigées à la Direction concernée ;
- > collaboré à l'élaboration d'actes législatifs au sein de divers groupes de travail ;
- > fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur la technique législative à suivre dans leurs projets.

2.1.2 Diffusion de la législation

Le SLeg a procédé à douze mises à jour de la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF), dans les deux langues officielles. De plus, la version française de la BDLF a été publiée à trois reprises dans une application de la Chancellerie genevoise, qui contient notamment le droit fédéral en français ainsi que la législation des cantons latins ; cette prestation va toutefois disparaître, les autorités genevoises ayant décidé d'abandonner cette application intercantonale à la fin 2018.

Simultanément, le SLeg a poursuivi ses travaux visant à renouveler l'application informatique de gestion de la BDLF et à assurer la primauté de la version électronique des recueils de lois, avec des avancées déterminantes. Les actes du RSF ont été publiés au nouveau format et la préparation de la publication du ROF dans la BDLF est achevée. En outre, la présentation du site Internet de la BDLF a été entièrement revue avec de nouvelles fonctionnalités (présentation adaptative, affichage HTML rapide, amélioration de l'affichage sans barrières, affichage côte-à-côte des deux versions linguistiques, comparaison de versions, tableaux des modifications complets à la fin des actes, etc.). Enfin, la révision de la législation sur la publication des actes législatifs s'est achevée avec l'adoption du nouveau règlement, son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et la fin complète de l'impression des recueils. La phase suivante des travaux ne concernera plus seulement la diffusion de la législation : elle débordera sur la rédaction des actes, influera largement sur les processus de travail et nécessitera la participation des Directions, qui saisiront à terme leurs projets directement dans la nouvelle application. Une séance d'information destinée au personnel des Directions a réuni une soixantaine de personnes ; elle a suscité des feedbacks positifs, comme les premières saisies réalisées par des utilisateurs et utilisatrices pilotes.

Le SLeg a fourni régulièrement des renseignements dans le domaine législatif, ainsi que sur la manière de consulter efficacement la législation fribourgeoise et les travaux préparatoires sur Internet.

2.1.3 Elaboration de projets de législation générale

Le SLeg collabore régulièrement à la mise en œuvre de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf), en fournissant divers avis dans ce domaine. En outre, il a participé très activement aux premiers travaux préparatoires de la révision de la législation sur la protection des données.

Le SLeg apporte également une contribution importante à la mise en œuvre de la loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (LArch), principalement dans le cadre du groupe de travail chargé de l'élaboration du règlement d'exécution (projet RArch, actuellement au stade de la mise au point du projet définitif).

Il collabore étroitement avec le secrétariat de cyberadministration au sujet des questions juridiques liées à la mise en place du guichet virtuel de l'Etat. Il participe au groupe de travail intercantonal des juristes de la cyberadministration.

En outre, il dirige certains travaux juridiques, notamment au sujet des bases légales en matière de sécurité des données, en vue de la mise en œuvre de projets liés au concept Administration 4.0.

2.1.4 Service juridique et divers

Le SLeg a établi divers rapports et avis de droit à l'intention du Secrétariat du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale. Il a fourni un appui juridique aux différents secteurs de la Chancellerie d'Etat, notamment dans le domaine de l'exercice des droits politiques et des publications officielles.

Le SLeg a collaboré à l'élaboration des projets de réponses à quelques consultations de la Confédération et de la CGSO, ainsi qu'à des instruments parlementaires cantonaux.

Il est représenté par son chef adjoint au sein du comité de rédaction de la Revue Fribourgeoise de Jurisprudence. Il apporte son soutien technique à la publication des différents numéros de la Revue et établit le répertoire annuel de celle-ci. Il prépare également les divers répertoires pluriannuels actualisés qui sont publiés sur Internet.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Elaboration de projets sur mandat

Le SLeg dirige les travaux en vue de l'adoption des mesures normatives et pratiques nécessitées par la modification de la législation fédérale sur la protection des armoiries officielles.

Dans les limites de ses disponibilités, le SLeg a réalisé certains travaux préparatoires ou rédactionnels pour aider des unités administratives surchargées ou peu expérimentées dans le domaine législatif.

2.2.2 Planification des projets législatifs 2017-2021

Le SLeg tient à jour un état des projets législatifs (lois) de la législature et dresse chaque année, pour le rapport d'activité du Conseil d'Etat, l'état de réalisation des projets législatifs énoncés dans le Programme gouvernemental.

3 Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)

Chef de service : Gilbert Fasel

3.1 Activités

Le SAMI est responsable de l'approvisionnement des fournitures, du matériel de bureau administratif et technique, des appareils de bureau ainsi que des imprimés pour l'ensemble des services de l'Etat. Il est en charge de réaliser, au moyen de ses propres infrastructures, les travaux de prépresse, d'impression, de reliure et de numérisation. Le service propose également ses services d'acquisition, de logistique et de gestion de produits imprimés aux institutions subventionnées par l'Etat.

3.2 Secteur des achats

Par rapport à l'année précédente, le chiffre d'affaires du service est resté stable. Le total des acquisitions a représenté un montant de 5 263 329 francs. Quant au nombre des commandes, il a augmenté de 8 % (1687 unités en comparaison de 1559 en 2017). Ces chiffres comprennent l'ensemble des fournitures administratives et techniques ainsi que les mandats d'impression confiés aux imprimeries fribourgeoises. Les niveaux de prix des principaux produits (papier, enveloppes, classeurs, consommables, appareils de bureau, etc.) sont restés stables. Les acquisitions ont principalement été effectuées auprès des entreprises locales ou en collaboration avec l'Office cantonal du matériel scolaire situé à la même adresse. La centralisation des acquisitions permet la mutualisation des volumes et des gains de temps pour les services qui n'ont pas de recherches ou de commandes fournisseurs à traiter. De plus, un processus standard garantit le respect des directives sur les marchés publics. Les contrats-cadres concernant la livraison des enveloppes, du papier et des classeurs ont fait l'objet d'une adaptation.

Le projet OPI, optimisation du parc d'impression, a été poursuivi à un rythme soutenu. La validation du jalon décisionnel II « identification et élimination des derniers obstacles techniques » a permis de débiter le déploiement du deuxième lot de l'appel d'offres. Ainsi une centaine d'équipements supplémentaires ont été installés.

Le service a participé à divers groupes de travail. Notamment au comité de pilotage du développement durable qui a élaboré une nouvelle stratégie et sélectionné les axes prioritaires pour les prochaines années. Il a aussi activement collaboré à la réflexion sur l'harmonisation du matériel TIC (technologies de l'information et de la communication) au sein de l'Etat en collaboration avec le centre Fritic, le SITel, le Sbat et des représentants du secondaire 2 général et professionnel.

Le service d'achat a commandé 419 palettes de papier pour l'ensemble de l'administration, le secondaire 2 et les établissements fribourgeois de la Haute école spécialisée. Malgré les incitations à diminuer la consommation de ce support, la demande a progressé. Par rapport à l'année 2017, cela représente trente-deux palettes supplémentaires. Le papier consommé est 100 % recyclé. Il est labellisé « Ange bleu/Blauer Engel ». Ce label garantit, entre autres, que les fibres de papier proviennent uniquement de vieux papier et que certains produits chimiques, comme le chlore, les azurants optiques ou des produits cancérigènes ne sont pas utilisés lors du processus de fabrication.

Actuellement, le service assume la responsabilité de trois apprentis dans les domaines de l'impression, de la logistique et de la reliure. Cette responsabilité d'encadrement est également gratifiante pour les formateurs.

3.3 Travaux d'impression réalisés en interne

En qualité de spécialiste de l'impression, l'imprimerie a produit les principaux documents destinés à l'ensemble des directions, au Grand Conseil et aux établissements professionnels et scolaires (à l'exception du niveau primaire). En début d'année, l'équipement de production numérique couleur a été remplacé. D'une part, le contrat de location arrivait à échéance, d'autre part, le service souhaitait s'équiper pour permettre l'impression des certificats de capacité civique destinés au vote électronique. Auparavant ces certificats étaient élaborés auprès du centre éditique neuchâtelois. L'impression de ceux-ci nécessite une autorisation délivrée par la chancellerie fédérale. Suite à l'audit des installations, l'atelier a obtenu l'habilitation requise. La mise sous pli est assurée par le Service cantonal des contributions. Avec cette solution cent pour-cent fribourgeoise, le processus de réalisation des documents est encore mieux maîtrisé. Lors de la procédure d'appel d'offres, le service a évalué trois systèmes différents. Les objectifs fixés étaient une réduction de la charge financière fixe ainsi qu'une meilleure flexibilité des possibilités d'impression. C'est la société Xerox qui a remporté le marché. La nouvelle configuration a permis une meilleure souplesse de production et une économie annuelle d'environ 70 000 francs.

Les volumes d'impression ont sensiblement augmenté par rapport à l'année 2017. Les tirages monochromes enregistrent la plus forte hausse. Les volumes annuels réalisés ont atteint 6,6 millions de copies, soit une augmentation de plus de 20 %. L'atelier a notamment procédé à la mise à jour du catalogue de prestations « paratonnerres » pour le compte de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). Le nombre de commandes traitées en interne est resté stable (1482 pour 1419 en 2017). Comme à l'accoutumée, les mois de juillet et août ont été très bien remplis. En effet, les cycles d'orientation, les écoles professionnelles techniques et commerciales ainsi que les établissements du secondaire II ont commandé de nombreux supports de cours. Ces piques de production ont nécessité flexibilité et engagement afin de pouvoir livrer pour la rentrée des classes. L'atelier assume aussi un rôle de formateur en encadrant un apprenti technologue en impression de première année.

3.4 Tâches de prépresse

En début d'année, le secteur a élaboré les traditionnels rapports d'activité, notamment ceux destinés à l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données et à l'Office cantonal du matériel scolaire. Ce travail de polygraphe est accompli en interne par l'adjoint du service. Il a également exécuté les brochures destinées aux diverses votations et les bulletins pour les élections communales complémentaires. En deuxième partie d'année, les brochures de référence concernant le microrecensement 2015 de la mobilité et du transport ont nécessité une centaine d'heure pour la concrétisation des deux langues. Ces documents sont uniquement disponibles en ligne. Ils n'ont pas fait l'objet d'un tirage papier. Cette prestation de composition est avant tout destinée à des imprimés au volume restreint avec des courts délais de production. Elle permet de confectionner en interne les cartes, enveloppes ou

invitations personnalisées nécessaires aux manifestations de l'Etat ainsi que bulletins d'information « Newsletter ». Les hôpitaux et diverses entités locales (CPI, SFP, CPPEF) ont bénéficié de ce service. Les bulletins et les brochures destinés au Conservatoire de Fribourg ont été réalisés par ce canal. Les offices régionaux de placement ainsi que les cercles scolaires nous ont sollicités pour leurs nombreuses cartes personnalisées.

3.5 Travaux de reliure et de numérisation

La majorité des travaux façonnés durant l'année ont concerné les entités du pouvoir judiciaire. Ces tâches comprennent l'assemblage et la reliure de fascicules fournis par les différentes autorités. Contrairement aux autres années, l'atelier n'a pas accompli de mandats pour les communes et les paroisses fribourgeoises. Il a relié environ quatre-vingts minutaires destinés aux études notariales de la place. Celles-ci ont des instructions très précises au sujet de la façon d'archiver leurs actes. Pour l'heure, les actes notariés sont toujours produits sous forme papier. Quant à la bibliothèque de la Haute Ecole de travail social, elle a confié au SAMI une trentaine de réparations de livres. Pour la Ville de Fribourg, le Service a apprêté une vingtaine de coffrets destinés à protéger les protocoles du Conseil communal. Le travail de reliure des arrêtés 2017 du Conseil d'Etat a débuté durant l'année. Les volumes seront prochainement acheminés aux archives de l'Etat. Les relieurs ont reçu de multiples demandes pour des travaux de remise en état de registres. Notamment de la part de l'Office de l'état civil qui nous a attribué une commande pour la restauration de plusieurs centaines d'ouvrages. Une vingtaine ont été consolidés en automne, la réfection du solde sera échelonnée sur les quatre années à venir. Cette activité de restauration a occupé un relieur durant une grande partie de l'année ; raison pour laquelle le nombre d'ouvrages reliés a fortement diminué.

Les activités de numérisation pour le compte des divers registres fonciers ont été poursuivies. Le secteur a travaillé pour les districts de la Broye, du Lac et de la Gruyère. Le nombre de scans effectués se monte à 28 000. En comparaison avec l'année 2017, cela représente une augmentation de plus de 50 %. Contrairement aux autres années, seuls une dizaine de microfilms, quelques milliers de prises de vues, ont été produits durant la période. Le principal désavantage de cette technique est dû au fait que l'utilisateur doit disposer d'une visionneuse pour accéder au contenu. En parallèle aux tâches opérées pour les registres fonciers, le secteur a poursuivi le scannage de l'imposante collection des registres de l'assurance-feu des Archives de l'Etat. Cet ensemble se compose de plus de 1400 registres. Il répertorie les bâtiments fribourgeois durant la période de 1812 à 1970. Les informations contenues dans ces recueils (métrés, matériaux, affectation) permettaient d'indemniser les propriétaires dont les biens étaient détruits suite à des incendies. Les volumes numérisés correspondent à 48 644 images ou l'équivalent d'environ 630 volumes.

3.6 Fournitures de matériel de bureau et logistique

Le secteur a assumé la responsabilité des acquisitions, du stockage et de la distribution des fournitures auprès de l'ensemble des services du canton. Les logisticiens ont également acheminé le matériel destiné aux diverses votations. Pas moins de sept mille kilomètres ont été parcourus pour véhiculer le matériel commandé auprès des destinataires. Le transport s'effectue au moyen d'un véhicule utilisé conjointement avec l'Office cantonal du matériel scolaire sis à la même adresse. L'essentiel des acquisitions a été réalisé auprès des entreprises locales. Durant l'année, un effort particulier a été fait dans le but d'améliorer la durabilité des produits. Les articles composés de matériaux recyclés sont favorisés. Les nouveaux dossiers plastifiés (LineaVerde) sont fabriqués en Suisse à base de polypropylène 100 % recyclés, certifiés FSC et produits sans solvant au moyen de courant écologique suisse tout en compensant le CO2. Les articles répondant à des critères de durabilité élevés (matériaux 100 % recyclable, labellisés Ange bleu ou Energie Star) ont été spécifiés avec la mention « ECO ». Cette distinction devrait inciter les utilisateurs à privilégier ce type d'articles. A terme, chaque catégorie d'article devrait compter un choix comportant cette mention. La visibilité des produits contenus dans le catalogue électronique a été sensiblement améliorée (remplacement des photos) et une rubrique « nouveautés » a été introduite. Une cinquantaine d'articles obsolètes ont été supprimés ou remplacés par des produits récents. Durant la période, les logisticiens ont traité 2353 commandes par le biais du shop SAMI-Intranet. Cela équivaut à un volume de 803 472 francs. L'inventaire annuel des produits a eu lieu à la fin du mois de novembre. La valeur du stock de fournitures représente un montant d'environ 219 000 francs. Le secteur a accueilli plusieurs stagiaires pour une semaine découverte. Dans le but d'élargir ses compétences, l'apprentie logisticienne a achevé deux stages d'une durée d'un mois auprès de l'HFR et de La Poste Suisse. Elle terminera sa formation en juillet 2019.

3.7 Chiffres clés 2018

	2018	2017	Ecart
Nombre de commandes SAP-MM	1687 commandes	1559	+ 128
Nombre de factures fournisseurs	2347 factures	2273	+ 74
Montant des mandats confiés aux entreprises CA (Impression, fournitures, équipements)	5 263 329 francs	5 309 542	- 46 213
Produits stockés, approvisionnés et distribués	622 articles	710	- 88
Production interne			
	2018	2017	Ecart
Impression numérique (Format A4 et A3)	6 605 090 pages	5 448 049	+ 1 157 041
Ouvrages reliés	404 exemplaires	912	- 508
Documents microfilmés ou numérisés	28 000 pièces	19 000	+ 9000

4 Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)

Archiviste cantonal : Alexandre Dafflon

4.1 Bases légales et organisation

Les travaux relatifs à la mise en œuvre de la loi sur l'archivage (LArch) du 10 septembre 2015 se sont poursuivis en 2018. Les résultats de la consultation sur l'avant-projet de règlement sur l'archivage de 2017 ont été analysés de manière précise et un sous-groupe de travail réunissant le Service de législation (SLeg) et les AEF a travaillé durant toute l'année 2018 à l'adaptation de l'avant-projet. Une nouvelle mouture, réorganisée et simplifiée, a été transmise à la Chancellerie d'Etat fin 2018. Parallèlement à la rédaction du règlement, les AEF ont établi des projets de directive et de guide d'archivage pour les unités administratives.

Les AEF sont dotées de 6,6 EPT. Cet effectif ne suffit pas pour l'ensemble des prestations que doivent assurer les AEF. Ces dernières ont pu bénéficier en 2018 de nombreuses forces d'appoint (demandeur-se-s d'emploi, apprenti-e-s, stagiaires, civilistes). Par ailleurs, depuis septembre 2017, une collaboratrice du Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI) travaille à 50 % aux AEF et assure des travaux de numérisation. Les AEF bénéficient par ailleurs des travaux d'un collaborateur (100 %), engagé par le Service de la justice (SJ), qui assure les travaux d'archivage pour le Pouvoir judiciaire, et d'une collaboratrice (90 %), engagée par la Police cantonale. Ces travaux sont effectués avec l'appui de ressources mises à disposition par les AEF (apprenti-e-s, stagiaires, civilistes).

4.2 Bâtiments

La situation des AEF est caractérisée par une dispersion de plus en plus importante de leurs dépôts. En 2018, outre le site principal à Fribourg (Arsenaux 17), les AEF disposent de 5 annexes. Cette dispersion entraîne des transferts de fonds d'archives et des déplacements toujours plus nombreux, sans compter les risques d'alertes qui sont plus nombreux dans des locaux non surveillés en permanence. Sur le site principal, on a commencé à transférer les fonds anciens et les préciosités dans des locaux plus adéquats et mieux sécurisés.

La poursuite du projet de « stockage interinstitutionnel cantonal » (SIC) devrait permettre de limiter la dispersion des dépôts. Après l'abandon des sites de Schmitten et Domdidier (juin 2017 et septembre 2018), d'autres sites sont à l'étude.

4.3 Prestations et activités

4.3.1 Informatique et nouvelles technologies

La première moitié de l'année 2018 a été occupée principalement par la refonte du site internet de l'Etat. Il s'agissait d'adapter les quelque 160 pages de l'ancien site des AEF et leur contenu pour les rendre compatibles avec le nouveau système. L'exercice a été réussi.

Les travaux de numérisation systématique de séries de documents se sont poursuivis et intensifiés, grâce au travail effectué par une collaboratrice du SAMI, mise à la disposition des AEF. Les lots les plus importants sont ceux réalisés dans les fonds du Service du cadastre et de la géomatique (plans cadastraux) et de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (cadastre-incendie). Les clients et clientes des AEF peuvent désormais consulter près de 100 000 images sur un poste de consultation en salle de lecture. L'effort sera poursuivi durant les prochaines années, avec le souci de mettre ces images à la disposition des chercheurs et chercheuses à distance (salle de lecture virtuelle).

La stratégie du Conseil d'Etat d'aller résolument vers une administration 4.0 a des conséquences majeures dans le domaine de l'archivage. Les travaux d'approche des AEF se sont poursuivis en 2018, pour parvenir à un cahier des charges d'une solution d'archivage numérique et à un tableau d'analyse des critères et éléments de pondération pour le choix d'une solution. Parallèlement des contacts ont été établis avec des services ou institutions qui, en Suisse, ont adopté différentes solutions. 2019 verra le choix d'une solution et le début d'un déploiement, avec mise en œuvre de projets pilotes.

4.3.2 Relations avec les producteurs d'archives

35 (41 en 2017) entités de l'administration ont fait l'objet de 69 (106 en 2017) visites ou séances de travail. 31 (31 en 2017) tiers ont sollicité les conseils des AEF (43 séances ou visites). Dans la sphère étatique, les premiers projets de plans de classement et de gestion ont été poursuivis en 2018. Dans le domaine judiciaire, l'année a été marquée par une réflexion, avec les Justices de paix et les services communaux de curatelles, sur la conservation des dossiers de curatelles. Un projet de recommandations en la matière est en cours de consultation restreinte.

4.3.3 Accroissement des fonds d'archives et bibliothèque

Les fonds des AEF ont augmenté de 154 mètres linéaires (ml), dont 63 ml provenant de la sphère étatique et 91 ml d'autres collectivités publiques ou de personnes privées. Un nombre important de versements en provenance de la sphère étatique ont dû être remis à plus tard, faute de capacités de stockage. L'ensemble des fonds des AEF atteint le total de 15 936 ml. La bibliothèque des AEF s'est enrichie de 322 titres nouveaux (333 en 2017).

Accroissement des fonds conservés par les AEF, en mètres linéaires.

Provenance	2018	2017	2016
Etat de Fribourg	63	361.20	256.75
Autres collectivités et personnes privées	91	120.68	19.72
Total	154	481.82	276.47

4.3.4 Travaux de classement et d'inventaire

23 fonds et versements ont été entièrement répertoriés et intégrés dans la base de données informatique. D'importants travaux sont en cours sur les archives de la Direction de l'intérieur, de la Direction des travaux publics, de la Police cantonale, des instances du pouvoir judiciaire, ainsi que sur des fonds anciens tels que le couvent des Augustins de Fribourg, l'abbaye d'Hauterive, le bailliage de Gruyères, la famille de Praroman et les archives Pierre de Zurich.

4.3.5 Conservation et restauration

19 documents des fonds des Augustins et d'Hauterive (XIII^e – XVII^e siècles) ont été restaurés, ainsi que 2 Thurnrodel des XVI^e et XVIII^e siècles, 2 plans des limites de la chartreuse de la Part-Dieu (1637 et 1744), 2 inventaires d'archives du milieu du XIX^e siècle et 6 plans du Service des ponts et chaussées du XIX^e siècle.

4.3.6 Service au public

9555 (10 520 en 2017) documents et dossiers ont été consultés par 616 (619 en 2017) lecteurs représentant 2107 (2274 en 2017) passages journaliers. Les AEF ont transmis 612 (586 en 2017) dossiers aux tribunaux et services de l'administration.

Les AEF ont accueilli 17 (16 en 2017) groupes, soit 215 (260 en 2017) personnes pour des visites guidées. Elles ont prêté plusieurs documents pour des expositions à Fribourg, Valmaggia (TI) et Jegenstorf (BE).

2018 a été particulièrement intense dans le domaine des recherches relatives aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance avant 1981. 155 nouvelles demandes ont été adressées aux AEF en 2018, s'ajoutant aux 272 demandes enregistrées entre 2013 et 2017. Les AEF ont continué à fonctionner comme échelon de coordination des recherches au niveau cantonal (coordination avec les communes et les institutions concernées). Dans le domaine des recherches sur les internements administratifs avant 1981, les AEF ont reçu, le 26 septembre 2018, la Commission fédérale indépendante d'expert-e-s, qui a fait part de sa satisfaction à l'égard du soutien apporté par les AEF aux chercheurs et chercheuses.

Les AEF ont organisé et accueilli, le 21 septembre 2018, la journée annuelle des archives communales, qui réunit les responsables, au sein des Archives cantonales, des relations avec les communes. Les sujets abordés ont été très variés et 19 personnes ont participé à la journée.

4.3.7 Activités culturelles et recherches scientifiques

Les AEF ont participé, pour la 6^e fois, à la Nuit des Musées à Fribourg, qui a eu lieu le 26 mai 2018. Le programme, varié, a attiré près de 630 visiteurs et visiteuses.

Le projet d'édition de procès de sorcellerie fribourgeois (XV^e – XVIII^e siècles) se poursuit, en collaboration avec la Fondation des sources du droit suisse (SDS). La transcription et l'encodage des documents de procédure en langage XML-TEI avancent et les premières transcriptions seront publiées sur le site internet des SDS au début 2019. Une collaboration a été engagée avec l'équipe du projet vaudois d'édition de procès de sorcellerie (Université de Lausanne et SDS).

Aboutissement des manifestations qui ont marqué le 500^e anniversaire de la paix perpétuelle de Fribourg de 1516, la sortie du volume *Après Marignan. La paix perpétuelle entre la France et la Suisse* (Lausanne : Société d'histoire de la Suisse romande, 2018, 685 p.) était attendue. L'ouvrage, dans lequel les AEF ont été très impliquées, a été présenté au public, à l'Ambassade de Suisse à Paris le 6 juin et aux AEF le 26 septembre 2018.

Les AEF ont, avec l'Université de Fribourg et la Direction de la santé et des affaires sociales (Centre LAVI), organisé deux journées d'études sur les mesures de coercition à des fins d'assistance avant 1981, qui ont eu lieu à Fribourg les 28 et 29 septembre 2018. Ces deux journées ont permis de réunir des représentants des victimes, des professionnels qui sont intervenus dans le processus de réparation et des scientifiques. Les débats, qui n'ont pas manqué d'intérêt, ont montré le caractère très sensible des questions soulevées et l'intérêt du public pour cette problématique (plus de 100 participants).

Les AEF ont participé au 30^e anniversaire de Radio Fribourg / Radio Freiburg en proposant chaque mois aux journalistes une sélection d'articles sur les événements marquants de l'année 1988, matériaux de base pour une chronique hebdomadaire de l'année de fondation de la station régionale.

Des collaborateurs des AEF ont donné des cours aux Universités de Berne et Fribourg. Les AEF collaborent étroitement avec musées et bibliothèques du canton, ainsi qu'avec les sociétés culturelles, d'histoire et de généalogie.

5 Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD)

Président de la Commission : Laurent Schneuwly

Préposée cantonale à la transparence : Annette Zunzer Raemy (jusqu'au 30.06.2018) puis Martine Stoffel (depuis le 01.09.2018)

Préposée cantonale à la protection des données : Alice Reichmuth Pfammatter

5.1 Activités

Les activités de l'Autorité regroupent les tâches propres à la transparence et à la protection des données. Elles découlent respectivement de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf) et de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données (LPrD).

Le rapport d'activité de l'Autorité est édité dans le courant du mois de juin. Il peut être commandé auprès de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données, rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg. Il sera par ailleurs consultable, dans le même délai, sur le site Internet :

http://www.fr.ch/atprd/fr/pub/protection_des_donnees/publications/rapports_activite.htm.

6 Médiation cantonale administrative (Med)

Médiateur cantonal : Philippe Vallat

Suppléante : préposée cantonale à la transparence : Martine Stoffel

6.1 Activité

Les activités du Médiateur cantonal visent à aider les administré-e-s dans leurs rapports avec les autorités et à servir d'intermédiaire lors de différends, favoriser la prévention ainsi que la résolution à l'amiable des conflits entre les autorités et les administré-e-s, encourager les autorités à favoriser de bonnes relations avec les administré-e-s, contribuer à améliorer le fonctionnement des autorités, éviter aux autorités des reproches infondés. Elles découlent de la loi du 25 juin 2015 sur la médiation administrative (LMed).

Le rapport d'activité du Médiateur cantonal est édité dans le courant du printemps. Il sera consultable, dans le même délai, sur le site Internet : <https://www.fr.ch/med>.

7 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Comptes 2018 EPT	Comptes 2017 EPT	Ecart EPT
Pouvoir exécutif – Chancellerie d'Etat		53,46	51,48	1,98
Administration centrale		53,46	51,48	1,98
3100/CETA	Conseil d'Etat	6,91	7,00	-0,09
3105/CHAN	Chancellerie d'Etat	21,20	19,73	1,47
3110/ECON	Service d'achat du matériel et des imprimés	11,07	10,60	0,47
3115/OLEG	Service de législation	5,37	5,25	0,12
3118/AREF	Archives de l'Etat	6,67	6,60	0,07
3120/ATPD	Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données	2,24	2,30	-0,06